



HAL
open science

**TIC ET TERRITOIRES LOCAUX DANS UNE
PERSPECTIVE DE DEVELOPPEMENT DURABLE.
L'EXPERIENCE RHIZOME – TV FIL 78 –
SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES**

Hélène Martin-Brelot

► **To cite this version:**

Hélène Martin-Brelot. TIC ET TERRITOIRES LOCAUX DANS UNE PERSPECTIVE DE DEVELOPPEMENT DURABLE. L'EXPERIENCE RHIZOME – TV FIL 78 – SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES. Géographie. Ecole normale supérieure de lyon - ENS LYON, 2006. Français. NNT: . tel-00129026

HAL Id: tel-00129026

<https://theses.hal.science/tel-00129026v1>

Submitted on 5 Feb 2007

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

**ECOLE NORMALE SUPERIEURE LETTRES ET SCIENCES HUMAINES
DEPARTEMENT DE GEOGRAPHIE
U.M.R. 8504 GEOGRAPHIE-CITES – EQUIPE GEOPHILE**

**TIC ET TERRITOIRES LOCAUX DANS UNE
PERSPECTIVE DE DEVELOPPEMENT DURABLE**

**L'EXPERIENCE *RHIZOME* – TV FIL 78 –
SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES**

Thèse de doctorat en Géographie

Présentée et soutenue publiquement par

Hélène MARTIN-BRELOT

Le 6 janvier 2006

Membres du jury

Paul ARNOULD, Professeur, Ecole Normale Supérieure Lettres et Sciences Humaines, Lyon

Marc BIED-CHARRETON, Professeur, Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines

Françoise MASSIT-FOLLEA, Professeur, Ecole Normale Supérieure Lettres et Sciences Humaines,
Lyon

Denis REQUIER-DESJARDINS, Professeur, Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines,
Rapporteur

Violette REY, Professeur, Ecole Normale Supérieure Lettres et Sciences Humaines, Lyon,
Directrice de thèse

Franck SCHERRER, Professeur, Institut d'urbanisme de Lyon, Rapporteur

Personnalité invitée

Jean-Pascal DUMAS, Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines

INTRODUCTION GÉNÉRALE

1. Champ de questions

Cette thèse s'inscrit au croisement de trois courants de recherche trouvant leur origine dans les années 1970 et qui émergent au cours des années 1990 comme thèmes privilégiés des sciences humaines et de l'action politique : les territoires locaux, les technologies d'information et de communication (TIC) et le développement durable.

1.1 Des territoires locaux pour contrer les effets pervers de la globalisation ?

L'évolution de l'organisation du travail dans les firmes se répercute sur les modes de vie et sur les formes de l'espace géographique (Veltz, 2000). Cette idée est essentielle pour comprendre les mécanismes de construction des territoires locaux passés, présents et à venir.

Favorable à la segmentation, à la simplification et au cloisonnement, la logique taylorienne dominante des années 1950 à 1980 a favorisé la polarisation des qualifications et des salaires dans l'espace géographique français. La perte des emplois industriels et la montée des services dans les années 1980 a renforcé la métropolisation d'une part et favorisé le creusement des inégalités territoriales d'autre part. Ces deux tendances, liées à l'avènement de la tertiarisation, de la mobilité et de la flexibilité du travail, se poursuivent dans les années 1990.

Les territoires locaux, comme les firmes, ont vocation à fonctionner sur le double mode du territoire et du réseau. La dernière décennie est ponctuée en France par une série de lois d'aménagement du territoire (1992, 1995, 1999) visant à transférer de nouvelles compétences aux collectivités locales, à favoriser le regroupement de celles-ci autour de projets et à développer des relations contractuelles avec l'État. Les partenariats public-privé s'affirment comme des pratiques efficaces pour la gestion d'infrastructures lourdes ou pour la mise en place de services essentiels ne pouvant être assurés sans le concours de plusieurs volontés. Le local semble devenir le terrain d'application privilégié de la gouvernance.

« *Success attracts success* ». Comment contredire ce proverbe anglo-saxon tant vérifié et encourager les territoires *a priori* dépourvus d'atouts à susciter à leur tour des processus de développement endogène et exogène ? Mise en sommeil dans les années 1980, l'activité de prospective est relancée au début des années 1990. Deux problèmes essentiels se posent aujourd'hui aux aménageurs : celui du manque de transports dans certaines zones rurales et périurbaines d'une part, et celui du vieillissement démographique, d'autre part. L'isolement est un facteur de fragilisation des individus comme des territoires. L'articulation de la politique des

transports, des *télécommunications¹ et des services publics se présente comme un axe stratégique pour les territoires locaux du XXI^{ème} siècle.

1.2 Les TIC pour réduire les inégalités territoriales ?

Les TIC reposent avant tout sur des réseaux techniques vérifiant des propriétés de connexion et d'interconnexion. Comme les réseaux de transports routiers, ferroviaires ou aériens, les télécommunications créent ou renforcent des polarités d'une part et contribuent à exclure certains lieux non connectés d'autre part. La forte capillarité des réseaux de téléphonie et des réseaux électriques est une réponse technique au problème de l'accès généralisé aux nouveaux contenus et aux nouveaux services (Internet, téléconférence, vidéo à la demande, e-vote, etc.).

Au-delà de l'innovation technique, les TIC mobilisent une dimension culturelle et un projet d'échanges du territoire avec l'extérieur. À travers la gestion des réseaux informatiques, la création de logiciels, la maîtrise de la vidéo *numérique et du multimédia, les TIC constituent une nouvelle branche d'activité, mais elles permettent aussi à d'autres secteurs de gagner en productivité et en créativité. Toutefois pour un territoire, un haut niveau d'offre infrastructurelle n'entraîne pas automatiquement la création de richesses (Barré, Rallet, 1995, Demazières, 2002). L'attention préalable à la demande et aux besoins différenciés des territoires doit permettre d'éviter des choix coûteux et des investissements stériles.

Les TIC élargissent l'horizon des individus et le choix de localisation des entreprises, mais elles créent en même temps de nouvelles contraintes dont les effets sociaux et spatiaux ne sont que partiellement analysés. Les possibilités nouvelles de formation, d'information et de dialogue à distance s'accompagnent de nouveaux types de stress de l'individu équipé, joignable en permanence, surinformé. Les compétences indispensables à une bonne exploitation des TIC deviennent des facteurs critiques, en termes d'intégration socio-économique (Vodoz, Reinhardt, 2004). La question du temps qui aggrave la fracture numérique et celle du temps de rattrapage des inégalités territoriales se posent de façon renouvelée sous cet angle : dans les pays occidentaux, on assiste à une inversion des inégalités entre régions centrales et périphériques. Ces dernières sont de moins en moins pénalisées par le manque d'infrastructures et attirent des populations aisées et qualifiées, tandis que les centres urbains ou métropolitains concentrent des lieux de pauvreté².

1 Tous les mots précédés d'un astérisque sont définis dans le glossaire en fin de thèse.

2 Voir les travaux de Vodoz et Reinhardt, 2004. « Les paradoxes territoriaux de la fracture numérique », Communication au Colloque « TIC et inégalités : les fractures numériques », Paris, 18-19 novembre 2004.

1.3 Le « développement durable » : une idée simple pour appréhender la complexité

Traduite de l'anglais *sustainable development*, l'expression « développement durable », proposée pour la première fois en 1980 dans la *Stratégie mondiale de la conservation*³, est définie et diffusée au niveau mondial depuis 1987 comme « le développement qui satisfait les besoins des générations présentes sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire les leurs ». Connu sous le nom de « rapport Bruntland »⁴, le document intitulé « *Notre avenir à tous* » publié par la Commission mondiale de l'ONU sur l'environnement et le développement (CMED) en 1988, prônait un état d'harmonie entre les êtres humains et entre l'homme et la nature, soit la poursuite de deux objectifs fondamentaux : l'un de respect des limites écologiques de la planète, l'autre de cohésion sociale (Sébastien, Brodhag, 2004).

Simplicité et complexité caractérisent l'idée de développement durable et contribuent à expliquer sa progression dans les milieux scientifique et politique. D'une part, l'idée repose sur la réaffirmation de quelques valeurs fondamentales de la vie des hommes en société, telles la solidarité, le respect et le devoir envers nos contemporains et envers les générations futures. D'autre part, la notion implique de prendre en compte toute la diversité des situations et des contextes existants, dans une perspective de démocratie.

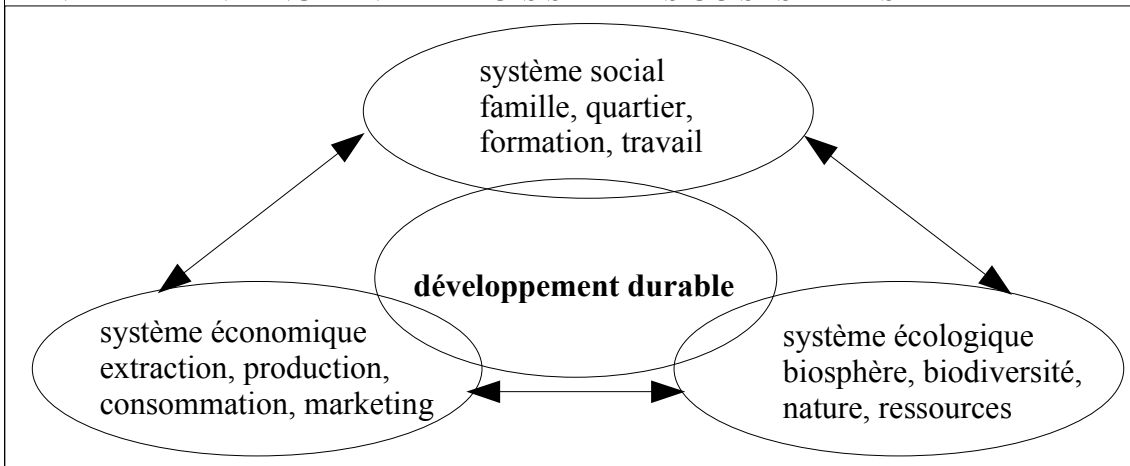
Sur le plan scientifique, la démarche de développement durable consiste à porter résolument une attention aux relations entre les différentes dimensions économiques, environnementales et sociales du développement [Doc. 1]. La notion de développement durable s'est imposée au cours des années 1990 dans le langage scientifique et dans le langage de l'action, signe, pour le sociologue Marcel Jollivet, d'une approche radicalement nouvelle où recherche et action apparaissent comme indissociables : « ... *comme deux facettes d'une même démarche, à savoir la quête par l'humanité de son destin et plus immédiatement, des conditions de son établissement hic et nunc sur la Terre* »⁵.

3 Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources, Programme des Nations Unies pour l'environnement et Fonds mondial pour la nature, *Stratégie mondiale de la conservation : la conservation des ressources vivantes au service du développement durable*, Gland, Suisse, 1980.

4 Le rapport porte le nom de l'ancienne Premier Ministre de Norvège, Gro Harlem Bruntland.

5 Jollivet M., « Développement durable, notion de recherche et canevas pour l'action », in Jollivet M. (dir.), 2001. *Le développement durable, de l'utopie au concept. De nouveaux chantiers pour la recherche*, Elsevier, p. 99.

**Doc. 1 SCHÉMA DE BASE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE :
L'INTERDÉPENDANCE ENTRE TROIS SPHÈRES OU SYSTÈMES**



Hélène Martin-Brelot

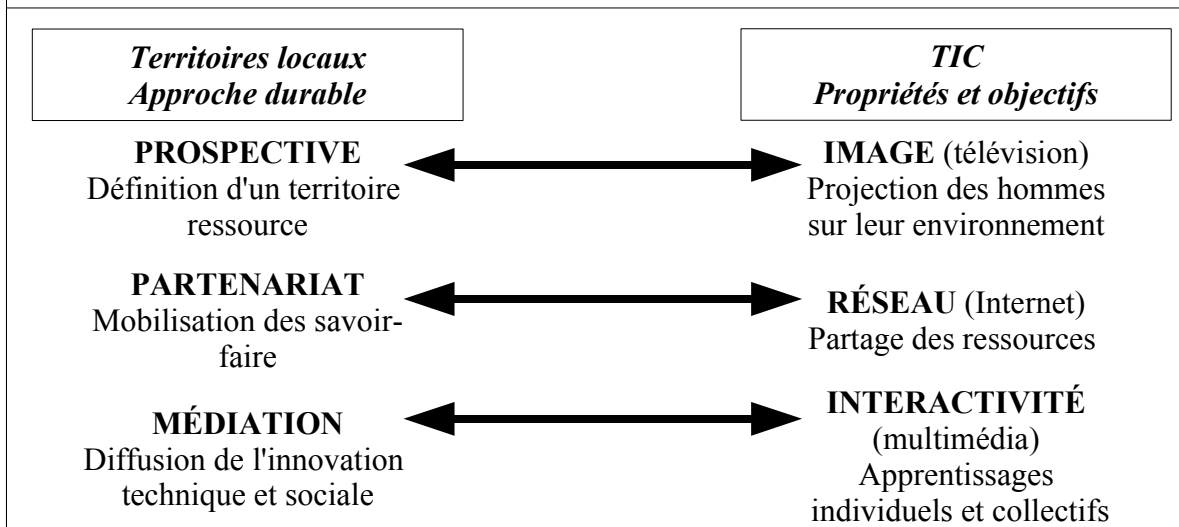
Complémentaire de l'approche analytique, l'approche systémique est adaptée à la compréhension des phénomènes complexes auxquels les sociétés contemporaines sont confrontées. L'approche systémique est aussi plus efficace dans le cadre de la décision et de l'action politique. Les principes d'interdépendance, de solidarité et d'équité renvoient au dépassement de l'approche sectorielle et à une recherche d'adéquation entre espaces des problèmes et espaces de solutions (O. Godard, 2000). Les principes de précaution et de responsabilité renvoient à l'éthique et à une réflexion sur le bien-fondé d'un système basé exclusivement sur l'économique. Enfin, la subsidiarité, qui consiste à traiter les problèmes au plus près de l'endroit où ils se posent, nécessite une responsabilisation des acteurs et une participation active des citoyens aux processus de décision.

2. Choix d'une problématique d'articulation Territoire/TIC/ Développement durable

2.1 Schéma de mise en correspondance des TIC et du développement durable

La réalisation d'un développement durable, à l'échelle locale comme à l'échelle de la planète, dépend d'un regard nouveau des hommes sur ce qui les entoure. La recherche d'équité et d'efficacité passe, pour les acteurs en charge du développement local (services publics, entreprises, associations), par un meilleur partage de leurs compétences, facilité par le travail en réseau. Nous partons de l'hypothèse que les TIC peuvent être mises au service du développement durable, entendu ici comme projet de cohésion territoriale et de gouvernance locale. Notre approche consiste à mettre en correspondance les trois étapes d'un développement durable à l'échelle locale (prospective, partenariat, médiation) avec les propriétés associées aux outils d'information et de communication que sont l'audiovisuel (image), l'Internet (réseau) et la *télévision interactive (interactivité) [Doc. 2].

Doc. 2 MODÈLE DE CORRESPONDANCE ENTRE TIC ET DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL DURABLE



Hélène Martin-Brelot

Comment concilier efficacité du développement économique, respect des équilibres écologiques et bien-être social ? La perspective de développement durable implique une organisation dans laquelle les notions de prospective, de partenariat et de médiation sont centrales. Ces trois dimensions sont mises en avant dans une approche de la gouvernance locale proposée par Laurent Garnier dans un ouvrage collectif : Benhayoun G., Gaussier N., Planque B., 1999. *L'ancrage territorial du développement durable. De nouvelles perspectives*, L'Harmattan, 352 p.

L'hypothèse principale de ce modèle est la suivante : en combinant deux techniques et deux objectifs de communication complémentaires (image et réseau), les nouveaux médias interactifs favoriseraient l'élaboration d'outils ouverts et adaptés à la visualisation des interdépendances, à l'expression des diversités et à l'émergence d'idées nouvelles pour le développement durable.

2.2 Observations générales sur la mise en correspondance des TIC et du développement durable

Les TIC et le développement durable comme phénomènes accompagnant un changement social renvoient tous deux à un rapport nouveau au temps, à l'espace et à la participation de multiples acteurs et individus à des processus de création et de décision. « Temps », « Espace » et « Information » sont les trois mots-clés retenus dans cette première approche des TIC et du développement durable.

« Si le développement durable est avant tout un apprentissage du partage des savoirs et des pouvoirs, les TIC, dont l'accessibilité est croissante et qui permettent une diffusion généralisée des connaissances, ont un rôle décisif à jouer »⁶. Cette conviction a conduit des acteurs français et européens à organiser en février 2005 à Valenciennes les « Premières rencontres européennes sur l'apport des TIC au développement durable ». Cette étape officielle du Sommet Mondial de

⁶ « TIC 21 – technologies de l'information et de la communication et développement durable », sous le patronage des Nations Unies et du Ministère français de l'Emploi, du Travail et de la Cohésion Sociale, de l'Agence européenne de l'environnement, de la Communauté européenne.

la Société de l'Information qui se tiendra à Tunis du 16 au 18 novembre 2005 marque clairement l'intérêt d'associer deux sujets saisis par la communauté scientifique et par les politiques publiques depuis au moins quinze ans, mais de façon isolée. Plusieurs concordances existent pourtant entre l'introduction de la communication et de la technologie dans tous les domaines de la vie courante et la diffusion de la notion de développement durable depuis une quinzaine d'années. La plus frappante concerne leur évolution conjointe comme centre d'intérêt de la part des savants, des techniciens, des politiques et d'une bonne part de la société civile, avec l'apparition récente de la notion de développement durable dans la communication institutionnelle et dans différents médias, notamment Internet. Cette première observation est donc relative au temps, ici celui de la diffusion des connaissances acquises par les milieux scientifiques auprès des politiques, des entreprises et du grand public, qui conditionne la prise de conscience des dégradations environnementales et la mise en place de solutions adéquates. Celles-ci ne peuvent cependant aboutir sans l'instauration d'un dialogue permanent et d'une écoute réciproque entre sociétés humaines et milieux professionnels fixés dans des temporalités et des objectifs distincts.

Le terme de développement durable contient la notion de durée, de temps long dans lequel les hommes du présent doivent se projeter afin de préserver les ressources naturelles et de laisser aux générations futures un environnement « soutenable ». Le retour à des savoir-faire traditionnels en agriculture par exemple illustre le besoin de retrouver une certaine lenteur et des gestes qui s'accordent mieux aux rythmes de régénération de la nature et des sols en particulier. On observe parallèlement que les techniques de compression numérique, couplées à celles des télécommunications en réseau nous plongent dans une logique de l'instantanéité en réduisant à quelques secondes les temps de *transmission des informations (textes, sons, images) entre deux lieux sans restriction d'éloignement. Les notions d'abondance ou de rareté apparaissent aussi comme de nouvelles contradictions à explorer. Alors que le développement durable appelle à une gestion raisonnée et mesurée des ressources et implique une lutte quotidienne contre toute forme de gaspillage, les nouvelles technologies symbolisent et concrétisent l'abondance de matériels, d'informations et la croissance exponentielle des combinaisons et des opportunités d'échanges. L'espoir nouveau de voir se construire une société de la connaissance par la diffusion des TIC ne va pas sans une prise de conscience des risques réels d'une société sans repères fiables et saturée d'informations, un monde dans lequel le bruit, la rumeur, la désinformation l'emporteront très largement sur l'information, comme le souligne l'anthropologue Philippe Breton (1995).

L'enjeu ici est donc bien celui de l'éducation et de la formation qui passent aujourd'hui autant par les structures classiques d'encadrement que par divers supports d'information, comme le livre, la presse écrite, la radio, la télévision, Internet, les cd-rom éducatifs, les jeux vidéo... Le principal avantage des nouveaux supports interactifs réside dans la possibilité, pour un individu, d'adapter une formation à son rythme. Le divertissement n'est pas exclu de l'apprentissage et les sciences se tournent de plus en plus vers des outils multimédia, vers la vidéo ou vers des expérimentations pédagogiques qui permettent de favoriser l'accès d'un plus grand nombre au

savoir scientifique. Dans le domaine de l'environnement et du développement durable, l'enjeu est de taille, puisqu'il s'agit de transmettre un savoir scientifique à un public non scientifique, le plus souvent dans le but de faire comprendre les impacts des activités humaines sur l'environnement et si possible de favoriser l'adoption de comportements plus adaptés à une meilleure gestion des ressources. Les méthodes et les apports respectifs de l'école, de la télévision, des expositions et des nouveaux outils multimédia doivent être combinés pour parvenir à la vision globale qu'appelle l'écologie (De Rosnay, 1994).

Comme la relation au temps, la relation à l'espace se trouve nouvellement questionnée dans la mesure où les TIC affectent sous différentes formes l'organisation spatiale des sociétés et où le développement durable tend vers une meilleure utilisation de l'espace. On note que le développement durable et les TIC peuvent être appréhendés comme des phénomènes contemporains ayant des effets touchant à l'ensemble du globe, mais qui ne peuvent trouver d'applications concrètes qu'au niveau local par la mise en œuvre d'outils d'aménagement et de développement des territoires et par l'implantation physique de réseaux de télécommunications. Une observation sur l'origine géographique de travaux associant les deux questions nous renseigne sur la prédominance et l'avancée du Canada dont le gouvernement fédéral suit un plan pour en faire le pays « le plus branché du monde » et l'un des meilleurs fournisseurs mondiaux de contenus en ligne, de nouveaux logiciels et d'applications⁷. L'accent est mis sur un accès amélioré de tous les Canadiens à des services de qualité, intégrés et axés sur les citoyens, « en tout temps, en tout lieu et dans la langue officielle de leur choix ». Une grande part de ces services est liée aux progrès réalisés dans le domaine de la cartographie, de la *télédétection et des *systèmes d'information géographique (SIG) pour améliorer le fonctionnement territorial, mais aussi sur le plan de l'informatique appliquée à la gestion de l'environnement et des ressources naturelles.

En offrant un support de communication commun aux chercheurs, aux décideurs et de plus en plus souvent aux citoyens, ces technologies permettent l'invention de méthodes appropriées à chaque type de situations spatiales, mais aussi un travail sur les représentations des territoires selon différents types d'acteurs. Chacun étant porteur d'un certain type d'information sur le territoire, ces outils (baromètres personnels, générateurs de scénarios, systèmes multi-agents...) deviennent autant de supports de médiation capables de modifier les représentations spatiales et environnementales⁸. La méthodologie repose sur la prise en compte de multiples acteurs, échelles et critères. Les progrès réalisés en matière de graphisme, d'animation en trois dimensions, la sophistication des jeux vidéos et enfin l'avènement des communautés de joueurs en ligne augurent de nouvelles perspectives dans la recherche sur les environnements virtuels propres à simuler diverses formes d'organisations sociales.

⁷ Voir le programme « *Un Canada branché* », (<http://www.connect.gc.ca/fr/100-f.asp>).

⁸ Ce type d'outils logiciels appliqués à la gestion et à la protection des ressources naturelles est développé notamment par le C3ED (Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines) dans le cadre du programme de recherche *Dictum*.

3. Quel est le rôle des TIC dans la construction de la territorialité ?

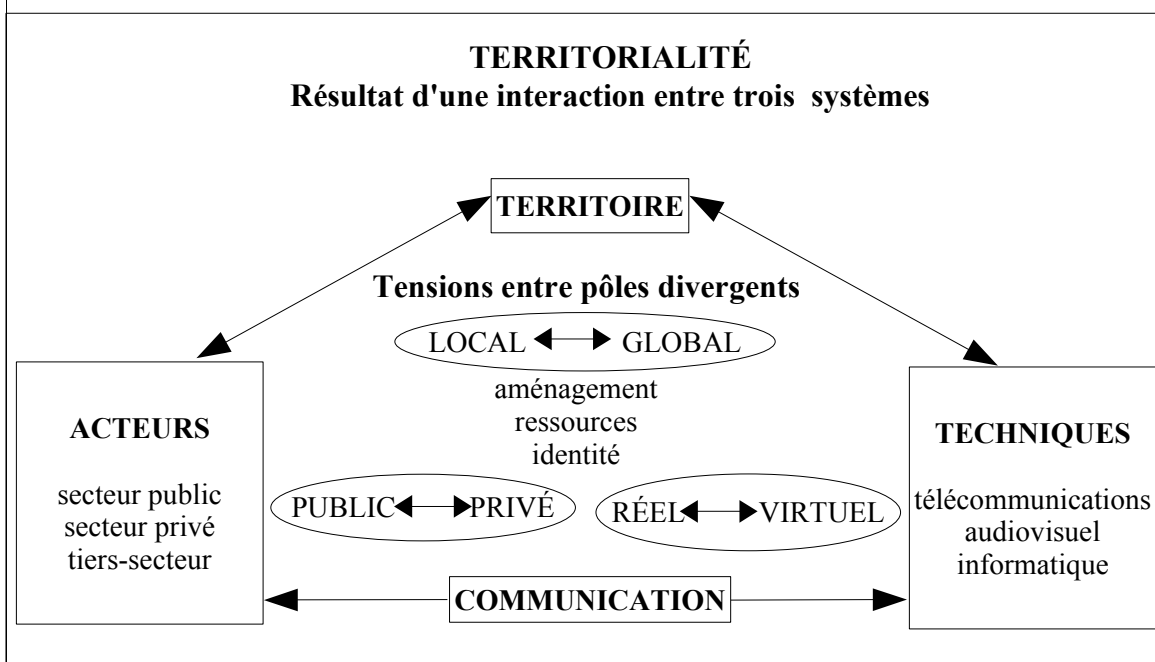
3.1 Une contribution à l'approche de la territorialité

La définition générale de la territorialité est d'ordre juridique et renvoie à l'application de lois et de règlements s'appliquant aux habitants d'un territoire donné. Le pouvoir et l'organisation sont au centre de la définition élargie à d'autres dimensions d'ordre psychologique ou identitaire notamment. « *Rapport individuel ou collectif à un territoire considéré comme approprié* », la territorialité diffère, pour Roger Brunet et Hervé Théry (1993), de la défense élémentaire de l'espace animal nécessaire à la survie : « *L'identification est apprise par le processus de socialisation, elle relève de la psychologie collective et contribue à fonder l'identité du groupe. Contrairement aux racines ces principes sont transposables, ils ont permis aux migrants, aux pionniers de reconstituer leurs horizons dans de nouveaux espaces en s'appropriant de nouveaux territoires* ». Cette précision est ici d'importance si l'on songe aux premiers habitants venus s'installer en Ville Nouvelle dans les années 1970 et aux nombreux témoignages recueillis aujourd'hui pour retracer la mémoire et le mode d'appropriation de ces nouveaux espaces en construction.

La définition proposée dans le dictionnaire de la Géographie et de l'espace des sociétés (2003) commentée par Guy Di Méo fait ressortir trois notions clés auxquelles renvoie la territorialité : le pouvoir « *La territorialité (...) repose sur l'existence d'une autorité, légitime ou non, continûment effective sur un espace donné* » ; les valeurs « *Le rapport collectif d'une société à un territoire dépasse la seule dimension politique. Il s'imprime aussi dans un registre de valeurs culturelles et sociales, mémorielles et symboliques* » ; l'individu « *La territorialité reflète encore la « multidimensionnalité du vécu territorial de chaque individu socialisé* » (Raffestin, 1980). Nous retenons particulièrement pour notre approche la précision selon laquelle « *la diversité des rapports à l'espace peut conduire à une identité plus topologique que topographique, c'est-à-dire non territoriale ou non exclusivement territoriale, mais réticulaire* ».

Selon nous, la territorialité peut être vue comme le résultat d'une interaction entre trois systèmes (territoire, acteurs, techniques) [Doc. 3]. Aux questions d'autonomie, d'identité et de représentation inhérentes à la territorialité s'ajouterait celle des tensions entre pôles divergents que sont notamment le local et le global, le public et le privé, le réel et le virtuel.

Doc. 3 SCHÉMA DE LA TERRITORIALITÉ



Hélène Martin-Brelot

Territoire et communication forment un couple insécable, deux pôles d'une même unité. Le développement d'un territoire relève d'une combinaison complexe de facteurs, que l'on peut appréhender principalement par l'identification de multiples systèmes en interaction sur un espace et produisant des effets sur cet espace. Systèmes d'acteurs, systèmes techniques et systèmes territoriaux interagissent : le résultat de cette interaction, fortuite ou pensée, oriente le processus de développement. La notion de territorialité recouvre à la fois des idées d'autonomie, d'identité, de représentation et de rapport entre pôles d'attraction opposés. La création ou l'exploitation d'un différentiel à partir de la frontière qui délimite le champ d'attraction d'un des deux pôles ferait pencher le développement d'un côté positif ou négatif. Trois couples sont identifiés : « réel-virtuel » ; « local-global » ; « public-privé ». Non représenté sur ce schéma, un quatrième couple « intérieur-extérieur » englobe les précédents et fonde le processus de construction de la territorialité.

3.2 Organisation de la thèse en trois parties

Par la capacité à mettre en réseau les lieux et les hommes, les technologies d'information et de communication constituent des outils essentiels pour la mise en œuvre de stratégies de développement territorial.

La première partie de la thèse est consacrée à une approche technique et historique des télécommunications, de l'audiovisuel et de l'informatique afin d'éclairer le phénomène de convergence numérique et d'identifier les obstacles techniques, économiques et politiques à la diffusion spatiale des TIC. L'appropriation des TIC par différents types d'utilisateurs, individuels ou collectifs, devient l'enjeu principal des politiques visant à réduire la fracture numérique. Les innovations matérielles et réglementaires contribuent en effet à réduire, au cours du temps, l'écart entre les territoires connectés et les autres.

Pôle économique et technologique majeur de l'ouest parisien, proche de Versailles, Saint-Quentin-en-Yvelines s'avère un terrain privilégié d'analyse de la relation territoire-communication. Construite en trente ans dans le cadre d'une Opération d'intérêt national (1972-2002), la Ville Nouvelle s'apparente à un « laboratoire » d'urbanisme, d'architecture, d'intercommunalité et de participation citoyenne. Dans cette deuxième partie, les étapes de la construction urbaine sont mises en relation avec les pratiques d'information et de communication qui ont marqué la géographie de ce territoire hétérogène, aujourd'hui en quête de cohésion et d'un projet participatif.

L'objectif d'évolution vers la ville durable, conciliant exigences écologiques, économiques et sociales nécessite un travail continu d'identification, de valorisation et de diffusion du patrimoine informationnel produit par les acteurs locaux. Cette hypothèse est confirmée, dans la troisième partie, par l'analyse de la création d'une série de magazines sur l'environnement (2001-2004), *Rhizome*, produite et diffusée par la télévision locale TV FIL 78. La contribution de la chaîne à la construction de la territorialité saint-quentinoise est liée aux possibilités de promouvoir des liens durables entre les acteurs de l'environnement et du développement d'une part et aux effets de synergies entre espaces physiques et espaces virtuels de communication d'autre part.

4. Point sur la méthode

Plusieurs contraintes relatives au sujet et aux conditions matérielles de réalisation de la thèse nous ont conduit à faire le choix d'une recherche fondée sur une synthèse de travaux d'origines diverses, mais aussi sur la confrontation et la restitution d'une expérience d'application en entreprise, sur un territoire bien défini. D'autres choix auraient été possibles dans un autre contexte plus traditionnel de recherche. Nous aurions pu ainsi mener une comparaison entre plusieurs territoires locaux s'investissant dans un projet de développement durable par les TIC et offrir le résultat d'une démarche de déduction à partir de la construction d'un corpus de données. Nous sommes ici dans une situation presque inverse, confrontés dès le départ à de nombreuses hypothèses mais aussi à l'action qui nous oblige à reformuler sans cesse la question principale : les TIC, qui transforment les conditions de construction des territoires et de la territorialité, peuvent-elles servir un projet de développement durable ?

Il s'agit donc en priorité de comprendre à quels types de notions nous avons à faire dans les trois domaines que nous cherchons à mettre en relation : les TIC, le développement durable et l'aménagement du territoire font autant l'objet de spécialisations techniques que de théorisations. Un grand recul et une grande expérience sont en fait nécessaires pour aborder ce sujet qui n'en fait plus qu'un au regard des enjeux dont nous avons fait état en introduction. Ne pouvant prétendre à une grande maturité et encore moins à un savoir exhaustif, nous avons tenté d'appliquer toutefois quelques techniques pour obtenir une certaine distance et un regard sur la question qui puisse être partagé par des chercheurs et par des spécialistes de différents secteurs professionnels.

Nous avons ainsi recours à la schématisation, à l'illustration cartographique et photographique mais surtout à la synthèse historique en prenant en compte différentes échelles de temps et d'espaces. Les interactions entre communication et territoires sont appréhendées dans la première partie en adoptant le temps long de deux siècles d'évolutions techniques et de transformations politiques et sociales, principalement en France. La deuxième partie focalise sur les trente ans de construction d'un espace urbain intercommunal dans la région Île-de-France. Enfin la troisième partie est celle du temps immédiat des quatre dernières années et de l'action dans un milieu régi par des contraintes temporelles, des objectifs et des méthodes spécifiques. La difficulté principale tient à la manière de rendre intelligible l'articulation entre ces trois temporalités s'inscrivant dans des champs de questionnements distincts. Comment dépasser l'étape de la synthèse et produire de nouvelles connaissances ? Comment prendre position lorsqu'il s'agit principalement de s'adapter à différentes problématiques et à différents contextes ? Nous nous appuyons sur la géographie et sur les enseignements de cette discipline pour délimiter plus clairement le sujet. Nous insistons ainsi sur la dimension spatiale des transformations en nous interrogeant sur l'utilité d'une telle approche pour renforcer le dialogue interdisciplinaire et pour passer de la théorie à l'action.

Cette orientation relève d'un premier état bibliographique de la recherche sur les implications du passage d'une société industrielle à une société de l'information dont nous proposons, dans la première partie, une « lecture géographique ». Cette dernière porte son attention sur les transformations spatiales qui s'opèrent sous l'effet du développement des réseaux et des médias au cours du temps. Elle a pour but d'explorer l'hypothèse de nouveaux modes de structuration des territoires, dans un contexte où les moteurs de l'évolution économique se sont progressivement déplacés, de la matière à la substance-énergie, puis de l'énergie à l'information, largement immatérielle (Passet, 1995). Cette question est à la base de nombreux travaux de recherche en sciences humaines et soulève la critique, car derrière elle se pose plus globalement la question de nouveaux modes de répartition et de représentation du pouvoir. L'approche systémique est de plus en plus souvent utilisée pour appréhender la complexité des transformations et pour proposer de nouveaux modèles de régulation. Les technologies d'information et de communication, responsables en grande partie de la mutation des systèmes vers l'immatériel, font l'objet d'une attention particulière, notamment depuis l'avènement du numérique dans les années 1970 et dans le contexte d'extension massive et rapide du réseau Internet ces dix dernières années.

L'intérêt d'une approche géographique de ce sujet réside dans une spécificité de la discipline, qui convoque deux grands types d'explication de la répartition des activités humaines dans l'espace : celles qui étudient les relations verticales entre les sociétés et la région du monde qu'elles occupent ; celles qui privilégient les relations horizontales entre les lieux, relations « *déterminées par la manière dont les sociétés produisent de l'espace géographique, en fonction de leurs caractéristiques anthropologiques, des formes de leurs organisations sociales et de l'état des techniques dont elles disposent* » (Pumain, Saint-Julien, 1997). La première approche, correspondant à la géographie classique régionale, s'attache à montrer les diversités

environnementales et culturelles des milieux. Elle interagit en permanence avec la seconde, qui relève de l'analyse spatiale et porte sur l'observation de régularités, la mise en évidence de règles générales d'organisation de l'espace, l'élaboration de modèles relatifs à l'occupation de l'espace. L'étude de la dimension spatiale du social serait donc en mesure d'éclairer les implications du passage de la société industrielle à la société de l'information, notamment par l'apport de connaissances sur les formes d'organisations spatiales propres à chaque type de société. Devant un champ de recherche aussi vaste et incertain que celui de la société de l'information, ce regard particulier du géographe, au même titre que celui de l'économiste, du sociologue ou du spécialiste en sciences de l'information, doit trouver sa place et apporter des éléments essentiels à l'appréhension et à la compréhension du phénomène. La complexité de celui-ci conduit chaque discipline à remodeler en interne ses propres concepts et à modifier progressivement ses pratiques d'échanges avec d'autres disciplines traitant du même sujet. C'est le cas de la géographie, qui trouve, « *face à l'intrusion massive des TIC* », de nombreuses occasions de « *reconsidérer ses schémas d'analyse scalaires et temporels* », comme le souligne Emmanuel Eveno, président depuis 1997 de la Commission « Géographie de la société de l'information » du Comité national français de géographie (CNFG). Pour lui, l'approche critique des processus qui accompagnent le développement des TIC, l'incorporation des concepts en cours dans la pensée géographique et enfin l'évolution de la pensée géographique sont en jeu.

PREMIÈRE PARTIE

TIC ET TERRITOIRES : DES EFFETS STRUCTURANTS AUX STRATÉGIES DE DÉVELOPPEMENT

L'approche de l'interaction entre TIC et territoires est complexe dans la mesure où ces deux objets de recherche renvoient à une pluralité de réalités, de conceptions et de définitions. Les publications sur le sujet sont rarement enfermées à l'intérieur d'une discipline. Géographes, sociologues, historiens, philosophes, ingénieurs, économistes et spécialistes des sciences de l'information et de la communication sont amenés à croiser leurs regards autour de deux notions transversales : le réseau et l'information. Les efforts pour enrichir la théorie et passer de celle-ci à l'action concernent d'une part la réflexion sur l'évolution des infrastructures techniques de télécommunications et d'autre part la réflexion sur l'évolution des contenus, services et usages associés à ces équipements. Un enseignement bibliographique de la recherche sur les TIC et les territoires porte sur la nécessité de ne pas simplifier à une dimension strictement matérielle ou immatérielle l'enjeu de la réduction de la fracture numérique, thème émergent des discours politiques de la fin du XX^{ème} siècle.

Nous avons pu mesurer dans nos lectures la récurrence et l'importance renouvelée de la notion d'intermédiaire qui, au-delà de l'évidence, apparaît comme porteuse de sens pour la recherche et pour l'action. La notion apparaît dans la réflexion théorique et pratique sur l'installation des infrastructures de réseaux avec les concepts-clés d'infrastructure, d'interconnexion et de collecte. Les recherches sur les effets économiques de la numérisation s'interrogent sur la part informationnelle dans la création de la valeur et évoquent les notions nouvelles d'infomédiation, d'information-méthode. Enfin, une partie des études s'intéresse plus particulièrement aux changements sociaux et à la transformation des constructions identitaires sous l'effet des médias.

Nous avons pu identifier ainsi trois types d'interactions majeures entre réseaux d'information et de communication et territoires :

- le premier concerne la relation qui s'établit entre les opérateurs de réseaux et les acteurs de l'aménagement, *via* les instances de régulation et de normalisation, dans la perspective d'un service universel ;
- le second est relatif à la localisation des activités du secteur des TIC et aux effets spatiaux de la convergence entre trois systèmes techniques : les télécommunications, l'informatique et l'audiovisuel ;
- le troisième est produit par la juxtaposition de plusieurs supports de construction de l'espace des sociétés.

Nous avons tenté de suivre cette logique dans le plan de la première partie en partant de la question de la couverture des territoires en réseaux à haut *débit, dont le rythme s'accélère dans le monde, en Europe et en France avec la demande accrue d'accès au réseau mondial

d'interconnexion des réseaux locaux : Internet. Quels sont les effets de la mise en concurrence des opérateurs de réseaux sur la diffusion spatiale du haut débit en France ? Comment s'effectue le passage d'un système de monopole national à un système concurrentiel ?

La question des usages, des services et des contenus prend une importance nouvelle dans l'analyse des processus de croissance et d'interdépendance des réseaux. Dans le deuxième chapitre, nous tentons de cerner les enjeux liés à l'introduction de la communication *électronique dans tous les domaines de la vie courante. Nous nous demandons en quoi la numérisation agit sur la diffusion spatiale des innovations et remet éventuellement en question la logique traditionnelle de domination du centre sur la périphérie. La notion complexe de développement territorial renvoie à des processus différenciés d'appropriation des techniques selon les acteurs et les lieux de diffusion de l'innovation. Une meilleure compréhension de la fabrication des contenus permet de saisir l'importance de la créativité locale et le potentiel de mise en synergie de deux types d'espaces : réels et virtuels.

L'ensemble des questions que nous posons nécessite de préciser un certain nombre de définitions et de positions théoriques sur les principales notions de communication, d'information, de territoire, de réseau et d'innovation. Une difficulté porte sur la place à accorder à la technique et à la technologie¹, qui n'affaiblisse pas l'analyse des transformations socio-culturelles et politiques. L'expression TIC ou NTIC pour « nouvelles » technologies de l'information et de la communication fait référence à l'ensemble des réseaux et des outils matériels et immatériels permettant la transmission rapide d'informations sous forme de textes, de sons, ou d'images. Elle désigne également la rencontre de trois techniques possédant chacune leur histoire et leur propre processus d'apparition dans le temps et de diffusion dans l'espace : les télécommunications, l'audiovisuel et l'informatique. Les trois types de réseaux correspondant à ces outils constituent des macrosystèmes techniques², hétérogènes et complexes, dont il s'agit de mieux comprendre le fonctionnement, l'évolution et la relation à l'espace.

Le tableau suivant [Doc. 4] retrace les grandes évolutions relatives aux techniques et aux équipements de transmission de l'information à distance. L'observation en parallèle des décisions réglementaires en France fait apparaître le changement de position de l'État, longtemps acteur majeur de la construction des réseaux à travers le monopole historique du secteur des télécommunications. La transition vers un système de régulation régi par la mise en concurrence d'opérateurs privés et vers une société mondiale de l'information s'observe dans une troisième colonne qui fait état du contexte international et européen. Dès les années 1960, l'augmentation de la capacité de transports de l'information dans les réseaux électroniques annonce la naissance du rôle des collectivités locales qui ne sera consacré juridiquement en France que de façon lente et progressive à partir des années 1990.

1 La technique est *l'ensemble des procédés et des méthodes d'un art, d'un métier, d'une industrie*. La technologie se définit comme *l'ensemble de savoirs et de pratiques, fondés sur des principes scientifiques dans un domaine technique* (Larousse).

2 L'expression vient de l'anglais *Large Technical System*, notion formalisée par Th. Hugues (le chemin de fer, l'électricité ou l'aéronautique sont des macrosystèmes techniques). Offner J.-M., Pumain D., *Réseaux et territoires, significations croisées*, Éditions de l'Aube, 1996.

Doc. 4 CHRONOLOGIE DES INVENTIONS TECHNIQUES ET RÉGLEMENTAIRES (1790-2005)

<i>Date</i>	<i>Techniques</i>	<i>Réglementation France</i>	<i>Contexte Europe/Monde</i>
1790-1840	<ul style="list-style-type: none"> - *Télégraphe optique Chappe - Pile électrique (1800) - Photographie (1816) - Électroaimant (1823) - Morse (1838) 	<ul style="list-style-type: none"> - Adoption du projet d'implantation - Interruption du projet de société privée (1833) - Adoption d'un monopole (1837) 	<ul style="list-style-type: none"> Usage militaire ; Usage de police ; renforcement de l'unité nationale... Usage commercial, accroissement de la demande locale d'informations boursières
1840-1900	<ul style="list-style-type: none"> - *Télégraphe électrique - Impression (1860) - Câble transatlantique (1865) - Duplexage (1870) - *Téléphone(1876) - Phonographe (1877) - Amélioration par Edison de l'ampoule électrique à incandescence (1879) ; première centrale électrique (1881) - Ondes radioélectriques (Hertz, 1887) - Cinématographe (Fr. Lumière 1895) - Première liaison TSF (Marconi, 1896) ; débuts de la radiodiffusion 	<ul style="list-style-type: none"> - Autorisation d'accès privé au télégraphe par Napoléon III (1851) - Première Convention télégraphique internationale, 20 États (1865) - Union Postale universelle, Droit à la correspondance (1878) - Société privée de téléphone (1879) - Nationalisation (1889) ; naissance des PTT 	<ul style="list-style-type: none"> - Travaux de Saint-Simon sur l'intérêt de promouvoir les réseaux - Modèle de gestion publique en Europe : l'État responsable des conditions de développement des réseaux à usage commercial - Ingénieurs d'État - Multiplication des brevets d'innovation, des expositions, congrès et conférences, organisés dans les villes principales des nations industrialisées (fin XIX^{ème})
1900-1930	<ul style="list-style-type: none"> - Triode (De Forest 1906) - Disque 78 tours (1920) - Télévision électronique brevetée(1923) 	<ul style="list-style-type: none"> - Premières associations syndicales des PTT (1900) - Création d'un service de radiodiffusion rattaché aux PTT (1927) 	<ul style="list-style-type: none"> - États-Unis : commercialisation des récepteurs radio (1920)
1930-1960	<ul style="list-style-type: none"> - Electromécanique, calcul binaire (1937) - *Ordinateur Von Neumann (1945) - Transistor (1955) : deuxième génération d'ordinateur - Automatisation de la *commutation (1950) - *Faisceau hertzien - *Câble coaxial - Prémisses du jeu vidéo (dès 1951) 	<ul style="list-style-type: none"> - Création de la DGT et de l'ENST (1941) - Création du CNET (1944) - La RDF (Radiodiffusion française) devient la RTF (Radiodiffusion et télévision françaises) (1949) - Création des directions régionales des télécommunications (1952) 	<ul style="list-style-type: none"> - Création de l'Union internationale des télécommunications, UIT (1932) - Grande Bretagne, 1er service de télévision permanent par la BBC (1937) - France : 500 000 récepteurs de télévision en 1956 pour 3 000 en 1949 - Conférence européenne des administrations des postes et télécommunications CEPT (1959)entité de coordination entre les organismes des postes et de télécommunications des États européens.
1960-1970	<ul style="list-style-type: none"> - Laser (1961) ; début des travaux sur la *fibre optique - Lancement du *satellite Telstar (1962) - Circuits intégrés (1963) - TV couleur en France (1966) - Premier film en image de synthèse (1969) 	<ul style="list-style-type: none"> - Création de l'ORTF (1964) sous tutelle du Ministère de l'information et d'Antenne 2 - Première publicité sur la première chaîne (1968) - Réforme du statut des PTT (1968) 	<ul style="list-style-type: none"> - France : premières expériences de vidéo (1963) et vidéo légère (fin années 1960) ; mouvements associatifs locaux - USA : développement des télévisions de proximité sur le câble (canaux ouverts) - USA : mise au point de l'ARPA (1969) décentralisation et interconnexion
1970-1980	<ul style="list-style-type: none"> - Fibre optique ; Technopoles de première génération - Autocommutateur temporel Platon (1970) - Premier microprocesseur (1971), début de la micro-informatique - Conception des *protocoles *TCP et *IP (1973) permettant la communication entre machines de marques différentes - Apparition des jeux vidéos de masse : bornes d'arcade et consoles de salon Atari (1972) ; Nintendo (1978) 	<ul style="list-style-type: none"> - VI^o Plan (1970) mettant en avant les effets positifs des télécommunications sur la croissance - Lancement de la 3^{ème} chaîne (1972) - Division de l'ORTF en 7 établissements autonomes (1974) : TF1 ; Antenne 2 ; FR3 ; Radio France ; la SFP (société française de production et de création audiovisuelle) ; TDF et l'INA - Réforme du CNET (1974) ; création de la Direction des affaires industrielles - Élaboration des bases de la flotte satellitaire pour la télédiffusion TDF-1 et TDF-2 (1977) ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Conférence administrative mondiale de la radiodiffusion à Genève (1977) : plan d'attribution des fréquences satellitaires - France : premières radios « pirates » ou « libres » dès 1975 - Italie : Libéralisation des ondes 1977, environ 250 concessions - Belgique : création de chaînes locales et communautaires sur le câble (fin des années 1970) - Allemagne : programme TV-Sat

Date	Techniques	Réglementation France	Contexte Europe/Monde
	- Premiers ordinateurs Apple (1977)	- Rapport Nora-Minc sur la *télématique (1978) ; politique des ZTA ; *Transpac - Lancement du programme satellitaire Telecom 1A par le Ministère des PTT et la DGT (fév. 1979 ; satellite lancé en 1981)	(1979)
1980-1985	- Début diffusion des micro-ordinateurs ; Amiga, Atari ST (1985) - Standard de télévision à vocation européenne (1985) : D2-MAC (son stéréo ; format 16/9 ; en remplacement du Sécam) - Création de la chaîne francophone TV5 (1984) - Lancement du satellite Telecom 1A (1984) ; Télécom 1B (1985) - Lancement de la première télévision privée, payante et cryptée Canal+ (novembre 1984)	- Plan Informatique pour tous (1981) - Création du CIALA et des CRITT (1982) - Loi sur la communication audiovisuelle (29/07/82) ; abolition du monopole public de programmation ; Ministère de la « communication » ; Haute autorité de la communication audiovisuelle (futur CNCL, puis CSA) - Adoption du plan de développement des réseaux câblés de télédistribution (1982)	- Ouverture d'Arpanet aux usages civils (1983) - États-Unis : démantèlement d'AT&T (1984) - Programmes européens d'aide à la recherche (1984) - Rapport CEE « Télévisions sans frontières » (1984)
1985-1990	- Début du *RNIS (1987), principe des technologies *DSL - Lancement du satellite TDF-1 (1988) - Standard de compression *MPEG-1 (1988), vidéo-cd - World wide web ; liens hypertextes (CERN, 1989)	- Modification du code des Postes et télécommunications ; Loi relative à la liberté de communication (30/09/86) ; principe de la concession de service public (DGT, CGE, CDC, Lyonnaise...) - Lancement de la Cinq et de TV6 (1986) ; privatisation de TF1 (1986) - Création de la CNCL (1986), remplacé par le CSA (1989) - Création de France Telecom (1988), en remplacement de la DGT	- Renforcement du FEDER (1985) - Livre vert européen sur la libéralisation des télécommunications (1987) - Création de l'ETSI European Telecommunication Standards Institute (1988) - Lancement du satellite luxembourgeois Astra par la Société européenne de satellites (SES) - Allemagne : création de 80 canaux ouverts
1990-1995	- Lancement de la norme de communication mobile pan-européenne *GSM - Jeux d'action en 3D (1992) - Standard de compression MPEG-2 (1994) couvrant le codage de l'audio et la vidéo, ainsi que leur transport pour la télévision numérique (satellite, câble, plus tard TNT, DVD, TV sur ADSL) - Architecture *client-serveur	- Mise en place de RENATER (1991) - Création de l'Observatoire des télécommunications dans la ville par et pour les élus locaux (1991) - Création du Centre Commun d'Etudes de Télédiffusion et Télécommunications (CCETT), groupement d'intérêt économique, détenu par France Télécom et TDF (1993) ; Premières expérimentations de transmission à haut débit sur la *paire de cuivre	- Diffusion du système d'exploitation gratuit Linux par Linus Torvalds (1991) - Accélération du processus de libéralisation : Rapport Bangemann (1994) ; G7 sur la société de l'information (1995) - Espagne : 1000 canaux locaux
1995-2000	- MPEG-4 (1998) conçu pour gérer le contenu de scènes comprenant un ou plusieurs objets audio-vidéo ; successeur de MPEG-2 pour la TV haute définition, la TV sur ADSL et la TNT	- Loi de réglementation des télécommunications (26/07/96) qui prépare le secteur à la concurrence totale (1998) ; Création de l'ART (1997) - Loi d'aménagement du territoire (25/06/99), amendement « fibre noire »	- Loi de libéralisation du marché européen des télécommunications (1998)
2000	- TNT - Norme *Wi-Fi (2002) - Norme *Wimax (2005) - Protocole IP V6, Internet mobile	- Projet de loi sur la confiance dans l'économie numérique (fév. 03) ; Article 1425-1 CGCT ; - Création par ordonnance des PPP (loi d'habilitation 02/07/03) - Loi relative aux communications électroniques et aux services de communication audiovisuelle (Loi de transposition du « Paquet Telecom » 12/02/04) - Création de l'Observatoire français des médias (2003) suite au forum social de Porto Alegre	- Nouveau cadre réglementaire européen (mars 2002) ; définition de la notion de réseau électronique - MPEG-7 ; norme de description dont le but est de faciliter l'indexation et la recherche de documents multimedia. - Nouveaux modes de télécommunication omnidirectionnelle par satellite à haut débit (d'ici 2010)

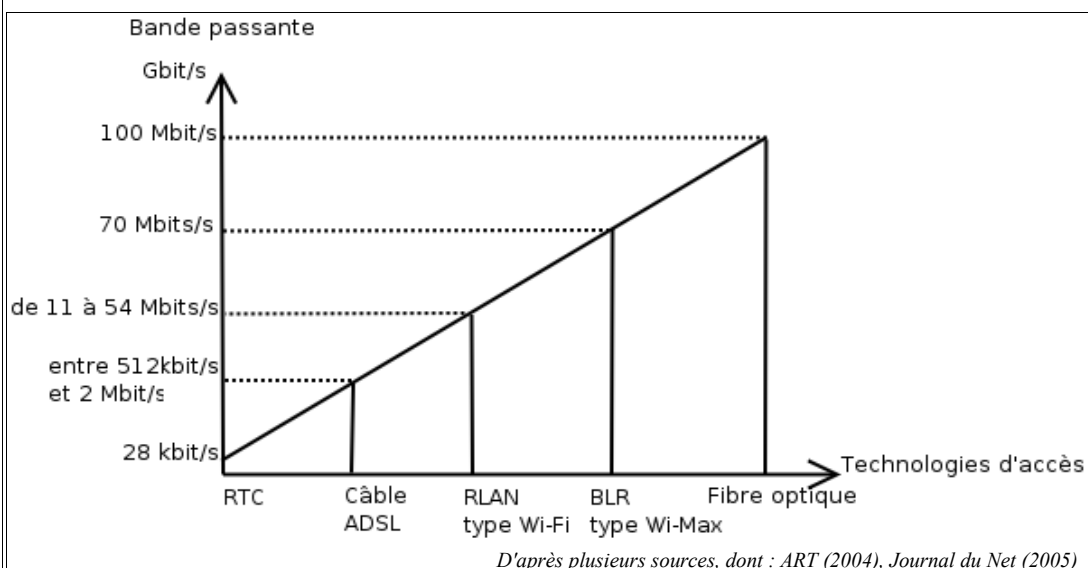
CHAPITRE 1

DIVERSITÉ TECHNOLOGIQUE ET PERSPECTIVES DE COUVERTURE DES TERRITOIRES EN INFRASTRUCTURES DE RÉSEAUX À HAUT DÉBIT

La diversité technologique favorise-t-elle ou non un maillage efficace des territoires par les réseaux ? Comme le montrent différentes cartes publiées par l'Observatoire régional des télécommunications (ORTEL) depuis 2002, les territoires ruraux restent majoritairement dépourvus d'infrastructures haut débit. Les faibles densités de population et certaines conditions géographiques constituent des barrières à la diffusion spatiale des réseaux électroniques. Pourtant, les écarts importants que l'on peut observer à un moment précis sont appelés à évoluer très rapidement, compte tenu des innovations technologiques et réglementaires en cours. En effet, à la fin de l'année 2002, 26% de la population française, soit 15 millions de personnes, étaient situés dans des communes ne disposant d'aucune offre de réseaux électroniques (hors satellite et liaisons louées). La connexion permanente et le haut débit étaient accessibles à 74% de la population française, concentrée sur seulement 21% du territoire (près de 9 000 communes étaient partiellement ou totalement couvertes par l'un des services d'accès). Fin 2004, 90% de la population française se trouvent dans une zone couverte par au moins une technologie d'accès [Doc. 6] et selon les estimations de l'Autorité de régulations des télécommunications (ART), 98% devraient l'être à la fin de l'année 2006.

Cette progression s'inscrit tout d'abord dans une tendance mondiale, celle de l'accroissement de la demande en accès à Internet et en nouveaux services d'échanges d'information. Cette demande accrue, qui concerne plusieurs types d'utilisateurs comme les entreprises, les administrations ou les particuliers, implique l'installation d'infrastructures de télécommunications et la mise en place de standards et de protocoles adaptés à cette utilisation massive des réseaux. L'accélération de la croissance du parc haut débit en France s'explique par la transposition en droit national des directives européennes de 2002 [Annexes 1.1 et 1.2] visant, à travers la normalisation, à accélérer la mise en concurrence des opérateurs privés et la complémentarité entre les technologies d'accès [Doc. 5]. Nous chercherons à cerner la place du niveau local dans ce processus de convergence des trois systèmes techniques (télécommunications, informatique, audiovisuel), de libéralisation et de décentralisation qui s'accélère au cours des années 1990.

Doc. 5 PRINCIPALES TECHNOLOGIES FILAIRES ET HERTZIENNES D'ACCÈS AU HAUT DÉBIT¹ EN 2004



La couverture universelle des territoires passe par la complémentarité des diverses technologies - fixes, mobiles ou « nomades » avec les réseaux locaux radioélectriques (*RLAN) - disponibles sur le marché. L'interopérabilité est une condition essentielle à la qualité et à la continuité des services sur l'ensemble des territoires. La production de normes ou normalisation, historiquement au cœur du système universel de télécommunications, vise à faciliter la coexistence de systèmes concurrents, l'instauration d'économies d'échelles, ainsi que le libre choix du consommateur.

¹La notion de haut débit est employée à partir de 512Kb/s. Ce schéma n'inclut pas le RNIS qui offre des débits de 64 à 128Kb/s. D'autres technologies d'accès comme le satellite, les réseaux mobiles de troisième génération (type UMTS) et les courants porteurs en ligne (le réseau électrique) permettent la transmission de données à haut débit. Nous n'avons représenté que les technologies les plus courantes commercialisées actuellement.

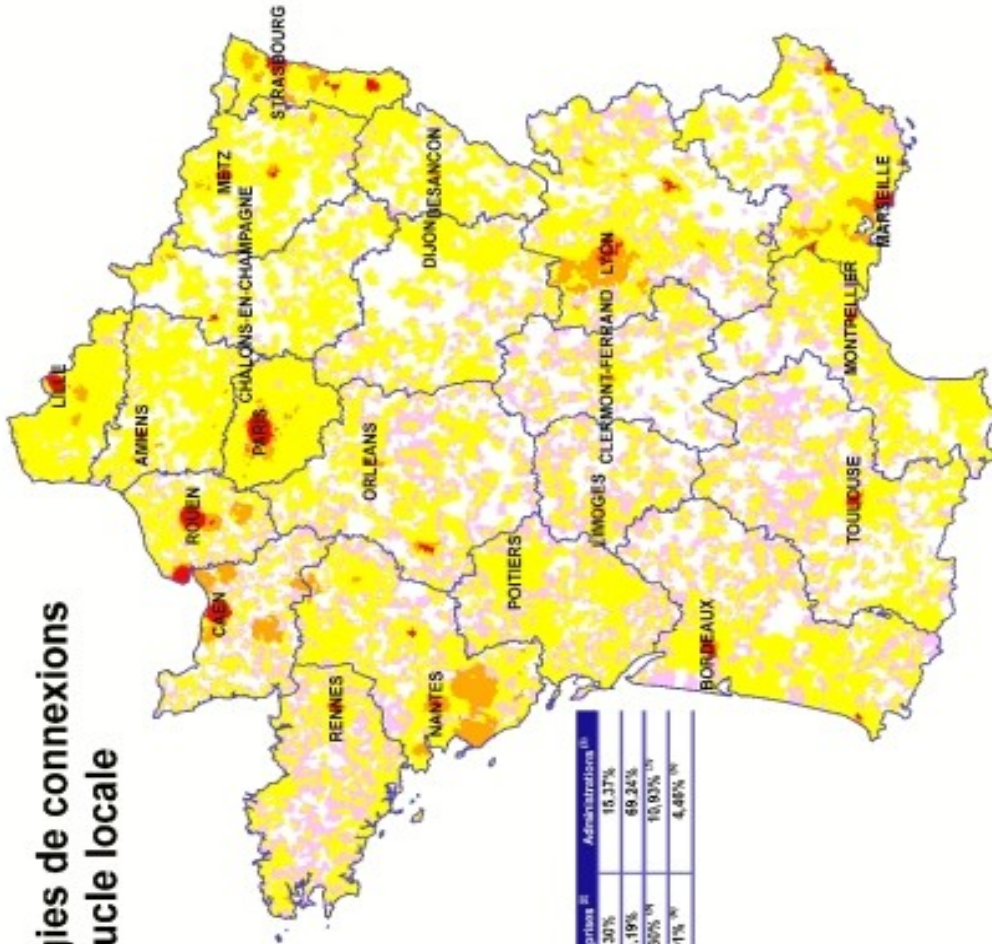
ORTEL

Diversité des technologies de connexions permanentes* sur la boucle locale

Fin Décembre 2004

Source Opérateurs Télécom
Réalisation cartographique ORTEL

- Aucune technologie disponible
- 1 technologie disponible partiellement
- 1 technologie disponible
- 2 technologies disponibles
- 3 technologies et plus disponibles



Taux de couverture	Population ⁽¹⁾	Entreprises ⁽²⁾	Administrations ⁽³⁾
Pas de technologie disponible	10,05%	9,20%	10,37%
Une technologie disponible	60,02%	69,19%	69,24%
Deux technologies disponibles	23,15% ⁽⁴⁾	13,66% ⁽⁵⁾	10,93% ⁽⁶⁾
Trois technologies ou plus disponibles	5,98% ⁽⁷⁾	7,91% ⁽⁸⁾	4,48% ⁽⁹⁾

Source Opérateurs Télécom (31/12/2004)
Traitement ORTEL - Hypothèse de calcul :
Calculs basés sur les ratios de couverture fournis par France Télécom
Calculs non validés par les Opérateurs Alternatifs

⁽¹⁾ Population - Source INSEE Recensement 1999
⁽²⁾ Entreprises (fon satellite ou câble) - Source INSEE Coteau NAF A à K
⁽³⁾ Administrations - Source INSEE Coteau NAF L, M et N
⁽⁴⁾ DSL, Câble Internet et ADSL pour la population
⁽⁵⁾ DSL, BL et Wi-Max pour les entreprises et les administrations

* Connexions permanentes bas, moyen et haut débit
DSL, BL, Wimax et câble Internet
Hors technologie satellite, Adalioss boules, MGN et expérimentations (desserte Wi-Fi, CPL...)

1.1 HAUTS DÉBITS ET USAGES : LES FRACTURES D'INTERNET

Le terme de « fracture numérique », apparu dans les discours politiques au milieu des années 1990, recouvre plusieurs niveaux de réalités. On peut identifier trois types d'inégalités généralement prises en compte pour définir et mesurer la fracture : le taux d'équipement du territoire en infrastructures haut débit ; le taux et le coût d'équipement en matériels, logiciels et abonnements des entreprises, des ménages ou des collectivités ; le niveau d'appropriation, d'usage et d'intérêt pour l'outil. La croissance d'Internet est liée à ces trois facteurs. Si la situation peut évoluer très rapidement sur les deux premiers points, techniques et financiers, la troisième catégorie appelle un approfondissement de la connaissance d'Internet et des enjeux qu'il représente pour la société.

1.1.1 Les enjeux géographiques de la croissance d'un système décentralisé : Internet

Dans l'introduction de « *Réseaux locaux et Internet, des protocoles à l'interconnexion* » (1999), Laurent Toutain rappelle que dans les années 1970, l'encombrement, le coût de conception et de maintenance des systèmes informatiques impliquaient un nombre d'équipements « *limité et réservé à des tâches importantes, mystérieuses et d'intérêt général* ». L'information était centralisée en ces points. Les principes de décentralisation et d'interconnexion, la mise en relation de plusieurs réseaux grâce à des normes communes caractérisent les systèmes actuels. On peut noter que l'architecture de l'ARPA (*Advanced research project agency*), réseau créé en 1969 par le Département de la Défense aux États-Unis afin de sécuriser les liaisons en cas d'attaque sur un des centres, se distinguait ainsi nettement du paradigme centralisateur dominant de l'époque.

En 1973, la conception des protocoles TCP et IP par deux chercheurs de l'ARPA rend possible la communication entre ordinateurs de marques différentes, donnant au réseau un « *potentiel d'extension géographique considérable* » (Dupuy, 2002). Rebaptisé ARPAnet en 1972, ce réseau qui possède une centaine de nœuds en 1975, est utilisé pour des calculs à distance entre centres de recherche militaires (principalement en Californie et sur la côte nord-est des États-Unis) jusqu'en 1983. Un réseau exclusivement dédié à l'usage militaire, MILNET, est créé, permettant à ARPAnet de s'ouvrir aux usages civils. Le réseau profite prioritairement aux universités, qui jouent un rôle central dans l'articulation de trois mondes de la recherche différents - recherche académique, recherche militaire et industrie informatique. Patrice Flichy (1997) remarque que les universités ont ainsi pu projeter sur le réseau leur mode d'organisation (échanges scientifiques importants et autonomie de chaque laboratoire) et surtout une valeur fondamentale du monde académique : le libre accès aux résultats de recherche. « *C'est ce principe de circulation libre et gratuite de l'information qui fut adopté par Arpanet. La seule récompense que pouvait espérer l'auteur d'un logiciel était la reconnaissance de ses pairs* » (Flichy, 1997). Le terme Internet (pour *Interconnected Networks*) apparaît à cette période. En 1986, la National Science Foundation (NSF) américaine finance le réseau de calcul NSFnet, ouvert à l'ensemble du monde académique et auquel des universités étrangères peuvent se connecter. L'étape du

World Wide Web (toile d'araignée mondiale), avec l'invention de la navigation hypertextuelle, est conçue en 1989 en Europe par le CERN (Centre Européen de Recherche Nucléaire). À partir de 1990, la NSF se retire du financement du réseau pour laisser la place à des structures privées interconnectées (*Internet Society*) et faciliter la commercialisation des services sur le réseau (notamment l'attribution des noms de domaine).

Alors qu'en 1995, moins de 20 000 sites étaient recensés sur la toile, on en compte plus de 42 millions pour 650 millions d'internautes en juillet 2003 (d'après le *Journal du Net*). Le nombre d'internautes devrait atteindre un milliard au niveau mondial en 2007. Internet est utilisé dans le cadre professionnel ou familial. Le courrier électronique, le partage et le transfert de fichiers, le partage de périphériques, les services d'information comme le Web sont les principaux exemples d'utilisation des réseaux. Le réseau Internet repose sur l'interconnexion de réseaux. Le modèle est fortement décentralisé, chacun ne gérant qu'une partie du réseau. Certains fournisseurs d'accès à Internet (FAI) ont construit des réseaux mondiaux, couvrant une grande partie de la planète. Ces réseaux échangent des informations (données et localisation des réseaux) en des points d'interconnexion. D'autres fournisseurs d'accès ont une couverture régionale (continent, pays...), ils permettent à de plus petits fournisseurs d'accès de se connecter. Les fournisseurs d'accès utilisent des réseaux WAN ou des liaisons spécialisées pour construire leur infrastructure [Doc. 7].

Doc. 7 TROIS TYPES DE RÉSEAUX MIS EN PLACE DANS LES ANNÉES 1980 POUR LES BESOINS D'ÉCHANGE DE DONNÉES INFORMATISÉES DES ENTREPRISES

	Réseau public WAN	Réseau fédérateur MAN	Réseau local LAN
Taille géographique	Quelques milliers de kilomètres	De 1m à 100km	De 1m à 2km
Nombre d'abonnés	Plusieurs millions	De 2 à 1000	De 2 à 200
Opérateur	Différent des utilisateurs	Regroupement d'utilisateurs	L'utilisateur lui-même
Facturation	Volume et durée	Forfait	Gratuit
Débit	De 50bit/s à 2Mbit/s	De 1 à 100Mbit/s	De 1 à 100Mbit/s
Taux d'erreur	De 10^{-3} à 10^{-6}	Inférieur à 10^{-9}	Inférieur à 10^{-9}
Délai	Inférieur à 0,5 s	De 10ms (1) à 100ms	De 1 à 100ms

Source : Laurent Toutain, *Réseaux locaux et Internet, des protocoles à l'interconnexion*, Hermès Science Publications, 1999

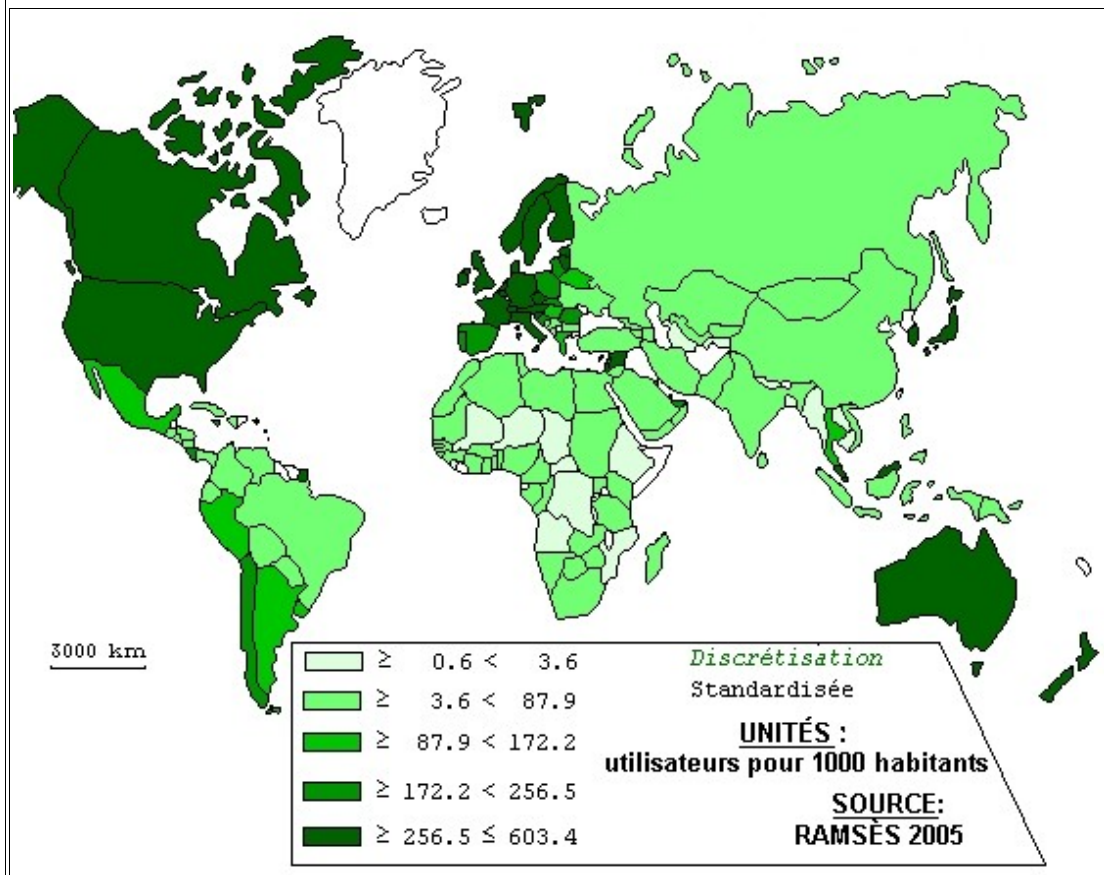
(1)ms : milli-seconde

Les réseaux peuvent être divisés en plusieurs catégories, dont les frontières sont plus ou moins floues suivant les distances couvertes par ceux-ci. La terminologie anglaise les désigne sous le nom de WAN (*wide area network*), MAN (*metropolitan area network*) et LAN (*local area network*). En français on les désigne respectivement sous les noms de réseaux publics, réseaux fédérateurs et réseaux locaux. « Transpac », conçu en 1978, est un réseau public qui relie des nœuds situés dans de grandes villes françaises. Les MAN servent surtout à interconnecter des réseaux locaux. Ils sont souvent appelés *backbone* en anglais ou épine dorsale. Le plus souvent il s'agit d'un réseau en fibre optique. Les principes de fonctionnement d'un LAN sont à peu près les mêmes que ceux d'un MAN. Un LAN se différencie surtout par des performances plus réduites : la distance est plus courte et les débits moins élevés. Un réseau local dessert un bureau, un étage ou un bâtiment dans une entreprise. Son coût se résume à l'achat du matériel et des câbles. L'administration du réseau et des machines est généralement assurée par le même service. Les réseaux Ethernet sont des réseaux locaux.

L'échelle planétaire est le référent du réseau Internet, qui met en relation des producteurs et des consommateurs d'informations. Il n'existe pas de compagnie unique et sa gestion ne dépend pas de l'État, comme dans les réseaux plus classiques. Dans ce contexte, l'accroissement de la couverture géographique procède selon la stratégie de différents types d'investisseurs, la plupart opérateurs privés de télécommunications ou fournisseurs d'accès à Internet (les FAI), intéressés par les zones immédiatement rentables comme les agglomérations. Cependant, l'effet de club, selon lequel l'intérêt du réseau croît avec le nombre d'abonnés, joue à plein dans le cas d'Internet et favorise la généralisation de subventions croisées, principe de compensation entre une activité peu rentable et une activité rémunératrice, qui permet dans de nombreux cas de corriger certains déséquilibres territoriaux (Dupuy, 2002).

En 1999, les 29 pays les plus riches de l'OCDE, soit 19% de la population mondiale, abritaient 91% des usagers de l'Internet (Massit-Folléa, 2001). La carte des connexions à Internet en 2003 dans le monde [Doc. 8] montre des disparités qui ne tiennent pas seulement aux niveaux de richesse des pays ou à la présence d'obstacles géographiques, mais aussi à des conditions inégales d'accès à la paix, à l'éducation et à l'information de certaines populations. Dans *Internet Géographie d'un réseau* (2002), Gabriel Dupuy montre différentes tendances spatiales, à la fois classiques et inédites que présente ce réseau très ouvert, en examinant ses phases de croissance dans le monde et sa morphologie particulière. L'infrastructure d'Internet repose en premier lieu sur l'état des infrastructures de télécommunications préexistantes et sur le taux d'équipement informatique d'un pays, déterminant la rapidité avec laquelle Internet peut se diffuser. Ainsi, malgré quelques exceptions, les périphéries d'Internet à l'échelle mondiale se trouvent principalement en Afrique, en Amérique Centrale, en Asie et dans les pays d'Europe centrale et orientale. Des disparités s'observent aussi cependant à d'autres échelles, nationales, infranationales et urbaines, y compris des pays centres comme les États-Unis.

Doc. 8 LES UTILISATEURS D'INTERNET EN 2003 : LA FRACTURE NUMÉRIQUE DANS LE MONDE



Source : Bernard Jacquet, Académie de Besançon, <http://artic.ac-besancon.fr>

Les analyses les plus récentes sur la croissance d'Internet dans le monde rendent compte d'une progression du nombre d'internautes dans tous les pays. On observe cependant un certain ralentissement en Europe de l'Ouest et en Amérique du Nord, où les taux devraient croître de 25 à 30% d'ici 2007. Certaines zones géographiques vont au contraire voir leur croissance propulsée, avec des taux de 150% attendus en Asie Pacifique, en Chine, en Inde et en Amérique Latine et de l'ordre de 105% en Afrique et au Moyen-Orient (source : Idate 2003). Il faut de plus noter que les indicateurs portant sur le taux d'équipement individuel peuvent être trompeurs par rapport au nombre d'utilisateurs réels. En effet, dans de nombreux pays du Sud, l'usage des téléphones et des accès à Internet est collectif.

La croissance d'Internet repose avant tout sur le renforcement de son architecture, pour supporter d'une part l'augmentation rapide du trafic et pour répondre d'autre part aux exigences croissantes de sécurité et de fiabilité. Le réseau doit pouvoir supporter de manière simultanée un grand nombre d'applications hétérogènes. « *La recherche doit s'intéresser aux utilisateurs et à leurs attentes en matière de robustesse et de fiabilité, d'invisibilité des technologies, de facilité dans la configuration, d'accès à de grandes capacités de traitement et de stockage, enfin d'autonomie énergétique* »¹. Comme le souligne le délégué général de la FING², Daniel Kaplan,

¹ « Les enjeux de la recherche fondamentale sur les réseaux », *Fondation Internet Nouvelle Génération*, 21/10/2003, traduit de la synthèse de l'atelier de la NSF « Workshop on Fundamental Research in Networking » 24-25 avril 2003.

² La Fondation Internet nouvelle génération (FING), se définit comme « un projet collectif et ouvert de veille, de recherche-développement et d'expérimentation dont l'objet est de stimuler et faire connaître l'innovation dans les

l'architecture de l'Internet de demain repose avant tout sur des choix économiques, ceux des opérateurs, fournisseurs d'accès et industriels qui participent à sa construction.

La question de la régulation du réseau se pose à travers la confrontation du modèle totalement décentralisé selon lequel Internet se développe depuis vingt ans et d'un modèle qui viserait à canaliser et à mieux contrôler les échanges sur le web. Plusieurs arguments plaident en faveur d'un contrôle renforcé. Il peut s'agir du contrôle de contenus jugés nocifs comme la pornographie, du renforcement de la sécurité contre les virus, de la lutte contre les incivilités comme le *spam et aussi de la protection des contenus contre la copie illégale. La pratique d'échange de fichiers d'utilisateur à utilisateur, le système *peer to peer*, constitue l'un des plus grands succès d'Internet, avec le téléchargement massif de morceaux de musique et aussi de films de cinéma. « ... des questions profondes émergent à propos des rapports entre la création artistique et l'argent, de la propriété intellectuelle, ainsi que des modes de production, de valorisation, de distribution et de consommation de la musique »³. Deux formes de dissuasion sont proposées pour sauvegarder l'industrie des contenus menacée de destruction : la répression judiciaire et/ou la mise en place d'un système de taxation financière des flux⁴. Pour beaucoup, ces tentatives ralentiraient considérablement le processus de création et d'innovation qu'entraîne Internet de par sa structure décentralisée, multiforme et à l'origine, non commerciale. « *Le choix originel consistant à déporter l'intelligence aux extrémités du réseau, déporte également la complexité vers les utilisateurs* » (Kaplan, 2004). Sachant que les deux modèles, centralisé et décentralisé, sont capables de répondre aux problèmes techniques de la croissance d'Internet, la clé de l'avenir, selon Daniel Kaplan, réside donc dans l'analyse qui sera faite du « coût caché de l'Internet ». Ce coût relève d'une part de l'acquisition d'équipements par les utilisateurs et surtout du temps qu'ils passent à s'appropriier les concepts et les outils.

L'analyse de la « fracture numérique » dépend de l'échelle à laquelle on l'observe, du micro-local au global. Si l'on s'en tient aux différences de taux d'équipement en réseaux haut débit qui existent entre les territoires, il s'agit alors de bien préciser le moment auquel on se situe pour déterminer et caractériser les écarts. La révolution numérique de la fin du XX^{ème} siècle induit un phénomène d'accélération des innovations économiques et sociales, tout comme la révolution du télégraphe en son temps, mais avec une puissance et une vitesse décuplées. De nouvelles générations de réseaux plus performants dans l'infrastructure et la qualité des services se déploient ; leurs vitesses de pénétration dépendent de multiples facteurs parmi lesquels le taux de rentabilité compte grandement. Or les technologies d'accès aux différents types de réseaux - locaux (LAN), métropolitains (MAN) et internationaux (WAN), se diversifient de façon croissante depuis quelques années, pour offrir des prestations différenciées en fonction du type de clientèle - résidentielle (débits crêtes, asymétriques) ou d'entreprise (débits garantis, symétriques, fiabilité accrue). Les infrastructures évoluent, du réseau RTC à la fibre optique permettant des accès VTHD (vraiment très haut débit), les différents modes d'accès permettent

services, les applications et les usages de l'Internet de demain ».

3 Daniel Kaplan, « Musique, numérique, propriété et échange : 8 millions de délinquants ? » *FING*, 28/01/2004.

4 Voir le rapport Contango du CERNA sur « Les enjeux économiques de la distribution de contenus », 2004.

de s'adapter aux divers besoins, comme les plate-formes dédiées aux échanges entre centres scientifiques et ouvrent aussi la voie à de multiples applications et usages.

Les principaux défis portent sur les possibilités de connexion des territoires les moins denses à des tarifs accessibles et sur le développement de l'Internet mobile. La nouvelle version du protocole d'Internet, baptisé IPv6, constitue un bon exemple de transition et de cohabitation entre un ancien système (IPv4) et un nouveau système expérimenté depuis 1996 et qui se déploie progressivement depuis la fin de l'année 2000. L'augmentation du nombre d'adresses disponibles, la facilité de configuration et la mobilité sont les principaux attraits du nouveau protocole. Mais celui-ci intègre également la sécurité, la qualité de service et le multicasting. Les bilans récents sur l'avenir d'IPv6, comme le colloque « *Où en somme-nous d'IPv6 ?* » organisé par Renater, Aristote⁵ et le G6⁶ à Paris du 28 au 30 octobre 2002, ou le sommet IPv6 de Madrid du 12 au 14 mai 2003, permettent d'entrevoir les enjeux profonds du déploiement de cette nouvelle technologie, sur le plan des usages et plus encore sur la place, dans notre monde, d'un réseau invisible, diffus, connectant les hommes mais aussi potentiellement tous les objets présents dans les maisons ou dans les véhicules, « de bout en bout ». Le débat est ouvert sur les perspectives et les conséquences du déploiement d'IPv6 et plus généralement de « l'informatique omniprésente », ou *pervasive computing* en anglais. Des impacts de la prolifération des ondes radio sur la santé et sur l'environnement, aux interrogations quant à l'organisation à venir et à la diffusion spatiale d'Internet, les considérations sont larges et loin d'être épuisées. La notion de « end to end » va de pair avec l'organisation décentralisée d'Internet. IPv6 introduit l'interconnectivité « d'objets intelligents » et l'exigence de sécurité et de transparence, de bout en bout du réseau. Pour Jordi Palet Martinez, président du cabinet espagnol Consulintel, présent aux deux réunions de 2002 et 2003 citées plus haut, la mise en œuvre d'IPv6 pourrait entrer en synergie avec une technologie qui sort progressivement du stade de l'expérimentation, la technologie des courants porteurs en ligne (en anglais PLC pour *Power line communications*) et devenir un outil majeur pour réduire les barrières de la diffusion d'Internet. « *PLC is potentially the network with the deepest capillarity in the world, since power lines are almost ubiquitous. IPv6 provides a package of highly scaleable enhancements to the Internet compared to the capabilities of the existing IPv4 protocol, which is today only sustained by Network Address Translation (NAT⁷). NAT has unfortunately created unexpected barriers during the massive growth of the Internet, consequently breaking the initial end-to-end communications concept* »⁸. La tenue d'un serveur web ou de tout autre type de serveur, la téléphonie et la visiophonie sont quelques exemples de situations où une adresse IP fixe est requise. Une innovation majeure

5 Créée informellement en 1984 par l'INRIA, le CEA, EDF et le CNES, formalisée en 1988, l'Association Aristote regroupe de grands organismes ou entreprises français intéressés comme acteurs ou comme utilisateurs à l'évolution des télécommunications de transmissions de données.

6 Le G6 est une association Loi de 1901 qui s'est fixé pour objectifs de favoriser le développement et le déploiement de la nouvelle version du protocole de l'Internet : IPv6. (<http://www.g6.asso.fr/>).

7 Le protocole IPv4 repose actuellement sur l'utilisation, par les FAI ou les administrateurs de réseaux d'entreprises, de boîtiers de traduction d'adresses (NAT) qui permettent d'attribuer des adresses IP temporaires aux usagers du réseau.

8 « Addressing the Digital Divide with IPv6-enabled Broadband Power Line Communications », ISOC member briefing # 13, may 5, 2003 by Jordi Palet. (<http://www.isoc.org/briefings/013/index.html>).

d'IPv6 réside donc dans la multiplication d'une ressource qui était rare sous IPv4 : le nombre d'adresses IP fixes disponibles. En permettant l'attribution d'une ou plusieurs adresses IP fixes à chacun, le nouveau protocole fait évoluer l'usage d'Internet de la simple consommation de services sur le web, à l'échange généralisé à travers le peer-to-peer. *« Le web a propagé une vision "client-serveur" très différente de l'architecture prévue au départ. L'utilisateur est vu comme un consommateur accédant à quelques serveurs qui eux disposent des précieuses adresses IP fixes. L'IPv6 nous rend plus égaux avec une vision "serveur-serveur" ou - pour utiliser un terme qui s'est propagé dans le monde applicatif - "pair à pair" »*⁹.

Le paysage des réseaux est amené à se transformer pendant encore de nombreuses années dans un contexte d'innovation constante, tant sur le plan technique, que tarifaire et réglementaire. Une politique de réduction de la fracture numérique passe par une prise en compte de ces paramètres et par une action simultanée sur les trois facteurs d'inégalités que sont le manque d'infrastructures, d'équipements et de compétences permettant l'appropriation des nouveaux outils. IPv6 symbolise une nouvelle génération de réseau incluant la mobilité et banalisant le principe d'interconnexion. Grâce au nombre d'adresses illimitées, le nouveau protocole permet de retrouver l'organisation initiale d'Internet, décentralisée et fonctionnant de « bout en bout ». Pour l'écrivain et pionnier des communautés virtuelles en ligne Howard Rheingold, *« L'intégralité du monde en ligne est le siège d'une bataille dont l'enjeu est le contrôle. Et la ligne directrice de cette bataille est de savoir si les systèmes les plus utilisés sont ouverts ou fermés, c'est-à-dire utiles à tous ceux qui produisent et consomment, ou au contraire l'apanage de quelques individus qui dirigent et contrôlent les choix de la majorité des gens »*¹⁰.

1.1.2 Les enjeux de la normalisation

Le processus de normalisation, basé sur l'ouverture et l'interconnexion des réseaux, nécessite le consensus d'un grand nombre d'acteurs - opérateurs, équipementiers, fournisseurs de services, intermédiaires, administrations, régulateurs - afin de répondre aux finalités de la concurrence. Des phénomènes de compétition et de coopération émergent à l'intérieur et entre les systèmes d'acteurs industriels et institutionnels dans le contexte de globalisation. Dans un marché régi par la compétition, la normalisation et la régulation sont deux modes d'intervention en interaction, le premier consistant à maximiser les avantages des industries dans la course à l'innovation, le second visant à minimiser les risques et les coûts et à assurer un fonctionnement acceptable du jeu de la concurrence.

La dimension mondiale de la société de l'information est consacrée lors de la conférence ministérielle du G-7 sur la société de l'information organisée à Bruxelles les 25 et 26 février 1995, à travers la constitution d'une infrastructure mondiale d'information (*Global information infrastructure*) [Annexe 1.3], dont le développement actuel s'appuie sur un ensemble de projets nationaux ou régionaux d'aménagement des territoires. Les analyses portant sur le processus de

9 Cornu J.-M., « IPv6 : pour quand et pour qui ? », *FING*, 3 juin 2003.

10 Rheingold H., « De nouvelles normes sociales sont en train d'apparaître », *FING*, 15/01/2004.

déréglementation du secteur des télécommunications insistent sur la différence de contexte qui existe entre les États-Unis, où l'opérateur historique AT&T est démantelé dès 1984 et l'Europe qui « ne peut créer la concurrence qu'en agrégeant et intégrant progressivement des marchés nationaux fortement hétérogènes » (Cohen, Lorenzi *et al.* 2000). La politique européenne des télécommunications est lancée en 1987 à l'aide du livre vert sur la libéralisation des télécommunications. Elle vise une large diffusion des nouveaux produits, services et applications, qui naissent dans le domaine des TIC à la fin des années 1980. Plusieurs programmes d'aide à la recherche (ESPRIT, RACE, Telematics, ACTS¹¹) sont instaurés dès 1984 pour accélérer le déploiement d'infrastructures et de services de communication avancés¹². Cette période correspond à l'affirmation de la décentralisation au profit des régions et à la création de fonds de soutien destinés à corriger les principaux déséquilibres entre les régions des États-membres. Le bilan de la libéralisation des télécommunications en Europe fait ressortir une réussite en matière de baisse globale des tarifs pour les services de téléphonie et surtout dans la diffusion de la technologie GSM (*Global System for Mobile Communications*), lancée au début des années 1990 comme norme des communications mobiles paneuropéennes. Le succès de cette technologie¹³, fruit d'expérimentations menées dans le cadre de projets de recherche de l'UE, lui a permis de s'imposer comme norme mondiale utilisée dans 130 autres pays. Une limite de la politique européenne est en revanche soulignée dans le rapport du Conseil d'analyses économiques de Cohen et Lorenzi (2000), sur les faiblesses encore prégnantes en matière d'accès et d'usage au réseau Internet, d'une part, et en matière d'infrastructures à haut débit, d'autre part. Une définition trop étroite de la notion de service universel, n'incluant pas le haut débit ni les services avancés, expliquerait selon les auteurs, cette situation qui se traduit (en 2000) par des coûts de connexion entre nœuds européens plus élevés que les coûts de connexion entre nœuds européens et américains.

Pour chaque pays de l'Union Européenne, l'objectif d'ouverture totale fixée au 1^{er} janvier 1998, impose l'adaptation du statut des opérateurs nationaux, traditionnellement régis par un monopole d'État et opérant sur des marchés locaux fermés. La création d'organismes nationaux chargés de l'octroi des licences, des arbitrages entre les différents acteurs privés, de la fixation des coûts d'interconnexion et de la surveillance de la qualité des services fournis permet d'accompagner le processus de transition entre deux systèmes de régulation. En France, l'Autorité de régulation des télécommunications (ART), créée en 1997 suite à la loi de réglementation des télécommunications du 26 juillet 1996, joue ce rôle.

11 ESPRIT : European Strategic Programme for Research and Development in Information Technology, 1984

RACE : Research into Advanced Communications for Europe, 1985-1995

ACTS : Advanced Communications Technology and Services 1994-1998. L'ensemble de ces programmes est regroupé dans le cadre du 5^{ème} Programme cadre pour la recherche et le développement (PCRD) 1998-2002.

12 Le Fonds européen de développement régional (FEDER), créé en 1975, est renforcé en 1985, tandis que sont lancés les Programmes intégrés méditerranéens (PIM) et les Opérations intégrées de développement (OID).

13 Le nombre d'abonnés aux services mobiles en Europe est passé de 50 millions en 1997 à 284 millions en 2002, représentant un taux de pénétration de 75% (source : Idate, Commission européenne, 2002).

La directive Cadre de mars 2002 du nouveau cadre réglementaire européen¹⁴ précise que la normalisation est un processus essentiellement conduit par les marchés. Les réseaux et services mondiaux de télécommunication sont coordonnés par 189 États membres et par 640 entreprises privées du secteur des TIC, appartenant à l'Union internationale des télécommunications (UIT), une organisation internationale des Nations Unies, sise à Genève. La directive Cadre conforte le rôle d'organismes institutionnels européens comme l'European telecommunications standards institute (ETSI), le Comité européen de normalisation (CEN) et le Comité européen de normalisation électrotechnique (CENELEC), aux côtés de l'International standardization organization (ISO) et du Comité électrotechnique international (CEI). Au niveau national en France, l'Agence française de normalisation AFNOR, créée en 1926 et présente à travers sept délégations régionales, assure l'interface avec le CEN et l'ISO. Des principes communs régissent tous ces organismes : consensus, transparence, publicité, accès aux projets et aux travaux. « *La normalisation favorise la mise en place de nouveaux modèles économiques au bénéfice de l'industrie des réseaux et services. Mais une norme ou une spécification n'est jamais neutre et reflète le consensus et l'influence des intervenants dans le processus. Elle peut également constituer un puissant levier de promotion appuyant ainsi une stratégie de conquête de marché* »¹⁵.

En définissant la notion de réseaux électroniques comme « l'ensemble des réseaux transportant de l'information »¹⁶, le nouveau cadre européen vise la création d'un régime juridique commun pour l'établissement et l'exploitation de tous les réseaux et services de télécommunications, indépendamment de la nature des technologies mises en œuvre (fixe ou mobile, filaire, hertzienne ou par satellite, réseaux câblés etc.). Les dispositions ne s'appliquent pas aux contenus, qui sont régis par une régulation spécifique. La libéralisation et la convergence des technologies entraînent de profondes mutations, organisationnelles et territoriales du secteur des télécommunications. Comment s'opère, en France, le passage d'un système de monopole national à un système concurrentiel ?

1.1.3 Principes et enjeux du dégroupage de la « boucle locale »

Avec la libéralisation, les exploitants en concurrence sont conduits à développer leur compétitivité, en complétant leur service de base (le téléphone) et en offrant des services à valeur ajoutée, comme les connexions à haut débit, les centraux d'appels téléphoniques, les messageries, les bases de données, les factures détaillées, etc. Le métier d'opérateur de réseau s'est donc transformé et complexifié au cours du temps, passant de la gestion et du fonctionnement technique de l'infrastructure à la production de services territorialisés (télématique et services multimedia). Cette nouvelle mission de l'exploitant change la nature des

14 Ce règlement comprend un paquet de sept textes, dont six directives et une décision. Voir l'Annexe 1.1 p. 282.

15 ART, *Normalisation et régulation : interactions et enjeux*, octobre 2002.

16 Les réseaux électroniques sont aussi définis comme « toute installation ou tout ensemble d'installation de transmission ou de diffusion et le cas échéant, de commutation et de routage ainsi que les ressources assurant l'acheminement de signaux de communications électroniques par câble, par voie hertzienne, par moyen optique ou par d'autres moyens électroniques » (Directive Cadre du 7 mars 2002).

relations entre nouveaux offreurs et demandeurs. L'opérateur est amené à raisonner en termes de gamme commerciale, de clientèle (collectivités, entreprises, particuliers) et de besoins (tarifs, services de base ou à valeur ajoutée).

La notion de service universel implique un maillage complet du territoire. Le réseau pose d'emblée le problème des tarifs et de l'accessibilité de l'habitant le plus isolé à l'ensemble des services proposés. La relation qui s'établit à différentes échelles, entre les opérateurs et les acteurs en charge du développement territorial, est conditionnée par cet objectif. Dans cette interaction entre réseaux et territoires, deux logiques s'affrontent alors : celle des opérateurs, centrée sur la recherche de rentabilité et d'économies d'échelles, qui a tendance à conduire à la concentration dans les zones à forte densité de population et à laisser spontanément de côté les territoires reculés ; celle des pouvoirs publics, guidée par l'offre d'un service en tout point du territoire, permanent, à des tarifs abordables pour l'ensemble de la population. Dans bien des cas, l'opérateur historique possède un avantage décisif sur les nouveaux concurrents. Ceux-ci sont conduits à mettre en œuvre des stratégies d'alliances, qui ont tendance à favoriser la concentration et la reconstruction de situations de monopoles. C'est le cas en France, où la plupart des réseaux créés par de nouveaux câblo-opérateurs¹⁷ au début des années 1990 sont rachetés entre 1997 et 1998 par de grands opérateurs, comme le groupe UPC France¹⁸.

En France, la position écrasante de France Telecom a constitué jusqu'en 2002 un frein à l'entrée de nouveaux concurrents sur les marchés de la boucle locale filaire. Le dégroupage de la boucle locale consiste à permettre aux nouveaux opérateurs d'utiliser le réseau local de l'opérateur historique pour desservir directement leurs abonnés [Doc. 9]. L'accès à la boucle locale peut être partiellement dégroupé. Le dégroupage partiel consiste dans la mise à disposition de la bande de fréquence haute de la paire de cuivre, sur laquelle l'opérateur tiers peut construire par exemple un service d'accès à Internet. La bande de fréquence basse (celle utilisée traditionnellement pour le téléphone) reste gérée par France Telecom. Le dégroupage partiel est moins coûteux, mais ne réduit que partiellement la dépendance à l'opérateur historique, qui continue de gérer le transfert de la voix. Bien que le dégroupage total augmente, le nombre de lignes ainsi dégroupées reste faible (1% du total de lignes dégroupées en 2005). Le dégroupage est une condition de l'ouverture du secteur des télécommunications à la concurrence, à la baisse des tarifs des communications, au développement de l'Internet et des services multimédia.

17 Ces câblo-opérateurs sont français (TDF, Vidéopole, filiale d'EDF), européens (Médiaséaux, filiale de Philips Cable ; KPN Kabel) et américain (Time Warner Cable).

18 La Caisse des Dépôts et Consignations se retire de la câblo-distribution fin 1994, en vendant pour un prix faible ses réseaux concessifs à Lyonnaise Communications et la Compagnie Générale des Eaux (Rapport ART 2003, p. 39).

Doc. 9 QU'EST-CE QUE LA « BOUCLE LOCALE » ? L'ENJEU DE LA DESSERTE DE L'ABONNÉ

	Transport	Collecte	Desserte
Boucle locale filaire			
Fibre optique	X	X	X
Câble coaxial			X
Câble à paire torsadée (lignes de cuivre du téléphone) Technologies xDSL, dont ADSL (1)			X
Boucle locale radio (2)			
Norme Wi-Fi			X
Norme Wi-Max		X	X

Trois niveaux structurent un réseau de télécommunications : le transport, la collecte et la desserte. La boucle locale est le segment d'un réseau de télécommunications compris entre la prise placée chez l'abonné et le commutateur, ou central (appartenant à France Télécom) auquel il est raccordé.

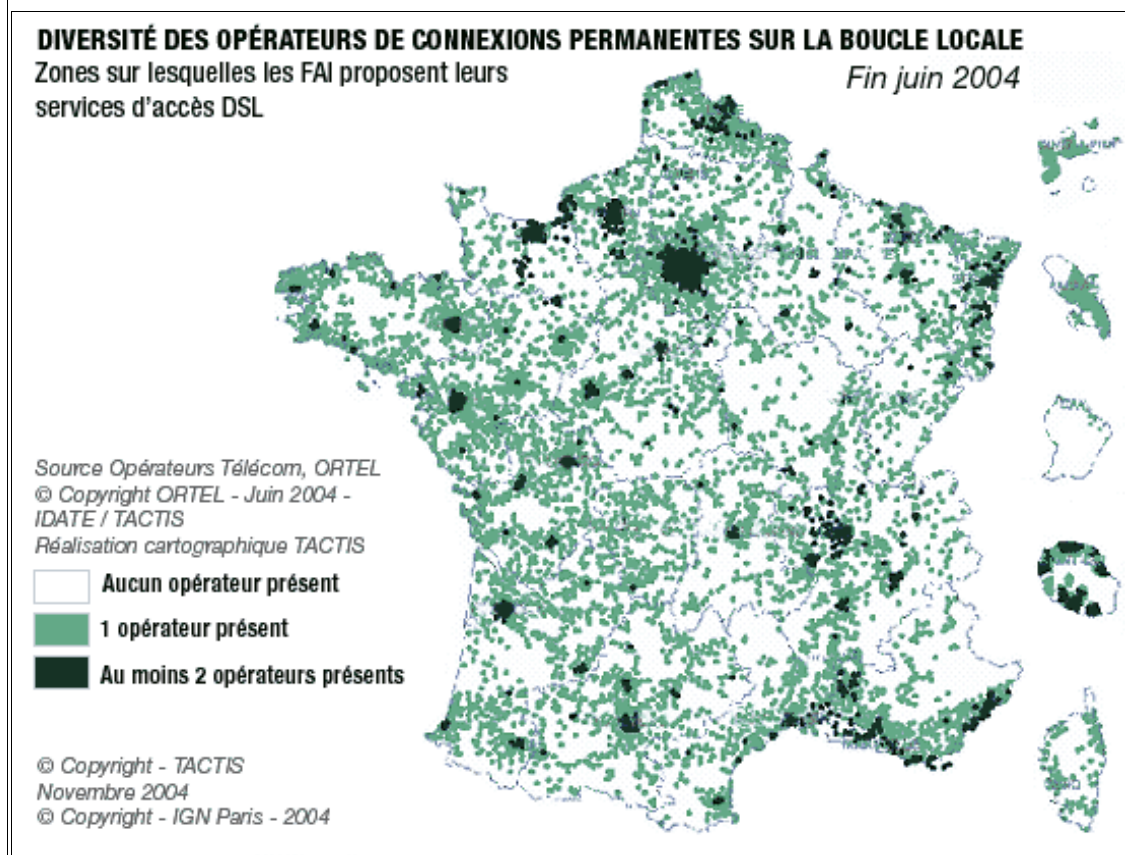
(1) Technologies xDSL (digital subscriber line, ligne d'abonné numérique) : terme générique désignant la famille des technologies numériques de boucle locale filaire dont font partie RNIS, ADSL, SDSL, VDSL etc. et qui permettent la transmission de données à haut débit sur le réseau de lignes de cuivre du téléphone. Le principe consiste à utiliser la partie du spectre de la ligne téléphonique non utilisée par la voix pour transporter des données codées. ADSL (Asymmetrical DSL) et SDSL (symmetrical) désignent le rapport entre bande passante ascendante (*upload*) et bande passante descendante (*download*). L'ADSL a un upload plus faible que le download tandis que pour le SDSL, les deux bandes passantes sont égales. Le SDSL est utilisé pour les applications de vidéo-conférences et de clustering (cette notion sera vue dans le chapitre 2). Cette technologie demande quelques modifications des infrastructures du réseau téléphonique : l'installation de nouveaux répéteurs tous les 5 à 10 km pour garantir la qualité du signal haute fréquence qui se dégrade facilement ; la présence d'un *modem chez l'abonné et chez l'opérateur.

(2) La boucle locale radio (BLR) est une technique où, pour aller du commutateur à l'abonné, la partie filaire traditionnelle du réseau est remplacée par une transmission par voie hertzienne. Selon une récente étude du cabinet conseil Arthur D. Little concernant la France en 2005, 14,4% des 11 millions de foyers disposant d'un accès à Internet utiliseront régulièrement le réseau en passant par une « boucle locale radio ».

La France présente les plus forts taux de pénétration de lignes ADSL en Europe : entre 2003 et 2004, le nombre de lignes dégroupées par France Télécom est passé de 4000 à 273 000, pour atteindre 1,6 million de lignes début 2005¹⁹. Un ménage sur quatre environ dispose d'un accès à Internet haut débit *via* l'ADSL. La concurrence modifie les mécanismes d'offre et de demande en infrastructures et services sur des territoires en compétition croissante. Des zones dites blanches, grises ou noires sont définies pour caractériser la diversité des opérateurs d'accès haut débit sur un espace [Doc. 10]. L'analyse du dégroupage réalisée par l'ART début 2004 montre encore de fortes disparités et plus particulièrement une exclusion des communes rurales. Une extension plus large de l'aire géographique du dégroupage implique l'investissement des opérateurs alternatifs dans les sites de moins de 20 000 lignes situés dans les villes de taille moyenne. Nous verrons comment les collectivités territoriales sont conduites à se mobiliser et à innover lorsque leur situation ne paraît pas *a priori* attractive pour d'éventuels investisseurs.

¹⁹ Source : tableau mensuel du dégroupage, ART, (<http://www.art-telecom.fr/observatoire/blr/tabordjanv05.htm>). Nous renvoyons à ce lien pour un panorama plus complet de l'évolution du dégroupage et pour la visualisation de l'accélération du taux de couverture ADSL en France à travers trois cartes réalisées aux débuts des années 2003, 2004 et 2005 par l'ORTEL.

Doc. 10 LA COUVERTURE DE LA FRANCE EN TECHNOLOGIES DSL EN JUIN 2004



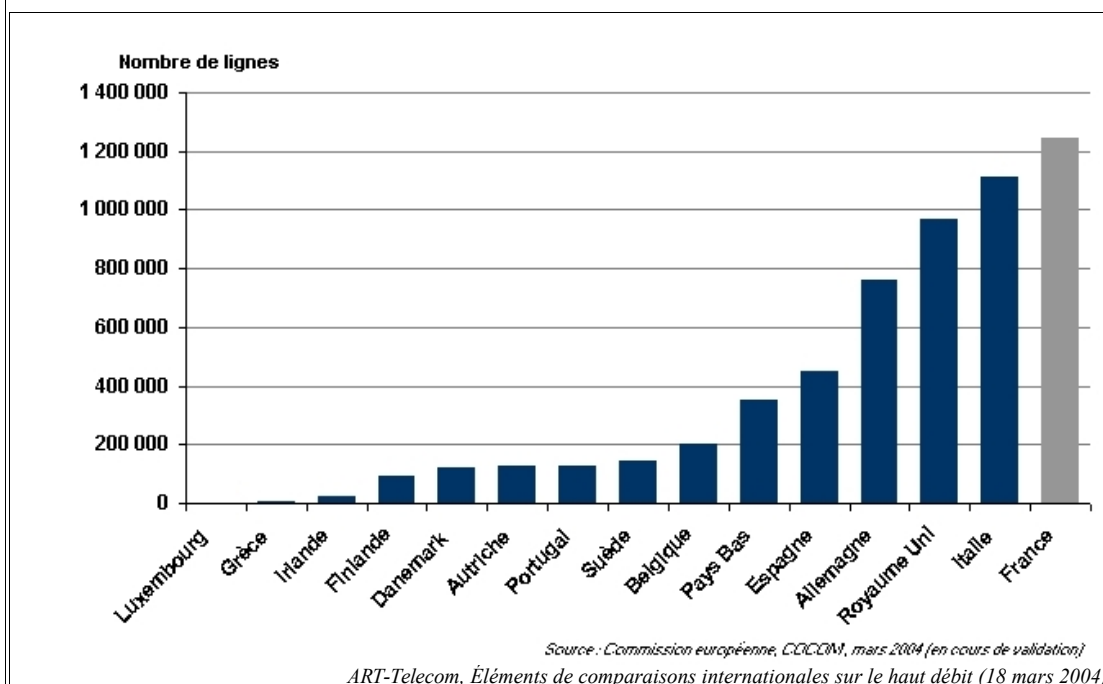
La faiblesse du marché français du câble par rapport aux pays d'Europe du nord explique la forte progression des services sur la paire de cuivre installée pour le téléphone chez 34 millions d'abonnés [Doc. 11]. Contrairement aux pays d'Europe du Nord (Benelux, Allemagne, Suède) qui ont développé des réseaux denses et maillés depuis les années 1970 grâce à la technologie du câble coaxial, la France, comme l'Italie et l'Espagne, a privilégié le mode de diffusion hertzien.

Si la faible densité et certains facteurs géographiques constituent des barrières à la diffusion spatiale des réseaux électroniques, d'autres facteurs, relatifs aux particularités du cadre législatif français, expliquent ainsi la persistance de l'inégalité qui frappe les territoires ruraux et périphériques des grandes agglomérations. Pour Gabrielle Gauthey, membre du collège de l'ART, « *notre pays se caractérise globalement par une quasi absence d'opérateurs locaux ou régionaux : la concurrence y a été d'emblée envisagée comme devant être le fait d'opérateurs nationaux, voire internationaux. Il est d'ailleurs l'un des cinq pays d'Europe qui, de façon explicite, restreignent l'action locale dans ce domaine* »²⁰. Le principe de la revente de l'abonnement de l'opérateur historique, qui permet à un opérateur alternatif de proposer à son client une facture unique, constitue encore une étape importante de la transition entre monopole

²⁰ ART Interviews et chroniques, 2003. « Les enjeux locaux de la concurrence dans les télécoms : le point de vue de Gabrielle Gauthey, membre du Collège de l'ART », *01 Réseaux*.

et système concurrentiel. Une condition réside dans la garantie, pour le client final, d'une qualité équivalente de service. L'opérateur historique détient en effet un avantage dominant par la maîtrise totale de son infrastructure. Pour Jacques Rosselin, fondateur et président de CanalWeb (1997-2002), une des premières télévisions sur Internet (cf. 1.2.3.2), « *la distribution de services à valeur ajoutée via son réseau haut débit nécessite de fixer des règles du jeu entre les éditeurs et l'opérateur : accès aux fichiers d'abonnés, tarification, facturation, promotion ou encore fiabilité de l'accès* »²¹. Pour Gabrielle Gauthey, la généralisation de la revente de l'abonnement aurait notamment pour conséquence le déplacement des enjeux vers le local, le renforcement de la relation commerciale de proximité et la maîtrise du réseau au plus près du client.

Doc. 11 LA CROISSANCE DU PARC HAUT DÉBIT DANS L'UNION EUROPÉENNE (ENTRE LE 1^{er} JUILLET 2003 ET LE 1^{er} JANVIER 2004)



La croissance du marché du haut débit a été de 100% en France en 2002 et en 2003 et de 90% en 2004, la plus forte en Europe.

1.2 LA DIVERSIFICATION DES MODES DE TÉLÉDIFFUSION : QUELLE PLACE POUR LE LOCAL ?

En France, la loi relative aux communications électroniques et aux services de communication audiovisuelle, loi dite de « transposition du paquet télécom » a été adoptée en urgence²² le 12 février 2004. Elle comprend à la fois des modifications du Code des postes et télécommunications et des modifications de la loi du 30 septembre 1986 relative à la liberté de

²¹ Rosselin J., « La télévision haut débit existe, je l'ai regardée », *FING*, 28/08/2002.

²² Le projet de loi relatif aux communications électroniques et aux services de communication audiovisuelle avait été déposé en Conseil des ministres le 31 juillet 2003. L'échéance de transposition des principales directives communautaires adoptées et publiées au premier semestre 2002, était fixée au 24 juillet 2003.

communication. Le gouvernement français inscrit cette loi de transposition des directives européennes - après le projet de loi pour la confiance dans l'économie numérique (LEN) adopté en février 2003 - comme la deuxième étape d'un plan présenté par le premier ministre Jean-Pierre Raffarin le 12 novembre 2002. Le plan RE/SO 2007 - « Pour une REpublique numérique dans la SOciété de l'information » - a pour objectif de « *donner un nouvel élan à la société de l'information en agissant pour un développement efficace de ses infrastructures (équipement, modalités d'accès à Internet, cadre législatif, etc) et de ses usages* ». Le communiqué du Conseil des ministres du 31 juillet 2003 souligne la prise en compte des mutations importantes intervenues lors des dernières années dans les secteurs des télécommunications et de l'audiovisuel et montre un engagement à faciliter le développement de ces industries, à renforcer leur compétitivité et à « *encourager le lancement des nouvelles offres de télévision, notamment de télévision locale* »²³.

Différentes lois (1982, 1985, 1986, 2000) se sont succédées depuis le lancement du Plan Câble en 1982, pour tenter de favoriser le développement des télévisions de proximité, sans succès. L'inadaptation du cadre juridique, la non prise en compte du rôle spécifique de ces chaînes et des réalités économiques auxquelles elles sont confrontées, sont analysés, dans le rapport 2003 du Ministère de la Culture, comme l'expression d'un manque de volonté politique, de les voir se déployer massivement dans les régions françaises. En pratique, le régime d'exploitation des chaînes locales est proche de celui des chaînes nationales. De plus, le maintien de régimes juridiques différents selon les supports, hertzien et câble, s'avère incompatible avec le principe de neutralité technologique entre les réseaux, défini par le nouveau cadre réglementaire européen depuis mars 2002. Ce nouveau contexte technologique et juridique, plus souple, permet d'envisager la couverture de l'ensemble des territoires sous un nouvel angle, avec une meilleure adaptation aux différents contextes géographiques. De nombreuses incertitudes demeurent cependant quant aux stratégies qu'adopteront les acteurs du secteur de l'audiovisuel face à de nouvelles logiques de diffusion, de programmation et de production de contenus.

1.2.1 Spatialisation des réseaux de radiodiffusion et de télédiffusion

Les techniques de transmission utilisées pour la radiodiffusion dès 1920 et pour la télédiffusion à partir des années 1950 sont celles développées parallèlement dans le secteur des télécommunications : faisceau hertzien, satellite, câble et depuis 2002, la paire de cuivre. Le développement de l'activité de programmation radiophonique et audiovisuelle entraîne cependant dès le départ la constitution de réseaux de diffusion distincts, caractérisés par le modèle « point à masse », qui diffère du modèle des télécommunications, dit « point à point » (cf. Doc. 16, p. 54). L'articulation territoriale de ces nouveaux réseaux de connexion, complétant ceux déjà existants du télégraphe et du téléphone, s'effectue selon d'autres échelles et dans un contexte socio-économique et politique différent de celui qui a vu naître les télécommunications.

²³ Assemblée nationale, Projet de loi « Communications électroniques et services de communication audiovisuelle », extrait du communiqué du conseil des ministres du 31 juillet 2003, (<http://www.assemblee-nationale.fr/>).

Le processus de diffusion spatiale et temporelle de la radio, qui va de l'invention à la commercialisation, intervient plus tôt et plus rapidement que celui de la télévision, essentiellement pour des raisons de complexité technique et de coûts de mise en œuvre. Les techniques de la Télétransmission Sans Fil (TSF) se développent à partir des découvertes scientifiques réalisées dans le dernier quart du XIX^{ème} siècle, sur les ondes électromagnétiques²⁴. La TSF est le résultat d'un projet technique, celui d'accroître la distance de propagation des ondes, de « *les faire sortir du laboratoire* » (Flichy, 1991). Elle connaît au départ un usage principalement militaire, avec un investissement industriel soutenu pendant la Première Guerre mondiale. La pratique de la radio en amateur se développe parallèlement, surtout aux États-Unis avec les premiers programmes quotidiens d'information et de musique en 1920, suivie dès 1922, de la mise en place d'une production industrielle et de commercialisation de récepteurs (Westinghouse). Pour Patrice Flichy, « *il suffira de dix ans pour que la TSF, qui avait pour unique usage la télécommunication point à point, devienne un système broadcast, l'un des principaux supports de la culture de masse* »²⁵.

L'histoire de la radiodiffusion entre les deux guerres montre qu'elle se développe au départ selon une logique locale, notamment en France, autour de groupes d'acteurs politiques et culturels. L'inégale diffusion spatiale de la radio, avec un suréquipement de la région parisienne, du Nord et de l'Est et un sous-équipement de la Bretagne, du Centre et du Grand Sud-Ouest, s'explique en partie par l'électrification partielle du territoire, faible dans les zones rurales, mais aussi par le coût des récepteurs et par la géographie des émetteurs, régionaux ou nationaux (un seul à Paris). Contrairement à l'Allemagne ou à l'Italie, « *la France ne met en place aucune politique suivie de diffusion rurale de la radio* » (Méadel, 1995). La programmation des stations régionales est avant tout le fait d'une combinaison d'acteurs impliqués dans la vie locale sur la longue durée, associations radiophoniques, collectivités, notables, artistes et intellectuels locaux, qui participent au fonctionnement et à l'identité de ces radios publiques ou privées. Les relais, ou émissions fédérales, conçus par le Service de la radiodiffusion du Ministère des PTT, assurent au départ l'échange de programmes entre les stations. Un premier modèle de diffusion, local, de la radio est celui de la circulation de l'information de la ville vers la campagne. Progressivement, les relais sont utilisés pour renforcer la centralisation des programmes, contribuant ainsi, pour Cécile Méadel (1995), à consolider, au niveau national, l'opposition Paris/Province.

La diffusion sociale de la télévision, comme média de masse, n'intervient qu'après la Seconde Guerre mondiale, au terme d'une longue série de combinaisons d'innovations, destinées à résoudre le triple problème technique du captage de l'image animée (caméra), de sa transmission par radio et de sa reproduction au lieu de réception (téléviseur). Les réseaux de transmission d'images animées utilisent des longueurs d'ondes centimétriques à très hautes fréquences (VHF) ou ultra hautes fréquences (UHF) (plus courtes que les ondes radio) qui se propagent à partir d'émetteurs dont la portée doit être relayée par des ré-émetteurs espacés tous les 50 km environ.

²⁴ James Maxwell 1860, Heinrich Hertz 1887, Branly 1888. La TSF est inventée indépendamment en 1895, en Italie par Guglielmo Marconi et en Russie par Alexandre Popov.

²⁵ Flichy P., 1997. *Une histoire de la communication moderne, Espace public et vie privée*. La Découverte, 281 p., p. 150.

À partir des années 1970, la télévision relayée par satellite (TRS), puis la télévision directe par satellite (TDS), complètent le dispositif des liaisons de télédiffusion terrestres. En permettant l'alimentation directe des stations intermédiaires de moyenne puissance, le satellite assure la diffusion des programmes aux particuliers équipés d'antennes paraboliques, sans souci des contraintes géographiques qui pesaient notamment sur l'installation (et le coût) des réseaux hertziens. Les réseaux câblés, dont les têtes se connectent sur les réseaux de radiodiffusion, se développent au même moment, dans le contexte de libéralisation naissante des télécommunications autorisant les réseaux privés.

Les États-Unis, le Brésil ou le Mexique présentent un modèle d'aménagement de télévisions commerciales en réseau, avec des stations locales affiliées à des réseaux nationaux. Les canaux ouverts, nés aux États-Unis dès les années 1960, sont des chaînes non commerciales, sur le principe du droit d'accès citoyen à l'antenne. Le paysage télévisuel américain, avec aujourd'hui 2 130 télévisions locales privées et plus de 5 000 télévisions locales associatives sur le câble, s'est constitué à partir du local, les *networks* nationaux étant des assemblages de chaînes de proximité²⁶. En Europe, un tel ancrage des chaînes locales dans le paysage audiovisuel se retrouve en Belgique (12 chaînes locales et communautaires créées depuis la fin des années 1970), en Allemagne (80 canaux ouverts se sont constitués depuis 1985) et en Italie, où la libéralisation des ondes a commencé au niveau local (244 concessions en 1977, 450 aujourd'hui). L'Espagne connaît une explosion de ses canaux locaux depuis la transformation du marché audiovisuel en 1990 (près de 1 000 télévisions) et un fort développement des télévisions régionales, à l'instar de la Grande-Bretagne (un grand opérateur pour chacune des 15 régions).

Dans la plupart des pays européens, la télévision s'est développée, après la Seconde Guerre mondiale, sous la forme d'un bien collectif national, géré par un monopole public. Financé par une redevance payée par tous les utilisateurs, ce monopole assure la couverture de l'ensemble du territoire national. En France, la DATAR accélère le maillage des territoires ruraux en réseaux de télédiffusion sous l'impulsion de Charles De Gaulle qui déclare, en 1963, que « *la télévision est un formidable instrument de soutien de l'esprit public* »²⁷. Les hommes politiques ont en effet très vite saisi l'intérêt d'un outil de diffusion si puissant, permettant de toucher l'électorat national et de contrôler le contenu de l'information diffusée. La dépendance politique de la radiodiffusion n'est que faiblement affectée par la création, en 1964, de la seconde chaîne couleur Antenne 2 et de l'ORTF²⁸ qui demeure sous la tutelle du gouvernement et du Ministre de l'Information, par le pouvoir de nomination du Directeur Général. Cette tutelle ne prend fin qu'en 1982, sous la présidence de François Mitterrand et dans le cadre de l'ouverture au secteur concurrentiel des médias audiovisuels²⁹. À la fin des années 1960, alors que se développe la pratique de la vidéo légère, l'exigence de pluralisme s'accroît, en réaction à une information

26 Source : Ministère de la Culture et de la Communication, France, mai 2003.

27 Note du Général De Gaulle, 2 septembre 1963, source : (<http://www.francetv.fr>).

28 Office de la Radio et de la Télévision Française.

29 Le Ministère de la Communication remplace alors celui de l'Information et le pouvoir de nommer les dirigeants est transféré à une Haute Autorité de la Communication Audiovisuelle.

vécue comme instrumentalisée par les pouvoirs nationaux. Elle se traduit par l'émergence de mouvements associatifs locaux et par la création de radios libres ou « pirates » interdites sous la présidence de Valéry Giscard d'Estaing. « *L'émergence des radios libres a donné aux auditeurs-citoyens non seulement le goût d'une information non filtrée mais aussi le goût de l'expression directe* », comme l'explique Christian d'Aufin, rédacteur en chef, dans les années 1980, de la revue « Radio le magazine »³⁰.

En France, alors que les radios locales ont fini par présenter un maillage assez serré du territoire national, la diffusion spatiale inégale des télévisions locales a perduré. Outre l'hétérogénéité des statuts, des modes de diffusion et des moyens techniques, financiers et humains dont elles disposent pour la production de programmes, les télévisions locales présentent de grandes disparités dans la taille des territoires qu'elles peuvent être amenées à couvrir : région, département, bassin de vie, agglomération ou quartier. Huit télévisions locales privées hertziennes se répartissent entre cinq télévisions de ville (Toulouse, Lyon, Bordeaux, Clermont-Ferrand et Troyes) et trois télévisions de pays (TV8 Mont-Blanc qui couvre la Savoie, la Haute-Savoie et le Pays de Gex, Télé 102, qui diffuse dans la région des Sables-d'Olonne et Télé Sud-Vendée). Parmi les télévisions privées, TV Breizh (Bretagne), créée en 2000, est la seule télévision d'identité régionale, diffusée sur câble et satellite. Une autre catégorie de télévision de proximité, les télévisions associatives, peut obtenir des autorisations temporaires de diffusion sur le câble ou par voies hertziennes et se diffuse aussi *via* Internet (IT Média à Castres). Sur 96 canaux locaux du câble en fonctionnement en 2001, 43 sont concentrés en Lorraine et en Alsace [Doc. 12].

L'explication de la concentration des canaux locaux du câble dans le Bas-Rhin et en Moselle relève de plusieurs facteurs socio-culturels, techniques et politiques et renvoie à la concurrence entre les modes de télédiffusion dans le contexte de libéralisation des ondes des années 1980. La région est propice à la création de radios libres dès les années 1970³¹. Les auditeurs et téléspectateurs de cette zone frontalière sont habitués plus tôt qu'ailleurs à la diversité en matière de programmes³². Les pouvoirs publics déploient ainsi de considérables efforts pour satisfaire une demande qui s'accroît en 1985, avec l'arrivée de nouvelles chaînes gratuites. Une moins

³⁰ Christian D'Aufin est journaliste, auteur d'ouvrages sur la télévision par satellite (1997, 1999). Les citations sont extraites d'entretiens par correspondance électronique réalisés en février 2005 sur l'historique des modes de diffusion par câble et satellite.

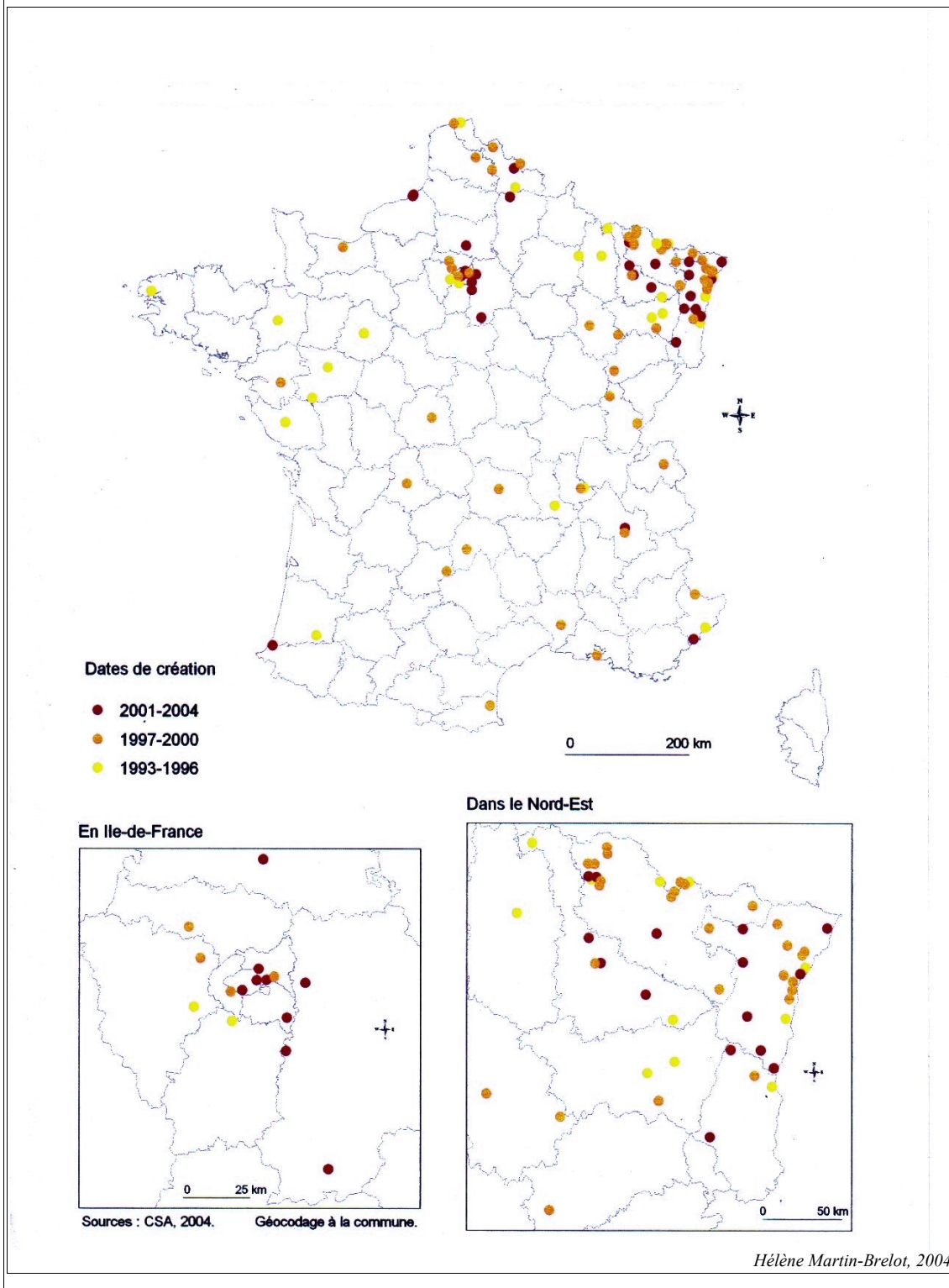
Au sujet des radios libres et de leurs impacts sur la société française, cf. Dalle M., 2002. « *Les ondes déchaînées. Analyse culturelle des radios libres françaises, 1977-1981* », Thèse de doctorat en philosophie, Pennsylvania State University, 623 p., (<http://etda.libraries.psu.edu/theses/approved/WorldWideFiles/ETD-230/thesis.pdf>).

³¹ Première radio « pirate » syndicale de France, « SOS Emploi » est lancée fin 1978 par le syndicat CFDT à Longwy en Meurthe-et-Moselle ; dans la même ville, « Radio Lorraine Cœur d'Acier » lancée quelques mois plus tard par le syndicat CGT reste un symbole dans l'histoire des radios libres, même si elle émet pendant à peine plus d'un an.

³² Tandis que le reste du pays n'a à sa disposition que trois canaux (TF1, Antenne 2 et France 3) jusqu'en 1985, l'ajout de simples antennes rateaux sur les toits permet à la plupart des foyers germanophones de la région de capter une douzaine de chaînes gratuites belges, allemandes et française. Créée en 1985, RTL (Radio Télé Luxembourg) connaît ses plus fortes audiences dans les départements de la Meuse, de la Moselle et de la Meurthe-et-Moselle.

bonne couverture de la zone par les émetteurs hertziens de TDF diffusant ces nouvelles chaînes constitue alors un argument pour l'implantation de la télédistribution par câble.

Doc. 12 DIFFUSION DES TÉLÉVISIONS LOCALES CÂBLÉES



La densité que l'on observe dans la pointe nord-est de la carte s'explique par une stratégie du câblage régional menée avec succès par Jean-Marie Rausch, maire de la ville de Metz depuis 1971, co-instigateur et président de Médiaville³³ depuis 1995. Conçu dès 1979, le réseau câblé de Metz est un modèle de viabilité économique et l'une des rares réussites en France, tant sur le plan de la fourniture de services d'information locale à la population³⁴ que sur le plan de la télématique. Destiné à favoriser l'émergence d'un secteur d'activités de niveau européen spécialisé dans l'étude et le développement des systèmes de communication, le Technopôle Metz 2000 créé en 1984 accueille la première Zone de Télécommunications Avancées (ZTA) de France. Les entreprises, grandes écoles et universités regroupées sur la zone partagent les équipements d'accès aux réseaux à très haut débit et bénéficient de réduction tarifaire sur les communications. Dans la plupart des autres villes, l'application du Plan Câble s'est réduite à la fourniture de services de télévision classique. L'usage de l'infrastructure optique pour la fourniture de services interactifs et la création d'avantages économiques locaux est restée limitée, en dehors de quelques services de formation.

1.2.2 Retour sur l'échec du Plan Câble et sur les risques d'une conception infrastructurale du rôle des télécommunications

À partir de 1981, l'État prend en charge des politiques publiques pour favoriser le déploiement des TIC³⁵ et entreprend de grands chantiers nationaux, comme le Plan « informatique pour tous » du Ministère de l'Éducation nationale et les centres multimédias portés par la DATAR. Le Comité interministériel d'aide à la localisation des activités (CIALA) et les centres régionaux pour l'innovation et le transfert de technologies (CRITT) sont créés à cette période. Adopté le 3 novembre 1982, le plan de développement des réseaux câblés de télédistribution prévoyait la construction de réseaux câblés pour 52 grandes villes françaises.

Un rapport de janvier 2003 sur l'économie du câble en France commandé par l'Autorité de régulation des télécommunications (ART) apporte des éclairages sur l'échec de la politique de planification du câble. Des erreurs stratégiques et des facteurs conjoncturels expliquent les tendances déficitaires récurrentes des structures d'exploitation. Le choix d'une technologie d'avant-garde, la fibre optique, préfigurait l'édification progressive de réseaux numériques multiservices à destination des particuliers comme des entreprises³⁶. Cette décision a présenté

³³ Médiaville, devenue officiellement, en 1997, Multimédiaville, a été créée en 1985 à l'initiative de l'Association des Maires de Grandes Villes de France. Manifestation de référence, Multimédiaville est à la fois un lieu privilégié de comparaison d'expériences, une tribune politique et un lieu de contacts entre les praticiens locaux et leurs partenaires.

³⁴ Dès les années 1980, le réseau messin connaît rapidement un taux de pénétration de 60% et offre 25 programmes à quelques 30 000 abonnés. Depuis 1995, la ville développe, en partenariat avec une douzaine de partenaires publics et privés, la plateforme « Metz Interactive » constituée d'une vingtaine de services innovants accessibles à l'ensemble des abonnés au câble.

³⁵ La même année, sous l'impulsion de F. Mitterrand et de J.-J. Servan-Schreiber, est créé le Centre Mondial de l'informatique, destiné à promouvoir l'usage de l'informatique dans les écoles et les pays en voie de développement.

³⁶ Busson A., 1993., « Le câble », in Martinand C. (dir.), *L'expérience française du financement privé des équipements publics*, Paris, Economica, 191 p.

plusieurs inconvénients, parmi lesquels le coût sous-estimé de mise en œuvre et la précocité de la technique, par rapport à l'ampleur du projet de déploiement prévu dans le plan. Le rapport (ART, 2003) souligne surtout un contexte dans lequel « *ni le cadre réglementaire de l'audiovisuel, ni les coûts de production des programmes ne permettaient d'envisager une croissance rapide de l'offre de contenus audiovisuels* ». Alors que le câble était censé combler le manque de diversité des programmes disponibles en hertzien, trois nouvelles chaînes hertziennes sont lancées, Canal + (1984), la Cinq et TV6 (1986). Le câble perd soudain en attractivité face à cette offre concurrente, à laquelle s'ajoute à partir des années 1990 le succès de la diffusion par satellite. Des restrictions juridiques particulières s'appliquent en outre au domaine de la câblo-distribution. Une des principales difficultés des opérateurs du câble est liée selon eux au régime de concession de service public et à l'héritage des réseaux du plan câble, dont France Telecom est resté propriétaire³⁷. Ces deux situations entraînent une discontinuité entre la gestion technique des réseaux et la commercialisation des services. Le principe du retour des réseaux aux collectivités, au terme du contrat de concession, constituerait un frein aux investissements et partenariats potentiels pour l'innovation. Durant la deuxième moitié des années 1980, les opérateurs privés ont à se constituer une base d'abonnés sur les réseaux existants (agglomérations de plus de 100 000 habitants), ou en construction. « *Les investissements en vue de l'extension des réseaux des centre-villes vers les zones périphériques, ou la construction ex nihilo de réseaux dans des villes petites ou moyennes, attendront quelques années* » (Rapport ART, 2003). Jérôme Barré (1995) analyse l'échec de la télématique municipale dans les années 1980 en soulignant que « *les télécommunications ont été vues avec une logique d'infrastructure, alors qu'elles doivent de plus en plus être pensées en termes de services et d'applications* ». Ce constat rejoint celui d'autres recherches relatives aux effets structurants des télécommunications sur les territoires.

Pendant la période de reconstruction d'après-guerre en France, la politique d'aménagement du territoire vise une meilleure diffusion spatiale de la croissance. Il s'agit alors d'endiguer le double phénomène de polarisation du développement sur la région parisienne et de déclin démographique des régions rurales, par une politique d'aide à la localisation d'entreprises et par la constitution de nouveaux pôles industriels et démographiques, dans le cadre de grands projets d'infrastructure³⁸. En 1971, le VI^e Plan met en avant le rôle des télécommunications dans la vie économique française et la nécessité d'un réaménagement des structures. La Direction Générale des Télécommunications (DGT) connaît alors un accroissement de son pouvoir et de son autonomie afin de rattraper le « retard français »³⁹. C'est dans ce contexte de logique

37 En 1986, le gouvernement de Jacques Chirac met en place un nouveau cadre juridique, basé sur le principe de la concession de service public attribuée par les collectivités locales à des opérateurs privés. Outre l'opérateur historique (DGT, qui devient France Telecom en 1988), trois structures, dont aucune n'est issue du secteur de l'audiovisuel, se lancent dans la reprise des réseaux du plan câble : la Lyonnaise des eaux, la Compagnie générale des eaux (CGE) et la Caisse des dépôts et consignations (CDC).

38 À partir de 1963, le développement de 8, puis 12 métropoles d'équilibre est entrepris.

39 Contrairement aux États-Unis, le téléphone, inventé en 1876 se diffuse très lentement en Europe, où il n'est pas considéré comme un instrument de masse, utile aux ménages pour la sociabilité, ou aux populations rurales pour s'informer des cours du marché. Entre les deux guerres, la demande est même inférieure à l'offre. Pendant près de 80 ans (1880-1960), la diffusion du téléphone est freinée en Europe et particulièrement en France, par un milieu d'accueil défavorable, sans vision précise de son usage pour la société et sans investissement financier suffisant

planificatrice qu'est réalisé, en quinze ans, « *le réseau le plus numérisé du monde* » (Musso, 1997). La question des effets spatiaux structurants de la télématique est posée dans le rapport sur *L'informatisation de la société* de Simon Nora et Alain Minc, commandé par le chef de l'État fin 1976 et remis en janvier 1978. « *La télématique encouragera-t-elle ou freinera-t-elle la décentralisation des activités entre Paris et la province ?* »⁴⁰.

L'étude des formes de réorganisation spatiale de l'activité productive sous l'effet des TIC fait généralement ressortir deux tendances contradictoires : d'une part, la dispersion des agents, favorisée par un degré de liberté supplémentaire dans le processus décisionnel de localisation, d'autre part, un accroissement des forces d'agglomération des entreprises qui cherchent l'exploitation de phénomènes d'externalités et de complémentarités. Cet aspect des TIC a fait l'objet d'un colloque de l'École nationale supérieure des télécommunications (ENST) à Brest fin 2002, intitulé « TIC et réorganisation spatiale des activités économiques ». La question de l'impact de la diffusion des connaissances sur les agglomérations rejoint celle de milieu innovateur (GREMI, Veltz, 1999) et de l'importance de la notion de proximité dans le processus de transmission des connaissances. Sans remettre en question les logiques territoriales, les auteurs insistent sur d'autres critères comme le capital humain, les interactions formelles ou informelles entre individus qui « *agissent sur la diffusion et la croissance du savoir par le biais de l'imitation et de la confrontation de connaissances diversifiées* »⁴¹. L'amélioration des moyens de communication, qui autorise donc des niveaux de croissance plus élevée, a tendance à renforcer les externalités⁴² et la concentration des activités. Pourtant, comme le souligne Christophe Demazière (2002), « *tout au long des années 1980, l'argument commun était que les capacités de communication permises par les nouvelles technologies allaient dissoudre l'espace, en permettant notamment la décentralisation des activités et des hommes* ». L'auteur rappelle l'un des constats principaux des différents bilans dressés par les chercheurs sur les technopoles (Savy, 1980 ; Benko, 1991 ; Bakis, Musso, Rallet, 1995) : « *il n'existe pas d'effet immédiat de la création d'un parc sur les processus de diffusion de la technologie et de l'innovation. Il apparaît que la clé de l'ingénierie technopolitaine ne réside pas dans sa base matérielle (malgré tout indispensable) mais dans le développement de son aspect immatériel, c'est-à-dire la création ou l'adaptation de technologies au niveau local* ».

Comment dépasser la vision des télécommunications comme « vitrine technologique » et simple élément de développement exogène ? Au-delà de l'attraction de nouvelles localisations, comment utiliser leur potentiel pour la mise en réseau de localisations existantes (Rallet, 1995) ?

La problématique d'un développement économique et social fondé sur la croissance spatiale des réseaux d'information et de communication se retrouve aujourd'hui à toutes les échelles territoriales. Les mécanismes d'innovation qui déterminent l'évolution des services de

pour la réalisation d'un réseau universel.

40 Question reprise par Michel Savy, dans « Communications et la localisation des activités », in *Stratégies de communication et territoires*, L'Harmattan, 1995.

41 Jovanovic et Rob, 1990, cité par Massard *et alii*, 2002.

42 Une externalité se réalise lorsqu'une décision d'un agent affecte un autre agent autrement que par le biais du prix (Offner, Pumain, 1996).

télécommunications dans le temps (apparition) et dans l'espace (localisation), relèvent de deux logiques complémentaires : l'une industrielle, l'autre territoriale. La nature des services en réseau en effet n'est pas neutre, puisque leur existence relève de plusieurs dynamiques d'acteurs, entreprises, opérateurs, collectivités, impliqués dans le même processus, mais avec des intérêts et des regards très différents. « *Cette propriété de détermination du global par le local apparaît bien spécifique aux réseaux* » (Offner, 2003).

1.2.3 Nouveaux modes de diffusion et de production télévisées : vers des dynamiques polycentriques ?

La télévision numérique terrestre (TNT) et les technologies xDSL apparaissent au début des années 2000 comme deux nouveaux modes de télédiffusion concurrents du satellite et du câble. Ces deux nouveaux modes de diffusion numérique transforment la géographie des systèmes de télédiffusion, en facilitant notamment les possibilités de décrochages locaux et la multiplication des points d'émission. L'avancée constante des techniques de traitement vidéo et l'augmentation des débits permet par ailleurs aux usagers de bénéficier de différents degrés d'interactivité. Ces évolutions conjointes de l'infrastructure technique et des services modifient radicalement les logiques antérieures de production et de consommation de la télévision. Les productions audiovisuelles locales pourraient trouver dans ce contexte d'innovation sans précédent, un terrain de développement privilégié.

1.2.3.1 La télévision numérique terrestre

La télévision numérique terrestre a pour principe l'utilisation de certaines fréquences pour diffuser des chaînes de télévision en numérique, ainsi que des services associés comme le sous-titrage. La numérisation des signaux permet leur compression donc l'augmentation des capacités de transport et la diminution des coûts. Les téléspectateurs doivent acquérir des boîtiers spéciaux ou de nouveaux récepteurs pour recevoir les signaux. Des travaux d'adaptation des antennes individuelles et collectives sont souvent nécessaires. L'observation d'expériences de mise en œuvre concrète de la numérisation dans quelques pays pionniers, comme le Royaume-Uni (1998), la Suède (1999), l'Espagne (2000) incite à la prudence. Deux échecs retentissants d'opérateurs de bouquets payants, ceux d'ITV Digital en Grande-Bretagne et de Quiero TV en Espagne, interrogent notamment les pouvoirs publics sur le modèle économique adapté à ce mode de diffusion. L'année 2003 a pourtant marqué un tournant, avec une relance de la TNT outre-Manche sur un mode totalement gratuit et le lancement effectif de la numérisation dans deux nouveaux pays : les Pays-Bas, avec la plate-forme payante Digitenne (21 chaînes) d'abord commercialisée dans l'ouest du pays et l'Allemagne, avec Berlin comme première ville à bénéficier d'une diffusion hertzienne exclusivement numérique.

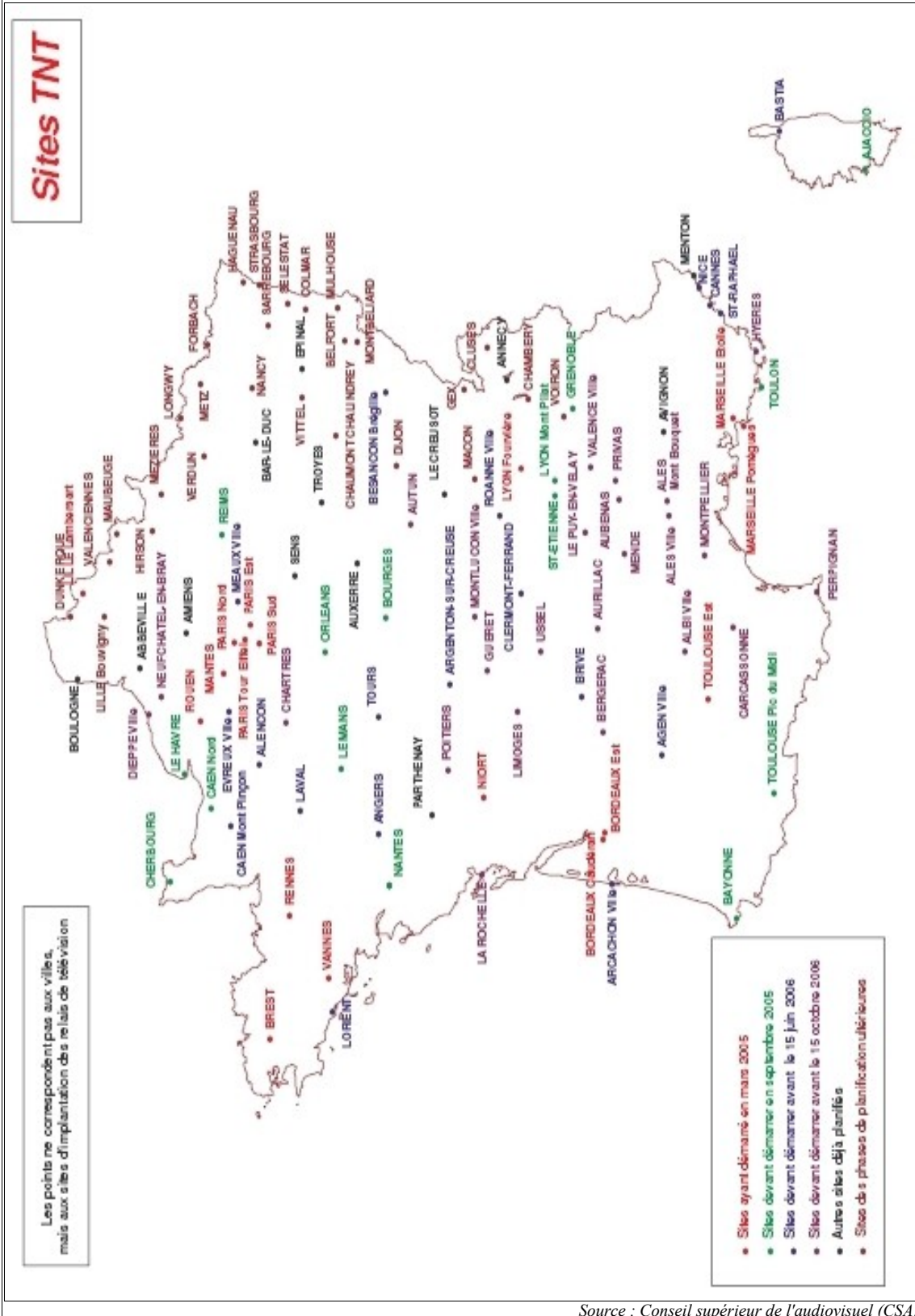
En France, la planification du spectre, entreprise depuis l'année 2000 par le CSA (Conseil supérieur de l'audiovisuel), s'inscrit dans l'utilisation prioritaire des points hauts actuellement

exploités en analogique, soit 115 sites en France métropolitaine qui desserviront 85% de la population française [Doc. 13]. La structure des systèmes de diffusion terrestre, qui démultiplie les points d'émission, est particulièrement bien adaptée à des diffusions locales ou régionales. « *Alors que les télévisions locales analogiques indépendantes apparaissaient isolées et obligées de vivre en concurrence frontale avec les autres chaînes, le numérique terrestre les intègre à un ensemble/bouquet qui conduit à elles et auquel elles conduisent* »⁴³. Le CSA a ainsi décidé de réserver trois canaux numériques aux télévisions locales, en plus des chaînes régionales du service public, sur chacun des 115 sites de diffusion déployés jusqu'en 2008. Les débats en cours témoignent pourtant de grandes inquiétudes quant à la pertinence, pour des télévisions de proximité, d'un découpage qui ne tient pas (pour l'instant) prioritairement compte des bassins de vie. Des interrogations demeurent également sur les risques de déstabilisation et de concentration du paysage audiovisuel, les grands groupes étant autorisés à faire acte de candidature pour des fréquences locales numériques. « *Le passé a montré en radio que les ressources en fréquence ne restaient jamais locales, dès que le national pouvait candidater* »⁴⁴.

43 *Antennes, médias et réseaux*, « Le renouveau des télévisions locales », n°135, pp. 15-18.

44 *Avizoom*, « TNT : adieu au local », n°50.

Doc. 13 LES 115 SITES D'ÉMISSION DE LA TÉLÉVISION NUMÉRIQUE TERRESTRE (TNT)



Source : Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA)

1.2.3.2 Évolution des modèles de télévision interactive : l'enjeu des télévisions sur IP

Alors qu'elle n'en était encore, jusqu'à l'automne 2003, qu'au stade de l'expérimentation, la diffusion de programmes audiovisuels sur le fil de cuivre qui relie l'abonné du téléphone au répartiteur est désormais une réalité dans tous les pays européens⁴⁵. Un dossier du CSA (17 décembre 2003) fait le point sur ce nouveau type d'offre de télévision, rappelant que selon les pays, la télévision sur ADSL est considérée par certaines autorités de régulation sous l'angle de service de télécommunication, « *quand d'autres lui confèrent des statuts voisins à ceux de la distribution de chaînes par câble* ». La télévision sur ADSL ne doit pas être confondue avec la télévision sur Internet, même si toutes deux, utilisant les protocoles Internet, constituent les deux grands types de télévision sur IP, encore appelée télévision haut débit (THD).

L'ADSL repose sur une répartition de la ligne en trois canaux distincts, de capacités différentes, donnant accès au téléphone, à Internet et à la télévision. Un boîtier situé chez l'utilisateur sépare les trois signaux et permet de brancher séparément téléphone, ordinateur et téléviseur. La qualité du signal de télévision transmis (débit de 3 à 4 mb/s) est équivalente à celle des chaînes diffusées par satellite qui utilisent le même format d'encodage (Mpeg-2) avec la même bande passante. Pour l'heure, le troisième canal utilisé pour la télévision est principalement descendant, mais dispose d'une voie de retour destinée à envoyer certaines informations aux équipements placés dans le répartiteur téléphonique. L'augmentation des débits et l'amélioration des techniques de compression vidéo permettront d'utiliser cette voie de retour pour développer des services interactifs.

Comme le souligne Jean-Michel Cornu, directeur scientifique de la FING, la télévision sur IP ouvre la voie à de nouveaux services et à de nouveaux usages « *par le mariage des particularités de la télévision et de l'Internet* »⁴⁶. En effet, la diffusion en temps réel, reposant sur les réseaux à haut débit de type câble et ADSL au caractère décentralisé et permettant la symétrie entre voies descendantes et montantes, offre en fait la possibilité à quiconque de devenir diffuseur de contenu. Une liaison strictement bilatérale entre émetteur et récepteur permet « *une relation parfaitement individualisée entre le programme et celui qui le consomme* » (Bailly, 2000). Ce modèle, dit *unicast*, était défendu dans le rapport Théry de 1994, sur le développement des autoroutes de l'information.

Un autre modèle de télévision interactive, sur le mode *multicast*, privilégié par les opérateurs du satellite, consiste en une diffusion s'inscrivant dans une grille prédéfinie. Les coûts d'investissement sont répartis sur les utilisateurs, équipés de magnétoscopes numériques qui leur permettent notamment de naviguer dans les flux audiovisuels diffusés. Ces boîtiers dotés de grandes capacités de mémoire stockent et gèrent en local une grille de programmes et d'applications interactives, comme par exemple le téléachat, le vote pendant une émission, la recherche d'informations complémentaires. La fonctionnalité des guides électroniques de programmes (en anglais : EPG pour *Electronic program guide*), avec la possibilité de recherches thématiques, facilite la sélection du téléspectateur parmi tous les programmes disponibles. Les EPG peuvent être comparés aux sites portails sur Internet. La lenteur du décollage de cette technique peut s'expliquer par le caractère encore trop limitatif de l'offre, mais aussi par une trop

⁴⁵ Les pays les plus avancés (offres présentes depuis 2002) sont la Corée du Sud, le Japon, Hong Kong et Taïwan. Cette situation s'explique par le taux particulièrement élevé, dans ces parties du monde, d'équipement en offre Internet haut débit et de pénétration de l'ADSL (CSA, 17/12/2003).

⁴⁶ Cornu J.-M., « Les télévisions sur IP : de la télévision sur ADSL à la télévision sur l'Internet », *FING*, 20/01/2004.

faible évaluation des attentes des publics, qui répartissent encore leurs usages plus couramment en fonction de besoins précis, sur différents terminaux. L'utilisation de tous ces nouveaux outils nécessite de plus l'acquisition de savoir-faire de plus en plus sophistiqués, adoptés rapidement par les nouvelles générations, mais qui échappent en partie aux populations non formées ou habituées à leur usage.

La télévision n'autorisait, jusqu'à présent, qu'une liaison unidirectionnelle : un émetteur-source programme un ensemble d'émissions vers des téléspectateurs cibles. « *Les événements diffusés possèdent généralement les caractéristiques de s'inscrire dans un temps défini, linéaire, irréversible et impossible à reproduire* » (Bourque, 2000). Ces événements sont de nature diachronique. Les deux modèles, unicast et multicast tendent à se combiner. En associant une offre de services à la programmation thématique, la télévision dite interactive, qui insère un agent actif - le programme informatique - entre l'utilisateur et la machine, répond à une demande de personnalisation de l'information et transforme les modes de consommation de la télévision. Du point de vue de la production, les recherches en cours montrent la nécessité d'associer étroitement recherche technique et réflexion éditoriale, pour identifier et documenter les séquences pertinentes⁴⁷. Cette évolution ouvre la voie aux productions spécialisées, qui peuvent ne s'adresser qu'à un public restreint. Jean-Michel Cornu remarque ainsi que « *la télévision sur IP est particulièrement bien adaptée aux petites télévisions : télévisions participatives de proximité, télévisions hyperthématiques...* »⁴⁸ et qu'elle pourrait ainsi rejoindre la presse écrite dans sa pluralité et sa diversité. Cette plus grande individualisation de la consommation pose finalement la question des conceptions différentes d'un utilisateur de service. Selon les produits développés, celui-ci peut être considéré comme client, consommateur, ou citoyen. Pour Isabelle Pailliarth « (...) *une double tendance semble se manifester : d'une part, l'obligation que ressentent les opérateurs de saisir, comprendre et même devancer les logiques des utilisateurs, d'autre part la prise de conscience encore progressive de la complexité des pratiques sociales et en conséquence la sophistication de plus en plus grande des outils de connaissance* »⁴⁹.

Chaque mode de diffusion entraîne des coûts et des possibilités d'audience spécifiques. Le perfectionnement des techniques de compression et de traitement vidéo permet d'envisager d'ici 2010 la diffusion d'une télévision locale par satellite sur la totalité d'un continent pour un coût de l'ordre de 35 000 euros par an. Ce coût est à comparer avec celui d'environ 300 000 euros pour la diffusion annuelle d'une chaîne locale hertzienne (touchant un rayon de 70 km et 65% de la zone couverte selon la compatibilité des antennes) et avec celui d'une télévision locale télédistribuée par câble, entre 40 000 et 100 000 euros⁵⁰ par an. Les coûts de liaison sont équivalents en mode xDSL. Comme pour le câble, le nombre de foyers touchés dépend du succès commercial de l'opérateur, qui supporte les coûts du réseau. La technologie xDSL est cependant conduite à

47 Voir Bailly P., 2000. « Interactivité et création », *Dossiers de l'audiovisuel* n°89, pp. 38-41.

48 Cornu J.-M., 2004, *op. cit.*

49 Pailliarth I., 2002. « Citoyens, usagers, consommateurs : quelles pratiques ? », in Musso P., Crozet Y. (dir), *Le territoire aménagé par les réseaux*, L'Aube, pp. 237-252.

50 Estimations fournies par des professionnels du secteur.

s'imposer face au câble coaxial dont l'installation, l'entretien et l'adaptation à l'évolution de la demande de services interactifs s'avèrent plus onéreux et risqués pour les investisseurs. Il est à noter que la possibilité d'élargir le bassin d'audience d'une télévision locale s'avère crucial en terme de montage financier et de publicité.

1.2.3.3 Réflexion intermédiaire sur l'information-message et sur le lien entre réseau et société

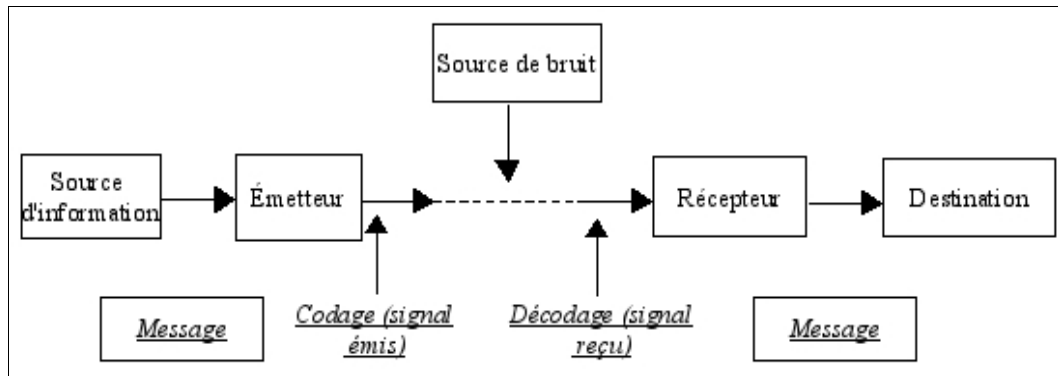
Les flux véhiculés par les réseaux de télédiffusion sont des programmes fabriqués de sons et d'images⁵¹, ils entrent dans la catégorie des biens culturels, supports de valeurs, d'idées, de sens et d'identités. La réflexion menée depuis les années 1980 sur l'avenir des télévisions de service public en Europe nous apporte des éclairages sur les enjeux économiques, politiques et culturels que suscite ce puissant média, la télévision.

D'après une étude Médiamétrie (2002), la durée d'écoute quotidienne moyenne de la télévision pour un individu se situe en France autour de 200 minutes (3h 20). Une comparaison entre l'offre et la consommation télévisuelles par genre de programmes montre la part prépondérante de l'offre de magazines et documentaires (33,9%), alors que le public ne lui consacre que 19,7% de son écoute (contre 23,6% pour les fictions TV). Si, comme l'exprime le président de RAISat, Carlo Sartori, « *la télévision tranche dans le vif des gens et [qu'elle] modifie les attitudes psychologiques et les comportements sociaux* », on peut penser, comme Serge Proulx, que c'est d'abord par la fiction, porteuse de mécanismes de projection et d'identification. Cet auteur, pour qui « *la télévision est d'abord une formidable consommatrice de temps social* » (1998), plaide pour une télévision référentielle, qui s'appuierait donc plus sur le contenu du message et l'ouverture sur l'extérieur, que sur la fonction phatique, jouant constamment sur l'émotion et le contact, prédominante aujourd'hui. Les critiques envers l'évolution de la télévision sont vives en général. Si on lui reconnaît (même difficilement) une capacité à donner accès à de nouveaux univers culturels, les craintes proviennent du pouvoir attribué à l'image, celui de se substituer aux expériences réelles. Sachant que « *les représentations constituent la matière même des échanges dans la communication médiatique* » (Belisle *et al.*, 1999) et que ces représentations sont aptes à influencer les actions, on peut s'interroger sur le devenir de l'information, en tant que « bien commun ». Dans son *Introduction à l'économie cognitive* (1997), Thierry Gaudin évoque l'influence que peuvent acquérir les entreprises sur le psychisme du public, dans le cas de la publicité. « *Le mental est devenu un territoire, le droit d'y accéder se paye cher* ». Il remarque que si la télévision offre, à travers certaines émissions, des contenus critiques, voire satiriques à l'égard de la vie politique (hommes et actions), on ne peut y trouver aucune remise en question du fonctionnement ou de l'action des entreprises qui participent au système, puisque dans celui-ci « *la désinformation finance l'information* ».

51 « *Les pratiques d'images se révèlent être des expériences spécifiques de connaissance du monde, grâce à la capacité des images à reproduire les apparences perceptives et des expériences de connaissance de soi, par la sollicitation du registre de l'imaginaire* » (Belisle *et al.*, 1999).

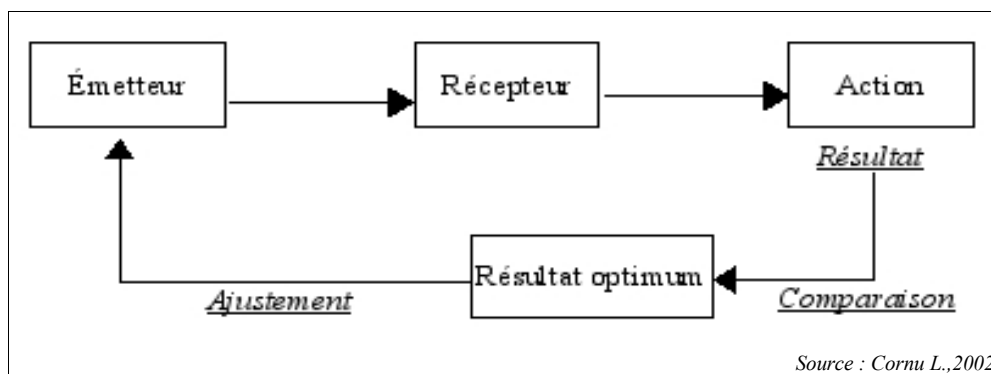
Nombre de recherches en communication verbale et non verbale s'inspirent du modèle élaboré par C.E. Shannon et W. Weaver [Doc. 14], théoriciens de la transmission téléphonique et de celui de Norbert Wiener, considéré comme le « père de la cybernétique » [Doc. 15].

Doc. 14 THÉORIE DE L'INFORMATION. MODÈLE LINÉAIRE DE SHANNON ET WEAVER, 1949



La théorie de l'information a pour objet de définir et d'étudier les quantités d'information, le codage de ces informations, les canaux de transmission et leur capacité. Ce modèle, adapté à la transmission téléphonique comporte des limites : il ignore la pluralité des récepteurs, les éléments psychologiques et sociologiques et surtout la présence d'une boucle de rétroaction ou « feed-back ».

Doc. 15 MODÈLE CYBERNÉTIQUE DE NORBERT WIENER, 1951



Source : Cornu L., 2002

Dans ce modèle, la communication n'est plus la transmission d'information mais le moyen d'atteindre un objectif. La démarche a pour finalité l'efficacité de l'action et pour moyen la régulation : l'émetteur corrige le message en fonction de la réaction du récepteur.

La cybernétique [gr. kubernêtikê, gouverner et kubernan, piloter, naviguer] désigne l'étude des processus de commande et de communication chez les êtres vivants, dans les machines et les systèmes sociologiques et économiques. La cybernétique se définit comme la science des systèmes.

Un système est un ensemble d'éléments en interaction, dont le tout comporte des propriétés dont sont dénuées ses parties prises séparément. Les interactions entre les éléments peuvent consister en des échanges de matière, d'énergie, ou d'information.

Le terme communication [lat. communicare : mettre en commun] comprend plusieurs sens : « l'action de transmettre quelque chose à quelqu'un, d'établir une relation avec autrui, ce qui permet de joindre deux choses, deux lieux mais aussi l'action de promouvoir une activité auprès d'un public, d'entretenir son image par tout procédé médiatique » (Larousse).

Le terme information [lat. informare : mettre en forme] renvoie tout d'abord à la perception et à l'interprétation de données par le système nerveux central. Pour le journaliste, l'information est la mise en forme écrite ou orale d'un fait ou d'un évènement daté et objectif et se définit ainsi en opposition avec la communication publicitaire. Pour la cybernétique, « *l'information est un facteur qualitatif désignant la position d'un système, éventuellement transmis par ce système à un autre* » (Larousse). Nous retenons cette définition qui s'applique à toute discipline, y compris à la science des organisations, pour laquelle la valeur d'une information est liée à la décision qu'elle est susceptible d'entraîner ou de modifier.

Ainsi, les travaux de recherches portant sur les effets des médias se sont d'abord penchés sur la logique de l'émetteur et sur la cohérence interne des messages et des programmes. À partir des années 1970, les recherches ont commencé à concerner le travail d'interprétation de sujets-usagers actifs. Les études ont progressivement pris en compte l'activité de construction de sens par le téléspectateur et la façon dont celle-ci s'organise et se différencie selon les ressources culturelles de chaque individu. Au cours des années 1990, l'analyse des flux télévisuels tend à mieux articuler les études centrées sur la réception et celles portant sur la structure des moyens de communication transnationaux (T. Mattelart, 2001). Ces interactions entre niveaux micro et macro, permettent alors de rendre compte d'une réalité plus complexe des processus de constitution des identités à de multiples échelles. Malgré les effets d'apprentissage et l'adaptation des productions aux différents marchés nationaux, les recherches montrent l'influence prépondérante des États-Unis tant dans la définition des formats télévisuels que dans les modèles d'organisation du secteur.

Des années 1950 aux années 1970, la télévision est vue par la plupart des gouvernements européens comme un instrument de diffusion du patrimoine national, à vocation essentiellement pédagogique et culturelle⁵². Vers la fin des années 1970, deux facteurs concourent au démarrage, puis à l'accélération du processus de privatisation des années suivantes. D'une part, les recettes issues de la redevance et de la publicité autorisée ne permettent pas aux télévisions publiques de faire face à des coûts de production et à des besoins d'investissements croissants⁵³. D'autre part, la multiplication des canaux de diffusion (satellite, câble) entraîne un élargissement des marchés audiovisuels, en favorisant à la fois l'entrée d'investisseurs privés et l'ouverture aux programmes internationaux. Comme pour la presse et la radio, l'offre télévisuelle distingue trois catégories de médias, en fonction des publics visés, sous les termes de chaînes généralistes, thématiques ou communautaires. De nouveaux rythmes s'imposent, le paysage audiovisuel se transforme dans les années 1980, laissant transparaître de nouvelles logiques et méthodes en termes de production, de marketing et de publicité. En 1984, l'étude de la CEE sur la « Télévision sans frontières » reflète les craintes d'une perte de souveraineté et l'idée d'exception dans le domaine

52 Les télévisions de service public ont pour objectif de répondre à une triple mission d'information, de divertissement et d'éducation.

53 La production audiovisuelle est une production « à coût fixe », l'équilibre de ce marché obéit aux lois de la concurrence monopoliste (Volle, 1999). En effet, les coûts de production initiale sont élevés, tandis que les coûts de reproduction ou de rediffusion sont marginaux.

culturel. En préconisant de réserver aux œuvres européennes une proportion majoritaire du temps de diffusion, la commission fait appel à la responsabilité politique des diffuseurs, car il ne peut s'agir d'une obligation juridique, dans un contexte ouvertement concurrentiel.

Si l'enrichissement constant de l'offre à travers le déploiement de nouveaux réseaux de diffusion peut être vu comme un avantage pour le consommateur, il pose en effet cependant la question de la fragmentation ou désagrégation du grand public, à travers la tendance au « grignotage » du paysage audiovisuel généraliste par des médias de plus en plus spécialisés. L'importance du maintien d'un service de télévisions généralistes est souligné par nombre d'auteurs, comme Dominique Wolton (1990), qui voit une capacité de ce type de télévision à offrir un lien structurant entre le niveau de l'expérience individuelle et l'échelle collective. La télévision est « *apte à offrir à la fois cette égalité d'accès, fondement du modèle démocratique et cette palette de programmes qui peut refléter l'hétérogénéité sociale et culturelle* ». On peut mettre en perspective cette conviction avec l'inquiétude qui transparait dans nombre de travaux sur l'évolution du marché de la télévision. Jean Cluzel, dans un rapport sur l'avenir de l'audiovisuel à l'ère du numérique (Sénat, 1997-1998) pointait les risques du phénomène de convergence, liés essentiellement au renforcement des tendances centralisatrices et monopolistiques des groupes en capacité d'investir fortement à tous les niveaux, de l'infrastructure aux services. En l'absence d'autorité internationale de régulation des contenus, cette domination permettrait à ces géants de l'audiovisuel d'imposer leurs modalités d'accès aux plates-formes de distribution, le choix des services diffusés et « *une démagogie de programmation contraire à l'intérêt public* ».

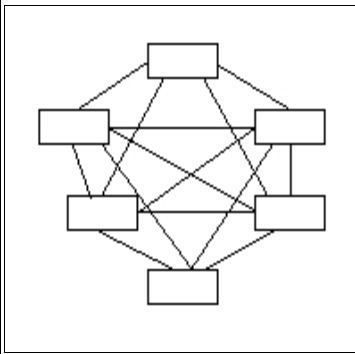
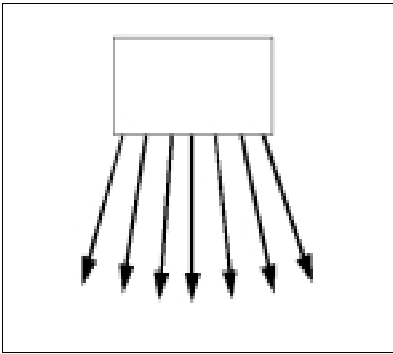
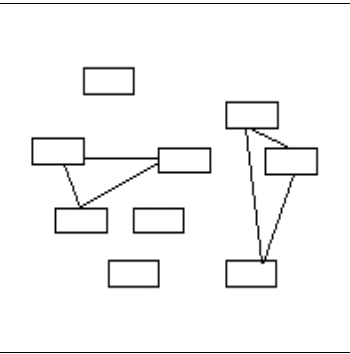
L'IDATE⁵⁴ suit les marchés des télécoms, de l'Internet et de l'audiovisuel. D'après l'étude « Usages des produits et services de communication électronique » du 8 octobre 2003, le marché des TIC en 2003 est structuré autour de trois secteurs : l'accès aux communications (télécoms, Internet, haut débit) représente 34% des marchés, les services et contenus (télécoms, télévisions, musique, jeux) 37%, les équipements (télécoms, téléviseurs, PC, jeux) 29%. Le temps consacré à la télévision hertzienne diminue chez les internautes et la baisse est plus importante chez les abonnés au haut débit.

Si, comme le montrent plusieurs auteurs s'intéressant à la communication et aux réseaux (Armand Mattelart, Jean Voge, Pierre Musso, Lucien Sfez...), il existe un lien entre un réseau technique et un type de société [Doc. 16], on peut s'interroger sur les nouveaux usages et sur la décentralisation des points d'émission permis par les nouveaux systèmes de télédiffusion, notamment la télévision sur IP. Jean Voge établit ainsi une analogie entre le réseau technique hiérarchique de télédiffusion et la structure d'une organisation pyramidale. « *Selon Jean Voge, le paradigme de la communication appelle une théorie des organisations adéquate aux structures de réseaux interactifs, maillés et décentralisés* »⁵⁵.

⁵⁴ Institut de l'audiovisuel et des télécommunications en Europe.

⁵⁵ Musso P., 1997. *Télécommunications et philosophie des réseaux. La postérité paradoxale de Saint-Simon*, PUF, 2ème éd. 1998, p. 309.

Chaque type de réseau (téléphonie, radiodiffusion, informatique) possède ses propriétés en termes d'infrastructure et de service, impose de nouveaux modes de maillage de l'espace et produit certains effets spatiaux structurants caractéristiques. Cette hypothèse de types de constructions spatiales différenciées selon le système technique dominant chaque grande période de l'histoire des TIC nous paraît très importante pour mieux comprendre le phénomène de convergence et ses effets spatiaux (cf. chapitre 2).

Doc. 16 TROIS CATÉGORIES DE RÉSEAUX		
a) Modèle téléphonique	b) Modèle de la radiodiffusion	c) Modèle informatique
		
<p>Musso P., <i>Télécommunications et philosophie des réseaux. La postérité paradoxale de Saint-Simon</i>, Presses Universitaires de France, 1997, 2ème éd. 1998, p. 234</p> <p>a) Modèle téléphonique : Le réseau dit "point à point" (d'un émetteur/récepteur à un autre qui est son égal), modèle du réseau téléphonique commuté, réseau maillé, interactif. Il est le paradigme de l'échange égalitaire.</p> <p>b) Modèle de la radiodiffusion : Le réseau dit point à masse (d'un point d'émission à une multitude de récepteurs) est un modèle de centralisation.</p> <p>c) Modèle informatique : Le réseau informatique est constitué d'une connexion de machines autonomes tels les ordinateurs pouvant fonctionner indépendamment de cette interconnexion. Ce réseau est un modèle anarchique, car sa base est l'outil individualisé dont l'ordinateur personnel est le modèle.</p>		

Si les nouvelles infrastructures de télédiffusion contribuent à « *initier une forte dynamique polycentrique* »⁵⁶, il faut bien rappeler certaines propriétés des réseaux et le contexte de mise en œuvre des innovations. Dans l'ouvrage intitulé *Une histoire de la communication*, Patrice Flichy (1997) réussit précisément à faire le lien entre l'apparition des techniques, les modalités du travail de recherche, l'évolution des valeurs sociales et des usages. Trois grandes périodes sont ainsi distinguées :

- La période 1790-1870 est marquée par la naissance de l'électricité, le concept de réseau, l'enregistrement de l'image et la controverse entre communication d'État et communication de marché.

⁵⁶ Ainsi : « *Les quatre grands systèmes de diffusion télévisuelle existants correspondent à un rapport spécifique liant pouvoir politique et production médiatique. Ces infrastructures constituent souvent un miroir des formes d'organisation territoriales des États, mais contribuent également, pour les plus récentes, à initier une forte dynamique polycentrique* ». Bautzmann A., Clairet S., 2001. « Aménagement du territoire et communication télévisuelle : une approche du polycentrisme par les médias », in DATAR-Université de Haute Bretagne, *Colloque Le polycentrisme, un projet pour l'Europe ?*, pp. 235-243.

- L'intervalle 1870-1930 correspond à la découverte des ondes hertziennes et à la controverse d'usage entre communication professionnelle et communication familiale.
- Entre 1930 et 1990, les progrès de l'électronique accompagnent le passage de la communication familiale à la communication individuelle.

L'accélération de l'innovation, la multiplication des services, la pluralité des réseaux (Carré, 1993) caractérisent les trente-cinq dernières années marquées par un renforcement de l'imbrication entre la technique et le social. À partir des années 1960, les télécommunications, combinées aux évolutions de l'informatique, transforment peu à peu la gestion du temps et la pratique des espaces. Elles donnent lieu à de nouvelles formes d'organisation de l'espace et transforment les conditions d'exercice du pouvoir. Si celui-ci s'exerce en effet, pour un territoire administratif, par l'instauration de frontières, il n'en est pas de même pour un réseau, qui joue essentiellement sur la mise en relation de certains lieux et sur le contrôle des flux véhiculés.

Dans son examen des enjeux et des interactions entre régulation et normalisation, l'ART souligne la nécessaire collaboration en amont entre l'ensemble des acteurs et défend la vision d'un modèle ouvert et intéropérable, stimulant la concurrence sur les différents segments de marché des opérateurs, des fournisseurs de services, des équipementiers d'infrastructure et de terminaux. L'application des directives européennes nécessite l'adaptation des régulateurs sectoriels au nouvel environnement communautaire, comme le montre la réorganisation interne de l'ART au 1er février 2004. Trois nouveaux services apparaissent : le service « régulation des marchés fixe et mobile », le service « collectivités et régulation des marchés haut débit » et le service transversal « économie et prospective ». L'intervention croissante des collectivités territoriales dans le secteur des télécommunications conduit le régulateur à s'interroger sur les manières de concilier action publique et concurrence...

1.3 CONCEPTION DES RÉSEAUX ET AMÉNAGEMENT DES TERRITOIRES

« Le maillage de la planète par les médias et plus encore par les réseaux électroniques, met à mal la dialectique traditionnelle des espaces : entre centre et périphérie, local et global, privé et public, les polarisations anciennes sont perturbées, même si elles ne sont pas annulées » (Massit-Folléa, 2001). Les innovations en matière d'infrastructures de télécommunications tendent vers un allègement croissant des équipements de transmission et de réception, une baisse relative des coûts et une meilleure interconnexion de l'ensemble des réseaux électroniques. De quelle manière les collectivités territoriales aux compétences renforcées peuvent-elles associer à cette nouvelle liberté d'installation d'infrastructures de réseaux une stratégie de développement, de contenu et de services ? L'approfondissement des relations entre réseaux et territoires tend à prouver que de nouvelles combinaisons d'innovations sont possibles, à travers les processus de régulation des services en réseaux et de gouvernance territoriale.

1.3.1 Les collectivités territoriales, opérateurs de réseaux à haut débit

Les comités interministériels pour l'aménagement et le développement du territoire (CIADT) affichent depuis 2001 le « haut débit pour tous » comme une priorité. Lors du CIADT de décembre 2003, un fonds de soutien de 100 millions d'euros a été créé afin notamment d'accélérer le déploiement du haut débit dans les zones rurales et de soutenir, à cet effet, les technologies alternatives. Le fonds vise également le financement du plan de couverture en téléphonie mobile, l'accélération du financement des projets haut débit par la Caisse des dépôts et consignations et l'assouplissement de la législation afin d'autoriser les collectivités locales à exercer une activité d'opérateurs de réseaux.

La position des collectivités territoriales a été renforcée en France lors de la relance de la politique de décentralisation des années 1990. Cette période voit la prise en compte des usages, des acteurs et de leurs besoins, s'ajouter aux simples préoccupations liées à la couverture des territoires. Les collectivités territoriales - communes, groupement de communes, départements ou régions - sont progressivement reconnues comme des acteurs majeurs du processus de réduction de la fracture numérique et sont appelées notamment à stimuler la concurrence sur le segment de la boucle locale. Des moyens spécifiques leur sont attribués à ces fins. La loi d'aménagement du territoire du 25 juin 1999 les autorise à installer des infrastructures passives de télécommunications dont l'exploitation est prévue pour être confiée à des opérateurs (amendement « fibre noire »). Dans le cadre du projet de loi sur la confiance dans l'économie numérique, l'article 1425-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) de juin 2003 vise à accélérer le déploiement du haut débit partout en France et autorise les collectivités locales, après avoir établi un constat de carence d'initiatives privées, à devenir opérateurs de réseaux et/ou de services de télécommunications. Ce texte prévoit aussi la possibilité, pour les collectivités, de subventionner des opérateurs, « *quand les conditions économiques ne permettent pas la rentabilité de l'établissement de réseaux (...)* »⁵⁷. Ainsi les collectivités opératrices sont-elles soumises dans ce cas au droit de la concurrence au même titre que les entreprises privées. Les quatre points clés examinés lors des débats sur ce projet de loi sont : le retour de propriété à la fin d'une concession, les différentes formes d'organisation de l'action publique locale, les risques de distorsion de la concurrence, l'identification des responsabilités et libertés de la collectivité en matière de fixation et de contrôle des tarifs et des prestations.

Dans un texte de 2000 intitulé *Pour une géographie des interdépendances*⁵⁸, Jean-Marc Offner insistait sur la puissance encore intacte des pouvoirs publics, en particulier locaux, pour intervenir et rester les « maîtres des métriques ». Cette action passe notamment par le contrôle de l'espace public, la localisation et la conception des nœuds de réseau et par l'encouragement à la montée en puissance de débats qui associent les usagers. Ces derniers seraient considérés comme propriétaires de l'espace public et comme des acteurs à part entière de la régulation des services. Une condition de cette évolution tient dans la modification de la conception des

⁵⁷ Trois types de montage juridique sont possibles : la régie municipale (Nancy), la délégation de service public en concession ou affermage (Toulouse), la société d'économie mixte (SEM) (Castres).

⁵⁸ Lévy J., Lussault M., (dir.) 2000. *Logiques de l'espace, esprit des lieux. Géographies à Cerisy*, Belin, pp. 217-239.

fonctions régulatrices des institutions politiques. Créés par ordonnance dans le cadre de la loi d'habilitation du 2 juillet 2003, les partenariats public-privé (ou PPP) sont de nouveaux contrats permettant de confier à des entreprises privées la conception, la gestion, l'exploitation et le financement d'équipements publics. Inspirés des pratiques de gestion publique mises en œuvre notamment en Grande-Bretagne depuis 1992, les PPP sont destinés à optimiser les performances respectives des secteurs public et privé afin d'accélérer la réalisation d'ouvrages dont la collectivité a un besoin urgent. S'il est encore trop tôt pour interpréter les conséquences de cette évolution du rôle et des compétences des collectivités territoriales en matière de réseaux et de services de télécommunications, nous pouvons rappeler toutefois la particularité du contexte dans lequel le changement intervient. Ce contexte est à la fois celui de la révolution technologique et informationnelle en cours et celui de la mondialisation, concept que Pierre Veltz (2004) définit comme « *l'interdépendance croissante, à petite et à grande échelle entre les acteurs économiques, les États, les territoires* ».

Dans ce nouveau contexte de diffusion des services de télécommunications, tous les types d'acteurs - opérateurs de réseaux, collectivités locales, entreprises et ménages - quelle que soit leur échelle et leur mode d'intervention sur l'espace, ont tous à affronter la maîtrise d'un savoir-faire nouveau, technique, mais aussi organisationnel. Cette situation se traduit, paradoxalement dans un contexte de compétition, par de nouvelles formes de contractualisation, de partenariats et de coopération sur les territoires. Le terme de « coopération » exprime la nécessité renforcée pour les entreprises de se concurrencer et en même temps de collaborer entre elles. *Coopétition* est le titre de l'ouvrage d'Adam M. Brandenburger et de Barry J. Nalebuff (1996) qui s'appuie sur la théorie des jeux appliquée à la stratégie d'entreprise et qui décrit en particulier quatre leviers pour faire évoluer la situation à son avantage : faire entrer de nouveaux acteurs, changer les règles du jeu, jouer avec les perceptions, tirer parti des liens entre marchés différents. Ce phénomène concerne autant les entreprises que les territoires cherchant à croître et à innover. Dans les années 1980, les technopoles avaient été lancées dans un contexte de concurrence territoriale. Des phénomènes de collaboration apparaissent depuis la fin des années 1990 entre sites technopolitains, agences de développement et collectivités locales dans les agglomérations de taille moyenne, mais aussi parfois à l'échelle régionale, voire interrégionale (Demazière, 2002).

Pour Henri Bakis (1994), il ne s'agit plus de démontrer des effets structurants exclusifs des télécommunications sur l'aménagement du territoire, mais de « *s'acheminer vers une démonstration - plus délicate - des interactions nouvelles permises par l'insertion des télécommunications à tous les niveaux dans le monde actuel* ». Sans nier les effets structurants ou déstructurants des réseaux, nous privilégierons l'approche des réseaux par lesquels les territoires font systèmes (Offner), l'interconnexion entre lieux créant de nouveaux espaces - ou aires de marché - qui se superposent (territoire mille-feuilles), plutôt qu'ils ne se substituent, aux territoires institutionnels. « (...) *la nouvelle ambition de l'aménagement du territoire implique*

l'invention de connivences originales entre le nomade et le sédentaire, entre les espaces transactionnels et patrimoniaux »⁵⁹.

1.3.2 Le réseau vecteur d'interdépendances et facteur d'intégration territoriale

Le rapprochement entre théories de la croissance des réseaux et théories du développement socio-économique n'est pas nouveau. Les injonctions politiques actuelles à la réduction d'une fracture numérique, qui se superpose en partie à la fracture économique et sociale existante, ne sont pas sans rappeler les utopies et croyances qui ont toujours accompagné la réflexion sur le pouvoir des réseaux et de la libre circulation des flux.

Différentes conceptions de l'aménagement du territoire et du rayonnement des réseaux prévalent en fonction des époques, marquées par un certain type d'organisation et de technologie. Le XIX^{ème} siècle retient particulièrement l'attention des auteurs, « *siècle fondateur des systèmes techniques de base de la communication et du principe du libre-échange* » (Mattelart, 1997). Dans *L'Invention de la Communication* (1997), Armand Mattelart aborde la communication en montrant son lien étroit avec les idées de progrès, de perfectibilité humaine et sociale, mais aussi avec les idées d'émancipation, de liberté, d'évolution et de développement. L'auteur retrace l'histoire de cette notion multiforme selon les périodes historiques. Le XIX^{ème} siècle est dominé par les « utopies du lien universel » et le culte du réseau comme outil d'un globe solidaire (saint-simonisme). Cette vision est renforcée par l'industrialisme dominant, la formation des hégémonies et l'avènement de la « civilisation de la machine » décrite dans les utopies de la cité communautaire (Fourier, Cabet). Progressivement prend place « l'Individu-Mesure », en référence à la normalisation et à la généralisation de la mesure et de l'enregistrement, manifestations de la « raison statistique ». « *Traversant les âges et les découvertes successives des sciences du vivant, l'analogie biologique s'est installée comme matrice naturelle, grand paradigme unificateur, pour rendre compte du fonctionnement des systèmes de communication et du lien qui les unit à la société comme un tout organique. [...] Le problème réside dans les usages utiles que l'on prescrit à cet analogon et le rôle qu'on lui fait jouer dans l'économie et les idéologies de la régulation des sociétés humaines* »⁶⁰.

Une histoire du développement des réseaux techniques dans la ville nous rappelle qu'ils se sont installés depuis environ 150 ans et se sont étendus progressivement, comme dispositifs fournissant « *de façon permanente, grâce à une technologie adéquate et à une organisation collective contrôlée par la puissance publique, des services de transfert et de communication répartis sur un grand nombre de points de l'espace urbain* »⁶¹. La ville est passée de *pedestrian city* à *networked city* (Joël Tarr, cité par Dupuy, 1991). Un regard sur les conceptions dominantes des responsables de réseaux et des urbanistes à l'époque de la mise en place des infrastructures montre la prédominance de la vision machinique du réseau, tandis que « *la dimension*

59 Offner J.-M., 2000, *op. cit.*

60 Mattelart A., 1997. *L'invention de la communication*, La Découverte/Poche, pp. 337-338.

61 Dupuy G., 1991. *L'urbanisme des Réseaux*, Armand Colin, pp. 25-43.

topologique, l'organisation de la desserte dans un espace urbain considéré comme un tout, est perçue de façon tout à fait secondaire » [Doc. 17].

Doc. 17 TOPOLOGIE, CROISSANCE ET DIMENSION DU RÉSEAU (SYNTHÈSE D'APRÈS G. DUPUY, J.-M. OFFNER, D. PUMAIN)

Un réseau est historiquement et étymologiquement un filet (retis ou retiolus), un tissu ou un entrelacement de fils. K.J. Kansky (1963) propose une définition couramment admise par les géographes : « *un réseau est un ensemble de lieux géographiques interconnectés dans un système par un certain nombre de liens* ».

L'analyse topologique du réseau permet de mettre en évidence l'organisation territoriale impliquée par le réseau. Les nouvelles connexions modifient la hiérarchie des nœuds préexistants. « *Un réseau sécrète, par construction et en son sein, de la centralité et de la périphérie, de la marginalité et de l'éloignement* » (Dupuy, 1997). L'analyse topologique caractérise la façon dont les nœuds sont mis en relation. La théorie des graphes et la modélisation fractale sont deux types de mesure de la proximité, interne et externe des réseaux.

Le réseau comme graphe relationnel permet de formaliser les liens entre réseaux et territoires, en insistant sur les questions d'organisation des territoires et de jeux d'échelles géographiques. La connexité, la nodalité, la connectivité sont des indices qui mesurent le caractère solidarissant du réseau, son rôle dans la desserte d'un système territorial. Avec la modélisation fractale, on cherche à saisir la façon dont le réseau irrigue ou draine l'espace qu'il traverse. L'essentiel est dans la propriété d'autosimilarité des figures fractales qui permet de retrouver à n'importe quelle échelle une même forme de base.

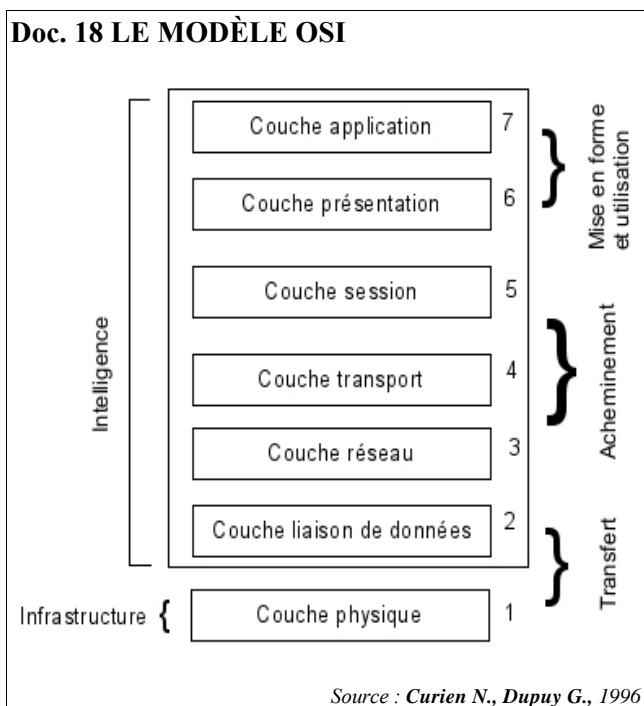
« *Les lieux géographiquement interconnectés font système [Kansky]. L'existence d'un système organisé par le réseau implique de spécifier pour ce système une ou plusieurs fonctions. (...) les liens du réseau visent à des interactions, à des transactions entre les lieux* » (Dupuy, 1994).

Un réseau se développe selon différentes phases. Dans les télécommunications, la phase de redéploiement territorial procède d'abord par une intensification des flux, puis par une extension du réseau par connexion à des territoires d'appartenance distincts. Cette extension se traduit par un déplacement des frontières du système territorial à l'intérieur duquel s'inscrit le réseau. La densification du maillage, deuxième forme de déploiement intensif au niveau local, intervient de façon secondaire. La phase de maturité emprunte l'un ou l'autre modèle de diffusion.

La morphogenèse, qui désigne le développement des formes, sert à comprendre la façon dont les réseaux et les territoires se développent dans l'espace (architecture, structuration) et les raisons qui expliquent ces processus. « *Par ses dimensions le réseau formate l'échelle de référence, la faisant évoluer progressivement si le réseau se développe lui-même par une multiplicité d'excroissances, ou par seuils, selon un processus d'intégration de sous-réseaux en un même réseau* » (Pumain, Offner p27).

Pour Jean-Marc Offner (2000), la croissance de l'offre de réseaux entraîne des mécanismes d'élargissement des aires de marché et la constitution de « marchés à géométrie variable ». La notion d'optimum dimensionnel traduit la recherche d'une adéquation entre échelle du réseau et échelle des territoires institutionnels et l'idée d'un maillage de l'espace efficace et adapté aux réalités économiques et sociales (Offner, Pumain, 1996).

1.3.3 L'infostructure : niveau intermédiaire entre infrastructure et service



L'analyse topologique du réseau est complémentaire de l'approche morphologique. La morphologie correspond à un découpage de la fonction globale du réseau en processus élémentaires, tels que émission-transmission-réception-production-transport-stockage-distribution (Curien, Dupuy, 1996). L'évolution des représentations morphologiques du réseau est accélérée par les tendances réglementaires. La redéfinition des finalités du réseau entraîne une redéfinition de leurs morphologies. Mis au point par l'ISO (*International Standardization Organization*) et diffusé depuis 1984, le modèle

OSI - *Open System Interconnection* - est un modèle de référence pour les communications en réseaux [Doc. 18]. Il permet d'illustrer la façon dont l'information circule dans un réseau, en distinguant sept couches hiérarchisées correspondant à des « *degrés croissants de recours à des fonctions "intelligentes" de traitement de l'information* »⁶².

Nicolas Curien (1992) propose un découpage de la fonction globale d'un réseau en processus élémentaires, ou morphologie, mettant en évidence trois couches principales. L'infostructure est la couche intermédiaire destinée à optimiser le fonctionnement de l'infrastructure et à piloter les services finaux au plus près de la demande des usagers. Appelée aussi réseau de commande ou de contrôle, l'infostructure englobe tous les moyens auxiliaires (matériels, logiciels, normes, protocoles) qui permettent d'assurer l'interopérabilité des systèmes et de réduire les coûts de mise en œuvre, notamment par la réutilisation de composants communes. Comme le rappellent les auteurs de *Réseaux et Territoires, Significations croisées* (Offner, Pumain, 1996), « *la théorie dite des trois couches [Curien, 1992] s'avère singulièrement heuristique dans la compréhension des mécanismes d'évolution des réseaux* ». Cette distinction des trois couches permet en effet une étude fine de l'évolution des réseaux et de dépasser la contradiction du « *réseau-facteur de cohésion* » *versus* « *réseau déterritorialisant* », en montrant leur participation essentielle à « *la construction de nouvelles échelles territoriales, même si leur rôle n'est pas premier mais plutôt d'accompagnement dans la structuration des territoires* ».

Au-delà de la technique en effet, les collectivités territoriales et particulièrement celles en situation d'exclusion, sont conduites à mener une réflexion importante sur les usages et les

⁶² Cette synthèse de l'approche morphologique est tirée de : Curien N., Dupuy G., 1996. *Réseaux de communication. Marchés et territoires*. Presses ENPC, pp. 15-39.

services associés à la mise en place d'une nouvelle infrastructure souvent coûteuse. Le concept d'infostructure renvoie aux processus de standardisation nécessaires à l'accroissement des données numériques circulant sur les réseaux et permettant la réalisation d'économies d'échelles. La façon dont est conçue l'infostructure conditionne à moyen terme la croissance des infrastructures, ainsi que la diversité et la qualité des services en réseaux. La maîtrise de cette couche intermédiaire présente dans tout type de réseau devient donc un outil majeur d'aménagement et de gestion des ressources territoriales. L'exemple suivant relatif à la mise en place *d'Intranets métropolitains permet de saisir les enjeux territoriaux liés à la prise en compte de l'infostructure. Il faut comprendre que celle-ci a tout d'abord un lien direct avec le dimensionnement des infrastructures de réseaux.

Les réseaux électroniques se déploient, comme nous l'avons vu précédemment, sur trois niveaux : local, national et international. Un GIX (Global Internet Exchange) est une plate-forme permettant les échanges de trafic entre certains grands fournisseurs d'accès à Internet. Les flux locaux transitent actuellement par ces nœuds d'interconnexion internationaux qui concentrent les opérateurs et les fournisseurs d'accès à Internet (FAI) en quelques points stratégiques sur le globe. En France, six GIX opérationnels se concentrent en Île-de-France. La région Alsace apparaît comme le second pôle d'interconnexion français avec la mise en place d'un GIX transfrontalier et européen, baptisé EuroGIX depuis mars 2002. Le principe de verticalité des flux est « *un obstacle majeur au développement de services de communication haut débit sur les territoires métropolitains* »⁶³ selon Claude Combes. Celui-ci évoque la création de nœuds locaux d'échange, les MIX - Metropolitan Internet Exchange -, de nouvelles architectures visant d'une part à stocker les contenus multimédias au plus près de l'utilisateur, à la périphérie des backbones internationaux et d'autre part à décharger les artères et les nœuds de communication internationaux (GIX) du transit des flux locaux à haut débit. Les MIX permettraient la création « d'Intranets métropolitains ». L'infostructure est considérée comme un dispositif d'intermédiation entre l'approche des opérateurs de services de télécommunication et l'approche des collectivités territoriales en matière de fonctionnement des réseaux et des services à haut débit sur les territoires. Si les opérateurs ont la vision de « segments » d'un marché international, les collectivités sont responsables de la totalité des usagers d'un territoire local (Combes, 2003). Pour Claude Combes, « *l'infostructure IP répond à une volonté de l'Aménageur d'ouvrir la communication locale à haut débit à tous les usagers d'un réseau métropolitain. Elle vise à introduire un principe, porté par l'aménageur, de transversalité des flux locaux* »⁶⁴. En France, des collectivités pionnières s'engagent dans des projets de réseaux haut débit construits autour de la dimension morphologique du réseau. Ceci implique non seulement la recherche de la dimension optimale de l'infrastructure, mais aussi le développement d'une stratégie au niveau de l'infostructure, permettant l'hébergement de ressources technologiques et de contenus directement sur la boucle locale. L'agglomération de Castres-Mazamet, dont le réseau dessert

⁶³ Combes C., « L'infostructure, une solution pour les hauts débits Internet sur les réseaux métropolitains », *FING*, 27/06/2003. Claude Combes est directeur d'INFORMédi@tique et chargé de Mission Itmédi@ de la plateforme numérique de Castres Mazamet.

⁶⁴ Combes C., 2003, *op. cit.*

aujourd'hui 90 000 habitants, compte parmi ces territoires pionniers où des synergies entre acteurs locaux ont fait naître un réseau métropolitain à haut débit. Dans son étude sur ce bassin « à la recherche d'un second souffle » qui affiche une politique volontariste de développement local par les TIC, Gilles Puel (2003) resitue le projet dans sa durée, en montrant le rôle, frein ou moteur, que peuvent jouer à différentes étapes certains acteurs influents du territoire local. Les avantages mais aussi les difficultés d'un projet se voulant global sont présentés dans un article, où Gilles Puel rappelle notamment la position de la SAEM Intermédiasud, dont la mission est de piloter la réflexion des acteurs sur des thématiques liées aux services et aux usages. « *La définition du projet global ne négligeait pas la valeur essentielle qu'est l'information, pour un territoire, quelle que soit l'échelle retenue et surtout elle ne séparait pas sa fonction technologique (construction d'infrastructures et transmission de savoirs particuliers pour qualifier une population) de sa fonction holonique (diffusion de valeurs de cohésion sociale)* »⁶⁵.

La mise en place d'une politique d'accès pour tous à des services multimédias sur des réseaux à haut débit bute de moins en moins sur des problèmes d'ordre technique, mais sur des différences de conceptions entre opérateurs et collectivités locales, essentiellement dans la façon de concevoir le problème de la couverture des territoires par les réseaux. Dans la conception actuelle, le point de départ des opérateurs est leur cœur de réseau, la connexion à la maison est considérée comme le dernier kilomètre. Dans l'autre conception, celle du premier kilomètre, la résidence est le point de départ des acteurs locaux ou habitants isolés. Le déploiement des hauts débits résidentiels combinant différentes solutions techniques permet de s'adapter aux spécificités géographiques et aux besoins des utilisateurs, quelle que soit leur position, fixe ou mobile dans l'espace. Les réseaux locaux radioélectriques, ou RLAN, utilisant les ondes comme mode de transmission pour l'établissement de réseaux de données entre ordinateurs permettent d'envisager l'installation d'infrastructures de réseaux de très grande proximité, éventuellement installés et portés par leurs propres utilisateurs. Plusieurs normes, dont la plus connue est le Wi-Fi, existent et permettent, au moyen d'une borne émettrice et de cartes d'accès à insérer dans l'ordinateur ou dans n'importe quel type d'appareil, de se connecter au réseau à partir d'une maison, d'un campus, d'un aéroport ou d'un quartier équipé. L'accès aux premiers kilomètres est ainsi assuré tandis que la fibre optique, qui peut être enroulée autour des câbles électriques et le satellite facilitent l'interconnexion des villages.

La diversité des technologies d'accès aux réseaux électroniques, favorisée par le cadre réglementaire, permet d'expérimenter de nouveaux types d'infrastructures et d'architectures de réseaux adaptés à différentes configurations territoriales. Dans les différents compte-rendus de la FING sur l'innovation dans les services, les applications et les usages du haut débit, la Suède est souvent citée comme le pays exemplaire pour sa stratégie d'attraction d'opérateurs et de fournisseurs de services, par la création initiale de zones de chalandise et de places de marché au niveau des collectivités : une stratégie exprimant une « *vision forte dans laquelle le territoire se perçoit, non plus comme l'extrémité des réseaux, mais comme leur point de départ* » (FING, 2002). Pour Emmanuel Eveno (FING, 2003), derrière cette opposition premier/dernier

⁶⁵ Puel G., 2003. « Le bassin de Castres-Mazamet : vers un développement par les TIC ? », RERU III, pp. 477-498.

kilomètre, prégnante par exemple en France, il y a une crise de la pensée techniciste et une crise de la conception même des politiques publiques : « *Le dernier kilomètre, c'est précisément la faille dans l'édifice conceptuel des politiques publiques, c'est la porte ouverte à l'initiative privée, éventuellement communautariste...* ». Finalement, la question des architectures de réseaux est aussi importante que celle des usages (Combes, 2003), elle place la société civile au centre des orientations de la société globale de l'information. « *Les sociétés civiles doivent se poser la question de leur mode d'action local sans négliger les relais nécessaires à la régulation du système de communication mondial* » (Combes, 2003).

En conclusion de ce premier temps d'analyse, on peut rappeler cette affirmation d'un rapport de l'Observatoire des télécommunications dans la ville (OTV) de 2001 : « *si les réseaux haut débit ne sont aujourd'hui une condition ni nécessaire ni suffisante pour le développement économique, leur absence sera pénalisante dans des délais somme toute rapprochés* ». La dynamique récente de déploiement des réseaux à haut débit à différentes échelles territoriales montre une prise de conscience de ce risque.

Le suivi cartographique de l'accroissement des réseaux à haut débit permet de vérifier les effets concrets et rapides de deux processus liés à la transposition des directives européennes en droit national : d'une part, l'harmonisation du cadre réglementaire pour l'ensemble des réseaux électroniques, notion qui consacre juridiquement la convergence technologique ; d'autre part, l'assouplissement des régimes d'autorisation pour l'établissement de réseaux ouverts aux publics et de réseaux privés indépendants. L'appropriation des nouvelles technologies de l'information et de la communication par une large partie de la société rend irréversible ce phénomène de diffusion spatiale des réseaux. Dès lors, se pose avec plus d'acuité la question des services et des contenus, valeurs ajoutées sans lesquels la fourniture de réseaux n'a aucun sens et ne peut contribuer au développement territorial comme nous le verrons dans le deuxième chapitre.

L'ART décrit la normalisation comme étant étroitement associée à l'optimisation des échanges dans une société mondialisée. La mise en relation de réseaux hétérogènes par le principe d'interconnexion a pour effet l'interpénétration de niveaux géographiques divers, aussi appelée « *télescopage des échelles* » (Offner, 2000). Le passage d'un système d'opérateur national unique à un système d'opérateurs multiples en concurrence sur les territoires s'accompagne d'effets d'apprentissage qui concernent l'ensemble des acteurs impliqués dans le nouveau processus de régulation. Les collectivités territoriales sont conduites à se mobiliser et à innover lorsque leur situation ne paraît pas *a priori* attractive pour d'éventuels investisseurs. Une phase d'incertitude précède la mise en place de modèles économiques innovants combinant avantages industriels et objectifs de politique publique. Une réflexion sur les échelles adéquates d'exercice de la compétition et de la coopération s'avère alors indispensable.

CHAPITRE 2

LES TIC FACTEURS DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL ?

« *Mettre les nouvelles technologies au service du développement humain* » : tel était le titre du rapport mondial sur le développement humain 2001 du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), qui débutait sur cette assertion : « *Les réseaux technologiques sont en train de bouleverser la carte du développement. Ils élargissent les horizons des individus et créent les conditions qui permettront de réaliser, en l'espace d'une décennie, des progrès pour lesquels il a fallu, par le passé, compter plusieurs générations* ». Comme le soulignent cependant les auteurs qui étudient les interactions entre TIC et territoires, cet enthousiasme lié à la diffusion massive des TIC dans la société ne doit pas masquer les tensions et les contradictions qui apparaissent entre niveau local et niveau global, intérêt public et intérêts privés, mondes réels et virtuels.

Si les technologies présentent effectivement un fort potentiel en terme de croissance économique et d'échange d'informations utiles, le développement¹ sous-entend un équilibre et une répartition équitable des richesses. Le champ analytique de l'économie et de la géographie du développement se constitue après la Seconde Guerre mondiale, sur la base de la distinction entre « croissance » - quantitative, appelant une régulation par le marché (orthodoxie libérale) et « développement », lié à une mesure qualitative et à l'interventionnisme de l'État (essor de la révolution keynésienne). La priorité au développement local endogène², récente dans les politiques d'aménagement du territoire, vise un renforcement de la cohérence dans la gestion des ressources territoriales.

Nous nous demanderons ce qu'implique le passage de la société industrielle à la société de l'information sur le plan de l'organisation interne et externe des sociétés, des secteurs et des territoires. Un retour sur les notions de convergence et de numérisation permet de mieux cerner les enjeux liés à la construction de contenus et le débat sur un rôle renouvelé de la périphérie par rapport au centre. Internet s'impose dans la dernière décennie du XX^{ème} siècle comme une révolution technologique appelée à modifier en profondeur les logiques et les pratiques de

1 Le terme de développement désigne l'accroissement naturel d'un organisme vivant par l'acquisition de nouvelles fonctions, de nouveaux organes. Il se distingue de la croissance qui signifie l'accroissement des diverses parties d'un être vivant ou l'adjonction de nouvelles parties semblables à des parties préexistantes, à l'exclusion de toute adjonction de fonctions nouvelles (Larousse).

2 Dans le domaine de l'aménagement du territoire, on parle de développement endogène lorsque l'initiative et les ressources mises en valeur sont d'origines locales et de développement exogène lorsque la mobilisation est suscitée de l'extérieur et porte sur des ressources importées (Wachter *et al.*, 2000).

communication des personnes, des administrations et des entreprises. Sachant que les TIC s'inscrivent dans une organisation spatiale préexistante et dans un espace différencié (Bakis, 1995), en quoi ce nouvel outil, Internet, est-il vecteur de nouvelles dynamiques territoriales ? Nous verrons que l'utilisation des systèmes d'information comme fondement d'un projet de développement territorial nécessite une réflexion sur la notion de patrimoine informationnel et son adaptation aux besoins différenciés des individus et des acteurs.

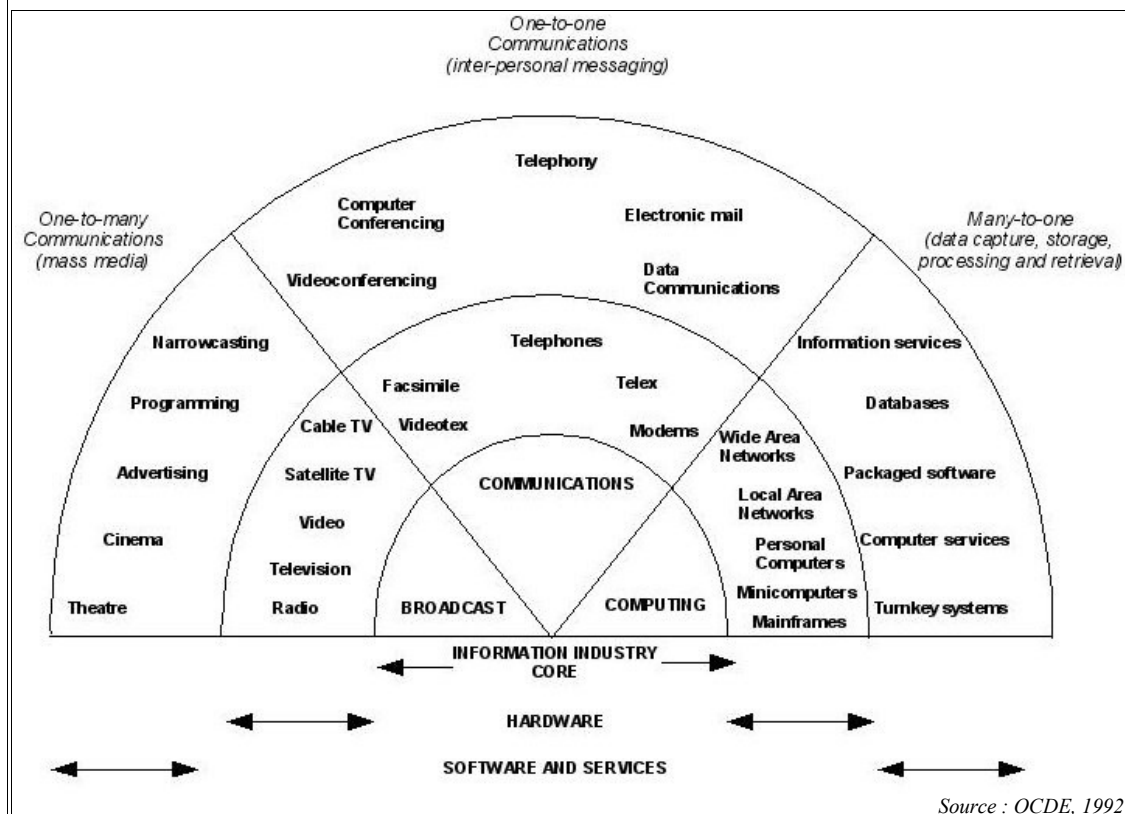
2.1 CONVERGENCE ET NUMÉRISATION : IMPACTS SUR LA CONSTRUCTION DES TERRITOIRES

Pour Françoise Massit-Folléa (2001), « [les territoires] *sont en mouvement, animés par des forces à la fois centrifuges et centripètes que décuple la connectivité des technologies d'information et de communication* ». Le phénomène de numérisation des réseaux renvoie au terme de convergence, littéralement « direction vers un même point », que nous envisagerons comme un moment, une rencontre, un événement intervenant à un certain stade du processus de diffusion spatiale de chacune des trois technologies. Comment la numérisation agit-elle sur la diffusion et modifie-t-elle ainsi les rapports centre-périphérie ? Quelles sont les nouvelles opportunités d'organisation spatiale, temporelle, économique et sociale offertes par la numérisation ?

2.1.1 Retour sur la notion de convergence et sur la trajectoire des innovations

Le terme de convergence désigne communément la rencontre entre les trois secteurs des télécommunications, de l'informatique et de l'audiovisuel. Il est important de mieux cerner cette notion adoptée rapidement dans les milieux professionnels, politiques et scientifiques. Au-delà du consensus apparent sur l'avènement de l'ère numérique, on a pu en effet observer, dans le premier chapitre, de nombreux décalages et même des divergences dans l'évolution de ces trois systèmes techniques. Plusieurs points de vue se croisent autour de la notion de convergence numérique : ceux des conceptions techniques, des réglementations et modes de financement, des contenus et usages. Le schéma suivant [Doc. 19] montre que cette activité peut être appréhendée en considérant des cercles concentriques d'affaires et de professions qui utilisent l'information à des degrés variables.

Doc. 19 « THE STRUCTURE OF THE INFORMATION INDUSTRY »



Si la numérisation constitue bien le noyau technique de la convergence, la segmentation relève à la fois du contenu de l'information - programmes télévisés, conversations téléphoniques, logiciels, bases de données - et de la façon dont celle-ci est traitée : diffusion « one-to-many » pour l'audiovisuel (mass media), « one-to-one » pour les télécommunications (interpersonnal messaging) et « many-to-one » (saisie de données, stockage, traitement, récupération) pour les réseaux informatiques.

La convergence est liée à l'émergence d'une nouvelle économie, caractérisée par « *la montée en puissance de la part informationnelle et immatérielle dans la constitution de la valeur* » (Curien, 2003). Cette évolution ne concerne pas seulement les biens informationnels, mais aussi une part importante des biens et services. « *Par le biais de la numérisation et de l'interactivité des NTIC, les mondes productifs (les pratiques, les relations et les représentations) s'engagent de toute évidence dans un nouveau paradigme sociétal* »³. Les différents acteurs, producteurs et éditeurs, opérateurs télécoms et distributeurs audiovisuels doivent trouver leur place dans cette transformation de la chaîne de valeurs qu'entraînent la numérisation des réseaux, l'arrivée de nouvelles applications et la prolifération de contenus spécialisés. Gilles L. Bourque (2000), qui étudie l'industrie du multimédia, parle d'une diffusion spatiale asymétrique et d'une dynamique sectorielle de long terme non linéaire : les découvertes sont appropriées par les acteurs dominants et insérées dans les systèmes économiques en place, mais « *elles peuvent conduire à des transformations radicales et devenir la source qui alimentera de nouveaux acteurs et un nouveau système* ».

3 Bourque G., 2000. « L'industrie du multimédia : état de la situation », *Cahiers du CRISES* n°0010, Collection « Working papers », 60 p.

Cette analyse de la convergence renvoie directement au concept de *path dependence* ou dépendance de chemin mis en évidence au milieu des années 1980 par des économistes s'intéressant à l'innovation et au changement technologique. Ce concept conduit à prendre en compte l'importance des petits événements historiques qui conduisent à l'adoption d'une solution technologique et les effets de dépendance à long terme d'un acteur économique ou d'un territoire vis-à-vis de la voie empruntée initialement. Nous avons pu entrevoir ce phénomène dans le premier chapitre avec la persistance des particularismes nationaux dans le contexte d'harmonisation européenne des régimes juridiques régissant l'établissement de réseaux à haut débit.

Doc. 20 LE PROCESSUS DE DIFFUSION SPATIALE DE L'INNOVATION

L'innovation est une combinaison de choses nouvelles qui, se propageant dans un milieu, engendre des irréversibilités dans l'évolution de ce milieu. La diffusion est une transition qui correspond au passage d'un état d'équilibre territorial à un autre état d'équilibre. Plus l'innovation diffusée est complexe, plus le processus de sa diffusion aura d'influence sur la transformation du milieu de sa propagation, car les effets induits par son adoption sont démultipliés.

La diffusion spatiale de l'innovation est le « *processus par lequel l'innovation (idées, pratiques, savoir-faire nouveaux) se propage dans un territoire. L'adoption de l'innovation s'effectue soit par contact, selon la proximité, selon la hiérarchie urbaine, ou encore selon des liaisons privilégiées entre certains lieux* » Un processus de diffusion dépend en partie des choix et des structures des organisations responsables de la propagation et des stratégies de firmes.

Le processus de diffusion se déroule à différents échelons géographiques et le jeu des interactions se modifie d'un échelon à un autre : micro-échelle où dominant les comportements individuels ; méso-échelle où le rôle des organisations et du milieu d'accueil s'affirment ; macro-échelle où les structures d'encadrement territoriales, les grands réseaux de communication et les formes de systèmes de peuplement prennent le pas.

Source : Thérèse Saint-Julien, 1992.

En prenant le point de vue des théories de la diffusion spatiale des innovations (Schumpeter, Hägerstrand, Rogers, Saint-Julien [Doc. 20]), on peut aborder la convergence des trois technologies sur un même support à travers plusieurs échelles d'espaces, de temps et d'acteurs. « *On ne peut complètement saisir un processus de diffusion spatiale qu'en intégrant non seulement le temps et l'espace de la propagation de l'innovation, mais encore le temps et l'espace de l'apparition des effets induits qui en découlent et l'ensemble des interdépendances de ces deux vecteurs de changement* »⁴. La révolution principale qui frappe les contenus et la nature des échanges privés ou publics est à replacer dans le contexte des moyens de reproduction de l'information. Pour Bernard Stiegler,

c'est « *l'hyper-reproductibilité des technologies numériques qui permet ce que l'on appelle la convergence* ». Aujourd'hui, n'importe quel type de donnée, textes, sons, images, peut être transporté sans aucune dégradation de signal, à des coûts relativement accessibles. Selon Stiegler, « *cette hyper-reproductibilité conduit aussi en quelque sorte à une hyperindustrialisation de la culture* »⁵ et il rappelle l'idée développée par Jean-François

4 Saint-Julien T., 1992. « Diffusion spatiale », in Bailly A., Ferras R., Pumain D. (dir.), *Encyclopédie de la géographie*, Economica, pp. 577-598.

5 Stiegler B., 1999. *Note prospective sur l'évolution des conditions d'aménagement du territoire dans le contexte de la société de l'information et dans le domaine culturel. Recommandations pour la mise en place du schéma*

Abramatic à propos du rapprochement des trois activités fonctionnant désormais sur un même réseau-support, conforme au protocole IP : le rapport (...) « *soulignait l'énorme accélération de l'innovation engendrée par cette infrastructure en tant qu'elle est à la fois un support de services et un laboratoire permanent qui, rapprochant développement et déploiement, raccourcit la boucle qui lie idées, prototypes, produits et services* »⁶.

Les modèles de la diffusion de l'innovation, dont les plus classiques sont la diffusion par contagion, les modèles hiérarchiques et épidémico-hiérarchiques, mais aussi le modèle réticulaire, servent à éclairer les stratégies d'adaptation des entreprises à différents types d'espaces. Aux côtés de l'espace de marché, où les règles du jeu sont dictées par la hiérarchie urbaine et de l'espace de production régi par le modèle de la division spatiale du travail, la notion d'espace de soutien⁷ renvoie pour certains lieux à l'émergence d'une cohésion nouvelle, de synergies locales et pour l'entreprise, à une stratégie de rapport « hors-marché ». La qualité de l'environnement, au sens de cadre de vie et de cohésion dans la gestion des diverses ressources territoriales, prend dans ces conditions une part de plus en plus essentielle. Pour Bernard Stiegler (1999), « *la numérisation et la convergence des technologies qui en résulte permettent la mise en valeur des territoires et enclenchent un nouveau processus de territorialisation, où ce que l'on appelle en un sens toujours vague "la culture" devient un argument économique essentiel et un facteur premier du dynamisme interne et de la notoriété des territoires* ».

Les services de télécommunications offrent aux collectivités territoriales l'opportunité de renforcer leur attractivité dans certains domaines comme les transports ou la santé, d'expérimenter de nouvelles pratiques d'aménagement et de partenariat et de jouer un nouveau rôle de médiateur entre opérateurs et usagers. Les acteurs responsables des territoires administratifs et politiques voient leur rôle conditionné par un double souci d'équité spatiale et d'efficacité territoriale. Ces deux exigences conduisent à rechercher une adéquation entre espaces fonctionnels d'une part et espaces des groupes ou individus dont les activités dépassent les frontières du territoire administré d'autre part. La complexité nouvelle du contexte économique entraîne, nous l'avons vu, de nombreuses incertitudes sur le plan réglementaire. Les collectivités territoriales, frappées de plein fouet par le « télescopage des échelles », éprouvent des difficultés à s'inscrire dans de nouveaux dispositifs adaptés à leurs exigences de développement. La résolution de ces questions doit passer par une approche globale des transformations dans chaque secteur, en reliant les effets de la numérisation comme nouveau processus de territorialisation aux potentiels et aux intérêts différenciés des espaces en matière d'utilisation des TIC.

L'histoire de la diffusion de chacun des systèmes techniques suivant le processus d'invention, d'adoption, de propagation et de limite, nous montre que ces systèmes sont à la fois facteurs de

d'accès aux services. Rapport au CIAT, 44 p.

6 Abramatic J.F., 1999. *Développement technique de l'Internet*, Rapport de la mission confiée par Christian Pierret, Secrétaire d'État à l'Industrie, Paris, Secrétariat d'Etat à l'industrie, 136 p.

7 Notion développée par AIREPME, association qui regroupe des chercheurs et des praticiens, principalement de langue française, intéressés par la recherche sur l'entrepreneuriat et la PME.

production et de productivité territoriales et vecteurs de représentations sociales, spatiales et temporelles. En démultipliant les possibilités d'expression (texte, son, image) et les points de transit de l'information, les télécommunications, l'informatique et l'audiovisuel jouent un rôle essentiel dans l'organisation stratégique des acteurs économiques, institutionnels, associatifs et usagers ancrés dans leurs territoires et connectés en réseaux. Nous retiendrons ici la thèse défendue dans le rapport Bloche et reprise par Bernard Stiegler à propos du développement des régions et de la responsabilité de l'État français vis-à-vis du développement de la « périphérie » dans le contexte de la décentralisation : *« les technologies numériques permettent la construction des contenus à la périphérie, l'intelligence étant repoussée aux extrémités »*. Nous retrouvons ici la référence au principe initial du réseau Internet, totalement décentralisé et fonctionnant « de bout en bout ».

Le processus de convergence de l'informatique, des télécommunications et de l'audiovisuel est au cœur de l'évolution des modes de communication et de gestion des territoires. La convergence modifie les relations au sein de chaque système d'acteurs, opérateurs, entreprises, collectivités territoriales et usagers et conduit à de nouvelles combinaisons d'intérêts et de stratégies, parfois contradictoires, mais souvent porteuses d'innovation. La technologie numérique, associée aux télécommunications et à l'audiovisuel, permet la décentralisation des processus de production et de diffusion et la multiplication des échelles de médiation, grâce à l'interactivité. Les stratégies que déploient les acteurs pour adapter ces outils au développement territorial sont diverses et les applications multiples.

2.1.2 Numérisation, productivité du travail et localisation des firmes

Qu'implique l'accroissement de la connectivité et de l'échange d'information sur les réseaux électroniques ? La numérisation entraîne-t-elle une dissolution des territoires et la disparition des facteurs géographiques dans la localisation des firmes ? Le tableau suivant montre, dans le cas des entreprises, l'importance croissante du rôle de différenciation joué par les TIC [Doc. 21].

Doc. 21 L'INFORMATIQUE : FARDEAU DES ANNÉES 1980, ESPOIR DES ANNÉES 2000 ?

Critères	Années 1970	Années 1980	Années 1990	Années 2000
Dominance	Informatique de production "Mainframe"	Informatique personnelle. "Poste de travail"	Informatique en réseau "Communication"	Informatique intégrée "Banalisation"
Type d'organisation	Hiérarchique	Décentralisée	Matricielle	Virtuelle
Management	Hiérarchique	Délégation	Local et fonctionnel	Par projet
Image de l'informatique	Productivité	Centres de coûts	Stratégique	Innovation
Objectifs	Automatiser	Réduire les coûts	Lier les SIC (1) aux processus	Prendre le leadership grâce aux SIC
Mots-clés	Enthousiasme, méconnaissance	Mal nécessaire, chère, lourde	Utilisateur final, centre de services, convivialité	Avantage compétitif, différenciation et globalisation
Grandes idées pour la gestion	Gagner en productivité	Gagner en réactivité	Gagner en compétitivité	Gagner par le leadership
Grandes idées pour l'informatique	Automatiser les tâches à faible valeur ajoutée	Downsizing, externalisation	Refonte des processus, logiciels intégrés	"Informatique stratégique au quotidien"
L'informaticien	Celui qui sait	Celui qui coûte cher	Celui qui peut établir le lien organisation-SIC	Celui qui peut aider à générer un avantage compétitif

(1) SIC : *système d'information et de communication

Ce tableau publié dans la revue *Ecogest@actu* (EGA n°13, mars 2003) est une adaptation d'un ouvrage : Karsenti G., 1999. *La fin du paradoxe de l'informatique. L'heure du retour sur investissement*, Éditions d'organisation, 237 p. Gérard Karsenti est directeur et membre du comité de direction du groupe IBM France. Le titre est une référence au « paradoxe de Solow » : prix Nobel d'économie, R.M. Solow montrait en 1987 que l'impact de l'informatique sur la productivité des entreprises n'était pas démontré.

Deux paramètres jouent dans l'avènement de l'économie numérique : d'une part les possibilités de stockage et d'exploitation dématérialisée, voire délocalisée de l'information, d'autre part les gains de productivité croissants liés à l'utilisation d'outils de gestion des flux numérisés. Le codage numérique entraîne une dissociation croissante entre l'information et son support physique. En réduisant considérablement les coûts de stockage et de transport de l'information, les TIC ont permis aux entreprises d'améliorer la gestion interne de leurs flux, mais surtout de développer de nouvelles formes de relations avec l'ensemble des acteurs de leur environnement : fournisseurs, clients, sous-traitants et entreprises concurrentes, tous présents sur un même réseau. Le programme du CERNA⁸ sur l'économie numérique, dirigé depuis 1998 par Olivier Bomsel et Gilles Leblanc, a pour objectif d'identifier et de caractériser l'impact de la numérisation sur la concurrence, les structures industrielles, l'organisation des firmes et sur la croissance des territoires. La numérisation est définie comme une « *dynamique d'innovations affectant toutes les activités industrielles* ». « *Les nouveaux actifs numériques entrent en concurrence, ou se combinent, avec les actifs de génération précédente* »⁹. En référence au

⁸ Laboratoire d'économie industrielle de l'École des Mines de Paris.

⁹ Les deux citations sont issues de la présentation du programme « Enjeux économiques de la numérisation » sur (www.cerna.ensmp.fr).

processus de destruction créatrice de Schumpeter¹⁰ ces auteurs rappellent que « *les gains de productivité récents proviennent de la mise en réseau des moyens électroniques et informatiques issus de la période antérieure* » (2000). Les analyses macro-économiques ont montré que la production des TIC comme leur utilisation par d'autres secteurs de l'industrie ont joué un rôle important d'accélération dans les performances globales de l'économie américaine des années 1990. Pour les spécialistes de l'économie industrielle cependant, les processus d'adoption et de diffusion des technologies d'information au niveau des firmes dans chaque secteur restent mal connus et peu explorés (Bomsel et Leblanc, 2003). La réduction des coûts de transaction, principal effet de l'utilisation des technologies d'information, ne suffit pas en effet à entraîner une croissance pérenne¹¹. D'autres facteurs liés à la localisation géographique et à la présence de main-d'œuvre qualifiée jouent prioritairement dans la stratégie de différenciation et de développement des firmes.

Dans le courant des travaux sur les dynamiques industrielles et territoriales (Benko, Lipietz, Veltz), la géographie des centres d'appels (Puel, 2003) confirme ainsi que la logique de localisation des entreprises est fortement corrélée aux compétences offertes sur un territoire. La distinction en deux grandes catégories de ces structures du domaine des téléservices¹² permet de nuancer l'hypothèse de la disparition d'anciens modèles de production avec la nouvelle économie, mais aussi de relativiser la dimension cognitive et « hors-prix » des nouvelles formes de la compétitivité. Gilles Puel montre que certains centres d'appels à faible valeur ajoutée sont marqués par une organisation tayloriste où les économies de coûts sont la priorité. La précarisation, les bas salaires et des conditions de travail pénibles caractérisent les emplois dans ce nouveau type d'usines localisées au départ principalement dans les espaces périphériques des grandes métropoles du Nord. « *Les entreprises jouent de la division spatiale du travail et de tout ce qui différencie les lieux* »¹³. Ainsi progressent depuis les années 1990 les délocalisations d'entreprises américaines et européennes vers l'Inde, le Maroc, la Roumanie, le Mexique ou l'Ile Maurice. Les bassins linguistiques, anglophones, hispaniques, fragmentent la concurrence territoriale à l'échelle mondiale dans le cas de ces grands centres d'appels « concentrationnaires » à faible valeur ajoutée. En Europe, les pays où les téléservices sont les plus développés sont l'Irlande, le Royaume-Uni, les Pays-Bas et plus récemment l'Allemagne et

10 Le processus de destruction créatrice de Schumpeter correspond au « *processus de mutation industrielle (...) qui révolutionne incessamment de l'intérieur la structure économique, en détruisant continuellement (...) ses éléments vieillis et en créant continuellement des éléments neufs* ». Schumpeter, 1942, cité par Bomsel et Leblanc, 2000.

11 L'éclatement de la bulle boursière Internet au milieu de l'année 2000 illustre les prévisions erronées des nombreux porteurs ayant parié sur les bénéfices du commerce électronique. « *En particulier les innovations financières sont entrées en synergie avec la croyance en la capacité des TIC à fonder le paradigme productif du début de siècle. Voilà pourquoi l'éclatement de la bulle Internet remet en question l'évaluation par trop optimiste de l'impact des TIC par exemple sur la productivité* ». Boyer R., 2001. « La nouvelle économie au futur antérieur : histoire, théories, géographie », *CEPREMAP Working papers*, n°0113, 75 p.

12 Les téléservices recourent toutes les activités d'une entreprise gérées à distance par le biais d'un « call center ». Il peut s'agir de simples services-client comme la réservation de billets, l'assistance technique, ou de services à forte valeur ajoutée comme les services de vente et d'avant-vente. Un *outsourcer* est un prestataire de services qui dispose d'une infrastructure de traitement des appels et de personnel qualifié pour la réception et ou l'émission d'appels. L'*outsourcing*, forme de sous-traitance, correspond à l'externalisation de fonctions comme le transport, la comptabilité, les payes, le stockage, auprès d'entreprises spécialisées.

13 Puel G., 2003. « Géographie des centres d'appel », *Réseaux*, n°119.

le Danemark. En France, les régions Aquitaine, Rhône-Alpes, Nord-Pas-de-Calais et Midi-Pyrénées constituent des pôles importants après l'Île-de-France. Quel que soit le pays considéré, les téléseices se situent essentiellement dans les zones urbanisées¹⁴. À l'intérieur des agglomérations, la répartition des activités entre le centre et la périphérie s'expliquerait par la nature de l'activité de l'entreprise, plus ou moins centrée sur la production d'information, donc de valeur ajoutée. « *Les TIC participeraient à la construction d'un nouveau modèle urbain (...) en regroupant les activités scientifiques et de services qui permettent la fabrication de l'information dans les périphéries métropolitaines et en concentrant les activités liées au contenu de l'information dans le cœur des villes* »¹⁵. Le contenu de l'activité et les choix organisationnels de l'entreprise influent sur ses choix de localisation. Cette hypothèse, vérifiée par l'auteur dans le cas des téléseices, doit être retenue et étendue aux cas de l'informatique et de l'audiovisuel dans le cadre d'une recherche sur les enjeux et les effets spatiaux de la convergence. Cette recherche reposerait sur la supposition de trajectoires d'agglomération différenciées selon les trois secteurs d'activités qui conservent chacun leurs caractéristiques en tant que producteurs historiques de services, de contenus et de publics visés.

Une enquête de l'Institut d'aménagement et d'urbanisme de la région Île-de-France (IAURIF)¹⁶ montre que les critères choisis par les entreprises du secteur de l'audiovisuel pour l'implantation de leur activité sont : la proximité des prestataires de services et des donneurs d'ordre ; la fonctionnalité - loyers intéressants, bonne desserte en transports en commun, l'ambiance du quartier, en termes de mode de vie et de proximité sociologique [Doc. 22]. L'étude englobe les activités d'édition et de reproduction d'enregistrements sonores et vidéo, la fabrication d'appareils permettant la réalisation de ces activités, la production et distribution de films et programmes de télévision et l'activité photographique. Le haut débit, présent dans 80% des entreprises du secteur, est encore essentiellement utilisé pour l'échange de documents et d'images fixes entre partenaires du projet dans la phase d'élaboration d'un produit. La mise en place d'équipes de travail à distance nécessite l'accès à des réseaux à très haut débit pour transporter des fichiers lourds de vidéo.

Dans les années 1980, Michael Porter a mis en évidence l'existence de concentrations géographiques et économiques naturelles où la croissance est importante et soutenue par les interactions entre les acteurs privés, publics et institutionnels en liaison avec un type d'activité spécifique. Le *cluster* (clos), portion déterminée de territoire, remplit trois conditions : une part significative des actifs et des investissements spécialisés du secteur est endogène, l'ensemble des actifs est réparti sur plusieurs sociétés indépendantes, la balance commerciale régionale est positive pour la spécialité sur laquelle les actifs sont valorisés. Dans son analyse des « cyber-districts », clusters d'activités relevant du secteur Internet, Raphaël Suire met en évidence un cycle d'évolution très rapide à travers le comportement des entreprises qui s'installent

14 « *Quand la taille croît (quelques dizaines de positions), la distance avec le bassin d'emploi d'une ville universitaire diminue ou disparaît* », Puel, 2003, *op. cit.*, p. 219.

15 Puel, 2003, *op. cit.*, p. 220.

16 CROCIS - ville de Paris et DRIRE Île-de-France, 2002. *L'audiovisuel en Île-de-France : un aperçu des mutations et compétences dans la région*, 4 p.

progressivement dans ces cyber-districts¹⁷. La temporalité du cluster s'explique par un principe de localisation en cascade, ou par une « mission séquentielle et cumulative d'externalités informationnelles ». Le faible prix du foncier, la proximité d'un marché du travail créatif ainsi que la présence d'infrastructures de télécommunication à haut débit constituent des conditions initiales à la formation d'un cyber-district. L'installation d'une ou plusieurs entreprises de renom au début du processus revêt également une importance capitale, comme le montre l'exemple du quartier du Sentier à Paris¹⁸ avec l'arrivée de Yahoo! en juin 1998 et de Nomade en janvier 1999. La création d'une image collective à travers le label « Silicon Sentier » et la mise en commun de certaines ressources matérielles et organisationnelles (conseil juridique, comptabilité) permettant une diminution des coûts de production constituent les avantages d'une telle concentration. L'incertitude qui caractérise l'évolution du secteur d'Internet renforce la nécessité de marquer le caractère innovant de l'entreprise. L'auteur souligne l'hétérogénéité des logiques de décision associée au processus d'agglomération : « *si le caractère périphérique d'un territoire va de pair avec la méconnaissance a priori de ses caractéristiques, alors la politique d'attractivité doit s'orienter avant tout vers une information et une révélation de l'offre territoriale* » (Suire, 2003).

Les politiques d'offre territoriale déployées par les acteurs locaux constituent un volet important de la recherche sur le rôle des TIC dans le développement territorial. La localisation relève d'une combinaison de logiques et de contraintes propres aux acteurs industriels et aux acteurs territoriaux. Ces derniers ont pour objectif principal d'attirer des emplois pérennes sur leur territoire et leur marge de manœuvre va au-delà des différentes subventions qui peuvent être attribuées aux entreprises. Il s'agit de tirer partie de la nouvelle situation concurrentielle par une stratégie de différenciation, c'est-à-dire de meilleure exploitation des conditions spécifiques des territoires. Cette idée est développée par le groupe de recherche « Régulation, secteurs et territoires » de l'association Recherche et Régulation¹⁹, qui souligne la dimension cognitive et subjective modifiant les conditions de compétitivité et de croissance des firmes et des territoires. La nouvelle économie repose sur la flexibilité, le capital humain, l'innovation et la rapidité des changements. Dans le cas de la cité du Multimédia à Montréal (Manzagol *et alii.*, 2000), les auteurs insistent sur l'action volontariste du gouvernement du Québec pour accélérer le rythme de la transformation spontanée d'un espace périphérique à l'abandon en jouant sur la sélection, la labellisation, de forts avantages fiscaux et la mise à disposition d'infrastructures « intelligentes », intégrant les besoins matériels et informationnels des entreprises²⁰.

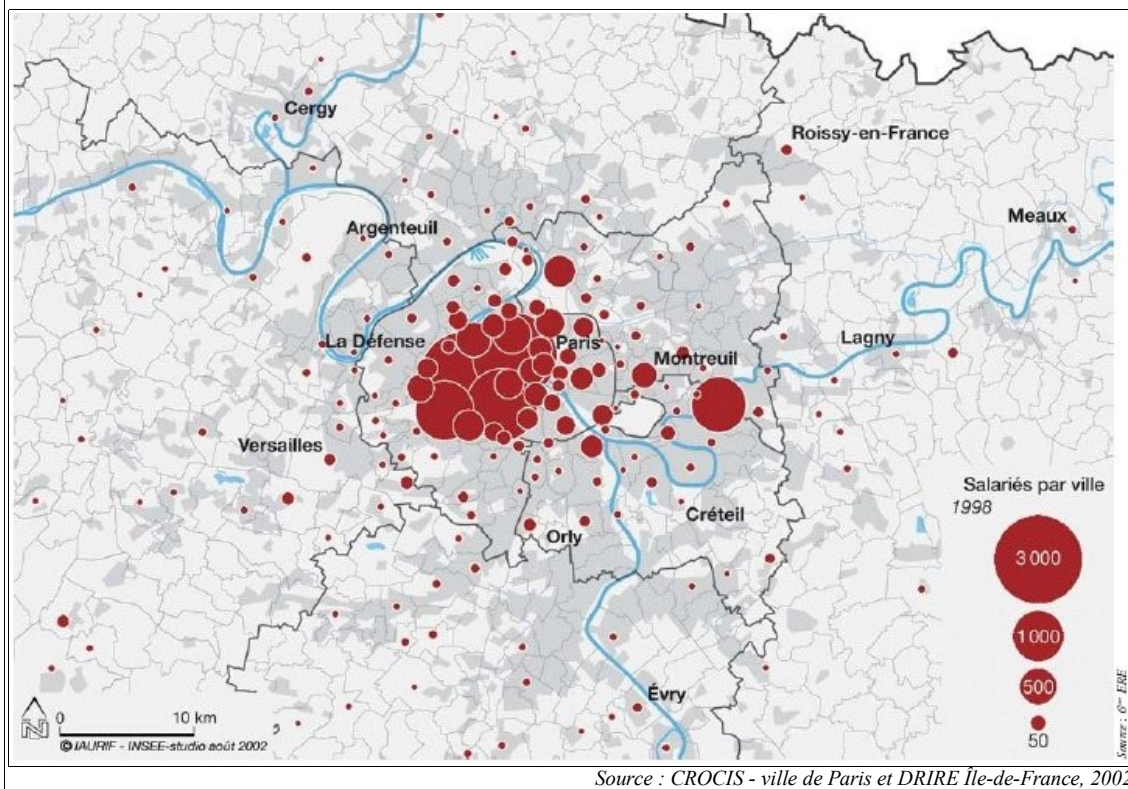
17 Suire R., 2003. « Stratégies de localisation des firmes du secteur TIC : du cyber-district au district lisière », Elsevier, pp. 379-397.

18 Au plus fort de son développement en 2000 le quartier du Sentier comptait 300 entreprises de la net-économie. Il n'en compte plus qu'une centaine en 2003.

19 Association créée en 1994, à laquelle participe l'Institut de Recherche Economique sur la Production et le Développement (IREPD) de l'Université Pierre Mendès-France à Grenoble.

20 Manzagol C., Robitaille E., Roy P., 2000. « Le High Tech à la rescousse des espaces fatigués », (www3.sympatico.ca/eranlo.rob/sommaire.htm).

Doc. 22 SALARIÉS DES ACTIVITÉS DE L'AUDIOVISUEL EN ÎLE-DE-FRANCE, 1998



La géographie urbaine permet d'observer les TIC à la fois comme éléments ayant une influence sur la hiérarchie des villes et comme facteurs de développement intra-urbain. Que l'on assiste à l'émergence de « capitales informationnelles » ou à de nouvelles formes d'organisation des activités à la périphérie des métropoles, l'information, composante essentielle de la nouvelle économie, est au centre des innovations. « *La structuration du réseau Internet conduit à la métropolisation, mais ce sont les logiques des acteurs qui sont déterminantes* »²¹. L'axe « Territoires et numérisation » du CERNA évoque le facteur de renforcement des spécialisations existantes et la possibilité, pour les entreprises, « *d'exploiter les avantages comparatifs locaux à l'échelle du monde entier* ». Cette approche renvoie à la prise en compte de la dimension temporelle et mondiale des changements induits par les évolutions technologiques.

« *Avec la nouvelle mondialisation des échanges, la cité revient au premier plan. Forme historique majeure de l'humanité la métropole concentre la vitalité des nations du globe. Mais cette cité locale n'est déjà plus qu'un quartier, un arrondissement parmi d'autres de l'invisible « métacité mondiale » dont "le centre est partout et la circonférence nulle part" (Pascal)* »²². Dans cet article de 1997, Paul Virilio alertait ses lecteurs sur l'ampleur du phénomène de mutation informationnel en cours, « *grande mutation globalitaire, [celle] qui extravertit la localité (...)* ». Il pointait l'émergence d'un temps mondial - l'information circule 24h sur 24,

21 Puel G., 2003. « Territoires et Tic : vieux mythes et nouvelle vague », Sommet des villes et des pouvoirs locaux, Lyon, (www.cerclenumerique.com).

22 Virilio P., 1997. « Fin de l'histoire ou fin de la géographie ? Un monde surexposé », Le Monde diplomatique.

l'alternance diurne-nocturne n'a plus cours - et d'une communication quasi instantanée, dans un monde *surexposé* en ses moindres recoins grâce à la généralisation de la transmission vidéo. La multiplication des « *grands luminaires* » que sont les satellites d'observation météorologique ou militaire, la généralisation de la vidéosurveillance métropolitaine et le développement des *webcam sur Internet contribuent, pour Virilio, « à l'inversion des notions habituelles d'intérieur et d'extérieur ». Cette idée paraît très importante pour appréhender la complexité des interactions entre TIC et territoires.

2.1.3 Systèmes hypermédias : les territoires entre réalité et virtualité

Internet incarne un nouveau type de média dont les sciences sociales cherchent à comprendre les impacts sociétaux. Les systèmes hypermédias donnent lieu à de nouveaux modes d'écriture, de lecture et de recherche de l'information qui bouleversent les schémas habituels de l'accès à la connaissance. Les références géographiques sont prégnantes dans le vocabulaire d'Internet, conçu d'emblée comme un nouvel espace de communication, dit « virtuel ». Un champ de recherche inédit s'ouvre ainsi en particulier aux géographes. La distinction entre « territoires de la communication » et « communication des territoires » est parfois difficile à opérer tant les deux concepts sont étroitement liés. Dans le cadre d'une réflexion sur le développement territorial, l'enjeu consiste principalement à analyser les avantages que confèrent les synergies entre espaces physiques et espaces virtuels de communication (Guédon, 1997).

La « couche service » du réseau Internet comprend l'ensemble des produits différenciés offerts à la clientèle : courrier électronique, sites, annuaires de recherche, commerce électronique, *chats* (conversations en direct), *forums de discussion. Les flux qui circulent à travers les réseaux informatiques sont des données (unités digitales, bits) qui constituent des corpus d'informations, sous la forme de textes, graphiques, extraits sonores, séquences vidéos, animations, jeux et programmes²³ divers. On appelle système hypermédia un nouveau mode d'organisation et de présentation de l'information, permettant des « *accès rapides, non-séquentiels et flexibles à des corpus larges, ouverts, complexes et richement interconnectés* » (Belisle *et alii.*, 1999). Les corpus d'informations constituent des nœuds pouvant être répartis sur plusieurs ordinateurs en des lieux différents et reliés entre eux par des hyperliens, c'est-à-dire des pointeurs informatiques qui établissent des relations entre les documents. On distingue deux types de systèmes hypermédias : des corpus fermés, dits « hors-ligne » comme les cédéroms et des corpus ouverts dits « en ligne », comme le World Wide Web. La navigation désigne un mode de recherche d'information par exploration des réseaux électroniques, elle s'est substituée à la recherche par interrogation ou requêtes descriptives. Bien que des outils logiciels (navigateurs, moteurs de recherche) aient été spécialement conçus pour faciliter le parcours des usagers, des compétences préalables, comme la maîtrise des outils et de la recherche d'informations sont cependant nécessaires pour une recherche efficace parmi la masse d'informations disponibles.

²³ Un programme est une succession d'instructions exécutables par l'ordinateur.

Les techniques hypertextuelles impliquent de nouvelles formes d'organisation et de parcours de l'information, en utilisant diverses opérations de balisage, annotations, synthèses, indexation... En modifiant les pratiques d'écriture et de lecture, ces techniques induiraient des déplacements dans l'organisation de nos processus mentaux (Guichard, 2003). Pour Gérard Chazal (2003), « *le réseau physique est doublé par une organisation réticulaire des connaissances* ».

En quoi ce nouveau média, Internet, constitue-t-il un nouvel espace virtuel et comment modifie-t-il nos pratiques et nos représentations de l'espace et des territoires ? La réponse à ces questions nécessite un point préalable sur les notions fondamentales de territoire et de communication dont il est ici question. Pour Philippe Breton et Serge Proulx (2002), le terme de communication se conçoit selon plusieurs ordres de réalité : les pratiques et techniques de communication, les fondements des théories de la communication, la question des usages et de la réception, et enfin les enjeux associés à la communication. Deux titres d'un chapitre de leur ouvrage²⁴ résument fort bien le type de relation entre politique et communication : « *Ce que la communication fait à la politique : la médiatisation* » / « *Ce que la politique fait à la communication : la régulation* ». Si l'on remplace le mot « politique » par le mot « territoire » dans ces deux phrases, les enjeux de la recherche sur les impacts sociétaux et spatiaux d'Internet apparaissent alors plus distinctement. Il s'agit de prendre en compte les deux facettes d'une même réalité qui englobe « territoires de la communication » et « communication des territoires » et d'ordonner la recherche de critères de différenciations à partir de la reconnaissance de pôles en interaction. Territoire et communication sont des notions indissociables et universelles, car elles renvoient aux mécanismes fondamentaux de survie d'une espèce, humaine ou animale. Le rapport à l'autre fonde le besoin vital de territoire et de communication. On observe que le concept de territoire implique la mise à distance, l'appropriation, la délimitation, la fermeture, tandis que le concept de communication implique la mise en contact, la relation, la réunion, donc l'ouverture. De même, si le territoire renvoie à la différenciation, à l'identité et à l'affirmation envers ou contre l'autre, la communication nécessite de pouvoir établir un lien, donc de trouver des similitudes, une unité de valeur (protocole) qui permette de satisfaire le besoin d'échange avec l'autre. Les oppositions et complémentarités que l'on peut aisément repérer dans cette brève esquisse montrent que territoire et communication forment un couple insécable, deux pôles d'une même unité. Il s'agit dès lors de distinguer et non pas de dissocier les deux conditions d'un processus vital de reproduction. La distance est inhérente à la volonté ou nécessité de communiquer d'au moins deux personnes ou entités séparés physiquement. La communication « à distance » répond à la volonté « d'être-avec » dans un espace-temps donné, « d'être-là » sans être présent physiquement. La notion d'espace virtuel peut ainsi être conçue comme l'ensemble des passerelles possibles entre deux espaces réels. Une passerelle du monde virtuel peut être activée ou désactivée selon l'état des relations entre couples de points dans l'espace réel. La mise en évidence de différences et de similitudes entre ces points d'une part et la vérification de l'existence ou non d'un lien entre eux sont deux

24 Breton P., Proulx S., 2000. *L'explosion de la communication à l'aube du XXI^{ème} siècle*, La Découverte, 400 p.

démarches propres à toute recherche. Une recherche implique toujours un rapport de projection entre situations possibles et situations observables.

Internet comme espace virtuel peut dès lors être analysé au même titre que l'espace réel, en reconstituant les principaux objets géographiques que sont les unités territoriales, représentées par les sites web d'une part et les nœuds des réseaux inscrits dans ces territoires, représentés par les hyperliens d'autre part. Cette approche est à la base des travaux de recherche visant directement ou indirectement la construction et la progression d'une géographie d'Internet. Le mot « cyberspace », rendu populaire en 1984 par le romancier de science-fiction William Gibson dans son livre *Neuromancien*, désigne le réseau informatique, réseau perçu comme le nouvel espace qui met le monde entier en relation *via* les câbles, les lignes téléphoniques, les réseaux mondiaux (Internet) et les satellites²⁵. Le préfixe « cyber » renvoie à la cybernétique (cf. chapitre 1, [Doc. 15]) et aux recherches dans le domaine de la robotique et de l'intelligence artificielle. « Cyber » est utilisé dans de nombreux néologismes comme cybercafé, cybercrime, cyberculture pour désigner tout ce qui a trait à Internet ou aux mondes virtuels... Le cyberspace peut se définir comme « *l'espace immatériel produit par l'ensemble des relations sociales qui s'établissent via des réseaux de télécommunication informatique interconnectés* »²⁶. Les spécificités, les méthodes, les sources et les problématiques d'une cybergéographie sont étudiées en France par le laboratoire « Réseaux Savoirs et Territoires » de l'École Normale Supérieure, sous la direction d'Éric Guichard. La spatialisation et la visualisation des informations sont deux enjeux au centre des recherches sur cette « inter-discipline novatrice et dynamique » (D. Horn, 2003) qui possède de multiples ramifications avec l'ensemble des sciences, des arts et des techniques impliqués dans la révolution numérique. En tant que processus d'écriture (Guichard, 2003), Internet amplifierait notamment une tendance à la diffusion des savoirs et des pratiques cartographiques, à travers l'animation de la carte, l'hypertexte qui complète sa valeur informative et le programme permettant la production cartographique en ligne. Le site cybergeography.org du géographe Martin Dodge, chercheur du CASA - *Center for advanced spatial analysis, University College London*, fait à ce titre figure de référence dans la recherche en cybergéographie. On y trouve en particulier un véritable répertoire de ressources sur la géographie du cyberspace et un atlas des cyberespaces contenant de nombreuses cartes et représentations graphiques du réseau. Les analyses peuvent porter sur les infrastructures physiques, les flux de trafics, les démographies des nouvelles communautés du cyberspace, la perception et la visualisation des nouveaux espaces digitaux, comme les « espaces virtuels 3D » ou les « paysages d'information » utilisés pour cartographier l'information. La part non moins fascinante des recherches en cybergéographie, qui nous intéresse particulièrement ici concerne les impacts réciproques de la géographie des mondes réels et virtuels. Il s'agit encore de distinguer, au sein de chaque monde, les rapports que nous avons identifiés comme essentiels dans la relation entre territoire et communication : le rapport local-global et le rapport public-privé.

25 D'après la définition du dictionnaire de la micro-informatique et de l'Internet, Marabout Informatique, 2002.

26 Lévy J., Lussault M. (dir.), 2003. *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Belin, 1034 p.

Comment Internet comme réseau technique et comme espace virtuel de communication, se confronte-t-il aux territoires réels et participe-t-il à leur (re)structuration à différentes échelles ? « *Les effets structurants n'apparaissent que si des acteurs locaux sont capables de se saisir des opportunités du réseau, de les intégrer à leur projet* ». Nous pouvons retenir cette observation de Gabriel Dupuy (2002), que l'on retrouve chez d'autres auteurs. Elle part de l'identification et de la localisation d'acteurs, institutions, entreprises, associations, laboratoires de recherche et informaticiens, qui se trouvent derrière les points, ordinateurs et sites web, du réseau. Quatre remarques (Dupuy, 2002) sont à prendre en compte pour aborder l'interaction entre territoires et réseau Internet, sous l'angle des effets structurants et des possibilités nouvelles de développement et d'aménagement. Les effets spatiaux d'Internet sont indirects et conditionnels, ils apparaissent à l'occasion de la réorganisation d'un secteur et de la création de nouvelles places de marché. Les effets sont à long terme, ils dépendent du passage du réseau en plusieurs points selon une certaine topologie. L'échelle planétaire défie l'analyse des effets en un lieu particulier, mais des distances et des proximités subsistent, le réseau en crée d'autres. L'aménageur n'est susceptible d'intervenir efficacement que si les enjeux publics sont notables.

Un ensemble d'études préparatoires (Guédon, 1997) guidant la mise en place de la politique québécoise des inforoutes nous paraît très bien illustrer les enjeux d'Internet dans le cadre d'une politique d'aménagement du territoire. Tous les secteurs de l'économie sont concernés par « *le potentiel à réaliser* » que représente Internet. La création d'emplois sur le territoire national et la recherche de prospérité, par opposition à la richesse (mal distribuée), sont deux priorités affirmées de façon non équivoque. Une question-clé « *Comment l'espace se mue-t-il en territoire ?* » guide l'auteur de cette étude, qui démontre que l'enjeu du phénomène Internet est de « *produire un territoire* » et de « *transformer une écologie sociale* ». Le territoire, rencontre de l'espace avec le vivant, objet d'enracinements et de déracinements, est travaillé par tous les moyens de communication. Il s'agit donc de mettre en place une politique de « *maillage systématique des compétences* » présentes sur le territoire, de faire circuler la créativité locale et de jouer sur l'avantage que confère « *la synergie entre l'espace physique et les espaces virtuels de communication* ». Internet produit un nouvel espace public et il permet en même temps, notamment grâce à la création de portails, de rejoindre des échelles de marché intermédiaires, correspondant à des populations dispersées sur un territoire. C'est aussi le sens des études menées par l'UMR 6012 ESPACE de l'Université d'Avignon et reprises par le Schéma de Services Collectifs de l'Information et de la Communication de la DATAR (juillet 2001). La cartographie de la diffusion spatiale des sites Internet montre une reproduction assez nette de la hiérarchie urbaine et met en évidence les lieux les plus réceptifs à la diffusion de l'innovation. Le cyberspace est appréhendé comme un système d'informations distribué, dont les sites web [marqueurs des territoires] constituent des éléments visibles (Duféal, 2001). Internet est-il vecteur de nouvelles dynamiques territoriales ? C'est en s'intéressant à la mesure des écarts entre places de marché, ou portefeuilles d'activités, présents dans l'espace géographique et places de

marché virtuelles en construction sur le web, mais aussi par une approche de la proximité et des échanges entre sites, *via* les liens hypertextes, que l'on peut répondre à cette question.

L'étude des villes virtuelles (Van Bastelaer *et alii.*, 2000) contribue sous un autre angle à mettre en évidence l'ancrage local des TIC au sein d'un réseau ouvert et les synergies possibles entre secteurs de l'économie, représentants des collectivités territoriales et habitants. Voulu par les autorités communales ou construites sur un mode communautaire, ces villes numériques constituent des espaces électroniques « *transcendant le temps et l'espace* » et entraînant une « *réorganisation complète des bases économiques et géographiques traditionnelles et de manière plus générale, une restructuration totale des points de repère traditionnels* » (Graham, Marvin, 1996). La gestion du temps, le télétravail, l'amélioration des systèmes de transports et des services publics administratifs sont quelques exemples représentatifs des enjeux de l'articulation entre espaces réels et virtuels.

2.2 LA NOTION FONDAMENTALE D'INTERMÉDIATION POUR PENSER LE RÔLE DES ACTEURS

Dans l'introduction de *Réseaux et société* (2003), Pierre Musso écrit : « *Un vaste mouvement de transformation doit conduire les organisations et finalement toute la société à passer des pyramides aux réseaux. La problématique du réseau s'inscrit toujours dans le passage et la transition vers une nouvelle société : le réseau évoque les flux et crée le mouvement* ». L'approche des transformations spatiales par la convergence rend difficile la saisie initiale des acteurs dans leur pluralité. L'approfondissement de la notion d'intermédiation paraît indispensable pour bien montrer le jeu complexe entre les entreprises privées, les administrations territoriales et la société civile. Ainsi l'approche du tiers-secteur et des modèles alternatifs émergents (logiciels libres, droit à l'information, réseaux communautaires) permet-elle de revenir à la dimension sociale et locale des transformations et à l'hypothèse d'une construction de la territorialité « par le bas ».

2.2.1 Infomédiation et information-méthode : enjeux de la transparence

Les changements les plus significatifs de la numérisation de l'économie concernent les représentations nouvelles de l'innovation et de la gestion de la relation au client dans le cas d'entreprises privées ou de la relation à l'utilisateur dans le cas de services publics. La nature particulière du bien échangé, l'information, avec ses propriétés de non rivalité et de non exclusion, implique un type d'économie spécifique, qui combine les formes de l'économie de marché et celles de l'économie publique, à fortes économies d'échelle. Nicolas Curien²⁷ explique comment, par ses fonctionnalités caractéristiques de plasticité, de transversalité et de sélectivité, le réseau Internet est le vecteur de transformations économiques profondes, car il modifie fondamentalement les conditions de l'offre et de la demande. Les biens informationnels

²⁷ Curien N., 2003. « D'Internet à l'économie numérique », in Musso P. (dir.), *Réseaux et Société*, PUF, La Politique Éclatée, pp. 251-275.

obéissent en grande partie au principe de gratuité. L'information, valeur centrale, implique la recherche d'effets de club, qui repose sur des bases affinitaires. Les coûts fixes importants consentis en amont par les investisseurs pour fournir gratuitement un socle d'outils communs permettant l'échange sur Internet, sont compensés par une diversification croissante de l'offre, de plus en plus à l'aval de la chaîne de valeurs. Parallèlement la demande se structure par l'auto-organisation de « *communautés de consommateurs homogènes du point de vue de leur fonction de demande* » (Curien, 2003). L'adaptation très fine de l'offre (sur mesure) à la demande passe alors par une connaissance accrue de cette nouvelle segmentation. Cette connaissance correspond pour Nicolas Curien à l'émergence de l'infomédiation, fonction d'intermédiation électronique, « *instrument nécessaire d'un processus de coévolution des fonctions d'offre et de demande, indispensable à la réalisation d'échanges économiques adaptés et différenciés* ».

On peut directement mettre ce concept d'infomédiation en relation avec celui d'infrastructure inventé par le même auteur dans le cas de l'approche morphologique des réseaux techniques (cf. chapitre 1). L'amélioration de l'infrastructure, couche intermédiaire entre l'infrastructure et les services, passe par l'optimisation des fonctions du réseau, par la minimisation, voire la suppression de certains coûts, mais aussi par une réflexion sur le dimensionnement et le statut des réseaux.

L'approche du processus de production de l'information dans le monde numérique, selon une même structure ternaire nous paraît très intéressante pour approfondir certaines pistes concernant l'adéquation entre échelle des réseaux et échelle des territoires. La distinction des trois couches appliquées au processus de production de l'information fait apparaître trois catégories (Mayère, 1990, cité par F. Horn, 1999) : les informations-ressources, correspondant aux connaissances codifiées, aux stocks d'information, les informations-méthodes, qui sont le matériel, les systèmes d'exploitation ou les logiciels, les informations-services, représentant les flux d'informations adaptés aux besoins des utilisateurs. Si les informations-ressources constituent le noyau dur du patrimoine informationnel d'une société (Ribaud, 1993), elles appellent, au même titre que le patrimoine monumental, un type de gestion patrimoniale qui « *doit stimuler la création d'une sorte d'écosystème informationnel qui garantirait la préservation de l'information-support et l'émergence de services adaptés aux besoins ; la difficulté est de parvenir à assurer l'exploitation de la variété et la mobilisation du patrimoine informationnel, tout en garantissant cette variété pour les usages futurs, non encore existants* » (Ribault, 1995, cité par F. Horn, 1999). Irréversibilité (dégradation) et incertitude caractérisent la gestion d'un bien patrimonial, c'est pourquoi les processus de standardisation au niveau des informations-méthodes doivent être le plus ouverts et évolutifs possible.

Cette problématique peut s'illustrer aisément avec le cas des logiciels libres et des logiciels propriétaires, représentatifs des enjeux actuels de la société de la connaissance. Un logiciel propriétaire est un logiciel dont l'utilisation nécessite des autorisations spécifiques et dont la redistribution et les modifications sont interdites. L'expression « logiciel libre » fait référence à la liberté pour les utilisateurs d'exécuter, de copier, de distribuer, d'étudier, de modifier et

d'améliorer le logiciel. L'accès au code source du programme est une condition requise. Un nombre croissant d'acteurs importants de l'industrie informatique, tels IBM, SUN microsystems ou Oracle, se tournent vers l'Open Source, parce qu'ils y perçoivent un marché et un modèle puissant d'innovation. Un ouvrage de référence publié et traduit aux éditions O'Reilly en 1999 et intitulé *Open Sources : Voices of the Open Source Revolution*²⁸, met en évidence la méthode scientifique sur laquelle repose le partage ouvert des hypothèses, des conditions de test et des résultats, qui caractérise l'open source. Se distinguant clairement de la logique propriétaire pratiquée notamment par Microsoft, les supporters du libre, comme le pionnier Richard Stallman, initiateur en 1984 du projet GNU²⁹ et créateur de la FSF (Free Software Foundation), défendent l'idée que si une bonne part de l'information des administrations, des entreprises, des particuliers est désormais gérée par des systèmes informatiques, il est essentiel que ces systèmes soient transparents. Ces logiciels font l'objet d'un grand intérêt dans le domaine de l'enseignement et des administrations, car, en plus de la fiabilité, ils permettent aussi de consacrer une plus grande part des budgets au matériel plutôt qu'à l'achat de licences d'utilisation.

2.2.2 Tiers-secteur et modèles alternatifs

Le concept de gouvernance permet d'aborder le champ de l'innovation sociale qui est au cœur de notre interrogation sur les TIC. En prenant quelques exemples relatifs aux trois sphères socio-techniques que représentent l'informatique, l'audiovisuel et les télécommunications, nous insisterons sur l'émergence de modèles alternatifs inventés en partie par les acteurs de la société civile³⁰, à travers le « tiers-secteur » et sur l'importance des combinaisons d'innovations techniques et sociales, entre local et global.

On retiendra ici que le principe de partage de l'information devient vital pour le fonctionnement des organisations, qu'elles relèvent du secteur privé, du secteur public, ou du tiers-secteur. Ce dernier correspond en France à la reconnaissance, vers la fin du XIX^{ème} siècle, des syndicats, coopératives, mutuelles, associations (loi 1901) et sociétés de bienfaisance, ces dernières œuvrant notamment dans le domaine du logement. La crise de l'État-Providence a relancé le débat dans les années 1980 sur le rôle de ces structures à vocation économique et sociale dans la redynamisation des processus de développement local³¹. Source d'insertion professionnelle et d'emploi, le tiers-secteur joue surtout un rôle essentiel pour la création de liens

28 Di Bona C., 1999. *Tribune Libre : Ténors de l'Informatique Libre*, O'Reilly, 307 p.

29 Pour garantir les conditions de distribution et empêcher la transformation du logiciel GNU en logiciel propriétaire, les auteurs du projet ont utilisé le *copyleft*. Un programme couvert par le copyleft ne peut pas être inclus dans une version plus grande sans que cette dernière ne soit également couverte par le copyleft.

30 Dominique Colas propose une définition opératoire de la société civile. « Elle désigne la vie sociale organisée selon sa propre logique, notamment associative, qui assurerait la dynamique économique, culturelle et politique ». Extrait du glossaire de Dominique Wolton, 1997. *Penser la communication*, Flammarion.

31 Rapport de Bertrand Schwartz commandé par le premier Ministre sur l'Insertion sociale et professionnelle des jeunes en difficulté, 1982.

sociaux « non facturables », utiles à la cohésion sociale et qu'Alain Lipietz désigne sous l'expression de « halo sociétal ». Par leur mode de fonctionnement et de financement, les associations sont impliquées dans des démarches de partenariat avec les instances locales et parfois les entreprises du secteur privé. Les acteurs du tiers-secteur constituent un maillon essentiel dans la mise en pratique de la gouvernance territoriale et dans la coordination d'actions concertées de développement. L'importance de cette troisième forme d'économie à vocation sociale et solidaire, à la charnière entre l'économie marchande et non marchande, s'affirme dans la recherche scientifique et dans l'action politique. Une question-clé porte sur les conditions d'évolution du financement des emplois créés dans ce secteur essentiellement subventionné et pose le problème d'une concurrence éventuelle avec les activités du secteur privé.

Dans l'audiovisuel, les télévisions associatives obtiennent des autorisations temporaires de diffusion sur le câble ou par voies hertziennes (depuis la loi du 1^{er} août 2000) et se diffusent aussi *via* Internet. À travers la Coordination permanente des médias libres (CPML) créée en 1999 et la Fédération nationale des vidéos des pays et des quartiers (FNVPQ), ces télévisions associatives souhaitent la reconnaissance d'un « tiers-secteur audiovisuel » non marchand, non commercial, à but non lucratif et d'accès public³². On peut noter quelques événements révélateurs de l'existence d'une dynamique autour de ces questions et ce à différentes échelles : la création des Universités européennes des télévisions des pays et des quartiers, dont la première s'est déroulée à Castres en 2001 et la seconde à Albi fin octobre 2003, l'Observatoire français des médias (OFM), affilié à l'Observatoire international des médias lancé lors du Forum social de Porto Alegre en janvier 2002 et officiellement créé le 23 janvier 2003 à Paris. « *L'Observatoire international des médias est né du constat que les médias n'assuraient plus leur rôle de contre-pouvoir dans la mesure où le système médiatique est à la fois un acteur (par la concentration croissante qui le caractérise) et un vecteur de la mondialisation néo-libérale* »³³. La défense de l'information comme bien public et la revendication d'un « droit de savoir » des citoyens sont au centre de l'action de ces groupes de travail en constitution. Internet et les nouveaux modes de diffusion sont encore une fois au centre de cette dynamique et interviennent comme des moteurs, plutôt que comme des initiateurs de cette évolution. Les associations ont en effet très rapidement trouvé leur place sur ce nouveau terrain d'expression et d'échange d'expériences que représente le Web. Certains portails thématiques ou de fédérations, très bien structurés, constituent de véritables répertoires de ressources pour les citoyens, de services pour les acteurs du monde associatif et de liens avec les nombreuses institutions partenaires du développement de ce secteur. Ces formes spontanées d'organisation et de présentation de l'information sur Internet, dont on pourrait étudier les différences en fonction des trois secteurs,

32 « *Les télévisions associatives sans but lucratif se battent pour exister au moment où sur le terrain de l'infractional se développent des télévisions privées, commerciales, qui sentent que le local devient un lieu de profitabilité capitalistique dans le secteur des médias. Contrairement à ces dernières, les télévisions associatives peuvent concourir à une éducation et une pédagogie à l'image, à la télévision, plus globalement au décryptage des dispositifs médiatiques de nos sociétés* » Guy Pineau, communication lors de la 2^{ème} Université Européenne des Télévisions de proximité Albi, 29 octobre 2003.

33 Cet extrait est issu de la présentation de l'Observatoire français des médias (www.observatoire-medias.info).

constituent une opération fondamentale de mise en commun, de partage et de diffusion de ressources informationnelles. Comment cette opération retentit-elle dans l'espace réel ?

L'accès physique aux réseaux est, nous l'avons vu, un point crucial. Un numéro récent de la revue *Géographie et Cultures* (n°46, été 2003) fait le point sur le déploiement des accès publics à Internet dans plusieurs pays (Canada, France, Inde, Irlande, Russie, USA) sous l'angle des usages et de l'appropriation de ces lieux très fréquentés et de plus en plus nombreux. « *Espaces hybrides entre une intimité partiellement protégée de l'utilisateur à l'écran et une sociabilité organisée à l'intérieur des groupes d'utilisateurs, les accès publics à Internet sont modelés par leur environnement immédiat* »³⁴. Les formes de ces lieux de sociabilité se diversifient. Certains points d'accès peuvent être dédiés à un thème particulier, comme le jeu en réseau, le tourisme, la recherche d'emploi ; d'autres sont de simples bornes de renseignements dans l'espace public. Le statut des structures offrant des accès Internet - association, institution ou société privée -, leur caractère thématique ou généraliste, gratuit ou payant sont des critères retenus pour l'analyse du lien territorial des accès publics à Internet. Dans la ville de Paris (Mancebo, Durand-Tornare, 2003), les structures privées se concentrent dans les arrondissements centraux et dans le Sud, tandis que les associations présentent une forte concentration dans les 11^{ème}, 19^{ème} et 20^{ème} arrondissements. De telles recherches montrent que les lieux de la communication immatérielle, thématiques ou généralistes, sont avant tout « *coproduits par les usagers* » (Éveno et alii., 2003). La prise en compte du fort ancrage territorial de ces lieux d'accès publics à Internet paraît primordiale dans l'élaboration de politiques de développement. En France, les politiques en matière de points d'accès publics à Internet s'inscrivent à la charnière entre le secteur culturel et le secteur de l'éducation et de la formation. La stratégie repose actuellement sur une offre d'infrastructures pérennes sous le label d'Espaces publics numériques (EPN). Les limites de la politique d'offre viennent, pour les auteurs, du fait que ces lieux n'existent réellement « *qu'au travers des modes d'appropriation mis en œuvre par leurs usagers* ». La mesure du caractère hybride de ces structures appropriées et transformées par leurs usagers conduirait donc les acteurs publics à plus d'efficacité dans la démarche de développement d'EPN.

Nous prendrons pour terminer un dernier exemple concernant l'installation d'un réseau sans fil métropolitain (WMAN, pour *Wireless Metropolitan Area Network*) utilisé pour relier les habitants d'un quartier ou d'une ville entre eux et/ou à Internet. L'exemple d'un réseau local de ce type mis en place à Seattle depuis fin 2000 sur un mode libre et communautaire nous permet de synthétiser en partie notre propos sur l'information comme bien public-privé spatialisé. Deux jeunes passionnés d'informatique et d'Internet, maîtrisant l'univers des serveurs et les techniques de transmission sont à l'origine de ce projet, parti du rêve d'un réseau local pour eux « idéal », c'est-à-dire à très haut débit, sans fil, libre, gratuit, ouvert à tous les habitants possédant un ordinateur et géré sur la base du bénévolat, de l'entraide et du partage. Dans le lignée du logiciel libre, les créateurs de Seattle Wireless souhaitaient lancer le « mouvement du réseau libre »³⁵. Dès 2001 l'expérience était déjà relayée par une dizaine de projets similaires sur d'autres

34 Mancebo F., 2003. *Géographie et Cultures* n°46, p. 4.

35 Eudes Y., 2001. « A Seattle se construit l'après-Net », *Le Monde interactif*, 4 p.

continents ou pays comme l'Australie ou l'Angleterre, mais aussi plus proches du foyer initial de diffusion de l'innovation, au Canada (Vancouver) et plus au Sud à Portland et San Fransisco. « *Seattle n'est pas un endroit comme les autres. Il y a ici une concentration exceptionnelle de passionnés des réseaux. Par ailleurs ce port a une forte tradition rebelle. Depuis le XIX^{ème} siècle il a toujours abrité des mouvements alternatifs et syndicaux assez radicaux* »³⁶. Cette image forte du territoire, ancrée dans l'esprit des initiateurs, montre bien l'importance des facteurs de différenciation et d'identité locale dans la stratégie des acteurs d'un projet innovant.

À travers ces exemples d'informatique, d'audiovisuel et de réseaux « libres », c'est-à-dire indépendants des pouvoirs publics et des sphères purement marchandes, nous touchons enfin les fondements de la construction d'un système territorial qui s'appuie sur la reconnaissance entre pairs et sur la mise en commun de ressources humaines, naturelles, matérielles et informationnelles. On remarque dans chaque exemple que les enjeux portent sur la diffusion d'un savoir et d'un savoir-faire et sur la recherche d'un « sens » pour l'action et le développement.

2.2.3 L'image (et le son) redécouverts par les territoires et la géographie ?

Les images, au même titre que les systèmes hypermédias, jouent un rôle essentiel dans l'articulation entre systèmes territoriaux et systèmes de communication et dans le processus vital de différenciation et d'échange entre personnes ou entités. Les rapports de la géographie à l'image sont anciens, les cartes étant et restant les premières images géographiques (Brunet, 1992). La photographie, le cinéma, la télévision et le multimédia ont contribué en un siècle à façonner un « monde de l'image », qui implique encore une fois une approche complexe des interactions avec le monde réel et des rapports entre sociétés, espaces et temps. Nous limiterons ici les exemples aux cas des interactions entre territoires et audiovisuel, en nous interrogeant particulièrement sur le rapport de la géographie à ce sous-ensemble de la sphère territoire-communication, qui doit être lu, comme nous l'avons vu, à double sens.

Au sens étymologique, une image (du lat. *imago*, portrait) est une reproduction d'un objet matériel donnée par un système optique, en particulier par une surface plane réfléchissante ou un miroir. Si par extension, l'image est « *un système de signes non verbal qui représente quelque chose* », elle contribue également à « *médiatiser une relation de l'individu-acteur au monde* ». « *Est image toute représentation visuelle, qu'elle soit matérielle ou mentale et qu'elle porte sur une réalité objectale concrète du monde physique ou sur une idéalité abstraite* »³⁷. L'image constitue un objet de recherche riche et complexe qui traverse l'ensemble des sciences et qui place les chercheurs face au problème de la délimitation d'un cadre pour l'étude et l'enseignement d'une matière spéciale, l'image, à la fois objet réel fini et concept, voire métaphore, infinie. Nous retrouvons là les mêmes dualités et ambiguïtés qu'avec la notion biface

³⁶ Extrait de l'interview de Matt Westervelt, in Eudes Y., 2001, *op. cit.*

³⁷ Lévy J., Lussault M. (dir.), 2003. *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Belin, 1034 p.

de réseau, à la fois technique et concept. Comme les réseaux physiques et virtuels, les images constituent des supports de construction de l'espace des sociétés et participent à la structuration des territoires selon deux logiques : l'une réticulaire, fondée sur le principe d'interconnexion et introduisant fondamentalement une discontinuité et des polarisations entre lieux distants, l'autre territoriale, relative à une portion d'espace continue, à la contiguïté de territoires emboîtés à différentes échelles. Dans la relation fondamentale entre territoire et communication, l'image relèverait de l'acte de territorialisation-différenciation, comme le réseau relève des actes d'identification et de liaison. Une grande part de ce que l'on appelle un « monde de l'image » est constituée par l'ensemble des métiers et des activités liés à la production et à la diffusion de documents photographiques et audiovisuels. Les notions de cadre et de cadrage sont des clés essentielles pour la compréhension de l'articulation de ces documents à l'espace et au temps. Une photographie, un film, n'existent que par l'espace et les objets du monde réel qu'ils reproduisent en partie, à un instant précis, celui où l'image s'imprime sur la pellicule. Divers procédés, diverses techniques, fruits de la recherche et d'un savoir-faire séculaire, ont permis une exploitation diversifiée de ces différents modes de reproduction et de transformation du réel, à travers le travail dans l'image, la scénarisation, la maîtrise des outils de production. Des territoires se retrouvent ainsi représentés, sous une forme ou sous une autre, avec ou sans intention précise, chaque fois que des images sont réalisées. Dans le cas d'une fiction, d'un documentaire, ou d'un film institutionnel, l'action est toujours forcément située par rapport au lieu de tournage, mais ce lieu peut être mis en évidence de façon plus ou moins explicite selon les intentions de l'auteur du document. Les rapports de la cinématographie aux lieux, aux paysages et à l'espace en général font l'objet d'une abondante production littéraire et savante, fort intéressante pour comprendre les liens étroits qui unissent territoires, production d'images et identités. Toutefois en la matière, aucun discours ne saurait remplacer l'expérience propre de chacun comme spectateur de films, recevant des signaux visuels et sonores et projetant pour une durée déterminée son attention sur un document généralement fabriqué à l'intention d'un public. Nous nous en tiendrons au cas des productions télévisuelles ayant un lien direct et explicite avec la dimension territoriale, c'est-à-dire les programmes portant sur des territoires locaux, produits et diffusés soit à l'échelle locale soit à l'échelle nationale.

La télévision est à la fois « *instance montrante* » vis-à-vis du monde extérieur et « *instance montrée* » vis-à-vis du téléspectateur, celui-ci étant « *instance regardante* » (Charaudeau, 1997). C'est en nous appuyant sur ces propriétés particulières, qui supposent de multiples interactions spatiales, temporelles et socio-conceptuelles que nous pouvons comprendre l'articulation des contenus aux frontières territoriales. Il faut insister sur l'ensemble des règles qui régissent la réalisation d'un document audiovisuel et qui passent essentiellement par des actes de mise en scène, de parti pris et de points de vues, soit une succession de décisions pendant le tournage et de sélections lors de la phase de montage. « Territoires en images » est une association qui organise chaque année depuis 1996 un festival du même nom au sein de l'Institut de géographie de Paris. Cette initiative est liée au projet pédagogique d'une poignée d'enseignants de l'École doctorale de géographie de Paris et à la mobilisation d'étudiants, de plus en plus nombreux,

impliqués dans la réalisation de films géographiques dans le cadre de leur cursus universitaire. La rareté de ce type d'enseignement en géographie est à souligner. Les raisons en sont diverses, l'une d'elles parfois avancée étant le manque de moyens financiers et matériels, mais aussi le manque de formation et de familiarisation des enseignants avec l'outil de production. Par ailleurs la primauté de la production écrite sur la production visuelle comme élément d'évaluation demeure, malgré des signes (encore faibles) d'une tendance à moins rejeter les images-vidéos et à les intégrer dans le cadre d'une approche pédagogique.

Les paysages sous toutes leurs formes constituent la matière première des analyses de films à caractère géographique. Comme nous l'avons vu dans le cas des systèmes hypermédias qui dynamisent la recherche en géographie, la pratique audiovisuelle élargirait le spectre d'exploration de l'outil cartographique et plus largement des modes de représentation et de visualisation d'un territoire. Deux exemples de réalisations, en France, de travaux ayant combiné une démarche de géographes et de production audiovisuelle, permettent de préciser les enjeux de l'usage des technologies d'information et de communication comme outil de recherche et de diffusion du savoir géographique. Le premier se rapporte à la série de quatre films didactiques sur « Anatomie, physiologie, pathologie des paysages » réalisés par Philippe Pinchemel et Jean-Louis Tissier entre 1978 et 1986 à l'ENS de Saint-Cloud. Le second porte sur la série de documentaires « Paysages » diffusée sur Arte en 2000 (19x26 min) réalisée par Jean-Loïc Portron. Les paysages constituent des systèmes complexes, des ensembles à l'intérieur desquels interagissent des éléments physiques - géologie, hydrographie, relief -, biologiques - écosystèmes végétaux, animaux, humains - et culturels - habitats, agriculture, infrastructures économiques. L'analyse du paysage est fondée sur l'observation d'indices dans l'espace, comme les ruptures, les continuités, qui renseignent sur les dynamiques et les trajectoires des sociétés qui ont produit le paysage. Cette analyse se prête donc à une approche mathématique, puisqu'il s'agit de distance, de points, de lignes, de formes et à une approche créative, qui relève de la transposition du paysage en images, qu'il s'agisse de peinture, dessin, photographie, vidéo, infographie. « *Le paysage est une apparence et une représentation : un arrangement d'objets visibles, perçu par un sujet à travers ses propres filtres (...)* » (Brunet, 1992). L'accessibilité croissante de l'ensemble des moyens numériques de production et de diffusion de l'information accélère le processus de recherche et de création pour la réalisation de films scientifiques. Certaines applications multimedia sont bien adaptées pour appréhender la complexité des paysages et de l'environnement, car elles permettent une approche à la fois globale, multidimensionnelle et interactive, comme le souligne Joël De Rosnay à propos des activités développées à la Cité des Sciences de la Villette. Nous poursuivrons, dans la troisième partie, la réflexion sur l'intérêt heuristique, pédagogique et pratique de ces recherches à l'interface entre images et territoires, qui incluent l'interactivité des systèmes hypermédias.

Les images-vidéos circulent principalement sur les chaînes de télévisions, mais elles peuvent être aussi stockées sur des supports magnétiques, des CD-rom ou DVD-rom et être diffusées dans un cadre privé, semi-privé ou public. Un document audiovisuel donne toujours lieu à un ensemble de discours, avant et pendant sa constitution, puis lors de sa diffusion. Ces discours

fournissent une sorte de seconde vie au document, visionné et filtré selon les grilles d'interprétation de chaque récepteur.

L'analyse des médias locaux permet d'élargir le champ de la recherche sur les interactions entre espaces et communication, dans la mesure où les images, souvent produites et diffusées localement, renvoient explicitement et intentionnellement à la présentation, à la mise en valeur ou au développement d'un territoire. En France, dans le cadre des lois de décentralisation à partir de 1982, les collectivités locales (régions, villes, pays) ont mis en place des politiques de communication, au départ centrées sur la mise en valeur de l'institution ou de l'élu, puis progressivement axées sur les notions d'identité et de proximité (Cardy, 1997). Cette expérience a permis de montrer que la télévision locale posait la question de la légitimité d'un type d'acteur - élus, associations, ou opérateurs - à représenter un territoire, sachant que plusieurs dimensions - politique, communautaire ou économique - sont à l'œuvre dans le processus de construction territoriale (Pailliar, 2001). De plus, comme le note Emmanuel Négrier (1995) dans un article consacré aux relations entre pouvoir régional et télécommunications, « *le territoire des nouveaux réseaux techniques de communication est marqué par une forte fragmentation des modes de représentations, modes d'accès et maîtrise politique* ». On peut cependant relever récemment la place de plus en plus importante de l'échelon local dans la réflexion et l'action sur l'aménagement numérique du territoire, à travers la constitution de groupes d'acteurs tels Multimédiaville, créé en 1985 à l'initiative de l'Association des maires des grandes villes de France (AMGVF) et de l'Association des villes pour le câble et le multimédia (Avicam³⁸), créée en 1986, qui participent activement à la diffusion de l'information et aux comparaisons d'expériences entre des praticiens locaux et leurs partenaires. À travers l'organisation de grands rendez-vous annuels, une veille technologique et réglementaire assidue et l'instauration d'un débat permanent, les participants entendent peser sur les décisions prises aux niveaux national et européen, sur les sujets les plus porteurs d'enjeux et d'incertitudes. Les débats actuels portent sur l'autonomie et les compétences réelles accordées aux collectivités locales, le renforcement des mécanismes de péréquations nationales, la question des antennes relais de téléphonie mobile (desserte du territoire et environnement), la place des télévisions locales dans le nouveau dispositif de diffusion numérique terrestre et plus généralement les réseaux publics locaux haut débit, quelle que soit leur technologie. Suite à la dernière rencontre Multimédiaville fin novembre 2003 à Bordeaux, la plate-forme des collectivités territoriales pour les communications électroniques et l'audiovisuel réitérait 39 propositions concrètes autour de huit grands thèmes, avec un nouveau chapitre sur les logiciels libres. Comme le rappelle Isabelle Pailliar (2001), l'existence des médias locaux s'inscrit dans un double mouvement, « *celui lié aux territoires et aux acteurs qui les structurent, celui lié aux industries culturelles et aux stratégies qui les animent* ». Cette réflexion traduit la volonté de changer de regard en dépassant l'opposition traditionnelle entre échelles locale et nationale dans les explications. D'autres auteurs des sciences de l'information et de la communication insistent sur la complexité des systèmes d'interaction entre territoires réels et espaces de communication et sur la prise en

³⁸ L'Avicam regroupe 103 collectivités territoriales adhérentes, présentes dans 53 départements et représentant plus de 500 communes et 16.000.000 d'habitants.

compte des interactions entre échelles territoriales. C'est le cas d'Enrique Bustamante (2000), pour qui les télévisions régionales peuvent jouer un rôle-clé dans les processus d'intégration supra-étatique comme l'Union Européenne, le Mercosur ou l'ALENA, à condition de distinguer tout d'abord deux niveaux d'intégration, l'un « régional-global », l'autre « régional-local » et de reconnaître à ce dernier sa capacité à coordonner en interne intérêts industriels et spécificités culturelles, pour les restituer ensuite de façon efficace à des niveaux supérieurs. « (...) *Le régional-global est un terrain de lutte entre la parole globale et l'expression propre* » (Bustamante, 2000). Évoquant la distinction entre « télévisions-miroirs » et « télévisions-fenêtres » (Musso, 1995) et les possibles dérives d'une télévision régionale appropriée par de grands groupes ou reproduisant d'elle-même les modèles dominants, l'auteur invite les chercheurs à repenser l'articulation économie-culture-communication dans la perspective d'un « développement intégral »...

L'audiovisuel et les nouvelles technologies associées à ce média constituent un enjeu essentiel pour la communication au sein des territoires et entre eux, à la fois outil de valorisation vis-à-vis de l'extérieur et instrument interne du développement socio-économique. Avec la numérisation des réseaux et la combinaison télévision-Internet, qui devraient modifier profondément la logique de programmation et de diffusion audiovisuelles, un champ de recherche inédit s'ouvre. D'une part, la connaissance des mécanismes de la production audiovisuelle et des politiques menées à différentes échelles du territoire français et européen apparaît essentielle pour comprendre comment opèrent la décentralisation et le développement local. D'autre part, un examen des modes de fabrication des contenus et des objectifs d'audience des médias ou programmes locaux s'avère nécessaire pour approfondir la notion de représentation des territoires et pour évaluer la façon dont les acteurs s'approprient les outils de communication selon les espaces.

En conclusion de ce chapitre, on peut ainsi rappeler que les télécommunications, l'audiovisuel et l'informatique ont en commun une histoire, qui est celle de l'électricité, de l'électronique et aujourd'hui du numérique. Une approche critique de la notion de convergence, qui s'appuie sur les trajectoires de chacun des systèmes techniques, a pour but de mieux cerner les risques, mais aussi les changements positifs possibles attachés à la diffusion des réseaux électroniques, dans le cadre récent des politiques de développement territorial. La complexité du rapport entre réseaux et sociétés ne facilite pas la clarification de cette notion de développement qui reste ambiguë. Les recherches soulignent la nécessité d'une prise de conscience des enjeux de la société de l'information et d'une réhabilitation des logiques de proximité dans l'usage d'Internet.

Une analyse centrée sur l'interaction entre espaces géographiques et réseaux-services passe par l'appréhension de deux dimensions : une dimension verticale, qui relève de l'existence d'échelles territoriales et d'une hiérarchisation administrative ; une dimension horizontale, qui renvoie à la diffusion spatiale des innovations dans le temps et à l'observation des relations entre centres et périphéries. Les systèmes hypermédias, les systèmes d'images et les systèmes d'information constituent des supports de création et de représentation d'espaces réels et virtuels dans lesquels se reproduit ce schéma.

L'enjeu est celui de la production et de l'accès aux contenus. Deux mouvements simultanés sont ainsi à observer : d'une part, le phénomène de numérisation caractérisé par la dématérialisation, la décentralisation, l'accélération de la diffusion des innovations et la démultiplication des possibilités d'échanges, d'autre part, le phénomène d'appropriation des outils numériques par trois grands types d'usagers : les acteurs du secteur public, les entreprises du secteur privé et la société civile, constituée d'individus et de groupes associatifs oeuvrant du micro-local au global *via* Internet. La question de la modification des rapports de pouvoir entre ces différentes sphères est au centre des débats scientifiques et politiques.

Sous différentes formes, les auteurs en appellent à penser et mettre en œuvre une « *écologie de l'information* »³⁹, en insistant sur la nécessaire transparence que les acteurs doivent entretenir vis-à-vis des architectures de systèmes d'information qui seraient « *au même titre que celles de nos villes, porteuses d'un message politique* » (B. Benhamou, 2002). Les exemples relatifs à la gestion du patrimoine informationnel des entreprises, des administrations et des associations nous ont confirmé l'importance d'une définition plus précise des intentions liées à la mise en forme et à la diffusion de l'information, notamment dans le domaine de l'action publique.

³⁹ L'expression est celle de Jean Voge, *in* Voge J., 1992. « Donner du sens à l'information », *Transversales Sciences/Culture* n°16. Jean Voge est directeur de l'ENST dans les années 1960, il a fondé l'IDATE (Institut de l'audiovisuel et des télécommunications en Europe) à Montpellier en 1977.

CONCLUSION DE LA PREMIÈRE PARTIE

La transformation des espaces géographiques sous l'effet des réseaux de communication fonctionne à partir de mécanismes de concentration ou de diffusion généralisée, mais elle procède aussi par acte de construction ou de déconstruction de la notion de territoire.

Un regard sur les évolutions techniques et réglementaires permet ainsi de faire ressortir plusieurs tendances importantes.

1) La diversité des technologies d'accès et l'application des règles de libéralisation sur ce marché permet d'envisager à moyen terme une couverture équitable de tous les territoires en réseaux à haut débit.

2) La mise en œuvre de ces réseaux nécessite pourtant, sur les espaces les moins rentables, l'existence d'un projet porté par la base, c'est-à-dire par les élus locaux, en adéquation avec les besoins de la population et des entreprises locales.

3) La fin du rôle conjoint tout puissant de l'État et de l'opérateur historique de télécommunications en France est une tendance récente ; la relation entre les deux entités reste à observer, notamment à travers les réseaux de sociabilités entre milieux techniques et politiques.

La responsabilisation nouvelle des collectivités locales dans le domaine de la construction d'infrastructures de réseaux de télécommunications implique encore de nombreux effets d'apprentissage et une réflexion sur ce que sont les systèmes d'information et sur le rôle qu'ils peuvent jouer dans un projet de développement territorial. Plusieurs objectifs peuvent être visés.

1) La recherche de cohésion et d'efficacité interne en matière de service public.

2) La recherche de différenciation externe, nécessaire dans un système de concurrence entre les espaces.

3) La recherche de coopération avec des territoires voisins à travers l'interconnexion des réseaux locaux et métropolitains. La place des contenus et des services apparaît déterminante dans chacune de ces stratégies.

Nous avons insisté sur la prise en compte des propriétés initiales des réseaux de télécommunications « point à point » et des réseaux de télédiffusion « point à masse » pour bien saisir le phénomène de numérisation et ses effets potentiels sur les rapports périphéries-centres. Cette approche par la convergence des technologies rend difficile la saisie initiale des acteurs et de la société civile dans le processus de réorganisation des territoires. Une synthèse des aspects

historiques, techniques, économiques et juridiques des réseaux nous a paru nécessaire pour comprendre les nouvelles normes sociales qui émergent du développement de l'interconnexion et qui contribuent tout autant que les infrastructures à remodeler les territoires (Raffestin, 1996). Les recherches les plus récentes insistent sur l'importance des ressources relationnelles comme facteur déterminant d'attractivité territoriale. La prise en compte de l'organisation, de la diffusion et du partage des connaissances sur un espace est également soulignée. L'analyse du cas de Saint-Quentin-en-Yvelines dans la partie suivante nous permet de poursuivre ces réflexions.

DEUXIÈME PARTIE

INNOVATION, COMMUNICATION ET GOUVERNANCE LOCALE À SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES

Comment poursuivre l'insertion de Saint-Quentin-en-Yvelines dans la mondialisation et faire en sorte que l'agglomération (re)devienne en même temps, pour ses habitants et ses visiteurs, un terreau d'innovations sociales en matière d'emploi, d'écologie et d'apprentissage de la vie en collectivité ? Cette interrogation ressort des travaux relatifs au passage de la Ville Nouvelle, d'un statut d'exception lié à l'Opération d'intérêt national (1972-2002), à un statut de droit commun débouchant sur la création d'une communauté d'agglomération en 2003¹.

En quoi une lecture parallèle des transformations spatiales et de la place accordée à la communication peut-elle éclairer la recherche à un moment complexe, où les besoins de bilans objectifs comme de perspectives crédibles se font sentir de façon urgente chez les élus politiques locaux ? L'approche de la territorialité définie en introduction comme l'interaction entre trois systèmes, spatiaux, humains et techniques apparaît pertinente pour aborder, aujourd'hui, le cas d'un espace urbain pensé au cours d'une décennie 1960 marquée par la confiance dans le lien entre progrès technique et progrès social. Sans prétendre à l'exhaustivité, une grande part de notre travail dans cette deuxième partie a consisté à tenter de relier les résultats de plusieurs travaux à caractère scientifique ou institutionnel touchant des secteurs précis de l'évolution urbaine (transports, démographie, habitat, emploi, culture, nature...), dans le but d'obtenir une vision globale de la ville et de ses enjeux. En quoi l'action sur l'espace a-t-elle été et est-elle aujourd'hui influencée par une représentation particulière des termes « innovation », « communication » et « information » ? Cette question, qui est à la fois notre hypothèse principale et le fil conducteur de cette partie, semble nourrir de façon sous-jacente ou explicite bon nombre de travaux actuels sur les Villes Nouvelles dans différentes disciplines.

Le chapitre 3 montre comment ce territoire est voué, depuis toujours, aux transformations et à l'innovation « d'en haut ». La proximité de Versailles joue un rôle important et continu dans l'évolution des activités et du paysage. L'État décide en 1965 de réserver le site à la construction d'une ville « nouvelle ». Cette volonté d'innovation ne va pas sans une volonté de rompre avec les pratiques de construction et d'aménagement de la période antérieure, celle des grands ensembles. Nous mettons en évidence les multiples ruptures et coupures auxquelles l'espace est soumis. Malgré un discours porté par les notions d'égalité et de liberté, les conceptions « nouvelles » ont en fait contribué à accentuer le phénomène de morcellement qui caractérise aujourd'hui l'agglomération. C'est ce que nous tentons de montrer en examinant la géographie actuelle des quartiers en difficulté selon leur période de construction. Les opérations

¹ Au terme des 30 ans de l'Opération d'intérêt national, en application de la loi Voynet de 1999, un conseil de développement (CODESQY) a été créé le 7 mars 2002 pour une durée de trois ans. Ses 50 membres sont organisés en un Comité d'Animation et trois commissions : attractivité, activité et solidarité. Le Conseil émet des avis adressés aux élus (ceux-ci ainsi que les agents territoriaux, ne font pas partie du CODESQY). La question en introduction est reformulée à partir d'un compte-rendu récent du conseil.

immobilières reflétant concrètement l'application des principes de la mixité sociale n'apparaissent que dans les années 1980. Tournée vers le bien-être individuel, les loisirs et la consommation, une culture de la communication et de l'image s'est mise en place dès les années 1970. La valorisation de la nouveauté et une certaine déresponsabilisation vis-à-vis des erreurs passées caractérisent cette tendance qui se propage sous d'autres formes et avec d'autres conséquences dans les décennies suivantes. La communication n'est pas partout cependant et les années 1980 constituent une période charnière sur le plan urbanistique, avec la construction d'un centre pour la Ville Nouvelle.

Des conflits politiques en continu montrent la difficulté de combiner le respect de la souveraineté communale et la construction d'un territoire unique et unifié. La question de l'identification à une image fédératrice de la ville est alors en jeu et nous cherchons à mettre en évidence les contradictions entre, d'une part une communication publique promotionnelle essentiellement tournée vers l'extérieur et d'autre part, les besoins concrets, des acteurs comme de la population, en matière d'information. Celle-ci est prise au sens d'information utile en terme d'efficacité dans la décision et propice à l'augmentation de la qualité globale du système urbain. Dans le chapitre 4, nous abordons ainsi le territoire sous l'angle de la gouvernance définie par Christian Brodhag (1997) comme le « *mot consacré, dans le champ du développement durable, pour caractériser une procédure de décision alliant démocratie délégative (élective) et participative. Le partenariat privé/public, les procédures contractuelles, la diffusion d'information entre les différents acteurs... en sont les éléments principaux* ».

Le tableau chronologique [Doc. 23] suivant illustre la correspondance entre communication et territoire à Saint-Quentin-en-Yvelines :

**Doc. 23 ÉVOLUTION DE LA VILLE ET DES POLITIQUES DE COMMUNICATION
ET D'INFORMATION À SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES**

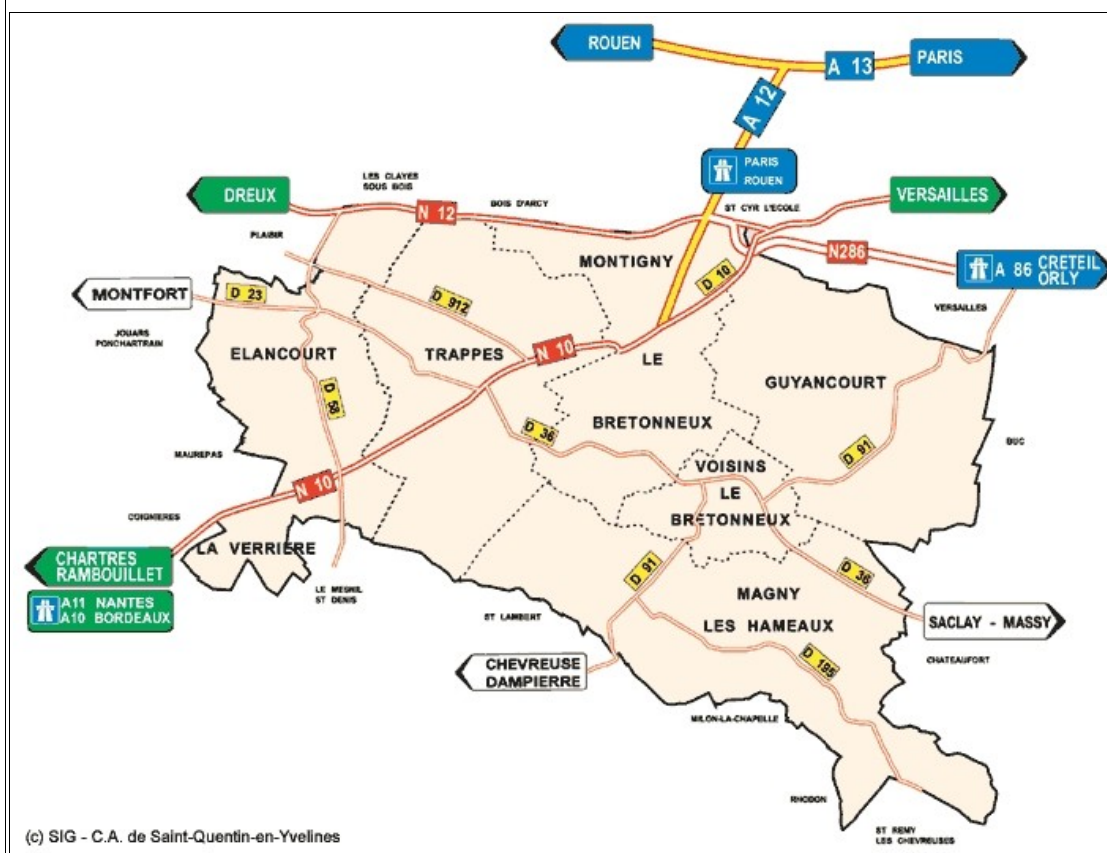
	<i>Qualité urbaine des quartiers</i>	<i>Politiques de communication et d'information</i>
1850	Structure pluri-villageoise, grandes propriétés foncières	Rayonnement régional de la ferme du Manet (Montigny-le-B.)
1910-1950	Cités-jardins, jardins ouvriers, pavillons (Trappes, La Verrière)	Trappes, centre ferroviaire majeur Installation du Centre national de la recherche en agriculture (CNRA) à la Minière (Guyancourt)
1950-1965	Politique de zonage (ZUP) Grands ensembles à Trappes	Élaboration du Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme de la région parisienne <i>dans la discrétion.</i>
1966-1968	Premières unités urbaines à Élancourt-Maurepas Concours Chalandon	Installation de la mission d'aménagement à Buloyer (Magny-les-H.)
1969	Programmation des Sept Mares (Élancourt), premier centre à l'ouest de la ville	Organon : pré-étude pour l'animation d'Élancourt-Maurepas
Années 1970		
1970	Style international (Élancourt), Champfleury (Voisins-le-B.)	Choix définitif du nom de Saint-Quentin-en-Yvelines
1972-1973	Programme Architecture Nouvelle (PAN), Concours Modèle et Innovation Concours HOT (Habitat original par la thermique)	Création du Centre national pour l'animation audiovisuelle (CNAAV) Vidéobus dans les Villes Nouvelles
1974	Zonage : Le Pont du Routoir (Guyancourt), Le Buisson (Magny-les-H.)	Centre d'information à la Commanderie des Templiers, Création de l'APASC et du CRAV
1975	Inauguration des Sept Mares (Élancourt), Gare de Saint-Quentin-en-Yvelines et Euromarché (Montigny-le-B.)	Première campagne de communication de l'EPA, Création du <i>Bisque</i> , journal d'information par les habitants
1976	Base de Loisirs, Réserve naturelle, Zonage : Quartier des Prés (Montigny-le-B.)	Premier vidéo-magazine, expériences de communication entre les quartiers
1977	Maison pour Tous, achèvement des Sept Mares (Élancourt)	Création de l'Écomusée à la Commanderie des Templiers (Élancourt)
1978	Architecture intermédiaire : Plaine de Neauphle (Trappes), Sourderie (Montigny-le-B.)	SCAAN Commission Animation, Information et Relations publiques
1979	Mixité sociale : Le Manet (Montigny-le-B.)	Mise en place d'une mission « Cœur de ville » de l'EPA
Années 1980		
1980	Appel à idées centre-ville (Montigny-le-B.)	Conflit SCAAN-EPA, débuts de la concertation entre élus et techniciens.
1980-1982	Construction de logements sociaux : Le Parc (Guyancourt), Les Garennes (Guyancourt), Les Chênes (Guyancourt), Arcades et Viaduc (Montigny-le-B.)	Adoption d'une charte urbaine pour le Quartier de la Gare – Plan de Troux Création d'un Groupe technique d'urbanisme (GTU) regroupant élus et aménageurs
1983	Montée des dégradations et des violences dans les quartiers (Trappes, La Verrière)	Création du SAN (7 communes)
1984	Chantier du quartier de la gare, Grande Île (Voisins-le-B.)	Adhésion au Plan Câble
1985	Premières opérations de réhabilitation (Trappes)	Préparation de la campagne de communication EPA (radio, TV, presse) « Saint-Quentin au naturel »
1986	Poursuite des expérimentations : Temple (Voisins-le-B.), Maisons agrandissables (Guyancourt)	Création du magazine <i>Petit Quentin</i>

	<i>Qualité urbaine des quartiers</i>	<i>Politiques de communication et d'information</i>
1987	Inauguration du centre commercial piétonnier « Espace Saint-Quentin » (gare Montigny-le-B.)	Création du magazine <i>SQY-Entreprises</i> , Création de la Société locale d'exploitation du câble (Yvelines Télé 11)
1988	Bouygues Challenger, Kevin Roche, architecture de prestige, parcs d'activités	Une communication EPA et SAN tournée vers les entreprises
1989	Réaménagement du Bois de l'Étang (La Verrière), Programme « Banlieue 89 »	Refonte de la communication (moyens, logo) avec l'arrivée du nouveau Président du SAN : Roland Nadaus
Années 1990		
1990	Début de la Politique de la ville, Développement social et urbain (DSU)	Prise en compte de *l'information géographique à grande échelle (base de données Topo 2000)
1991	Inauguration de l'Université de Versailles Saint-Quentin	
1992	Inscription des Dents de scie à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques	Yvelines Télé 11 devient TV FIL 78
1993	Inauguration de la Place Ovale, ensemble du Canal, Théâtre, Médiathèque	Exposition de l'Écomusée sur l'architecture rurale du plateau
1994	Technocentre Renault, Labellisation de Trappes et La Verrière en GPV (Grand projet de ville) et de Magny-les-H. en Contrat de ville.	La Ville Nouvelle partie prenante du *téléport Paris Île-de-France, Projet de centre régional de visioconférence
1995	Opérations de réaménagement du quartier des 7 Mares	Nouveau directeur de la communication, évaluation des supports de communication du SAN
1996	Parc d'activités des Jeunes Bois (Magny-les-H. et Chateaufort), siège de Nortel GSM Networks	Première émission en vidéo sur TV FIL 78
1997	Création de centres d'affaires (Voisins-le-B., Guyancourt, Montigny-le-B.)	La SAN partenaire de Prost Grand Prix, Expérimentation de Praxitèle, véhicules électriques en libre service (pendant 2 ans) Ouverture du site Internet du SAN
1998	Signature d'un Contrat Local de Sécurité à Élancourt	Robert Cadalbert Président du SAN, deuxième étude d'évaluation des supports de communication
1999-2000	Finalisation du diagnostic du Plan de déplacement urbain	Intranet géographique Numérisation du cadastre
Années 2000		
2001	Aménagement des terrains de l'ancienne ferme Cuypers (Trappes)	Fête du centenaire des associations
2002	Fermeture de l'EPA, Direction déléguée de l'AFTRP	Création du magazine <i>Rhizome</i> sur TV FIL 78
2003	Aménagement du quartier de la Mare Jarry (Guyancourt)	Campagne « Saint-Quentin, c'est notre nature! »
2004	Nouveaux quartiers en voie de paupérisation	Perspective de l'accueil des J.O. 2012 Le journal quotidien de TV FIL 78 passe en direct

CHAPITRE 3

PORTRAIT DE SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES : LE TERRITOIRE ENTRE RÉALITÉ ET IMAGE

Doc. 24 SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES : SITUATION GÉOGRAPHIQUE, PRINCIPALES LIAISONS ROUTIÈRES



À 25 kilomètres de Paris, contigu à la commune de Versailles, le territoire dénommé « Saint-Quentin-en-Yvelines » s'étend sur 6 919 ha (E/W : 12 km et N/S : 5 km) et englobe les sept communes d'Élancourt, Guyancourt, La Verrière, Magny-les-Hameaux, Montigny-le-Bretonneux, Trappes et Voisins-le-Bretonneux, toutes situées dans le département des Yvelines. Le recensement complémentaire de l'INSEE en 2003 indique une population de 147 573 habitants.

L'agglomération est desservie par un réseau routier dense, avec les autoroutes de l'Ouest A12 et A13 (Paris-Rouen), les routes A86 et N286 qui la relient à Vélizy, Orly et Créteil, délimitée au nord par la nationale 12 vers Dreux, l'agglomération est traversée par la nationale 10 qui mène à Rambouillet, Chartres puis Nantes-Bordeaux par l'autoroute A10. Un aéroport d'affaires se situe à Toussus-le-Noble, près de Guyancourt. Sur une ligne ferroviaire parallèle à la nationale 10, trois gares (Montigny-le-Bretonneux, Trappes et La Verrière) assurent une liaison vers Paris-Montparnasse ou Saint-Michel (RER C) en une quarantaine de minutes et vers La Défense (SNCF) en 30 minutes.

La topographie et l'histoire du site de Saint-Quentin-en-Yvelines se conjuguent pour confirmer une caractéristique de la zone comme milieu innovateur potentiel particulier à la périphérie proche du centre majeur de Versailles. Plusieurs transformations radicales du site sous l'impulsion nationale ont marqué ce territoire habitué à surmonter des contraintes, à innover en utilisant pour son exploitation et son développement les techniques les plus avancées en matière de réseaux (eau, transports, ville, télécommunications) selon les époques. Au cours des années 1960, des moyens financiers, techniques et humains sont déployés, des outils juridiques appropriés sont inventés pour répondre à l'ambition initiale de réorganiser la croissance de la banlieue parisienne. La volonté est alors de rompre avec les pratiques d'aménagement et d'urbanisme antérieures (lenteurs, spéculations), réponses partielles aux graves crises du logement de l'entre-deux-guerres et de l'après-guerre dont on trouve des traces sur le territoire au moment de l'arrivée des cadres de mission.

Il s'agit, au début des années 1970, de penser la ville globalement et d'offrir aux nouveaux arrivants, entreprises et habitants, toutes les ressources nécessaires à leur développement, en particulier le dynamisme économique et un cadre de vie privilégié. L'aménagement et la communication sont pensés en fonction des valeurs dominantes attribuées à la société attendue sur ce territoire : les classes moyennes à la recherche de plus d'espace, de plus de temps libre et d'une « qualité de vie ». Malgré la volonté de favoriser une certaine unité de la ville, notamment à travers le projet de « trame verte », le territoire est caractérisé par un phénomène de morcellement dû en particulier à la prégnance des réseaux de transports ferroviaire et routier qui orientent et contraignent fortement la structuration d'un espace urbain étalé et faiblement dense. Les espaces naturels et les zones d'activités constituent de grandes enclaves qui forment autant de frontières à l'extérieur et à l'intérieur de la Ville Nouvelle. L'histoire et l'urbanisation antérieure de chaque commune accentuent cette segmentation.

À l'heure de la maturité, la question primordiale de la territorialité et de la territorialisation se pose, pour les élus, en termes de maintien et d'enracinement des populations à Saint-Quentin-en-Yvelines, à l'intérieur du périmètre des sept communes¹. Le logement, affirmé comme un thème prioritaire d'action du président de la structure intercommunale, ne nous paraît pas relever ici simplement d'un choix de communication, mais bien d'une prise de conscience face à des chiffres et à des réalités bien visibles, comme celle des effets du chômage et de l'exclusion. Les paysages comme la géographie des quartiers en difficulté montrent une dégradation rapide du bâti comme des relations entre les quartiers. Cette image permet de mesurer l'importance, dans les discours actuels, des notions d'équilibre et de solidarité territoriale.

¹ La raréfaction des réserves foncières, le déclin démographique et la valorisation des équipements existants constituent trois enjeux auxquels la Ville Nouvelle est maintenant confrontée. Nous renvoyons à l'Annexe 3.1 pour quelques repères sur la démographie saint-quentinoise.

3.1 UNE TERRE D'INNOVATIONS TECHNIQUES

Les caractéristiques géomorphologiques (terrain limoneux) et orographiques (zone plate) du site sont propices au développement de pratiques agricoles productives. Le plateau de Trappes porte des traces anciennes d'occupation et d'activités agricoles. Au XVII^{ème} siècle, le territoire sous l'influence directe de Versailles sert de terrain à une expérimentation hydraulique sans précédent. Le vaste plateau horizontal laissant libres de grandes surfaces favorise aussi le développement de certaines activités de l'ère industrielle comme le chemin de fer, l'aviation, l'automobile.

Le territoire étudié se situe à l'extrême nord-ouest de l'Hurepoix, petit pays dans le prolongement nord de la Beauce, qui se distingue par un réseau plus dense de vallons ciselés par l'Orge, l'Yvette et la Bièvre². Le plateau concerné par les aménagements successifs que nous allons décrire s'élève à une altitude d'environ 160 mètres. Il est découpé selon un axe nord/nord-ouest par les rus de Maldroit, d'Élancourt et de Maurepas qui alimentent la Mauldre d'une part et selon un axe sud/sud-est par les affluents de l'Yvette que sont le ru de Pommeret, le Rhodon et la Mérantaise et par le ru de Saint-Marc, affluent de la Bièvre, d'autre part [Doc. 26].

L'imperméabilité de la couche superficielle induit d'une part un débit important d'eaux de ruissellement à l'origine de la formation des talwegs présents au bord du plateau et d'autre part la rétention d'eau sous forme de mares à certains endroits. Le lieu-dit des Sept Mares, mais aussi le mot « *bretonneux* » du francique marécage, que l'on retrouve dans le nom des communes de Voisins-le-Bretonneux et de Montigny-le-Bretonneux confirment la description de l'ensemble du territoire constituant une zone marécageuse et un domaine forestier jusqu'au XVII^{ème} siècle (Bardy, 1989³). L'abondance en eau donne lieu au développement d'une faune et d'une flore riche. Les marais, zones recouvertes par des eaux peu profondes en partie envahies par la végétation, abritent des plantes aux racines immergées (roseaux, nénuphars, renoncules...) et sont favorables à la migration et à la nidification des oiseaux.

Doc. 25 COMMANDERIE DES TEMPLIERS DE LA VILLEDIEU, ÉLANCOURT



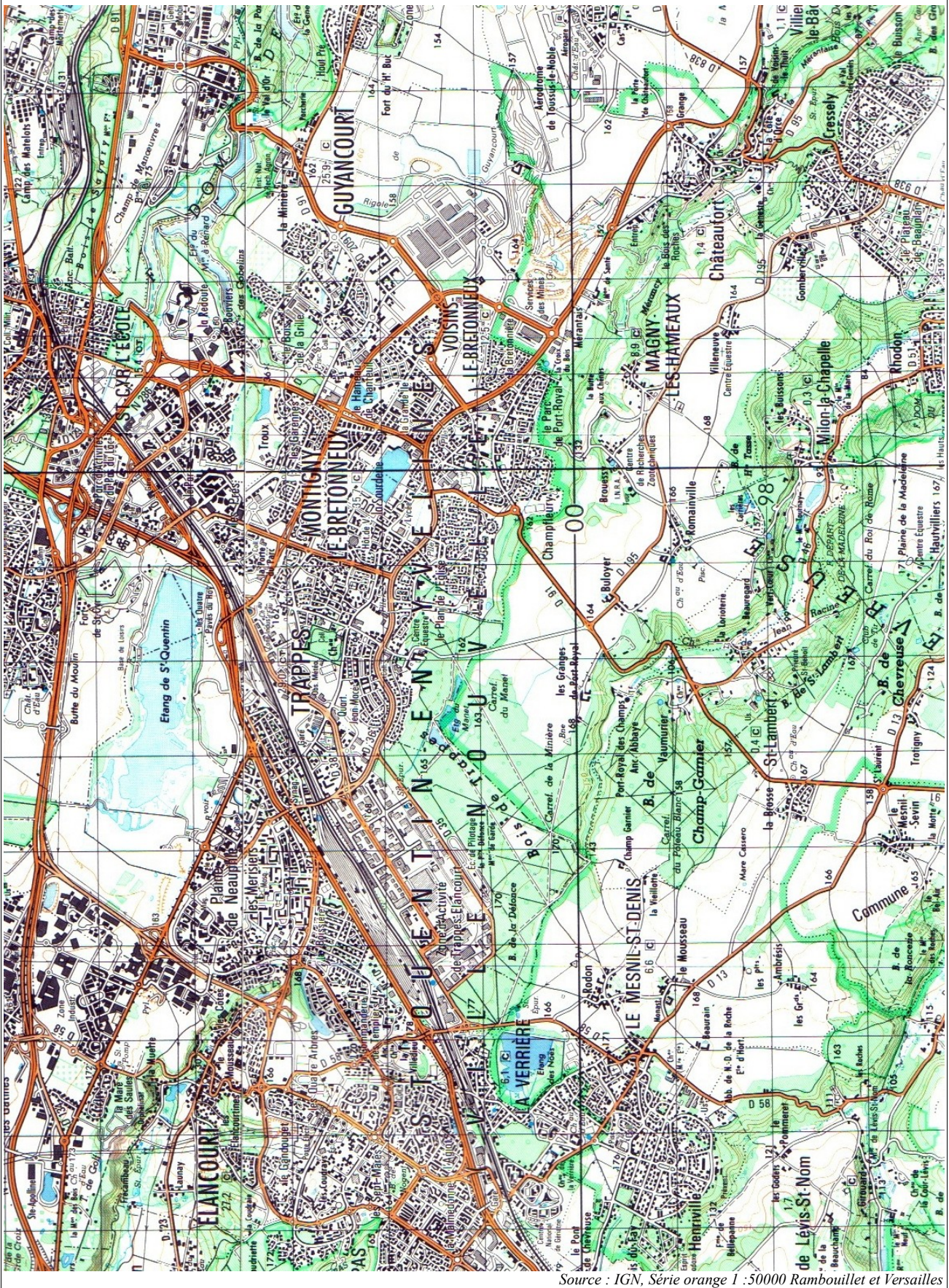
Photographie : Hélène Martin-Brelot, 2005

L'approvisionnement et la domestication du milieu et en particulier de l'eau sont une condition préalable au développement des activités (Julien, 2001). Développée dès l'époque féodale, l'agriculture s'accompagne de pratiques d'irrigation, de drainage, d'assèchement. Au XI^{ème} siècle, les moines installés à Trappes, possession de l'Abbaye de Saint-Denis, utilisent le ruisseau de la vallée d'Élancourt pour édifier une digue puis un moulin. Au début du XIII^{ème} siècle, les Templiers fondent une commanderie à La Villedieu-Élancourt [Doc. 25]. Ils possédaient environ 150 hectares de terres et de bois. « *Ils marquent la géographie de Saint-Quentin-en-Yvelines en tant qu'ingénieurs ruraux, par la mise en place de l'assainissement et du drainage du sol à l'aide d'un système de rigoles et d'étangs de collecte d'eau* » (Écomusée, 1991). À Guyancourt, la fontaine des Gobelins, nom des teinturiers qui utilisent les moulins sur la Bièvre au XIV^{ème} siècle signale l'endroit où se trouvent les sources de l'affluent.

2 « *Quoique l'affinité soit réelle et sensible avec la Beauce, les fermes sont moins espacées et partout des pommiers moutonnent dans les champs. On n'a jamais d'ailleurs à aller bien loin sur ces surfaces agricoles pour voir quelque lisière de bois, au-dessous de laquelle, en forme de cirque, s'ouvre le commencement d'une vallée, qui se rétrécit bientôt et s'enfonce entre les grès et les sables, des pins, des bruyères et des bouleaux... Ainsi la Bièvre, l'Orge et l'Yvette ont pu ciseler un petit pays de vallons ramifiés qui est une exception remarquable, unique même dans la région parisienne* » (Vidal de la Blache P., 1903).

3 Bardy M., 1989. *La grande histoire des Yvelines, Les 262 communes d'Ablis à Voisins-le-Bretonneux*, Edijac.

Doc. 26 TOPOGRAPHIE DE SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES

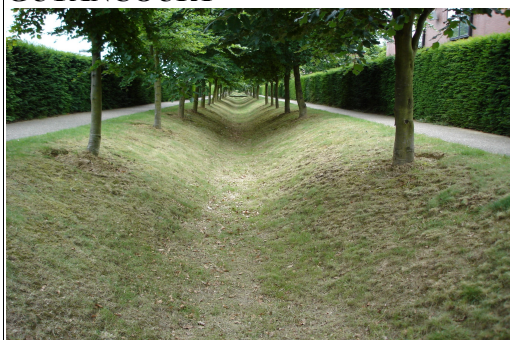


Source : IGN, Série orange 1 : 50000 Rambouillet et Versailles

3.1.1 Les transformations de l'espace sous l'impulsion royale à Versailles

Au XVII^{ème} siècle, les ingénieurs du Roi Louis XIV révisent le système mis en place par leurs prédécesseurs dans un but paysager, afin d'acheminer l'eau à Versailles pour alimenter les fontaines et les cascades du jardin créé par Le Nôtre. Deux grands projets mis en œuvre par Jean-Baptiste Colbert doivent permettre de réaliser ce défi : la machine de Marly, qui devait remonter les eaux de la Seine sur la Plaine de Louveciennes ; et la collecte des eaux de ruissellement et de drainage de la plaine de Trappes et du plateau de Saclay *via* des rigoles alimentant respectivement les étangs supérieurs de Trappes et d'Arcy et les étangs inférieurs de Saclay.

Doc. 27 RIGOLE DU DANUBE, GUYANCOURT



Photographie : Hélène Martin-Brelot, 2005

Un réseau hydraulique, constitué de 14 étangs, 140 km de rigoles et 34 aqueducs permettait ainsi le drainage de 15 000 hectares depuis Rambouillet, remplaçant landes et marais par des cultures de céréales, de betteraves et des vergers. L'installation du roi Louis XIV à Versailles a comme première conséquence la création des étangs de Trappes, Bois-d'Arcy et Bois Robert et du système des rigoles [Doc. 27].

L'étang de Trappes recouvre une partie de l'ancien chemin de Versailles à Chartres obligeant à un détour par Trous. La déviation est mise en service au début du XVIII^{ème} siècle en contournant l'étang par le sud. Son intersection avec les chemins reliant Montigny à Bois-d'Arcy par la digue et Trappes à Trous est appelée « Les IV Pavés du Roy ». Les travaux du nouveau tracé (actuelle RN10) occasionnent des expropriations dans certains cas contre indemnisation. Le secteur étudié est inclus dans le Grand parc [Doc. 28]. La politique d'acquisition poursuivie par la couronne durant tout le XVIII^{ème} siècle consiste en l'acquisition de parcelles en vente avec droit de préemption et parfois négociation avec les propriétaires des grandes fermes pour des échanges.

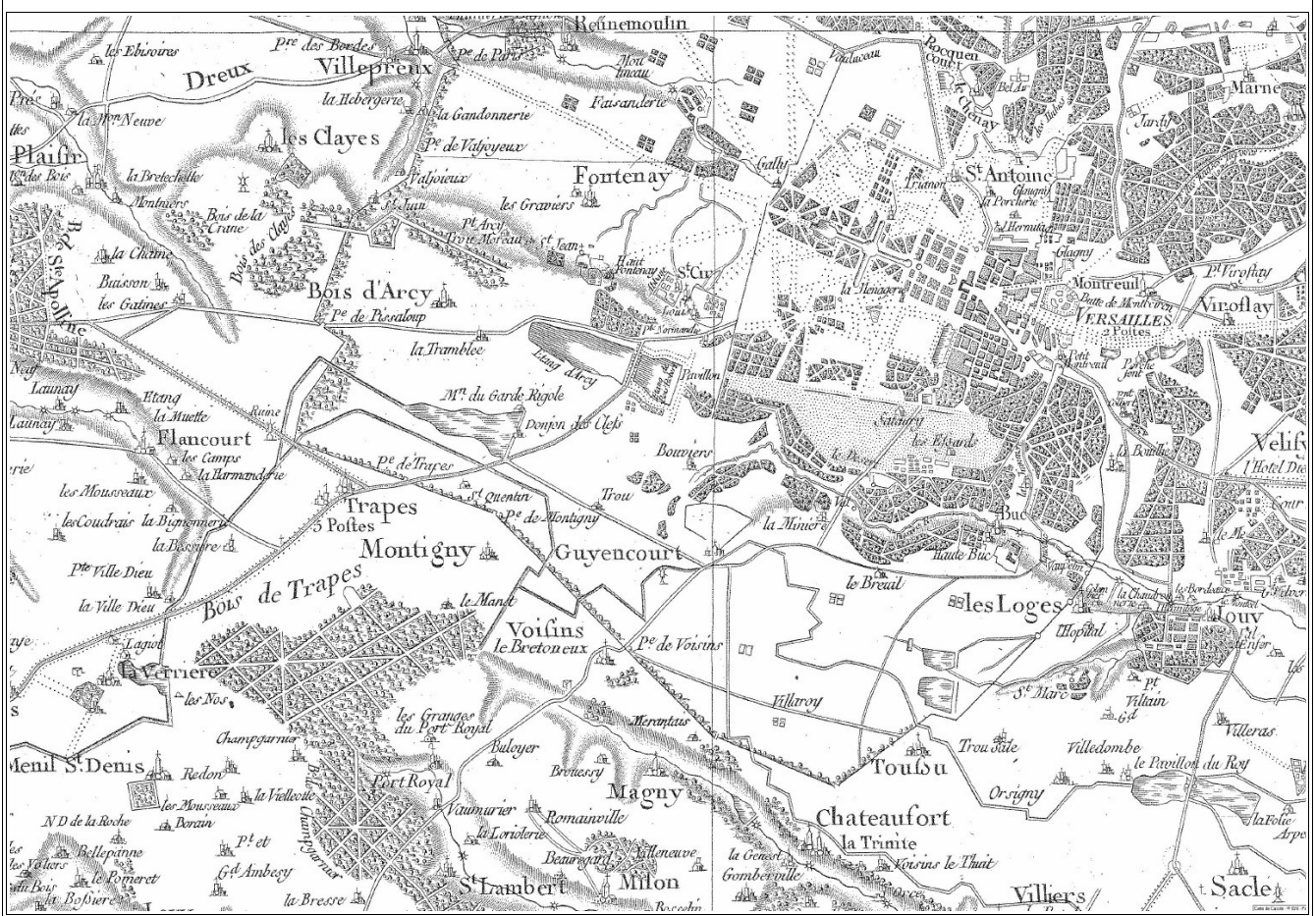
Les parcelles royales sont regroupées pour constituer de grandes surfaces confiées au même exploitant pour faciliter l'exploitation et suivre les recommandations des agronomes. La grande diversité au niveau du parcellaire s'explique par les limites créées par les nouveaux chemins, les rigoles royales et les aqueducs. Entouré de murs avec portes gardées aux principaux accès, le Grand parc conserve un caractère rural : il est constitué en grande majorité de champs ouverts en labours, avec l'aménagement de remises, rectangles laissés en friches au milieu des espaces cultivés, ou récoltes laissées sur pied pour abriter et nourrir le gibier.

Le site acquiert une nouvelle notoriété avec la réalisation du Château de Versailles. Le territoire qui forme aujourd'hui Saint-Quentin-en-Yvelines fait alors partie de la zone d'influence du château, attirant la population alentour, la noblesse près des nouveaux aménagements hydrauliques. Les lavandières utilisent les plans d'eau, pratique interdite à partir des années 1870 à cause de la pollution générée. Les lavoirs (à Élancourt, Magny-les-Hameaux et à Guyancourt) ne sont réalisés par les communes de Voisins-le-Bretonneux et de Montigny-le-Bretonneux qu'au

début du XX^{ème} siècle lorsque le département et l'État engagent le financement. Les étangs deviennent des lieux de villégiatures et de pêche pour les locaux.

La vente des biens nationaux qui succède à la Révolution prend une importance particulière, la majorité des terres appartenant au roi et à de puissantes confréries religieuses (Les Dames de Port-Royal). Les grandes exploitations sont acquises par d'anciens fermiers laboureurs ou des bourgeois de Versailles voire de Paris, seules quelques parcelles sont retirées en 1795 à la ferme royale de Troux pour être vendues en petits lots destinés à des acquéreurs plus modestes. Le premier cadastre établi en 1819, puis la photographie aérienne de 1933 montrent que la concentration foncière débutée à la fin du XVII^{ème} siècle se perpétue pendant le XIX^{ème} siècle et jusqu'au XX^{ème} siècle.

Doc. 28 LE TERRITOIRE À LA FIN DU XVIII^{ème} SIÈCLE



Source : Carte de Cassini, IGN, 2000

3.1.2 Agriculture, chemin de fer et aviation : le patrimoine ancien des sept communes

Les activités développées sur le territoire jusqu'à la première moitié du XX^{ème} siècle renvoient à l'identité de chaque commune et aux prédispositions du territoire dans certains domaines agricoles puis industriels. Les transports induisent une nouvelle dynamique de développement du territoire le long des routes selon un axe nord-est/sud-ouest, sur les tracés convergeant autour de Trappes, Élancourt et Jouars-Pontchartrain. L'ancien axe de développement des villages sur le plateau parallèlement aux vallées d'orientation nord/nord-ouest, sud/sud-est correspond à l'activité la plus ancienne, l'agriculture. La position dans le réseau de communication et d'échange qui se déploie lors de la période industrielle influe sur les savoir-faire, les spécialisations et plus tard les paysages et les identités propre à chaque commune.

La présence de grandes fermes caractérise le plateau. À l'ouest du territoire, le village d'Élancourt autour de la mairie-école, se situe au fond de la vallée, le long de la rue principale. Les exploitations se situent sur le plateau, aux Mousseaux et près de la Villedieu. Au XIX^{ème}

Doc. 29 ANCIENNE FERME DU MANET À MONTIGNY-LE-BRETONNEUX



Photographie : Hélène Martin-Brelot, 2005

siècle, les fermes de Bel Ébat et de Cap Saint-Jacques à Guyancourt, du Grand Gomberville à Magny-les-Hameaux, la ferme de Trappes, comptent parmi les plus innovantes pour la mécanisation et les techniques de stockage. Le village de Montigny-le-Bretonneux se situe à l'écart des grands axes près du centre du plateau. Le bâti se concentre autour de l'ancienne église, des châteaux des propriétaires le long de l'avenue des IV Pavés du Roy et de la grande ferme isolée du Manet [Doc. 29]. Celle-ci jouit, en 1880, d'un rayonnement régional : « *Son volume exceptionnel (...) et les techniques employées pour sa réalisation la rendent exemplaire des progrès accomplis en*

matière d'architecture rurale. (...) Toute son originalité réside dans l'assemblage de planches boulonnées qui constitue la pièce maîtresse de chaque ferme et annonce une technique utilisée plus tard dans le lamellé collé »⁴.

Relié en 1849 par le chemin de fer, Trappes est encore un village en 1900 (environ 1000 habitants et 160 maisons). Des ouvriers saisonniers venus de Bretagne s'y installent à partir de 1896. L'observateur de la stratosphère, Teisserenc de Bort, crée à cette date un observatoire météorologique qu'il lègue à l'État en 1913. La route de Bayonne (RN 10), endommagée par les

4 Écomusée de Saint-Quentin-en-Yvelines, 1993. *Architecture rurale à Saint-Quentin-en-Yvelines. Les grandes fermes du plateau en 1900*, Exposition du 2 juillet au 26 septembre 1993.

charrois (transports de betteraves, de fumier et de gadoues) et le passage des troupeaux est réparée en 1903, à l'occasion du passage à Trappes de la course automobile Paris-Madrid. Plusieurs extensions de la gare de triage, conçue à partir de 1911 le long de la nationale, font de Trappes l'un des centres ferroviaires les plus importants de France au début des années 1930.

Doc. 30 CARTE POSTALE DE LA GARE DE LA VERRIÈRE, CONSTRUITE EN 1850



Exposition Écomusée, 1997

L'urbanisation de La Verrière⁵, localisée sur la route reliant la vallée de Chevreuse à Pontchartrain et Neauphle, est également étroitement liée à l'activité ferroviaire, avec la construction de la gare en 1850 [Doc. 30], semblable à celle de Trappes. La ligne Paris-Chartres isole le Château de La Verrière du hameau de l'Agiot. Le lieu-dit compte 78 habitants en 1901.

Au nord-est, la commune de Guyancourt est traversée par la route Versailles-Dampierre. De nombreux hameaux sont regroupés autour d'exploitations agricoles. Le domaine de La Minière, acquis en 1951 par le Centre national de la recherche agronomique (CNRA⁶), a joué un rôle important dans l'histoire de l'INRA : ses 250 hectares ont servi initialement à la mise au point de nouvelles variétés à fort rendement. Situé sur la même route départementale que Guyancourt, le village de Voisins-le-Bretonneux est groupé autour de son église, de sa mairie-école et de sa ferme, ancien manoir seigneurial. Avant 1914, l'aviation s'installe sur le plateau de Saclay-Villaroy. L'aérodrome créé par la société Caudron en 1930 sur le plateau entre Voisins-le-Bretonneux et Guyancourt contribue à la renommée des deux communes. En 1933, l'installation de l'entreprise Hispano-Suiza au lieu-dit de la Redoute de Bouviers constitue la première greffe, sur ce territoire rural, d'une emprise industrielle et ouvrière.

La route reliant Buloy et le Manet est créée après la Première Guerre mondiale pour faciliter les relations de Magny-les-Hameaux avec la gare de Trappes. Répartie en hameaux sur le plateau entre la vallée de la Mérantaise et la vallée du Rhodon, Magny-Bourg abritait le centre administratif. La proximité de la gare de Saint-Rémy-les-Chevreuse est à l'origine de l'essor de Cressely, lotissement de maisons-jardins qui se développe entre les deux guerres. Cette forme d'habitation, liée à la crise du logement qui touche la région parisienne après la Première Guerre mondiale concerne également les communes de Trappes et de La Verrière.

Malgré la création en 1889 de la Société française des habitations à bon marché (HBM) et une succession de lois (1894, 1906, 1908, 1912) pour favoriser leur développement, la production de logements locatifs sociaux était restée très faible avant la guerre (10 000 HBM). Une nouvelle

⁵ Le territoire était autrefois lieu-dit du Mesnil-Saint-Denis et se divisait en deux fiefs, la Grande Verrière et la Petite Verrière. L'étymologie de son nom viendrait du latin *vitrum* (verre). Il est probable qu'il existait des verreries sur ces terres riches en sable siliceux.

⁶ Le CNRA s'installe dans les années 1920 à Versailles, au lieu-dit de l'Étoile de Choisy.

forme d'urbanisation, le lotissement pavillonnaire, se développe alors dans les années 1920. Cet épisode de l'histoire du logement est marqué par l'absence d'encadrement par l'État du développement de ces lotissements qui se sont souvent avérés défectueux et privés des équipements élémentaires comme la voirie, les égouts, l'adduction d'eau, l'électricité et le gaz⁷.

À La Verrière, qui compte 500 habitants en 1935, l'habitat est composé de maisons-jardins, abris, cabanons, débarras qui se transforment en véritables lotissements en dur. Apparus à Trappes entre 1925 et 1930, les lotissements pavillonnaires de La Boissière (maisons-jardins) et de la Gare abritent la main d'œuvre cheminote qui représente alors 36% de la population trappiste en fort accroissement durant cette période [Doc. 31 et Doc. 32].

Doc. 31 JARDINS OUVRIERS LE LONG DE LA VOIE FERRÉE À TRAPPES



Exposition Paysages, Deug Géographie UVSQ, 2002

« Originaires du monde rural, les cheminots cultivent leur jardin (le long du triage) et organisent leur sociabilité (notamment à travers la création d'un économat et d'une association sportive). Majoritaires dans la cité, ils vont se substituer aux notables locaux en matière de gestion municipale : le premier maire cheminot, Jean Fourcassa, est élu en 1929 ». (Stephan, Guiyot, 1997).

Doc. 32 LES DENTS DE SCIE À TRAPPES



Exposition Paysages, Deug Géographie, UVSQ, 2002

Construite de 1926 à 1931 par les architectes Henri et André Gutton, la cité ouvrière des « Dents de scie », composée d'une quarantaine de petits pavillons accolés en série rompant avec les traditionnelles façades parallèles à la rue, est inscrite depuis 1992 à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques, grâce à la mobilisation des habitants, de la commune et du Musée de la ville.

En 1928, un décret institue le Comité supérieur d'aménagement et d'organisation générale de la région parisienne, qui vote le 14 mai 1932 une loi prescrivant l'élaboration d'un projet d'aménagement de la région parisienne (PARP), réalisé sous la direction d'Henri Prost et rendu public deux ans plus tard. Ce plan approuvé en deux étapes (1939 et 1941) prévoyait notamment la limitation des lotissements en s'appuyant sur une perspective malthusienne de l'extension de l'agglomération. L'année 1935 marque l'arrêt de la construction avec l'interruption des financements de la loi Loucheur et un blocage (jusqu'en 1948) des loyers protégés contre l'inflation.

Hormis quelques expériences localisées, le bilan des expériences urbanistiques de l'entre-deux-guerres n'est positif ni du point de vue de la qualité environnementale, ni du point de vue de l'équité sociale et du développement des richesses. L'arrivée chaque fois trop tardive de la publication et de l'approbation des premiers plans d'urbanisme, communaux et régional, est une

⁷ L'appellation de « mal lotis » est apparue pour qualifier les victimes de lotisseurs peu scrupuleux (souvent des prête-noms liés à des sociétés foncières ou à des banques) qui acquéraient en périphérie urbaine des exploitations agricoles ou des bois, les divisaient en lots et faisaient apparaître les équipements à venir sur les plans des lotissements, sans toutefois les inclure dans les cahiers des charges et avoir à réaliser les travaux nécessaires. Le sort des « mal lotis » (environ 700 000 habitants), victimes souvent peu fortunées de cette escroquerie, ne fut réglé en partie qu'en 1928 par le vote de la loi Sarraut, faisant suite à deux lois inefficaces de 1919 et 1924. La même année 1928, la loi Loucheur permit le financement et la construction de 80 000 HBM locatifs et de 60 000 logements en accession à la propriété. Ces derniers ont concerné principalement les lotissements pavillonnaires défectueux.

des raisons importantes pour expliquer cette faible capacité des pouvoirs publics à enrayer les localisations désordonnées et spéculatives pendant l'entre-deux guerres. La loi du 15 juin 1943 refond « durablement » la législation de l'urbanisme, plaçant celle-ci sous l'autorité de l'État et marque le début d'une période de production intense mais lente de documents d'urbanisme (Merlin, 2003). Le projet de réorganisation de la région s'appuyant sur la création de centres urbains nouveaux s'inscrit en rupture avec les pratiques antérieures. Est-il fait pour autant table rase du passé ?

3.2 RUPTURES...

Il s'agit ici de confronter deux discours légitimes en contradiction à propos de l'intégration de l'histoire du lieu dans l'urbanisation des Villes Nouvelles. Le premier discours s'exprime à travers l'idée de villes sans passé territorial, en rupture avec leur milieu d'accueil : « *Implantées ex-nihilo ces entités urbaines furent volontairement conçues en rupture avec la ville ancienne - ruptures géographique et conceptuelle - en dehors d'une logique de développement urbain mais aussi historique* »⁸. Comment à Saint-Quentin-en-Yvelines l'aménagement a-t-il pris en compte l'histoire du lieu ? Un second discours, tenu par l'Établissement public d'aménagement (EPA) insiste sur la prise en compte, par les urbanistes, de la valeur patrimoniale des hameaux, qui ont servi d'appui et de symbole au développement de la Ville Nouvelle au début des années 1970. L'histoire locale, fruit du travail de mémoire et de communication effectué par différents acteurs à l'échelle de la commune ou de l'agglomération, renseigne sur les valeurs qui ont eu cours sur le territoire à certaines périodes. Quelles valeurs ont survécu à la transition entre l'avant et l'après Ville Nouvelle ?

3.2.1 Un paysage de banlieue industrielle : l'arrivée des grands ensembles à Trappes

Les bombardements de mars et de juin 1944 détruisent entièrement les installations ferroviaires et une partie du tissu urbain de Trappes. La période d'après guerre rompt avec le modèle précédent par l'intervention massive de l'État dans la politique du logement et par le rythme sans précédent de croissance démographique et économique (les Trente glorieuses). La priorité est donnée dès 1945 et pendant cinq ans à la remise sur pied des infrastructures et de l'appareil de production du pays. L'état antérieur du parc de logements, les destructions dues au conflit, une reprise de la fécondité dès 1943 et un afflux de populations française ou étrangère vers la capitale entraînent une seconde grave crise du logement qui s'étend jusqu'à la fin des années 1960.

La production de grands ensembles d'habitat collectif, inspirée des principes de la Charte d'Athènes de Le Corbusier, contribue à la création d'une « troisième banlieue » occupant avec une densité élevée les espaces libres du tissu urbain de la banlieue industrielle et de la banlieue pavillonnaire. Le paysage de tours et de barres en béton érigées sur des terrains acquis par

⁸ Jouannais È., 1998. « La préhistoire des Villes Nouvelles », *Urbanisme* n°301, pp 51-53.

dérogation⁹ témoigne des nouveaux moyens massifs d'un secteur de la construction qui s'industrialise. Bien accueillies au départ pour leur confort moderne, ces habitations sont rapidement la source et la cible de différents maux comme l'isolement, la monotonie, le sous-emploi. En 1958, la création par décret des zones à urbaniser en priorité (ZUP) dote les grands ensembles d'un statut officiel. L'outil vise à limiter la dispersion des efforts d'équipements des constructeurs en concentrant l'urbanisation dans des secteurs d'une certaine densité (500 logements). Cet objectif s'est traduit par la création d'ensembles encore plus vastes, alors que le second objectif qui consistait à prévoir la création d'équipements et d'emplois en même temps que celle de logements, a été un échec. De 1950 à 1965 à Trappes, de nouvelles constructions (Cité nouvelle Barbusse, Gérard Philippe, Paul Langevin...) amorcent la liaison entre La Boissière et le village au sud de l'actuel secteur des Merisiers¹⁰. L'agriculture s'éteint à partir de 1953. La déviation de la RN10 (1952-1953) introduit une lourde séparation, porteuse de nuisances, entre le village et le quartier de la gare.

« *Formes et fonctions rattachent les banlieues à la vie urbaine et surtout à la ville-centre, moteur de leur expansion* »¹¹. Différents aménagements de l'espace caractérisent la banlieue d'une société à l'autre, laissant apparaître, selon les vagues d'occupation, une mosaïque de paysages d'industries, d'habitats diversifiés, de transports et d'espaces vides, intersticiels dans le tissu urbain. Espace de rejet pour le métabolisme urbain (champs d'épandage des eaux usées, décharges, cimetières, lieux d'assistance) ou ville-campagne aux résidences suburbaines, la banlieue rend des services à la ville-centre.

Si la population de la ville de Paris quintuple entre 1801 (547 000 habitants) et 1901 (2 714 000 habitants), pour se stabiliser et n'atteindre que 2 753 000 en 1962, on observe en revanche, pour l'ensemble de la région parisienne, une croissance démographique forte et continue pendant toute la même période, avec une population de 1 352 000 habitants en 1801, 4 736 000 en 1901 et 8 403 000 en 1962 (d'après le RGP de l'INSEE). Aucun plan d'ensemble n'avait accompagné l'extension de l'agglomération et la naissance de la banlieue industrielle jusqu'à la Première Guerre mondiale, avec comme conséquence une grave¹² et longue crise du logement. L'évolution de la croissance parisienne montre comment s'est façonnée une vision de la banlieue par les pouvoirs publics et la plus ou moins grande efficacité des outils mis en place pour organiser l'extension. L'ordre, la salubrité, la circulation, le logement et les espaces verts constituent des thèmes récurrents. De Georges Haussmann à Paul Delouvrier chaque période renvoie à des priorités selon les pouvoirs en place pour moderniser, embellir et renforcer l'image de la capitale de la France.

9 En attendant l'élaboration de la seconde génération de plans projetée par la loi de 1943, le PARP (projet d'aménagement de la région Parisienne), toujours en vigueur, constitue un obstacle pour lancer le programme de construction de logements neufs. L'État autorise donc de nombreuses dérogations et l'on parle d'un urbanisme de dérogation.

10 Sur une carte de la commune de Trappes datant de 1946 (Ministère de la reconstruction et de l'urbanisme), ce secteur correspond à un espace agricole dénommé « Le champ aux pauvres ».

11 Roncayolo M., Paquot T., (dir.), 1992. *Villes et civilisation urbaine, XVIII^{ème} - XX^{ème} siècle*, Larousse, p. 437.

12 Dans le cas du logement, la gravité se traduit par l'insuffisance quantitative et souvent par des défauts lourds de conséquences sociales et médicales comme l'insalubrité, l'exiguïté, l'insécurité.

Dans son article sur la préhistoire des Villes Nouvelles, Ève Jouannais met en parallèle la décolonisation et la conquête du territoire à laquelle s'apparente la réorganisation de la région, confiée à de jeunes ingénieurs, tels Jean Millier ou Guy Lagneau, qui avaient eu l'occasion de participer à des plans d'urbanisation alors qu'ils étaient en poste dans les colonies en Afrique. Dans les années 1960 régnait chez les décideurs l'idée que Paris devait intégrer son siècle et que les urbanistes devaient intégrer dans leurs conceptions la communication, la consommation et les technologies les plus avancées, dont l'automobile constituait le symbole. Pour une synthèse de la mise en œuvre du schéma directeur de la région parisienne et sur le rôle de Paul Delouvrier, nous renvoyons aux annexes 3.2 [Le schéma directeur de la région parisienne : vision de l'État] et 3.3 [Paul Delouvrier : rompre avec les pratiques d'aménagement antérieures].

3.2.2 Du plan à l'action : prévisions, découpages et organisation des élus locaux

La création de la Ville Nouvelle de Trappes intervient dans un secteur connaissant déjà un essor important, avec la présence de zones industrielles qui s'étaient développées le long de la voie ferrée reliant Paris à Rambouillet. Lors de l'élaboration du Schéma d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région Parisienne (SDAURP) en 1965, l'État prévoyait l'établissement d'une population de 500 000 habitants pour cet espace à urbaniser au sud-ouest de l'Île-de-France. Planifiée au départ sur tout le secteur à l'ouest de Versailles, elle n'en couvre plus aujourd'hui que la partie centrale. La période 1965-1970 est celle d'un horizon prospectif au bout duquel se mettent en place les principaux outils de réalisation des neuf Villes Nouvelles¹³.

Celles-ci constituent de vastes opérations d'urbanisme en milieu rural, passant par une politique d'acquisitions foncières selon des négociations à l'amiable, mais aussi en ayant recours à l'expropriation ou à la préemption¹⁴. Préfigurant les futurs établissements publics d'aménagement (EPA), les Missions d'études et d'aménagement, dont les directeurs sont nommés par le gouvernement, se composent d'équipes pluridisciplinaires chargées de coordonner les premières opérations et de faire accepter localement l'idée des Villes Nouvelles. La Mission d'aménagement de la Ville Nouvelle de Trappes, installée dans la ferme de Buloyer à l'ouest de Magny-les-Hameaux¹⁵, se met en place en décembre 1967, sous la direction de Serge Goldberg qui poursuit la politique d'acquisitions foncières entamées par l'Agence foncière et technique de la région Parisienne (AFTRP) dès 1965. Au moment des négociations de la Mission avec les habitants d'origine, fermiers et métayers, le parcellaire se compose à l'ouest d'exploitations moyennes de 40 à 80 ha, cultivées par des fermiers très attachés à leurs terres, tandis qu'à l'est quatre ou cinq propriétaires se partagent de grands espaces de 150 à 400 ha. Diverses mesures

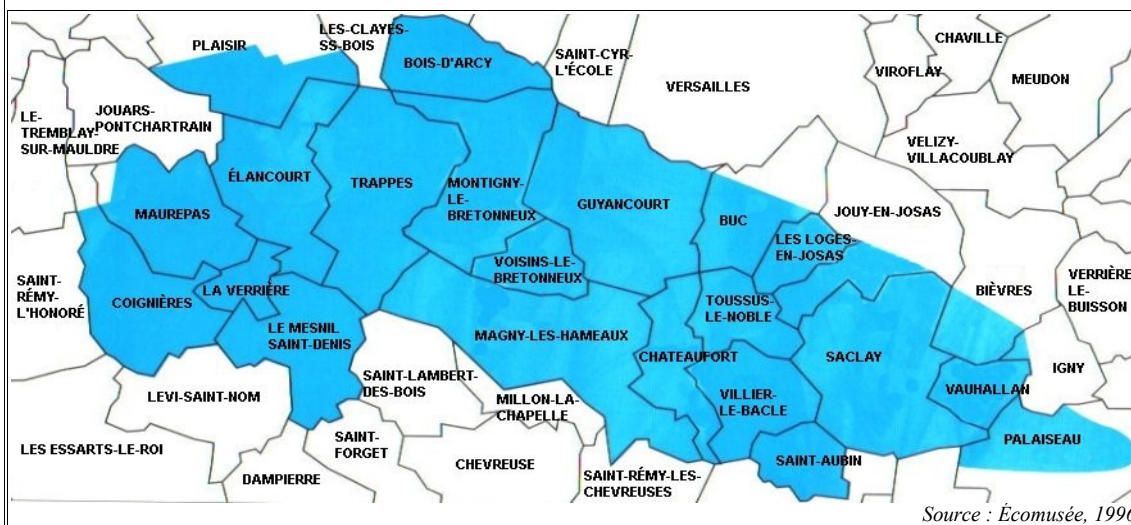
13 Lille-Est, le Vaudreuil (à l'est de Rouen), l'Isle d'Abeau (à l'est de Lyon) et les rives de l'étang de Berre (à l'ouest de Marseille) sont les quatre autres Villes Nouvelles issues de schémas directeurs régionaux, sur le modèle du SDAURP, à la fin des années 1960.

14 Environ 25 000 hectares furent acquis pour l'essentiel dans la phase initiale, à un prix moyen de 13 francs par mètre carré (Merlin, 2003, p. 40).

15 L'EPA garde cette domiciliation jusqu'à sa fermeture en décembre 2002.

financières consenties par l'État pour faciliter le développement au début des opérations constituent également un outil de mise en œuvre des Villes Nouvelles.

Doc. 33 LE PREMIER PÉRIMÈTRE D'ÉTUDE POUR LA VILLE NOUVELLE DE TRAPPES EN 1965



Le premier périmètre d'étude englobait 26 communes, dont certaines dans le département de l'Essonne (Villier-le-Bâcle, Saclay, Saint-Aubin, Vauhallan, Palaiseau).
Source : Écomusée, 1996

Le SDAURP de 1965 prévoyait initialement la création d'une zone d'urbanisation nouvelle entre la vallée de la Mauldre et l'extrémité du plateau de Palaiseau, destinée à recevoir 250.000 habitants pour l'année 1980, avec la création de deux centres urbains, l'un à Trappes et l'autre à Montigny-le-Bretonneux [Doc. 33]. En 1969, le SDAU (Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme) de Trappes-Ouest concerne les communes de Trappes, Élancourt, Coignières, Maurepas, La Verrière, Le Mesnil-Saint-Denis et partiellement Plaisir (au total 9 200 ha), tandis que le SDAU de Trappes-centre englobe les douze communes de Bois-d'Arcy, Buc, Chateaufort, Guyancourt, Jouy-en-Josas, Les Loges-en-Josas, Magny-les-Hameaux, Montigny-le-Bretonneux, Saint-Rémy-les-Chevreuse, Toussus-le-Noble, Trappes et Voisins-le-Bretonneux (6 800 ha). Le 23 mars 1970, un arrêté du Préfet de la Région Parisienne fixe les orientations générales de la politique d'urbanisme à long terme contenue dans le SDAU de Trappes : le document indique les tracés de principe des grands axes de transports, l'emplacement des zones d'urbanisation et des équipements publics et localise les espaces verts à protéger.

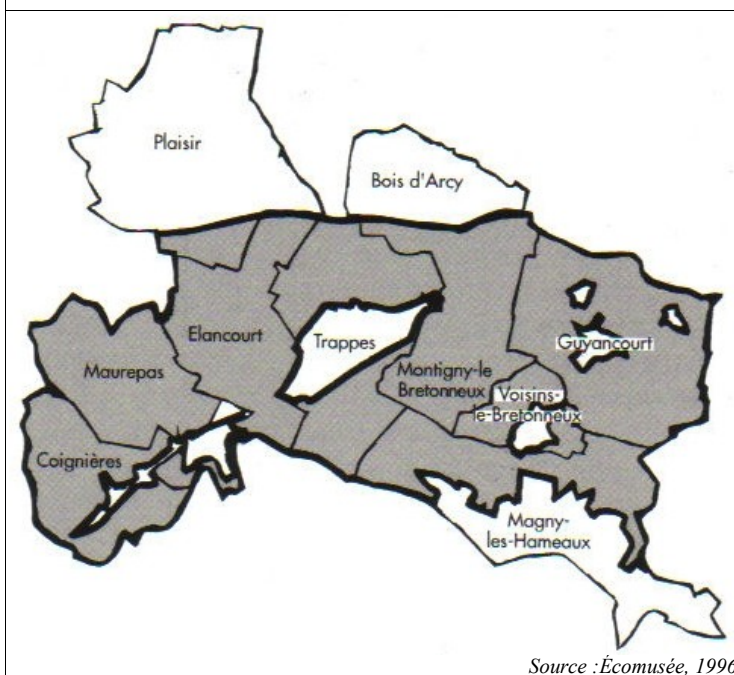
Si « l'image répandue de cette période des débuts est celle de l'hostilité à l'urbanisation, corrélée à l'impuissance des maires ruraux devant le "rouleau compresseur étatique" »¹⁶, l'histoire des Villes Nouvelles montre que les élus locaux ont rapidement cherché à s'organiser pour pouvoir exister et peser dans le dispositif, mais aussi pour tirer partie des moyens exceptionnels investis sur leur territoire communal. Dès 1967, les communes d'Élancourt, Maurepas, La Verrière et Coignières s'étaient réunies au sein d'un SIVOM (Syndicat

¹⁶ Sauvayre A., Vanoni D., 2004. *Identités, représentations collectives et gouvernance urbaine dans les Villes Nouvelles de Cergy-Pontoise et Saint-Quentin-en-Yvelines*. Programme d'histoire et d'évaluation des Villes Nouvelles, FORS Recherche Sociale, p. 16.

intercommunal à vocation multiple) et signaient des conventions avec la Mission pour obtenir des aménagements. En 1968, une Association des élus municipaux et cantonaux de la Ville Nouvelle est créée pour étudier le fonctionnement et la manière d'appréhender les organismes et les institutions qui auront à gérer la Ville Nouvelle. L'association est présidée par le maire communiste de Trappes, Bernard Hugo, dont la commune est la plus importante démographiquement et industriellement.

La mobilisation des élus de toutes les Villes Nouvelles au sein de l'Association des maires de France débouche sur la loi Boscher du 10 juillet 1970 qui prévoit la création de syndicats communautaires d'aménagement des agglomérations nouvelles (SCAAN) regroupant les communes concernées par le périmètre d'urbanisation nouvelle ou zone d'agglomération nouvelle (ZAN) [Doc. 34]. Les SCAAN incarnent la structure politique intercommunale.

Doc. 34 PÉRIMÈTRE DE LA VILLE NOUVELLE LORS DE L'INSTITUTION DE SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES EN 1970



Source : Écomusée, 1996

Les parties foncées indiquent la Zone d'agglomération nouvelle ou ZAN. « Les communes ne conservent, dans la ZAN, que les compétences liées à la police, l'état civil et l'aide sociale. La ZAN devient fiscalement une sorte de commune supplémentaire, puisque les impôts locaux y sont votés et perçus par le SCA, qui y exerce de plein droit les compétences des communautés urbaines : plan d'urbanisme, réserves foncières, ZAC, locaux scolaires, service du logement, transports » (Sauvayre, Vanoni, 2004).

L'EPASQY, créée officiellement le 21 octobre 1970, décide du nom définitif de Saint-Quentin-en-Yvelines la même année. En février 1972, le SDAU est soumis aux délibérations des communes concernées. Sur les 15 communes pressenties, quatre décident de ne pas participer au projet (Buc, Toussus-le-Noble, Chateaufort et le Mesnil-Saint-Denis). Seules Élan-court, Maurepas et Montigny-le-Bretonneux acceptent d'être entièrement intégrées à l'agglomération nouvelle, à l'opposé des huit autres, qui préfèrent que les parties anciennes déjà urbanisées de leur territoire en soient exclues.

Deux types de périmètres officiels des Villes Nouvelles (Fouchier, 2001) sont donc

déterminés par l'existence des EPA et des SCAAN, dont les relations évoluent avec la croissance démographique. Les contradictions entre deux conceptions, supra-communale et infra-communale, et deux légitimités, celle des techniciens aménageurs d'une part et celle des élus locaux d'autre part, sont à souligner. Si ces oppositions ont rendu le travail des acteurs impliqués

localement plus difficile et parfois conflictuel, ce contexte particulier a cependant en même temps donné lieu à une dynamique d'apprentissage et d'innovation en matière d'intercommunalité. Une modification du périmètre des Villes Nouvelles intervient au moment de la décentralisation avec la loi Rocard du 10 juillet 1983, permettant à certaines communes de se retirer du périmètre des SCAAN. La distinction entre zone ancienne et zone d'aménagement nouvelle (ZAN), qui limitait la gestion communautaire, compliquait la situation administrative des communes, mais aussi produisait de fortes inégalités fiscales entre les territoires d'une même commune, est abolie. Les SCAAN disparaissent au profit des syndicats d'agglomération nouvelle (SAN).

Comme le souligne Loïc Vadelorge, historien du Centre d'histoire culturelle des sociétés contemporaines (CHCSC) de l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines, ces évolutions expliquent en partie la complexité du sentiment d'appartenance à une Ville Nouvelle, que relèvent aujourd'hui la plupart des chercheurs. Conçues à l'opposé des grands ensembles comme celui de Sarcelles au début des années 1960, les Villes Nouvelles devaient être complètes et regrouper des quartiers d'habitat, des zones d'activités, des équipements, des espaces verts situés dans la zone d'influence du centre urbain nouveau. Un des objectifs fondateurs était de lutter contre les ghettos en créant un habitat le plus mixte possible socialement. La comparaison des Villes Nouvelles fait ressortir de nombreux points communs qui tiennent autant aux objectifs définis dans le projet initial, qu'à des conditions spatiales, temporelles et organisationnelles de mise en œuvre identiques. En 1970, les cadres de mission et les équipes de professionnels en place sur les terrains encore vierges de toute construction ne devaient pas seulement répondre à la demande de logements mais aussi à une demande d'environnement recherchée par les nouveaux arrivants. Pour Loïc Vadelorge (2003), « *les réponses apportées (mixité sociale, place considérable des espaces verts, politique de création architecturale, politique etc.) furent nombreuses et signèrent ça et là quelques uns des meilleurs succès des Villes Nouvelles. Reste qu'elles dépendirent aussi d'un découpage administratif tout à fait original, dont le but inavoué était de contourner l'échelle de référence de la commune* »¹⁷.

Les constructions nouvelles s'intègrent dans un espace constitué de plusieurs communes contiguës possédant déjà une physionomie particulière déterminée par l'activité dominante, agricole ou industrielle et occupant un rang dans la hiérarchie urbaine en fonction notamment de leur position dans le système, régional et départemental, des transports. Plusieurs types de logements conçus avant la naissance de la Ville Nouvelle renvoient à l'histoire et à l'évolution du nombre et du type d'emplois développés localement. Ces traces de mémoire ancrées dans le sol offrent un paysage traditionnel de banlieue industrielle et agricole avant l'arrivée des missions d'aménagement. Or, une caractéristique importante de la communication des Villes Nouvelles franciliennes est de s'inscrire en opposition avec l'image alors négative de la banlieue et des grands ensembles et d'offrir une conception totalement différente et nouvelle de l'urbanisation, aussi bien dans le domaine des formes que dans celui des modes de vie.

¹⁷ Vadelorge L., 2003. « Des villes pour mémoire », *Ethnologie française* n°1.

3.2.3 Trame verte et polycentrisme : un urbanisme égalitariste

Les urbanistes de la fin des années 1960 trouvent la réponse à la demande d'espace de la société parisienne en s'appuyant sur les courants idéalistes des années 1920 qui reconnaissent l'importance de la nature comme complément indispensable à l'épanouissement et à l'équilibre des individus¹⁸. Les ensembles urbains devaient associer dans leur programme fondateur les parcs, les jardins, les espaces récréatifs, les promenades, au même titre que les voiries et les bâtiments. La « trame verte » définie par les aménageurs s'appuie sur la topographie et sur l'héritage rural du site. Deux échelles de « continuités vertes » sont identifiées à travers, d'une part, les bois couvrant les vallées qui entaillent le plateau et accueillent la plupart des villages et des bourgades et d'autre part, le réseau de rigoles du XVIII^{ème} siècle destiné au drainage du terrain et qui a favorisé la plantation de bois, de haies et de bosquets pour abriter les récoltes. Le rôle de la trame verte mis en évidence dès les premiers schémas de la Ville Nouvelle est de protéger, d'accueillir et de relier les différentes unités urbaines, y compris dans les extensions est et ouest. Des dispositions particulières témoignent de cette volonté de renforcer la présence végétale, comme l'obligation faite aux promoteurs de réserver et d'aménager au minimum 10 m² d'espace vert par logement dans toutes les constructions. Pour Bernard Trilles, les Villes Nouvelles ont effectivement généré un « nouveau paysage », la campagne et la ville se sont entrechoquées. « *L'opposition radicale que l'on trouvait dans les villes entre les masses minérales et les grandes réserves vertes, s'est diluée dans ces nouveaux tissus urbains, "fabriquant" un milieu plus homogène où minéral et végétal s'égalisent quantitativement* »¹⁹.

La recherche d'un nouveau compromis entre espaces bâtis et espaces verts se retrouve dans le slogan « la ville au naturel » derrière lequel réside, pour l'EPA « *la réalité d'une démarche conciliatrice visant à faire émerger dans un environnement rural des ensembles urbains autonomes qui s'inscrivent dans des limites communales cohérentes* »²⁰. La volonté de préserver l'individualité des villages existants s'est traduite par l'éclatement de la Ville Nouvelle en une série de « bourgades » devant accueillir entre 25 000 et 40 000 habitants, séparées les unes des autres par les grandes réserves naturelles nées du morcellement du plateau par les vallées. Ces bourgades devaient être unies par la mise en commun des principaux équipements au centre de l'agglomération. Le centre urbain nouveau devait se développer depuis la rive orientale de l'étang de Saint-Quentin-en-Yvelines jusqu'à la ferme de Trous et Guyancourt. Prévu pour accueillir 120 000 habitants, cet ensemble devait comprendre deux grandes zones : le cœur de ville, autour de la gare et la « zone centrale » rayonnant à partir de ce cœur. Un quadrilatère d'environ 400 ha limité par les grandes artères routières accueille les quartiers d'habitation du Pas du Lac au nord-ouest, des Prés au sud-ouest et ceux des Saules et des Garennes vers l'est, avec le Parc des Sources. Les unités urbaines périphériques situées à moins de dix minutes à pied du centre devaient se développer à partir des hameaux ou des villages préexistants. Les « bourgades satellites » devaient à l'origine être au nombre de cinq : Bois d'Arcy, Plaisir-Clé de Saint-Pierre,

18 En février 1973, une circulaire interministérielle stipulait le caractère fondamental, dans l'organisation de la croissance urbaine des zones de discontinuité et des coupures vertes.

19 Trilles B., 1994. « Jardins, parcs et paysages en Villes Nouvelles », *Monuments historiques*, pp. 92-95.

20 Cahiers de l'IAURIF, 1989. « La vraie nature de Saint-Quentin-en-Yvelines », n°87-88, pp. 79-90.

Élancourt-Maurepas, Trappes et Le Mesnil-Saint-Denis-La Verrière. Des communes plus éloignées comme Magny-les-Hameaux ou Saint-Rémy-les-Chevreuse devaient également participer à la vie de la Ville Nouvelle. Sur le modèle du « cœur de ville », elles possèderaient un noyau central où se concentreraient progressivement les activités²¹.

Ainsi les décideurs, élus politiques et techniciens de l'aménagement ont-ils opté pour une structure en réseau. Cette organisation polycentrique, conditionnée par le site et par la volonté des communes de continuer à peser dans le nouveau système, s'accorde avec la recherche de mixité des fonctions urbaines. Les zones d'emploi devaient ainsi être intégrées aux quartiers d'habitation, pour les plus importantes le long des voies de communication, les plus petites étant dispersées dans les zones industrielles ou très proches d'elles. Les infrastructures routières et leur hiérarchisation en voies primaires (voies rapides) et secondaires visant à rejoindre les quartiers jouent un rôle prépondérant dans la mise en œuvre du polycentrisme, tout comme les cheminements piétonniers, les pistes cyclables et le transport collectif en site propre (TCSP) qui devaient assurer la liaison entre les unités résidentielles.

Comme le note Ève Jouannais (1998), « *les plans d'aménagement présentaient des tracés clairs, parfois simplistes, qui laissaient supposer que la réalisation allait l'être tout autant. Le caractère rationnel de ces schémas correspondait à l'idée de donner un cadre de vie « démocratique » aux nouvelles générations* »²². L'urbanisme, à la fois théorie et application, consiste en une certaine disposition de l'espace urbain et rural (bâtiments d'habitation, de travail, de loisirs, réseaux de circulation et d'échanges) dans le but d'optimiser le fonctionnement de l'agglomération et d'améliorer les rapports sociaux. Or, la période pendant laquelle sont conçues les Villes Nouvelles est marquée à la fois par l'idée d'édifier une société plus harmonieuse, plus égalitaire et plus qualitative et par l'émergence de nouveaux modes de vie se voulant à la fois plus libres et plus consommateurs.

La première exigence se traduit spatialement par la préservation des principaux espaces naturels constituant de grandes coupures vertes et par la volonté d'offrir une répartition équitable d'espaces verts à l'intérieur de chaque nouveau quartier construit. Si la carte de l'occupation du sol (1999), montrant une répartition de 44,4% d'espace rural (bois²³, cultures, plans d'eau) et 17% d'espace urbain ouvert (parcs et jardins, terrains de sport) est assez éloquente, la photographie aérienne de Saint-Quentin-en-Yvelines (Orthophotoplan 2002) permet de montrer de façon encore plus explicite l'application d'un « parti vert » sur tout le territoire [Doc. 35].

La trame viaire est tout aussi visible et correspond à la primauté de l'automobile, « *produit pilote de la première phase de l'abondance marchande* » qui s'inscrit dans le terrain « *avec la domination de l'autoroute qui disloque les centres anciens et commande une dispersion toujours plus poussée* ». Cette vision de Guy Debord (1967), cité par Ève Jouannais, s'inscrit plus largement dans une dénonciation, fréquente chez les penseurs de l'époque, de la société de

21 EPA, 1991. *Si Saint-Quentin-en-Yvelines m'était conté*, pp. 13-15.

22 Jouannais È., 1998. « La préhistoire des Villes Nouvelles », *Urbanisme*, n°301, pp. 51-53.

23 Dont : la forêt domaniale de Port-Royal (720 ha), la base de loisirs (600 ha), cinq bois urbains (42 ha), bois de la Grille, bois des Roussières, bois des Réaux, bois de la Couldre, bois de la Garenne.

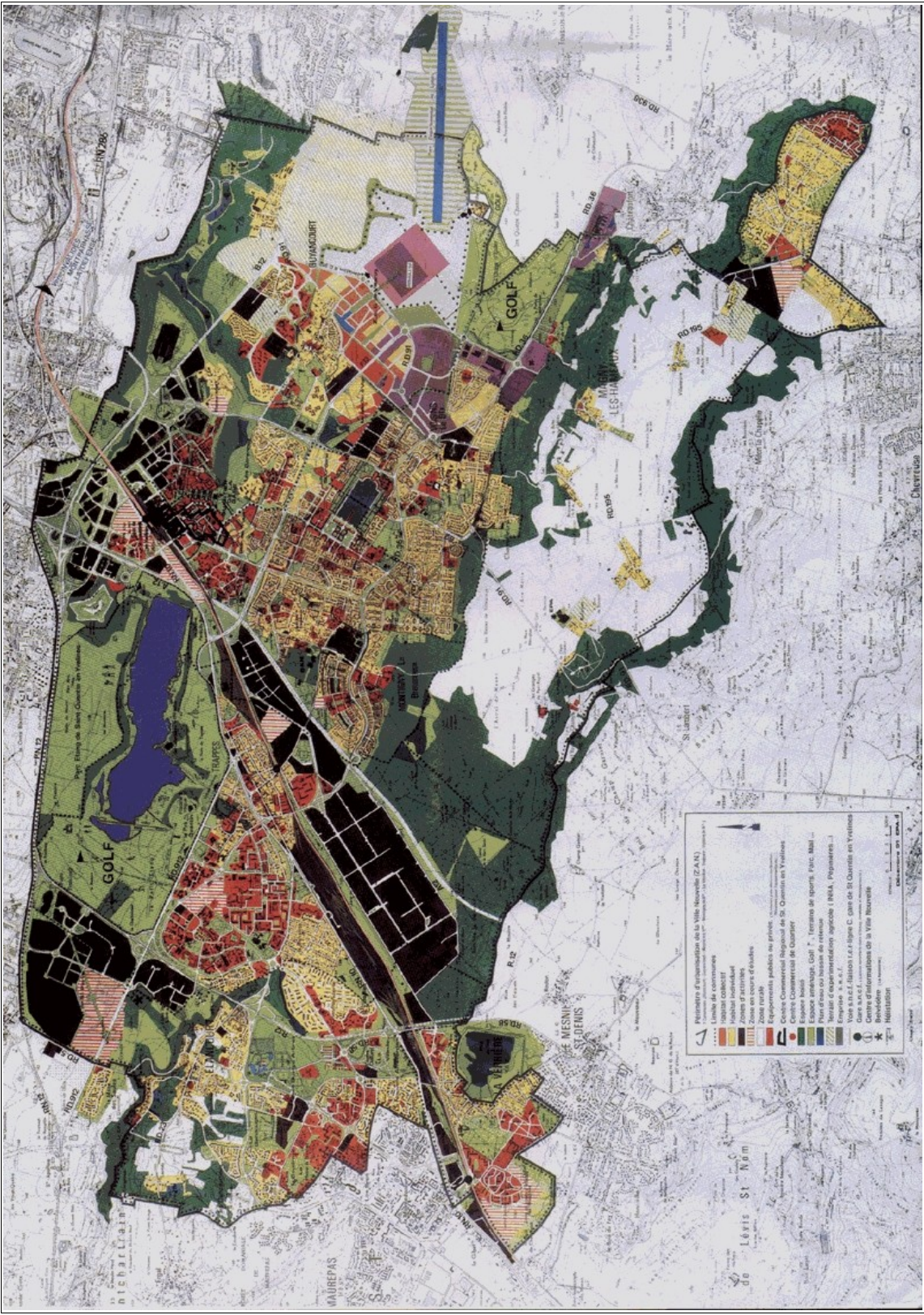
consommation, accompagnée de la prédiction d'une autodestruction du milieu urbain²⁴. « *La consommation est devenue la morale de notre monde. Elle est en train de détruire les bases de l'être humain, c'est-à-dire l'équilibre que la pensée européenne, depuis les Grecs, a maintenu entre les racines mythologiques et le monde du logos* ». Cette citation est le résumé de la préface de *La société de consommation. Ses mythes. Ses structures*, ouvrage publié en 1970 par Jean Baudrillard, qui démontre la tendance de la société de l'époque à s'équilibrer à la fois sur la consommation et sur sa dénonciation. Pour l'auteur, le bonheur est la référence absolue de la société de consommation et dans les sociétés modernes, le mythe du bonheur recueille et incarne le mythe de l'égalité : « *...le bonheur est d'abord exigence d'égalité (ou de distinction bien entendu) et doit, en fonction de cela, se signifier toujours au "regard" de critères visibles* »²⁵.

Survolant depuis un hélicoptère les terres encore agricoles des plateaux sur lesquels devaient se développer les nouveaux centres urbains, les décideurs ont considéré le problème de la croissance anarchique de la région parisienne « d'en haut » comme l'affirme Ève Jouannais (1998). S'ils avaient à repasser un jour au-dessus de Saint-Quentin-en-Yvelines et des autres Villes Nouvelles, ils pourraient vérifier la conformité de la réalité avec les plans d'urbanisme prévoyant partout l'intégration du minéral et du végétal. Les perceptions diffèrent cependant d'une vue aérienne verticale à une vue depuis la terre, horizontale : « (...) *le passage [du plan] à la troisième dimension a révélé un véritable chaos : l'ensemble des quartiers offre un patchwork de formes architecturales et urbaines dans lequel il est difficile de se repérer* » (Jouannais, 1998).

24 « *Le moment présent est déjà celui de l'autodestruction du milieu urbain. L'éclatement des villes sur les campagnes recouvertes de « masses informes de résidus urbains » (Lewis Mumford) est, d'une façon immédiate, présidée par les impératifs de la consommation* ». Debord G., 1967. *La société du spectacle*, Collection Folio (éd. 1992), p. 168.

25 Baudrillard J., 1970. *La société de consommation. Ses mythes. Ses structures*. NRF Gallimard, E.P. Denoël, p. 60.

Doc. 35 PÉRIMÈTRE D'URBANISATION DE LA VILLE NOUVELLE, OCCUPATION DES SOLS EN 1991



Source : EPASQY, 1991

3.2.4 Les frontières internes et externes de Saint-Quentin-en-Yvelines

La volonté des urbanistes de l'EPA de se démarquer du phénomène des grands ensembles a favorisé le développement d'un urbanisme horizontal (pas de résidences de plus de 3 ou 4 étages) qui renforce, avec la prégnance du réseau routier, l'impression d'étalement urbain. Le morcellement est perceptible à travers les voies de communication rapides et les enclaves que constituent les zones d'activité comme les espaces naturels. La description des frontières externes fait apparaître les relations de l'agglomération avec les communes adjacentes, dont certaines ont appartenu au périmètre d'agglomération nouvelle jusqu'en 1983.


La plus grande part des activités secondaires se trouve le long de la voie ferrée, occupant du côté nord la commune de La Verrière avec la zone d'activité (Z.A.) de l'Agiot et du côté sud une partie des communes de Montigny-le-Bretonneux (Z.A. de l'Observatoire et du Buisson de la Couldre), de Trappes et d'Élancourt. La Z.A. de Trappes-Élancourt, comme celle de Coignières-Maurepas fait partie des opérations antérieures²⁶ à la mise en application du SDAU de Trappes. Ces espaces composés de lotissements d'industries et d'entrepôts fermés ou à l'air libre ont été rapidement commercialisés grâce à l'attrait du raccordement sans frais au réseau SNCF. Réservées respectivement aux industries diverses et aux entrepôts, la Z.A. des Bruyères au nord-ouest de Trappes et celle de Coignières (destinée aux seuls entrepôts) datent de la première moitié des années 1970. Elles produisent un impact négatif sur le paysage. Plus récente, la Z.A. des Côtes à Élancourt prolonge au sud la Z.A. des Bruyères, avec des locaux d'activités mixtes d'industrie et d'artisanat.

La coupure ferroviaire et routière organise également la répartition des zones d'habitat. Les grandes orientations d'urbanisme fournies par le plan-masse des quartiers d'Élancourt-Maurepas (1969-1973), de la Plaine de Neauphle (1976-1980) et des Trois Villages (1976-1990) sont élaborées entre 1972 et 1974, en se fondant sur les principes corbuséens de la séparation des fonctions en un zonage strict (habitations, commerces, zones d'emplois). Selon l'EPA (1991), l'ossature de la ville mise en place par les premiers urbanistes de Saint-Quentin-en-Yvelines Guy Lagneau et Henri Coulomb perdure : *« les structures lourdes, grandes voies de circulation, qu'ils ont préconisées constituent toujours aujourd'hui des contraintes pour les collectivités »*.


Outre l'enchevêtrement d'espaces verts et de routes qui relie ou cloisonnent (selon les points de vue) les quartiers, on distingue sur la carte de l'occupation du sol de 1999 [Doc. 36], la manière dont se répartissent les 38,6% d'espace urbain construit (habitat individuel et habitat collectif, équipements et zones d'activités).

²⁶ La mairie de Trappes avait fait appel en 1966 à un aménageur privé, la SEZAC (société d'Édouard Jaupart) pour *« contrebalancer le déclin prévisible de sa gare de triage »*. Limitée initialement à 70 ha cette zone d'activité industrielle fut étendue dès 1968 avec la réalisation d'une seconde tranche de 135 ha, confiée encore à la SEZAC, en l'absence de l'EPA officiellement créé en 1970 (EPA, 1989).

Doc. 36 MODE D'OCCUPATION DU SOL : SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES ET COMMUNES ADJACENTES



Région Île-de-France




© IAURIF - 2003

OCCUPATION DU SOL 1999

- BOIS
- GRANDES CULTURES
- AUTRES CULTURES
- EAU
- AUTRE RURAL
- PARCS ET JARDINS
- SPORT (ESPACES OUVERTS)
- TERRAINS VACANTS
- HABITAT INDIVIDUEL
- HABITAT COLLECTIF
- HABITAT AUTRE
- ACTIVITES SECONDAIRES
- ACTIVITES TERTIAIRES
- SPORT (CONSTRUIT)
- EQUIPEMENTS D'ENSEIGNEMENT
- EQUIPEMENTS DE SANTE
- CINEMATIQUES
- T.T.T.
- AUTRES EQUIPEMENTS LOCAUX
- ADMINISTRATIONS
- GRANDS EQUIPEMENTS
- TRANSPORTS
- CHANTIERS


- Hydrographie
- Chemin de fer
- Autoroutes, voies rapides
- Nationales
- Départementales



0 100 200 300 400 500 600 700 800 900 1000

ECHELLE: 1/75000

Source : MOS 1989 - Routes 2002 - (IAURIF)

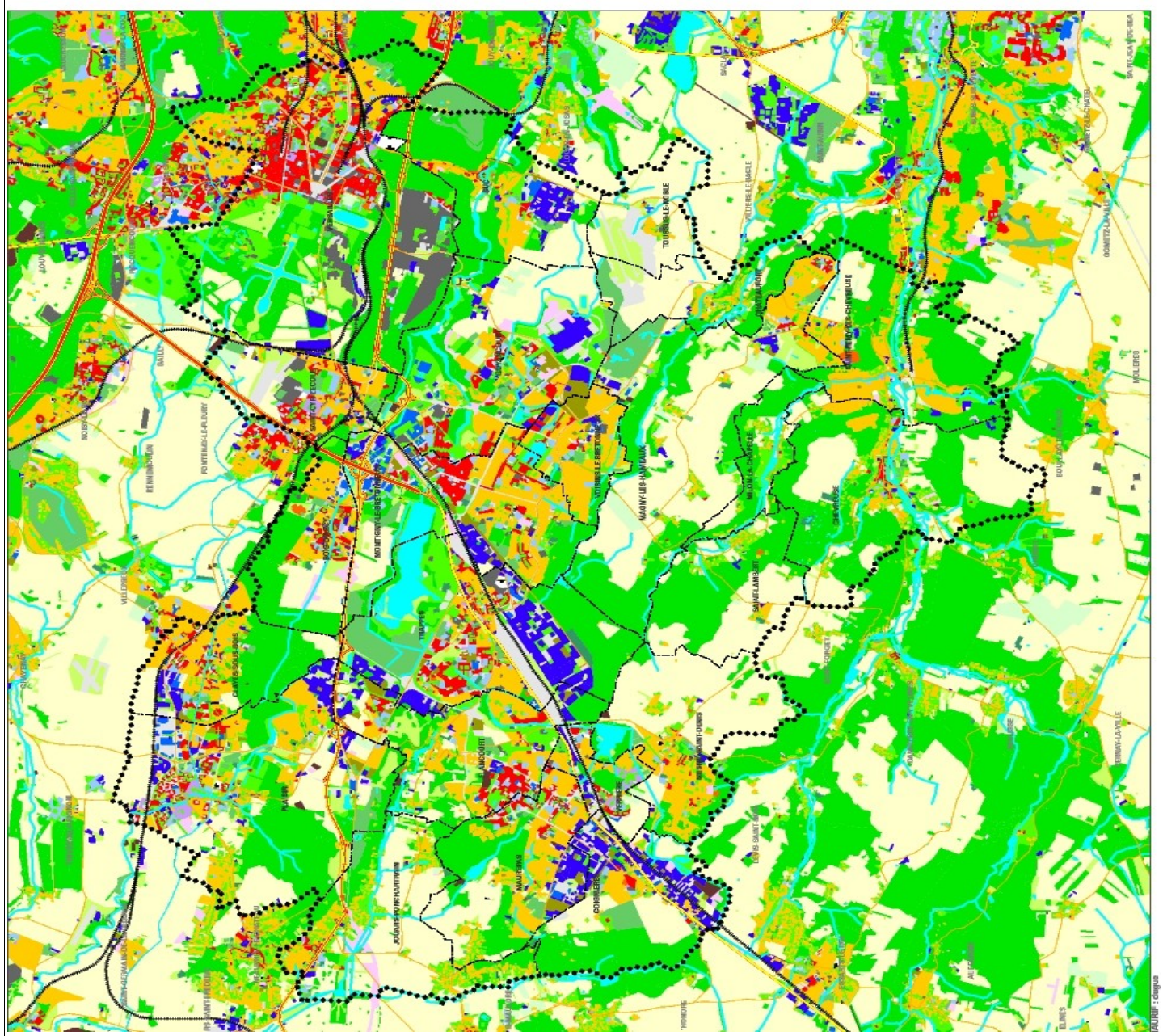


INSTITUT NATIONAL DE RECHERCHES ET D'APPLICATIONS SUR L'AMBIENT ET LE DEVELOPPEMENT DURABLE

15, RUE GALVANI, 91000 AUBREUILY

Tel. : 01 31 35 53 55 - Télécopie : 01 31 35 71 02

http://www.iaurif.org



**Doc. 37 ROUTE DÉPARTEMENTALE
195 À MAGNY-LES-HAMEAUX**



Exposition Paysages, Deug Géographie UVSQ, 2002

Au sud, les 700 hectares de la forêt domaniale de Port Royal, comprenant les bois de Trappes et de la Mérantaise²⁷, encerclent les champs destinés à la céréaliculture (maïs, blé, orge, avoine) qui offrent un paysage d'openfield aux parcelles larges et étendues.

Cet ensemble forme une large frontière presque exempte de constructions, situation renforcée depuis l'adhésion en 1984 de Magny-les-Hameaux au Parc Naturel Régional de la Haute

vallée de Chevreuse. Cette commune se distingue par son étendue et par la faible proportion (13%) d'espace urbain construit, localisé essentiellement à l'extrême sud-est du territoire en contiguïté avec Saint-Rémy-les-Chevreuse. Une configuration assez similaire se retrouve à l'est, sur la commune de Guyancourt, avec le site boisé des sources de la Bièvre et les parcelles d'expérimentations de l'INRA qui forment une zone étanche entre l'agglomération et ses voisines orientales (Saint-Cyr-l'École, Versailles, Buc, Chateaufort).

La route nationale 12, alignée sur le tracé des limites nord d'Élancourt, Trappes et en partie de Montigny-le-Bretonneux, borde la base de loisirs cernée par les zones d'activités présentes sur les frontières d'Élancourt/Plaisir²⁸ (dominante secondaire) et de Montigny-le-Bretonneux/Bois-d'Arcy (dominante tertiaire). Cet ensemble forme la frontière nord de Saint-Quentin-en-Yvelines.

L'aménagement de quartiers d'habitation ou d'entreprises à cheval sur deux communes est fréquent à l'intérieur de la ZAN. Ainsi, hormis la frontière rurale avec une partie de Plaisir et Jouars-Pontchartrain, les limites de l'agglomération à l'ouest ne sont pas aussi facilement repérables, puisque les espaces d'habitation du premier centre d'Élancourt-Maurepas, réalisé entre 1969 et 1973, sont en contiguïté. À l'extrême sud-ouest du territoire, La Verrière partage ses frontières externes au nord avec Maurepas, au sud avec Le Mesnil-Saint-Denis appartenant au PNR et à l'ouest avec Coignières, qui, à l'instar de Maurepas, Plaisir et Bois-d'Arcy, quitte l'agglomération nouvelle en 1983. En compensation du préjudice économique de ce retrait pour la Ville Nouvelle, une partie des territoires de Plaisir et Bois-d'Arcy est transférée aux communes d'Élancourt (La-Clé-de-Saint-Pierre) et de Montigny-le-Bretonneux (Le Pas du Lac). L'aménagement de quartiers à cheval sur plusieurs communes est porteur de conflits, comme celui de la ZAC de la Clé-de-Saint-Pierre intégrée en 1972 contre le vœu de Plaisir au périmètre de la Ville Nouvelle, mais aussi comme celui qui oppose les élus à l'EPA à propos du centre-ville au début des années 1980. Malgré la convention signée entre le SCAAN et l'EPA en avril 1973,

²⁷ Déclarés d'utilité publique et acquis par l'EPA en 1977, ces bois sont regroupés sous l'appellation de « forêt domaniale de Port-Royal » et leur gestion est confiée à l'Office National des Forêts depuis 1993.

²⁸ Z.I. des Gâtines.

prévoyant la consultation des communes sur la création des ZAC, les élus continuent jusqu'en 1983 à juger que l'État leur impose autoritairement « *une ville gigantesque et sans frontières* » (EPA, 1991).

3.2.5 Opérations antérieures à 1970 : rejet du passé et attrait pour l'innovation

L'urbanisation de Trappes et de La Verrière est liée au développement de l'activité ferroviaire qui contribue, dès la seconde moitié du XIX^{ème} siècle, à la naissance de la banlieue industrielle. Trappes, La Verrière et une partie de Magny-les-Hameaux portent les marques des deux graves crises du logement qui touchent la France dans la période de l'entre-deux-guerres et pendant vingt-cinq ans après la Seconde Guerre mondiale. L'histoire officielle de Saint-Quentin-en-Yvelines, contée par l'EPA au début des années 1990 fait nettement la distinction entre l'urbanisation antérieure, certaines opérations appelées « hors-Ville Nouvelle » et les opérations effectuées sous son contrôle. Parmi celles-ci, plusieurs générations de quartiers sont distinguées en fonction des choix architecturaux et urbanistiques, mais aussi de l'évolution du contexte politique local et de croissance du poids des élus face à l'État.

Les communes de Trappes et de La Verrière comportent la plus forte proportion de logements conçus entre 1949 et 1967²⁹. La politique de la ville peine à apporter des solutions aux quartiers isolés, mal accessibles, enfermés à l'intérieur de la voirie primaire, concentrant la précarité et constituant des secteurs propices à l'insécurité. Les quartiers à forts enjeux englobent de nombreux sous-ensembles de quartiers clos sur eux-mêmes qui ajoutent à la segmentation de l'espace : les « squares » des Merisiers, de la Plaine de Neauphle, ou du quartier Jean Macé totalement isolé du reste de la ville du côté sud de la voie ferrée, constituent des repères identitaires forts pour les habitants qui se les approprient. Une configuration similaire caractérise

Doc. 38 LE BOIS DE L'ÉTANG, LA VERRIÈRE



Photographie : Hélène Martin-Brelot, 2005

La Verrière isolée à l'extrême sud-ouest du territoire par la zone d'activité de l'Agiot et par la voie de chemin de fer. La commune répartit sa densité entre les quartiers d'Orly Parc et du Bois de l'Étang [Doc. 38], composés respectivement de 100% et de 92,3% de logements collectifs en HLM³⁰. Entre 1962 et 1965, la cité HLM Orly Parc est construite pour loger les employés de la Mutuelle générale de l'Éducation Nationale qui acquiert le château en 1951 et y installe un hôpital psychiatrique (Marcel Rivière).

²⁹ Le parc des logements construits de 1949 à 1967 représente 9,4% du parc total de logements de Saint-Quentin-en-Yvelines au recensement de 1999. 75,1% de ces logements se trouvent dans la commune de Trappes, 12,7% dans la commune de La Verrière (Vannier R., 2001).

³⁰ Source : INSEE RGP, 1999.

La population verriéroise passe alors de 500 à 3 700 habitants. Elle atteint 7 000 habitants à la fin des années 1960 avec la construction³¹ de la cité du Bois de l'Étang, opération immobilière lancée en 1968 par la régie Renault pour y loger ses ouvriers. Ce quartier, qui accueille aussi des travailleurs du bâtiment et des personnes défavorisées issues de l'immigration venant de Versailles ou des bidonvilles de la région, n'est relié au reste de la ville qu'en 1986, avec l'aménagement de l'avenue des Noës. La réalisation du futur quartier des Bécannes, « *seule réserve foncière de la commune pour mener une politique ambitieuse de rééquilibrage social et pour implanter des entreprises* »³², est conditionnée par la réalisation d'une nouvelle entrée de ville ouest sur la RN10, avec la création d'un carrefour rétablissant éventuellement la continuité de la RD13 entre La Verrière et Maurepas.

Entre 1968 et 1970, alors que les missions d'aménagement sont en place, la politique de libéralisme appliquée par le ministre de l'Équipement et du Logement, Albin Chalandon, a des conséquences sur certains programmes de logement réalisés en dehors du cadre de la Ville Nouvelle. Visant à réduire le rôle des pouvoirs publics en matière d'aménagement et à renforcer l'implication des communes, cette politique favorise l'initiative de promoteurs privés notamment à travers les concours de maisons individuelles (surnommées « chalandonnettes »), laissant à la charge de la commune la réalisation des équipements nécessaires. Le quartier du Buisson à Magny-les-Hameaux, achevé en 1970, est ainsi composé de 1 200 habitations (dont la moitié en HLM) et accueille alors 4 000 nouveaux habitants qui restent plusieurs années sans équipements (écoles, commerces, gymnases). « *En lisière de la commune, de la Ville Nouvelle et du département, le Buisson [excentré et replié sur lui-même] prend rapidement le nom de "quartier du bout du bout"* » (Écomusée, 2004). Dans le cadre de la convention territoriale, la réhabilitation engagée en 1990 vise à désenclaver le quartier et à le rattacher à Cressely.

Réalisées par les lauréats du concours « Chalandon » Martine et Philippe Deslandes, les 200 maisons « OCIL » surnommées « Pistons et cylindres » à Élancourt, dans le quartier des Quatre-Arbres, témoignent pour l'EPA d'une démarche différente et d'une conception originale de maisons très bon marché, ouvrant la voie à un « *renouveau de l'architecture qui (...) allait rapidement se trouver valorisé par la mise en place de structures propres à inciter à la recherche (...) notamment dans le cadre des Villes Nouvelles* » (EPA, 1994). Élancourt regroupe la plus forte proportion (36%) de logements conçus entre 1968 et 1974. Les opérations de La Villeparc et des Nouveaux Horizons (1 000 logements), au style « international », reflètent l'architecture industrielle du début des années 1970. Les premières critiques (1970-1972) donnent lieu ailleurs à la mise en place d'un habitat intermédiaire avec des espaces semi-collectifs. Les pouvoirs publics encouragent les innovations architecturales à partir de 1972, avec les concours d'idées « Programme Architecture Nouvelle » (PAN), le concours « Modèle et innovation » de la direction de la Construction et un soutien aux réalisations expérimentales. Le choc pétrolier (1973) et le changement de gouvernement (1974) entraînent une révision à la

31 Sur le terrain du Bois-de-la-Folie.

32 Convention cadre du Grand Projet de Ville de Trappes - La Verrière. Versailles, 13/02/2002, 37 p., p. 12.

baisse des objectifs de la Ville Nouvelle³³ (250 000 habitants en 2000) qui se traduit par la priorité aux zones d'activités, à l'habitat social et à un urbanisme moins dense et plus humain. Le concours HOT (Habitat original par la thermique) lancé en 1974 dans le cadre du Plan Construction visait la réalisation d'une architecture plus économe en énergie. Une partie des maisons individuelles du quartier des Garennes à Guyancourt est ainsi équipée de panneaux solaires.

Les lotissements de Champfleury [Doc.39], au sud du village de Voisins-le-Bretonneux, s'inscrivent comme l'expérience précédente dans le cadre d'une opération hors-Ville Nouvelle en

Doc. 39 ENTRÉE DU LOTISSEMENT DE CHAMPFLEURY, VOISINS-LE-BRETONNEUX



Photographie : Hélène Martin-Brelot, 2005

1970. Ensembles coordonnés d'habitats individuels « à l'américaine » réalisés par le promoteur Kaufman et Broad, Champfleury constitue une résidence vraiment privée, dans laquelle les routes, le réseau d'eau pluviale et l'éclairage appartiennent aux habitants, une gestion lourde qui permet cependant par exemple de limiter la circulation. L'assemblage de lotissements gérés par les habitants regroupés en Association Syndicale Libre (ASL) ou en Association Foncière Urbaine Libre (AFUL) pour régler leurs problèmes collectifs, est une particularité de la commune comme de la Ville Nouvelle. Expérience la plus aboutie des opérations hors-Villes Nouvelles, Champfleury répond aux aspirations de nouveaux habitants aisés souhaitant accéder à la propriété dans un cadre de vie privilégié. Ces quartiers, loin de trancher comme ceux de Trappes, La Verrière et Magny-les-Hameaux avec la vision des aménageurs, s'inscrivent au contraire dans la tendance de la nouveauté et de « l'esprit pionnier ».

Une conception nouvelle s'impose, aussi bien dans le domaine des formes que dans celui des modes de vie, à l'opposé de l'image déprisée de la banlieue monofonctionnelle. Les thèmes de l'attractivité économique et de l'environnement, au sens de nature et d'opportunités de cadre de vie apparaissent ainsi de façon récurrente dans la communication des Villes Nouvelles. Cette communication est sélective vis-à-vis de certains espaces, occultés ou présentés dans certains cas comme des choix antérieurs dont les aménageurs ne seraient pas responsables. La distinction ZAN - hors ZAN et l'accroissement des disparités fiscales entre parties nouvelles gérées par le SCA et parties anciennes gérées par les communes³⁴ ne peut qu'accentuer ce phénomène. Cette scission des territoires communaux en deux parties jusqu'en 1983 s'est révélée « difficile à vivre

³³ A la suite du Conseil des Ministres du 26 février 1975 à Évry, Valéry Giscard d'Estaing propose une charte d'aménagement de la Région Parisienne pour l'an 2000 : les Villes Nouvelles voient leur objectif limité à terme et leur taille considérablement réduite. À Saint-Quentin-en-Yvelines, ce choix d'un urbanisme moins dense et plus humain se traduit par le décret du 12 mai 1975 portant approbation du SDAU de Trappes-Ouest, qui ramenait la population finale à 250 000 habitants. Le schéma modifié de 1975 ne conserve qu'un centre unique, dénommé Saint-Quentin-en-Yvelines et les limites territoriales de la Ville Nouvelle sont modifiées pour ne concerner que 11 communes (EPA, 1991).

pour l'avenir des communes, dans lesquelles il a fallu, une fois l'urbanisation nouvelle réalisée, repenser ou même créer le lien avec les parties anciennes »³⁵.

3.3 LOGEMENT ET CADRE DE VIE : LES DISPARITÉS PROFONDES D'UN TERRITOIRE MORCELÉ

Deux échelles d'observation, l'échelle moyenne de l'agglomération et la grande échelle des quartiers sont nécessaires pour mettre en évidence le phénomène de morcellement qui caractérise le territoire et pose des problèmes urbains spécifiques que les pouvoirs publics tentent de résoudre, depuis 1990, à travers la mise en œuvre d'une politique de la ville. Celle-ci se construit selon différents niveaux, incluant les communes labellisées mais aussi de nouveaux périmètres de la géographie prioritaire.

Une politique de la ville ou de solidarité urbaine s'engage à partir de 1990, aboutissant en 1994 à la labellisation de trois communes en Contrat de ville dans le cadre de la convention territoriale du Grand Projet de Ville (GPV) de Trappes/La Verrière et de la convention territoriale de Magny-les-Hameaux. Une première relation peut être établie entre la date de construction, le type de logements et le classement de la commune ou du quartier en zone prioritaire. De nouveaux quartiers en voie de paupérisation, à l'ouest comme à l'est de la Ville Nouvelle, sont identifiés dans le Plan d'actions pour le Contrat de ville intercommunal 2000-2006 qui définit le cadre général de l'intervention du SAN dans la politique de la ville³⁶ [Doc. 40].

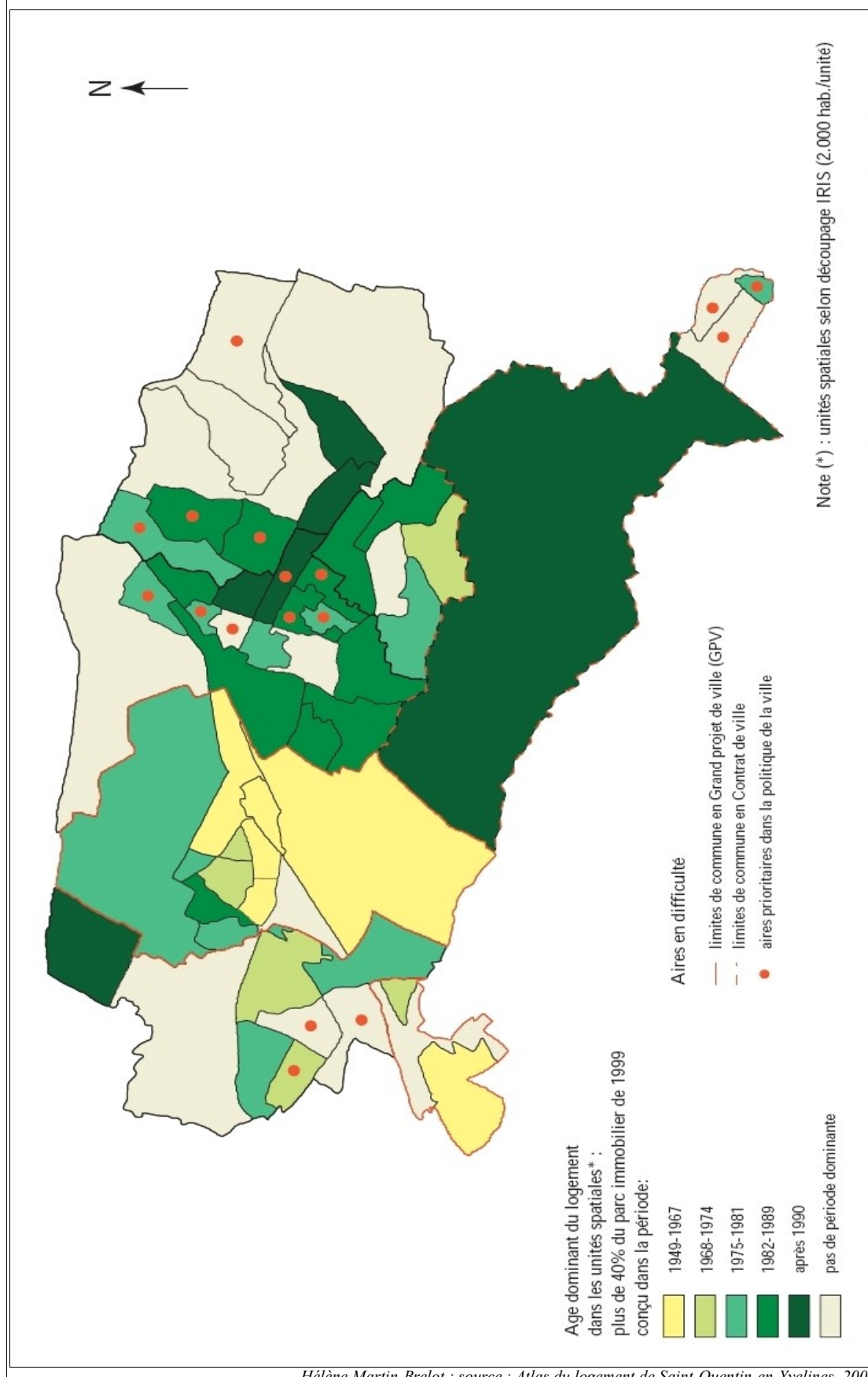
Une partie de ces quartiers date des années 1974-1978 et portent des marques caractéristiques de la politique des zones à urbaniser en priorité (ZUP). Leur point commun est l'isolement à l'extrémité de l'agglomération ou l'enclavement entre voiries primaires et zones d'activités. L'identification d'autres quartiers, conçus au cours des années 1980 à la périphérie du centre-ville et présentant déjà des signes de dévalorisation, oblige à nuancer sensiblement l'hypothèse d'un effet d'expérience dont auraient bénéficié les quartiers les plus récents par rapport aux premiers projets développés principalement à l'ouest de la Ville Nouvelle. Il s'agit alors d'approfondir la question du contexte de la construction.

³⁴ « En 1981, les disparités fiscales entre le "vieux" et le "nouveau" Trappes se révélaient ainsi extrêmement fortes : la taxe d'habitation était de 11% en zone nouvelle et de 21% dans le reste de la ville ; la taxe professionnelle était de 10% en ville ancienne et de 18% en Ville Nouvelle » (Sauvayre, Vanoni, 2004, *op. cit.* p. 20).

³⁵ Sauvayre, Vanoni, 2004, *op. cit.*, p. 20.

³⁶ SAN de Saint-Quentin-en-Yvelines, Direction Action sociale Politique de la Ville, 2000. *Contrat de ville intercommunal 2000-2006 – Plan d'action*, 125 p.

Doc. 40 RÉPARTITION DES LOGEMENTS PAR DATE DE CONSTRUCTION ET AIRES EN DIFFICULTÉ

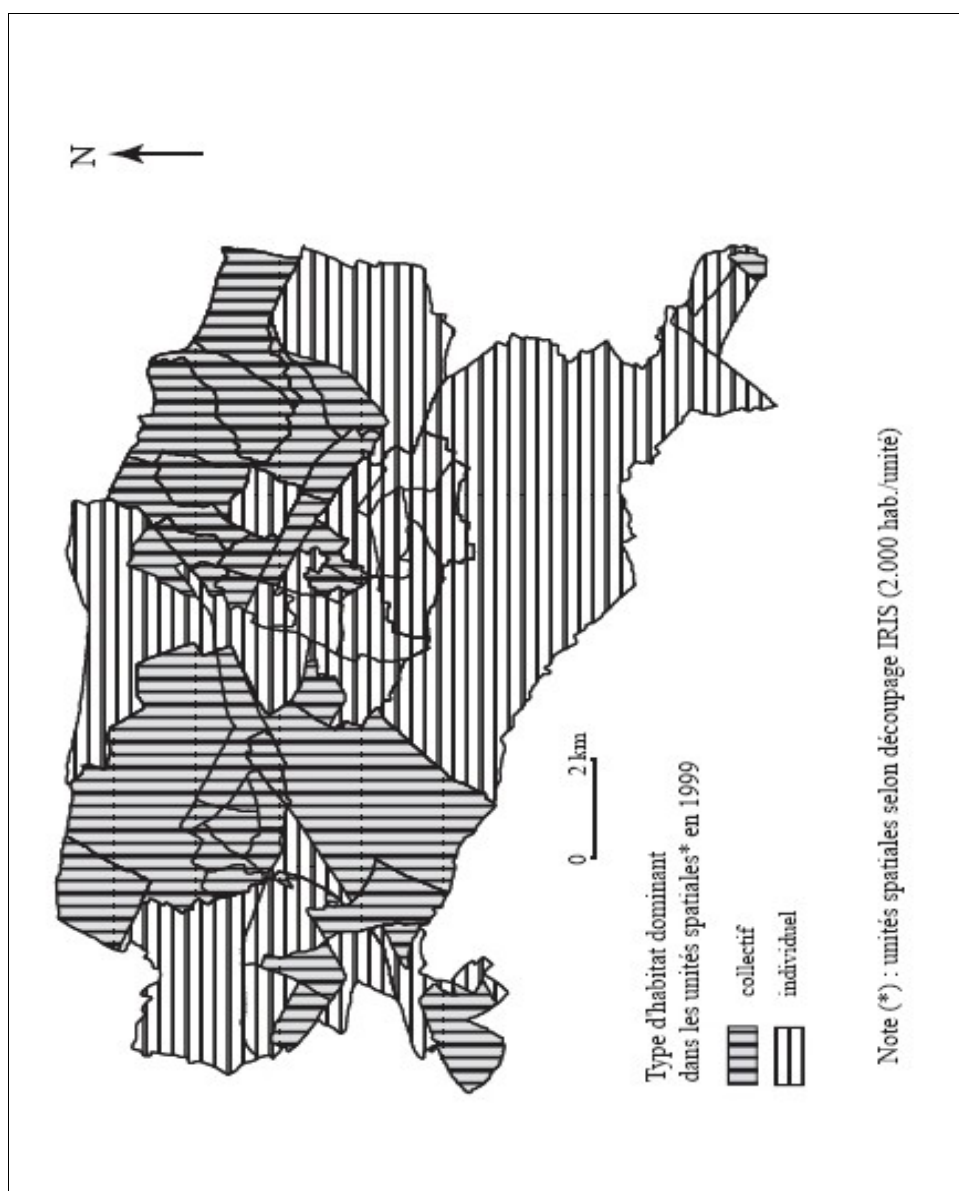


Hélène Martin-Brelot : source : Atlas du logement de Saint-Quentin-en-Yvelines. 2001

3.3.1 Un territoire socialement hétérogène

Les chiffres et les différents bilans de l'évolution de la Ville Nouvelle montrent que la pluralité de typologies et de financements en matière d'habitat, réalité à l'échelle de la Ville Nouvelle, n'est que rarement observée à l'échelle des quartiers. Deux raisons sont avancées par l'EPA (1994) pour expliquer ce phénomène : d'une part, une tendance au début de la Ville Nouvelle à privilégier une programmation des opérations en habitat collectif social, d'autre part, les différences de politique entre les communes, les unes préférant une majorité de logements sociaux en collectif, les autres au contraire favorables au développement d'un habitat pavillonnaire haut de gamme.

Doc. 42 HABITAT INDIVIDUEL ET COLLECTIF À SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES



Hélène Martin-Brelot ; source : Atlas du logement de Saint-Quentin-en-Yvelines, 2001

La densité de population passe, en une trentaine d'années, de 357 à 2 132 habitants au km², avec de fortes variations entre la commune la plus étendue, Magny-les-Hameaux (527 hab/km²) et Voisins-le-Bretonneux (5 106 hab/km²), commune la moins étendue après La Verrière (3 420 hab/km²). La densité des quatre autres communes varie entre 2 000 et 3 000 habitants au km². Le parc de 53 268 logements (2002) se répartit entre environ un tiers d'habitat individuel et deux tiers d'habitat collectif [Doc. 42]. La carte montre ainsi un premier ensemble compact, formé par les parties centrales d'Élancourt et de Trappes avec une forte proportion de logements collectifs répartis près de la frontière de Maurepas, d'une part, et à l'intérieur d'un périmètre incluant la gare de Trappes, les quartiers de la plaine du Merisier et de la plaine de Neauphle, d'autre part. La partie sud de Montigny-le-Bretonneux, l'ouest de Guyancourt et la commune de Voisins-le-Bretonneux, correspondant à la zone d'aménagement des « Trois Villages », constituent un second bloc repérable dominé par l'habitat individuel, à l'exception de la zone proche de la gare, élément structurant du « cœur de ville » conçu à partir de 1985.

La part de logements sociaux, de 37% sur l'ensemble de l'agglomération³⁸, varie entre les communes, avec plus de 67% à Trappes et à La Verrière, 50% à Guyancourt, entre 20 et 30% à Montigny-le-Bretonneux (23%), Élancourt (25%), Magny-les-Hameaux (29%) et moins de 10% à Voisins-le-Bretonneux. Les statistiques comme la composition paysagère opposent en tous points cette commune, labellisée en 2001 « ville porte » du Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse, aux communes du GPV.

Le Centre-Village, le Plan de l'Église, Le Lac/Grande Île, La Bretonnière et Champfleury/Port-Royal sont les cinq grands quartiers qui composent Voisins-le-Bretonneux, commune la plus densément peuplée où le cadre de vie, cher aux habitants, est volontairement préservé. L'extension des secteurs urbanisés est rigoureusement contrôlée à travers des normes de protection définies dans le Plan Local d'Urbanisme et défendues par les conseils de quartiers. Dans cette commune, l'habitat pavillonnaire, comme à Magny-les-Hameaux, est dominant et représente 75% du parc de logements. Les logements en propriété représentent près de 74% du parc de logements viciniaux, soit la plus forte proportion, contre environ 21% à Trappes. Des contrastes importants sont à observer dans la composition sociologique des quartiers. Ainsi, la proportion d'ouvriers dans les quartiers du Plan de l'Église et de Champfleury/Port-Royal varie entre 2 et 3% de la population active du quartier ayant un emploi, contre 22 à 33% dans les quartiers trappistes et verriérois.

Les taux de chômage, autour de 5% à Voisins-le-Bretonneux et à Montigny-le-Bretonneux, s'élèvent respectivement à 15,8% et 17% dans les communes de Trappes et de La Verrière. Élancourt (7,9%), Guyancourt (7,8%) et Magny-les-Hameaux (7,2%), se situent en-dessous du taux de chômage de l'agglomération, de 8,9%³⁹.

38 Cette part est supérieure à la moyenne des Villes Nouvelles (30%). Sénart possède 23% de logements sociaux.

39 Ce taux pour Saint-Quentin-en-Yvelines, fourni par l'IAURIF (sources INSEE, RGP 1999) diffère sensiblement de celui de 7%, que l'on peut trouver dans une publication de l'Observatoire de la ville (SAN) en novembre 2002.

3.3.2 Les difficultés actuelles des quartiers conçus entre 1974 et 1978 : les séquelles de la politique de zonage

Six quartiers conçus entre 1974 et 1978, répartis dans les communes d'Élancourt, Montigny-le-Bretonneux et Guyancourt comptent parmi les nouveaux quartiers en voie de paupérisation identifiés par la politique de la ville intercommunale renouvelée pour la période 2000-2006. Ces

Doc. 43 LA MAISON POUR TOUS, QUARTIER DES SEPT MARES, ÉLANCOURT



Photographie : Hélène Martin-Brelot, 2005

L'histoire des Sept Mares, premier centre secondaire achevé à l'ouest de Saint-Quentin-en-Yvelines, correspond à une conception particulière de l'animation, de la culture et de la sociabilité mais aussi à une implication forte à la fois de l'État et des habitants dans la diffusion de nouvelles pratiques.

La mission d'aménagement de Trappes fait appel en 1969 au groupe Organon chargé d'effectuer une pré-étude pour l'animation d'Élancourt-Maurepas. Le groupe Organon, issu principalement de milieux artistiques *a priori* « propices à la production d'un discours anticonformiste voire révolutionnaire », met l'accent sur l'idée d'une autogestion c'est-à-dire d'une prise en charge par les habitants eux-mêmes de leur vie socio-culturelle. « *L'esprit de mai 68, conjugué au contexte particulier des Villes Nouvelles influe de façon non négligeable sur la vie socio-culturelle saint-quentinoise des années 1970* » (Écomusée, 1998).

quartiers constituent des enclaves isolées, pour la plupart, aux extrémités de l'agglomération.

Le Contrat local de sécurité⁴⁰ (CLS) signé par la commune d'Élancourt en 1998 vise à réduire les faits d'incivilité et de délinquance qui se développent depuis 1995 dans les quartiers des Sept Mares, des Nouveaux Horizons et des Petits Prés, composé à 60% de HLM (moyenne communale de 25%). Des opérations de réaménagement sont entreprises une vingtaine d'années après la conception du quartier des Sept Mares, introverti, tournant le dos à son environnement⁴¹.

La composition à Élancourt, du quartier des Sept Mares programmé en 1969 et construit de 1975 à 1977, est représentative d'une approche encore empreinte des principes de la Charte d'Athènes combinée à une recherche de sociabilité. Au centre du quartier, la « Maison pour tous » (5 600 m²), lieu de diffusion artistique, de convivialité et de rencontre pour les habitants, devait

organiser les relations entre les bâtiments répartis sur un îlot de 20 000 m² sur dalle [Doc. 43].

La « Maison pour tous » accueille alors l'Association pour la promotion des activités socio-

Des méthodes de calcul et des critères différents pour le décompte des chômeurs peuvent expliquer ces écarts. Les taux enregistrés à la première date peuvent être comparés aux données du dernier recensement de l'INSEE pour 1999. Entre parenthèses figurent dans l'ordre les données du RGP 1999 et celles fournies par le SAN pour la même période : La Verrière (17%, 10,5%), Trappes (15,8%, 13%), Élancourt (7,9%, 7%), Guyancourt (7,8%, 5,8%), Magny-les-Hameaux (7,2%, 4,5%), Montigny-le-Bretonneux (5,5%, 4,2%), Voisins-le-Bretonneux (5,1%, 4%).

40 Mis en place par la circulaire interministérielle du 28 octobre 1997, ces contrats sont élaborés conjointement par le préfet, le procureur de la République, le maire, l'inspecteur d'académie et, s'il y a lieu, le président du conseil régional et celui du conseil général.

41 « Qualifiée de "ville-parc totale", Élancourt-Maurepas souffrait de la juxtaposition hétéroclite des opérations et d'un manque de figure ordonnatrice » (EPA, 1991).

culturelles (APASC), créée en 1974 à l'initiative de la Commission Animation, Information et Relations publiques du SCAAN et qui marque le passage de la période de pré-animation à celle de l'animation [Annexe 3.4]. La perte de centralité d'Élancourt dans la Ville Nouvelle se produit avec le retrait de Maurepas en 1983, puis avec la création du centre-ville à Montigny-le-Bretonneux. Les équipements publics et commerciaux du quartier des Sept Mares, qui avaient été conçus à l'échelle de la ville, ne fonctionnent plus dès lors qu'à moitié.

Doc. 44 CITÉ DU PONT-DU-ROUTOIR, GUYANCOURT



Photographie : Hélène Martin-Brelot, 2005

On note la présence de nombreuses caméras de vidéo-surveillance dans tous les quartiers de la Ville Nouvelle (voir au premier plan en haut à gauche et sur le toit près de la boutique). La vidéo-surveillance est un des premiers services associés au réseau câblé (cf. [4.3.4]).

Le Pont-du-Routoir [Doc. 44], situé à l'extrême est de Guyancourt, est un ensemble de 1 850 logements, dont 1 100 logements sociaux locatifs répartis en 42 bâtiments et 300 chambres en foyer Sonacotra. Aménagé en 1974 par l'office HLM de Versailles selon les critères de l'époque, avec des rues et des places en impasse, un petit centre commercial en cul-de-sac, le quartier souffre d'un isolement renforcé par des accès peu lisibles depuis le centre du village, les caractéristiques trop routières du boulevard Jean Jaurès et les espaces verts au sud. D'après le récent diagnostic social et urbain réalisé dans le cadre du contrat de ville intercommunal, le site regroupe toutes les caractéristiques d'une Zone Urbaine Sensible (ZUS) et devrait faire l'objet d'une action

prioritaire et ciblée.

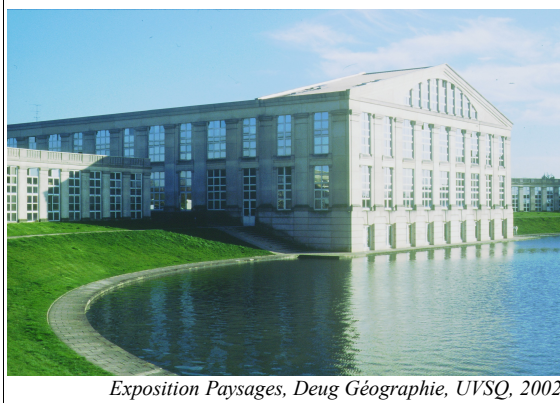
À Montigny-le-Bretonneux, le quartier du Pas du Lac situé côté nord de la RN10, n'est relié au centre-ville que par la passerelle fortement insécurisante de la gare ouverte en 1975 autour d'un système complexe de transport composé de parkings situés entre la RN10 et la voie ferrée, de la gare routière et du passage souterrain réservé aux autobus. À l'écart des principaux équipements, le quartier connaît une évolution défavorable en partie liée à des tensions entre jeunes et adultes, des regroupements au pied des immeubles et des actes de vandalisme sur le patrimoine qui renforcent le sentiment d'insécurité. Dans la même commune, classé en ZUS, le quartier des Prés situé à l'est de la zone d'activités de l'Observatoire, suit comme le précédent les tracés du premier plan d'aménagement du centre-ville qui prévoyait au début des années 1970 un plan sur dalle où de grandes voiries primaires avec échangeurs délimitaient plusieurs quartiers.

La remise en question de cet urbanisme accompagne la réflexion sur la conception du futur centre de Saint-Quentin-en-Yvelines et sur l'aménagement des nouveaux quartiers péricentraux.

3.3.3 Le bilan contrasté de l'urbanisation post-1978, fondée sur la mixité

La Ville Nouvelle entre, au tournant des années 1970-1980, dans une phase de consolidation de son développement, avec la livraison de plusieurs programmes à l'est, dans les communes de Montigny-le-Bretonneux (La Sourderie 1978-1982, Le Manet 1979) et de Guyancourt (Le Parc 1980, Les Garennes 1981, Les Saules 1983). Tous ces quartiers, hormis Le Manet, sont inclus comme les précédents, dans la nouvelle géographie prioritaire définie depuis 2000. Leur période de conception correspond pourtant au début d'un renouvellement des théories et des pratiques en matière d'architecture, d'urbanisme et de concertation.

Doc. 45 LE TEMPLE, VOISINS-LE-BRETONNEUX



S'opposant au mouvement moderne auquel il reproche l'uniformité et l'absence de référence au passé, l'architecte catalan Ricardo Bofill souhaite retourner aux racines et à l'identité du lieu et faire des logements des monuments constituant des repères pour les citoyens. Il s'inspire ainsi de Versailles et du château de Chenonceau pour édifier les Arcades et le Viaduc (1978-1982) à Montigny-le-Bretonneux, puis en 1986, de l'héritage gréco-romain pour concevoir à Voisins-le-Bretonneux le Temple et les « Templettes ».

Les deux ensembles se font face de part et d'autre du bassin de La Sourderie d'une surface de 16 hectares à cheval sur les deux communes.

Aujourd'hui, le quartier de la Sourderie à Montigny-le-Bretonneux comporte un ensemble de 730 logements locatifs sociaux répartis entre cinq bailleurs. Le secteur sud est caractérisé par une population précarisée, un état dégradé du bâti et un sentiment d'insécurité notamment près du centre commercial peu attractif et fortement introverti. La diversité des biens et services proposés reste faible au regard du nombre d'habitants du quartier. Cette expérience montre que l'architecture et le prestige ne suffisent pas à favoriser durablement le bien-être et l'ancrage des habitants. Le Manet, un quartier conçu en 1979, semble, de ce point de vue, réussir à satisfaire pleinement ceux qui y résident⁴². Il s'agit d'une des rares opérations immobilières où la « règle des trois tiers »⁴³ a été bien respectée.

Concernant Guyancourt, le diagnostic social et urbain engagé depuis 2000 sur le Parc, les Garennes et les Saules fait ressortir des caractéristiques similaires aux trois quartiers : un taux de rotation élevé dans les logements sociaux, une augmentation du nombre de familles

42 « *Entre ville et bois, symbole du rêve de la ville à la campagne, ce premier lotissement, paysagé dès sa commercialisation, remporte un réel succès. Les habitants lui demeurent fidèles, ce qui explique sans doute son prestige actuel après des agents immobiliers* » (Loriers M.-C., 1992).

43 Pour favoriser la recherche de mixité et de non discrimination sociale, une règle a été appliquée dans ce quartier, avec un tiers de logements en prêt locatif aidé (PLA), un tiers de logements en prêt en accession à la propriété (PAP) et un tiers en prêt conventionné (PC), trois modes d'accès au logements adaptés à des revenus faibles ou moyens.

monoparentales et de locataires dont les ressources sont faibles. De plus, la diversité de bailleurs gérant le parc (neuf dans le quartier des Garennes) ne facilite pas la mise en commun de la gestion de proximité comme le gardiennage, l'entretien des espaces verts, le nettoyage et la maintenance. Nous reprenons ici l'analyse faite en 1984 par Yves Draussin, architecte urbaniste de l'EPA alors chargé depuis 1976 de la « Mission cœur de ville » : « *Le quartier du Parc reflète les conceptions de la ségrégation des voies et espaces. Le quartier des Garennes, site de transition entre le centre, le Parc des Roussières et le village de Guyancourt, constitue l'amorce des réflexions qui seront désormais le fil conducteur de toutes les études* »⁴⁴. Yves Draussin évoquait ici la création alors imminente d'un grand ensemble urbain sur le site du Quartier de la Gare – Plan de Troux, avec les quartiers des Saules et des Chênes.

3.3.4 Réflexions sur la conception du centre de Saint-Quentin-en-Yvelines : l'annonce d'un compromis

La fin des années 1970 est marquée par une montée des tensions entre élus et EPA et par un conflit particulièrement exacerbé sur le projet d'aménagement du centre-ville interrompu à cette période. Les élus refusent la notion de centre-ville qui implique, pour eux, celle de ville unique.

Une équipe de l'EPA⁴⁵, chargée de définir les grandes lignes de l'aménagement du secteur « cœur de ville » se met en place en septembre 1979. Lancé début 1980, le premier appel à idée exclut d'emblée l'organisation urbaine sur dalle. La critique des premiers centres commerciaux réalisés dans les Villes Nouvelles d'Évry et de Cergy-Pontoise d'une part et celle des réalisations urbaines de la décennie 1970 d'autre part, poussent les urbanistes à réfléchir sur la fonction d'espace d'échange que doit incarner le centre d'une cité. L'un des défauts des premiers centres commerciaux réside en effet dans la coupure qu'ils opèrent avec leur environnement immédiat. « *La chance de Saint-Quentin-en-Yvelines est de bénéficier, aujourd'hui, des conditions favorables à l'aboutissement des recherches entreprises par les Villes Nouvelles qui l'ont précédée dans la création d'un centre de commerces mieux intégré à la ville* »⁴⁶. Pour Yves Draussin, les réalisateurs des équipements intégrés, faciles à commercialiser, « *voulaient aller vite* ». La réalisation du centre de Saint-Quentin-en-Yvelines intervient, elle, après sept années (1975-1981) ponctuées d'interruptions, de réflexions, de conflits, pendant lesquelles la pratique de la prospective et celle de la concertation évoluent.

Retenu par l'EPA, le projet de l'équipe Cornet-Vernet/Nuñez est refusé fin octobre 1980 par le SCAAN. Les élus y voient une hypertrophie de la fonction commerciale et l'insuffisance de logements sociaux, mais surtout une absence de concertation. Pour l'Écomusée, qui consacre au centre une étude et une exposition en 1997-1998, ce conflit constitue une période charnière car « *il ne débouche pas, comme les conflits antérieurs, sur tel ou tel avantage arraché par les*

44 Draussin Y., 1984. « Un centre novateur. Le quartier de la gare à Saint-Quentin-en-Yvelines, Ville Nouvelle », *Urbia* 202, pp. 2-10.

45 L'équipe de l'EPA est composée d'Yves Draussin, de Marie-Hélène Norvez et de Jacques Gally, rejoints plus tard par l'urbaniste Jean Guillaume. Un nouveau directeur, M. Linden est nommé en 1979.

46 Draussin Y., 1984, *op. cit.*

communes, mais sur une véritable redistribution des compétences entre élus locaux et aménageurs »⁴⁷. En décembre 1981, les élus adoptent une charte urbaine relative au programme du Quartier de la Gare – Plan de Trous. Le lancement d'un deuxième appel à idées en janvier 1982 s'accompagne de la création d'un Groupe technique d'urbanisme (GTU) dirigé par Yves Draussin et dans lequel siègent élus et aménageurs, dans le but de favoriser une concertation permanente entre les acteurs.

Le SCAAN obtient la réduction de moitié de la surface commerciale et une part d'habitat social fixée à 50% du parc de logements dans le projet définitif. Le centre actuel est composé d'un premier pôle d'ensemble commercial fermé abritant l'hypermarché et s'ouvrant sur une rue piétonne dont les pieds d'immeubles sont affectés aux boutiques et moyennes surfaces. Le site piétonnier franchit le canal et constitue au sud le deuxième pôle autour du marché couvert. Plusieurs parkings publics souterrains accessibles depuis chaque entrée principale en amont de la place Ovale, de l'avenue du Centre et de la place du Marché communiquent avec l'espace piétonnier tout au long de son parcours.

Selon l'Écomusée, la question de l'intercommunalité se situe au cœur du conflit politique portant sur le centre-ville. Le plus important quartier de la Ville Nouvelle, rebaptisé « Quartier de la Gare »⁴⁸ ne doit pas être considéré, pour les élus, comme « *le centre de l'agglomération entendue comme une ville unique* »⁴⁹. La recherche d'un équilibre entre autonomie communale et solidarité intercommunale sous-tend une « *absence de compétition entre les différents quartiers* ». Ainsi s'installe, dans les discours, l'idée que Saint-Quentin-en-Yvelines n'a pas de centre, ou en fait, pas de commune-centre comme Cergy ou Évry. Dans leur étude sur les identités, les représentations collectives et la gouvernance urbaine à Cergy et à Saint-Quentin-en-Yvelines, Anne Sauvayre et Didier Vanoni pointent le problème de l'éclatement des identités en Ville Nouvelle : « *Saint-Quentin-en-Yvelines n'a pas de commune-centre, les interlocuteurs reconnaissent qu'il est difficile de trouver une identité au territoire, celui-ci fonctionne « à géométrie variable » selon que Saint-Quentin-en-Yvelines représente les Trois villages (Montigny-le-Bretonneux, Voisins-le-Bretonneux, Guyancourt), les sept communes ou le centre-ville* »⁵⁰.

47 Écomusée de Saint-Quentin-en-Yvelines, 1997-1998. Catalogue de l'exposition « *Le Centre, vous y êtes!* », 96 p., p. 78.

48 Le choix par l'EPA de l'expression « cœur de ville » témoignait déjà d'une sensibilité des communes au sujet d'un « centre-ville », appellation volontairement exclue du discours des élus.

49 Écomusée de Saint-Quentin-en-Yvelines, 1997-1998, *op. cit.*, p. 72.

50 Sauvayre, Vanoni, 2004, *op. cit.* p. 72.

On peut dire, en conclusion de ce chapitre, que deux traits caractérisent l'espace saint-quentinois et en rendent la territorialisation complexe : d'une part, l'importance des modes de sédimentation du territoire à partir d'éléments de l'espace urbain superposés et juxtaposés dans des temps plus ou moins accélérés, d'autre part, le caractère imposé des innovations, impliquant une rupture brutale et irréversible vis-à-vis des formes paysagères, des valeurs et des activités passées. L'ampleur des intentions en matière d'aménagement et d'urbanisme et le contexte dans lequel prennent place les innovations expliqueraient l'importance qu'acquiert la communication sur ce territoire à tous les stades de son évolution.

Une démarche de comparaison entre la période de construction et le niveau de difficulté actuel de certains quartiers de la Ville Nouvelle nous permet de préciser la nature et les effets spatiaux et sociaux des multiples ruptures que subit l'espace étudié au tournant des années 1970. Cette étape était indispensable pour fixer quelques repères concrets avant d'entrer plus avant dans le sujet de la communication et de ses effets ambivalents sur le développement territorial. Nous pouvons ainsi mieux mesurer la difficulté à construire, malgré les discours et les qualités réelles du territoire, une image fédératrice à l'échelle de l'agglomération.

CHAPITRE 4

DE LA COMMUNICATION À L'INFORMATION : LES VOIES DE LA GOUVERNANCE LOCALE

Comment, à Saint-Quentin-en-Yvelines, la communication a-t-elle des effets ambivalents sur le développement territorial ? Pourquoi est-il important, dans une perspective de gouvernance, de construire une image de la ville en correspondance avec la réalité ?

Nous observons les moyens que se donnent les responsables du développement urbain (EPA, SAN, communes) pour améliorer le cadre de vie des habitants et pour créer une identité territoriale. Nous tentons de distinguer ainsi, d'une part, les efforts de concertation entre les principaux acteurs responsables de la qualité des infrastructures et d'autre part, les efforts de réflexion et de coordination concernant les besoins de la population en matière d'information, d'action culturelle et d'action sociale. Un retour sur les premières expériences d'information à destination des nouveaux arrivants au cours des années 1970 montre le souci de rendre lisible le nouveau système urbain, de valoriser l'échelle des quartiers et le lien entre ces derniers. Dans les années 1980 et 1990, plusieurs phases de déploiement des réseaux de télécommunications et une réussite économique certaine font entrer la ville dans un système global de communication et d'échange. Les stratégies de l'EPA comme du SAN se cristallisent sur l'échelle de l'agglomération et sur son devenir de pôle économique tertiaire « high tech » à l'ouest de Paris¹, tandis que les communes revendiquent leur rôle essentiel d'échelon de référence pour l'habitant. Quelles échelles de construction de la territorialité prévalent aujourd'hui ? En quoi les nouveaux outils de fabrication de l'image et d'information en réseaux permettent-ils d'envisager un renouveau de la connaissance du patrimoine local à grande échelle ?

4.1 LE PASSAGE EN COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION : RESPONSABILITÉS ET ENJEUX

À l'heure de la disparition de l'EPA (2002) et du passage en Communauté d'agglomération, de nombreuses analyses s'interrogent sur la poursuite et l'approfondissement de l'intercommunalité

¹ Ainsi, pour Gilles Roubach, Directeur général de l'EPA : « *La Ville Nouvelle de Saint-Quentin-en-Yvelines, deuxième pôle économique de l'ouest francilien après la Défense, recueille aujourd'hui le fruit des efforts de ses bâtisseurs et de ses aménageurs. Ces derniers ont su, avec anticipation et modernité, donner à Saint-Quentin-en-Yvelines l'équilibre qui est le sien : cohérence d'une ville composée de sept communes de caractère différent, qualité de vie remarquable et image « High Tech » reconnue* » (Cahiers de l'IAURIF, 1994).

dans les Villes Nouvelles. À Saint-Quentin-en-Yvelines, le caractère friable du territoire intercommunal est révélé par les conflits politiques et par les difficultés à coordonner des actions autour d'un projet partagé. L'expérience des Villes Nouvelles repose sur la création et l'expérimentation d'un mode de gestion fondé à la fois sur le développement territorial et la répartition équitable des ressources.

Les récentes évolutions institutionnelles de la Ville Nouvelle conduisent à observer la position de l'État et la priorité nouvelle donnée à des objectifs contractualisés en matière de politiques urbaines et économiques. L'État devient partenaire contractuel des collectivités sur des projets précis. En 1999, la naissance du Secrétariat général des grandes opérations d'urbanisme (SGGOU) en remplacement du Groupe central des Villes Nouvelles (GCVN), prototype, avec les EPA, d'une « administration de mission », est représentatif du changement de relation entre les collectivités locales et l'État².

La responsabilité des opérations d'aménagement urbain de Saint-Quentin-en-Yvelines est transférée au SAN fin 2002. La poursuite de l'aménagement de plusieurs chantiers initiés par l'EPA est confiée à l'Agence foncière et technique de la Région Parisienne (AFTRP) qui ouvre en 2003 une direction déléguée Ouest installée dans le centre. Sur les huit personnes composant l'équipe, quatre sont issues de l'EPA. La direction déléguée travaille aussi pour la commune de Bois-d'Arcy, à l'aménagement de la ZAC de la Croix-Bonnet. L'idée d'une fermeture prématurée de l'EPA est présente dans les entretiens menés par les analystes. Pour le maire de Trappes, Guy Malandain, « cela signe la destruction d'un pôle de compétence unique, un rassemblement de toutes les compétences existant sur l'urbain et cela au moment où l'on doit réparer tout ce qui se fait de travers »³. Les propos liés à la disparition de l'EPA, « outil de qualité et très performant

au service des élus », ont tendance à révéler le fossé qui sépare les élus de l'accomplissement de leurs nouvelles responsabilités.

L'évolution en Communauté d'Agglomération est votée à l'unanimité par le comité syndical du SAN le 17 septembre 2003, avec une reconduction « tacite » des limites territoriales de l'agglomération. Deux événements autour de cette date remettent en question l'évidence d'un consensus à ce sujet : d'une part, la demande de rattachement de Bois-d'Arcy, intervenue trop tardivement selon

Doc. 46 COMPÉTENCES D'UNE COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Le développement économique, l'aménagement de l'espace, l'équilibre social de l'habitat et la politique de la ville sont les compétences obligatoires d'une Communauté d'Agglomération¹ selon la loi du 14 juillet 1999 (Chevènement). L'assainissement, la culture, la création ou l'aménagement et l'entretien des voiries, l'eau, la lutte contre les nuisances sonores, la construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion des équipements sportifs et culturels sont des compétences optionnelles parmi lesquelles deux ou trois peuvent être choisies par les élus.

¹Pour se constituer en CA une agglomération doit compter au moins 50 000 habitants et avoir une commune d'au moins 15 000 habitants.

2 Placé sous l'autorité du Premier ministre qui nomme son président et son secrétaire général, le SGGOU propose les orientations directrices de l'intervention de l'État dans les grandes opérations d'urbanisme (Villes Nouvelles et opérations de renouvellement urbain), coordonne les politiques centrales et prépare les arbitrages interministériels nécessaires. Il émet un avis sur la création, la transformation des statuts ou la suppression des structures publiques soutenues par l'État et assure la mise en œuvre des opérations.

3 Sauvayre, Vanoni, 2004, *op. cit.*, p. 78.

le SAN⁴ ; d'autre part, la demande de retrait unilatéral d'Élancourt (décembre 2003) refusée par l'Assemblée Nationale (mars 2004). Le partage des compétences [Doc. 46], décidé tous les six ans et le mode de répartition du budget sont à la base d'un conflit ouvert, *via* la presse locale, entre certains élus de droite⁵ qui font désormais partie de l'exécutif communautaire et la présidence. L'évolution des recettes de la taxe professionnelle est affichée comme une inquiétude majeure des élus communautaires. En 1999, la loi Strauss-Kahn avait en effet prévu pour 2003 la disparition de la part salariale dans le calcul de l'assiette de l'imposition⁶. Or cette décision touche directement une Ville Nouvelle comme Saint-Quentin-en-Yvelines, fondée sur le salariat tertiaire. Pour Victor Chomentowski (2000), la question du financement des collectivités en France resterait hypothétique, notamment dans un contexte où s'opère une réappropriation des secteurs urbains traditionnels par la net-économie, plus difficile à taxer et donc à faire participer au développement urbain⁷.

Si les attaques de l'opposition à Saint-Quentin-en-Yvelines portent principalement sur la péréquation financière, le problème de la transparence dans la gestion d'un organisme intercommunal est aussi posé⁸. Il laisse entrevoir le débat autour d'une élection directe des élus communautaires, actuellement désignés au second degré par les conseils municipaux des communes. Une telle éventualité impliquerait la référence à un leader désigné et reconnu par la population. La comparaison entre Cergy et Saint-Quentin-en-Yvelines (Sauvayre, Vanoni, 2004) montre que les deux agglomérations n'ont pas le même profil en la matière : « *si Dominique Lefèbvre, président de la Communauté d'Agglomération de Cergy, pose avant tout les pierres d'un leadership cergyssois de l'agglomération, Robert Cadalbert reste dans la logique de l'équilibre du pouvoir des communes face à l'intercommunalité* »⁹. On retrouve ici une particularité du territoire étudié, favorable à l'horizontalité, l'égalité et l'a-centralité.

Le nom de la Ville Nouvelle ne fait pas référence à une commune en particulier et ne permet pas d'identifier aisément la position du territoire sur une carte : seul le centre, avec la gare, et quelques bâtiments comme l'université, le théâtre ou le musée de la ville portent le nom de Saint-Quentin-en-Yvelines. Selon une étude réalisée en 1999, 67% des personnes interrogées se sentent plus habitantes de leur commune que de Saint-Quentin-en-Yvelines (28%)¹⁰. Le quartier constitue également un échelon important d'identité et d'identification, dès le début des années

4 Cette information, fournie par Frédéric Theulé (2004) est passée totalement inaperçue aux yeux des médias locaux, en particulier de TV FIL 78. Nous ne sommes pas en mesure d'éclairer cette opacité.

5 Les maires de Voisins-le-Bretonneux, d'Élancourt et de Montigny-le-Bretonneux, rassemblés depuis 2002 au sein du groupe des élus communautaires de droite « Ensemble », font désormais bloc, comme le souligne F. Theulé (2004).

6 La taxe professionnelle, au profit des collectivités locales, est déterminée à partir de la valeur locative des immobilisations corporelles (immeubles, matériels industriels, véhicules ...) et d'une fraction des salaires versés (ou des recettes pour les titulaires de bénéfices non commerciaux). Afin d'encourager l'emploi, progressivement depuis 1999, des abattements sont appliqués sur la fraction des salaires versés.

7 Nous renvoyons à la section 4.4.3 pour une présentation des caractéristiques de l'économie saint-quentinoise.

8 Le budget et la gestion de la Communauté d'agglomération font l'objet de contestations ouvertes par les maires des communes d'Élancourt et de Montigny-le-Bretonneux dans leurs bulletins municipaux respectifs : *Élancourt Avenir*, Hors-série, décembre 2003 « Spécial SAN » et *L'ignymontain* n°27, mai 2004 « Intercommunalité : un budget 2004 catastrophique pour les ignymontains ».

9 Sauvayre, Vanoni, 2004, *op. cit.*, p. 83.

1970. Quel pourrait être le projet fédérateur pour Saint-Quentin-en-Yvelines dans ces conditions ? Les thèmes de la solidarité et du développement durable sont-ils appelés à s'ancrer plus solidement sur un tel terrain ? Quel est le rôle des nouvelles technologies dans ce renouvellement des territoires ? Nous retenons ici la conclusion de Philippe Estèbe (2004), à propos du tournant politique des Villes Nouvelles : « *L'expérience des Villes Nouvelles incite donc à concevoir des formes d'associations intercommunales qui s'écartent et s'écartèront de plus en plus, du modèle classique du rapport centre-périphérie ou du rapport ville-territoire. (...) L'intercommunalité de projet doit prendre un tour plus fédératif, fonctionnant d'une certaine façon autant sur le mode du réseau que sur celui du territoire* ».

4.2. RETOUR SUR DES EXPÉRIENCES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION À L'ÉCHELLE DES QUARTIERS DANS LES ANNÉES 1970

La première décennie de construction de la Ville Nouvelle est marquée par un foisonnement d'innovations sur le plan de l'urbanisme, de l'architecture et sur le plan des modes de participation des habitants à la vie locale.

En septembre 1972, un outil est créé par le Fonds d'intervention culturelle¹¹ (FIC) au profit des Villes Nouvelles : le centre national pour l'animation audiovisuelle (CNAAV), dont le but est de favoriser la création d'unités d'animation audiovisuelle dans les Villes Nouvelles et dont l'action devait s'insérer dans les opérations de préanimation débutantes. Une autre initiative du FIC mise en place par le CNAAV en mars 1973 est celle d'un vidéobus itinérant dans les cinq Villes Nouvelles de la Région parisienne et au Vaudreuil et qui devait servir d'appui à l'action culturelle qui y était menée. À Saint-Quentin-en-Yvelines, le centre de ressources audiovisuelles (CRAV) installé à la Maison pour Tous est destiné à fournir aux habitants et associations les moyens techniques de créer des documents audiovisuels. Un studio équipé de salles de montage, une médiathèque et une régie reliée par câble avec les équipements publics de la Ville Nouvelle sont mis à la disposition des habitants. Le premier vidéo magazine de la Ville Nouvelle est présenté en 1976, donnant l'occasion de s'exprimer en public à des groupes « *aussi divers que des parents d'élèves d'une école de Trappes ou des travailleurs en grève du foyer Sonacotra d'Élancourt* » (EPA, 1993). L'ambition du CRAV était de rapprocher les habitants quartier par quartier puis commune par commune. Le directeur du CRAV reconnut alors face au peu d'audience : « *les problèmes de Trappes ou d'Élancourt n'intéressent pas les habitants de l'est de la Ville Nouvelle... et réciproquement* » (EPA, 1993). À partir de 1977, le CRAV se consacre à

10 Étude réalisée par la société SCP-Communication auprès d'un échantillon de 812 personnes représentatives de la population.

11 Fonds placé sous l'autorité du Premier Ministre et sous la tutelle du ministère de la Culture ; les caractéristiques des projets aidés sont d'être innovants ou expérimentaux, de réunir les financements de deux collectivités publiques au moins (en général, le FIC, un autre ministère et une collectivité locale) et de s'inscrire dans un budget limité à un an et éventuellement renouvelable une fois.

l'organisation de rencontres entre habitants, élus ou techniciens. Le cinéma des sept Mares est créé.

Si l'expérience de l'audiovisuel montre les limites de la communication entre les quartiers, elle témoigne néanmoins de la volonté de quelques acteurs de faire vivre l'intercommunalité en favorisant l'implication et l'interconnaissance des habitants. Le caractère inachevé et exceptionnel de la ville en construction induit une nécessité plus forte qu'ailleurs de rendre visible les étapes de la transformation. Le centre d'information installé en février 1974 dans la Commanderie des Templiers à Élancourt préfigurait ainsi le souhait de l'EPASQY de développer une politique de communication dynamique. Les habitants pouvaient y découvrir des maquettes, les programmes de logements en cours de commercialisation et comprendre le fonctionnement des nouvelles institutions. En 1975, l'association pour la recherche et la diffusion de l'information (ARDI) crée le premier journal d'habitants de la Ville Nouvelle *Le Bisque*, avec l'objectif de donner la parole aux habitants et de réfléchir aux problèmes d'aménagement. Initiative plébiscitée par les élus et les habitants, la création de l'Écomusée en 1977, installé à la Commanderie des Templiers, puis dans le quartier Saint-Quentin à partir des années 1990, peut également être vue comme une action destinée à cimenter une identité commune aux différentes composantes de la Ville Nouvelle¹².

« Une bonne participation à la vie locale repose sur une bonne circulation de l'information »¹³. La création de plans de ville, de guides, la signalétique urbaine, la toponymie, constituent autant d'éléments permettant d'accompagner les habitants vers une reconnaissance du territoire [Doc. 47]. On peut souligner, comme Sandrine Bila (2001), que la délimitation en une cinquantaine de quartiers, établie arbitrairement par l'EPA puis reprise par le SAN, est devenue un découpage identitaire fort auquel se réfèrent tous les habitants. Le marquage des espaces, anciens et nouveaux, constitue un repère visuel pour différencier les territoires à l'intérieur du système « Ville Nouvelle ». Ainsi les panneaux de signalisation indiquent les quartiers de la Ville nouvelle, les groupes scolaires de l'ouest portent le nom des quartiers dans lesquels ils sont implantés.

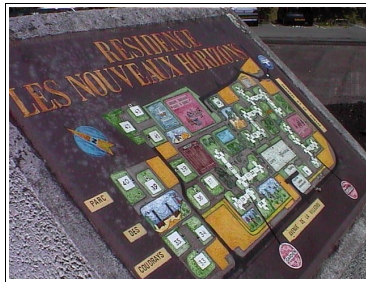
12 Sauvayre, Vanoni, 2004, *op. cit.*, p. 59.

13 *Territoires*, 1990. « Ville Nouvelle et vie associative : trois expériences », pp. 36-50.

Doc. 47 PLANS D'INFORMATION DANS LA VILLE D'ÉLANCOURT



Plan d'information du quartier des Sept Mares, 1975



Plan de la Résidence des Nouveaux Horizons, 1972



Plan d'information du quartier des Petits Prés, 2000

Ces actions visent la lisibilité des nouveaux quartiers et l'information pratique à destination des habitants. Elles se distinguent des opérations de communication promotionnelle menées principalement par l'EPA dans les années 1970. « *En 1975, les dernières vaches de Saint-Quentin-en-Yvelines verront s'arrêter le premier train* ». Le slogan de la première campagne de communication lancée en 1975 au moment de l'ouverture de l'Euromarché et de l'inauguration de la gare de Saint-Quentin-en-Yvelines symbolise le passage du rural à l'urbain. Parallèlement, une campagne visant à convaincre les Franciliens de venir s'installer à Saint-Quentin-en-Yvelines est lancée dans la presse sous la forme de bandes dessinées. Pour F. Theulé (2004), cette campagne qui décline les thèmes des Villes Nouvelles (modes de transports, proximité habitat-emploi, offre culturelle), montre « *à quel point l'EPA s'est emparé du territoire, qu'il est le seul à mettre en valeur institutionnellement* ».

4.3 ANNÉES 1980 : UN TOURNANT POLITIQUE, GÉNÉRATIONNEL ET MÉDIATIQUE

Les années 1980, qui s'ouvrent sur le conflit lié à la réalisation du centre-ville [cf. 3.3.4], constituent une période charnière, marquée par le renforcement du pouvoir des communes, par l'évolution des pratiques de concertation entre les acteurs de l'aménagement, principalement élus et techniciens et par une amélioration sensible de la qualité des constructions. Le métier de la communication au service des collectivités locales se développe pour occuper une place particulière comme outil de promotion, de différenciation et de concurrence territoriale. Les habitants, comme les entreprises, les élus et les aménageurs, deviennent tour à tour acteurs et spectateurs de leur propre rôle dans une ville qui connaît alors un phénomène de médiatisation.

4.3.1 Faire face à la décentralisation : les débuts de la gouvernance

Au moment où se met en place la décentralisation, le conflit politique autour du centre marque un rééquilibrage du pouvoir et une nouvelle répartition des tâches entre élus et aménageurs, les premiers fixant les choix en matière d'urbanisme et les seconds assurant l'exécution technique des projets. L'EPA devient un outil au service des collectivités locales dont

les compétences se répartissent nouvellement entre communes et structure intercommunale. Les pratiques de dialogue et de concertation évoluent, la qualité des constructions s'améliore, des opérations de rénovation sont mises en place dans les quartiers sensibles.

Le poids politique des communes s'accroît en même temps que leur population. Une donnée importante et nécessaire à la compréhension de la Ville Nouvelle des années 1980 est celle de la victoire du parti socialiste aux élections présidentielles et législatives de 1981, qui contribue à légitimer l'action et la revendication des élus de gauche, alors en force sur le territoire local. La loi Rocard-Le Garrec du 13 juillet 1983 sur les Villes Nouvelles, adoptée en remplacement de la loi Boscher de 1970, accorde à la représentation et au rôle des élus un poids prépondérant. Le texte ouvre la possibilité d'une révision du périmètre de la Ville Nouvelle par retrait ou extension à des communes nouvelles¹⁴. Lors d'une consultation des onze communes en août 1983, seule Élancourt se prononce pour son maintien dans la Ville Nouvelle. Après négociations¹⁵, le périmètre de Saint-Quentin-en-Yvelines est finalement fixé à sept communes par l'arrêté préfectoral du 23 décembre 1983. Les communes de Bois-d'Arcy, Coignières, Maurepas et Plaisir se retirent du périmètre. Le paysage politique de Saint-Quentin-en-Yvelines se transforme alors, avec un rapport de force en faveur de la gauche de cinq contre deux, au lieu de six contre cinq précédemment.

Soucieux de mener à bien la décentralisation, le gouvernement envisage initialement de remplacer les SCAAN par des Communautés d'Agglomération Nouvelle (CAN), où les représentants des communes seraient désignés au suffrage universel. Seule Voisins-le-Bretonneux se prononce en faveur de cette forme de regroupement. La préférence accordée aux Syndicats d'Agglomération Nouvelle (SAN)¹⁶, qui obéissent à des modalités sensiblement équivalentes à celles des SCAAN, répond, pour l'Écomusée (1997-1998), « *au souci d'affirmer la primauté des instances communales sur les "institutions Ville Nouvelle"... à moins qu'elle ne trahisse la crainte de retourner devant les électeurs !* ». La troisième possibilité de regroupement offerte par la loi, la fusion en une ville unique, n'est pas même envisagée. Le choix d'un SAN, à Saint-Quentin-en-Yvelines comme dans toutes les Villes Nouvelles, permet aux communes de composer entre l'obligation de demeurer dans l'intercommunalité et le refus de perdre leur souveraineté. Une nouvelle logique de partage des compétences entre les communes et la structure intercommunale s'instaure. Le SAN est responsable du financement des équipements publics et du choix des opérations en matière d'urbanisme. La gestion des équipements publics locaux relève des compétences communales.

14 Le retrait d'une commune doit être accepté par l'ensemble des communes restantes. Ainsi la demande de La Verrière ne sera pas retenue pour des raisons d'équilibre politique (Haura, 1991).

15 Les archives manquent aux historiens pour expliquer de façon détaillée les positions de chaque commune.

16 L'arrêté préfectoral du 29 juin 1984 autorise la création du Syndicat d'Agglomération Nouvelle de Saint-Quentin-en-Yvelines (SAN), en remplacement du SCAAN. Le nouveau régime de la taxe professionnelle en agglomération nouvelle est fixé par le décret du 10 septembre 1984.

La composition du conseil d'administration de l'EPA est modifiée par un décret du 26 juillet 1985 pour qu'il soit désormais formé d'une majorité d'élus. L'immense chantier du quartier de la gare est mis en œuvre cette même année. La conception du centre et de ses quartiers périphériques témoigne d'un plus grand souci de cohérence urbaine, de mixité des programmes et de diversité architecturale. Les expérimentations se poursuivent dans le domaine de l'architecture économe en énergie (Bois des Saules, Porte du Mail, Amphithéâtre...). Les constructions intègrent la flexibilité, comme à Voisins-le-Bretonneux où les Boréales, maisons

Doc. 48 LES BORÉALES, VOISINS-LE-BRETONNEUX



Photographie : Hélène Martin-Brelot, 2002

en bois au style suédois, comportent des combles aménageables [Doc. 48]. À Guyancourt en 1986, les maisons agrandissables, conçues pour évoluer avec la taille de la famille et ses possibilités financières, se sont avérées difficiles et chères à transformer par la suite. Elles constituaient cependant un moyen d'accéder à la propriété avec un investissement initial limité.

Le dialogue entre les intervenants est favorisé par la tenue régulière de réunions entre architectes, maîtres d'ouvrage et urbaniste de l'EPA travaillant sur un même quartier. Des plans de contrainte sont élaborés pour renforcer l'harmonisation des quartiers. L'ensemble du bâti dans les quartiers de la Grande Île (1984), du plan de l'Église, du Lac (1986) à Voisins-le-Bretonneux présente ainsi une certaine homogénéité de densité, d'alignement, de volumétrie.

4.3.2 L'ancrage des problèmes sociaux et la médiatisation du territoire

Le retrait des quatre communes précitées prive la Ville Nouvelle d'une partie de ses ressources issues des zones d'activité. Ainsi, malgré un redressement rapide, les années 1984 et 1985 sont considérées comme difficiles sur le plan économique. L'uniformisation du taux de la taxe professionnelle, fixé par le SAN à un niveau très élevé de vingt points, freine l'implantation de nouvelles entreprises et provoque même le départ de certaines. En décembre 1984, la libéralisation de l'implantation des activités économiques s'accompagne de la fin du régime de faveur dont bénéficiait le territoire, notamment l'exonération de la redevance sur les locaux tertiaires et de recherche. La fermeture de la société Unic-Iveco en 1984 entraîne le licenciement de 846 salariés, la plupart habitants de Trappes et d'Élancourt.

Dans la deuxième moitié des années 1980 sont entrepris, à l'initiative des municipalités, les premiers travaux de réhabilitation de certaines cités HLM fortement dégradées comme l'ensemble des Merisiers à Trappes où s'accumulent chômage, délinquance, difficultés scolaires et problèmes de cohabitation. Pour le maire de Trappes, « *il s'agissait avant tout d'inverser la mauvaise image de ce quartier en améliorant la qualité des logements et en contrôlant les attributions* ». L'ouverture des squares sur la ville, la récréation des rues, la réfection des façades

et la restructuration du centre commercial s'accompagnent « *d'actions sociales de prévention de la délinquance* »¹⁷. Des associations d'habitants sont consultées pour définir les différentes phases d'une réhabilitation architecturale et sociale qui devait s'achever en 1993.

Le cas de la cité du Bois de l'Étang à La Verrière permet de montrer un mode de médiatisation d'une partie du territoire à travers l'audiovisuel national, d'une part, et local, d'autre part. Les espaces extérieurs de la cité sont réaménagés dans le cadre d'une opération « Banlieue 89 », soutenue par le SAN, la Région et l'État au titre d'une convention pour le développement social des quartiers. La cité avait fait l'objet, quelques années auparavant, d'un reportage sur FR3 intitulé « *Le Bois de l'Étang, Chicago en Yvelines* » montrant les problèmes de conflits entre bandes du quartier et des communes voisines, les actes de dégradations volontaires sur le bâti, les caves pillées, les problèmes de drogue... Le quartier a encore du mal à se défaire de ce qui n'était malheureusement pas qu'une image, malgré d'importants efforts de communication entrepris notamment dans le cadre du dispositif de développement social urbain (DSU), dont l'originalité, comme le montre un mémoire sur les associations et la vie culturelle au Bois de l'Étang¹⁸, réside dans l'attention particulière portée à la communication interne et externe.

En 1991, un film vidéo d'une vingtaine de minutes intitulé « Un quartier au cœur » est réalisé, mettant en scène les habitants et les principaux acteurs de la réhabilitation (société HLM, chef de projet, architecte, directrice de la maison de quartier...). Un article des *Nouvelles de Versailles* évoque le succès de la prestation du groupe de rap de la cité¹⁹ précédant la projection du film aux habitants en avril 1991 : « *Ce rap (...) qui décrit sans complaisance le quartier et la vie de ses habitants (...) a remporté un énorme succès, probablement dû à son réalisme acide teinté d'espoir* ».

La Maison de quartier devait devenir le lieu de diffusion privilégié de réalisations diverses comme la maquette présentant le futur quartier réhabilité, ou une exposition sous forme de panneaux retraçant les grandes étapes de la cité. Comme le note Hamza Haura (1991), ces supports, qui véhiculent de l'information, sont en même temps porteurs de culture et peuvent « *préfigurer des tests qui indiqueraient quels supports de communication sont les plus adaptés à la population ou à certaines tranches de la population* ». L'auteur soulignait en outre qu'un trop plein d'attention réservé au Bois de l'Étang pouvait risquer d'aggraver les problèmes de communication entre ce quartier et celui d'Orly-Parc.

« *En 1985, l'objectif était de commencer à construire une image pour Saint-Quentin-en-Yvelines, ou plutôt une personnalité reflétant celle des habitants* »²⁰. La campagne de communication lancée en 1984 par le SAN était destinée à faire connaître Saint-Quentin-en-Yvelines et à valoriser et développer le marché de l'immobilier, tant dans le domaine du

17 N.B. : Le terme de « prévention » implique une action en amont en matière d'éducation qui peut être efficace sur les plus jeunes. Préféré au mot « lutte » contre la délinquance qui s'est imposé par la suite dans des discours plus radicaux, le mot prévention semble occulter le danger réel déjà existant au profit d'un risque potentiel.

18 Haura H., 1991. *Associations et vie culturelle au Bois-de-l'Étang, La Verrière*, 92 p.

19 Le rap du Bois de l'Étang, Rap Attack, Gérard Mendi auteur-interprète.

20 Propos de l'agence Domino et Ketchum.

Doc. 49 CAMPAGNE DE COMMUNICATION LANCÉE PAR LE SAN AU MILIEU DES ANNÉES 1980



Source : EPA

La présence, à droite de l'affiche, d'une équipe de télévision, rappelle que la campagne de publicité a lieu également sur le petit écran et renforce l'idée d'un lien entre la Ville Nouvelle et les moyens modernes de communication. Le bébé, la raquette de tennis et le bouquet de fleurs portés respectivement par le père, l'enfant et la mère, à gauche de la photographie symbolisent les valeurs auxquelles est censé se rattacher le territoire : vie familiale, place des loisirs et de la nature.

logement que dans celui de l'entreprise et des activités tertiaires. Le choix se porte sur une agence qui propose l'utilisation de la télévision, au moment où FR3 Régions s'ouvre, à partir de janvier 1986, à la publicité. Le budget de cette campagne promotionnelle²¹ était de 3,4 millions de francs, avec une participation des promoteurs de logements à hauteur de 1,7 millions de francs. Le message « *Saint-Quentin-en-Yvelines, la ville au naturel* » se déclinait sur les thèmes du travail, du logement, des loisirs et permettait de toucher une clientèle au-delà du département des Yvelines. Renforcé par des messages sur la station de radio RTL et par un affichage routier mais aussi dans les hypermarchés, le film montrait des instants « pris sur le vif » de tranches de vie exprimant le quotidien des habitants [Doc. 49].

Comme on le voit sur l'affiche, seule une partie de la population du territoire de Saint-Quentin-en-Yvelines peut se reconnaître dans une telle image. On peut s'interroger sur les effets d'une telle campagne de communication destinée à attirer des cadres d'entreprises et valorisant un certain style de vie. Les exemples précédents montrent que le problème de l'animation demeure crucial et doit accompagner tout projet d'urbanisation.

21 Comme le rappelle Frédéric Theulé (2004) : « *Il n'est pas anodin de signaler qu'elle a été élaborée par Jacques Séguéla, publicitaire alors très en vogue, père de la "force tranquille" de François Mitterrand lors de la campagne présidentielle de 1981* ».

4.3.3 Animation culturelle et information des citoyens : priorité à l'identité communale ou intercommunale ?

Comme le souligne Christian Le Bart²², l'idéal de démocratie urbaine ou locale qui s'exprime d'abord à gauche puis progressivement dans l'ensemble des familles politiques, va de pair avec celui de la professionnalisation de la communication moderne. Dans le cas de Saint-Quentin-en-Yvelines, il est intéressant de voir comment s'articulent les stratégies de communication naissantes du SAN et celles des communes. Quels sont les thèmes fédérateurs permettant de forger une identité non exclusive, pour toute la Ville Nouvelle ?

De 1977 à 1986, la compagnie du Théâtre de l'Unité, en résidence à la « Maison pour tous » organise plusieurs événements qui marquent fortement le territoire, comme les animations de rue, la création de spectacles et le Carnaval des Ténèbres (1983, 1984, 1985) qui ne survit pas au départ de la troupe en 1986. Comme le note l'Écomusée dans son étude sur les pionniers, cette compagnie qui portait « *haut et fort, de façon insolente et provoquante l'esprit de mai 68* », avait visiblement su répondre à une double demande : diffusion artistique et action socio-culturelle associant les habitants de la Ville Nouvelle. La politique définie à partir de 1981 par le Ministère de la Culture amorce cependant une redistribution des rôles avec la transformation des établissements socio-culturels en établissements à vocation purement artistique, le volet social étant géré de façon distincte. Les compétences des municipalités sont élargies dans ces deux domaines. Des politiques culturelles municipales sont mises en place par la nouvelle génération d'élus²³ pour la plupart issus du milieu associatif, se voulant proches des habitants et plus offensifs sur le terrain de la communication.

« *La structure associative est jugée dépassée en matière culturelle* ». « *Le social et le culturel ont été effectivement dissociés. (...) la politique culturelle va désormais être menée au sein d'équipements créés progressivement sur chacune des communes de la Ville Nouvelle* »²⁴. L'APASC, qui s'inquiète du désengagement financier de l'État et des difficultés des associations, envisage dès 1981 de redéployer ses activités vers l'est de la Ville Nouvelle. En 1985, l'association, qui organise le premier festival multimédia puis les rencontres « Créatique » à partir de 1986²⁵, devient un Centre d'action culturelle (CAC) ; le directeur de la « Maison pour tous » (qui prend le nom de Pollen en 1987) est désigné sur la base d'un projet culturel et artistique déterminé par un conseil d'administration composé de représentants de la collectivité locale et du Ministère de la Culture. Au début des années 1990, le Pollen passe du statut de CAC à celui de Scène nationale, quittant Élancourt pour s'installer au Théâtre de Saint-Quentin-en-Yvelines sur la commune de Montigny-le-Bretonneux. Le Prisme, théâtre et centre de

22 Christian Le Bart, Université Rennes 2, CRAPE-CNRS.

23 Aux élections municipales de 1977, où le Parti socialiste remporte une large victoire.

24 Musée de la ville de Saint-Quentin-en-Yvelines, 1998-1999. « *L'esprit pionnier* » ou *l'aventure des premiers habitants de la Ville Nouvelle de Saint-Quentin-en-Yvelines*, Catalogue de l'exposition « L'esprit pionnier », 64 p.

25 La même année, une classe d'un collège des Sept Mares remporte le premier prix de la troisième édition des rencontres audiovisuelles de l'académie.

développement artistique de Saint-Quentin-en-Yvelines, prend place en 1993, dans les locaux du Pollen aux Sept Mares. L'évènement phare organisé annuellement est le festival du Polar, qui donne lieu à des animations dans chaque commune et tente ainsi aujourd'hui de participer à la fabrication d'une identité saint-quentinoise. L'animation, liée à la fabrication d'une image pour le territoire, nécessite la coopération de plusieurs institutions et leur volonté réelle de faire exister une entité supra-communale. Or « *les élus saint-quentinois ont préféré valoriser des politiques culturelles municipales et laissent peu de place aux projets permettant de fédérer quelque peu les différents "morceaux de territoire"* », comme le soulignent les auteurs du rapport sur les identités et la gouvernance dans les Villes Nouvelles²⁶. Ce constat est corroboré par le Musée de la ville qui rencontre des problèmes avec des communes souhaitant gérer leur fonds en dehors de la Ville Nouvelle.

Le SAN se dote d'un nouveau mensuel baptisé *Le Petit Quentin* à partir de 1986. On y parle de « Saint-quentinois ». « *Les différences communales s'aplanissent au profit d'une norme intercommunale, laquelle avive bientôt les oppositions institutionnelles entre le syndicat et les communes* » (Theulé, 2004). Les critiques adressées par les élus minoritaires au premier mensuel du SCAAN *Saint-Quentin 78* à la fin des années 1970 n'ont guère trouvé à s'apaiser jusqu'à présent, le manque d'objectivité étant le principal reproche adressé à la Rédaction. On observe donc un déplacement des conflits au sein des institutions légitimes de la Ville Nouvelle.

Principal outil d'information et de communication d'une collectivité territoriale, le bulletin municipal ou intercommunal a pour objet de rendre visibles les actions, de faire partager un projet urbain, donner à voir une équipe attentive aux demandes sociales, présente sur le terrain et armée pour résoudre les problèmes. « *À la période des années 1960 marquée par l'éclatement d'expérimentations et d'innovations distinctives, succède une période de normalisation et d'uniformisation* », souligne Christian Le Bart, pour qui l'expression de « *mairie-entreprise* » témoigne d'une transformation significative de l'imaginaire municipal. « *Culture entrepreneuriale et stratégie électorale convergent pour mettre en avant le territoire, un espace construit, pensé, délimité, approprié. Le rôle des maires est avant tout de faire exister territoire et population communale comme des réalités, des évidences* » (Le Bart, 2000). Comment, dans ces conditions passer d'une intercommunalité de gestion ou de redistribution, à une intercommunalité de projet ?

La comparaison des agglomérations de Cergy-Pontoise et de Saint-Quentin-en-Yvelines (Sauvayre, Vanoni, 2004) montre que les communes, lorsqu'elles s'adressent à leurs habitants, « *sont rarement dans une démarche de valorisation ou même de pédagogie de l'intercommunalité* ». Les maires des petites communes semblent cependant plus enclins que leurs homologues des grandes communes à rappeler régulièrement les acquis et les avantages de l'intercommunalité, en matière de qualité de vie, de niveau de services et d'équipements. Pris en main par le SAN en 1985, le système des transports, qui s'améliore nettement à partir de 1987²⁷,

26 Sauvayre, Vanoni, 2004, *op. cit.*, p. 62.

27 Le réseau interne de transports en commun est actuellement composé de vingt lignes de bus desservant environ 500 arrêts et de 19 lignes assurant une liaison avec les communes proches et Paris (Porte d'Orléans).

constitue un « *outil pour tisser du lien entre les différentes communes et pour faire vivre l'intercommunalité* ». La mise en place, par les élus locaux et le SAN, d'un service de transport des personnes à mobilité réduite, qui perdure aujourd'hui avec le Groupement pour l'insertion des personnes handicapées physiques (GIHP), est un exemple concret de fédération des moyens et de solidarité à l'échelle intercommunale.

4.3.4 Les objectifs associés à la mise en œuvre du réseau câblé

Conçu entre 1984 et 1986, le réseau de vidéo-communication par câble est un projet à dimension intercommunale où se rencontrent enjeux techniques et politiques²⁸. La période correspond au début d'un rapprochement étroit entre responsables politiques intercommunaux et techniciens de l'EPA, qui s'entendent pour renforcer l'image de modernité et de dynamisme de la Ville Nouvelle. Les objectifs associés à la mise en œuvre du réseau sont exposés dans un discours de Roland Nadaus, alors maire de Guyancourt, vice-président du SAN et responsable de la commission « communication »²⁹ :

« L'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines est forte d'une tradition audiovisuelle et bénéficie d'une population particulièrement jeune, sensible à l'informatique et aux techniques de pointe, c'est pourquoi Saint-Quentin-en-Yvelines a la volonté de mettre en place un réseau de vidéo-communication par câble afin :

- d'améliorer la communication, de créer une histoire collective, d'identifier son lieu de vie ;*
- de s'ancrer dans la ville : ce sont des besoins spécifiques pour une agglomération nouvelle ;*
- de proposer aux habitants et aux partenaires concernés des services nouveaux de vidéo-communication, de culture, de loisir, de formation attractifs, répondant à leurs attentes et à leurs besoins ;*
- d'offrir aux entreprises installées ou souhaitant s'installer des nouveaux services liés à la vidéo-communication ;*
- de créer un lieu d'échange entre tous les partenaires attachés à la promotion de l'agglomération nouvelle et à son essor économique ».*

Une Société locale d'exploitation du câble (SLEC), présidée par Roland Nadaus, est créée le 28 août 1986. Appelée « Yvelines Télé 11 », cette société d'économie mixte (SEM), qui prendra plus tard le nom de TV FIL 78, a pour rôle de réguler la mise en place du câble et d'impulser des idées nouvelles menant à la création d'un canal local. Celui-ci « *devait permettre de développer la communication entre les habitants et de rendre la vie culturelle et associative encore plus*

28 N.B. : Le câble est prévu dès l'origine des Villes Nouvelles. Dès 1964, une loi visant à limiter la prolifération inesthétique d'antennes collectives oblige les promoteurs à munir leurs programmes immobiliers d'une possibilité de raccordement au réseau câblé. Ainsi, lors de l'adhésion de Saint-Quentin-en-Yvelines au Plan Câble en 1984, la mise en œuvre est facilitée techniquement par l'âge récent et la bonne qualité des infrastructures existantes.

Une étude commandée à la DGT sur l'état du réseau existant montrait qu'en 1985 l'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines était dotée d'un réseau d'ilôts câblés en coaxial approchant les 22 000 prises. Un plan d'aménagement avait prévu l'installation de 18 000 prises à l'est, dans les quartiers des Trois Villages (Montigny-le-Bretonneux, Guyancourt, Voisins-le-Bretonneux). La Verrière ne disposait d'aucune prise.

29 Oseret I., *La communication en Ville Nouvelle : le cas de Saint-Quentin-en-Yvelines*, Maîtrise InfoCom, 1999, 163 p., p 76.

dynamique »³⁰. Robert Cadalbert, ancien maire adjoint chargé du développement économique et de l'emploi à Guyancourt et vice-président du SAN³¹, préside la SEM chargée de créer le contenu. Développé par Télégraph'22, société installée à Saint-Quentin-en-Yvelines, le système de diffusion appelé ISIS TV³² permet de mixer l'image, le texte, l'animation et les commentaires sonores. Il gère la programmation des informations et leur diffusion. L'infographie constitue le seul mode de diffusion de la chaîne jusqu'à l'insertion progressive, à partir de 1996, d'émissions vidéos entre les séquences de la rubrique *Fil info*. Les chapitres 5 et 6 sont consacrés à l'évolution de la chaîne locale et tentent de poursuivre l'analyse des effets de certains pouvoirs sur les pratiques d'information locale. La connaissance de l'histoire du réseau câblé, de ses échecs, de ses « zones d'ombre politiques », reste à approfondir.

Nous poursuivons ici notre approche des traces de la gouvernance territoriale, en notant le renforcement accru de la coopération entre SAN et EPA à la fin des années 1980. L'entente de Jean-Paul Alduy³³, directeur de l'EPA de 1988 à 1993, et du socialiste Roland Nadaus, président du SAN de 1989 à 1998 contribue à détendre sensiblement les relations entre les deux structures dont les compétences sont désormais clairement établies. Déchargé du rôle de communication et d'information auprès des citoyens, l'EPA se consacre, dès la seconde moitié des années 1980, à perfectionner sa tâche d'attraction des entreprises, afin d'atteindre l'équilibre habitat-emploi et de fournir à la ville les équipements urbains nécessaires à son développement. De 1987 à 1995, l'agglomération entre dans une période de densification qui se traduit par la mise en place d'un habitat intermédiaire, constitué principalement de petits collectifs. Des efforts d'inscription des constructions dans l'espace et une amélioration sensible de leur qualité moyenne sont à noter. L'architecture tertiaire de prestige renvoie au dynamisme économique de la Ville Nouvelle et constitue l'édification de repères participant à la construction de son identité. Le siège social de Bouygues Challenger, réalisé par l'architecte Kevin Roche de 1986 à 1988 se veut ainsi une référence au château de Versailles. Sur le plan du paysage, la Réserve naturelle au bord de l'étang de Saint-Quentin est définie et protégée en 1986. Une maison de la nature et un observatoire ornithologique sont créés au cœur du complexe de la base de loisirs, équipée d'un golf, d'un centre équestre, d'une école de voile et de nombreuses animations développées pour les habitants et les cadres de la Ville Nouvelle.

30 Oseret I., 1999, *op. cit.*, p. 83.

31 Actuel président du SAN.

32 Système sur Macintosh : l'infographiste assemble les différentes séquences séparées par des jingles, le programme est envoyé par liaison informatique vers le poste de diffusion faisant partie d'ISIS TV et relié au réseau câblé. L'information peut être actualisée en direct.

33 Jean-Paul Alduy est sénateur des Pyrénées Orientales depuis 2001. Il siège au sein du groupe UMP.

Doc. 50 IMMEUBLE EDISON, MAISON DE LA COMMUNICATION, GUYANCOURT



Photographie : Hélène Martin-Brelot, 2005

Situé boulevard Vauban, le bâtiment équipé des moyens de réception et d'émission par satellite constitue la tête de réseau réalisée par TDF à partir de 1985. Le premier opérateur commercial du câble est Yvelines Citévision, une filiale du groupe Caisse des dépôts et consignation. France Télécom Câble reprend l'exploitation du réseau en 1995.

La première action du service communication du SAN créé dès 1989 consiste à transformer le logotype de la Ville Nouvelle en faisant disparaître le nom de l'institution « Syndicat d'agglomération nouvelle » au profit de la seule inscription « Saint-Quentin-en-Yvelines ». La même année, l'institution sponsorise le bateau du Tour de France à la voile. Frédéric Theulé relève, dans son analyse de Saint-Quentin-en-Yvelines, le rapprochement des positionnements du SAN et de l'EPA à travers la reprise des slogans autour de la « ville au naturel » et la réappropriation du logo vert et bleu évoquant bosquets, plans d'eau. Pour nous, l'harmonisation des symboles des deux institutions autour d'une même réalité sert une stratégie conjointe qui prévaut dans la décennie suivante : attirer et maintenir des entreprises de haut niveau sur le territoire.

4.4 ANNÉES 1990 : LA VOLONTÉ DE CONSOLIDER UN PÔLE D'EXCELLENCE ÉCONOMIQUE

La structure de l'économie et de l'emploi à Saint-Quentin-en-Yvelines constitue un premier niveau d'entrée pour aborder les effets des interactions entre échelle globale et locale. Des éléments objectifs relatifs à la quantité et à la qualité des équipements permettent d'attribuer à Saint-Quentin-en-Yvelines un profil de pôle économique majeur dans la hiérarchie des territoires de l'emploi. Quelles sont les limites de ce succès ? Quelle est la part des stratégies de communication dans le succès économique global de la Ville Nouvelle ? Quels enseignements peut-on tirer de cette réussite ?

4.4.1 Le SAN, « happé » par les relations avec les échelons supérieurs ?

L'expression de « laboratoire d'intercommunalité » renvoie aux pratiques de concertation qui ont dû être inventées au cours de la création des Villes Nouvelles. L'intercommunalité de gestion renvoie à la maîtrise d'un système complexe de finances locales à travers des mécanismes de subventions, de dotations et de redistribution de la taxe professionnelle aux communes. Les acteurs eux-mêmes reconnaissent la complexité d'un tel système et ses inévitables défauts, comme la prééminence du politique, de plus en plus affichée au cours du temps.

Si la clarification des missions d'ordre communautaire et d'ordre communal [Doc. 51] constitue un enjeu des années 1990³⁴, il s'agit aussi pour le SAN d'être reconnu comme un partenaire au niveau du département des Yvelines et au niveau régional. Les participants au séminaire sur les Villes Nouvelles en Île-de-France notent à propos de leur participation à la construction d'un espace politique francilien : « elles ont clairement représenté un marche-pied important dans la (re)construction de la composante socialiste sur la scène politique régionale. D'autre part, les élus des Villes Nouvelles ont toujours gardé un œil sur le niveau régional et ne se sont pas laissés enfermer dans une pure gestion locale »³⁵.

Doc. 51 PRÉROGATIVES DES COMMUNES ET DU SAN

Les communes exercent leurs prérogatives de droit commun dans les domaines scolaire, social, sportif et culturel. De son côté, le SAN a pour mission de conduire un projet d'urbanisme d'intérêt national, de favoriser le développement économique, de réaliser les équipements rendus nécessaires par l'urbanisation, de gérer les services qualifiés d'intérêt commun.

Les communes perçoivent et fixent les taux de la taxe d'habitation, de foncier bâti et de foncier non bâti. Des subventions et la perception de la taxe professionnelle constituent les principales ressources du SAN. L'objectif final est d'offrir au meilleur coût des services d'envergure et de qualité à la population. Dans chaque Ville Nouvelle les SAN ont fait évoluer le « noyau dur » de coopération prévue par le législateur (Chomentowski, 2000).

Comme l'observe Philippe Estèbe à propos des intentions de l'État, le projet des Villes Nouvelles participe d'un processus de modernisation du pouvoir local « dans lequel il ne s'agit pas d'enlever le pouvoir aux élus mais de les conduire à changer d'échelle et de pratiques »³⁶. Si l'auteur voit la participation des Villes Nouvelles à la constitution d'un régime de gouvernance régionale, notamment à travers le développement du réseau de transports francilien, il ne note en revanche aucun effet de diffusion horizontale du modèle d'intercommunalité. Le statut exceptionnel des SAN, le rapport direct du local à l'État et la réussite économique effective des Villes Nouvelles auraient conduit les élus à négliger le rapport du territoire à son environnement.

La création des universités dans les Villes Nouvelles constitue un moment important de la coopération entre les SAN, la Région et les Conseils Généraux. Par la suite, le désintérêt progressif de l'instance régionale vis-à-vis des Villes Nouvelles s'ajoute à l'hostilité des communes limitrophes. Inaugurée le 13 juin 1991 et destinée à accueillir quelque 20 000 étudiants à l'issue du programme « Université 2000 », l'Université de Versailles-Saint-Quentin apparaît ici comme un contre-exemple car sa création contribue à aplanir sensiblement les tensions entre Versailles et Saint-Quentin-en-Yvelines, longtemps marquées par le conflit avec une forte hostilité des milieux politiques conservateurs des Yvelines au projet de Ville Nouvelle. L'expression de « cancer des Yvelines » du maire de Versailles dans les années 1970 reste d'ailleurs gravée dans certaines mémoires et peut avoir joué un rôle important dans le positionnement de l'agglomération par rapport au thème de l'environnement. L'attraction de

34 Nous renvoyons à l'Annexe 4.1 concernant le système de dotation et à l'Annexe 4.2 sur la création du Conseil des maires en 1989 (concertation).

35 Béhar D., Estèbe P., Gonnard S., 2003. *Les Villes Nouvelles en Île-de-France*. Programme Histoire et évaluation des Villes Nouvelles, Acadie Reflex, 110 p., p. 45.

36 Estèbe P., 2004. « Les Villes Nouvelles franciliennes : un laboratoire politique ? », *Pouvoirs locaux* n°60, pp. 1-5.

grands sièges de firmes tertiaires (Bouygues, Thalès, Renault) permet à Saint-Quentin-en-Yvelines de se positionner symboliquement comme le pôle économique du département face au pôle historique versaillais, qui détient la fonction administrative (préfecture, tribunaux).

4.4.2 Une économie tertiaire et haut-de-gamme

La position de Saint-Quentin-en-Yvelines comme premier pôle économique du département des Yvelines et second pôle de l'Ouest parisien après la Défense est liée au nombre d'établissements (5 370) et d'emplois créés (85 575) sur son territoire en une trentaine d'années³⁷. Saint-Quentin-en-Yvelines a atteint et même dépassé l'objectif de l'équilibre entre actifs résidents et emplois, puisqu'en 2001, le taux d'emploi s'élève à 1,12. Le secteur tertiaire (services aux entreprises ou aux particuliers) domine largement avec 86,8% des établissements, tandis que l'industrie et la construction représentent respectivement 6,2% et 6,3%, ne laissant qu'une place infime (0,7%) à l'agriculture. La ville accueille de nombreux sièges sociaux ou établissements principaux. Les secteurs de la direction d'entreprise, de l'ingénierie, de l'informatique ou des télécoms y sont surreprésentés.

Entre 1982 et 1999, avec 57 300 emplois supplémentaires, soit un taux de croissance de 186%, Saint-Quentin-en-Yvelines se classe au premier rang des Villes Nouvelles franciliennes, devant Marne-la-Vallée (164,4%) et Sénart (139,1%)³⁸. L'agglomération joue de ce point de vue pleinement le rôle assigné aux Villes Nouvelles à l'origine, de desserrement des activités, ici plus précisément des emplois, au sein de la région parisienne. Elle apparaît comme un centre décisionnel dans le secteur de l'automobile, qui emploie 15 000 personnes et représente plus d'une cinquantaine d'établissements dont 70% sont des sièges sociaux. Une convention est signée en novembre 1990 entre le SAN, l'EPA et Renault pour l'implantation à partir de 1994, du Technocentre sur le plateau de Villaroy, à Guyancourt. D'autres entreprises du secteur tels Fiat, Valéo, Matra automobile, Hertz France, BMW, Nissan, Iveco ou Europcar ont leur siège à Saint-Quentin-en-Yvelines. Des entreprises des secteurs de l'ingénierie et de l'aéronautique (Snecma, Bouygues, Colas...), des banques et assurances (Groupe Malakoff, Banque Populaire Val de France, Caisse d'épargne Île-de-France Ouest, Crédit Agricole...), de l'informatique et des télécommunications (Nortell, France Télécom, Matra Communication...), du médical et du paramédical (Milipore, Pharmacia Up John...) ont également choisi d'installer leurs sièges à Saint-Quentin-en-Yvelines. Cette présence produit un effet d'entraînement pour les filiales ou les sous-traitants qui demandent à s'implanter sur le territoire.

Selon un découpage des secteurs d'activité qui distingue quatre sphères principales (la production, la périproduction, la reproduction sociale et l'armée)³⁹, Saint-Quentin-en-Yvelines se situe au-dessus de la moyenne régionale avec 40% d'emplois « péri-productifs », dans lesquels

³⁷ Source : Observatoire de la ville, données pour l'année 2000.

³⁸ Évry et Cergy atteignent respectivement 95,6% et 81,2% (Ladyss, Insee, PHEVN, 2003). D'après Halbert L., 2004. *Villes Nouvelles franciliennes et desserrement des services aux entreprises*, Rapport, Ministère de l'Équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer. Programme interministériel d'histoire et d'évaluation des Villes Nouvelles françaises. 108 p., p. 20.

entrent les services aux entreprises, la finance, la banque, l'assurance et les flux. Elle se place encore en tête des Villes Nouvelles mais aussi des pôles de la grande couronne en terme d'emplois « supérieurs », ou stratégiques (relatifs aux fonctions de commandement, de décision, de création), avec une spécialisation dans les secteurs de la direction d'entreprise, de l'ingénierie, de l'informatique ou des télécoms⁴⁰. En revanche, les activités financières, la publicité, la gestion et la presse sont peu présentes à Saint-Quentin-en-Yvelines, tandis que le commerce de gros constitue un de ses points forts. La surreprésentation des nouvelles technologies à Saint-Quentin-en-Yvelines inscrit son profil dans celui du quadrant sud-ouest incluant Massy-Palaiseau, le plateau de Saclay et Vélizy-Villacoublay. « *Dans le cadre d'une économie en cours de dématérialisation, où les activités de fabrication et d'exécution tendent à voir leur poids diminuer, Saint-Quentin-en-Yvelines est un exemple d'un pôle économique qui incarne cette caractéristique nouvelle du système productif métropolitain* »⁴¹.

Cette spécialisation accrue dans des secteurs d'emplois à haut niveau de qualification trouve aujourd'hui une limite, avec la demande de nombreux habitants en emplois peu ou non qualifiés. Les grands sièges de firmes tertiaires utilisent les avantages, l'enveloppe et la renommée de la Ville Nouvelle, mais leur objet n'est pas directement le développement local. À Saint-Quentin-en-Yvelines, 40% des emplois sont occupés par des actifs résidant en Ville Nouvelle⁴². Deux tiers des entrepreneurs n'habitent pas Saint-Quentin-en-Yvelines et ne semblent pas envisager de venir s'y installer à titre privé. La proportion des collaborateurs résidant sur l'agglomération est variable⁴³ et tourne en moyenne autour de 30%. Deux axes de migrations pendulaires ou migrations domicile-travail sont identifiés : à l'ouest, un flux d'entrée essentiellement depuis les communes du bassin de vie et à l'est un flux plus équilibré avec d'importants échanges vers Paris et surtout les Hauts-de-Seine.

Cette situation montre une dissociation entre territoire réel et virtuel, réussite globale et réalité locale. L'Ouest parisien dans lequel s'inscrit la Ville Nouvelle de Saint-Quentin-en-Yvelines exerce depuis le XVIII^{ème} siècle une forte attraction sur les entreprises. Dès les années 1960, les aménageurs s'attèlent à satisfaire la demande croissante d'entrepreneurs souhaitant s'installer à l'ouest de la capitale. L'objectif est alors de contrebalancer le poids du quartier de La Défense alors en expansion⁴⁴.

39 Le découpage traditionnel est celui des trois secteurs primaire, secondaire et tertiaire. Dans les années 1990 le laboratoire Strates propose une grille de description du système productif « capable de rendre compte d'une économie largement transformée tout en s'appuyant sur les sources disponibles sur l'emploi ».

40 « *L'indice le plus marquant est celui du coefficient de spécialisation des emplois supérieurs : pour la grande couronne la valeur est de 57,8, pour Saint-Quentin-en-Yvelines, il atteint 170,1* » (Halbert L., 2004, *op. cit.* p. 72).

41 Halbert L., 2004, *op. cit.*, p. 64.

42 *SQY-Entreprises*, mai 2001.

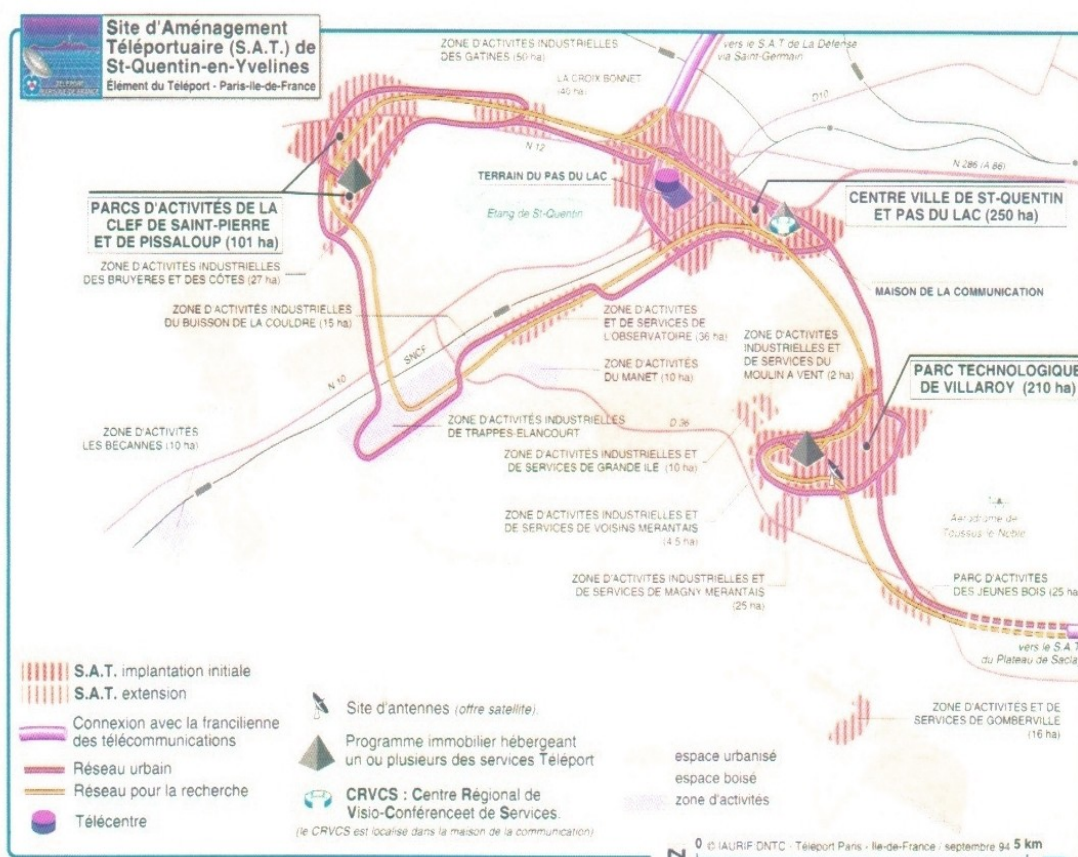
43 *SQY-Entreprises*, oct-déc. 2000. Le magazine donne trois exemples : 30 sur 250 pour Brime Ingénierie Système, prestataire de services pour l'industrie automobile et l'aéronautique, installée dans le parc d'activité de Pissaloup à Trappes ; 20 sur 150 chez Softeam, produits et services informatiques, installée à Montigny-le-Bretonneux ; les vingt collaborateurs de ASP spécialisée dans la sécurité à Trappes résident tous sur place.

44 Le caractère de nouveauté et de défi qui imprègne l'état d'esprit des aménageurs présents à cet endroit au tournant des années 1960 est à souligner. La mission est décrite avant tout comme une maîtrise de la « conquête de l'Ouest », tant sur le plan de la démographie que sur celui de l'implantation des activités.

4.4.3 La stratégie des parcs d'activités et le soin accordé à l'accueil des entreprises

Les entreprises se répartissent dans une vingtaine de zones ou de parcs d'activités, représentant une superficie totale de 700 ha [Doc. 52]. L'activité tertiaire se concentre principalement au nord-est de l'agglomération, à cheval sur les communes de Montigny-le-Bretonneux et de Guyancourt. La mise en service de la gare en septembre 1975 a constitué un moteur à l'installation de nouvelles entreprises dans des bureaux construits au milieu des champs. La notion de parc d'activités est utilisée à partir des années 1970, selon l'EPA pour désigner les zones réservées aux secteurs de pointe et de la haute technologie. Au nord-est de l'actuel Z.A. du Pas du Lac, le premier parc d'activités réservé à la haute technologie est celui de Bois-d'Arcy, conçu en 1975, qui s'étend sur environ 40 ha.

Doc. 52 LOCALISATION DES PARCS D'ACTIVITÉS DE LA VILLE NOUVELLE À TRAVERS LE PROJET DE TÉLÉPORT PARIS ÎLE-DE-FRANCE



Source : LAURIF, 1994

La qualification des parcs et des zones d'activités correspond à l'offre diversifiée du territoire en matière d'accueil des entreprises. La vocation est relative à l'activité dominante du parc : zone artisanale, zone industrielle, zone logistique, zone commerciale, zone tertiaire. La notion de parc technologique renvoie à un aménagement plus élaboré et à un niveau élevé de service aux entreprises. Les pépinières ou incubateurs d'entreprises, les centres d'affaires, les clubs ou les

associations d'entreprises, mais aussi l'accès à des réseaux haut débit spécifiques comptent parmi les équipements et les services offerts aux sociétés qui choisissent de s'installer dans les parcs technologiques.

Doc. 53 ZONE D'ACTIVITÉS DES QUATRE-ARBRES À ÉLANCOURT



Photographie : Hélène Martin-Brelot, 2005

La localisation et la qualification des zones et des parcs d'activités influent à une grande échelle sur l'environnement immédiat d'un quartier et à l'échelle moyenne de la région sur les dynamiques de développement de certains secteurs. Conçue par l'EPA dès la fin 1970, la Z.A. des Quatre-arbres [Doc. 53] constitue une petite surface industrielle consacrée à l'artisanat, en liaison avec les besoins des nouveaux habitants (plomberie, électricité, vitrerie) des quartiers des Sept Mares et des Nouveaux Horizons alors en construction. Pissaloup à Trappes (28,2 ha) créée au début des années 1980 est occupée par des laboratoires, des centres d'études et de recherche. L'Institut supérieur

de l'environnement (ISE) et l'Institut international de l'image et du son (3IS) sont deux établissements de renom installés à cet endroit.

Doc. 54 VILLAS D'ENTREPRISES À VOISINS-LE-BRETONNEUX



Photographie : Hélène Martin-Brelot, 2005

À l'est et au sud, les routes départementales (RD36, 91 et 195) structurent la répartition d'une dizaine de zones d'activités de taille et de fonction variables. À Guyancourt, les zones d'activités secondaires sont réparties entre le quartier du Pont du Routoir à l'est et le plateau de Villaroy, réservé à l'accueil du Technocentre Renault dès 1990. Vers la fin des années 1980 s'impose une nouvelle stratégie visant à favoriser l'implantation d'entreprises de technologie de pointe au sud-est du périmètre de la Ville Nouvelle, dans le prolongement de l'axe de la cité scientifique reliant Saclay à

Palaiseau. Appelés villages d'entreprises comportant bureaux et ateliers [Doc. 54], les parcs d'activités tertiaires de la Grande-Île à Voisins-le-Bretonneux et du Moulin-à-Vent à Guyancourt sont aménagés à cette période pour accentuer ce rapprochement.

L'exemple de Magny-les-Hameaux, qui compte quatre zones d'activités aux fonctions et aux impacts distincts montre la progression des implantations et l'intégration de ces espaces particuliers dans leur environnement. Créé en 1978, le Bois des Roches, petit parc d'activités de

8 ha isolé à l'est de la commune, compte trois entreprises⁴⁵ et réserve ses terrains à des bureaux, des services d'industries légères non polluantes ou des activités de recherche. Proche de la zone dense d'habitats au sud-est de la commune, le parc d'activités de Magny-Gomberville (26 ha) ouvert en 1980 accueille une vingtaine d'entreprises aux activités industrielles, tertiaires et de stockage. Mis en service en 1986, le parc d'activités de Magny-Mérantais s'étend sur 18 ha de part et d'autre de la RD36 et regroupe des activités artisanales, tertiaires, industrielles ou de service. « Les Jeunes Bois », dernier parc d'activités construit en 1996, couvre la commune de Magny-les-Hameaux sur 6 ha et Châteaufort sur 17 ha et accueille le siège social de la société canadienne de téléphonie Nortel GSM Networks qui y regroupe l'ensemble de ses services dans une seule structure.

Au nord d'Élancourt, le plus récent parc de la Clef-de-Saint-Pierre (68 ha), est spécialisé dans l'activité haute technologie/tertiaire et fait partie intégrante d'un quartier de 136 ha. Avec Pissaloup, ce parc d'activités apparaît au nord-ouest de l'agglomération comme un pôle équilibrant vis-à-vis du développement de la haute technologie au sud-est.

On peut s'interroger sur l'impact de l'actuel projet « Yvelines Numériques » sur le développement des interactions futures entre parcs d'activités, sociétés, lieux de recherche et d'enseignement du département. Financé à hauteur de 16 millions d'euros par le Conseil général, la Région Île-de-France, l'Université de Versailles-Saint-Quentin (UVSQ) et le concessionnaire Eiffage SA exploitant du réseau pendant les vingt prochaines années, le réseau de fibres optiques de 160 km de long formera d'ici 2006 une boucle sur un axe Poissy/Versailles/Saint-Quentin-en-Yvelines et constituerait la première phase d'un projet plus ambitieux de couverture totale des Yvelines. Cette offre d'accès au très haut débit s'inscrit dans une perspective espérée de « *levier de développement pour les entreprises déjà implantées, notamment les filières bancaires, de l'ingénierie/conception, de l'informatique/électronique et de l'automobile, très présentes à Saint-Quentin-en-Yvelines et dont la consommation de bande passante est en forte croissance* »⁴⁶.

Nous avons vu dans la première partie les limites d'une politique axée sur l'offre d'infrastructures. À Saint-Quentin-en-Yvelines, la réussite en matière de politique économique est avant tout liée aux précieux avantages financiers, matériels et informationnels que peuvent trouver les professionnels d'un secteur particulier à cet endroit. Un facteur objectif demeure le niveau des loyers, deux fois et demi inférieurs à ceux de Boulogne et trois fois inférieurs à ceux de La Défense en 2002. L'espace et la qualité des locaux sont vus, avec l'amélioration croissante des dessertes⁴⁷, comme un second facteur d'attractivité, de maintien de l'activité sur place et de

⁴⁵ Cars Jouquin, Crash Auto, IGN Elec.

⁴⁶ « *Le très haut débit devrait enfin engendrer le développement de nouvelles pratiques encore impossibles avant l'arrivée de telles capacités d'échange, comme le travail à distance entre deux filiales ou l'envoi rapide de fichiers très lourds, qu'il s'agisse de plans de voitures ou de documents alliant image et son...* ». Pour Gilles Crespin, chargé du développement numérique au conseil général des Yvelines, « *un réseau de télécommunications haut débit est devenu un facteur essentiel d'attractivité et de compétitivité, au même titre que les équipements routiers ou ferroviaires* ». *SQY-Entreprises* - octobre/novembre/décembre 2004. « Haut-débit. Les fibres optiques tissent leur toile », pp. 8-9.

⁴⁷ La signature d'un contrat de plan au début des années 1990 rend prioritaire l'amélioration de la desserte de Saint-Quentin-en-Yvelines, avec d'une part l'élargissement de l'autoroute A12 à partir de Rocquencourt et son

développement endogène. Celui-ci est en outre favorisé par la concentration d'entreprises d'un même secteur, tels les matériels électriques et l'électronique et par la proximité des centres de recherche et des laboratoires d'essais, nombreux dans le quadrant sud-ouest de la région parisienne.

On remarque l'efficacité d'une stratégie jouant à la fois sur l'image, l'offre d'environnement et de services ajoutés. Le SAN intensifie sa stratégie de marketing⁴⁸ et dépense, fin 1992, dix millions de francs pour sa communication, « *un budget comparable à ceux des grandes capitales régionales telles Rennes ou Toulouse* », comme le souligne le journal le Monde dans un dossier de septembre 1992. Le SAN « *multiplie les gadgets, parapluies, stylos ou pin's aux armes de la ville "Verte et Bleue"* ». Au-delà de leur côté futile, ces objets jouent un rôle important dans le cadre des relations entre professionnels. Ces objets privilégient plutôt le côté pratique et trouvent à s'échanger par exemple lors de salons internationaux, de rencontres et autres manifestations où l'institution est représentée et son image diffusée au gré des trajectoires des visiteurs emportant sur eux l'objet promotionnel. L'action conjointe avec l'EPA passe par l'édition de plaquettes d'information spécialisées, la création du magazine mensuel *SQY-Entreprises* (1987), l'organisation régulière de rencontres et de débats, la poursuite de la baisse du taux de la taxe professionnelle, la création d'un « Observatoire économique de la Ville Nouvelle », l'ouverture de guichets « entreprises » dans les locaux. De l'extérieur, il existe bien une cohérence entre image et réalité qui explique le succès économique de la Ville Nouvelle représentée par deux institutions partageant alors la même volonté et se dotant ensemble de puissants moyens pour anticiper et accompagner la demande. La présentation des parcs d'activités montre une certaine homogénéité territoriale et nous permet de voir l'importance accordée à la qualité des lieux spécialisés et aux relations entre ceux-ci.

Nécessaire pour attirer promoteurs, entreprises et habitants, la communication centrée sur l'image attractive d'un « territoire d'excellence » a tendance à s'enrayer par une trop forte distorsion entre espace virtuel, présentant vis-à-vis de l'extérieur la réussite globale du territoire, et espace réel travaillé par les inégalités, les différences, les conflits, les contradictions. Il existe pourtant aussi en interne des formes d'organisation de l'action publique territoriale visant à recoudre et à valoriser les liens sociaux. Les deux visions, interne et externe, du territoire et de ses enjeux s'articulent et doivent servir à mieux saisir l'imbrication complexe d'espaces voués à des temporalités distinctes, comme les parcs d'activités, les quartiers d'habitation et les espaces naturels. Le niveau d'équipement en infrastructures et en réseaux de télécommunications différencie en priorité ces types d'espace en faisant jouer un rattachement : du plus global au plus local, du plus lointain au plus proche. Cette réflexion rejoint les travaux qui insistent sur la prise en compte du statut des lieux (Magnaghi, 2003 ; Di Méo, 2002) et sur la connaissance des milieux (Berdoulay, Soubeyran, 2000).

prolongement, la construction de l'autoroute B12 et d'autre part le prolongement de la ligne RER jusqu'à La Verrière et la création de la ligne Saint-Quentin-en-Yvelines/La Défense.

48 Ensemble des études et des actions (analyses de marchés, prospection, construction et diffusion d'un message et d'une image...) menées pour améliorer la vente d'un bien ou d'un service, ici les parcs d'activités, l'offre en infrastructures à haut débit, mais aussi le conseil, l'accompagnement.

Si le dynamisme économique, acquis à l'extérieur comme à l'intérieur, n'apparaît plus comme un enjeu de communication au début des années 2000, l'attractivité de l'environnement le devient. Elle permettrait, selon l'actuel directeur de la communication de la Communauté d'Agglomération de « *faire valoir une image unifiée de la ville* »⁴⁹. Après avoir réussi à faire de Saint-Quentin-en-Yvelines un pôle d'attraction économique, il s'agit aujourd'hui de consolider un pôle d'attraction résidentielle. Sur ce point, la ville n'est pas en avance et possède même, nous l'avons vu dans le chapitre précédent, plusieurs handicaps⁵⁰. Les défis à relever sont de plusieurs ordres. Le contexte récent de perte du statut d'exception et de retour au droit commun des Villes Nouvelles constitue une période de transition, qui ne se produit pas sans l'expression d'une crise profonde affectant différemment les acteurs confrontés au changement ou au non changement. Le manque de projet est en fait souligné comme le principal handicap de la structure intercommunale.

4.5 PERSPECTIVES : QUELS THÈMES FÉDÉRATEURS ?

La recherche de nouveaux modes de gouvernance est une exigence actuelle de la gestion des collectivités locales. La Ville Nouvelle, souvent qualifiée de laboratoire d'intercommunalité et de citoyenneté, possède des atouts et une certaine expérience. L'enjeu réside, de notre point de vue, dans la capacité des acteurs locaux à envisager le patrimoine informationnel sous un nouvel angle. Cette démarche implique de sortir d'une logique centrée sur l'apparence et le besoin de légitimation, qui ne favorise pas la transparence vis-à-vis des citoyens. Elle implique également de penser les technologies d'information et de communication en lien avec des besoins concrets, ceux des acteurs et ceux des citoyens.

4.5.1 Les acteurs du développement urbain : les enjeux relatifs à la conception et à la circulation de l'information géographique locale

La gouvernance est liée à la recherche de nouveaux modes d'apprentissage continu et collectif. L'enjeu porte donc sur la connaissance partagée du territoire et de ses ressources. Visant une plus grande cohérence entre les politiques d'urbanisme, de logement et de déplacement, la loi de solidarité et de renouvellement urbain (SRU) du 13 décembre 2000 a fait ressortir le besoin pour les collectivités locales et leurs groupements de disposer d'une information géographique très détaillée, c'est-à-dire à de grandes échelles⁵¹. La production, la

49 Sauvayre, Vanoni, 2004, *op. cit.*, p. 70.

50 On rappelle ici les conclusions du diagnostic de l'étude menée dans le cadre de la Politique locale d'habitat (PLH) : l'enregistrement d'un solde migratoire négatif depuis les années 1990 doit renvoyer à une politique de maîtrise de l'évasion des ménages et faire de Saint-Quentin-en-Yvelines un pôle d'attraction résidentielle. L'influence de Saint-Quentin-en-Yvelines sur un vaste territoire marqué par d'importants flux migratoires vers le sud-ouest pose la question de la position de concurrence ou de coopération avec ces territoires, afin de répondre aux aspirations des ménages en terme d'habitat. Le passage en Communauté d'Agglomération et la disparition de l'EPA impliquent d'anticiper l'évolution du parc (caractérisé actuellement par une forte proportion de logements sociaux et une faible part de locatif privé) et sa régulation par le marché.

51 Suite au rapport du député Guy Lengagne, intitulé « *Les perspectives d'évolution de l'information géographique et les conséquences pour l'IGN* », une décision interministérielle du 19 février 2001 prévoit de réaliser un

valorisation et la diffusion de ce type de données a été entreprise dès 1989 par la ville de Saint-Quentin-en-Yvelines.

Le patrimoine informationnel géographique de la Ville Nouvelle s'est enrichi au cours des années 1990 à partir de la création en 1989 de la base de données Topo 2000⁵², mise à jour en permanence et complétée par l'intégration des plans de récolement (à l'échelle 1/200) effectués par les géomètres lors de travaux d'aménagement. La numérisation du cadastre, disponible depuis 2000, a pu se réaliser par la signature en 1997 d'une convention avec la Direction générale des impôts (DGI) et les partenaires locaux (France Telecom, EDF, EPA, Société des eaux). Ces bases de données sont complétées par une orthophotographie et par un plan de ville. L'éditeur belge Star Informatic a été choisi par le SAN pour évoluer vers un SIG, c'est-à-dire un système d'information comprenant plusieurs outils matériels, des logiciels permettant la gestion de données spatialisées, des données, des hommes, des procédures, un budget et des méthodes. Cette définition synthétise plusieurs approches du SIG (De Blomac, 1994 ; Thériault, 1995), dont l'objectif est de « rendre compte de phénomènes localisés dans un espace spécifique et de faciliter la prise de décision sur cet espace » (Joliveau, 1996). Il faut insister, comme Thierry Joliveau (1996) sur la perception différente des acteurs qui participent au SIG, en fonction du rôle qu'ils jouent dans la structure (décideur, chef de projet, ingénieur ou opérateur) et du contexte dans lequel ils réfléchissent⁵³. Une typologie des SIG rend compte des objectifs et des enjeux spatiaux et temporels qui peuvent leur être associés. On parlera ainsi de systèmes d'information à référence spatiale (SIRS) pour désigner, d'une part, les systèmes d'information territoriaux (SIT), appropriés à la gestion quotidienne du territoire à grande échelle dans une perspective juridique, technique ou économique et d'autre part, les SIG qui sont des outils de recherche, d'aménagement et de planification régionale ou urbaine faisant plus souvent appel à l'analyse spatiale. De la gestion opérationnelle à la stratégie, il existerait plusieurs niveaux à l'intérieur de ce « continuum des SIRS » (Thériault, 1995 ; Bédard ; Joliveau, 1996). Au-delà des applications sectorielles ou dites « métiers », un des enjeux à venir réside dans une intégration horizontale des systèmes à partir d'un modèle conceptuel du territoire défini en amont au niveau stratégique et non plus opérationnel (De Sède, 1995 ; Prélaz-Droux, 1995 cités par Joliveau, 1996).

Alors que le site Internet du SAN est ouvert en 1997, le projet de création d'un site Intranet exploitant les données géographiques de la collectivité est lancé en 1999⁵⁴. Développé à l'aide du logiciel « STAR NeXt », l'interface de l'Intranet est principalement utilisée en interne par les

référentiel aux grandes échelles (RGE) devant couvrir toute la France d'ici 2007 et la fin des contrats État-Région du XIIème Plan. Cette décision a pour but de favoriser le développement de la géomatique et d'aider l'ensemble des organismes concernés pour qu'ils puissent disposer d'un fonds numérique utile et précis sur tout le territoire. Le RGE doit contenir des objets géographiques cohérents entre eux et notamment : une composante orthophotographique couleurs, une composante topographique, une composante parcellaire, une composante « adresse » destinée à la localisation des informations connues par leur adresse postale. Voir Conseil national de l'information géographique (CNIG), Fiches Maîtrise d'ouvrage Série 2002, n°54 « Décision interministérielle du 19 février 2001 » ; n°57 « RGE » et Série 2003, n°61 « le RGE dans les zones urbaines denses ».

52 Base de données topographiques par photo-interprétation de précision métrique (dite Topo 2000, car son échelle de référence est le 1/2 000) créée en partenariat avec le SAN et l'EPA.

53 Joliveau, T., 1996. « Les systèmes d'information géographique pour gérer les territoires et l'environnement », *Revue de Géographie de Lyon* 71 (2/96), pp. 101-110.

agents du SAN qui bénéficient tous d'une formation comportant quelques heures sur les aspects cartographiques⁵⁵. Une application métier utilisée par les services techniques de l'entreprise est la gestion des DICT (déclaration d'intention de commencer des travaux), fondamentale pour le suivi des demandes des plans de récolement⁵⁶. Un entretien avec l'équipe du service SIG (septembre 2004) confirme l'avantage des TIC en termes de coût, de temps et d'efficacité dans la décision, le dialogue entre les acteurs d'un projet. Les ingénieurs géomaticiens évoquent un rôle croissant de conseil et de service à l'égard des demandes internes et notent, vis-à-vis de l'extérieur, des adaptations relatives aux différentes phases de la conception de la Ville Nouvelle. La prise en compte récente des communes adjacentes dans la représentation de l'agglomération correspond notamment à la nécessité de travailler sur les franges du territoire et de disposer pour cela d'une vision élargie du périmètre des sept communes. La diversité des échelles de visualisation du territoire ressort comme un apport majeur des nouvelles technologies d'information et de communication. Le passage de la planimétrie à la volumétrie permet concrètement une nouvelle appréhension du réel et des interdépendances spatiales. Cette évolution rend ainsi possible l'exercice de la simulation, par exemple dans le cadre d'un projet architectural et paysager comme celui de l'école de musique de Trappes.

Toute la chaîne de gestion de l'information et de production cartographique et multimédia évolue avec l'utilisation systématique du *GPS pour le recueil et l'acquisition de données. Une prochaine étape concerne l'association d'informations sur des objets localisés, comme les espèces végétales, les bâtiments ou les personnes. Le partage et l'enrichissement de l'information sur le territoire passe par l'ouverture de ces banques de données aux sept communes mais aussi à d'autres acteurs par la mise en place d'un Extranet, extension de l'Intranet⁵⁷ qui répond au souhait des élus d'offrir un service identique à toutes les communes. L'équipement de celles-ci ne semble pas représenter le seul frein au développement de l'usage de l'Extranet utilisé principalement en 2001 par la commune de Guyancourt⁵⁸. Les techniques évoluent plus rapidement que les pratiques. Le bilan établi en mars 2001 du projet d'Extranet montre qu'au-delà des problèmes techniques, « *c'est tout le rapport entre un service informatique centralisé et des techniciens gestionnaires de données qui est posé* »⁵⁹.

54 Dès 1993, les services du SAN ont étendu l'usage de l'information géographique dans les services par une architecture client/serveur. Un poste serveur alimentait une série de clients légers, sous Windows et exploitant de petites applications simples. Ce mode de fonctionnement préfigure l'approche des technologies de l'Internet. De Blomac F. (dir.), 2001. *Les systèmes d'information géographique territoriaux, La mise en ligne des données géographiques : principes et expériences*, Observatoire des télécommunications dans la ville, 124 p.

55 Une personne est dédiée aux applications Intranet et Internet. La création de l'application Intranet à partir du logiciel SurfNext de Star Informatic (dix jours d'assistance) et l'acquisition d'une licence logicielle pour 15 utilisateurs simultanés a coûté 175 000 F (26 700 €) et l'achat d'un serveur, 50 000 F (7 620 €).

56 Environ 800 DICT saisies par an.

57 Internet, Intranet et Extranet fonctionnent selon le même principe de partage de contenus sur un réseau dont l'accès est plus ou moins limité. L'Intranet sert ici à faire circuler l'information à l'intérieur du système de la Communauté d'Agglomération ; l'Extranet sert à développer les relations entre les communes.

58 Une politique d'aide à l'équipement des communes (abonnement, installation d'un routeur) est étudiée dès 1998. En 2001, trois postes sont en cours d'équipement et trois postes en attente.

59 De Blomac F. (dir.), 2001, *op. cit.*, p. 110.

Le site Internet fait l'objet en 2002 d'une refonte complète sur le plan fonctionnel, technique et ergonomique, pour apparaître depuis début 2003 sous la forme d'un site portail comprenant plusieurs sites Internet/Extranet à destination des professionnels de l'agglomération, des organismes partenaires et des habitants de Saint-Quentin-en-Yvelines. La mise en ligne du plan de ville interactif dans la dernière version du site Internet de la Communauté d'Agglomération répond en partie aux attentes de la population en matière d'information géographique locale. Les sondages (cf. 4.5.2) montrent que la présence de cartes représentant l'agglomération est appréciée pour la connotation d'appartenance au territoire et le complément d'information apporté. Les jeunes expriment un souhait d'appropriation de la Ville Nouvelle au travers de nouvelles rubriques (tribune libre, courrier des lecteurs, concours, bande dessinée...) et définissent une attente en matière de loisirs avec un élargissement aux communes limitrophes, voire à la région.

4.5.2 Les citoyens : une appropriation différenciée des supports d'information

L'évaluation des principaux produits de communication à l'aide de sondages et d'études d'opinion se développe depuis le milieu des années 1990 pour alimenter la réflexion sur les orientations de la communication intercommunale. L'étude quantitative menée par la société SCP Communication en décembre 2001⁶⁰, comparée à une étude similaire en 1998, montre une augmentation globale des réflexes d'information *via* les principaux outils locaux. Alors que 69% des personnes interrogées jugent qu'elles sont bien informées sur ce qui se passe à Saint-Quentin-en-Yvelines, ce taux varie entre Montigny-le-Bretonneux (77%) et Trappes-La Verrière (55%)⁶¹. Des différences apparaissent entre les communes de l'est et de l'ouest dans le rapport aux supports d'information.

Côté télévision locale, Élancourt est ainsi la commune qui utilise le moins TV FIL 78 pour s'informer sur Saint-Quentin-en-Yvelines (40%), contre Montigny-le-Bretonneux (64%) et Guyancourt (60%). La radio Triangle FM est moins écoutée à Élancourt (6%) qu'à Trappes et à La Verrière (21%), les habitants de ces deux communes citant aussi plus souvent des sources d'information extérieures (Le Parisien, Les Nouvelles, L'Écho républicain).

Côté presse écrite, 55% des Magnicois et des Vicinois déclarent lire régulièrement le bulletin de leur commune. Cette pratique est plus faible à Trappes, La Verrière et Montigny-le-Bretonneux, avec un résultat autour de 26%. Élancourt se situe au-dessus de la moyenne (37%) avec 44% de lecteurs réguliers du bulletin municipal. Les informations pratiques et la rubrique Culture sont les plus lues. Le *Petit Quentin* connaît une lecture plus assidue à Guyancourt, qu'à Élancourt, Trappes ou La Verrière. Le nombre de non-lecteurs absolu augmente à Trappes. Les lecteurs les plus assidus sont les 40-59 ans et la lecture décroît avec l'âge. Les animations culturelles et sportives sont bien traitées selon les sondés. L'environnement n'existe pas en tant

⁶⁰ Sur un échantillon de 755 personnes représentatives de la population de Saint-Quentin-en-Yvelines.

⁶¹ À la question « trouvez-vous que le *Petit Quentin* parle suffisamment de votre commune ? » seuls 13% des Ignymontains répondent peu ou pas du tout, contre 50% pour Trappes-La Verrière, 48% pour Magny-les-Hameaux et Voisins-le-Bretonneux, 41% pour Élancourt et 19% pour Guyancourt.

que rubrique⁶² et n'est pas un sujet faisant l'objet d'attentes supplémentaires. Une demande en information porte sur le troisième âge. Une étude qualitative⁶³ réalisée en octobre 2002 par JLM Études montre le souhait d'un *Petit Quentin* moins institutionnel, plus orienté vers les loisirs, plus impliquant dans ses articles, plus interactif avec ses lecteurs, avec une présentation plus accrocheuse dans sa mise en page, ses couleurs et ses photos. La rubrique Actualités est critiquée pour son optimisme systématique : « *il n'y a que des bonnes nouvelles, ça ne reflète pas la réalité de la Ville Nouvelle, ... il y a aussi de mauvaises nouvelles, il faut tout dire...* ». La collusion entre pouvoir et média locaux est particulièrement ressentie à Saint-Quentin-en-Yvelines.

La validité de l'hypothèse selon laquelle la communication revêt une importance particulière à Saint-Quentin-en-Yvelines se confirme avec l'observation de l'organisation interne et des modalités d'action du service communication de l'agglomération. Une comparaison avec d'autres Villes Nouvelles permettrait d'approfondir plus sérieusement ce résultat et de préciser à la fois les thèmes et les outils émergents dans la communication interne et externe de chaque agglomération. Nous avons engagé une amorce de comparaison avec le SAN de Sénart et la Communauté d'Agglomération d'Évry, pour évaluer la place des trois dimensions environnementale, économique et sociale, d'une part, et pour mesurer le degré d'interaction entre systèmes techniques, systèmes d'acteurs et territoire, d'autre part.

L'information de la population sur les services publics intercommunaux mis à sa disposition d'une part et la promotion institutionnelle du territoire, d'autre part, constituent deux missions à la base du travail de communication de toute collectivité locale. Les éléments de différenciation entre les trois Villes Nouvelles portent sur l'importance accordée à l'audiovisuel local et à la communication en réseau. Sénart et Saint-Quentin-en-Yvelines possèdent un canal local financé en majorité par l'institution intercommunale. Évry se distingue de Saint-Quentin-en-Yvelines et de Sénart par l'absence d'un service de communication et d'information propre jusqu'en 2001, absence due à de grandes difficultés financières du SAN dans les années 1990. Un autre visage de la télévision de proximité est ainsi présent dans cette Ville Nouvelle, avec l'association Vidéon, active depuis 1988 dans la création d'émissions réalisées par les habitants. Le lancement en 2001 de la première télévision de proximité sur Évry, Mozaïk TV et la mise en place d'un « centre de ressources pour les télévisions participatives de proximité et les Espaces Culture Multimédias »⁶⁴, illustrent la progression de Vidéon dans le contexte de convergence des technologies. Initiée et développée par des passionnés de vidéo, de multimédia et de communication au quotidien, l'association Vidéon s'organise en réseau sur le mode du partage

62 Le *Petit Quentin* est composé de neuf rubriques : Edito, Actualités, Sept communes, Le SAN et vous, Dossier, Eco-info-emploi, Regard sur, Sports, Petites annonces.

63 Une étude de lectorat réunissant deux groupes de 15-24 ans et 25 ans et plus d'une part et une étude auprès d'une dizaine d'organismes de spectacles d'autre part ont été menées pour évaluer les opportunités d'évolution des deux revues distribuées gratuitement, *Le Petit Quentin* et le *SIC*.

64 Depuis 1998, le Ministère de la Culture et de la Communication développe le programme « Espaces Culture Multimédia » (ECM) qui soutient la mise en place de lieux d'accès publics multimédias au sein de structures culturelles et socioculturelles. Le centre de ressources propose des services gratuits accessibles en ligne pour les lieux labellisés Espace Culture Multimédia par le Ministère de la Culture et les membres de la Fédération Nationale des Vidéos des Pays et des Quartiers (<http://www.videontv.org>).

des ressources matérielles, humaines et informationnelles et de la diversification des modes de diffusion. La participation à des programmes de recherche internationaux comme WebcamTV⁶⁵, l'obtention de financements européens pour réaliser un Journal International des Quartiers avec des télévisions participatives d'Europe et d'Amérique Latine, le développement d'émissions en duplex avec des pays d'Afrique, constituent autant d'exemples de l'ancrage à la fois local et international de l'association d'Évry. L'absence de contrôle des moyens et du contenu par le pouvoir local différencie fortement ce modèle de celui de Voiséart, service du SAN de Sénart et de TV FIL 78, société d'économie mixte financée en majorité par la Communauté d'Agglomération.

Doc. 55 BUDGET PRÉVISIONNEL 2004 POUR LA COMMUNICATION À SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES

Communication	BP 2004	Part (%)
Relations extérieures	490900	25,26
Editions	731900	37,66
Frais généraux	720600	37,08
Total budget communication €	1943400	100

Source : CASQY, 2004

L'analyse du budget prévisionnel (BP) 2004 du service communication de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines permet de mesurer le poids de l'institution intercommunale sur TV FIL 78

[Doc. 55, Doc. 56, Doc. 57]. Près de 30% du budget total du service sont attribués à la Société locale d'exploitation du câble. Le budget « réalisations AudioVidéo » (15% du secteur Éditions et 5% du budget total du service) couvre les prestations de TV FIL 78 pour la réalisation des *Dossiers du Petit Quentin*, déclinaison audiovisuelle du magazine papier et pour la captation régulière de matchs de basket.

Doc. 57 ÉDITIONS : POIDS DE CHAQUE POSTE DANS CE BUDGET

Éditions	Part (%)
Le Petit Quentin	46,4
Multimedia-Internet	6,11
Droits d'auteurs	10,15
Autres frais impression	8,01
Dépenses de régie publicitaire	5,65
Frais d'impression guides	8,42
Réalisations audio-vidéo	15,26
Total Éditions	100

Source : CASQY, 2004

Doc. 56 FRAIS GÉNÉRAUX : POIDS DE CHAQUE POSTE DANS CE BUDGET

Frais généraux	Part (%)
Participations SLEC	75,18
Adhésions associations	4,06
Etude recherche développement	8,11
Formation et diners débats élus	0,61
Frais de mission élus SAN	1,01
Honoraires	4,06
Subventions Triangle FM	6,98
Total Frais généraux	100

Source : CASQY, 2004

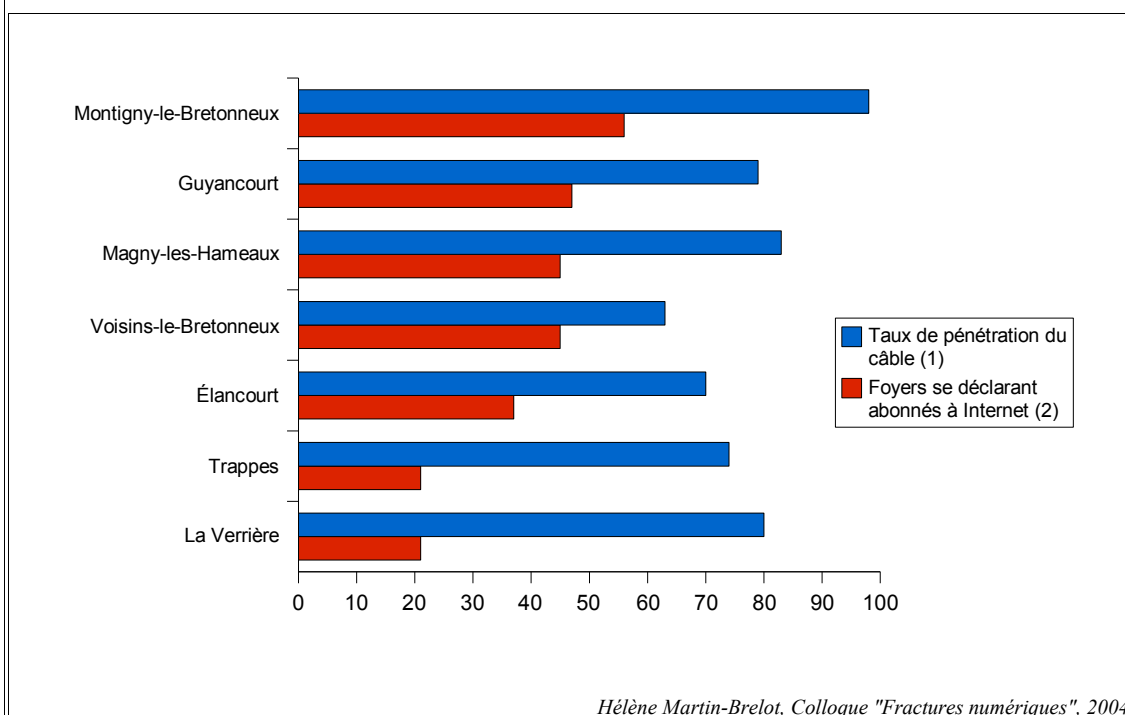
Communication publique et communication politique se rejoignent sur le terrain de la direction de la communication, placée sous l'autorité du directeur général des services. Une commission communication, composée d'élus du comité syndical et de personnes cooptées par

⁶⁵ WebcamTV est un ensemble de logiciels libres en cours de développement qui permettent à des personnes distantes connectées à Internet ou à un réseau local sans fil d'intervenir en direct dans une émission de télévision diffusée sur Internet.

chacune des communes, est animée par un vice-président délégué, Yves Machebœuf. Celui-ci est aussi le président de TV FIL 78.

Côté Internet, la connaissance des usages reste à approfondir pour une meilleure évaluation des modes d'information de la population. L'étude de 2001 montre une faible utilisation des bornes en libre service par les habitants (8%). La part des personnes se déclarant abonnées à Internet est de 41%, soit le double de la moyenne nationale à cette époque. Le graphique suivant [Doc. 58] montre une image, en 2001-2002, de la « fracture numérique » à Saint-Quentin-en-Yvelines, liée non pas à l'accès aux infrastructures de réseau à haut débit, mais aux inégalités économiques et sociales qui existent sur ce territoire très hétérogène. Les communes de Trappes et de La Verrière sont parmi les mieux dotées en infrastructures haut débit. Cependant ces mêmes communes enregistrent des taux de connexion de la population à Internet (21%) plus faibles que la moyenne du territoire (41%). Les coûts d'équipements en matériel informatique et en abonnement jouent un rôle discriminant dans ces communes où les revenus imposables annuels moyens sont trois fois inférieurs à ceux de la commune la plus riche, Voisins-le-Bretonneux. Un lien pourrait aussi être établi entre le niveau de formation et l'utilisation d'Internet. Dans les communes de La Verrière et de Trappes, la part des non-diplômés est trois fois supérieure à celle des communes de Voisins-le-Bretonneux et de Montigny-le-Bretonneux. Il faut prendre en compte ici l'utilisation d'espaces collectifs numériques qui remportent un bon succès, par exemple à La Verrière.

Doc. 58 TAUX DE PÉNÉTRATION DU CÂBLE ET PART DES FOYERS ABONNÉS À INTERNET



(1) Nombre de foyers raccordés rapporté au nombre de foyers raccordables. (Source : FTC, 2002).
 (2) Par rapport au total des foyers interrogés. (Source : SCP Communication, 2001).

4.5.3 Regard sur la vie associative locale

Quelle est la place des associations à Saint-Quentin-en-Yvelines aujourd'hui ? Comment la dynamique initiale a-t-elle évoluée ? S'est-elle affaiblie et érodée comme le montrent certaines analyses, ou s'est-elle plutôt transformée ? La difficulté de connaître précisément la réalité de la vie associative renvoie, d'une part, à un problème de gestion et de coordination de l'information par les différentes instances administratives⁶⁶ et d'autre part au caractère nécessairement aléatoire des données, lié à la grande diversité des structures, des thèmes, du nombre de personnes impliquées et de l'activité effective de l'association dans la durée.

Le classement des annonces parues depuis le 1^{er} mars 1993 au Journal Officiel montre une concentration d'associations légèrement supérieure dans les agglomérations d'Évry et de Cergy-Pontoise, comparée à Sénart et Saint-Quentin-en-Yvelines qui ne présenterait donc pas un profil particulier dans ce domaine [Doc. 59]. Voisins-le-Bretonneux et Magny-les-Hameaux au sud-est de l'agglomération se démarquent par une plus forte densité associative [Doc. 60].

Doc. 59 DENSITÉ ASSOCIATIVE DANS QUATRE VILLES NOUVELLES

Villes nouvelles	Associations (1)	Habitants (2)	% hab.
Cergy-Pontoise	2221	178656	12,43
Évry	1292	105430	12,25
Saint-Quentin-en-Yvelines	1360	142737	9,53
Sénart 77	793	94281	8,41

(1) Enregistrées aux Journal Officiel depuis 1993 (2) Source : INSEE, RGP, 1999

Doc. 60 DENSITÉ ASSOCIATIVE DANS LES COMMUNES DE SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES

Communes	Associations (1)	Habitants	Associations % hab.
Voisins-le-Bx	221	12153	18,18
Magny-les-Hx	125	8769	14,25
Guyancourt	319	25079	12,72
La Verrière	75	6053	12,39
Trappes	326	28812	11,31
Montigny-le-Bx	344	35216	9,77
Elancourt	248	26655	9,3
Saint-Quentin-en-Y.	1658	142737	11,62

(1) Source : CASQY, Direction de la Communication, juillet 2004

La base de recensement des associations fournie par la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines précise le nom, l'adresse et la commune sur laquelle l'association est active. Une part non négligeable des associations (7%) est domiciliée dans une commune

⁶⁶ Les organismes susceptibles de fournir des informations sur le nombre d'associations sont multiples : les mairies, les Communautés d'Agglomération, à travers des annuaires, les préfectures et sous-préfectures qui enregistrent les créations d'associations, le Journal Officiel, pour des mouvements postérieurs à 1993.

différente de son lieu d'activité. Les communes extérieures à Saint-Quentin-en-Yvelines les plus fortement représentées sont Versailles, Maurepas et dans une moindre proportion Paris (très majoritairement dans les arrondissements du sud et de l'ouest de la capitale). La Verrière possède la plus forte part (25%) d'associations domiciliées à l'extérieur, le Mesnil-Saint-Denis, commune adjacente et Versailles apparaissant plus fréquemment. Élancourt se démarque ensuite avec 13,5% d'associations domiciliées à l'extérieur et une forte représentation de la commune de Maurepas dans les adresses. Parmi les communes de l'agglomération, Montigny-le-Bretonneux ressort comme une commune de domiciliation extérieure fréquente. Certaines associations, comme certaines entreprises et administrations, possèdent un code postal particulier qui les identifient à l'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines. Le choix d'intervenir sur l'ensemble de la Ville Nouvelle concerne des associations sportives, mais aussi culturelles comme « Délic Théâtre », organisatrice d'ateliers d'improvisation.

Entre fierté et nostalgie, l'esprit pionnier est revendiqué, érigé en symbole pour constituer une part importante de l'identité de Saint-Quentin-en-Yvelines. En témoignent les expositions relatives à la mémoire des premiers habitants organisées par l'Écomusée, rebaptisé Musée de la ville depuis 2002. Comme le montre un dossier de la revue Territoires en mai 1990, « *l'importance, le développement, l'originalité et la créativité de la vie associative sont bien une caractéristique des Villes Nouvelles* », une population jeune et variée, perméable aux idées nouvelles, des institutions ouvertes à l'innovation, font des Villes Nouvelles un milieu favorable à l'expérience associative⁶⁷. L'élan associatif des années 1970 s'explique par le besoin des premiers habitants de s'organiser alors que les infrastructures et les services urbains sont encore en cours de constitution⁶⁸. Les études portant sur le milieu associatif dans les Villes Nouvelles soulignent un développement particulier des relations entre habitants : contrairement aux villes traditionnelles où les réseaux d'échange se développent en s'appuyant sur les réseaux existants, le premier réseau se constitue à partir d'individus isolés au départ.

Une étude de 1984 sur la vie associative à Saint-Quentin-en-Yvelines fait ressortir un profil de « *ville où les préoccupations de défense des groupes et les loisirs occupationnels priment plus nettement qu'ailleurs sur les autres champs de la vie associative* »⁶⁹. La répartition par année de déclaration des associations adhérentes à l'APASC montre des poussées de création à des périodes différentes suivant les secteurs d'activité considérés (Brette, Chaumier, 1984). Les associations de défense d'un groupe culminent ainsi en 1982, comme dans le secteur de la culture, tandis que les catégories « contact et communication » et « temps libre » sont globalement plus importantes dans les années 1970. On note par ailleurs que la loi du 9 octobre

⁶⁷ Les réseaux de formation réciproque, mis en place par la mission d'éducation permanente (MEP) à Évry, sont connus et font l'objet d'un intérêt et d'une diffusion dans plusieurs villes françaises, mais aussi en Belgique et en Suisse. À Saint-Quentin-en-Yvelines, c'est la mission « accessibilité » pour améliorer la condition des handicapés dans la ville, créée par l'EPA à partir de l'initiative de l'association « Vivre debout » qui fait figure d'exemple et de modèle au niveau européen.

⁶⁸ Pour une étude du rôle des associations dans la construction de la Ville Nouvelle de Marne-la-Vallée, voir la thèse de Yassamine Tayab, 1996 : *Les associations d'habitants dans la gestion et l'aménagement de l'espace : cas du Val Maubuée*, Paris 1, 302 p.

⁶⁹ Brette C., Chaumier J.M., 1984. *Evaluation de la vie associative à Saint-Quentin-en-Yvelines*, Rapport au Groupe de recherche pour l'éducation permanente (GREP), Paris, p. 27.

1981 abroge le décret-loi de 1939 portant statut particulier des associations étrangères et associations composées d'étrangers. « *Le service des affaires générales de la ville de Trappes note dès cette époque une nette augmentation des associations créées par des ressortissants étrangers. Elles sont majoritairement à but social (soutien scolaire) culturel (présentation des coutumes représentées) humanitaire (aide au pays d'origine)* », explique un dossier du *Petit Quentin* (n°149) à l'occasion du centenaire de la loi de 1901.

Une analyse qualitative de la base actuelle montre la diversité des domaines couverts par le monde associatif et la difficulté à les recenser. On peut se demander quel arbitrage préside au regroupement des associations, dont environ 15% ne sont pas classées⁷⁰. La catégorie la plus fréquente, celle de citoyenneté (34%), renvoie en fait à de multiples secteurs tels l'environnement, l'humanitaire, l'éducation-formation, l'insertion par l'emploi, la politique⁷¹... On note que ces domaines entrent dans la problématique plus large du développement local et du développement durable.

Le site Internet de la Communauté d'Agglomération propose un annuaire des associations et une possibilité de recherche parmi les sept communes ou parmi une trentaine de secteurs d'activités. La base est gérée par le service Vie associative de la Communauté d'Agglomération. Nous l'utilisons pour extraire les rubriques environnement (13 résultats, avec cinq associations à Magny-les-Hameaux et aucune à La Verrière), cadre de vie (23), habitat (23) et citoyenneté (280), cette dernière rubrique comportant, comme dans la base précédente, un plus grand nombre d'entrées et de champs d'actions. On y retrouve représentés le logement (locataires, syndicats), l'animation (amicales, comité des fêtes, jumelage), les communautés et religions, les mouvements pour la paix, la défense des consommateurs, la préservation d'un espace et l'environnement. Y-a-t-il un point commun entre tous ces thèmes ?

Le mot citoyenneté fait référence à la participation, à l'implication dans la vie de la cité au sens politique. La dimension locale de l'action des associations est à souligner ici, en opposition à la dimension plus globale dans laquelle s'inscrivent les entreprises ou, comme nous l'avons vu, les responsables de l'aménagement. La forme associative va, dans une certaine mesure, à l'encontre du processus d'isolement ou d'exclusion qui touche un grand nombre d'individus. Cette position intermédiaire, entre globalité et individualité, confèrerait aux associations un rôle de rouage essentiel à l'activation des politiques de développement urbain. Cette forme de regroupement humain est appelée à évoluer et à prendre, peut-être, une place plus active dans l'expression des choix de société.

⁷⁰ Sur les dix-neuf thèmes retenus, les plus fréquents sont citoyenneté (34%), sport (23%), loisirs (12%), social (12%), culture (10%), éducation-formation (6,5%). Les autres thèmes représentent moins de 1% (de 1 à 5 associations), ce sont les suivants : anciens combattants, confession, tourisme, humanitaire, économie, Europe, communautaire, jeunes, environnement, enfance et séniors.

⁷¹ On remarque que l'association magnycoise « Vivre au village », visant à promouvoir l'autonomie des habitants de Tamalong au Cameroun, est classée dans la rubrique environnement, tandis que « ENEN » à Trappes, dont l'objet est le développement de villages sénégalais sur le plan de la santé, de l'éducation et de l'environnement est classée dans la rubrique citoyenneté. « Action pour le Burundi », association dont l'objet est de contribuer activement à la lutte contre la pauvreté et au développement durable de la population burundaise est quant à elle classée dans une catégorie social/humanitaire.

Les associations expriment des besoins croissants en moyens matériels, en information et en formation, comme le montre le bilan des premiers états généraux des associations organisés au Prisme en février 2000⁷². La création en 2001 d'un lieu ressource, à l'Office d'information de Saint-Quentin-en-Yvelines, devait répondre à l'attente d'une meilleure coordination générale et d'une plus grande facilité de communication vers la population. Un interlocuteur spécialisé peut y être rencontré et des formations dans le domaine juridique sont proposées.

Cet exemple montre qu'il existe à Saint-Quentin-en-Yvelines, un socle de dialogue entre la structure intercommunale et le tiers-secteur. Des intérêts communs émergeraient autour de la solidarité, de l'équité et du développement durable. Ces thèmes s'imposent depuis la fin des années 1990 dans le discours des élus et par l'aide au développement de certains projets et de certains partenariats. Faut-il y voir un effet de mode, ou le signe d'une transformation plus profonde du fonctionnement de la société locale ?

4.5.4 Images de la ville et environnement

4.5.4.1 Le centre commercial Saint-Quentin fédérateur ?

On peut s'interroger, comme Frédéric Theulé (2004) sur la façon dont la population saint-quentinoise perçoit les transformations ou l'inertie des politiques territoriales. L'évolution des transports, mais aussi des médias, rend plus complexe le phénomène de rattachement d'un individu ou d'un collectif à un territoire clos institutionnellement. Le centre commercial est l'un des trois thèmes, avec l'environnement et le dynamisme économique, cités spontanément par les habitants pour caractériser Saint-Quentin-en-Yvelines, lors d'une étude d'opinion commanditée par le SAN (1996).

Comment créer un sentiment d'appartenance véritable à l'agglomération, au-delà des stratégies identitaires de chaque commune, des multiples coupures entre l'ouest et l'est de la Ville Nouvelle, mais aussi à l'intérieur des communes, entre quartiers de générations différentes, juxtaposés et centrés sur eux-mêmes ? Il existe une difficulté à nommer le territoire, le nom de la ville est attribué à deux espaces différents : la Ville Nouvelle en elle-même, ou le quartier « Saint-Quentin » qui rassemble les éléments de centralité d'une ville⁷³. L'investissement affectif de la population au centre commercial régional est une donnée importante qui ressort des sondages. Va-t-il à l'encontre de l'intérêt des élus communaux, du polycentrisme et de l'équilibre recherchés et défendus initialement ? Des études manquent pour préciser les centres auxquels se rattache la population selon la commune ou le quartier de résidence. Versailles, Vélizy, Maurepas, Plaisir ou Paris constituent autant de pôles potentiels de fréquentation et de consommation extérieurs au territoire.

⁷² Ces états généraux ont réuni 160 associations pour un débat avec les élus du SAN. Cet événement faisait suite à un questionnaire d'évaluation des attentes des acteurs du monde associatif.

⁷³ Wald P., Kolumban K., 2000. « Les deux Saint-Quentin : constitution discursive de l'image de la Ville Nouvelle lorsqu'on demande son chemin », in Wald P., Leimdorfer F. et Kolumban K., *Dire sa ville, les mots de Saint-Quentin*, Rapport intermédiaire au SAN de Saint-Quentin-en-Yvelines, pp. 5-25 + corpus annexe.

L'attractivité du centre se trouve renforcée avec l'arrivée début 2005 du centre commercial SQY-Ouest, prévu pour rayonner sur une zone de chalandise estimée à près de 500 000 personnes. D'une surface de 40 000 m² sur quatre niveaux, équivalente à celle des grands centres comme Vélizy 2, le complexe est visible par la signalisation renforcée du lieu depuis les principaux axes routiers. Conçu par Mab, une société néerlandaise promoteur de l'opération et Jean-Louis Solal Investissements, « l'empereur » des centres commerciaux en France, SQY-Ouest se veut un pôle commercial urbain et ludique d'une nouvelle génération, à vocation régionale, ouvert à la famille et avec le moins de contraintes horaires possible, un temple de loisirs... et de consommation.

Le complexe va constituer un nouveau pôle de gravitation et induire de nouveaux schémas de circulation, comme s'en inquiète la commune de Montigny-le-Bretonneux, dans un dossier du journal local consacré au centre-ville⁷⁴. La complexité de la gestion du quartier de la gare est renforcée par un découpage irrégulier et par une multiplicité d'intervenants⁷⁵ pour la sécurité et l'entretien de cet espace fortement fréquenté et donc plus vite dégradé. Le cas de la Diagonale, voie piétonnière qui relie la gare au centre commercial illustre les conséquences, pour les usagers, d'un problème d'arbitrage entre intérêt privé et responsabilité publique. Le sol nécessiterait une réfection depuis plusieurs années : le pavé, glissant, est défoncé par endroit, ce qui provoque en cas de forte pluie de véritables mares que chacun doit tenter d'enjamber. « *L'autorité publique s'arrête devant la souveraineté du propriétaire* »⁷⁶. La Diagonale est une voie privée, gérée par les copropriétaires qui l'entourent, soumis à une servitude de passage. La rétrocession de cet espace à la municipalité est soumise au vote des copropriétaires réunis au sein d'une ASL « La Diagonale ». On peut se demander si la condition posée par la mairie, de se voir rétrocéder la place en bon état, sera exécutée et dans quels délais. Nous observons par ailleurs que les moyens de mobilisation des usagers pour exiger une action sont faibles dans un tel cas de fréquentation de passage.

La rénovation de la gare et de ses alentours était une des priorités affichées par la Communauté d'Agglomération pour 2004. L'arrivée de SQY-Ouest mais aussi la perspective potentielle (depuis avortée) de l'accueil d'une partie des épreuves des Jeux Olympiques de 2012 semblent motiver le passage à une action concrète. Si l'installation de caméras de vidéo-surveillance, l'augmentation du nombre de vigiles et d'agents d'entretien sur le site et ses abords constituent une réponse de première urgence pour faire face à un problème récurrent d'incivilités et de dégradation permanente des lieux, une seconde phase de réhabilitation plus lourde et plus coûteuse est envisagée. Elle concerne la réparation des ascenseurs et le réaménagement de la salle des Pas Perdus. La suppression ou la réhabilitation de la passerelle dont l'entretien s'avère

74 *L'ignymontain* n°24, février 2004, Dossier « Le grand puzzle du centre-ville ».

75 Les services techniques municipaux sont chargés de l'entretien des espaces et des équipements publics sur la commune mais leur responsabilité au centre-ville est très réduite ; ils sont chargés de la gestion des deux caméras de vidéo-surveillance positionnées rue du Canal et quai François Pouillon et du nettoyage quotidien de la place Claudel. La sécurité est assurée par le commissariat de Guyancourt, le plus proche du centre-ville. La Communauté d'Agglomération entretient la place Georges Pompidou (place ovale) et gère la salle des Pas Perdus de la gare depuis 1995.

76 *L'ignymontain* n°24, février 2004, Dossier « Le grand puzzle du centre-ville ».

ingérable, n'est pas envisagée faute de moyens. Des solutions de financement, impliquant un partenariat entre les collectivités locales et la SNCF, restent encore à trouver.

L'image de Saint-Quentin-en-Yvelines est en jeu à travers la qualité d'un espace qui reflète le territoire dans l'esprit des habitants et de nombreux visiteurs extérieurs, réguliers ou occasionnels, du quartier de la gare [Doc. 61]. « *Dans le dénuement actuel, la gare ne reflète pas l'attractivité que les élus souhaitent pour leur territoire* », déclare le président de la Communauté d'Agglomération. Si l'aspect et le confort de cet espace peuvent être largement améliorés, il s'agirait aussi d'y ancrer des services, une signalétique, des ressources humaines et informationnelles, ce qui n'est pas évoqué actuellement. La disparition, fin 2002 avec l'EPA, du centre d'information de la Ville Nouvelle installé face à la sortie principale renforce le vide de cette place à l'abandon et pourtant empruntée par des milliers de voyageurs quotidiennement. L'objectif d'amélioration de la qualité de vie, de l'environnement et de la solidarité, proné par les élus, est, ici, loin d'être atteint. Relayée par TV FIL 78, la plainte récente des chauffeurs de taxi, contraints d'attendre et de déposer les clients dans une zone parfaitement insalubre de la gare, compte parmi les pressions susceptibles d'accélérer le processus de l'action.

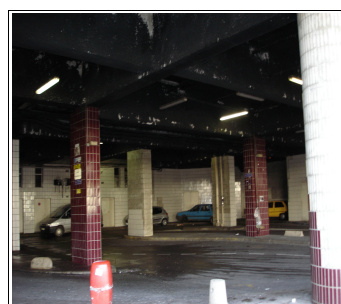
Doc. 61 LES ABORDS DE LA GARE DE SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES : VUES D'ENSEMBLE ET DÉTAILS



Entrée principale



La Diagonale



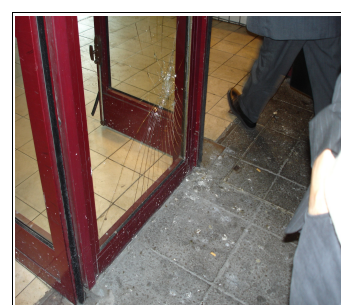
Station de taxis



Coin...



Pavé



Entrée de la gare côté taxis

Photographies : Hélène Martin-Brelot, juin 2005

Cet exemple a permis d'aborder la question essentielle de la décision et celle des regards portés sur un problème d'environnement urbain. L'espace de la gare n'est pas un quartier comme les autres et doit faire l'objet d'un traitement spécifique. Sa fonction est liée à celle des transports et à une position de nœud important dans la hiérarchie du réseau francilien. Si le coût est un obstacle pour un seul acteur, les possibilités de partenariat sont nombreuses. Une coordination

avec les acteurs des projets existants, comme le Plan de déplacement urbain (PDU⁷⁷), s'avère nécessaire pour restructurer l'agglomération autour de ses gares. Nous renvoyons à la section 7.3 du chapitre 7 sur le passage de la théorie à la pratique en matière de développement urbain durable.

4.5.4.2 De la communication à l'information : l'eau, une contrainte environnementale majeure

Au début de la Ville Nouvelle, les aménageurs ont à penser la ville sur le long terme. L'objectif d'accueil de 500 000 habitants à l'horizon des trente ans d'Opération d'intérêt national implique d'envisager l'espace urbain dans toutes ses dimensions, prioritairement environnementale et sanitaire. La question de l'eau apparaît ainsi comme une priorité à traiter afin d'éviter les risques d'inondation, d'assurer les besoins en eau potable et la gestion des eaux usées. La situation géographique, en particulier l'éloignement d'un cours d'eau à débit important, a conduit à opter pour un réseau séparatif composé d'un collecteur d'eaux usées enfoui dans le sous-sol et d'un système de collecte d'eaux pluviales dont l'aménagement apparent donne lieu à la mise en scène d'une « trame bleue ».

L'imperméabilisation des surfaces par le goudronnage entraîne une augmentation du coefficient de ruissellement dans les vallées. Le stockage des eaux pluviales dans des réservoirs apparaît comme la meilleure solution pour réguler les pointes de débit et restituer à l'aval un débit compatible avec la topographie du site. En partie calqués sur l'ossature de l'ancien réseau hydraulique, trente-deux bassins de retenue dimensionnés pour recevoir des pluies cinquantennaires ou centenaires sont ainsi répartis sur l'ensemble du territoire.

Ces plans d'eau, ainsi que les rigoles assurant leur drainage sont tantôt utilisés comme éléments d'architecture (la Sourderie, la Grande Île à Voisins-le-Bretonneux), tantôt aménagés en zones de loisirs (Val d'Or à Guyancourt). L'eau a constitué un élément central et structurant dans l'aménagement du centre, depuis le disque réalisé par Nissim Merkado symbolisant les sources de la Bièvre aux bassins de la perspective réalisés par Marta Pan, en passant par le mur des fontaines, le bassin central et le canal urbain. La fréquentation intense du centre-ville entraîne une forte pollution dans ces bassins pourtant nettoyés et entretenus quotidiennement. Au nord, l'étang de Saint-Quentin (120 ha) auquel la Ville Nouvelle doit son nom, est le plus important plan d'eau, dédié aux sports nautiques au cœur de la base de loisirs (600 ha). Le concept de « trame bleue » renvoie à la valorisation des plans et des jeux d'eau et se conjugue à celui de « trame verte », relatif à l'organisation et à la mise en valeur des espaces verts, pour produire le slogan de ville « verte et bleue » ou de ville « en vert et bleu », issu de la politique de communication de l'EPA des années 1970.

⁷⁷ Le PDU, dont la phase de diagnostic a été finalisée en 1999, vise une cohérence d'ensemble des problématiques de transport.

Un mémoire de géographie sur l'eau à Saint-Quentin-en-Yvelines⁷⁸ distingue à juste titre le caractère de visibilité ou d'invisibilité des aménagements hydrauliques sur le territoire et montre l'importance de cette distinction tant sur le plan de la fabrication de l'image de la ville que sur le plan de la sensibilisation du public aux enjeux de la gestion d'une ressource vitale. « *Ces infrastructures offrent un cadre de vie privilégié à la population locale. Ce privilège nécessite de nombreux ouvrages qui pour des raisons pratique, esthétique et de sécurité sont mis en œuvre dans le sous-sol de la ville. Ainsi, ce réseau est à la fois à la portée du consommateur et loin des réalités qu'il engage* » (Julien, 2003). L'accès à l'information détenue par les acteurs publics et privés responsables de la fourniture d'un tel service aux habitants est alors nécessaire pour une bonne compréhension des enjeux géographiques et environnementaux, mais aussi commerciaux et politiques associés au bon fonctionnement du réseau.

Diverses usines de production d'eau potable gérées par des compagnies privées fournissent les habitants des sept communes depuis Aubergenville (Lyonnaise des eaux), Les Bismes (SAUR), Morsang-sur-Seine (CGE), ou Louveciennes (SEVESC). Si la gestion de l'eau potable se fait en concession⁷⁹, le mode de délégation pour la gestion des eaux usées est l'affermage, la SEVESC et la CGE se partageant le service d'assainissement⁸⁰. La gestion des eaux usées consiste en leur collecte et leur traitement avant rejet dans le milieu naturel dans une des stations d'épuration (Achères, Bailly, Élancourt, Le Mesnil-Saint-Denis, Maurepas, Valenton) selon la zone concernée. La station d'Élancourt appartenant au SAN est gérée par la SEVESC. Elle traite 40 000 équivalent/habitants au quotidien. Les quelques 80 000 mètres cube d'eau dépolluée sont rejetés dans le ru d'Élancourt, affluent de la Mauldre qui fait l'objet d'un Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE). Sanctionné par un arrêté préfectoral, un SAGE consiste à développer un mode de gestion équilibrée à l'échelle d'un bassin versant. On perçoit à travers ces exemples la complexité d'une question urbaine majeure, puisque la régulation de l'eau en quantité et en qualité sur l'ensemble d'un territoire dépend de l'action d'une multiplicité d'acteurs aux fonctions et aux statuts distincts (communes, syndicats intercommunaux, compagnies privées, agences de l'eau, usagers), dont la responsabilité s'exerce à différentes échelles spatiales. Les difficultés à uniformiser, dans le cadre communautaire, le tarif de l'eau pour l'ensemble des habitants⁸¹ sont révélatrices de cette complexité et de ce manque de visibilité du citoyen-consommateur sur la gestion d'une ressource sensible.

78 Julien É., 2003. *Les réseaux hydrauliques et la Trame bleue à Saint-Quentin-en-Yvelines*, Mémoire de maîtrise de géographie, Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines, 156 p.

79 À l'exception de La Verrière qui est géré en affermage : la collectivité est propriétaire de l'infrastructure.

80 Avant la constitution du SCAAN (1973), les infrastructures d'assainissement étaient mises en œuvre et gérées par deux syndicats intercommunaux, le syndicat intercommunal à vocation multiple (SIVOM) de Coignières, Élancourt, Maurepas et La Verrière et le Syndicat intercommunal d'assainissement de la Haute Bièvre (SIAHB) pour les communes de Guyancourt, Montigny-le-Bretonneux et Voisins-le-Bretonneux.

81 En 1990, le prix varie de 8 à 12 francs le mètre cube selon les distributeurs. Nous n'entrons pas ici dans le récit des conflits liés à cette question des factures, qui a par exemple opposé à partir de 1984 le SIRYAE aux habitants d'Élancourt constitués en Association des usagers des services publics d'Élancourt et ses environs (AUSPEE). Comme les habitants de Magny-les-Hameaux les Élancourtois avaient constaté qu'ils payaient l'eau 40% plus cher que dans les autres communes de l'agglomération.

Ainsi la contrainte environnementale majeure de la circulation de l'eau sur le territoire est-elle dès le départ transformée en élément devant structurer à la fois la ville et le discours sur la ville. L'évolution de la place de l'eau dans les politiques de communication à Saint-Quentin-en-Yvelines est à mettre en relation avec la transformation progressive du paysage et le passage de la campagne à la ville. Pour l'actuel directeur de la communication, l'abandon de l'eau en tant qu'élément de communication se justifie par le manque de lisibilité de la « trame bleue » notamment dans le centre-ville. L'objectif d'exploitation de l'eau comme élément de transition en milieu urbain, entre espaces bâtis et espaces verts à travers la mise en scène de l'architecture et des ouvrages artistiques, aurait été manqué. « *Les bassins n'ont jamais été abordés en tant qu'outil technique ou très peu mais beaucoup plus en lieux de plaisir, de convivialité qui procède de l'harmonie du paysage* »⁸². Cette position serait contradictoire avec le premier concept de trame bleue qui fait de l'eau un enjeu sur le territoire. On peut s'interroger comme Émilie Julien (2003) sur les conséquences de cette perception et de ce mode d'appropriation des plans d'eau par la population locale. La fonction esthétique et de loisirs l'emporterait sur la fonction première des bassins de retenue des eaux pluviales. Une mise en valeur des plans d'eau sans accompagnement d'une prise de conscience de la population urbaine est porteuse de risques. Il s'agirait alors de « *vaincre l'indifférence de la population* » à l'égard du fonctionnement et des exigences de ces nouveaux espaces aquatiques, en réintroduisant l'élément hydraulique et en le réconciliant avec le milieu urbain⁸³. Gérer un paysage consisterait ainsi à apprendre à « *partager le regard que portent les hommes différents sur un même espace, ces regards reflétant les motivations profondes sur lesquelles s'appuient les actions et les projets* » (Sylvie Paradis-Maindive, cité par É. Julien, 2001).

On peut insister en conclusion sur le fait que les conditions institutionnelles et économiques dans lesquelles l'agglomération s'est développée pendant trente ans ont changé. À l'heure du développement durable, la survalorisation de la réussite économique du territoire, caractéristique des années 1980 et 1990, semble déplacée au regard des inégalités actuelles constatées et des problèmes écologiques que pose une ville pensée pour l'automobile⁸⁴. Le métier de la communication et de l'information publique locale se trouve ainsi confronté à un défi beaucoup plus complexe de recherche de cohérence entre discours et action.

La gouvernance s'appuie sur une bonne connaissance du territoire à toutes les échelles, enrichie en permanence et partagée par différents groupes d'acteurs participant au

82 Extrait d'interview réalisée par É. Julien, *op. cit.*, p. 81.

83 Julien É., *op. cit.*, pp. 76-77.

84 Près de 90% des Saint-quentinois sont équipés d'un véhicule et 35% des ménages possèdent deux véhicules et plus (Observatoire de la ville, 2002).

développement urbain. Les habitants sont-ils inclus dans ce groupe et jusqu'à quel niveau ? Internet et les nouveaux outils permettant de représenter le territoire sous diverses facettes semblent donner une nouvelle teneur à cette question. Celle-ci renvoie aux processus complexes de construction de la territorialité à différentes échelles spatiales et au travers de représentations individuelles et collectives. La création, dans la commune de Trappes fin 2002, de neuf comités de quartier correspond pour le maire Guy Malandain à un choix délibéré de démocratie participative, et à une volonté de rendre les habitants aussi acteurs que possible de la vie de leur quartier⁸⁵. Ces nouveaux habitants-acteurs pourraient-ils ainsi passer du statut de récepteurs d'une communication nécessairement partielle, à celui de détenteurs et de producteurs d'informations utiles à la décision politique ? La partie suivante tentera d'approfondir cette question et celle du développement durable à travers l'analyse de la télévision locale et du contexte de fabrication d'une émission d'environnement à Saint-Quentin-en-Yvelines.

85 Chaque comité est composé de 15 habitants, de trois ou quatre conseillers municipaux ainsi que trois ou quatre personnalités nommées par la mairie – médecins, directeurs d'écoles, commerçants ou président d'associations locales. Les habitants élisent, seuls, leur propre président, lequel peut à tout moment se tourner vers les services municipaux. Une personne à la mairie est chargée de jouer un rôle d'interface. Jusqu'à présent, les questions sont très liées à l'urbanisme, la sécurité, la propreté ou les commerces. (Dossiers du *Petit Quentin* n°170, nov 2002).

CONCLUSION DE LA DEUXIÈME PARTIE

Laboratoires d'inventions dans tous les domaines relatifs à la conception urbaine, les Villes Nouvelles font l'objet d'une attention renouvelée des chercheurs et des décideurs confrontés à la mise en œuvre d'une intercommunalité efficace dans un système globalisé. Le bilan des trente ans d'action sur ces espaces périurbains est en cours ; la recherche bénéficie d'un contexte riche, par un accès facilité à de multiples sources statistiques, documentaires et orales. L'enjeu porte ainsi davantage sur la capacité de synthèse et de mise en forme de l'information, avec un souci constant de réflexion sur la notion de transfert de connaissances, d'expériences et de compétences, à laquelle la gouvernance est étroitement liée.

Nous avons tenté de contribuer à un bilan de Saint-Quentin-en-Yvelines en partant de l'hypothèse d'une correspondance entre les phases de la construction urbaine et l'évolution des pratiques de communication. La Communauté d'Agglomération doit, avec les communes et avec les échelons supérieurs, apporter des réponses aux problèmes du chômage, de la pollution et de l'insécurité qui ont tendance à s'accumuler dans certains espaces. Le rappel de l'importance passée et continue de la proximité et de l'influence de Versailles nous paraît essentiel dans une perspective de réponse future aux enjeux de rapprochement et coopération de l'institution intercommunale avec les communes adjacentes.

Une lecture des pratiques de concertation entre acteurs et des pratiques de communication et d'information envers la population nous a permis de voir que la gouvernance est liée à la recherche de nouveaux modes d'apprentissage collectif et à la construction d'une image en cohérence avec la réalité. Cela implique pour les acteurs de pratiquer la plus grande transparence concernant les décisions passées, présentes et à venir. Il s'agit de passer à une nouvelle conception de la notion d'innovation, non plus simplement fondée sur le progrès technique mais sur le progrès social, c'est-à-dire s'appuyant sur une meilleure connaissance du patrimoine territorial et des attentes de la population. La voie suivie par l'actuel service de la communication de la Communauté d'Agglomération va dans ce sens, avec l'évaluation des supports et un enrichissement des contenus sur le site web. Dans le chapitre 7, nous tenterons une synthèse nos connaissances des logiques du territoire de Saint-Quentin-en-Yvelines et nous nous interrogerons sur la mise en pratique du développement durable après avoir approfondi ce concept et fait part d'une expérience vécue d'innovation, d'information et de communication relative à l'environnement sur le territoire.

TROISIÈME PARTIE
LE DÉVELOPPEMENT DURABLE EN IMAGES ET EN
RÉALITÉ...

Quel rôle joue l'audiovisuel dans la construction de la territorialité ? Comment construire une conscience collective locale orientée par l'horizon du développement durable ? Cette troisième partie repose sur le bilan d'une expérience de trois ans menée dans le cadre d'une Convention industrielle de formation par la recherche (CIFRE) sur le territoire de Saint-Quentin-en-Yvelines. Deux chapitres (5 et 6) couvrent la présentation de cette expérience en entreprise qui a occupé la plus grande partie de notre temps pendant la thèse. Les principaux résultats sont mis en perspective dans une réflexion finale sur les principes et la mise en pratique du développement durable à Saint-Quentin-en-Yvelines (chapitre 7).

Le milieu d'accueil de l'innovation est principalement constitué par l'entreprise audiovisuelle locale dont il s'agit d'appréhender les enjeux, le fonctionnement et le rapport aux territoires locaux qui l'entourent et la font exister (chapitre 5). La position d'immersion totale au sein de TV FIL 78 explique certaines partialités de notre travail : présentant l'avantage de nous donner une bonne connaissance de la culture et des rouages internes, cette situation comporte aussi le risque d'une moindre ouverture sur les autres chaînes locales et sur d'autres territoires. L'analyse de la situation de TV FIL 78 dans le paysage des télévisions locales françaises et franciliennes consiste ainsi principalement en un exposé de pistes pour une recherche future. Trois axes stratégiques de croissance de ce type particulier d'entreprise sont cependant mis en évidence et guident notre approche de la télévision saint-quentinoise : la programmation, l'audience et les modes de diffusion. Les données internes auxquelles nous avons eu accès, comme les archives du journal quotidien, sont exploitées de façon plus approfondie et nous conduisent à cerner les limites d'un territoire-réseau. La première année du contrat CIFRE est consacrée à l'étude d'un projet de création et de financement d'une série de magazines sur l'environnement, *Rhizome*. Une identification méthodique du potentiel du territoire de Saint-Quentin-en-Yvelines dans cette thématique nous permet de poser les bases d'une gestion du patrimoine informationnel local orientée par la volonté de promouvoir d'une part des liens durables entre acteurs et d'autre part des effets de synergie entre espaces physiques et espaces virtuels de communication. Les écarts entre projet et réalité sont mesurés à travers la comparaison des objectifs initiaux et des résultats concrets concernant notamment l'obtention de financements, la mise en œuvre de partenariats et l'usage des NTIC.

L'analyse critique de *Rhizome* est guidée par un questionnement sur la construction de l'information scientifique à destination du grand public (chapitre 6). La conception du magazine part d'une projection des attentes des téléspectateurs par les producteurs et par les journalistes. Largement diffusée dans les campagnes de communication de l'EPA et du SAN pendant la construction de la Ville Nouvelle, l'image d'une population plutôt jeune, dynamique, diplômée et

sensible à son cadre de vie pèse d'un certain poids dans l'orientation du concept d'émission et de la chaîne TV FIL 78 en général. La façon de prendre en compte l'hétérogénéité et les disparités réelles qui existent sur le territoire est alors déterminante. Rappelons que l'émission d'environnement est créée à la demande de la Communauté d'Agglomération avec l'objectif implicite de favoriser la territorialité. S'agit-il dès lors de sélectionner et de ne retenir que les événements jugés positifs pour l'image de la ville et le nom de Saint-Quentin-en-Yvelines, donc de communiquer, ou bien de fournir à tous les habitants de la zone de diffusion une information plus complète et différenciée ? Cette question est plus complexe à trancher qu'il n'y paraît, comme le montre l'examen *a posteriori* du contenu et de la forme des 22 émissions produites et diffusées entre avril 2002 et juillet 2004.

CHAPITRE 5

LE MILIEU D'ACCUEIL DE L'INNOVATION DE LA TÉLÉVISION LOCALE TV FIL 78

Indispensable à l'analyse de la diffusion et des effets du nouveau produit, la description du milieu d'accueil sert à mettre en évidence les opportunités et les contraintes qui pèsent sur la réalisation du projet. Trois systèmes influents sont présentés : la télévision locale, dont la structure détermine le contexte technique de réalisation des programmes locaux, le territoire, dont la connaissance détermine le contenu d'un programme local d'environnement, enfin, les acteurs susceptibles de fournir le soutien financier, matériel ou humain essentiel à la réussite du projet. Nous retrouvons donc l'interaction entre systèmes techniques, systèmes territoriaux et systèmes d'acteurs qui fonde le processus de territorialité [Doc 3].

La télévision locale est vue de l'extérieur, puis de l'intérieur dans une présentation qui consiste à distinguer la dimension réelle, constituée par la culture, les contraintes et le quotidien d'une chaîne locale, et la dimension virtuelle que représente l'ensemble du contenu diffusé à l'antenne en direction des téléspectateurs. L'analyse du territoire est axée sur l'identification des ressources locales concernant le thème de l'environnement : il peut s'agir d'activités, de lieux ou d'acteurs. Ces derniers peuvent constituer une source de documentation, d'information ou de financement. La rédaction d'une convention de partenariat permet de clarifier les relations du producteur et du financeur.

5.1 LA TÉLÉVISION LOCALE : UN OUTIL DE MÉDIATION AU SERVICE DU TERRITOIRE LOCAL

Proximité et citoyenneté, ces deux mots d'ordre doivent se refléter, d'une part, dans l'analyse d'une grille de programmes de télévision locale et d'autre part, dans la mise en évidence des liens réels tissés par la chaîne avec l'ensemble de la population locale. Le contenu de l'antenne est conditionné à la fois par l'étendue spatiale de la diffusion et par la volonté de rassembler la plus large audience possible. La notion de rendez-vous, quotidien, hebdomadaire, ou mensuel de la chaîne avec son public est essentielle. En apportant un regard sur les différentes initiatives qui se développent dans les communes, les quartiers, les îlots, la télévision locale participe pleinement à l'identification et à la reconnaissance des lieux et des acteurs.

5.1.1 TV FIL 78 dans le paysage des télévisions locales françaises et franciliennes

Il nous a paru essentiel, au début de notre démarche, de situer TV FIL 78 dans le paysage des télévisions locales en France et en Île-de-France. Une question portait notamment sur la place du thème de l'environnement dans les programmes des autres chaînes locales. L'étude du CSA¹ sur les services locaux du câble, les archives des bulletins de TLSP² et de l'AVICAM constituent les trois sources initiales de cette analyse, qu'il s'agirait de compléter par une enquête auprès de chaque éditeur de chaîne locale. Loin d'être achevé, ce travail d'investigation mérite néanmoins d'être présenté afin d'être repris et poursuivi ultérieurement.

5.1.1.1 Mesurer l'ancrage local des télévisions de proximité : une recherche à construire...

Les télévisions locales, dites aussi télévisions de proximité se présentent comme des acteurs importants de la vie locale. Leur volonté de remplir une mission particulière de proximité et de citoyenneté est affirmée par leur intégration dans des réseaux associatifs de télévisions locales, comme l'Union des télévisions locales du câble (UTLC), dont fait partie TV FIL 78. Née en 1996 de la nécessité d'un regroupement des éditeurs de chaînes locales³, l'UTLC devient l'union des Télévisions locales de service public (TLSP) en octobre 2001, afin de regrouper « *les télévisions de proximité qui partagent des valeurs et des objectifs de service public quels que soient leurs supports de diffusion* ». TLSP fédère actuellement trente-cinq télévisions locales, dont le réseau de Canal Est qui regroupe les télévisions locales d'Alsace.

La Fédération nationale des vidéos de pays et de quartiers (FNVPQ), avec trente-deux adhérents, constitue la deuxième grande association fédérative de services locaux en France⁴. Créée en 1991, elle a pour but de promouvoir des expériences audiovisuelles qui se déroulent notamment en milieu rural. La FNVPQ partage avec TLSP la mission de faire reconnaître l'apport des télévisions de proximité au niveau national par une action et une représentation collective des chaînes auprès des institutions⁵. Essentielle, l'information des adhérents sur le contexte juridique applicable aux télévisions de proximité est assurée par l'organisation de réunions, la participation à des rencontres sur les médias, la production de documents thématiques et l'édition de lettres d'information comme *Téléplume*, le bulletin mensuel sur l'actualité et l'évolution des services locaux de TLSP. Une comparaison entre les deux systèmes associatifs serait nécessaire ultérieurement pour affiner la connaissance du paysage audiovisuel local français. Le renforcement, au cours des années 2000 et 2001, de la coopération des

1 CSA, 2002. *Les services locaux du câble*, Les brochures du CSA, Septembre, 71 p.

2 *Téléplume, Le mensuel des télévisions locales de service public*, n° 51 à 64 (décembre 2001 – janvier 2004).

3 Un groupe de travail des télévisions locales existait depuis 1991 au sein de l'AVICAM.

4 La FNVPQ s'est dotée d'une charte qui explicite la vocation non commerciale des services, l'usage de l'audiovisuel pour un développement local et la promotion d'un accès pour tous aux technologies de la communication (CSA, 2002, *op. cit.*, p. 51).

5 La loi du 1er août 2000 reconnaît la mission de service public des télévisions locales du câble. La notion de « contrat d'objectifs et de moyens » pluriannuels clarifie la situation et reconnaît la légitimité d'une intervention des collectivités.

télévisions locales entre elles, par la mutualisation des moyens techniques, l'échange de programmes, la coproduction d'émissions, ou encore l'usage de banques d'images est à souligner⁶.

Un entretien avec la Déléguée générale de TLSP en mai 2004 nous a permis d'identifier un besoin de l'association lié à une meilleure connaissance des télévisions locales du réseau pour répondre plus efficacement à leurs attentes et susciter une plus grande réactivité des représentants responsables des chaînes locales. Notre question portait initialement sur les contenus diffusés et sur l'existence de programmes d'environnement. L'hypothèse à l'origine de cette question est celle d'un ancrage local différencié des télévisions locales selon leur région d'appartenance. Comment varie la distance entre les télévisions locales et leurs territoires de diffusion ? Augmente-t-elle avec la taille de la ville desservie ? Y-a-t-il une particularité de l'Île-de-France par rapport aux autres régions ?

Les critères permettant de mesurer ce rapport des médias au territoire local sont multiples. Les informations accessibles dans le rapport du CSA peuvent servir de base à l'établissement d'une typologie. Elles concernent la date de signature de la convention avec le CSA, le statut juridique du responsable éditorial, l'implantation géographique, le format des services, l'économie, les programmes et l'audience. À l'exception de ces deux derniers points traités de façon globale, l'étude fournit, pour chacun des 96 canaux locaux du câble⁷, des données précises dont l'analyse reste à développer et à compléter par une enquête auprès d'un échantillon d'éditeurs de services locaux. Une série de points à intégrer dans un éventuel questionnaire destiné aux responsables des chaînes locales a été évoquée avec notre interlocutrice de TLSP. Il est apparu alors qu'un critère important de différenciation entre les chaînes locales, représentatif de leur ancrage local et de leurs logiques de développement pouvait porter sur l'origine professionnelle et la domiciliation des dirigeants et du personnel de l'entreprise. La tendance à une domiciliation extérieure à la zone de diffusion serait plus forte en Île-de-France, conférant un caractère « moins local » aux télévisions franciliennes⁸. Ici, un critère supplémentaire relatif à l'appartenance de la chaîne à différents réseaux, locaux ou lointains, publics ou privés, permettrait de mieux cerner la territorialité des télévisions locales⁹.

Un premier volet porte donc sur l'analyse du système et de la culture de l'entreprise locale. Un second volet porte sur la diversité des programmes selon leur format, leur durée, leur fréquence, leur audience et leur mode de diffusion. La présentation de TV FIL 78 s'appuiera sur cette double approche du « réel », constitué par les contraintes et le quotidien d'une chaîne locale et

6 CSA, 2002, *op. cit.*, p. 52.

7 N.B. : « Début 2005, 115 services locaux non hertziens, selon la nouvelle terminologie utilisée dans la loi du 9 juillet 2004 pour remplacer l'expression "canaux locaux du câble", bénéficient d'une convention conclue avec le Conseil », « en 2003 et 2004, sept communes, huit associations et une société ont été à l'origine de la création des nouveaux services locaux », *La Lettre du CSA* n° 180 - Janvier 2005.

8 À TV FIL 78, près de 60% des permanents de la chaîne n'habitent pas dans l'une des onze communes de la zone de diffusion. Un tiers des journalistes réside à Saint-Quentin-en-Yvelines, deux autres tiers vivent respectivement dans les Yvelines et à Paris.

9 L'appartenance de TV FIL 78 à TLSP lui confère un rôle au-delà du territoire local. Il est à noter toutefois que ce rôle n'est pas ou peu connu de l'intérieur de la structure, bien que le directeur général soit vice-président de TLSP.

du « virtuel » que représente l'ensemble du contenu diffusé à l'antenne en direction des téléspectateurs. Il convient donc en premier lieu de mieux connaître la réalité des services locaux du câble en France et en Île-de-France.

5.1.1.2 Les principaux critères de comparaison des télévisions locales : statut et contenu

Le nombre de services locaux du câble conventionnés par le CSA est passé entre 1992 et 2001 de 22 à 96 services. La répartition des services locaux selon la taille des villes montre que seulement un cinquième des services est implanté dans des villes ou des agglomérations urbaines de plus de 100 000 habitants, tandis que 62% des expériences se situent dans des communes de moins de 30 000 habitants.

Les neuf services locaux du câble en Île-de-France¹⁰ couvrent pour moitié des agglomérations de plus de 90 000 habitants (Saint-Quentin-en-Yvelines, Massy, Saint-Germain-en-Laye, Sénart) et des agglomérations comprises entre 40 000 et 55 000 habitants (Cergy-Pontoise, Issy-les-Moulineaux, Chelles, Rosny-sous-Bois) [Doc. 62]. Seul Canal 7 à Marolles-en-Brie couvre un bassin d'environ 5 000 habitants. TV FIL 78 est le premier service local du câble en Île-de-France à signer une convention avec le CSA le 25 octobre 1993 (convention renouvelée le 29 septembre 2000), suivi par Télésonne en mai 1994. Excepté T2i à Issy-les-Moulineaux qui signe en 1998, les autres chaînes locales franciliennes n'apparaissent qu'à partir de l'an 2000.

Doc. 62 LES TÉLÉVISIONS LOCALES FRANCILIENNES

Services locaux	Nom	Habitants	Convention CSA
Saint-Quentin-en-Y. et communes ass.	<i>TV FIL 78</i>	250000	25/10/93
Massy et communes ass.	<i>Télésonne</i>	215277	31/05/94
Issy-les-Moulineaux	<i>T2i</i>	52647	09/12/98
Rosny-sous-Bois	<i>Rosny Télévision</i>	40000	11/07/00
Cergy-Pontoise et communes ass.	<i>Onze comme une</i>	54781	17/10/00
Saint-Germain-en-Laye et communes ass.	<i>Yvelines Première</i>	179126	15/12/00
Chelles et communes ass.	<i>Coquelicot</i>	45711	05/02/01
Marolles-en-Brie	<i>Canal 7</i>	5278	26/10/01
Sénart (agglomération de)	<i>Voi Sénart</i>	92566	02/01/02

Source : CSA, 2002

Le statut juridique du responsable éditorial permet de distinguer plusieurs catégories de télévisions locales : dans 51% des cas la responsabilité éditoriale des services est directement assurée par les collectivités locales (villes, syndicats intercommunaux, régies municipales), dans 33% par des associations et dans 16% par des sociétés dont huit sociétés d'économie mixte¹¹ (Angers, Grenoble, Martigues, Massy, Nantes, Rennes, Saint-Quentin-en-Yvelines,

¹⁰ Paris compte deux services locaux du câble conventionnés par le CSA, La Locale (février 2002) et Télé Bocal (décembre 2001) qui n'étaient pas encore distribués lors de la publication de l'étude. Ainsi elles n'apparaissent pas sur la carte du CSA.

¹¹ « Juridiquement et fiscalement, la SEM est une formule qui correspond bien à la possibilité pour la société de développer une activité de service public à caractère industriel et commercial, permettant ainsi la réalisation d'une production locale », Butreau C., Michel L., 2002. *Télévisions locales. Guide pratique pour les collectivités*, Édition Immédiat, 126 p., p. 39.

Villeurbanne) dans lesquelles la participation des villes se situe entre 50 et 80% du capital de la société.

Pour rendre compte de la diversité des formats, le CSA propose une typologie des services tenant compte à la fois du volume de production fraîche par semaine, des ressources disponibles et de l'offre des programmes. Avec un volume de production de 210 minutes par semaine, un budget de près de 1 million d'euros par an et 17 salariés permanents, TV FIL 78 se situe dans la catégorie des télévisions de ville qui réalisent entre deux et sept heures de production fraîche par semaine et dont les budgets sont compris entre 610 000 euros et 1,3 millions d'euros. Le partenariat au plan local est plus étendu et l'offre plus diversifiée que dans les deux premiers groupes, constitués par les canaux de proximité (une à deux heures de production ; budget de 152 à 610 Keuros) et par les services à petit format, représentant respectivement 27% et 60% des 90 services répertoriés. Les services à petit format, avec un budget de moins de 45 000 euros, produisent généralement moins d'une heure de programme et réalisent une ou deux émissions par semaine, voire par mois.

Malgré la diversité des situations économiques des télévisions locales, il est possible de s'appuyer sur quelques réalités simples pour rendre compte du modèle économique en vigueur : les programmes locaux sont réalisés avec un minimum de charges, notamment salariales et avec des coûts de production assez faibles. À l'heure actuelle, le financement le plus important des télévisions locales (deux tiers des services) est public et notamment municipal. La part des recettes propres dans l'économie des télévisions de proximité reste faible car le marché publicitaire local est peu développé¹². TV Rennes et TV FIL 78 sont des exemples de télévisions avec un modèle économique où les sources sont diversifiées, avec une part de 25 à 35% de financement par le biais de la publicité, du parrainage et de la communication. La prestation de services audiovisuels (réalisation de films institutionnels, correspondances pour les télévisions hertziennes nationales...) constitue une perspective d'accroissement des recettes. Canal 40 à Nice finance ainsi l'ensemble de ses dépenses.

En matière de contenu, l'information de proximité et les questions d'actualité sont à la base de l'offre de programmes. La forme, le contenu et la fréquence de l'émission d'information varient selon les moyens des services locaux. La diversification de l'offre des télévisions qui produisent plus d'une heure de programmes par semaine passe par la diffusion de magazines thématiques. Le sport, le cinéma et les activités culturelles sont traités prioritairement. Parmi les autres thématiques pouvant faire l'objet d'une émission régulière, quatre types de sujets sont identifiés par l'enquête du CSA : la vie quotidienne (gastronomie, jardinage, animaux domestiques...),

12 L'interdiction de la publicité en faveur du secteur de la distribution (1) pénalise les services et le faible nombre d'abonnés ne permet pas d'envisager dans un futur proche une montée significative des recettes publicitaires (CSA, 2002, *op. cit.*, p. 32).

(1) L'interdiction de publicité télévisée qui frappait le secteur de la distribution a été levée le 7 octobre 2003. La publicité pour ce secteur est désormais autorisée sous réserve, notamment, de ne pas porter sur des « opérations commerciales de promotion », entendues comme les offres de produits ou de prestation de services ou l'organisation d'événements présentant un caractère occasionnel ou saisonnier, et de ne pas prendre place, jusqu'au 1er janvier 2007, dans les écrans publicitaires des chaînes hertziennes à vocation nationale (J.O. n°4, 6 janvier 2004, p. 449, CSA).

l'histoire et le patrimoine local, sous la forme de reportages de découverte de la ville ou de la région, les sujets réalisés en partenariat avec des institutions comme les écoles, les bibliothèques, les centres socioculturels, les centres multimédia, les universités et les clubs de vidéo-amateurs, enfin les sujets dédiés aux personnalités locales sous forme de portraits et de reportages sur les métiers ou les activités artistiques. L'absence de la thématique de l'environnement ne permet pas de déduire un désintérêt total des télévisions locales pour la question. D'une part, la catégorie « histoire et patrimoine local » peut inclure des reportages sur les milieux naturels ou mettre l'accent sur les enjeux écologiques d'une situation. D'autre part, Cap Canal à Lyon est un exemple de service spécialisé dédié aux programmes éducatifs, avec six magazines thématiques par semaine sur les sciences, la nature, les arts, les langues, la citoyenneté, l'histoire et la géographie. Réalisé par la Cité des sciences et de l'industrie de la Vilette, le mensuel Côté Science, qui était repris régulièrement par certains services, a de son côté cessé d'exister. La production d'œuvres audiovisuelles est en croissance, elle concerne le documentaire (93% du total des commandes des télévisions locales par câble), le spectacle vivant, la fiction et les magazines. Cités Télévision à Lyon a délaissé les journaux d'information pour coproduire, avec des réalisateurs ou des producteurs locaux, des documentaires (26 et 52 minutes) « *donnant la priorité à cinq thématiques significatives du développement de l'agglomération lyonnaise : la solidarité, le développement économique, les cultures du monde, les parcours individuels, le sport et les initiatives* »¹³.

5.1.2 Programmation, audience et modes de diffusion : des éléments à maîtriser

Les mesures d'audience des télévisions locales, réalisées depuis la fin des années 1990, convergent pour montrer de forts taux d'audience et une importante satisfaction du public disposant de programmes de proximité. Ces résultats fournissent un argument essentiel aux défenseurs des canaux locaux sur la scène nationale (AVICAM, TLSP, Association des maires...). Au niveau local, les études d'audience permettent aux chaînes de mieux connaître les habitudes de leur public et d'améliorer, à terme, la programmation. Elles sont également utilisées dans le cadre de la communication de l'entreprise à ses partenaires, institutionnels et commerciaux¹⁴. En dix ans, TV FIL 78 a enrichi et diversifié son antenne en proposant une part de production propre d'infographie, d'actualité et de magazines et une part de programmes de compléments d'origine locale, régionale, ou européenne.

5.1.2.1 Connaître et anticiper la demande du public pour adapter la programmation

Dans son ouvrage consacré aux recherches sur les publics, les audiences et les usages de la télévision (1998), Serge Proulx rappelle les principales règles de la programmation télévisée :

¹³ Butheau C., Michel L., 2002, *op. cit.*, p. 63.

¹⁴ « *De telles enquêtes (...) permettent en particulier aux élus de mesurer l'impact des engagements financiers qu'ils ont pu décider. À TV FIL 78, suite à la première enquête Médiamétrie, les recettes publicitaires ont augmenté de 67%* », Butheau C., Michel L., 2002, *op. cit.*, p. 67.

- l'horizontalité de la grille et la clarté des rendez-vous « *quotidiens – pendant la journée et hebdomadaires – en soirée* » ;
- la compatibilité des publics d'émissions successives, qui revient à « *essayer d'accumuler des publics par des transitions habiles, à éviter les ruptures brutales* » ;
- l'offre « *d'émissions spécifiques pour des publics non spécifiques* », qui conduit à s'interroger sur les clés d'accès devant être fournies aux téléspectateurs non-spécialistes ;
- la prise en compte des dominantes, qui nécessite l'étude aussi précise que possible « *du profil sociodémographique, des intérêts, des goûts, des attentes et des préférences en matière de programmes des personnes disponibles, selon l'horaire, pour regarder la télévision* »¹⁵. L'étude des comportements du public est donc indispensable à l'application des règles de la programmation.

Élément de différenciation essentiel entre télévisions nationales et télévisions locales, le métier de la programmation demeure dépendant de deux facteurs : l'offre de programmes d'une part et la demande du public d'autre part. Si le premier est maîtrisable car il repose sur une information disponible en interne, le second est souvent inconnu ou méconnu et nécessite de développer des outils permettant de réduire cette incertitude. La mesure de l'audience, quotidienne et stratégique sur les grandes chaînes nationales, est une réalité relativement nouvelle pour les télévisions locales. Pourtant, « *même si elles ne sont pas dépendantes du marché publicitaire, les télévisions locales développent de plus en plus souvent différentes stratégies pour connaître le degré de satisfaction et d'audience de leurs programmes* » (CSA, 2002). Certaines chaînes qui n'ont pas les moyens de faire réaliser des sondages d'impact par des organismes extérieurs, se tournent vers les écoles de commerce ou des établissements de formation aux métiers de la communication (Nice, Châteauroux). D'autres télévisions réalisent directement les enquêtes par téléphone ou par courrier (Creutzwald) ou à l'occasion de journées Portes ouvertes (La Roche-sur-Yon).

TLSP commande tous les deux ans depuis 1999 à l'Institut Médiamétrie des études pour évaluer l'audience de plusieurs chaînes du réseau. En 1999 et en 2001 étaient concernées ASTV à Grande-Synthe, C9 télévision diffusée dans 29 communes de la métropole lilloise, Canal 8 Le Mans, Images Plus à Epinal, TV FIL 78 et TV Rennes. En 2003, six télévisions supplémentaires ont souscrit à l'étude : Canal Cholet, Citizen TV à Hérouville-Saint-Clair, TV 10 Angers, Canal 15 à La Roche-sur-Yon, Télésonne et Voi Sénart. Près de 80% des sondés déclarent regarder régulièrement ou occasionnellement la chaîne locale¹⁶. Celle-ci diffuse des informations fiables et crédibles pour 87% des initialisés (c'est-à-dire des personnes recevant une des douze chaînes locales). Enfin, 78% des téléspectateurs affirment que les programmes ont une influence sur leurs pratiques locales [Doc. 63]. Ces résultats sont proches de ceux obtenus par TV FIL 78 lors

¹⁵ Proulx S. (dir.), 1998. *Accusé de réception. Le téléspectateur construit par les sciences sociales*, L'Harmattan, Les Presses de l'Université de Laval, Collection Champs Visuels, 197 p., pp. 59-61.

¹⁶ Interviews de 2 218 personnes âgées de 15 ans et plus recevant une des 12 chaînes locales souscriptrices. Les interviews se sont déroulées par téléphone, au domicile de l'interviewé entre le 1^{er} et le 13 décembre 2003.

des trois vagues d'enquête, avec une augmentation significative de la crédibilité entre 1999 (70%) et 2003 (84%).

Doc. 63 INFLUENCE DES CHAÎNES LOCALES SUR LES PRATIQUES LOCALES

Base : Téléspectateurs d'une des 12 chaînes locales

Les programmes des chaînes locales ont incité plus souvent qu'avant leurs téléspectateurs ...



15

MEDIAMETRIE / Télévisions Locales de Service Public - Habitudes d'écoute des chaînes locales et pratiques locales - Décembre 2003

La publicité sur l'antenne locale est généralement bien acceptée, avec une plus forte acceptation pour les événements commerciaux régionaux (88%) que pour la promotion de marques et magasins de la région (71%). En 2003, 31% des téléspectateurs d'une des douze chaînes locales, contre 25% des téléspectateurs de TV FIL 78, déclarent une durée d'écoute de plus de quinze minutes par jour en moyenne. Le dépassement observé dans l'étude globale (2001), du taux de téléspectatrices sur celui des téléspectateurs masculins se vérifie pour TV FIL 78 à 54% contre 46% (2003).

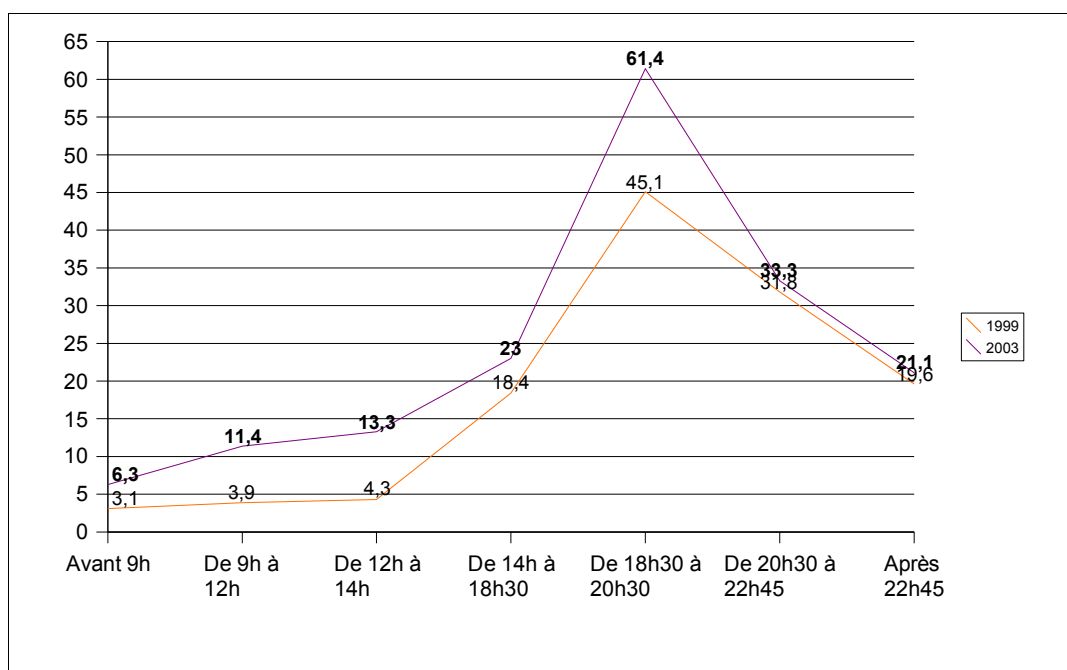
*L'audience cumulée hebdomadaire s'élève à 150 000 téléspectateurs en 2003. « *La typologie des téléspectateurs de TV FIL 78 est conforme à son bassin de diffusion renforçant ainsi son statut de chaîne locale généraliste* »¹⁷. Entre 1999 et 2003, on remarque une variation de la répartition par âge des téléspectateurs de TV FIL 78. Le groupe des 15-34 ans passe de 46% à 39%, tandis que les 35-49 ans sont stables autour de 30% et que les plus de 50 ans gagnent plus de quatre points entre les deux sondages. Cette observation est à relier avec celle d'un certain

¹⁷ Déclaration tirée de la plaquette (4 pages) éditée en 1999, 2001 et 2003 par TV FIL 78 et indiquant les principaux résultats de l'étude Médiamétrie. Ce document, utile dans le cadre commercial, accompagne toute présentation officielle de TV FIL 78. Les résultats sont par ailleurs affichés sur des panneaux de plus grande taille dans le bureau de la direction. Nous n'avons eu accès que de façon restreinte à l'étude complète à partir de laquelle ont été tirés les résultats. Notons l'apposition par Médiamétrie, du mot « confidentiel » sur le document, le destinant ainsi prioritairement au Directeur général. Ici, comme dans un grand nombre d'entreprises de petite taille, le DG revêt aussi le rôle du directeur d'antenne et du directeur de la communication.

vieillesse de la population saint-quentinoise, évoqué dans la deuxième partie. La répartition par catégorie socio-professionnelle se modifie également avec une augmentation des « CSP+ »¹⁸ de 35,7% à 40,5% et une diminution des « CSP- » de 34,9% à 26,8%. Les étudiants et les retraités voient leur part augmenter de 29,4% à 32,7% dans cette évolution. Ici le profil de TV FIL 78 se détache de la moyenne des télévisions locales, qui présente au contraire une majorité de « CSP- » par rapport aux « CSP+ » en 2001 comme en 2003.

Une variation est à observer entre 1999 et 2003 dans les habitudes d'écoute de TV FIL 78 [Doc. 64]. La tranche horaire de 18h30 à 20h30 en semaine demeure celle où l'audience culmine, à 45% en 1999 et à 61% lors du plus récent sondage. Comment se répartissent ces quelques 16 points de différence parmi les autres tranches horaires ? Les habitudes nocturnes étant restées très stables, c'est dans la journée que l'on observe le plus grand changement : les tranches horaires de 9h à 12h, de 12h à 14h et de 14h à 18h30 sont celles qui augmentent le plus, avec respectivement +7 points, +9 points et +5 points. L'accroissement de la flexibilité du temps de travail, mais aussi du chômage et du nombre de retraités sont trois facteurs explicatifs possibles de ce changement à prendre en compte dans la programmation.

Doc. 64 HORAIRES D'ÉCOUTE DE TV FIL 78 EN SEMAINE



Source : Médiamétrie 1999 et 2003

5.1.2.2 L'infographie : une spécificité de l'antenne locale en voie de disparition ?

La diffusion 24 heures sur 24, la multidiffusion et l'infographie constituent trois éléments structurant la plupart des grilles de programmes des services locaux (CSA, 2002). L'infographie, au coût peu onéreux, est utilisée dans 90% des services en fonctionnement. Cette technique est

¹⁸ CSP+ pour professions libérales, cadres supérieurs et CSP- pour ouvriers, employés etc.

adaptée à la diffusion de renseignements pratiques relatifs aux services publics, aux centres sociaux, aux loisirs, aux annonces d'emploi... Enrichis par l'animation graphique et l'accompagnement sonore, les modules d'une durée variable peuvent être diffusés en boucle et occuper une large part du temps d'antenne.

Les téléspectateurs d'une des douze chaînes locales sondées en 2003 déclarent regarder en priorité le journal télévisé d'information locale (85%), les documentaires (75%), les émissions culturelles (73%), l'infographie (62%) et les émissions sportives (57%). On trouve exactement le même classement et dans les mêmes proportions pour TV FIL 78. On note toutefois que les Saint-quentinois, interrogés sur leur intérêt par genre de programme, placent la culture au premier rang (73%), suivie par l'actualité locale (66%), les informations pratiques et de service (64%) et le sport (49%)¹⁹. L'infographie occupe la dernière place du classement de la satisfaction par genres de programmes : elle ne correspond pas aux attentes d'environ 45% des téléspectateurs d'une des douze chaînes locales et de 40% des téléspectateurs de TV FIL 78. Même s'il est de mieux en mieux maîtrisé, ce mode d'information souffre d'un manque d'attractivité, avec l'image ennuyeuse d'un écran statique. Ses détracteurs y voient un facteur de *zapping* pour ceux qui veulent regarder la télévision et non lire un texte, fut-il accompagné d'une voix et agrémenté d'une image. Les informations, pourtant utiles et demandées, pourraient faire l'objet d'un service accessible à la demande dans le cadre de la télévision interactive. Parfaitement adaptées à la diffusion sur Internet, les informations sont reprises sur les sites des chaînes locales. Le site Internet de TV FIL 78 est cité dans le rapport du CSA (*op. cit.* p. 24), à l'instar des sites des télévisions de Nice, Angers, Cholet et Épinal pour la richesse de ses rubriques, dédiées au service et à ses programmes d'une part et à l'actualité locale d'autre part. Sur TV FIL 78, *Fil Info* se compose de huit rubriques : vie pratique, vie des communes, détente, culture, sport, cinéma, emploi et immobilier. Ces deux dernières rubriques, réalisées par le service commercial avec des agences privées, sont à caractère payant contrairement aux autres modules rédigés par les journalistes à partir des informations fournies par différents services locaux à caractère public ou associatif.

Si l'on étudie une grille de programme de TV FIL 78 [Annexe 5.6] en tenant compte de la durée et de la fréquence des émissions [Doc. 65], on s'aperçoit que *Fil Info*, qui n'apparaît pas dans la grille, occupe deux tiers du temps d'antenne quotidien de la chaîne et que les huit heures de programmes audiovisuels diffusés sont réparties entre 7h30 et minuit, en alternance avec l'infographie. Ce système permet notamment de remplir les espaces vides entre certaines émissions et de fixer les rendez-vous à des horaires simples.

¹⁹ Nous n'avons pas les résultats de cette question pour l'étude d'ensemble.

Doc. 65 DURÉE ET FRÉQUENCE DES ÉMISSIONS SUR TV FIL 78

Thématique	Émission	Durée (mn)	Fréquence	Nb diff./sem.	Duree/sem.	Audience 2003
Actualité	Journal	10	Quotidien	50	500	109600
Cinéma	Entracte	11	Hebdomadaire	21	231	98800
Personnalité locale	Si on parlait	20	Hebdomadaire	21	420	79400
Communauté d'agglomération	Dossier Petit Quentin	13	Mensuel	14	182	65300
Sport	Retransmissions	90	Hebdomadaire	4	360	61300
Economie	Fil Eco	27	Mensuel	11	297	51600
Santé	Check up	15	Mensuel	12	180	41400
Environnement	Equilibres	20	Mensuel	14	280	29600
Musique	Watt's In	13	Hebdomadaire	10	130	28300
Océanographique	Quentinales	15	Mensuel	4	60	8500
Video-amateur	Amat'heure	15	Mensuel	9	135	-
Actualité	Hebdo	20	Hebdomadaire	20	400	-
Gastronomie	De bouche à oreilles	5	Hebdomadaire	12	60	-
Europe	Eurinfo	7	Hebdomadaire	8	56	-
Total		281			3291 mn (=env. 55 h, soit 8h par j.)	

5.1.2.3 TV FIL 78 : une évolution de l'offre par un accroissement progressif des moyens

En dehors du journal quotidien, TV FIL 78 dispose actuellement d'une offre de cinq émissions hebdomadaires et de six magazines mensuels. Certaines de ces émissions ne sont pas produites ou coproduites par TV FIL 78. Pour compléter leurs programmes locaux, les télévisions peuvent échanger des productions avec d'autres chaînes locales. Télessonne apparaît comme le partenaire privilégié de TV FIL 78 à cet égard. Ainsi, *Amat'heure* (15 minutes), magazine de Télessonne réalisé par une association d'amateurs de vidéo, fait partie des plus anciennes émissions diffusées sur TV FIL 78, ainsi que *Watt's In* (13 minutes), magazine musical coproduit avec la FNAC Parly II et diffusé sur les deux chaînes partenaires.

Le magazine hebdomadaire sur l'Europe *Eurinfo*, mis à la disposition des chaînes locales par le Parlement européen, traite des questions relatives aux institutions européennes et aux politiques communautaires. Il est repris par TV FIL 78, ainsi que par une quinzaine d'autres services locaux français du câble. Enfin, avec *Quentinales*, émission œcuménique de 6 minutes bimestrielle diffusée depuis 1995 et produite par Chrétiens médias, l'Église catholique et l'Église protestante, TV FIL 78 est l'une des rares télévisions locales (11 sur 94) à utiliser les espaces d'expression directe²⁰, qui restent peu connus des administrés malgré l'obligation faite au responsable éditorial de porter à la connaissance du public leur existence par une promotion régulière à l'antenne et par tout autre moyen approprié. Il est à noter qu'à ce jour, les seules émissions diffusées de façon régulière dans le cadre de ces espaces sont de nature confessionnelle.

²⁰ La convention conclue entre le responsable éditorial et le CSA prévoit des espaces d'expression directe réservés aux associations, aux syndicats, aux partis politiques, ainsi qu'aux diverses familles de croyance et de pensée, représentatifs au plan local. Le coût financier des émissions est à la charge des bénéficiaires, mais leur diffusion est gratuite.

Avec 98 800 téléspectateurs²¹, *Entracte* (11 minutes), hebdomadaire sur l'actualité cinématographique avec bandes annonces et programmation des cinémas de la région est une des émissions phares de la chaîne. Réalisé en partenariat avec le cinéma Gaumont de l'espace Saint-Quentin à Montigny-le-Bretonneux, ce magazine n'a pas connu d'interruption depuis sa création en 1997²². L'hebdomadaire *Si on parlait* (20 minutes) émission de portrait d'une personnalité locale présentée par le rédacteur en chef, reçoit une audience de 79 400 téléspectateurs. Ces deux magazines, qui remportent la plus forte audience après le journal quotidien (109 600 téléspectateurs), sont aussi ceux qui jouissent de la plus grande visibilité à l'antenne, avec une fréquence de multidiffusion supérieure à vingt fois par semaine [Doc. 65].

La retransmission d'évènements sportifs, notamment le basket avec l'équipe nationale de Trappes, rencontre un important succès, après les *Dossiers du Petit Quentin*, émission coproduite avec la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, qui reprend en vidéo le thème principal du magazine papier mensuel.

Entièrement réalisés par la rédaction de TV FIL 78, les magazines mensuels de la santé *Check-up* (15 minutes) et de l'économie, *Fil Éco* (27 minutes) connaissent depuis 1999 une remarquable stabilité en terme de réalisation, d'audience et de partenariat. Ces deux magazines sont soutenus financièrement, le premier par la société mutuelle des Ménages Prévoyants, le second par le service économique de la Communauté d'Agglomération et par la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) de Versailles.

On peut le voir à travers l'évolution des magazines à l'antenne, les années 1997 et 1999 marquent un tournant dans l'organisation de TV FIL 78. La première date correspond à l'arrivée de l'actuel directeur et à la première mesure d'audience. TV FIL 78 est un exemple de télévision locale sachant « vivre selon ses moyens », d'après le guide des télévisions locales (*op. cit.* p. 89) : au début de son fonctionnement, la SEM produisait des émissions uniquement en coproduction avec des partenaires locaux. « Elle apportait ses moyens en personnel et sa compétence, des producteurs indépendants fournissant le matériel nécessaire. Ensuite, elle a investi régulièrement chaque année en fonction de ses besoins nouveaux, dans l'achat de matériel divers : caméras, régie... Il est vrai que son budget croît régulièrement, il est passé de 457 000 euros en 1996 (...) à 610 000 euros en 1998 grâce à l'augmentation de ses recettes publicitaires et aux partenaires divers qu'elle a su mettre en place et développer ».

5.1.2.4 Maîtriser la diffusion : un gage de crédibilité

Avec dix ans d'expérience audiovisuelle et d'information, de travail d'investigation pour la préparation des émissions et de nombreux contacts tissés sur le terrain avec les acteurs locaux et les habitants, TV FIL 78 est devenu un média d'information incontournable, véritable outil de connaissance du territoire local et de son actualité. Après France 3 Région et devant la presse des

21 Audience cumulée hebdomadaire.

22 La disparition du Gaumont au profit du complexe UGC Ciné Cité dans le nouveau centre SQY-Ouest entraîne une redéfinition des partenariats pour poursuivre cette émission.

collectivités, la presse locale, Internet et la radio, TV FIL 78 est le moyen d'information le plus utilisé par la population (70%) pour s'informer sur l'actualité de la région (Médiamétrie 2003).

TV FIL 78 devient propriétaire du matériel à partir de 1999, date de l'arrivée de l'actuel rédacteur en chef. Ce recrutement coïncide avec une volonté de la chaîne de se détacher de l'image de « télévision du maire » que porte alors TV FIL 78. La professionnalisation du métier de journaliste passe notamment par l'adoption de certains standards journalistiques²³, comme le montre un mémoire sur les stratégies de démarcation politique dans le contexte des élections municipales et cantonales de mars 2001²⁴. Les soirées électorales organisées et transmises pour la première fois en direct par TV FIL 78 ont contribué à renforcer la crédibilité de la chaîne tant auprès des élus que des téléspectateurs.

Ce mode de diffusion particulier marque une évolution de la chaîne vers une plus grande maîtrise des moyens de l'audiovisuel. L'acquisition de nouveaux matériels, mais surtout de nouveaux savoir-faire au sein des équipes rédactionnelle et technique, découle de cet événement unique qui mobilise l'ensemble des permanents et des pigistes. La réalisation d'un journal quotidien de dix minutes constitue une sorte d'entraînement à ce challenge du direct. Après cinq ans d'édition tout en images, le journal est depuis octobre 2004 présenté chaque soir à 18h30 par un journaliste qui assure le lancement des sujets et l'interview d'une personnalité locale porteuse d'une actualité.

Les sujets et les interviews du journal sont ensuite proposés en **streaming* sur le site Internet de la chaîne. Un système de mesure d'audience permanent du site permet de comptabiliser les visiteurs uniques, caractérisés par une adresse IP, le nombre de connexions, de pages visitées et de clics. En 2002, le site de TV FIL 78 accueillait 5 000 visiteurs uniques par mois. D'un coût négligeable comparé à tout autre mode de diffusion, Internet contribue efficacement à renforcer l'accessibilité à l'information locale et à élargir l'audience de TV FIL 78 au-delà des limites du réseau câblé.

D'autres modes de diffusion s'offrent à TV FIL 78, comme le hertzien analogique. Depuis septembre 2002, le CSA a autorisé onze projets de télévisions associatives et/ou locales franciliennes à se partager le temps d'antenne du canal 35 en diffusion analogique. Pour TLSP, « *le premier intérêt de ce partage de canal est bien de démontrer que la télévision associative et/ou locale en Île-de-France recouvre une réalité protéiforme* »²⁵. Aux côtés des télévisions locales du câble situées principalement dans la grande couronne, existent à Paris plusieurs

23 Ces standards sont relatifs au mode de lancement, au temps des sujets, à la préparation des interviews... Nous renvoyons au mémoire cité ci-après et aux sous-sections suivantes pour une approche des spécificités du métier de journaliste en milieu local.

N.B. : Ce changement au sein de la rédaction ne s'est pas réalisé sans tensions relatives à la nouvelle organisation qui en découle : horaires, planning, attribution de tâches précises entre JRI (cadreur responsable des images), rédacteur (responsable de l'interview et de l'écriture du sujet) et monteur. L'équipe rédactionnelle passe de 3 ou 4 personnes polyvalentes avant 1999 à douze personnes, dont 9 journalistes possédant tous la carte de presse et trois monteurs permanents à partir de 2002.

24 Smiljanic D., Petit S., 2001. *TV FIL 78, Une télé locale en quête de crédibilité : les stratégies de démarcation politique dans un contexte d'élections municipales et cantonales*, Mémoire de DESS Information et Communication, 100 p.

25 *Téléplume* n°59, décembre 2002.

initiatives associatives et/ou privées, qui n'ont pas à ce jour de canal de diffusion permanent. Certaines défendent des projets de télévision alternative, privilégiant des formes et des contenus pas ou peu diffusés sur les télévisions nationales, d'autres projets sont plus communautaires ou légitimés par un enracinement dans un quartier avec des fonctions d'animation socio-culturelle, comme Télé Montmartre. Les dix premiers candidats autorisés à se partager le canal 35 début septembre 2002 sont Githec, La Locale, OSF, Scopapresse, Télé 91, Télé Bocal, Télé Plaisance, TSF, VO'TV et Zaléa Tv. Pour VO'TV, dont la diffusion a commencé le 1er octobre, le budget est évalué à 915 000 euros (6 MF) pour six mois de diffusion de son programme quotidien d'une heure transmis en direct puis multidiffusé²⁶. Des problèmes de diffusion ont été rencontrés par la chaîne qui, diffusée par TDF, dessert mieux une partie des Yvelines que certains secteurs du Val d'Oise et n'est pas distribuée sur le câble de la Ville Nouvelle de Cergy-Pontoise.

Pour TLSP, la question est de savoir si l'addition de ces expérimentations pourra faire émerger un vrai projet de télévision parisienne, « *un media d'information locale à Paris qui puisse associer l'actualité locale, l'accompagnement des projets locaux et la participation des habitants au débat local* » ; « *l'expérimentation montre qu'il y a des formes de télévisions locales, [aux structures juridiques variées] et que ces formes ne sont ni hermétiques ni imperméables* »²⁷. Pourtant, l'absence de TV FIL 78 sur le canal 35 s'explique par le coût de diffusion considéré comme trop important par rapport aux bénéfices potentiels d'une participation à l'expérience. La direction craint en outre une baisse de crédibilité de la chaîne dont les programmes se verraient mêlés à ceux de télévisions plus artisanales et moins contrôlées dans leur contenu.

5.1.3 « Miroir du territoire local » : l'archive au service de l'analyse du contenu

L'étude du contenu du journal d'information quotidien, axe prioritaire de la programmation, constitue une étape essentielle dans l'analyse de la contribution de TV FIL 78 à la construction de la territorialité. Une présentation de la fonction d'archivage dans l'entreprise s'avère nécessaire avant de montrer les résultats obtenus après traitement et interrogation de la base de données interne. Quels sont les lieux et les thèmes émergents de l'actualité saint-quentinoise sur TV FIL 78 entre 2000 et 2004 ? Comment la chaîne, qui se définit comme « miroir du territoire local », reflète-t-elle la réalité des onze communes et de l'agglomération ? On tentera ici de cerner l'importance du contexte « Ville Nouvelle » et de la structure du réseau câblé.

²⁶ *Téléplume* n°58, novembre 2002. VO'TV est un projet conduit par l'Écho du Val d'Oise (un des derniers hebdomadaires indépendants de la région parisienne, créé en 1888) avec l'appui technique de Tournesol Productions (qui réalise déjà les programmes de TV Onze à Cergy). La grille est composée d'un journal de 10 minutes présenté en direct, suivi d'un reportage « Portrait » et d'un plateau thématique (sport, culture, économie, société, loisirs) avec des invités et des reportages. Les créneaux de diffusion sont 19h30-20h30, rediffusion de 6h à 9h et de 12h à 14h30.

²⁷ *Téléplume* n°59, décembre 2002.

5.1.3.1 Les limites de File Maker Pro pour une gestion professionnelle de l'archivage

L'archivage constitue une opération essentielle au fonctionnement de toute entreprise audiovisuelle. La conservation de bandes vidéo exige un lieu protégé contre les changements de température, l'humidité et les champs magnétiques puissants. Certaines sociétés de production investissent dans l'amélioration des locaux pour renforcer la protection de leurs archives en cas d'incendie. La manière la plus sûre et la plus économique de prévenir la disparition des archives reste toutefois la duplication et le stockage de chaque master²⁸ en deux lieux différents. Ce système est celui adopté par TV FIL 78 qui fournit une copie de chaque édition du journal au Musée de la Ville. Dans les locaux de la chaîne, une partie de la régie de post-production est utilisée pour le stockage du fonds documentaire audiovisuel, correspondant à l'enregistrement de l'ensemble des éditions du journal et des émissions thématiques diffusées depuis 1993.

Outre le stockage en lieu sûr, l'archivage comprend la création d'un répertoire qui permet de retrouver facilement un document archivé. La constitution d'une bonne base d'archives, c'est-à-dire exhaustive et régulièrement mise à jour, sert en premier lieu le travail des monteurs, qui peuvent avoir à rechercher et à trouver très rapidement des images pour illustrer un sujet du soir. La saisie et la consultation d'une archive s'effectuent en rédaction sur un poste équipé d'un logiciel de base de données sous Macintosh, File Maker Pro. Celui-ci permet une gestion aisée des mises à jour et notamment l'importation et l'exportation de fichiers créés avec un tableur. L'archivage d'un sujet diffusé consiste à retranscrire les informations qui lui sont liées, indiquées dans le conducteur de l'émission. Huit champs sont à saisir dans la base : le titre du sujet contenant les mots-clés qui permettront d'effectuer une requête, la commune, le thème, la durée, la date, le numéro du master et la position précise du sujet sur la bande. Enfin, le sujet est attribué à un rédacteur et à un cadreur dont les initiales sont saisies.

La limite de File Maker Pro est en fait moins liée aux performances de l'outil qu'au manque de rigueur de certains utilisateurs²⁹. Le système de recherche par mots-clés n'inclut pas en effet la possibilité de faire reconnaître une orthographe approchante, ce que proposent les moteurs de recherche sur Internet par exemple. Le mot recherché doit être rigoureusement identique au mot tel qu'il a été enregistré. Or, les erreurs sont nombreuses dans ce domaine et se multiplient avec le nombre de personnes, parfois de jeunes stagiaires, qui ont été responsables du travail de saisie depuis 1997. En l'absence de règles prédéfinies, chacun impose son interprétation du conducteur et son mode de saisie. Ainsi, pour être fiable, une recherche effectuée par un monteur sur le thème de la grève par exemple, doit comporter plusieurs essais, le mot ayant pu être écrit sans accent, au pluriel, ou d'une toute autre façon...

La deuxième utilité d'une bonne base d'archives, telle qu'elle reste à définir par des règles adaptées à chaque entreprise, renvoie à un usage externe très important : la consultation en ligne. L'opération intermédiaire, effectuée par le webmaster du site de TV FIL 78, consiste en un

²⁸ Le master est la copie unique conservée comme archive. Elle ne doit théoriquement jamais sortir des locaux où elle est conservée.

²⁹ Nous avons pu nous rendre compte directement de l'importance et des limites de cette tâche de maintien de la base d'archives qui nous a été attribuée pendant la première moitié de notre contrat.

simple transfert de la base sur le serveur, en ne conservant que les champs utiles au consultant, tels que les titres/mots-clés, les dates et lieux des sujets. Toutes les erreurs se retrouvent ainsi visibles de l'extérieur et posent aux visiteurs les mêmes inconvénients de recherche.

Parce qu'il conditionne l'efficacité interne et qu'il permet en même temps de créer une mémoire au service des habitants, l'archivage constitue un critère de professionnalisation d'une chaîne locale, au même titre que la connaissance de l'audience, la programmation et la maîtrise de la diffusion. D'une façon plus générale, la qualité de la documentation et le mode de gestion des données constituent à terme un enjeu pour les sociétés audiovisuelles, dans le cadre de la numérisation généralisée et du développement de l'offre de vidéo à la demande. L'importance de ces questions d'organisation a été prise en compte par TV FIL 78 en 2002, avec le recrutement d'un assistant de rédaction dont le rôle principal est d'améliorer les conditions de circulation de l'information au sein des équipes de production.

5.1.3.2 La représentation des thèmes et des territoires dans le journal quotidien de 2000 à 2004

La base que nous avons créée à partir des archives comporte 4 315 sujets datés de février 2000 à juillet 2004. La durée moyenne d'un sujet du journal est de 1 minutes 22 secondes³⁰ pour cette période [Doc. 66 et Doc. 67]. Un tiers des reportages est réalisé sous la forme de brèves de moins de 45 secondes. Les sujets de plus de deux minutes, qui correspondent à des dossiers thématiques, représentent 15% du total, avec 5% de reportages de trois minutes et plus. Une spécificité accordée généralement aux télévisions locales est d'accorder plus de temps à l'information de proximité.

Lors de la saisie, l'utilisateur sélectionne dans une liste préconçue le nom d'une des onze communes câblées, ou choisit la dénomination « Saint-Quentin-en-Yvelines », utilisée pour des sujets dont la dimension est celle de l'agglomération. Près de 18% du total des sujets sont codés hors de la zone de diffusion, le plus souvent dans les Yvelines, notamment dans les communes de Versailles, Maurepas et Bois-d'Arcy³¹. La dimension saint-quentinoise d'un sujet est déterminée par l'appartenance territoriale de l'organisateur, s'il s'agit d'un évènement (Tour de France à la voile, Semaine de l'emploi), ou du gestionnaire, s'il s'agit de l'évolution d'un équipement (Université, Base de loisirs). L'entrée dans la catégorie Saint-Quentin-en-Yvelines se justifie également par le traitement local d'une actualité régionale ou nationale comme l'annonce de grèves dans les transports en commun, la limite de déclaration des impôts, le passage à l'euro...

³⁰ 53% des reportages ont une durée comprise entre une et deux minutes.

³¹ Pour être étudiée et cartographiée, cette partie de la base devrait être revue et complétée avec le nom des communes classées rapidement dans la catégorie « Yvelines », ce qui suppose de visionner quelques 400 sujets...

Doc. 66 DURÉE MOYENNE DES SUJETS DANS LE JOURNAL QUOTIDIEN (2000-2004)

<i>Thème</i>	<i>Durée moyenne (sec.)</i>
Religion	98,69
Santé	94,86
Culture	94,23
Politique	86,93
Environnement	86,2
Emploi	85,46
Sécurité	84,08
Education	82,59
Société	82,58
Loisirs	82,44
Aménagement	81,71
Economie	72,4
Justice	71,13
Sport	68,69

Une analyse croisée des thèmes et de la durée des sujets montre des temps plus longs en moyenne pour les reportages sur la religion, la santé, la culture, la politique et l'environnement. Les sujets sport, justice et économie sont en moyenne les plus courts.

Doc. 67 DURÉE MOYENNE DE TEMPS D'ANTENNE DES SUJETS DU JOURNAL

<i>Année</i>	<i>Nbre de sujets</i>	<i>Durée moy. (sec.)</i>
2000	976	103
2001	952	80
2002	661	89
2003	1062	80
2004 (jusqu'en juil.)	664	96

Les aléas du mode de saisie que nous avons mentionnés plus haut nous obligent à interpréter prudemment un résultat qui apparaît dans le traitement par période : on observe une baisse de la durée moyenne des sujets entre les années 2000 et 2001, comparables en nombre d'entrées. Si l'on exclut l'année 2002 dont on se sait pas expliquer la chute de près de 30% du nombre de sujets, la tendance semble être à une augmentation du nombre et, à partir de 2004, de la durée des reportages. Pour un professionnel du montage, une minute diffusée à l'antenne correspond à une heure de travail. Le recrutement d'un monteur permanent supplémentaire en 2003 contribue à expliquer la progression globale de la production d'information.

L'analyse suivante porte sur les 3 552 sujets du journal quotidien tournés dans la zone de diffusion entre février 2000 et juillet 2004. Le nombre et non la durée des sujets sert ici d'instrument de comparaison. Les sujets classés « saint-quentinois » représentent la majorité (31%) des reportages effectués. Sur les onze communes, Trappes, Montigny-le-Bretonneux, Guyancourt et Élancourt sont les plus fréquemment représentées. On constate qu'il s'agit de communes de plus de 25 000 habitants et dont les superficies sont les plus importantes (si l'on excepte Magny-les-Hameaux) [Doc. 68].

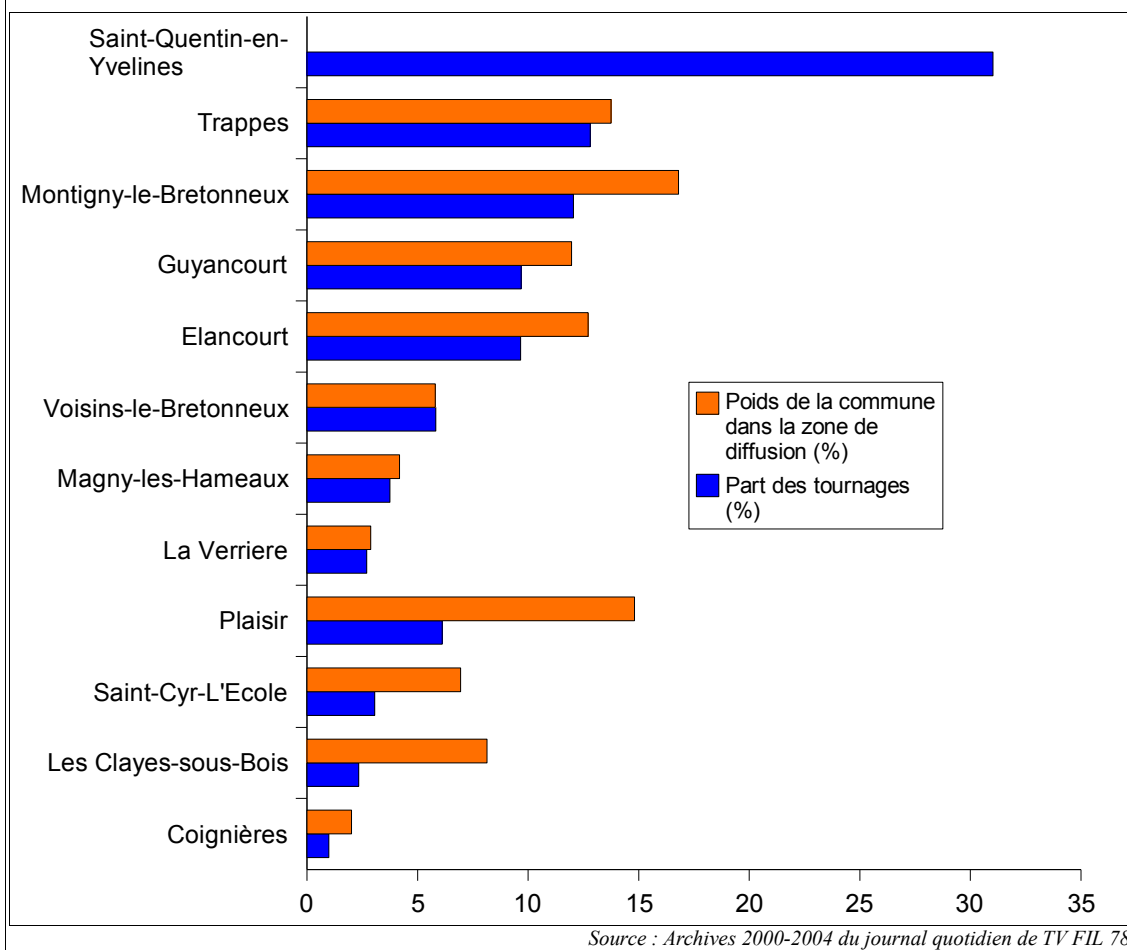
Doc. 68 POIDS DÉMOGRAPHIQUE ET RÉPARTITION DES TOURNAGES À L'INTÉRIEUR DE LA ZONE DE DIFFUSION

<i>Localisation</i>	<i>Population (1999)</i>	<i>Superficie (ha)</i>	<i>Poids démographique</i>	<i>Tournages (%)</i>
Saint-Quentin-en-Yvelines	142737	6938	68,09	31,02
Trappes	28812	1360	13,74	12,81
Montigny-le-Bretonneux	35216	1045	16,8	12,05
Guyancourt	25079	1320	11,96	9,68
Élancourt	26655	979	12,71	9,66
Plaisir	31045	1758	14,81	6,11
Voisins-le-Bretonneux	12153	360	5,8	5,83
Magny-les-Hameaux	8769	1664	4,18	3,74
Saint-Cyr-L'Ecole	14566	513	6,95	3,07
La Verrière	6053	210	2,89	2,7
Les Clayes-sous-Bois	17059	610	8,14	2,34
Coignières	4231	805	2,02	0,99
Ensemble	209638	10624		

Le poids démographique résulte du calcul suivant : nombre d'habitants par commune divisé par nombre total d'habitants dans la zone de diffusion, multiplié par 100.

L'hypothèse d'un lien entre le poids démographique d'une commune et sa représentation dans le journal se vérifie pour les sept communes de la Ville Nouvelle, tandis que les communes associées présentent des écarts importants [Doc. 69]. Le cas de la commune de Plaisir, deuxième en nombre d'habitants et première en superficie, illustre bien le traitement différencié des communes de la Ville Nouvelle et des communes associées. L'explication de la faible représentation de ces quatre communes (12% de l'ensemble des sujets tournés dans la zone de diffusion) nous conduit à envisager deux visions possibles de la mission de TV FIL 78, l'une centrée sur la notion de réseau et l'autre centrée sur la notion de territoire.

Doc. 69 PART DES TOURNAGES RAPPORTÉE AU POIDS DÉMOGRAPHIQUE D'UNE COMMUNE



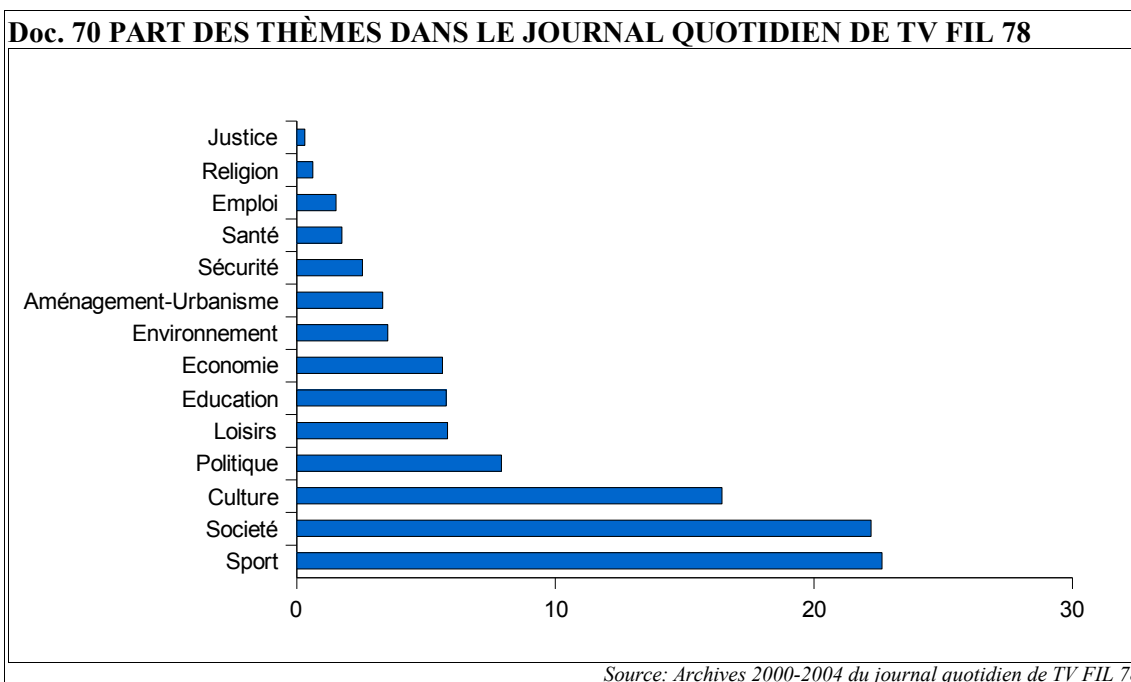
5.1.3.3 Ville Nouvelle et communes associées : les limites d'un territoire-réseau

Évoquée dans le premier paragraphe de la charte éditoriale de la chaîne³² [Annexe 5.1], la notion de desserte de l'ensemble des téléspectateurs par le réseau câblé renvoie à la notion de

³² TV FIL 78, télévision locale de Saint-Quentin-en-Yvelines et des communes associées de Coignièrès, Les Clayes-sous-Bois, Plaisir, Saint-Cyr-l'École, a pour mission d'informer l'ensemble des téléspectateurs desservis par le réseau câblé.

service aux habitants des onze communes équipées, qui se trouvent ainsi sur un pied d'égalité. Le deuxième paragraphe, qui décrit la télévision comme « *miroir de la vie du territoire qu'elle couvre et des activités qui s'y déroulent* », ne laisse pas supposer non plus de distinction à l'intérieur de la zone de diffusion. Ici, le miroir se rapporte aux thèmes qui concernent tous les téléspectateurs censés être intéressés par l'actualité sociale, économique, politique, culturelle et sportive.

Quatre classes peuvent être repérées parmi les quatorze thèmes proposés dans la base : de 16 à 22% le sport, la société et la culture ; de 5 à 8% la politique, les loisirs, l'éducation, l'économie ; de 1,5 à 4% les sujets environnement, aménagement, sécurité, santé, emploi ; moins de 1% la religion et la justice [Doc. 70].



Doc. 71 CLASSEMENT THÉMATIQUE DES SUJETS SAINT-QUENTINOIS

Position	Thème	Part (%)
1	Société	26,86
2	Sport	17,33
3	Culture	13,16
4	Economie	11,43
5	Politique	7,62
6	Education	5,72
7	Loisirs	3,63
8	Environnement	3,18
9	Sécurité	2,99
10	Santé	2,36
11	Emploi	2,27
12	Aménagement-Urbanisme	2,27
13	Religion	0,91
14	Justice	0,27

Un classement thématique général de la base des sujets du journal montre que quatre des thèmes mentionnés dans la charte occupent les cinq premières positions, les loisirs remplaçant ici l'économie. Si l'on classe uniquement les 1 102 sujets enregistrés comme « saint-quentinois », on remarque en revanche une application parfaite de ce deuxième principe de la charte éditoriale [Doc. 71].

Des profils de territoires peuvent être établis en classant les cinq premiers thèmes de chaque commune [Doc. 72]. La sécurité et l'éducation apparaissent comme des thèmes récurrents, avec la politique et la société. Des thèmes rares sont fortement représentés à certains endroits, comme l'environnement à Magny-les-Hameaux et à Guyancourt, la justice à Saint-Cyr-l'École et à Plaisir, la religion à Trappes et à Guyancourt. Une lecture verticale du tableau permet de comparer les profils de certaines communes. La présence commune de la sécurité, de l'économie et de l'éducation rapproche ainsi les profils de Montigny-le-Bretonneux et de Guyancourt.

Doc. 72 THÈMES RÉCURRENTS ET THÈMES RARES DANS LE CLASSEMENT DES CINQ PREMIERS THÈMES PAR COMMUNE

Theme	Elancourt	Voisins-B	Magny-H	La Verrière	Trappes	Montigny-B	Guyancourt	Saint-Cyr-E	Les Clayes	Coignièrès	Plaisir
Aménagement-Urbanisme	2		5	1				4			
Culture	4	2		2					4		
Economie		4				5	1			1	
Education	3			5		4	2		1		
Emploi					5			5		3	2
Environnement			1				4				
Justice								1			1
Loisirs		1	3	4							4
Politique		5			3			2	2	4	3
Religion					1		3				
Santé	5		2			1		3			
Sécurité		3			2	3	5		5	2	
Société			4	3					3	5	5
Sport	1				4	2					

thèmes fréquents : lorsqu'il apparaît dans 5 communes ou plus **thèmes rares** : lorsqu'il apparaît dans deux communes ou moins

On remarque la priorité donnée aux sujets de politique et d'emploi dans les communes associées, dont le traitement est conditionné par la quatrième règle de la charte éditoriale. Celle-ci introduit une hiérarchie entre les territoires sur le plan du traitement de l'information : « *Chaque sommaire doit traiter en priorité et dans l'ordre ci-après défini les sujets d'actualité du territoire de la Ville Nouvelle, ceux des communes associées et enfin et dans la mesure où les habitants de la zone de diffusion sont directement concernés, des informations extérieures à cette zone* ».

Si la pluralité observée dans l'analyse des thèmes du journal nous oblige à tenir compte du choix des journalistes en matière de hiérarchie de l'information, on constate que le contenu est influencé par la conception d'un schéma territorial conforme en priorité à l'histoire, au mode d'administration et à la structure du financement de la chaîne et non par une conception égalitaire des téléspectateurs formant les abonnés d'un même réseau. La répartition du capital de la SAEM (Société anonyme d'économie mixte), les taux de pénétration du câble [Doc. 73], les choix techniques et commerciaux liés à l'exploitation du réseau et surtout le mode de distribution des programmes de la chaîne confirment cette orientation centralisée, dominée par la dimension territoriale plus que par la logique horizontale du réseau.

Doc. 73 TAUX DE PÉNÉTRATION DU CÂBLE À SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES ET DANS LES COMMUNES ASSOCIÉES

<i>Commune</i>	<i>Taux de pénétration (%)</i>
Montigny-le-Bretonneux	98
Magny-les-Hameaux	83
La Verrière	80
Guyancourt	79
Trappes	74
Coignières	71
Élancourt	70
Voisins-le-Bretonneux	63
Plaisir	62
Saint-Cyr-l'École	58
Les Clayes-sous-Bois	55

Source : France Télécom Câble, 31/12/2002

La Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines est l'actionnaire majoritaire à 51% de la SAEM « SLECANQCA »³³, avant l'opérateur France Télécom Câble (30,28%), les communes associées (18,6%) et trois fondateurs qui possèdent 0,12% des parts du capital de 38 112 euros³⁴. La SAEM est dirigée par un Conseil d'Administration constitué de dix membres, dont six représentant la Communauté d'Agglomération, deux les communes associées et deux France Télécom Câble.

Le câblo-opérateur, dont l'agence commerciale se trouve dans l'immeuble Edison est avant tout partenaire de la structure intercommunale. Exploitant du réseau depuis 1995, France Télécom Câble parie sur la jeunesse et le dynamisme de la population saint-quentinoise pour promouvoir de nouvelles offres ou tester de nouveaux services. Ainsi, lors de la numérisation du réseau en 1997, Saint-Quentin-en-Yvelines est choisi comme site pilote pour lancer « Câble Wanadoo », une offre d'accès à Internet par le câble. Il s'agit en réalité des communes de Guyancourt, Montigny-le-Bretonneux et Voisins-le-Bretonneux, cette dernière s'associant à l'opérateur pour une expérimentation de site Intranet haut débit. À l'occasion du dixième anniversaire du réseau en octobre 1999, la première édition de la fête du câble a lieu à Saint-Quentin-en-Yvelines.

La diffusion du programme de TV FIL 78 s'effectue, hors Internet, selon un mode unique, le *Petit Quentin*³⁵, magazine mensuel de l'agglomération distribué dans la boîte aux lettres des habitants de la Communauté d'Agglomération. Plus de 15 000 téléspectateurs, habitants de Plaisir, Coignières, Saint-Cyr-l'École et Les Clayes-sous-Bois ne reçoivent donc pas le programme de la télévision locale. Aucune des quatre communes ne mentionne par ailleurs sur son site Internet ou dans son bulletin municipal l'existence d'un réseau câblé. Ce point nous paraît très marquant car la diffusion de la grille des programmes est, nous l'avons vu, un élément de liaison essentiel entre une télévision et son public. Nous reviendrons dans le sixième chapitre

33 Société Locale d'Exploitation du Câble de l'Agglomération Nouvelle de Saint-Quentin-en-Yvelines et des Communes Associées. On parle plus couramment de la SLEC de Saint-Quentin-en-Yvelines.

34 L'Annexe 5.5 présente la répartition du capital de TV FIL 78 au 1er janvier 2002. On note la participation de Maurepas dans le groupe des communes associées, alors que la répartition du capital de la SLEC est présentée dans d'autres documents de la façon suivante : SAN ou CASQY 51%, France Télécom Câble 29% et communes associées 20% (5% pour chacune des quatre communes).

La commune de Maurepas était présente au moment de l'appel d'offre en 1984. Seule une partie des Maurepasiens reçoit TV FIL 78 car la phase d'équipement de leur commune a été interrompue suite à un désaccord sur une condition financière imposée par France Télécom Câble aux collectivités locales lors des préconfigurations techniques de 1985.

35 Jusqu'en 2002, la grille des programmes de TV FIL 78 était proposée en page centrale des cahiers du SIC !, magazine bimensuel des loisirs en Ville Nouvelle de Saint-Quentin-en-Yvelines, tiré à 65.000 exemplaires.

sur la réciprocité des intérêts et la mise en synergie des moyens d'une collectivité locale et d'un opérateur de réseau dans le cadre de la fourniture d'un service d'information locale.

5.2 UN TERRITOIRE PROPICE À LA CRÉATION D'UN MAGAZINE SUR L'ENVIRONNEMENT

En 2001, TV FIL 78 s'associe à l'UVSQ et au SAN pour bâtir un projet de magazine sur l'environnement. Ce partenariat initial ouvre la voie à d'autres types de connexion de la télévision avec le monde des acteurs impliqués localement ou à d'autres échelles dans la mise en œuvre d'un développement durable.

5.2.1 L'avant-projet : contexte pratique et théorique

La problématique du développement durable et celle de l'interactivité prennent ici une place prépondérante puisqu'elles apparaissent non seulement comme base du contenu fabriqué et diffusé sur le réseau local câblé, mais aussi comme principe d'action dans la démarche de projet.

5.2.1.1 L'expression de plusieurs intentions à l'origine du projet : recherche, territoire, média

La décision de produire un nouveau magazine consacré à l'environnement produit et diffusé par TV FIL 78 intervient au cours de l'année 2000. Ce projet est l'aboutissement de rencontres entre des représentants de la chaîne locale, du SAN et de l'Université de Versailles/Saint-Quentin-en-Yvelines. Les moyens financiers de TV FIL 78 étant limités, les partenaires mettent en place un financement complémentaire à celui d'un contrat CIFRE qui débute en mars 2001 pour une durée de trois ans.

Une direction de l'environnement est en cours de constitution au SAN de Saint-Quentin-en-Yvelines dans les années 2000-2001. Sa structure est élaborée par le directeur du développement universitaire, en collaboration avec la Direction des Espaces verts. Le SAN a alors la volonté de promouvoir la notion de développement durable en s'appuyant notamment sur les travaux du Centre d'économie et d'éthique pour l'environnement et le développement (C3ED). Ceux-ci concernent la réalisation d'un ensemble d'outils informatiques d'apprentissage et d'espaces virtuels interactifs « *dont l'objectif est de fournir à un public non scientifique un savoir scientifique commun sur un certain nombre de domaines environnementaux* » (C3ED). Des prototypes concernant des domaines-clés d'impacts environnementaux, comme l'agriculture, le changement climatique et les ressources en eau sont alors en cours d'évaluation. L'idée principale évoquée lors de nos premières rencontres avec le SAN, l'UVSQ et l'Agence locale de maîtrise de l'énergie alors en cours de création, porte sur l'élaboration d'une plate-forme interactive concernant les questions d'environnement à Saint-Quentin-en-Yvelines. TV FIL 78 apparaît comme le partenaire idéal pour la diffusion d'informations à destination de la population locale et des acteurs du territoire. L'environnement est par ailleurs un thème absent

ou rarement représenté sur l'antenne à l'époque et la chaîne souhaite enrichir et diversifier son offre de programmes. Le statut semi-public de la société lui permet en outre d'accueillir un doctorant en Convention industrielle de formation par la recherche (CIFRE), un dispositif géré par l'Association nationale de la recherche technique (ANRT) pour le compte du Ministère chargé de la Recherche. La subvention couvre une partie du salaire annuel brut hors charges patronales, qui doit être supérieur ou égal à 20 215 euros. Le dossier présenté et défendu devant un expert du Centre régional pour l'innovation et le transfert de technologies (CRITT-CCST) en février 2001 proposait ainsi la création d'un magazine interactif sur l'environnement produit et diffusé par la télévision locale de Saint-Quentin-en-Yvelines. Un contrat est signé à partir du 26 mars 2001 et pour une durée de trois ans, entre l'entreprise, le doctorant et son laboratoire de rattachement principal, le centre Géophile de l'École Normale Supérieure de Fontenay/Saint-Cloud. Une co-direction de thèse est assurée avec le C3ED et l'UFR des sciences humaines et sociales de l'UVSQ. Pour TV FIL 78, l'opération n'est possible que si la subvention forfaitaire annuelle de 14 635 euros attribuée par l'ANRT s'accompagne d'un financement complémentaire permettant de couvrir la totalité des frais liés à l'embauche. Une convention de trois ans est alors conclue parallèlement entre le SAN, l'Université et TV FIL 78 pour garantir le versement de la deuxième partie des frais salariaux. Des réunions entre les partenaires sont organisées régulièrement et des rapports annuels sont établis conformément au règlement de l'ANRT.

« *La compétitivité passe par la recherche* ». L'objectif d'un contrat CIFRE est de réaliser un projet industriel. Le partage du temps de travail entre l'entreprise et le laboratoire de recherche varie selon la nature du projet. L'insertion dans un milieu professionnel, principe de la convention, apparaît prioritaire par rapport à la participation aux activités de recherche du laboratoire lorsque, comme dans notre cas, les principaux moyens de réalisation du nouveau produit sont détenus par l'entreprise. Toutefois, les problématiques abordées par les laboratoires de recherche associés ont influencé la conception du produit. Si la géographie est au centre de l'approche, avec Géophile d'une part et avec la section géomatique de l'UVSQ d'autre part, d'autres disciplines fortement représentées au C3ED, comme l'économie et l'écologie, sont mobilisées tout au long de l'expérience [Annexe 5.2].

Sans cet agencement de synergies des différents partenaires pour réunir les financements initiaux, le magazine de l'environnement sur TV FIL 78 aurait pu ne pas exister avant plusieurs années, ou emprunter une toute autre trajectoire. Nous verrons plus loin les autres formes qu'aurait pu prendre l'émission d'environnement pour la chaîne locale. On souligne ici l'importance, pour l'acteur territorial à l'origine du projet, d'établir une relation triangulaire et des liens pérennes entre l'Université, la télévision locale et le territoire de Saint-Quentin-en-Yvelines. Au centre de ce dispositif, le chef de projet doit assurer la liaison entre les différentes structures et intégrer dans sa démarche les attentes de chaque partie. L'appartenance simultanée à deux milieux, académique et industriel, impose de satisfaire à deux types d'exigences rythmées par des temporalités distinctes : d'une part, la production de résultats de recherche dans le temps long de la thèse et d'autre part la production d'un bien qui implique une adaptation précise au fonctionnement quotidien de l'entreprise. Plusieurs documents, relatifs à l'organisation interne

ou destinés à la recherche de financements et de partenariats ont ainsi été rédigés et diffusés pendant trois ans [Annexe 5.3], en plus des rapports sur les avancées théoriques et pratiques de la recherche guidée par une hypothèse principale : les outils audiovisuels et numériques peuvent accroître, dans certaines conditions, l'efficacité d'une action pour un développement durable des territoires.

5.2.1.2 Développement durable : de la prise de conscience mondiale à la gouvernance locale

Traduit de l'anglais « *sustainable development* » (littéralement développement soutenable), le terme de développement durable désigne un mode de développement qui satisfait les besoins actuels des populations, sans compromettre ceux des générations futures, en cherchant un équilibre entre l'action économique, le respect des équilibres écologiques et le développement social. Il s'agit donc de prendre en compte au même niveau d'importance le respect de l'environnement, la croissance économique et la lutte contre les inégalités sociales. Cette combinaison d'exigences ne peut prendre concrètement forme que dans un travail quotidien de réflexion, d'action et d'innovation à différentes échelles de la gestion territoriale.

La biosphère est la « *portion de l'écorce terrestre où se manifeste la vie, sous la forme d'un vaste système fonctionnel constitué, pour le domaine terrestre, de trois composantes fondamentale en constante interaction : organismes, sols, climat* » (Lacoste, Salanon, 2001). Le constat de modifications importantes et récentes dans la régulation de cet écosystème (trou de l'ozone stratosphérique, effet de serre, réduction de la biodiversité...) est le plus souvent directement mis en relation avec l'impact des activités humaines sur l'intégrité des milieux naturels, sur la pérennité des ressources naturelles non renouvelables et sur les grands cycles biogéochimiques. La prise de conscience politique des effets néfastes d'une industrialisation et d'une urbanisation massives sur la qualité de l'environnement s'est affirmée sur le plan international à Stockholm, en 1972, lors de la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement (107 pays représentés). Au cours de la même période sont créés les premiers ministères de l'environnement, dont celui de la France en 1971. Chaque État devient responsable, sur son territoire, de la préservation d'un patrimoine naturel planétaire.

En 1992, le Sommet de Rio (174 pays) invitait les collectivités locales à participer, à leur niveau, à la mise en place d'un programme d'action qui réponde au défi du développement durable, par la constitution d'Agendas 21 locaux, projets politiques de développement local pour le XXI^{ème} siècle. En France, la démarche a été initiée par des associations et quelques collectivités locales, avec un soutien progressif sur le plan national de la part du Ministère de l'Environnement. Les Agendas 21 locaux constituent la forme la plus élaborée de l'engagement des villes dans une démarche de développement durable. L'expérience des Agendas 21 locaux est complémentaire de celle des Contrats d'agglomération (loi Chevènement du 12/07/1999) et des chartes de pays. Dans tous les cas, il doit s'agir d'une démarche volontaire de la part des

collectivités, qui opèrent des choix de partenariat. La réalisation d'un Agenda 21 local conduit les collectivités à évaluer leur potentiel d'action et à élaborer des méthodes d'organisation adaptées aux spécificités de leur territoire.

Engagement n°1 : Gouvernance. « *Nous nous engageons à stimuler nos processus décisionnels par un recours accru à la démocratie participative* ». Le rang de la gouvernance dans la liste des dix engagements d'Aalborg [Annexe 5.4] ne relève pas d'un hasard. Si l'on se réfère à une définition d'Alain Bourdin (2000), ce terme désigne « *une manière d'aborder la question du gouvernement qui ne donne pas la priorité à l'art de gouverner et aux techniques de la conduite de l'action, mais aux relations entre les dirigeants et les dirigés, notamment la société civile et l'État* »³⁶. Cette définition nous intéresse dans la mesure où elle confirme l'accent porté sur les interactions entre les objets, autant que sur les objets eux-mêmes.

Le passage à un système de gouvernance est lié à la recherche de nouveaux modes de régulation publique territoriale, dans lesquels « *les acteurs de toute nature et les institutions publiques s'associent, mettent en commun leurs ressources, leur expertise, leurs capacités et leurs projets et créent une nouvelle coalition d'action fondée sur le partage des responsabilités* »³⁷. Nous retenons les principales idées auxquelles renvoie la gouvernance dans le contexte anglo-saxon d'origine : la difficulté croissante de gouverner les sociétés contemporaines et le nécessaire développement de techniques complexes d'interaction avec la société civile ; l'autonomisation croissante de la société civile et la nécessaire coordination de multiples acteurs aux intérêts particuliers et limités ; la négociation entre les acteurs permettant d'élargir les objectifs de chacun et l'émergence d'intérêts communs ; le polycentrisme de l'action publique qui n'est plus le seul fait d'un État et implique une diversité d'acteurs publics et privés (Bourdin, 2000).

L'expression « prendre conscience de » a été rendue courante en psychologie par la loi de prise de conscience d'Édouard Claparède (1918) : « *l'individu prend conscience d'une relation d'autant plus tard et plus difficilement que sa conduite a impliqué plus tôt, plus longtemps ou plus fréquemment l'usage automatique de cette relation* »³⁸. Les effets de la crise profonde que traverse le système sont surtout visibles à l'échelle locale comme le souligne Pierre Calame³⁹ (1997), pour qui « *le territoire a perdu sa fonction intégratrice* » dans un schéma d'intégration mondiale régi par la logique unique de l'échange marchand. « *Les États et les territoires qui les composent se voient assigner pour fonctions d'assurer le cadre de la concurrence, de délivrer des services eux-mêmes segmentés et de plus en plus marchands – éducation, santé, transports, sécurité, loisirs, eau, assainissement, etc...* ». Pourtant c'est à l'échelle des territoires locaux que

36 Wachter S. et al., 2000. *Repenser le territoire. Un dictionnaire critique*. L'Aube, pp. 42-43.

37 Merrien F.-X., 1998. « De la gouvernance et des États-providence contemporains », *Revue internationale des sciences sociales* n° 155, p. 62.

38 Lalande A., 1926. *Vocabulaire technique et critique de la philosophie*. 2 vol., Quadrige/Presses universitaires de France, 3ème édition, 1993.

39 Pierre Calame, polytechnicien, ingénieur des Ponts et Chaussées, est Directeur Général de la Fondation Charles Léopold Mayer pour le progrès de l'Homme depuis une quinzaine d'années, après une carrière dans l'Administration française (Équipement) et dans l'industrie (secrétaire général d'Usinor).

l'on peut, selon l'auteur, réinventer une gestion intégrée de la société et de ses relations avec la biosphère, mais aussi apprendre la citoyenneté.

5.2.2 Identification du potentiel territorial en matière d'environnement

Condition préalable à la réalisation du magazine, l'obtention de financements implique l'analyse des intérêts de plusieurs types d'acteurs impliqués directement ou potentiellement dans une démarche de développement durable sur le territoire de Saint-Quentin-en-Yvelines. Dans le même temps, un travail de recensement des sujets possibles pour des émissions locales d'environnement est effectué. Des dossiers de presse sont constitués autour de thèmes-clés afin de fournir aux futurs journalistes une documentation et de premiers contacts utiles à la préparation des reportages. Ce travail d'identification a parallèlement fourni des pistes de réflexion sur la forme et le concept de la future émission.

5.2.2.1 Les acteurs : échelles d'intervention et enjeux de communication avec le public

Quelles sont les stratégies adoptées par les institutions territoriales, les organismes chargés de porter des politiques environnementales, les entreprises, les associations et les établissements de formation pour communiquer, entre eux et vers les citoyens, sur leurs initiatives à l'égard du territoire et de l'environnement ? Dotés de compétences et de moyens spécifiques pour leurs actions respectives, ces acteurs partagent les mêmes enjeux : d'une part, l'identification et la reconnaissance de leur rôle et de leurs activités dans le domaine de l'environnement, d'autre part, un travail en réseau plus efficace.

Les institutions territoriales : quatre échelons de la commune à la région

Les collectivités locales, c'est-à-dire les communes et la structure d'agglomération, constituent l'échelon territorial le plus proche des citoyens et disposent en même temps des plus larges responsabilités en matière d'environnement, comme le pouvoir de police pour la prévention et la répression des nuisances et des pollutions, les compétences dans les domaines de l'urbanisme, de l'eau et des déchets. Pour informer et sensibiliser les habitants sur les différentes initiatives et actions menées au quotidien, la presse municipale ou d'agglomération constitue, avec des taux de lectorat importants, un outil de médiation essentiel, car diffusé et accessible à tous. Les élus locaux expriment un intérêt à favoriser une participation plus directe du public dans les réflexions, débats, initiatives, existants ou à faire naître dans ce domaine.

Le département, à travers le Conseil Général, apporte un soutien financier aux collectivités locales et subventionne différents types d'équipement liés à l'environnement. Il met en place une politique de protection des espaces naturels sensibles à travers le schéma départemental et veille,

à travers les contrats départementaux de ville, à un équilibre entre les dimensions économiques, sociales et urbaines. La Région, compétente en matière d'aménagement du territoire depuis les lois de décentralisation de 1982 et 1983, endosse à ce titre une responsabilité particulière dans le cadre de ses interventions sur l'espace. Le Conseil Régional met en place les parcs naturels régionaux et peut assurer la responsabilité du plan régional d'élimination des déchets autres que ménagers et assimilés. Pour ces deux entités territoriales, le mode de reconnaissance de leurs actions par le public s'est renforcé, depuis quelques années avec la mise en ligne de sites Internet assez attractifs et bien documentés. Le département et la Région sont concernés par un magazine qui, pour être local, devrait s'intéresser d'autant plus aux interactions entre les échelles de gestion et de décision.

Les organismes chargés de porter des politiques environnementales

De nombreux organismes sont devenus des acteurs-clés dans la mise en œuvre des politiques environnementales. Il peut s'agir d'établissements publics comme l'Agence pour le développement et la maîtrise de l'énergie (ADEME), l'Agence régionale pour l'environnement et les nouvelles énergies (ARENE), l'Agence de l'eau Seine-Normandie (AESN), l'Office national des forêts (ONF) ou encore l'Institut français de l'environnement (IFEN), ou de services déconcentrés de l'État comme la Direction régionale de l'environnement (DIREN), la Direction régionale pour l'industrie et la recherche (DRIRE), la Direction départementale pour l'agriculture et la forêt (DDAF). Au-delà du travail indispensable de recueil et de traitement de données spécialisées, d'animation et de coordination de réseaux, d'expertise et de soutien aux innovations, ces organismes portent une responsabilité particulière en matière de diffusion des connaissances et de sensibilisation à l'environnement. La plupart du temps, l'information diffusée atteint des milieux de spécialistes par le biais d'études, de rapports et de publications, mais des efforts importants sont entrepris plus récemment pour sensibiliser le public massivement. Des guides pratiques sont édités, des campagnes d'information et de prévention sur les risques sont menées par ces organismes. Ces informations précises et ciblées, peuvent trouver à travers la télévision locale un relais de diffusion efficace. La stratégie consiste à s'appuyer à la fois sur les connaissances des acteurs spécialistes et à adapter leurs messages aux réalités du contexte local.

Les associations de défense de l'environnement

Les associations de défense de l'environnement actives sur le territoire se regroupent en deux catégories, si l'on reprend la terminologie anglo-saxonne qui distingue les « *community groups* » ou groupes locaux, des « *Non-governmental Organisations (NGOs)* » pour Organisations non gouvernementales (ONG). Ces dernières se différencient par la taille, le nombre d'adhérents et de permanents, le montant du budget, l'accès aux subventions publiques ou au mécénat privé. Alors que les groupes locaux portent plus souvent des revendications auprès des collectivités en matière de cadre de vie (Terre et environnement, Yvelines Environnement, les Amis du Parc

Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse, Collectif contre les antennes à Saint-Cyr-l'École...) et que les grandes associations, plus gestionnaires et participatives, ont tendance à s'intéresser aux aspects naturalistes (France Nature Environnement, Ligue pour la protection des oiseaux, Greenpeace...), la priorité partagée par l'ensemble des associations d'environnement demeure l'information du public quant à la protection de l'environnement⁴⁰. Très répandue, l'action en réseaux permet de fédérer certains moyens pour diffuser l'information. Internet constitue, nous l'avons vu, l'outil adéquat largement utilisé par les fédérations pour développer les connexions et fournir toutes les ressources nécessaires à la compréhension des enjeux défendus (« EnergiePlus », « Planetecologie », « Sortir du nucléaire », « uneterre.net »). Un magazine local d'environnement pourrait choisir de s'appuyer sur ces relais touchant directement la société civile. Nous verrons plus loin le potentiel que peut receler cette approche, mais aussi ses limites et les obstacles que nous avons pu rencontrer sur ce terrain.

Les trois points suivants peuvent être regroupés autour d'un enjeu particulier du développement durable à l'échelle locale : la dimension économique et l'évolution du travail et de la formation au regard des nouveaux défis environnementaux.

Les entreprises : une diffusion lente mais inéluctable de la prise de conscience

Le mode de fonctionnement interne des entreprises, mais aussi leurs relations avec les acteurs extérieurs, sont au cœur de toute réflexion sur un mode de développement qui cherche à concilier économie, environnement et société, tout en favorisant de nouveaux mécanismes de bonne gouvernance. Si l'intégration de l'environnement dans le management, à travers les certifications de démarches environnementales, la normalisation et la labellisation, est un facteur de performance environnementale et économique, l'engagement des entreprises repose, pour Christian Brodhag (1999), avant tout sur une vision intégrée, c'est-à-dire sur l'affirmation de responsabilités sociales et écologiques. Celles-ci passent notamment par une réflexion sur les modes de production et de consommation. De nouvelles relations se créent avec les acteurs externes à l'entreprise (donneurs d'ordre, clients, sous-traitants, investisseurs, pouvoirs publics, traiteurs de déchets, transporteurs, associations...), qui deviennent les « *parties intéressées au fonctionnement de l'entreprise* »⁴¹. Les entreprises ne pourront avoir cette vision intégrée que si les acteurs extérieurs, publics ou privés, y sont sensibilisés.

Les théories du développement endogène font reposer le développement des entreprises sur des facteurs non-économiques : participation à des réseaux, capital humain, formation, ressources d'un territoire. L'appartenance au territoire est une composante importante : de

40 Les Amis de la terre, Entreprises pour l'environnement, 1997. *Étude sur les associations de défense de l'environnement*, 7 p., (<http://www.amisdelaterre.org>).

Les questions économiques, notamment l'impact de la mondialisation sur la pauvreté et l'environnement intéressent aussi des mouvements comme ATTAC ou « Artisans du monde » qui tentent de promouvoir un commerce équitable.

41 Brodhag C., 1999. *Entreprises et Développement Durable, Contribution et présentation de la problématique développement durable*, École Nationale Supérieure des Mines de Saint-Étienne (<http://www.agora21.org/entreprise-dd.htm>).

nouveaux modes de gestion environnementale se mettent en place à travers les schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE), les plans de déplacement urbain (PDU), les commissions locales d'information... Toutes ces approches mobilisent les entreprises dans des approches partenariales où elles doivent communiquer, informer, participer, dialoguer.

À la charnière entre secteur privé et public, des structures du tiers-secteur (associations, coopératives, mutuelles...) dispensent des services à finalité sociale ou écologique. De nombreuses tâches comme l'entretien des rivières ou la collecte de déchets sont assumées par des entreprises d'insertion de plus en plus nombreuses, mais font souvent l'objet de dispositifs précaires sans réels débouchés professionnels (Contrat emploi solidarité, emplois d'insertion, emplois jeune...). Si certains voient dans l'existence de ces activités la conséquence de l'abandon par les entreprises classiques de certaines fonctions, le tiers-secteur pourvoyeur d'emplois en environnement n'en est pas moins un acteur essentiel et témoin, avec les formateurs, des difficultés liées à l'insertion professionnelle de certains, jeunes ou adultes, sur un marché du travail de plus en plus exigeant et spécialisé.

L'insertion professionnelle et la formation aux métiers de l'environnement

Les organismes de formation aux métiers de l'environnement, établissements publics ou privés, sont nombreux sur le département des Yvelines et la Région Île-de-France. Du niveau CAP à l'enseignement supérieur et à la recherche, ils dispensent des formations initiales ou continues. Leur mission est de fournir un contenu et des méthodes d'apprentissage à de futurs actifs sur le marché du travail. Cela implique un exercice de projection et d'anticipation de l'évolution des recrutements dans les différents secteurs. Les salons et les journées « portes ouvertes », deux modes de rencontre physique entre les personnes, sont privilégiés par les établissements pour promouvoir leur offre de formation. Aux côtés d'organismes spécialisés dans l'information et l'orientation comme le Centre d'information et de documentation pour la jeunesse (CIDJ), différents organismes diffusent leur propre documentation et répertorient les métiers de l'environnement, souvent par thématique (bruit, eau, énergies, paysages...). La décision de créer une rubrique sur les métiers et les formations de l'environnement s'est rapidement imposée à la vue de ces enjeux, dans le but de renforcer la fonction pédagogique du magazine d'une part et d'insister sur les potentiels à développer localement dans le secteur de l'environnement d'autre part.

La recherche de financement, dont nous verrons plus loin la structure et les résultats, s'est appuyée sur ce travail d'identification des acteurs et a concerné tous ces groupes, à l'exception des associations.

5.2.2.2 Les sujets : quatre grandes problématiques environnementales

L'analyse suivante est issue d'un recensement des sujets d'environnement dans la presse locale sur les années 2000 et 2001, puis dans les archives du journal de TV FIL 78⁴². La richesse du contexte local a pu être mise en relation avec quatre grandes problématiques environnementales⁴³ : protection et gestion des milieux naturels, prévention et réduction des pollutions et des risques, aménagement des territoires et du cadre de vie, sensibilisation et éducation à l'environnement. De nouveaux acteurs et de nouvelles échelles apparaissent dans ce tableau qui préfigure en même temps les besoins en terme d'images et d'interviews nécessaires à la construction des futurs reportages. Douze idées d'émissions qui constituent la première série annuelle sont tirées de cette présentation.

Protection et gestion des milieux naturels : l'histoire et la géographie pour guides

Comme nous l'avons vu dans la deuxième partie, le territoire de Saint-Quentin-en-Yvelines est le fruit d'une histoire qui prend ses racines avant la politique de la Ville Nouvelle mise en œuvre en 1972. Les 3 000 hectares de forêts et de plans d'eau qui jalonnent le territoire sont en partie hérités de la politique d'aménagement appliquée par le roi Louis XIV à Versailles. La *Réserve naturelle* au nord-ouest de l'étang de Saint-Quentin symbolise l'espoir d'un écosystème préservé malgré le développement urbain. Une émission complète devait être consacrée à ce lieu pour la beauté des images et pour la complexité des enjeux qui s'y déroulent. La même logique a présidé à la décision de consacrer un numéro entier au *Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse*, auquel appartient une commune de la Ville Nouvelle, Magny-les-Hameaux. L'agglomération interagit avec son environnement, le département des Yvelines (2 300 km²), considéré, avec 80% du territoire occupés par des espaces naturels préservés, comme le poumon vert de la région. Trois émissions prévues, portant sur des milieux particuliers comme la *forêt*, les *espaces agricoles* et *l'eau* peuvent difficilement ignorer les 3 000 hectares de la forêt de Rambouillet, le relief accidenté du Hurepoix, la plaine de Versailles et les 700 kilomètres de rivières et de cours d'eau qui parcourent le pays. La proximité de l'INRA, présent sur plusieurs sites (Versailles, Thiverval-Grignon) et portant d'importants programmes sur des thèmes agro-environnementaux mais aussi sur la pollution des sols et le traitement des déchets, renforce la vocation environnementale qu'affiche le deuxième département agricole de l'Île-de-France, dont le dynamisme économique se traduit aussi par l'essor des secteurs de pointe et des activités tertiaires.

Prévention et réduction des pollutions et des risques : un potentiel de recherche exceptionnel

La Vallée de la Seine, la zone industrielle de Vélizy-Villacoublay et Saint-Quentin-en-Yvelines sont les trois pôles de concentration majeurs où opèrent environ 17 000 entreprises et

42 Toutes ces données recueillies au cours de l'année 2001 ont été perdues sur un ordinateur de TV FIL 78.

43 Missions assignées par le Ministère en charge de l'environnement.

300 000 salariés des secteurs de l'industrie et du commerce. Deux éléments caractérisent l'industrie des Yvelines : d'une part, la présence de grands groupes (50% des emplois industriels), d'autre part, la domination de deux secteurs principaux, l'industrie automobile et les industries liées à l'électricité et à l'électronique (chacune 1/3 des emplois). D'après un bilan de la DRIRE en 2000-2001, le département possède les atouts propres à structurer une compétence forte et mondialement reconnue sur le thème de l'environnement, avec notamment un potentiel de recherche privé et public exceptionnel. On peut en effet citer l'INRIA (Institut national de recherche en informatique et en automatique) à Rocquencourt, le CREED (Centre de recherche Environnement, Energie, Déchets de Vivendi) à Limay mais aussi les projets qui se concrétisaient au cours des années 2001-2002 tel l'Institut fédératif de recherche et d'enseignement « Environnement et gestion de l'espace régional (EGER) » à Thiverval-Grignon, ou l'installation sur le campus de Saint-Quentin-en-Yvelines de l'Institut Pierre Simon Laplace (IPSL), spécialisé en climatologie planétaire.

La nécessité d'accélérer les synergies existantes sur un territoire entre les entreprises, les organismes de formation et de recherche, les établissements financiers, les collectivités territoriales, l'État et l'Europe prend forme avec l'appel à projet pour l'obtention du label de « pôle de compétitivité » lancé lors du CIADT de septembre 2004. « *En s'appuyant sur son dynamisme économique et universitaire, Saint-Quentin-en-Yvelines, acteur du pôle d'envergure européen et partenaire naturel du Plateau de Saclay, va poser sa candidature à l'obtention de ce label, qui s'inscrit parfaitement dans sa démarche de développement durable* »⁴⁴. Initiée par l'Université de Versailles/Saint-Quentin, la « Fondation européenne pour des territoires durables (Fondaterra) » apparaît comme un des piliers de ce dispositif. Les changements climatiques, l'aménagement de zones urbaines, périurbaines et agricoles et l'usage de l'environnement et des ressources naturelles sont les axes prioritaires de cette structure naissante dont l'objectif est de fédérer des compétences multiples et éparpillées et d'accompagner le développement d'entreprises d'ingénierie et de services innovantes. La valorisation des savoir-faire au travers d'une vitrine régionale constituée par les Yvelines et le Plateau de Saclay est aussi une ambition de la FETD⁴⁵. On note le rôle de diffusion de l'innovation et d'interdisciplinarité visé par la fondation à travers la création d'un observatoire régional de la biodiversité ou le développement de méthodes et d'indicateurs pour gérer les conflits autour de l'usage des ressources naturelles, qui est un des axes de recherche du C3ED.

Si ces faits n'étaient pas encore précisés en 2001, le potentiel de recherche et d'innovation présent sur le territoire, ainsi que les nombreuses connexions de l'agglomération avec son environnement départemental et régional pouvaient déjà être pressentis. La définition du projet de plate-forme interactive repose sur cette approche et s'inscrit dans un autre volet du

44 *SQY-Entreprises*, n°38, oct/nov/déc 2004, éditorial du président de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines et conseiller régional d'Île-de-France Robert Cadalbert, p. 3.

45 Fin 2004, la Fondation fédère 20 établissements d'enseignement supérieur et de recherche, 11 groupes industriels, 6 collectivités territoriales, dont la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, 7 associations et ONG. Elle est également soutenue par la Commission européenne et plusieurs ministères.

développement territorial, où l'UVSQ occupe encore une place centrale : le projet « Yvelines Numérique » évoqué dans la deuxième partie.

Deux émissions liées au thème de la réduction des pollutions et des risques, *les énergies* d'une part et *les sols* d'autre part, sont identifiées et, comme nous le verrons dans l'analyse critique (cf. chapitre 6), sont marquées par cette logique extra-territoriale.

Aménagement des territoires et du cadre de vie : Ville Nouvelle, ville durable ?

La Ville Nouvelle de Saint-Quentin-en-Yvelines est-elle une ville durable ? Telle est la question principale qui ressort des interrogations liées aux transports, aux constructions, à l'urbanisme et plus globalement aux aménités urbaines qui différencient l'espace. Pôle de vie intégré à l'échelle régionale, Saint-Quentin-en-Yvelines a vu sa population multipliée par six en une trentaine d'années, passant de 25 000 à 150 000 habitants. Deux établissements, le SAN et l'EPA ont pour mission de veiller à un développement équilibré du territoire des sept communes. Une émission consacré à *la ville* peut s'appuyer sur les travaux du Centre d'histoire contemporaine de l'UVSQ et sur ceux du Musée de la Ville qui observe, retrace et restitue l'évolution de l'entité urbaine, en essayant de croiser plusieurs regards : urbanistes, architectes, sociologues, géographes, historiens, philosophes... Une émission sur *les transports* doit pour sa part expliquer l'étalement urbain et ses inconvénients en terme de pollution et insister sur les modes de déplacement alternatifs existants et à venir.

Sensibilisation et éducation à l'environnement : donner à voir, réfléchir et agir...

Sur le thème plus global de la sensibilisation et de l'éducation à l'environnement, la Ville Nouvelle se dote à partir de 2001 d'une Agence locale de maîtrise de l'énergie (ALME), dont les missions s'articulent autour de l'information et du conseil en économies d'énergie dans les domaines de l'habitat, des bâtiments publics et des déplacements. L'ALME de Saint-Quentin-en-Yvelines fonctionne en réseau avec deux villes européennes, Wiesbaden en Allemagne et Iasi en Roumanie, selon les recommandations de la Commission européenne qui finance, avec l'ADEME et la Communauté d'Agglomération, les trois premières années de fonctionnement de l'association. L'ALME met en place les « Points info énergie » sous la forme de permanences régulières dans chaque mairie de l'agglomération⁴⁶. Des sessions de formation visant à sensibiliser le public aux économies d'énergie sont également dispensées dans les écoles ou auprès d'adultes en formation. La question des *déchets* peut être abordée dans la même optique de prévention des risques et de réduction des pollutions à la source et tout au long du cycle de vie d'un produit.

⁴⁶ Projet datant de 2001, la « Maison de l'Environnement, des sciences et du développement durable » ouverte en 2005 à Magny-les-Hameaux, accueille notamment l'ALME et la FETD.

Des activités visant à mieux connaître et protéger l'environnement sont proposées par des associations telles Yvelines Environnement qui organise chaque année un concours thématique auprès des écoles et collèges du département ou Emma à Trappes qui anime des classes et des centres aérés autour du thème de l'eau. La Maison de la Forêt Hamadryade à Trappes ou les fermes pédagogiques participent à la fonction d'animation essentiellement tournée vers les plus jeunes. Créé en 1969 par un groupe de spécialistes des insectes de l'INRA et d'amateurs, l'Office pour l'information entomologique (OPIE) accueille des visiteurs toute l'année sur le site de la Minière à Guyancourt. Une émission sur les *insectes* et leur rôle dans les écosystèmes terrestres (forêts, champs, jardins) et aquatiques (mares, étangs...), trouve ainsi sur le territoire un lieu-ressource privilégié et apparaît complémentaire d'un numéro sur les *parcs et jardins*.

5.3 CONCEPT ET FINANCEMENT DE L'ÉMISSION *RHIZOME*

La structure et le contenu de l'émission sont pensés dès le départ en relation avec la notion de développement durable et de nouvelles technologies de l'information et de la communication. Cette orientation forte se traduit d'une part dans la définition du concept de *Rhizome*, émission « interactive » et d'autre part dans la recherche de financements et le montage du système de partenariat.

5.3.1 Structure et fonctionnement d'un magazine mensuel de 26 minutes

Une première série de douze numéros mensuels couvre la période d'avril 2002 à mai 2003. Validée par la direction puis par les premiers partenaires, la structure initiale du magazine proposée en septembre 2001 n'a pas subi de modification majeure lors du renouvellement de la série pour dix nouveaux numéros à partir d'octobre 2003 [Doc. 74].

Quinze à vingt-cinq minutes d'antenne sont consacrées chaque mois à une thématique entre avril 2002 et juillet 2004. La première diffusion de chaque numéro a lieu tous les quatrièmes vendredis du mois, pendant sept jours consécutifs. Programmé à 18h30 et 21h30, il succède au magazine de l'économie Fil Eco et précède le journal. Ce mode de programmation ne concerne pas la seconde série dont les numéros sont diffusés chaque semaine à des horaires différents (15h, 18h, minuit...). Un système de rediffusion est mis en place pendant la période du mois d'août où TV FIL 78 cesse chaque année son activité.

Doc. 74 LES 22 NUMÉROS DE RHIZOME ET LEUR DATE DE PREMIÈRE DIFFUSION

N°	Thème	1ère diff.	N°	Thème	1ère diff.
PREMIÈRE SÉRIE			DEUXIÈME SÉRIE		
1	Les Déchets	26/04/02	13	Maîtrise des énergies	24/10/03
2	La Réserve naturelle	24/05/02	14	Ressource fragile: l'Eau	28/11/03
3	L'Eau	28/06/02	15	Ressource fragile: les Sols	26/12/03
4	Les Transports	27/09/02	16	Ressource fragile: l'Air	23/01/04
5	La Forêt	25/10/02	17	Recycler: pourquoi?	27/02/04
6	Les Energies	29/11/02	18	Le Bruit	26/03/04
7	La Ville	27/12/02	19	Le Principe de précaution	23/04/04
8	Le Parc Naturel Régional	24/01/03	20	La Biodiversité	28/05/04
9	Les Sols	28/02/03	21	Alimentation, santé, société	25/06/04
10	Les Espaces agricoles	28/03/03	22	Un Agenda 21 local?	23/07/04
11	L'Entomologie	25/04/03			
12	Les Parcs et Jardins	23/05/03			

5.3.1.1 Informer, sensibiliser, faire participer : trois objectifs dans un format

Le concept de développement durable conduit à prendre en compte au même niveau d'importance les dimensions économiques, environnementales et sociales du développement. Les partenariats public-privé, la participation citoyenne, le partage de l'information sont fortement encouragés à travers ce projet de croissance mieux partagée à l'échelle planétaire, que beaucoup considèrent comme une utopie. Le choix du nom de l'émission est clairement en rapport avec ces principes : « *Rhizome* : du grec *rhizoma* - Tige souterraine de certaines plantes (fougères, iris etc.) dont la face inférieure donne naissance à des racines adventives et dont la face supérieure émet des bourgeons qui se transforment en tiges aériennes » (Larousse). Ce terme évoque aussi la notion de réseau, fils entrelacés, lignes et nœuds reliant des individus, des acteurs dans une perspective nouvelle de construction et de partage de l'information⁴⁷.

Information : « *Le magazine traitera de l'actualité et des problématiques relatives au territoire de Saint-Quentin-en-Yvelines et de ses environs, en tenant compte de situations caractéristiques du département et de la région le cas échéant. Une série de douze émissions thématiques a été conçue pour un large public, habitants, étudiants, professionnels, participant à la vie et à la construction du territoire* ».

Pédagogie : « *L'objectif est d'offrir une compréhension globale des phénomènes environnementaux en s'appuyant sur des situations concrètes du territoire local et sur le travail des acteurs (institutionnels, industriels, associatifs...). Il doit ouvrir des pistes de réflexion et apporter des conseils d'action pour une meilleure prise en compte de l'environnement à toutes les échelles de décision* ».

Interactivité : « *Un site Internet entièrement consacré à l'émission reprendra l'ensemble des rubriques et proposera des liens vers d'autres sites pour approfondir diverses informations sur l'environnement. Véritable interface entre la télévision locale et ses téléspectateurs, mais aussi*

⁴⁷ Extrait du dossier de présentation du projet de magazine, TV FIL 78, octobre 2001.

outil de communication entre ces mêmes téléspectateurs, ce site mettra à leur disposition un certain nombre d'outils favorisant l'échange et l'apprentissage (forum de discussion, mailing list, jeux, animations...) et le développement de services pratiques (covoiturage, qualité de l'air, recyclage...) ».

Le dossier se construit autour de l'intervention d'une personnalité invitée à réagir autour de trois reportages d'environ deux minutes chacun. L'objectif est de mettre l'accent sur les interdépendances entre modes de développement économique, comportements individuels et impacts sur l'environnement. Chaque reportage aborde un axe du développement durable, soit un état des systèmes écologiques, un regard sur les risques liés à certaines pratiques et une vision à moyen ou long terme des innovations techniques et sociales nécessaires au changement. Ce dernier sujet tourné vers les choix et les décisions à venir s'enchaîne logiquement avec la rubrique suivante.

La rubrique Métiers et Formations part d'une enquête sur l'évolution de l'offre et de la demande dans le secteur concerné. Selon les cas, il s'agit d'emplois générés par la prise en compte de l'environnement dans certaines activités économiques, ou de métiers s'identifiant à une véritable pratique environnementale au quotidien. L'interview d'un directeur ou d'un professeur est réalisée en plateau sur les lieux de l'établissement proposant une formation adéquate et différentes stratégies d'insertion professionnelle. Un reportage ayant pour but de présenter un professionnel en situation sur son lieu de travail, le lien entre son activité locale et son impact plus large sur l'environnement, conclut la rubrique.

Le magazine se termine par le lancement de reportages courts réalisés dans le cadre du journal quotidien pendant le mois précédent la première diffusion. Le journaliste rappelle les principaux messages délivrés et conclut en ouvrant des pistes de sorties, de lectures ou de réflexion. Au fil des émissions cette rubrique devait servir à présenter les évolutions du site Internet de *Rhizome* et les contributions des téléspectateurs.

Chacun des douze thèmes est décliné selon la structure prédéfinie du magazine mensuel d'une durée de 26 minutes [Doc. 75]. Un générique de début et de fin entre vingt et trente secondes est conçu par un graphiste indépendant. Coloré et animé, ce générique défile sur une musique proche du style *techno-jungle*. La présentation est assurée par une journaliste en plateau intérieur ou extérieur. Un sommaire décline le contenu structuré par un Dossier de quinze minutes, une séquence Formation-Métier et une rubrique Actualités et conseils pratiques d'environ cinq minutes chacune. Chaque partie est elle-même structurée selon une logique précise.

Doc. 75 RHIZOME : STRUCTURE D'UN MAGAZINE MENSUEL DE 26 MINUTES

Un dossier thématique (13 minutes) composé de trois reportages et d'une interview «fil rouge»

- Contexte
- Risques
- Perspectives d'innovation



Une rubrique «Métiers et formations» (6 minutes)

- Présentation en plateau d'un établissement de formation
- Reportage sur un métier de l'environnement en situation



Une rubrique «Actualités et conseils pratiques» (6 minutes)

5.3.1.2 Les besoins en personnel, en matériel et en temps

Établi par la direction, le budget total pour la réalisation de 12 magazines est estimé en 2001 à environ 80 000 euros hors-tax, soit environ 8 000 euros TTC par magazine. Le budget prend en compte le salaire journalier des rédacteurs, cadres et monteurs, les frais liés à l'utilisation du matériel et enfin les charges structurelles qui incluent notamment l'usage des locaux et des outils de communication, les frais de diffusion, l'utilisation de véhicules.

Outre le chef de projet, l'équipe de *Rhizome*, encadrée par le rédacteur en chef de TV FIL 78, est composée d'un rédacteur pigiste embauché sept jours par mois, d'une rédactrice-présentatrice de la rédaction détachée pendant quatre jours sur le magazine, de plusieurs cadres permanents ou pigistes selon le planning (5 à 6 jours), d'un chef monteur (4 à 5 jours), de monteurs pour la partie Actualités (1 à 2 jours) et d'un infographiste (2 à 3 jours).

La chaîne est entièrement numérisée et dispose de quatre unités de tournage, trois bancs de montage et d'un plateau utilisé lors de certaines émissions. Le support d'enregistrement est le DV Cam, format dit « deux tiers/deux pouces » adapté à une télédiffusion. Chacune des trois unités de tournage est composée : d'une caméra de marque Sony, modèle DSR 130 ou DSR 150 ; d'un trépied en carbone nécessaire à la stabilité des images (Vinten Vision gamme de 8 à 15) ; d'un ou plusieurs microphones, de type micro poing, cravate et HF pour les interviews en mouvement ou à distance. Les écouteurs, les batteries, les lumières et les câbles s'ajoutent à la liste des accessoires nécessaires à la réussite d'un tournage. Le montage des reportages du magazine se fait sur l'une des stations de montage Purple, qui permet la numérisation des rush⁴⁸ et un travail multi-fonctions sur le disque. L'ensemble de l'habillage du magazine (titres, infographies, jingles...) se fait sur cette machine.

En moyenne, le temps consacré à chaque numéro s'étend sur une période de 25 jours (dont une quinzaine effectifs), de la recherche de sujets jusqu'au montage du PAD (Prêt à diffuser). Cette période inclut l'étude de la documentation sur deux jours, la rédaction d'un pré-conducteur, la mise en place des différents tournages (interviews et plateaux de présentation extérieurs),

⁴⁸ Les rush constituent l'ensemble des images et des interviews filmés pendant un tournage.

l'examen des rush de retour à la chaîne, la construction du sujet, l'écriture du sujet chronométré. Ce travail réalisé par les journalistes sur onze jours doit être terminé une semaine avant la date de diffusion.

Après validation des textes, l'ensemble des rush partent pour le montage, qui comprend l'enregistrement des voix, la numérisation des interviews sélectionnés et un premier tri des images qui serviront à illustrer les différents propos et commentaires. Quatre reportages de deux minutes en moyenne sont montés, ils peuvent inclure des illustrations réalisées en infographie. Le montage des différents plateaux, séquences intervient ensuite, pour s'articuler aux différents reportages et préfigurer l'émission diffusée. L'habillage final comprend la vérification de l'ensemble des informations portées dans les bandeaux-titres et le générique de fin.

5.3.1.3 Site Internet de Rhizome : des débuts prometteurs...

Les frais liés à la conception d'un site Internet pour *Rhizome* sont étudiés pour atteindre un coût aussi faible que possible. Dans le cas d'une fabrication externalisée, le budget pour la réalisation d'un site Internet comprend cinq postes qui sont autant d'étapes préalables à la mise en ligne : les études et spécifications, la conception et le développement de bases de données, le développement de pages dynamiques, le montage et le graphisme, l'hébergement et le référencement. Une somme d'environ 10 000 euros HT est à prévoir pour une création complète incluant un service d'assistance pour le maintien et l'évolution du site dans le temps. Le site Internet du magazine *Rhizome*, prévu dans les conventions de partenariat, a vu sa conception différée tout au long de l'expérience, les financements obtenus étant prioritairement affectés au fonctionnement du magazine audiovisuel. Ce non-aboutissement d'une partie importante du projet a constitué une source de différends avec la direction.

Le projet de site Internet de l'émission d'environnement répond à la demande initiale de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines de renforcer la territorialité, en favorisant d'une part les liens entre les acteurs de l'environnement et d'autre part les possibilités de participation de la population à l'information et aux débats. Le site de *Rhizome* peut être vu comme la première étape de mise en place d'une plate-forme interactive locale sur l'environnement. Une étude plus poussée, nécessitant notamment la coopération de l'opérateur France Télécom Câble, porte sur les possibilités d'applications interactives à partir des téléviseurs branchés sur le canal local. Cette vision à long terme du potentiel et des besoins du territoire en matière de développement durable et de technologies de l'information et de la communication peut se traduire dans l'élaboration d'un cahier des charges complet et précis. L'adhésion de plusieurs partenaires techniques du secteur des télécommunications, de l'informatique et de l'audiovisuel est nécessaire à la mise en œuvre d'un tel projet dont les possibilités de financement ont été étudiées. En 2002, les pistes concernent principalement des organismes ayant pour mission le soutien à l'innovation industrielle des PME en région, comme

le CRITT-CCST (électronique, informatique, multimedia), la DRIRE (procédure de diffusion des technologies « Atout »), le Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie (appel à proposition « Utilisation Collective d'Internet par les Entreprises »), ou le Centre National de la Cinématographie (Programme pour la recherche et l'innovation dans l'audiovisuel et le multimédia, Priamm). Les compétences et l'assistance d'Easter-Eggs, une société de services spécialisée dans le logiciel libre, ont été sollicitées lors de cette phase de prospective territoriale et télévisuelle. Cette société nous a par ailleurs apporté gratuitement ses conseils et une aide technique pour l'installation du logiciel de publication SPIP qui allait permettre de réaliser en interne une première ébauche de site Internet pour *Rhizome*.

SPIP, système de publication pour l'Internet, est distribué gratuitement par ses concepteurs sous licence de logiciel libre GPL (*General public license*). Les besoins logiciels et matériels de SPIP sont raisonnables et se trouvent même chez certains hébergeurs gratuits. SPIP permet de gérer un site web de type magazine, c'est-à-dire composé principalement d'articles et de brèves insérés dans une arborescence de rubriques imbriquées les unes dans les autres. Des forums de discussions peuvent être associés aux articles. Il présente l'avantage, au niveau de l'administration, de permettre la séparation et la distribution entre différentes personnes de trois types de tâches : la composition graphique, la contribution rédactionnelle *via* proposition d'articles et de brèves, la gestion éditoriale du site. Une interface très simple d'utilisation permet de fabriquer un site, de le tenir à jour et de mettre en page des articles sans connaissance préalable du langage HTML généralement requis pour ce type d'opération. Outre le système de validation avant publication réservé au responsable éditorial, SPIP permet la centralisation et l'archivage automatique de tous les papiers produits par les rédacteurs-contributeurs. L'appropriation et l'utilisation d'un tel outil par les journalistes d'une rédaction peut entraîner des changements positifs dans l'organisation interne du processus de production de l'information, comme l'a très bien perçu le rédacteur en chef de TV FIL 78 qui a assisté aux démonstrations du site créé pour l'émission *Rhizome*.

L'architecture du site reprend la structure du magazine en trois parties, avec l'insertion de textes et de photos pour chaque sujet [Doc. 76]. La page d'accueil affiche les derniers sujets publiés et propose un accès direct aux rubriques Dossier et Métiers-Formations. Deux rubriques supplémentaires, Réseau et Libre *Rhizome*, ont été imaginées pour correspondre d'une part aux besoins de représentation des partenaires de l'émission et d'autre part à la nécessité de créer un espace d'échanges ouvert à tous.

Doc. 76 PAGE D'ACCUEIL DU SITE DE *RHIZOME*



5.3.2 La structure du financement : création d'un réseau d'acteurs de l'environnement

Les partenaires de l'émission sont issus de différents milieux et représentatifs de la diversité des intérêts par rapport au territoire. Des projections régulières du magazine associant un large éventail d'acteurs locaux de l'environnement sont devenues un élément-clé de la réussite du projet.

5.3.2.1 Financement et indépendance journalistique : rédaction d'une convention de partenariat

Un système de co-financement équilibré et cohérent pour l'ensemble du projet devait nécessairement associer des institutions territoriales, des organismes chargés de porter des politiques environnementales, des entreprises privées et des établissements de formation aux métiers de l'environnement. Au moins un représentant de ces groupes d'acteurs devait être présent car les quatre dimensions - territorialité, maîtrise des ressources environnementales,

développement solidaire et éducation - étaient représentées dans le concept de l'émission *Rhizome*.

Une quinzaine de partenaires potentiels a été rencontrée. Cette démarche a pu être réalisée, selon les cas, en bénéficiant de réseaux de contacts établis par des responsables du secteur Environnement du SAN, ou par démarchage spontané (téléphone, Conseil d'administration de l'ALME, Salon de l'Environnement...). Les sommes demandées à chaque organisme avaient été déterminées pour correspondre à l'équilibre financier souhaité initialement. Pour différentes raisons (taille de l'organisme, affectation budgétaire, proximité territoriale...), les contributions financières n'ont pas atteint cette répartition et varient finalement entre les quatre pôles (Territoires, Environnement, Industrie, Formations) et aussi à l'intérieur de certains pôles. Cette situation n'affecte cependant pas le principe du partenariat, qui consiste à ce que tous les partenaires, quel que soit le montant de leur participation au développement de *Rhizome*, deviennent les points d'ancrage d'un réseau de diffusion d'informations et de sensibilisation sur l'environnement.

Durant ce travail de prospection, les différentes discussions, questions et réticences éventuelles ont permis de mieux cerner l'intérêt des financeurs et de proposer une convention-type, qui définit le lien entre le producteur TV FIL 78 et le partenaire, organisme public ou entreprise privée. La difficulté de conserver la maîtrise rédactionnelle du magazine, tout en proposant plus que la simple apparition du partenaire dans le générique a pu être surmontée en précisant différents aspects relatifs au traitement et à l'échange d'informations. Les partenaires, informés du thème choisi 45 jours avant la première diffusion, sont invités à fournir en amont tout document qu'ils jugent pertinent pour traiter un sujet et compléter les dossiers documentaires constitués autour du thème de chaque émission. L'équipe éditoriale peut ainsi s'appuyer sur un fonds riche et diversifié, afin d'assurer un traitement objectif, sérieux et documenté. De plus, dans le cadre du site Internet de *Rhizome*, les partenaires peuvent proposer des liens hypertextes vers les pages spécialisées de leurs sites en fonction des thèmes ou sujets abordés, des outils pédagogiques (tests, dessins, animations, jeux, indicateurs, etc.), des fiches concernant les métiers et formations, des annonces d'événements. Un espace est prévu pour que chaque organisme exprime son identité en tant qu'acteur de l'environnement et partenaire de ce réseau.

Au total, six partenaires ont signé une convention avec TV FIL 78 pour participer au financement de *Rhizome* : le Syndicat d'Agglomération Nouvelle, l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines, la Société des Eaux de Versailles et Saint-Cloud (SEVESC), Yprema, une entreprise spécialisée dans le recyclage de matériaux industriels et Syngenta, un groupe spécialisé dans la fabrication et la commercialisation de produits phytosanitaires participant à la recherche en agriculture raisonnée. L'Agence de l'Eau Seine-Normandie s'est déclarée partenaire lors du renouvellement de la série d'émissions à partir de septembre 2003.

D'autres partenaires potentiels ont été rencontrés : le Conseil Général des Yvelines, le Conseil Régional d'Île-de-France, l'ADEME, l'ARENE⁴⁹, Renault, EDF-GDF, Onyx, Dalkia, la SNCF, l'Institut supérieur de l'environnement (Trappes)... Une des raisons pour lesquelles la convention n'a pas été signée avec ces organismes tient à la taille réduite du territoire de la diffusion, inadaptée à des stratégies de communication d'ampleur plus régionale ou nationale que locale. L'attention accrue de ces organismes au projet a cependant contribué à faire connaître le territoire de Saint-Quentin-en-Yvelines et à positionner la chaîne locale comme un acteur innovant.

5.3.2.2 Projections et autres promotions du magazine auprès d'acteurs locaux

Au-delà de l'engagement financier, l'organisation de deux ou trois rencontres entre les différents partenaires était prévue dans les conventions, afin de prolonger utilement leur participation et de créer des synergies intéressantes, en échangeant sur de possibles coopérations et sur leurs approches respectives des questions d'environnement⁵⁰. Le succès remporté par une projection du premier magazine à l'Office d'information de Saint-Quentin-en-Yvelines en avril 2002 a déclenché la mise en place d'une organisation régulière de ce type de rencontre permettant à des acteurs du territoire et de l'environnement de se rencontrer et de débattre autour des thèmes du magazine. Le nombre de participants variait entre vingt et trente personnes (sur environ 150 invités), avec une représentation régulière de personnalités issues d'organismes comme l'INRA, Météo France, le Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse, l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines, les Communes. Programmées chaque mois à l'heure de midi, elles étaient toujours suivies d'un buffet préparé par le Supermarché Biologique « Pleinchamp dans la Ville », contre un échange de services avec le Service Publicité de TV FIL 78. Organisées dans un lieu différent à chaque fois, ces projections ont fait appel aux compétences d'accueil de différents types d'établissements (mairies, espaces culturels, Université...) et ont donc contribué également à renforcer les liens entre les acteurs du territoire. Cette expérience devait être étendue à d'autres magazines de la chaîne à la rentrée 2004.

On voit à travers cette expérience les écarts entre projet et réalité et les processus de sélection et d'innovation qui ont lieu pendant la réalisation. Ainsi, la partie interactive du magazine qui constituait une des bases du projet et sur laquelle les partenariats ont pu être développés n'a jamais vu le jour. En revanche les projections non prévues à l'origine sont devenues un élément clé de la réussite de l'émission. D'autres actions concrètes relatées dans le chapitre suivant concernent la programmation, la participation du magazine à des festivals de films d'environnement, les retours d'entretiens avec les établissements de formation apparus dans l'émission, la diffusion du magazine dans les médiathèques et les écoles de l'agglomération, le recrutement des journalistes. Les exemples proposés (mise en place du projet, projections, site

⁴⁹ L'ADEME est l'Agence pour le développement et la maîtrise de l'énergie ; l'ARENE est l'Agence régionale de l'environnement et des nouvelles énergies.

⁵⁰ Extrait de la convention

Internet) montrent le développement d'une territorialité, au sens d'identité territoriale d'un individu ou d'un collectif, d'ordre réticulaire.

En conclusion, on peut rappeler les trois systèmes aux temporalités et aux finalités distinctes qui ont été présentés dans ce chapitre. Nous avons privilégié le point de vue de la télévision locale, en interaction avec un système territorial et un système d'acteurs qui constituent ensemble une ressource à la fois thématique, relationnelle et financière pour la chaîne. La brièveté des temps qui régissent le système de production télévisuelle et l'exigence de rigueur qui prévaut dans la gestion des données de l'entreprise ont été soulignées. Enjeu de professionnalisation, l'archivage intelligent nécessite peu d'investissement financier mais suppose en revanche d'une part une volonté forte et légitime d'imposer de nouvelles techniques d'organisation et d'autre part un haut niveau d'appropriation des outils informatiques en réseau par les usagers (salariés, journalistes, collaborateurs externes...).

L'enjeu d'une bonne gestion du patrimoine audiovisuel local réside dans les possibilités à long terme de mettre à disposition de tous les habitants un service d'information fiable et utile à la construction d'une ville durable. Il s'agirait alors de concrétiser l'idée initiale de plate-forme interactive, coïncidant avec la création d'une direction de l'environnement au SAN et de *Rhizome* au cours de l'année 2001. Ceci implique de bien distinguer les intentions initiales des acteurs : communiquer (de façon unilatérale) ou informer, c'est-à-dire promouvoir la transparence nécessaire à l'élaboration d'une gestion collective du patrimoine territorial, naturel et culturel. Une réflexion doit être menée notamment sur les zones centrales et périphériques du réseau câblé.

CHAPITRE 6

CONSTRUIRE L'INFORMATION SCIENTIFIQUE GRAND PUBLIC : ANALYSE CRITIQUE DE *RHIZOME*

Cette critique est difficile à réaliser car il s'agit de juger à la fois le résultat d'une démarche expérimentale et un produit soumis aux conditions classiques de la production audiovisuelle. En effet, nous devons analyser ici la nature de l'innovation et évaluer la portée et les limites de sa diffusion. Un constat s'impose quant à la durabilité même du projet. Si l'aventure du magazine *Rhizome* correspond globalement à celle du contrat CIFRE, on constate en fait que des liens perdurent sous d'autres formes, au-delà de cette période de trois ans.

Nous nous attachons tout d'abord à mesurer l'ancrage local du magazine en observant la localisation des tournages puis l'origine professionnelle des acteurs sollicités pour intervenir dans l'émission. Cette première phase quantitative de résultats est complétée par une analyse qualitative centrée sur le mode de réalisation. L'objectif de sensibilisation du téléspectateur aux questions d'environnement passe par le travail de mise en scène et par la construction d'une trame narrative. Au-delà de l'information, il s'agit en effet d'éveiller la curiosité et de capter l'attention du public pendant un temps déterminé. Cette seconde phase qualitative de résultats nous conduit à poser la question de l'organisation interne de la production et à préciser la spécificité du local par rapport au national en matière de télévision.

6.1 COMMENT ÉVALUER LA SENSIBILISATION ? APPROCHE QUANTITATIVE ET SPATIALISÉE

L'absence d'étude d'audience sur le magazine *Rhizome* constitue un manque important dans cette thèse. Nous montrons qu'une étude de réception nécessite en fait des conditions de mise en œuvre spécifiques et relève d'un autre projet. L'analyse de la production sur laquelle nous avons pu nous concentrer constitue un pan de connaissance tout aussi important pour appréhender la mesure de l'impact d'un produit audiovisuel. Le concept et la structure particulière de l'émission impliquent des choix en matière de tournage. Notre interrogation principale porte sur la capacité de *Rhizome* à privilégier l'accès de tous à la connaissance.

6.1.1 Réflexion sur les possibilités et les contraintes d'une étude de réception

L'étude Médiamétrie de novembre 2003 indique, pour *Rhizome*, une audience cumulée hebdomadaire de 29 600 téléspectateurs. Le magazine est connu par 67% des initialisés regardant régulièrement ou occasionnellement TV FIL 78. L'absence d'éléments de comparaison et de précision sur la composition de l'audience nous oblige à utiliser une autre méthode pour évaluer l'efficacité du magazine en terme de sensibilisation aux questions d'environnement.

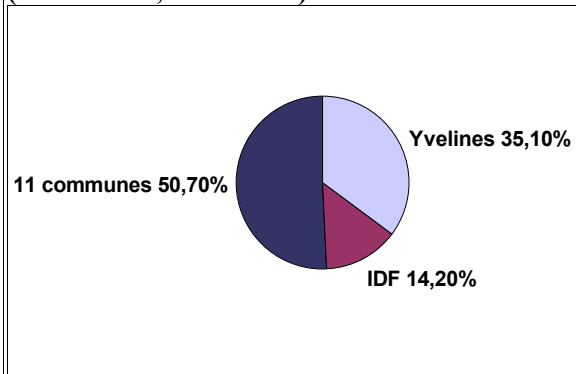
Une étude sur la réception reste indispensable pour compléter les résultats obtenus à partir de connaissances qui portent principalement sur la partie production. Réception et production constituent deux champs d'investigation distincts au sein de la recherche en Sciences de l'information et de la communication. Un temps complet et des compétences spécifiques doivent être consacrés à chaque type d'étude. Une analyse de la réception nécessite la création de grilles d'enquêtes et l'encadrement d'une équipe de sondeurs fiables et réguliers dans le temps, impliqués dans l'étude des résultats. En d'autres termes, ce type d'étude doit relever d'une volonté de l'entreprise et s'accompagner de moyens liés à la réalisation d'un nouveau projet. Sur le plan des compétences et de la main-d'œuvre, TV FIL 78 pourrait faire appel à la filière Info-Com de l'Université de Versailles Saint-Quentin. Les avantages d'une telle coopération ont été démontrés avec le travail réalisé par les étudiants de DESS (2001) dans le contexte des élections municipales et cantonales. Le placement et l'accueil de jeunes diplômés stagiaires dans les entreprises locales constituent une étape-clé du renforcement de la cohésion territoriale. L'approche locale est présente dans les travaux d'enseignement et de recherche des filières de l'UVSQ. Le laboratoire de sociologie Printemps, le Centre de recherche en géomatique (CREG) ou encore le Centre d'histoire contemporaine offrent des exemples de recherche orientées par la problématique de la Ville Nouvelle de Saint-Quentin-en-Yvelines. Pourtant, ces travaux ne sont pas toujours liés à une immersion dans une entreprise locale et sont le plus souvent réalisés dans un cadre strictement académique. La recherche appliquée nécessite la mise en œuvre des moyens, un suivi et un système de partenariat durable entre l'établissement de formation et l'entreprise. Dans le cas d'une étude d'audience réalisée par des étudiants se posent les questions de la pertinence du questionnaire et du choix de l'échantillon, mais aussi celles du planning, des moyens techniques et de la logistique de l'opération. L'entreprise et/ou le laboratoire doivent être en mesure de fournir aux étudiants des conditions optimales de réussite et d'assurer un encadrement pendant toute la durée du projet. Ces conditions semblent actuellement encore difficiles à réunir malgré les efforts de rencontres entre le monde universitaire et le monde de l'emploi.

6.1.2 Le lieu de tournage et le statut de l'interviewé comme critères d'analyse

La diversité en terme de sujets, d'intervenants, de lieux et de situations filmées caractérise le magazine dès le premier numéro. On dénombre 230 séquences pour l'ensemble des vingt-deux

numéros¹. Le lieu de tournage (à l'intérieur ou à l'extérieur de la zone de diffusion) et le statut de l'acteur interviewé (scientifique, territorial, associatif...) sont utilisées comme critères objectifs pour mesurer l'ancrage local du magazine et sa proximité avec la population locale.

Doc. 77 PART DES LIEUX DE TOURNAGE (RHIZOME, 2002-2004)



La part des reportages tournés à l'extérieur de l'agglomération, environ 49 %, est importante.

La structure invariable des rubriques « Dossier » et « Métiers-Formations » sur l'ensemble des numéros nous permet de recueillir et de traiter des données par thème, par rubrique, par reportage et par séquence. Une première analyse porte sur le contenu des 22 dossiers thématiques, composés chacun de trois reportages d'au moins une minute trente secondes et pouvant comporter plusieurs séquences. L'évaluation de la proximité du magazine par rapport au territoire et à ses habitants s'appuie sur les deux indices du lieu de tournage et du statut

de l'interviewé [Doc. 77 à Doc. 83]. Précisons qu'une critique récurrente, adressée au magazine par la Direction de la Communication du SAN, est celle d'une émission « *pas assez locale* » et « *trop scientifique* ».

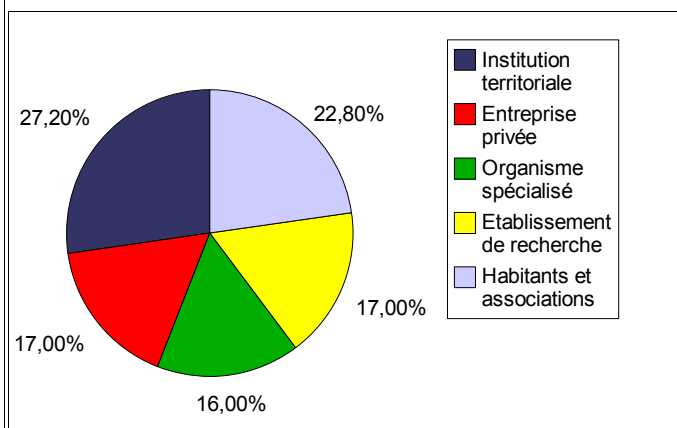
Doc. 78 FONCTION DES INTERVENANTS « FIL ROUGE » (INVITÉS) DANS RHIZOME

Numéro	Thème	Fil rouge	Lieu fil rouge
1	déchets	Président Observatoire régional déchets IDF	Guyancourt
2	réserve naturelle	Professeur Ecole Nationale du paysage	Versailles
3	eau 1	Directrice Centre Information EAU	Paris
4	transports	Géographe Université Panthéon Sorbonne	Paris
5	forêt	Sociologue INRA	Versailles
6	énergies 1	Conseiller Syndicat Energies Renouvelables	Elancourt
7	ville	Chargé de mission DATAR	Paris
8	PNR	Président Fédération nationale PNR	Paris
9	sols 1	Directeur de recherche INRA	Versailles
10	agriculture	Géographe Université Nanterre	Rambouillet
11	entomologie	Entomologiste OPIE	Guyancourt
12	parcs et jardins	Philosophe Université Panthéon Sorbonne	Paris
13	énergies 2	Economiste Université de Versailles Saint-Quentin	Guyancourt
14	eau 2	Professeur de bioclimatologie INA-PG	Paris
15	air	Directrice communication AIRPARIF	Paris
16	sols 2	Professeur sciences sol INA-PG	Thiverval-Grignon
17	recycler	Ingénieur ADEME	Paris
18	bruit	Directrice Centre Information Bruit CIDB	Paris
19	principe de précaution	Economiste Université de Versailles Saint-Quentin	Guyancourt
20	biodiversité	Écologue Université de Versailles Saint-Quentin	Guyancourt
21	alimentation	Diététicienne	Yvelines
22	agenda 21	Chargée de mission Association 4D	Paris

¹ Une séquence est une partie de l'émission comprenant l'interview d'un acteur et un lieu de tournage. Dans la plupart des cas, l'acteur est interviewé sur son lieu de travail, ou sur le lieu dans lequel se déroule l'action que l'on décrit. Pour les numéros où des séquences se sont déroulées en plateau à Guyancourt, nous avons affecté le lieu de l'établissement d'origine de l'acteur. Cette exception s'applique à quatre cas seulement.

L'invité, dont le rôle est d'apporter un point de vue global et d'élargir la réflexion à partir de la situation locale, est le plus souvent une personnalité du monde scientifique [Doc. 78]. La récurrence de ses apparitions, couplée à l'intervention d'autres scientifiques dans les reportages explique en grande partie le reproche d'un magazine parfois trop élitiste et peu local. Pourtant une analyse détaillée des 22 numéros centrée sur la profession, le statut et le secteur d'appartenance des intervenants montre un taux d'apparition identique, autour de 16,5%, des entreprises, des organismes spécialisés et des établissements de recherche [Doc. 79]. Les

Doc. 79 STATUT ET ORIGINE DES ACTEURS INTERVIEWÉS DANS RHIZOME (2002-2004)



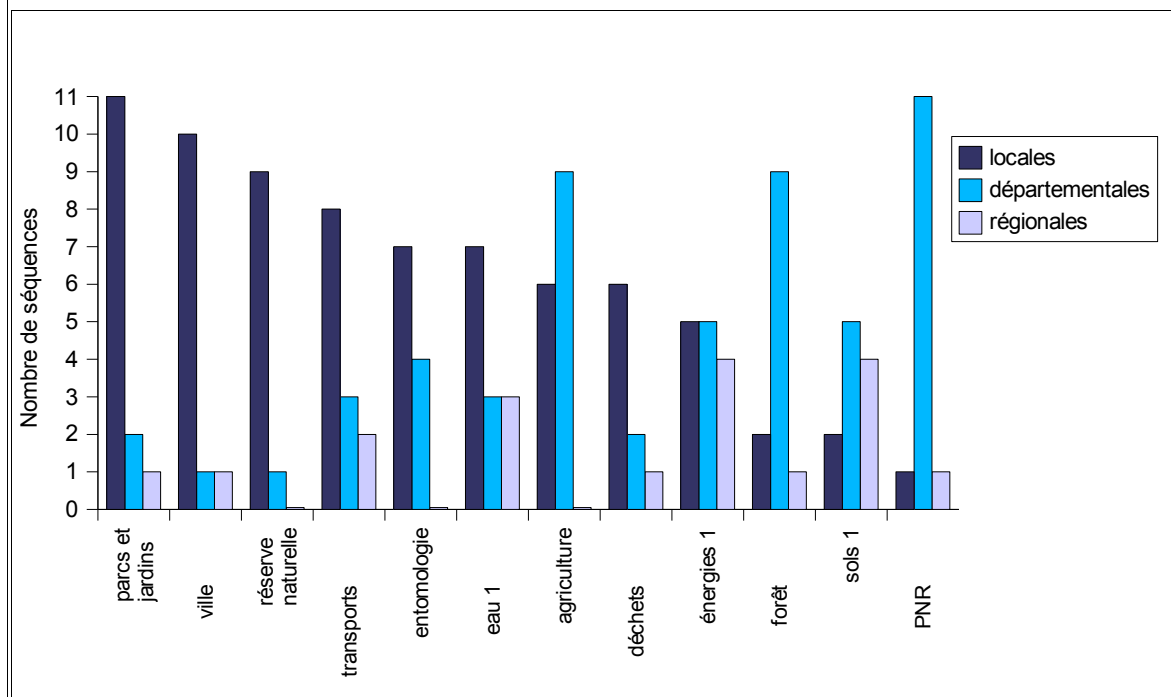
institutions territoriales apparaissent dominantes avec un taux de 27,2%, suivies du groupe des habitants (10,2%) et associations (12,6%), représenté à hauteur de 22,8%. Cette représentation assez équilibrée des différents types d'acteurs s'explique par une intention explicite du concept, consistant à prendre en compte une pluralité de points de vue sur une question d'environnement.

Le thème principal de chaque magazine joue un rôle dans l'éloignement de la zone de diffusion. Aucune émission ne reste exclusivement locale, chacune comportant au moins une séquence relative à une action ou à un regard hors du périmètre de la zone de diffusion. Dans la première série [Doc. 80], l'émission qui apparaît comme la plus locale est celle consacrée à la Réserve naturelle de Saint-Quentin-en-Yvelines. L'unité de lieu et de thème joue ici pleinement son rôle. Certains thèmes ont une dimension plus départementale ou régionale que locale. C'est le cas nettement pour l'agriculture, la forêt, les sols et le Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse. Les émissions sur la Réserve naturelle, l'entomologie et l'agriculture ne comportent aucun tournage hors du département. Les émissions sur l'eau, les transports, les énergies et les sols présentent une dimension régionale importante, avec plus de deux reportages tournés en dehors du département. Hormis la Réserve naturelle et l'agriculture, toutes les émissions incluent les trois échelles locale, départementale et régionale.

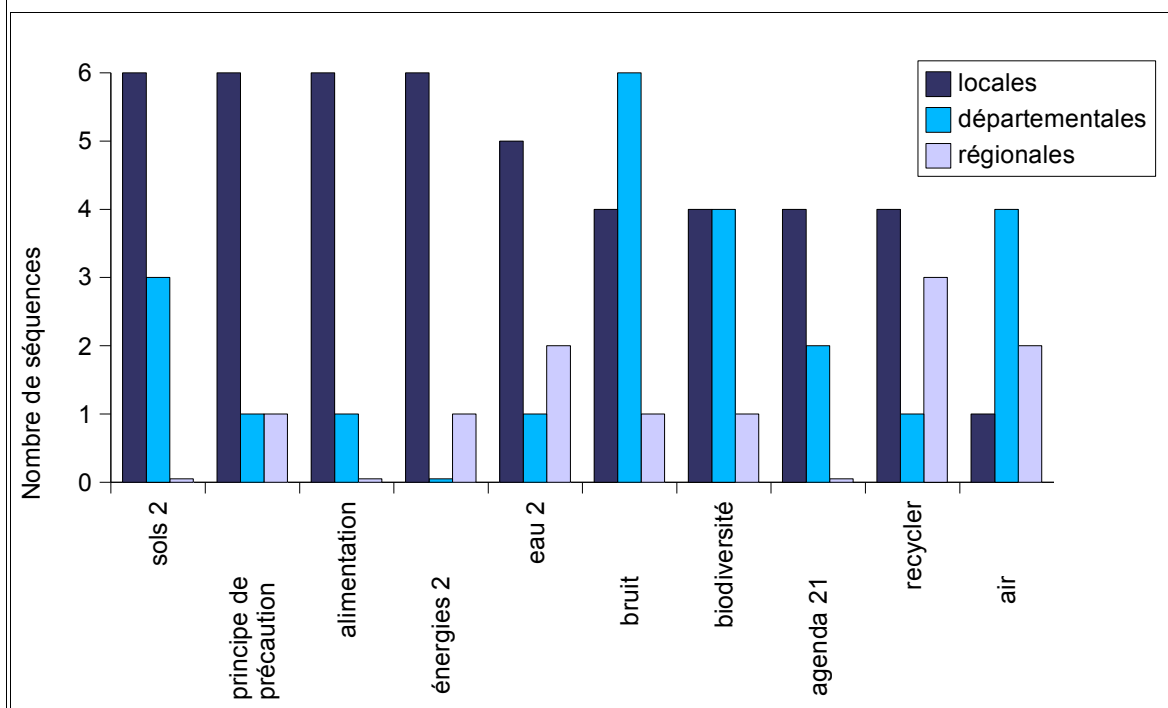
La principale différence entre la première et la deuxième série tient à la réduction du nombre et de la durée des reportages contenus dans la rubrique « Dossier ». Le principe des trois sujets et de l'interview fil rouge a été conservé. Cette série reprend quatre thèmes importants que sont l'énergie, les sols, l'eau et les déchets et propose six numéros consacrés à l'air, au bruit, au principe de précaution, à la biodiversité, à l'alimentation, à l'Agenda 21 local. Dans cette deuxième série [Doc. 81], on note la priorité donnée aux reportages tournés dans la zone de diffusion et une meilleure représentation des acteurs de la société civile, notamment dans les

cinq derniers numéros [Doc. 83]. L'émission sur la qualité de l'air apparaît comme une exception avec une majorité de sujets départementaux. Les établissements de recherche et les organismes spécialisés sont fortement sollicités pour ce type de sujet difficile à illustrer.

Doc. 80 ANCRAGE LOCAL DES MAGAZINES PAR THÈMES, PREMIÈRE SÉRIE (2002-2003)

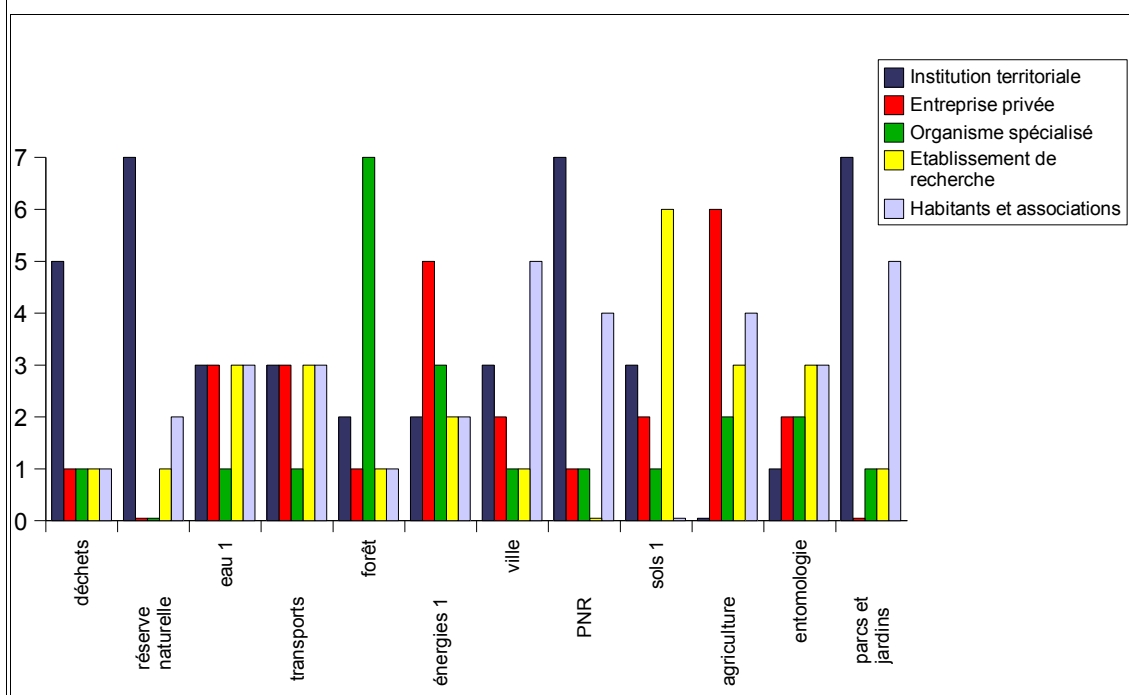


Doc. 81 ANCRAGE LOCAL DES MAGAZINES PAR THÈME, DEUXIÈME SÉRIE (2003-2004)

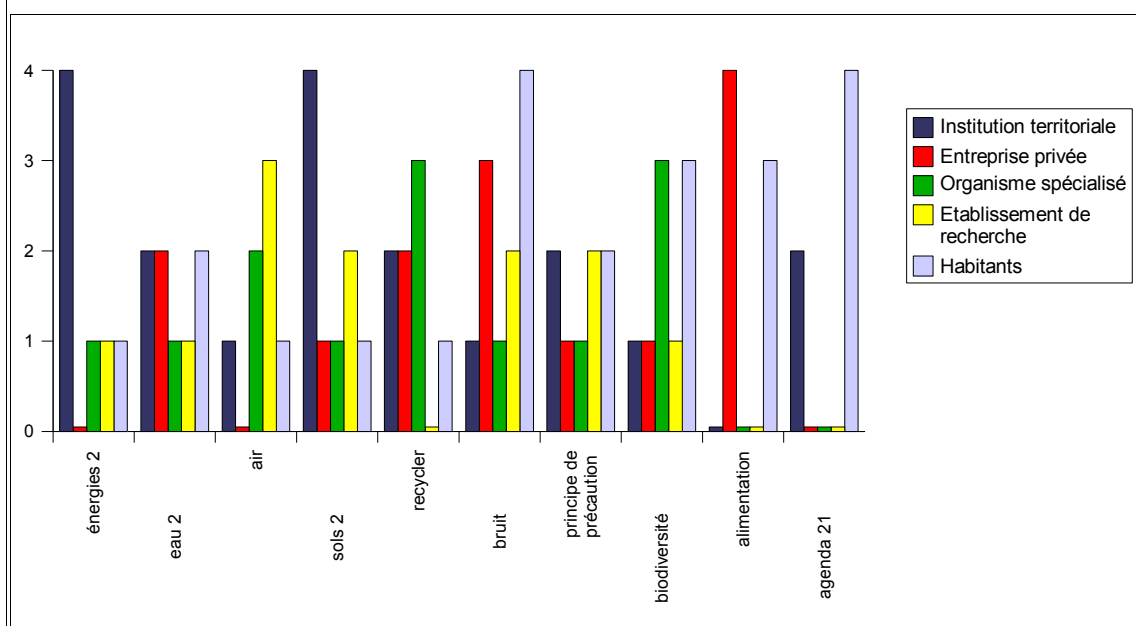


Si le thème joue donc un rôle dans l'éloignement, le concept et la structure particulière de l'émission doivent ici encore être mis en cause : si le développement durable passe par une prise de conscience des interdépendances à différentes échelles entre les activités humaines et l'état de l'environnement, ces interdépendances devaient être montrées aux téléspectateurs.

Doc. 82 ORIGINE DES ACTEURS INTERVIEWÉS, PREMIÈRE SÉRIE (2002-2003)



Doc. 83 ORIGINE DES ACTEURS INTERVIEWÉS, DEUXIÈME SÉRIE (2003-2004)



Dans la première série, les deux seules émissions pour lesquelles on trouve une correspondance forte entre les deux critères (tournage local + associations) sont celles relatives aux thèmes des *parcs et jardins* et de *la ville*. Le *Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse* et *l'agriculture*, deux émissions peu locales du point de vue des lieux de tournage, font intervenir de façon importante des associations ou des habitants. Les émissions portant sur *la forêt* et *les sols* seraient les moins bien réussies si l'on s'en tenait à ces deux critères. Or, selon d'autres paramètres relatifs à la qualité de la réalisation ces émissions remportent de bons résultats. Il convient donc de trouver d'autres éléments d'évaluation de la réussite ou de l'échec d'un numéro (cf. section 6.2).

6.1.3 Cartographie des reportages des dossiers : technicité *versus* spatialité ?

La description du contexte, des risques et des perspectives oriente le modèle du dossier composé de trois reportages. La cartographie permet de repérer des tendances à la localisation de certains reportages dans des centres à l'intérieur ou à l'extérieur de la zone de diffusion. Ce travail de repérage spatial est complété par une analyse de la composition des sujets du dossier. L'observation des titres des reportages fait apparaître deux sous-ensembles d'émissions à dominante géographique ou technique et permet d'amorcer une réflexion sur les implications du reportage télévisé d'environnement.

La carte des lieux de tournage des reportages [Doc. 84] montre que les quatre communes de Trappes, Montigny-le-Bretonneux, Guyancourt et Versailles se distinguent nettement avec un taux d'apparition supérieur à 10%. La comparaison des cartes réalisées à partir des lieux de tournage des trois types de reportages montre, pour la partie « Contexte », une répartition

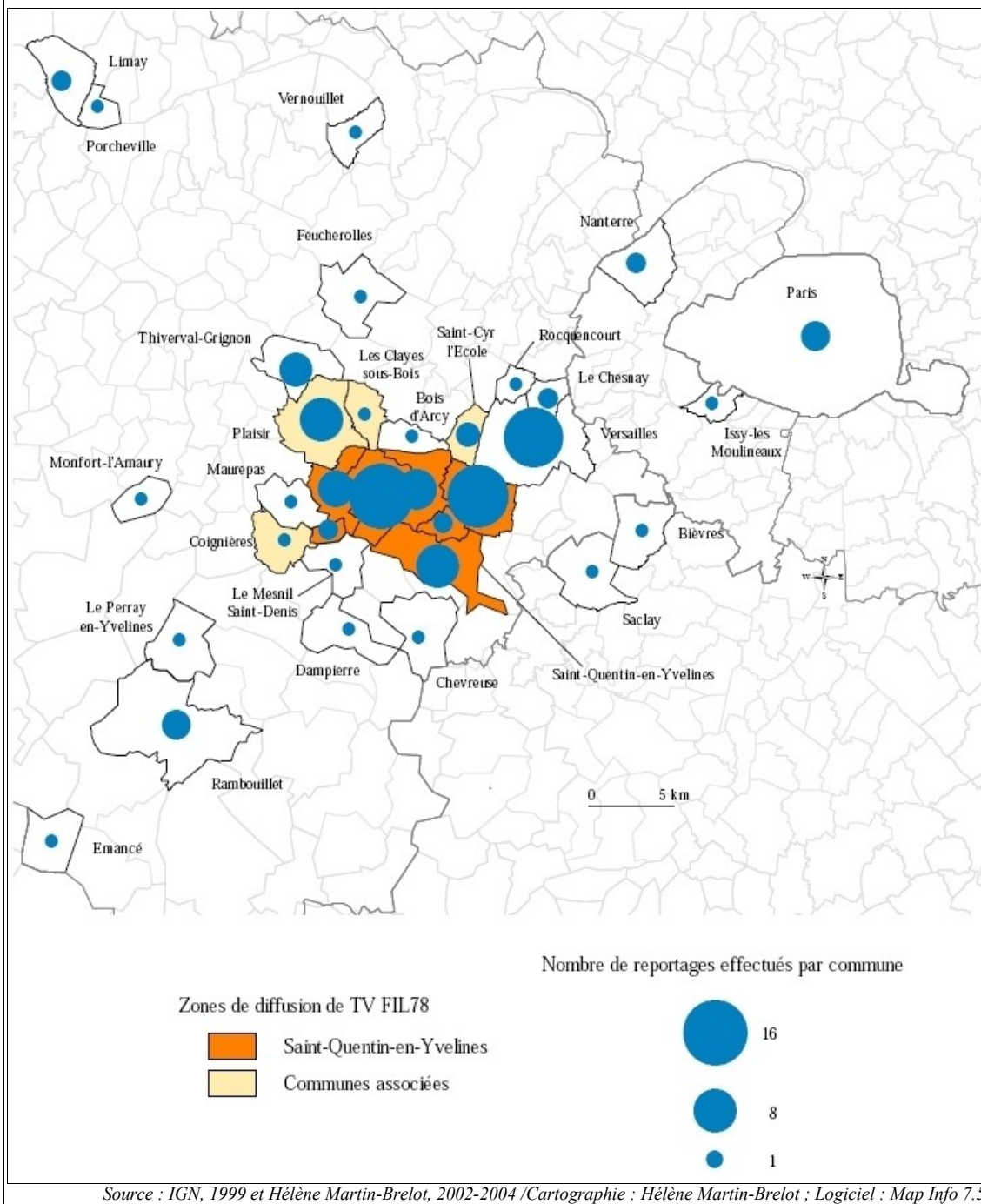
équilibrée à l'intérieur du périmètre de la Ville Nouvelle [Doc. 85]. Le traitement de la question des « Enjeux et risques » entraîne un plus grand nombre de tournages à l'extérieur de la Ville Nouvelle [Doc. 86]. Les sujets portant sur les « Innovations et perspectives » ont tendance à faire intervenir des communes adjacentes plus particulièrement au nord de Saint-Quentin-en-Yvelines [Doc. 87]. Près d'un tiers des tournages du dossier s'effectue dans une commune située à plus de quinze kilomètres du centre de Saint-Quentin-en-Yvelines. À 27 kilomètres, Paris est la commune lointaine la plus fréquentée. Des organismes comme le CEMAGREF, Greenpeace, l'Institut d'urbanisme de Paris ou Eco-emballages y ont été rencontrés pour les émissions sur l'eau, l'énergie, les sols et les déchets. Tous les points extérieurs à la zone de diffusion apparaissant sur la carte des lieux de tournage des dossiers renvoient à des centres de ressources, de décision et d'action pour l'environnement en lien direct ou indirect avec Saint-Quentin-en-Yvelines. Issues de la même émission de novembre 2002 sur les énergies, les séquences tournées à Porcheville (Centrale thermique EDF), Issy-les-Moulineaux (maison économe en énergie), Limay (Centre de recherche sur l'environnement, l'énergie et les déchets - CREED, Dalkia) et Saclay (Commissariat à l'énergie atomique - CEA) se répartissent sur l'ensemble du dossier dont les trois sujets sont consacrés à la production, à la maîtrise et au renouvellement des énergies. De même, l'émission sur l'agriculture de mars 2003 a entraîné des déplacements dans des communes éloignées comme Émancé (agriculteur, Confédération paysanne), Vernouillet (Association pour le développement de l'agriculture périurbaine à Vernouillet et ses environs - ADAPAVE) et Feucherolles (agriculture biologique), où se développent des pratiques innovantes.

Nanterre apparaît comme un pôle où des initiatives dans le domaine de l'eau, des déchets et des transports concernent directement Saint-Quentin-en-Yvelines. La préfecture des Hauts-de-Seine accueille notamment le siège de l'Agence de l'eau Seine-Normandie, partenaire de l'émission et de l'agglomération. Dans le domaine des déchets, toutes les communes de Saint-Quentin-en-Yvelines ont un partenariat avec Éco-emballages qui gère le recyclage d'une partie des 170 000 tonnes de papiers et cartons en provenance des centres de tri d'Île-de-France et qui arrivent chaque année aux Papeteries de Seine situées à Nanterre. Un reportage complet sur le recyclage du papier a pu être réalisé sur le site avec des images variées permettant de comprendre les différentes étapes de la transformation. Dans la logique d'un second reportage orienté par les enjeux et/ou les risques, l'interview du directeur régional d'Éco-emballages porte sur l'importance et l'utilité du tri sur le plan économique et environnemental [DVD « Recycler »]². Dans le domaine des transports, l'initiative d'une association de covoiturage créée par des étudiants à Nanterre en 1995 se diffuse auprès des entreprises, des collectivités et des universités d'Île-de-France et de quelques métropoles françaises (Marseille, Lille, Rouen). Une séquence a ainsi été consacrée à la rencontre entre le service environnement de la mairie de Montigny-le-Bretonneux et l'association Voiture&Co. Cette séquence prend place à la fin du troisième reportage sur les innovations et les perspectives, après deux exemples d'expérience innovante : la conception des véhicules « intelligents » de demain à l'INRIA (Rocquencourt) et

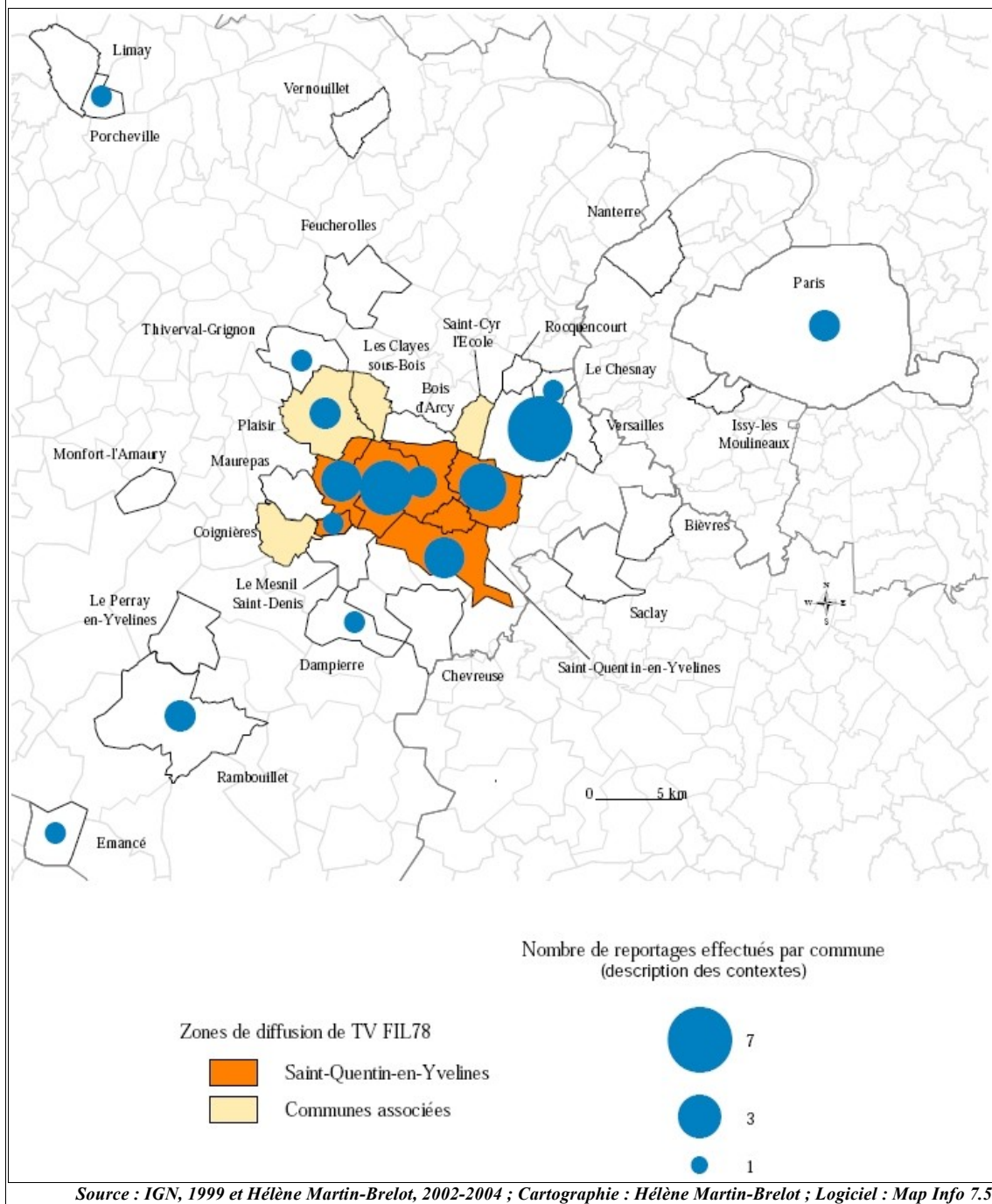
² Les appels [DVD] renvoient aux reportages à visionner sur le DVD fourni à la fin de la thèse.

le covoiturage au service des salariés du Technocentre Renault à Guyancourt [DVD « Transports »].

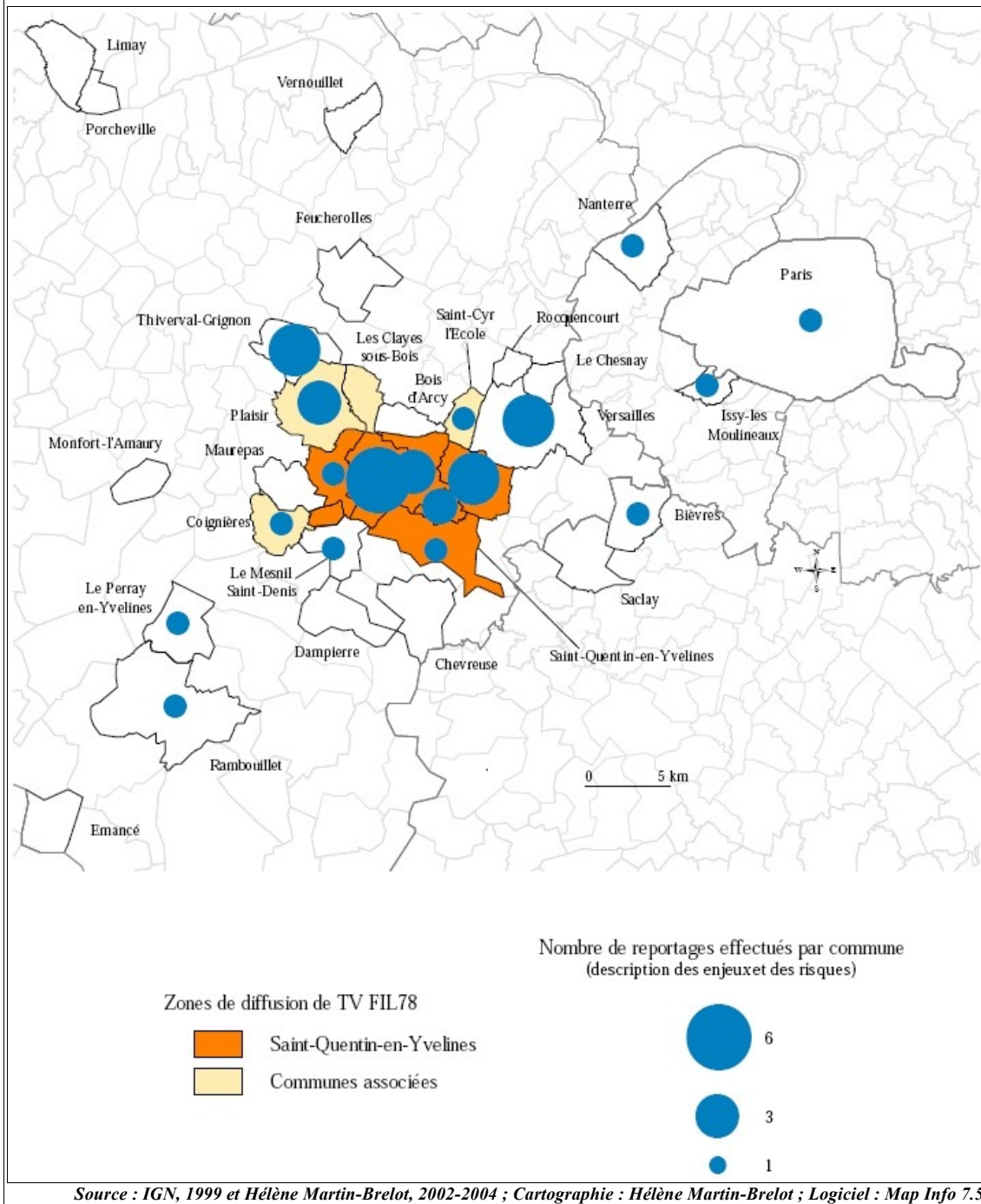
Doc. 84 LIEUX DE TOURNAGE DES DOSSIERS DES 22 ÉMISSIONS



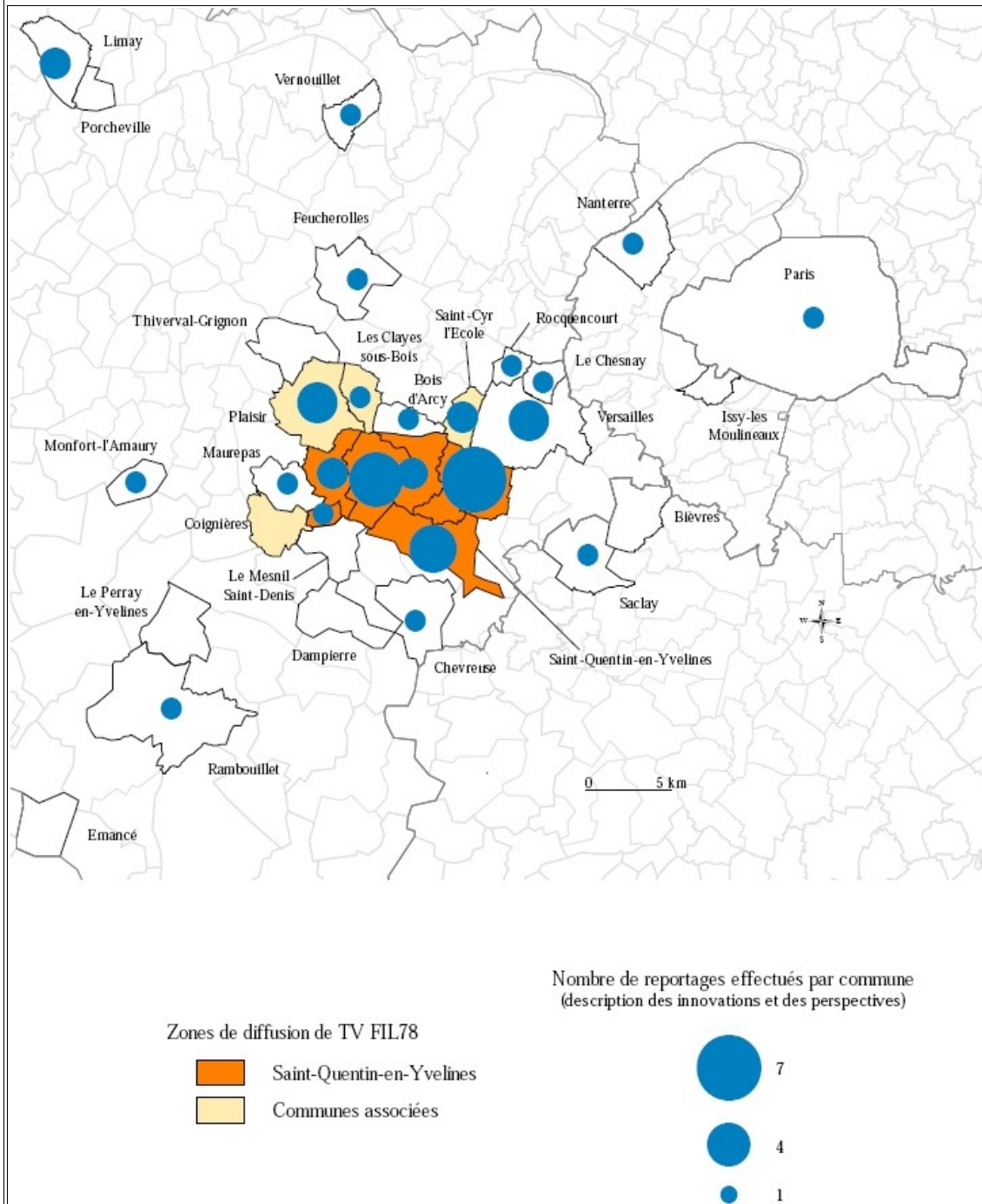
Doc. 85 LIEUX DE TOURNAGE DES DOSSIERS « CONTEXTE » DES 22 ÉMISSIONS



Doc. 86 LIEUX DE TOURNAGE DES DOSSIERS « ENJEUX ET RISQUES » DES 22 ÉMISSIONS



Doc. 87 LIEUX DE TOURNAGE DES DOSSIERS « INNOVATIONS ET PERSPECTIVES » DES 22 ÉMISSIONS



Source : IGN, 1999 et Hélène Martin-Brelot, 2002-2004 ; Cartographie : Hélène Martin-Brelot ; Logiciel : Map Info 7.5

L'approche par type de reportage confirme la forte représentation de Versailles, notamment dans la série « contexte » abordant souvent un angle historique. Les titres nous renseignent sur l'angle ou les angles des reportages [Doc. 88]. Dans la colonne des reportages « contexte » des dossiers de la première série, on remarque la récurrence de l'angle historique pour les magazines portant sur un type d'espace : la Réserve naturelle, la forêt, la ville, le Parc Naturel Régional, les espaces agricoles, les parcs et jardins. L'angle technique ou pédagogique semble l'emporter pour les autres thèmes : les déchets, l'eau, les transports, les énergies, les sols, l'entomologie. Si l'on considère que le premier reportage oriente le traitement en donnant la couleur et le ton général d'un dossier, on peut ainsi voir se dessiner deux sous-ensembles de magazines, à dominante géographique ou technique.

Doc. 88 TITRE DES REPORTAGES DES DOSSIERS, PREMIÈRE SÉRIE (2002-2003)

Thème	Titre R1 Contexte	Titre R2 Risques	Titre R3 Perspectives
Déchets1	Valorisation énergétique	Tri et collecte sélective	L'écologie industrielle
Réserve	La réserve de SQY	Enjeux péri-urbains	Perspectives de développement local
Eau1	Le circuit de l'eau	La gestion intégrée de l'eau	Vers une gestion durable des ressources
Transports	Réseaux de transports	Transports et qualité de vie	Perspectives et innovations
Forêt	Histoire et gestion	La forêt et la Ville	La forêt et l'industrie du bois
Energies1	Production d'énergies	La maîtrise de l'énergie	Effet de serre et énergies alternatives
Ville	Histoire et mémoire	La Ville Nouvelle aujourd'hui	Ville Nouvelle, ville durable ?
PNR	Naissance du PNR	Un espace fragile	Vers un Parc plus ouvert ?
Sols1	Fonctions et composition	Pressions et dégradations	Sols, perspectives et initiatives
Agriculture	Agriculture dans les Yvelines	Risques des pratiques agricoles	Vers une agriculture péri-urbaine d'avenir
Entomologie	Connaître les insectes	Les insectes et les hommes	Les insectes et la ville
Parcs&jardins	Histoire des jardins yvelinois	Préserver les espaces verts	Des terrains d'expérimentation

Dans la deuxième série, dont aucun thème ne se rapporte à un type d'espace en particulier, plusieurs magazines sont construits avec une logique géographique : l'air, le bruit, la biodiversité, l'agenda 21 [Doc. 89]. La différence de formation des deux journalistes ayant travaillé sur les dossiers de chaque série, la première étant Maître en biologie et la seconde Docteur en géophysique, nous aide peut-être à expliquer ce traitement. Pourtant, les thèmes de l'énergie, de l'eau, des sols et des déchets conservent une forte dimension technique, malgré des efforts pour prendre en compte leur dimension territoriale dans la première comme dans la seconde série. Ces efforts se sont traduits notamment par l'utilisation de séquences d'infographie présentant des schémas animés ou des cartes pour renforcer la clarté des enjeux. On se rend compte que dans ces thèmes, la logique de flux, de circulation et de réseaux l'emporte sur une logique de délimitation et d'appropriation territoriale. Hormis le thème des sols qui apparaît comme le « parent pauvre » de la sensibilisation à l'environnement, tous ces sujets font en même temps l'objet d'une communication déjà bien établie à l'échelle nationale voire internationale. Le balisage de l'information par les institutions et les entreprises dans ces domaines s'avère donc peut-être plus difficile à dépasser pour les journalistes locaux qui n'ont pas ici la mission et

surtout les moyens de mener de grandes enquêtes permettant de remettre en question le discours des acteurs.

Doc. 89 TITRE DES REPORTAGES DES DOSSIERS, DEUXIÈME SÉRIE (2003-2004)

Thème	Titre R1 Contexte	Titre R2 Risques	Titre R3 Perspectives
Energies2	Situation énergétique à SQY	Maîtriser nos consommations	HQE et efficacité énergétique
Eau2	Patrimoine hydraulique de SQY	D'où vient l'eau du robinet ?	Préserver l'eau au quotidien
Sols2	Mieux connaître les sols	Occupation de l'espace en Ville Nouvelle	L'épandage des boues
Air	Pollution extérieure	Polluants atmosphériques et végétation	Pollution intérieure
Déchets2	Collecte sélective des déchets ménagers	Recyclage du papier et du carton	Recyclage des produits routiers
Bruit	Bruit et nuisances sonores	Réduire le bruit	Effet du bruit sur la santé
Principe de précaution	Plantes transgéniques	Substances dangereuses dans l'eau	Antennes relais
Biodiversité	Espaces construits et non construits	Les zones humides	La forêt
Alimentation	Agriculture et alimentation	Alimentation et distribution	Cuisiner et se nourrir
Agenda 21	Associations et qualité de vie	Agenda 21 à Plaisir	Un agenda 21 pour SQY ?

Les considérations techniques ont ainsi tendance à être favorisées car elles permettent d'entretenir une certaine neutralité, de tenir un discours général pré-établi et de l'illustrer par un exemple local. La démarche inverse, qui s'applique aux magazines « géographiques », consiste à débiter avec une situation locale ou un lieu et à effectuer une recherche à partir d'un questionnement qui conduit à trouver si possible des acteurs méconnus et des relations inédites pour fabriquer l'émission. Cette manière d'aborder le thème, qui nécessite un temps plus important de préparation, enrichit selon nous le travail de mise en scène, dont nous allons voir qu'il est essentiel au traitement audiovisuel des sujets d'environnement.

6.2 ANALYSE QUALITATIVE : LES CRITÈRES DE LA MÉDIATION ET DE LA RÉALISATION

Traité dans le flot de l'actualité comme d'autres sujets de politique ou d'économie, l'environnement ne diffère pas des autres catégories de sujets télévisés et son traitement répond avant tout aux exigences du journalisme et de la production télévisée. Relation qui s'établit entre le monde filmé et le téléspectateur *via* un médiateur, la médiation renvoie ici aux stratégies discursives, aux techniques de mise en scène et aux styles de présentation mis en pratique et améliorés au fil du temps par les professionnels de l'audiovisuel.

6.2.1 L'environnement dans les journaux télévisés grand public

Le rappel des principes de la construction d'un reportage télévisé fixe quelques repères pour notre évaluation et nous permet d'approfondir la notion de médiateur, « *agent de liaison entre le*

télespectateur et le monde »³. Une étude sur l'environnement dans les journaux télévisés (2000) s'appuie sur un corpus de sujets traités dans l'actualité par des journalistes des services « informations générales » des rédactions et non par des journalistes spécialistes de l'environnement. Ainsi, cette analyse souligne l'importance des stratégies d'énonciation adoptées par les diffuseurs et l'impact des médiateurs sur les visions du monde.

« *La construction d'un reportage télévisé implique une série d'étapes et repose sur des bases logiques avec pour impératif l'efficacité du message audiovisuel* »⁴. Dans leur guide édité par le Centre de formation et de perfectionnement des journalistes (CFPJ), Brigitte Besse et Didier Desormeaux (1997) insistent sur la distinction entre journaliste et professionnel de la communication institutionnelle : « *Un fait devient un événement lorsque des sources en rendent compte et le produisent comme événement ; le journaliste doit veiller à ne pas être un intermédiaire au service des stratégies de communication* ». Le reportage télévisé est un sujet sur lequel on tient un propos, qui est la valeur ajoutée par le traitement journalistique.

En terme de contenu, la règle première du journalisme, quel que soit le format (brève, article, sujet, enquête), est de répondre aux « cinq W » (what ? who ? where ? when ? why ?). L'audiovisuel offre la possibilité de véhiculer les réponses aux cinq W par les différents canaux que sont le son, l'image et les mots. « *La réalisation audiovisuelle est affaire de dosage. Toute erreur de dosage entraîne la dilution du message* » (Besse, Desormeaux, 1997). L'analyse du contexte et du flux audiovisuel dans lequel s'inscrit le reportage est essentielle pour appréhender son sens global, qui déborde la somme de ses composants (images, sons, commentaires). Le reportage est l'unité de base du journal télévisé. Le visionnage critique, que les journalistes sont réticents à pratiquer, consiste à reVISIONNER des reportages et à analyser les distorsions entre l'intention de départ des journalistes et la perception du télespectateur.

Dans son étude sur l'environnement dans les journaux télévisés, Suzanne de Cheveigné (2000) procède à une comparaison de la manière dont différentes chaînes (TF1, France 2, France 3 et Arte) ont parlé de l'environnement dans leurs journaux de début de soirée entre novembre et décembre 1994. On retient que la proportion plus forte de nouvelles sur l'environnement dans l'édition régionale de France 3 observée par l'auteur rejoint les résultats des travaux de Simon Cottle (1991) qui confirmait le caractère de proximité des nouvelles sur l'environnement⁵. « *Une bonne part [du public de France 3] accorde de l'importance aux événements qui se déroulent à l'échelle locale et le discours sur l'environnement entre dans la constitution de ce lien de proximité, il fait partie de la construction du paysage local* »⁶.

3 De Cheveigné S., 2000. *L'environnement dans les journaux télévisés. Médiateurs et visions du monde*, CNRS Éditions, p. 102.

4 Besse, Desormeaux, 1997. *Construire le reportage télévisé*, CFPJ Éditions, 142 p.

5 Cottle S., 1993. « Mediating the environment : modalities of TV news », in Hansen A. (ed.), *The Mass Media and Environmental Issues*, Leicester, Leicester University Press. [En comparant les différentes éditions (matin, midi, soir, nationales, régionales) des journaux télévisés des chaînes de la BBC et de ITV, Simon Cottle trouve que 81% des nouvelles traitées concernant l'environnement passent soit dans les éditions du matin soit dans les éditions régionales].

6 De Cheveigné, 2000, *op. cit.*, p. 45.

L'analyse de la durée, du format, des mots (écologie, catastrophe...), des images, des interviews et du type de médiation privilégié par les télévisions met en évidence le mode de construction de la notion d'environnement par les journaux télévisés. Les thèmes naturalistes (monde animal et végétal, météorologie...), les pollutions et la politique de l'environnement apparaissent comme des catégories de nouvelles concernant l'environnement fondées sur l'opposition de l'homme à la nature (De Cheveigné, 2000). Une analyse des rubriques montre que si TF1 catégorise le plus souvent la nouvelle (inondations, intempéries...), France 2 la situe d'abord géographiquement puis en souligne un aspect (sud-est – évacuations ; Italie – désastre). La comparaison de la répartition des interviews entre différentes catégories d'intervenants montre l'absence quasi systématique de chercheurs sur toutes les chaînes. La représentation des personnalités politiques, des experts ou des autorités techniques, des représentants d'associations et des gens ordinaires varie selon les chaînes. Ainsi, les journaux télévisés de TF1 comme de France 2 accordent une plus grande place à la sphère privée et à l'expérience personnelle que ceux de France 3 et d'Arte qui restent davantage ancrés dans la sphère publique. S'interrogeant sur la part que prend la télévision au maintien ou à la dissolution du lien social, l'auteur rend compte de deux types de visions du monde dépeintes par les médias populaires (TF1) d'une part et par les médias du service public, « *s'adressant à un collectif de citoyens censés être capables, en démocratie, d'évaluer et de juger le monde* »⁷, d'autre part. La différence tient à la présentation des événements et aux explications sur l'enjeu environnemental qui entourent ou non la nouvelle. Dans le premier cas, l'emprise de la fatalité est grande, l'individu apparaît isolé et impuissant, tandis que dans le second cas, l'accent est porté sur le recours à l'action collective des citoyens, la marge d'interprétation laissée au téléspectateur est plus importante. Chaque chaîne adopte une stratégie discursive, donc effectue des choix en termes de contenu et surtout de modes d'énonciation, qui peuvent aller du récit dramatique à l'exposé plus factuel et distancié. « *Les relations au savoir que la télévision met en jeu sont complexes car elles font appel aux capacités cognitives des téléspectateurs mais également à leurs ressources affectives* »⁸.

6.2.2 L'environnement comme spécialité ; la réalisation comme facteur de réussite

La concurrence entre les chaînes est un facteur de différenciation qui agit sur le contenu et plus encore sur le choix d'un mode de médiation. La catégorie « environnement » recouvre, nous l'avons vu, plusieurs domaines qui se reflètent dans l'offre d'émissions télévisées. Dans les journaux généralistes, le thème de l'environnement appelle plus de reportages et moins de commentaires sur plateau que d'autres sujets, tels que la politique ou l'économie⁹. Sur les chaînes généralistes ou thématiques, le documentaire apparaît également comme un genre privilégié pour parler d'environnement.

⁷ De Cheveigné, 2000, *op. cit.*, p. 117.

⁸ De Cheveigné, 2000, *op. cit.*, p. 108.

⁹ De Cheveigné, 2000, *op. cit.*, p. 64.

Un rapide bilan de l'offre de programmes audiovisuels sur l'environnement au moment de la conception de *Rhizome* nous avait permis d'identifier plusieurs types d'émissions proposées par les chaînes hertziennes, du câble et du satellite. Après France 3, La Cinquième et TV5 Europe, la chaîne Régions, lancée en 1999 par France Télévisions et qui a cessé sa diffusion en février 2003 comportait le plus grand nombre de magazines pouvant entrer dans la catégorie « environnement », entendu ici comme cadre de vie rural ou urbain. Parmi les producteurs spécialisés, l'Agence pour l'Environnement et le Développement (AED) est à signaler. Créée en 1991, l'AED produit différents types de reportages consacrés au développement durable (*Gaïa* sur La Cinquième, *Outremers* sur RFO...) et propose un magazine de l'environnement en *streaming* sur Internet (*Orange Bleue*).

Un rapport d'information de la commission des affaires culturelles du Sénat (2002-2003)¹⁰ souligne la faible visibilité des sciences et des techniques sur les écrans de télévision. Les sondages d'opinion montrent pourtant une forte attente des téléspectateurs pour ce type d'émissions qui restent souvent programmées à des horaires peu favorables en terme d'audience. On peut s'interroger sur les raisons des responsables de médias qui continuent à exprimer des doutes sur la compatibilité d'un programme scientifique avec un fort taux d'audience. Cette idée renvoie, dans le rapport, aux difficultés de concilier les pratiques et les rythmes de la démarche scientifique et du spectacle audiovisuel. Les formats standardisés de la télévision se prêtent en effet difficilement à l'exposé de résultats complexes issus d'une construction théorique et reposant sur une définition précise des concepts et des protocoles expérimentaux de validation des hypothèses. Le spectacle audiovisuel, qui privilégie plus volontiers l'illustration que la démonstration, a tendance à favoriser la sélection de sujets « *en fonction de leur aptitude à se plier à l'utilisation de l'image animée et du son* » (Blandin *et al.*, 2002). De plus, la connaissance scientifique implique la participation active du sujet qui apprend, tandis que « *le spectateur n'est pas acteur de la démarche* » (Blandin *et al.*, 2002). Enfin malgré des partenariats rapprochant déjà des équipes de télévision et des laboratoires de recherche, force est de constater que les deux univers professionnels méconnaissent leurs exigences respectives.

Certaines émissions qui existent depuis plus d'une dizaine d'années sur les chaînes hertziennes, constituent des références dans la profession. Le cas de *Ushuaïa Nature* est exemplaire car son concepteur, producteur et présentateur Nicolas Hulot réussit le pari de la qualité du grand reportage et de l'émotion, avec un discours et un engagement de plus en plus crédibles. Le succès de cette émission est exploité par le groupe TF1 qui édite depuis le 14 mars 2005 Ushuaïa TV, « la chaîne du développement durable et équitable » diffusée sur le bouquet satellitaire TPS en complément de son offre de programmes de la thématique « découverte » comprenant notamment les chaînes de documentaires Odyssée et Histoire. Le magazine scientifique éducatif *C'est pas sorcier* diffusé sur France 3 peut également être cité comme un modèle d'émission télévisée dont le succès est lié à la fois au sérieux du contenu, à l'accessibilité des démonstrations et à la convivialité de la présentation par trois animateurs aux rôles distincts.

¹⁰ Blandin M.-C., Renar I., 2002-2003. *La culture scientifique et technique pour tous : une priorité nationale*, Rapport d'information 392, Commission des affaires culturelles, (<http://www.senat.fr/rap/r02-392/r02-392.html>).

Cet exemple et le précédent nous montrent que la continuité de l'investissement humain de l'équipe qui se trouve derrière toute émission de télévision est un facteur prioritaire de réussite et de longévité d'une production audiovisuelle. La notoriété du ou des présentateurs est également un facteur de succès et de fidélisation du public, comme dans le cas de *Va Savoir* (France 3, La Cinquième, TV5) un magazine de découverte des savoir-faire locaux coproduit et présenté par l'acteur Gérard Klein. Des moyens financiers, techniques et humains importants sont mobilisés pour apporter tout le soin nécessaire au style, à la mise en scène, aux explications, au rythme et à la dynamique de chaque émission signée par un réalisateur.

Doc. 90 LA RÉALISATION : THÉORIE ET PRATIQUE



Photographie : Hélène Martin-Brelot



Photographie : Hélène Martin-Brelot



Photographie : Bénédicte Moriaud

Associée à la notion d'autorat, la réalisation oblige à s'interroger sur le sens des images et sur le potentiel des techniques audiovisuelles en lien avec un travail rédactionnel de fond. Le temps et le soin apporté à la phase de repérage des lieux et à la rencontre préalable des personnes interviewées permet au réalisateur de prendre les bonnes décisions d'ordre technique qui facilitent le déroulement du tournage et du montage. L'anticipation porte sur le nombre, la longueur et le style de plans nécessaires à la construction du message audiovisuel. Le sens des propos peut être renforcé ou affaibli, comme nous l'avons vu, par le choix d'une image ou d'un son plus ou moins approprié.

6.2.3 *Rhizome* : le poids de la motivation et de l'organisation

Les observations précédentes nous ont permis de mieux cerner le contexte concurrentiel dans lequel le magazine de l'environnement local doit prendre place. En l'absence d'un poste de réalisateur, la fabrication de *Rhizome* repose sur une organisation qui laisse une large responsabilité aux journalistes, aux cadres et aux monteurs. Les émissions « réussies » sont finalement celles où chaque rubrique a pu être préparée avec soin puis restituée dans un ensemble cohérent où le message principal est lisible.

L'évaluation de *Rhizome* devrait porter sur la qualité de la réalisation, c'est-à-dire de l'adéquation entre la forme et le contenu du produit audiovisuel. Il s'agirait de juger l'émission, d'une part, au travers de critères formels comme le style, la présentation, le rythme, l'enchaînement des séquences, le cadrage ou la prise de son et, d'autre part, sur le sérieux de son contenu, relatif à la pertinence des sujets, des interviews, des commentaires. L'objectivité et la représentativité de ces critères méritent discussion car il n'existe pas de réalisateur officiel pour encadrer la fabrication du magazine de l'environnement local. La décision du rédacteur en chef

de recourir à des journalistes spécialistes de l'environnement s'est imposée comme une condition dans la phase de recrutement, qui a duré plus d'un mois avec l'entretien d'une vingtaine de candidats¹¹. On peut s'interroger sur le fort ancrage de l'idée selon laquelle l'environnement est un thème difficile à traiter et nécessite l'emploi de compétences spécifiques. Les émissions santé ou économie qui existent sur la chaîne sont en effet traitées avec succès par des journalistes généralistes permanents de la rédaction. On note que l'exigence de compétences techniques l'emporte sur la connaissance du territoire qui constitue pourtant une contrainte forte du recrutement en télévision locale. Cette spécialisation comporte donc des limites mais aussi des avantages, en contribuant tout d'abord au renforcement de la crédibilité de la rédaction à l'extérieur. Sur le plan interne, un bon recrutement devient également un important facteur de motivation pour le reste de l'équipe.

La qualité de chaque numéro résulte de la combinaison de trois facteurs, technique, humain et thématique. Chaque thème est abordé dans un nouveau contexte plus ou moins favorable, avec des répercussions à la fois sur l'organisation interne et sur les logiques de traitement et de présentation des sujets. La réussite d'une émission s'évalue ainsi à partir de sa cohérence globale et du soin apporté à la qualité de chaque rubrique. Afin d'obtenir une meilleure vue globale de l'émission et d'éviter des erreurs de chronologie dans la présentation des plateaux, un document détaillant tous les enchaînements du magazine de 26 minutes, le « script », a été mis en place par nos soins à partir du quatrième numéro [Annexe 6.1]. Actualisé tout au long de la préparation et accessible à toute l'équipe, ce document s'est avéré fort utile aux monteurs qui ont pu être associés, avec les cadres et les rédacteurs à la fabrication de chaque numéro de la première série.

Si toutes les émissions restent perfectibles, certaines s'avèrent toutefois exemplaires compte tenu des moyens très limités de la télévision locale. Le cinquième numéro de *Rhizome* sur la forêt [DVD « Forêt »] présente des qualités sur le plan de l'enchaînement des sujets, du choix des intervenants, des commentaires et de la présentation¹². Deux principales observations relatives au mode de réalisation et au thème de l'émission sont tirées de cet exemple.

- L'unité de lieu et de temps, favorable à la mise en scène autour de la présentation tout au long de l'émission, contribue à renforcer la proximité avec le téléspectateur.

L'idée de présenter l'émission dans les bois et même du haut d'un arbre a entraîné deux facteurs très positifs : d'une part, l'enthousiasme de toute une équipe, avec un défi particulier pour la présentatrice et les cadres, d'autre part, un travail de repérage et de préparation en amont plus important. Une collaboration avec l'association de randonnée arboricole « Aye-Aye Environnement » a permis d'organiser ce tournage à Rambouillet en toute sécurité et surtout de donner à l'ensemble de l'émission une couleur et une tonalité particulières, adaptées à la délivrance d'un message de sensibilisation à l'environnement. Tous les plateaux, y compris celui de la rubrique Formation, ont pu être tournés le même jour et au même endroit. L'interview de Raphaël Larrère, sociologue à l'INRA et invité fil rouge du dossier s'est ainsi également déroulée dans un lieu insolite, sur l'étang du Manet dans la forêt de Trappes. On note encore la parole donnée aux enfants en début d'émission et le regard porté par plusieurs générations de public et d'acteurs sur la forêt.

¹¹ Il s'agit du recrutement de février 2002 pour la première série où deux rédacteurs et/ou présentateurs étaient recherchés pour l'émission.

¹² Le dossier de ce magazine a été présenté dans le cadre d'un débat sur la télévision locale et la géographie lors du septième festival « Territoires en images » (mars 2003).

- La forêt est un thème fédérateur auquel le public est déjà sensibilisé.

Thème fédérateur, la forêt se prête à la démonstration des interdépendances entre milieux naturels et urbains et renvoie à de multiples dimensions écologique, économique, historique, sociologique et même esthétique du rapport homme-nature. Contrairement aux thèmes des énergies ou des transports, une forte sensibilisation, accentuée par le traumatisme de la tempête de 1999, existe déjà autour des enjeux de la protection de la forêt. De plus, les responsables, techniciens et animateurs de cet espace, principalement l'ONF mais aussi l'Agence des espaces verts de la Région Île-de-France, ont dû renforcer leur communication auprès du public et des médias depuis cet événement. Le travail du médiateur serait ainsi orienté par la sensibilisation préalable du public à la thématique et bien sûr par sa sensibilisation personnelle. Déchargé de la tâche difficile d'explication du pourquoi de la protection, le journaliste peut concentrer ses efforts sur la remise en question d'idées reçues et s'attacher à orienter le public qui souhaite protéger l'environnement en lui fournissant des pistes concrètes d'action.

On peut dans cette optique se demander si la rubrique Formation atteint son objectif. L'enquête réalisée par téléphone auprès des formateurs à l'issue des douze premiers numéros montre partout une satisfaction des équipes pédagogiques et des élèves après la diffusion du reportage. L'impact du magazine sur les demandes de renseignements de jeunes ou d'entreprises est fort pour deux établissements présentés en octobre et novembre 2002 : le Centre de formation des apprentis AFT-IFTIM filière transports à Trappes et le lycée technique Lavoisier de Porcheville pour sa formation contrôle et régulation présentée dans la septième émission sur les énergies. Les émissions sur la ville (décembre 2002) et sur les parcs et jardins (mai 2003) ont eu un impact positif auprès des corps enseignants de l'École d'architecture de Versailles et de Tecomah qui forme aux métiers de l'horticulture et du paysage à Jouy-en-Josas. De tels établissements possèdent un véritable service de communication qui facilite les relations et la mise en œuvre technique du tournage. L'intérêt bien perçu d'un passage à la télévision entraîne le choix d'interlocuteurs qui pourront être à l'aise sur un plateau d'enregistrement.

Doc. 91 TOURNAGE À LA BERGERIE DE RAMBOUILLET, MARS 2003



Photographie : Hélène Martin-Brelot, 2003

Le plateau Formation est tourné dans les conditions du direct avec deux caméras. L'interview ne doit pas excéder trois minutes. Le journaliste présente le lieu, le sujet et la personne interviewée en lui posant une première question orientée sur le « pourquoi » de la formation. L'accent est mis sur la demande des entreprises et sur les enjeux d'avenir concernant les métiers de l'environnement.

Le contenu de la formation et les conditions d'admission sont ensuite évoquées avant de renvoyer le téléspectateur aux coordonnées affichées à l'écran. Le journaliste opère ensuite la transition en présentant le sujet suivant relatif à un métier choisi de préférence en lien avec la formation.

Doc. 92 CONTENU DE LA RUBRIQUE FORMATION DE RHIZOME

N°	Magazine	Formation	Établissement	Lieu Formation
1	déchets	CAP-BEP-Bac Pro	Lycée Louis Blériot	Trappes
2	réserve naturelle	BTSA	Institut Supérieur de l'environnement	Trappes
3	eau 1	DEA	INA-PG	Grignon
4	transports	CAP-BEP-Bac Pro	CFA	Trappes
5	forêt	CAP-BEP-Bac Pro	Ecole d'horticulture	Saint-Germain-en-Laye
6	énergies 1	CAP-BEP-Bac Pro	Lycée Lavoisier	Porcheville
7	ville	Supérieur Ecole	Ecole d'architecture	Versailles
8	PNR	DESS	UVSQ	Guyancourt
9	sols 1	CEA-CNRS	CEA-CNRS	Gif-sur-Yvette
10	agriculture	BTSA	Bergerie Nationale	Rambouillet
11	entomologie	Supérieur Universitaire	UVSQ	Versailles
12	parcs et jardins	BTSA	Tecomah	Jouy-en-Josas
13	énergies 2	DESS	INSTN	Plateau de Saclay
14	eau 2	Orientations	Agence de l'eau	Nanterre
15	air	DESS	UVSQ	Versailles
16	sols 2	Orientations	INRA	Versailles
17	recycler	DESS	Institut Supérieur de l'environnement	Trappes
18	bruit	CAP-BEP-Bac Pro	Centre de formation technologique	Andresy
19	principe de précaution	Orientations	Centre de formation des pompiers	Trappes
20	biodiversité	Orientations	Parc zoologique	Thoiry
21	alimentation	Artisans du monde	Artisans du Monde	Montigny-le-Bretonneux
22	agenda 21	Loisirs	Ville Verte	Voisins-le-Bretonneux

Dans la deuxième série d'octobre 2003 à juillet 2004, la présentation d'établissements de formation a dans certains cas été remplacée par une séquence « Orientations ». L'Agence de l'eau Seine-Normandie a ainsi été interrogée sur les nouveaux métiers de l'eau tels celui d'économiste de flux, pour lesquels il n'existe pas encore de formation. Un directeur de recherche de l'INRA, par ailleurs président de l'Association française pour l'éducation aux sols, plaide pour un retour de l'étude des sols à tous les niveaux de formation. Dans l'émission sur la biodiversité, le Vicomte de la Panouse, fondateur du parc animalier de Thoiry, porte un regard sur l'évolution du métier de seigneur et note que les plus jeunes sont très sensibles aux enjeux de la réintroduction des espèces dans leur milieu naturel. Dans le cadre de l'émission sur l'alimentation, l'accent a été porté sur le bénévolat et la participation à l'action de l'association « Artisans du monde » qui promeut la pratique et les produits du commerce équitable. En juillet 2004, le dernier magazine consacré à l'Agenda 21 local a diffusé un reportage sur une association de développement solidaire Nord-Sud en lieu et place de la rubrique Métier-Formation .

Chaque détail technique, on le voit, a son importance dans la réalisation d'une émission de télévision. La gestion et la circulation de l'information au sein de l'équipe est primordiale pour assurer une cohérence globale à chaque numéro. La motivation des médiateurs et celle, supposée, des téléspectateurs pour une thématique conditionnent fortement la forme et le contenu. Une phase approfondie de préparation et de repérage, associant l'ensemble de l'équipe en amont, fait gagner du sens à l'ensemble du magazine. De même, une organisation parcellisée et une absence de communication interne portent préjudice à la construction d'un discours logique dans lequel le téléspectateur pourra se retrouver. Le budget limité n'explique qu'en partie les écarts de résultats constatés entre les reportages, les rubriques ou les magazines. L'organisation interne et les particularités du territoire local doivent aussi être évoquées.

6.3 TÉLÉVISION, TERRITOIRE ET POPULATION : DES LIENS DURABLES ?

La valorisation du travail du personnel de la télévision locale nous paraît constituer un point tout aussi important pour évaluer la contribution du magazine à la construction d'une territorialité, si l'on conçoit la télévision locale comme un acteur essentiel de ce point de vue. Si *Rhizome* s'est révélé être une expérience globalement positive et innovante pour la chaîne, il faut toutefois évoquer les limites temporelles, spatiales et techniques de sa diffusion pour enfin en tirer une leçon au sujet de la prise en compte de la dimension humaine et de la dimension économique dans tout projet de développement local.

6.3.1 Télévision locale : les risques de la polyvalence et de la reproduction du modèle national

Si la part de la dimension pécuniaire dans la réussite et la pérennité d'un projet audiovisuel ne peut être minimisée, l'analyse précédente montre que faiblesse des moyens financiers ne rime pas nécessairement avec faible qualité. En revanche, la définition précise de chaque poste et la visibilité de toute l'équipe sur l'ensemble du projet sont indispensables. Contrairement à l'image de frivolité que renvoie souvent la télévision, le milieu de l'audiovisuel exige comme ailleurs rigueur et sérieux...

Fixé par la direction, le niveau de rémunération des pigistes, rédacteurs ou cadres, s'élève à 122 euros brut¹³ pour une journée de huit heures. Il s'agit d'un salaire « correct » selon les principaux intéressés qui peuvent comparer ce tarif avec celui d'une autre chaîne locale comme Yvelines Première (80 euros brut) ou avec celui de France 2 (de 150 à 180 euros brut). Il s'agit d'un forfait qui ne prend en compte ni les dépassements d'horaires ni les frais de transport domicile-travail que les avantages fiscaux du statut de journaliste sont censés compenser. Les pigistes ou intermittents¹⁴ combinent, lorsqu'ils le peuvent, plusieurs contrats avec différentes sociétés qui les emploient en fonction du surcroît d'activité. Ce statut présente l'avantage de la flexibilité et l'inconvénient de la précarité. Outre ces conditions salariales, d'autres facteurs plus subjectifs entrent en ligne de compte dans la valorisation du travail. Il s'agit des perspectives de progression possible au sein de l'entreprise à travers l'apprentissage de méthodes ou de techniques nouvelles, de l'ambiance et de la « considération », que l'on définit ici comme un regard constructif porté par l'employeur sur le travail de l'employé. L'exemplarité et la transparence des supérieurs hiérarchiques dans l'entreprise conditionnent également la relation de confiance et de respect qui doit s'établir dans tout contrat de travail.

¹³ Soit 96 euros net. Ce tarif n'a pas été réévalué depuis 1998.

¹⁴ Le statut d'intermittent du spectacle s'obtient après avoir réalisé au moins 507 heures de piges dans une année. Initialement créé pour aider les créateurs et les artistes, ce régime d'allocation chômage bénéficie aussi depuis 1936 aux techniciens avec le développement du cinéma. Il a été élargi en 1969 pour englober les artistes et techniciens du spectacle vivant.

Le recrutement d'un personnel jeune et peu expérimenté a souvent pour conséquence l'acceptation de faibles salaires d'une part et une certaine vulnérabilité face aux dysfonctionnements du système d'autre part. La concurrence qui s'exerce du côté de la demande d'emploi est parfois brandie comme une menace pour faire accepter des conditions difficiles. Le milieu de l'audiovisuel attire et fait rêver. La confusion entre la mission de divertissement, d'information et d'éducation qui transparait à l'écran et la réalité des systèmes internes qui font la télévision est grande selon nous. Alors que domine l'illusion de détente voire de légèreté, la rigueur est paradoxalement la principale qualité qui devrait être exigée dans ce milieu. Les télévisions locales et les systèmes dits *low-cost* qui se développent grâce aux coûts réduits que permettent les technologies numériques présentent l'avantage de servir de tremplin à de nombreux jeunes sortant de formation qui considèrent de leur côté ces entreprises comme le prolongement de l'école, où le droit à l'erreur est donc encore possible. Le danger de ce type de fonctionnement réside dans un appauvrissement généralisé de la forme et du contenu. L'insuffisance de l'encadrement et le faible soutien à la durabilité des projets sont deux facteurs d'échec certain à long terme pour les télévisions locales. En effet, celles-ci ne pouvant prétendre aux moyens des télévisions nationales, elles doivent pouvoir compter sur des ressources humaines d'autant plus fiables et fidèles dans le temps. La reproduction du rythme, des méthodes de travail et de l'organisation du modèle national en local est une erreur. Elle se produit pourtant car les administrateurs financiers souvent peu sensibilisés aux enjeux du métier sont imprégnés par ce modèle qui les rassure. Or le local, nous l'avons vu précédemment dans cette thèse, nécessite l'invention quotidienne de stratégies spécifiques et adaptées aux particularités du territoire. Il ne suffit pas de transposer un schéma qui est d'ailleurs complexe et propre à chaque système, mais plutôt de creuser l'originalité de chaque situation en s'appuyant sur les savoir-faire traditionnels et incontestés que requiert la fabrication d'un produit audiovisuel.

Comme la réalisation, l'organisation de la production est un point sur lequel jouent les différences de moyens entre télévisions locales et nationales. Si la définition du poste de chargé de production varie selon les entreprises, on retient cette description assez exhaustive fournie par le GRETA¹⁵ du Velay : « *le chargé de production assure la mise en œuvre et le suivi des moyens matériels, humains ou financiers d'un tournage, d'une représentation ou d'un enregistrement, en respectant le cadre budgétaire prévu. Il peut gérer l'infrastructure financière d'une production : effectuer l'évaluation financière du projet (pièce, livret, scénario), définir l'enveloppe budgétaire, dresser et faire respecter le budget par grands postes, négocier les contrats, procéder aux sorties de trésorerie, établir le bilan financier* ». Ce poste n'existe pas à TV FIL 78. La tâche est principalement assumée par le directeur général qui contrôle de façon exclusive la partie financière et administrative de la chaîne. Le rédacteur en chef joue une autre partie du rôle de chargé de production en gérant au quotidien le planning des tournages, les congés des rédacteurs et cadres, la réservation des pigistes, etc. Enfin, un chef de publicité assure la vente d'espaces publicitaires à l'antenne, trouve et renouvelle les partenariats de certaines émissions et

¹⁵ Un GRETA est un Groupement d'Établissements publics locaux d'enseignement qui fédèrent leurs ressources humaines et matérielles pour organiser des actions de formation continue pour adultes. Définition issue du site du GRETA du Velay (<http://video.velay.greta.fr/>).

des rubriques emploi et immobilier de *Fil Info*. Les différents services sont ainsi cloisonnés et l'on peut s'interroger sur la refonte de l'organisation qu'entraînerait l'arrivée d'un chargé de production, dont le travail s'exerce en équipe et en étroite collaboration avec des interlocuteurs aussi variés que le réalisateur, les techniciens, les fournisseurs et prestataires de service, les administrations publiques et les financeurs.

Le nombre limité de postes dans l'entreprise implique une polyvalence à tous les niveaux de la hiérarchie et dans chaque service de l'entreprise. Si les capacités diverses et les talents variés peuvent éventuellement trouver à s'exprimer dans ce contexte a priori ouvert, une ambiguïté est à souligner. Le contrat de travail indique en effet une fonction principale, pour laquelle le salarié est rémunéré. Comment exiger alors la responsabilité, lorsque la tâche dépasse les compétences de l'employé de surcroît débutant ? La polyvalence n'est selon nous concevable que dans un système où elle est explicitement assumée par tous et dans un système où l'information est partagée...

6.3.2 La diversification des modes de diffusion : principal écueil de *Rhizome*

Si l'on ne peut mesurer l'impact concret du magazine sur les comportements individuels, nous pouvons nous intéresser à son effet sur les décisions publiques. Nous évoquerons ici l'échec de la diversification des modes de diffusion du magazine, que nous expliquons par une absence de concrétisation des synergies naissantes entre les acteurs. La poursuite de l'émission d'environnement sur la période 2004-2005 montre la volonté d'inscrire ce thème comme une préoccupation des pouvoirs publics, du média et des habitants. Sous quelle forme et avec quelles intentions s'opère cette continuité ?

Inscrite dans le projet initial comme une condition pour atteindre l'objectif de sensibilisation, la diversification des modes de diffusion du magazine est un échec que la réussite éphémère des projections atténue difficilement. Plusieurs initiatives visant à promouvoir le magazine en dehors de l'antenne n'ont en effet pas abouti. Évoquée à maintes reprises par la Direction, la diffusion de *Rhizome* sur Télésonne et sur TVO ne s'est jamais produite. Un silence plane à ce sujet. Nous n'avons en effet jamais été invitée à participer à la négociation pour cet échange de programme, qui ne dépend apparemment que de la volonté des directeurs de chaîne. Un autre projet de diffusion du magazine auprès du public de la Médiathèque du Canal de Montigny-le-Bretonneux ne s'est pas non plus concrétisé, malgré un accord oral début 2003 avec la directrice et le responsable de la vidéothèque. La qualité des copies sur VHS étant déplorable, la production de copies sur DVD était un préalable indispensable et nécessitait alors, comme pour le site Internet, une sous-traitance, donc des frais, une négociation et une décision de la direction. L'acquisition dans le courant de l'année 2005 du matériel et des compétences permettant de réaliser en interne les copies sur format DVD devrait désormais permettre à TV FIL 78 de tenir son engagement auprès de la Médiathèque. Cette démarche nous paraît d'autant plus importante qu'elle rejoint le point précédent de valorisation du travail accompli par les équipes de la télévision locale. Nous

touchons ici à une différence fondamentale de regard porté sur le potentiel du média pour construire la territorialité.

Une nouvelle émission appelée *Équilibres* remplace *Rhizome* depuis la rentrée 2004. Le thème de l'environnement s'est ainsi inscrit durablement dans la grille de programmes locaux. La Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, la SEVESC et Yprema, partenaires depuis la première année, continuent à financer un magazine de l'environnement sur TV FIL 78. L'Université et l'Agence de l'eau Seine-Normandie (AESN) sont en revanche perdues. Le partenariat avec cet organisme environnemental puissant qu'est l'AESN avait été obtenu pour la deuxième série grâce à la crédibilité acquise tout au long de la première année. Cette crédibilité avait été renforcée par la progression visible de la qualité de chaque numéro et par la régularité des contacts entretenus avec les acteurs locaux à travers l'organisation des projections mensuelles. La réalisation d'un film court de promotion à l'issue de la première série, incluant cette dimension originale des projections, a facilité le renouvellement des partenariats et la recherche de nouveaux financements. Les projections n'ont plus été organisées régulièrement à partir de la rentrée 2003, faute de personnel mobilisé pour reprendre cette mission. Ce manque de suivi a-t-il été préjudiciable au renouvellement du partenariat avec l'AESN ? Nous ne pouvons l'affirmer, mais seulement le supposer. Le logo du partenaire des projections, le supermarché biologique « Pleinchamp dans la Ville », qui avait pris sa place dans le générique de *Rhizome* à la fin de la première série, est conservé dans la présentation la nouvelle émission *Équilibres*. Celle-ci comporte un sous-titre « *le magazine de l'environnement et du développement durable* » qui n'existait pas dans *Rhizome*, simplement sous-titré « *le magazine de l'environnement* ». Cette évolution est à souligner car elle témoigne d'une certaine banalisation de l'expression auprès du grand public. Apportant une précision complémentaire sur l'objectif du magazine, ce nouveau sous-titre ne comporte-t-il pas également le risque de se dispenser d'un travail d'investigation sur les implications profonde du développement durable ? Nous ne pouvons juger pour l'heure des résultats de la nouvelle émission dont les sujets, désormais proposés et validés par la Communauté d'Agglomération, sont réalisés par un journaliste pigiste présent physiquement dans la rédaction mais ne travaillant pas sous le contrôle du rédacteur en chef. Le fonctionnement se rapproche ainsi de celui des *Dossiers du Petit Quentin*. Bien assumé, un tel choix peut s'avérer très positif pour le téléspectateur qui se voit proposer un nouveau magazine institutionnel. On peut comprendre en effet que la construction de la territorialité passe dans ce cas par la mise en valeur de l'action des représentants de l'agglomération et par la promotion du nom de Saint-Quentin-en-Yvelines. L'effet de dispersion au-delà de la zone de diffusion est ainsi évité et chaque tournage renforce la visibilité des acteurs locaux auprès des habitants. Pourtant, nous avons vu dans la deuxième partie les risques liés à la pratique d'une communication privilégiant l'efficacité des standards, mais trop éloignée du vécu de certains habitants.

Les critiques portant sur le contenu et la forme trop denses de *Rhizome* sont, selon l'approche, parfaitement justifiées. Le discours de la direction de la communication du SAN, identique du début à la fin de l'expérience, a eu cependant une influence notable sur l'opinion de la direction

de TV FIL 78 et sur l'ancrage d'un schéma unique de la vision du projet. Rappelons que le développement de la partie interactive de l'émission, qui s'inscrivait dans une démarche d'organisation et de circulation de l'information locale sur l'environnement, aurait permis d'établir d'autres liens et surtout de les rendre durables au-delà de la programmation du magazine à l'antenne. Des solutions de gestion des contenus en ligne, telles SPIP¹⁶, permettent aujourd'hui à tout organisme de produire et de contrôler les informations qu'il souhaite mettre à disposition du public *via* Internet ou d'autres supports interactifs comme le CD, le DVD ou la borne multimédia. Le travail de transposition d'une création audiovisuelle vers un autre contenant implique une réflexion sur la présentation et la préparation des contenus et plus largement sur le projet de partage de l'information. Dans *Rhizome*, chaque reportage constitue une unité de base qui peut être consultée indépendamment du reste de l'émission. Ainsi, le projet de mise en ligne reste possible, avec un travail sur la manière de relier les sujets traités dans l'ensemble des magazines. La base de données que nous avons créée pour l'analyse des sujets d'environnement peut servir de support initial à la concrétisation de cet objectif de partage, avec les habitants, des apports effectifs de ce travail d'information et d'éducation à l'environnement.

6.3.3 Comment coordonner intention et action envers la population ?

La télévision de service public poursuit une triple mission : l'information, le divertissement et l'éducation. Cet objectif nécessite la mobilisation de compétences diversifiées et un travail de définition de la cible des programmes. Les mêmes contraintes pèsent sur la démarche de communication institutionnelle. Comment satisfaire la double exigence qui consiste à vouloir toucher le plus grand nombre, tout en répondant aux attentes diversifiées d'une population ? Existe-t-il ici encore une spécificité du local par rapport au national ?

Si le résultat à l'écran est le produit d'une logique collective et reflète le processus d'organisation qui sous-tend la fabrication, il faut résolument porter une plus grande attention aux conditions de travail et aux valeurs de l'entreprise locale. La difficulté de réunir les trois objectifs d'information, de divertissement et d'éducation dans un seul projet, qu'il s'agisse d'une chaîne de télévision ou d'un programme régulier à l'antenne, tient à la maîtrise de compétences aussi diverses que le journalisme, l'animation et l'enseignement. La polyvalence comporte, comme nous l'avons vu précédemment, des limites qui peuvent être comblées par un renforcement de la transparence dans les méthodes et les prises de décisions internes, mais aussi par un soutien effectif à la dynamique et à la durabilité des relations créées dans le cadre d'une démarche professionnelle. La réflexion sur l'évolution des modes de travail de nos sociétés (développement du temps partiel, télétravail, réduction ou augmentation du temps de travail, féminisation de l'emploi, précarité, inégalités...) concerne de près le secteur de l'audiovisuel qui consacre d'ailleurs une partie de l'information diffusée à ces questions. La question de la valeur accordée aux dimensions humaine et/ou financière du projet revient à chaque fois au cœur du débat. Que se passe-t-il lorsque l'une ou l'autre priorité l'emporte ? La place de l'individu et la

¹⁶ Ou encore Typo3 et eZ publish...

perception, par lui-même et par autrui, de son rôle au sein du système de l'entreprise et plus largement de la société sont en jeu. Les phénomènes de stress et de frustration pouvant déboucher sur des conflits ou sur le repli de l'individu ne sont pas minimisés dans les études ou réflexions sur l'évolution des comportements au travail et plus généralement sur les méthodes de management. La notion de travail est en effet le point sensible et commun de tous les acteurs qui font la société et donc les territoires que l'on tente d'analyser. Le constat renouvelé de l'inefficacité de tous les partis politiques pour lutter contre le chômage et la précarité ne va pas sans un sentiment de découragement et de pessimisme dans la société. L'aveu du Président de la République Jacques Chirac, « *désorienté par le pessimisme des jeunes* » après son intervention télévisée (TF1) du 14 avril 2005 visant à convaincre un panel de 83 français de 18 à 30 ans de voter oui au référendum sur la Constitution européenne, paraît à cet égard révélateur¹⁷. Cet événement permet de mesurer le degré d'incompréhension qui existe et transparait actuellement entre catégories dirigeantes et dirigées. L'évolution dans des réalités quotidiennes et des sphères professionnelles totalement différentes contribue à accroître les écarts notamment au niveau des langages et provoque finalement une certaine étanchéité des discours. Le parallèle entre la politique publique et l'entreprise télévisuelle nous semble ici intéressant à examiner car leur point commun est d'avoir à s'adresser à un public, avec une dimension pédagogique particulière.

La notion de « grand public » reflète en partie la conception que se font les producteurs de télévision sur la société. Si les études de marché et d'audience commanditées par les grandes chaînes de télévision les aident à orienter leur offre de programmes, l'intuition et le regard des producteurs et des auteurs sur la société déterminent prioritairement la couleur du paysage audiovisuel proposé. Instrument au service du pouvoir politique dans les années 1960-1970, la télévision s'est peu à peu diversifiée au cours des deux dernières décennies sous l'effet d'une dynamique de progrès technologiques d'une part et de professionnalisation du média d'autre part. Un ensemble varié de professionnels de l'information, de la publicité, du spectacle et de certains secteurs de la culture contribuent à développer l'offre de contenus, tandis que le système est régi en amont par les tenants d'une approche prioritairement financière. Ce phénomène se prolonge jusqu'à nous avec toutefois deux nouveautés : d'une part, la contestation de ce mode de fonctionnement ; d'autre part, la multiplication des canaux de diffusion, permettant désormais aux citoyens d'exprimer des positions et d'être eux-mêmes producteurs d'information.

La principale contrainte d'un mass média comme la télévision est de toucher le plus grand nombre, donc de trouver une sorte de juste milieu dans l'offre d'un produit culturel. Lorsque l'institution territoriale communique avec les habitants, elle cherche également à englober la diversité de la population qui constitue la cible du message. La nécessité de ne pas exclure une ou plusieurs catégories de population suppose souvent le recours à des formules fédératrices et consensuelles. Or, il faut tenir compte du fait que le public est de plus en plus informé et conscient des techniques et des facilités de la communication.

La notion de grand public doit englober aussi bien les téléspectateurs potentiels que les non-téléspectateurs. Les nouvelles formes d'expression et d'action citoyennes doivent être observées

¹⁷ Le Monde, 2005. « Constitution européenne. Jacques Chirac s'avoue désorienté par le "pessimisme" des jeunes ».

attentivement. L'acte de consommation de la télévision, comme le vote lors d'une élection, est un acte qui revêt une dimension à la fois individuelle et collective. Les téléspectateurs sont conscients qu'ils ne sont pas les seuls à regarder un programme qui leur est proposé par une entité ou une institution restant souvent méconnue dans son organisation et ses logiques. Il existe, entre les médias et leur public, un contrat de lecture (Véron, 1984, De Cheveigné, 2000) qui implique « *que le discours de chaque média reçoive une certaine adhésion de son public, qu'il reflète ses opinions en même temps qu'il les influence* »¹⁸. Si les contractants ne se rencontrent jamais, c'est dans le texte – images et paroles – produit par l'institution télévision que se trouve la « proposition de contrat ». On mesure ainsi l'enjeu d'une définition précise de la notion de grand public qui doit englober aussi bien les téléspectateurs potentiels que les non-téléspectateurs. Cette obligation est encore plus prégnante en politique avec la manière de tenir compte de l'abstentionnisme et du désintéret de certaines catégories de population pour la politique et la communication telles qu'elles se pratiquent traditionnellement. Peut-être faut-il parler d'un détournement, plutôt que d'un réel désintéret de certains pour des sujets qui les concernent et auxquels il est difficile de se soustraire très longtemps dans la vie courante. Il convient donc de regarder attentivement les autres formes d'expression et d'action citoyennes qui peuvent avoir lieu à travers l'usage d'autres modes d'information et avec d'autres intentions dans le projet de communication.

Deux difficultés restent à dépasser pour construire l'information scientifique grand public en local : d'une part la maîtrise, par les journalistes, de la pratique du débat contradictoire et d'autre part le dépassement, par les élus, du temps de leur mandat. Malgré l'intention initiale, la participation des acteurs de la société civile demeure difficile à promouvoir, comme le montre l'expérience de *Rhizome*. La capacité des équipes rédactionnelles à traiter les sujets sous l'angle de la participation citoyenne relève de la technique, de l'expérience et surtout du temps accordé par la structure pour mener à bien cet objectif. Le soin accordé à la documentation mise à la disposition des journalistes de *Rhizome* a permis de mieux répondre à l'exigence de diversité et d'objectivité inscrite dans le projet de magazine. Toutefois, cette « affaire de dosage » dont relève le message audiovisuel reste un vrai défi en l'absence d'une autorité réalisatrice clairement nommée. Le sens global de chaque émission, composée d'unités interdépendantes que sont les reportages et les plateaux, doit être supervisé tout au long de la fabrication par un réalisateur qui peut imposer des choix. La sélection d'intervenants sert en particulier à construire la trame narrative de l'émission qui fonctionne en ce sens sur les mêmes principes qu'une histoire écrite pour être contée. Nécessaire dans un magazine de l'environnement, la présence d'acteurs institutionnels et scientifiques à l'écran doit être utilisée en alternance avec des questions ou réactions posées par des acteurs profanes dont le rôle peut être joué indirectement par le journaliste à travers son commentaire, ou directement par les habitants.

La notion de débat contradictoire est essentielle mais doit être maîtrisée de bout en bout. Or une seconde difficulté vécue de cette expérience est liée à la peur des acteurs institutionnels de voir mis sur la place publique des problèmes non résolus. Cette peur va de pair avec une

¹⁸ De Cheveigné, 2000, *op. cit.*, p. 21.

réticence à s'exprimer et aussi avec une forme d'auto-restriction, consciente ou non, des journalistes à interviewer par exemple des associations considérées comme gênantes pour le pouvoir politique en place ou au contraire soupçonnées de connivence avec celui-ci. La proximité des différents protagonistes appelés à se rencontrer dans le cadre de leurs activités professionnelles voire personnelles sur un territoire de taille réduite appelle une plus grande prudence dans les propos tenus.

On peut conclure ce chapitre en disant que la principale réussite de *Rhizome* tient selon nous à un résultat concret : la thématique de l'environnement s'est imposée d'une part dans la grille de programmes locaux et d'autre part dans la politique des élus saint-quentinois, avec la mise en place d'un « Agenda 21 » en 2004. La prochaine étude d'audience menée par Médiamétrie (novembre 2005) renseignera sur l'intérêt des téléspectateurs pour l'émission *Équilibre*. Il serait alors intéressant de pouvoir connaître les résultats par communes et par quartiers interrogés afin de poursuivre cette analyse de géographie urbaine axée sur le rayonnement d'une émission d'environnement vu sous deux angles : la production et la réception.

Notre apport principal se situe dans la production de connaissances sur la réalité professionnelle du milieu dans lequel se conçoit un magazine audiovisuel local d'environnement. Les contraintes contradictoires exigées du personnel, le cloisonnement des services et les faiblesses du dialogue influent directement sur la qualité du travail, donc sur la qualité du résultat à l'antenne. Nous avons pu constater comme chef de projet un réel intérêt et une implication des équipes techniques pour la réalisation d'émissions à caractère écologique et pédagogique. *Rhizome* a contribué à mettre en valeur des métiers de l'environnement à l'antenne et des métiers de l'audiovisuel en interne.

Si la création d'un magazine local d'environnement s'inscrit dans une démarche de renforcement des relations sciences-politique-société, les supports et les modes de diffusion collectifs et individuels doivent être multipliés. Cette condition est nécessaire pour irriguer un savoir sur tout le territoire et dépasser le stade d'un magazine institutionnel plus directement utile aux acteurs qu'aux habitants.

CHAPITRE 7

DÉVELOPPEMENT DURABLE : RETOUR SUR L'ARTICULATION ENTRE DES PRINCIPES ET DES MISES EN PRATIQUE TERRITORIALISÉES

Le développement urbain durable, ou encore la ville durable signifient un espace de vie où les dimensions humaines et écologiques ne sont pas sacrifiées au profit de la seule dimension économique. Quels sont les principaux enseignements théoriques de la recherche sur l'approche territoriale du développement durable ? Quelles sont les possibilités de mise en pratique d'un tel concept, en particulier à Saint-Quentin-en-Yvelines ?

En conclusion de la troisième partie, ce dernier chapitre reprend deux résultats acquis de nos recherches sur la construction d'un outil d'information en Ville Nouvelle :

1) Il existe une imbrication profonde entre les notions de durabilité et de territorialité. Cette articulation nous est confirmée par une relecture élargie de l'émergence du développement durable, concept qui mobilise à la fois recherche fondamentale et recherche appliquée, sciences de la nature et sciences sociales. La question dans son ensemble appelle une réflexion sur l'éthique, le décloisonnement des savoirs, la revalorisation des savoir-faire et des pratiques. Parmi les nombreux travaux consacrés à cette notion et à ses conditions de réalisation dans différentes disciplines, une catégorie fondatrice émerge et porte sur la dimension territoriale du développement durable. Dans cette approche, le territoire, qui continue d'être le support traditionnel d'enjeux environnementaux, économiques et sociaux, apparaît aussi comme le point d'ancrage privilégié de la mise en œuvre du projet de développement durable.

2) Les acteurs territoriaux doivent procéder à un renversement de leur vision de la gestion d'un territoire ; ce changement correspond au passage d'une société de la communication et de la médiatisation, prégnante dans les années 1980 à une société de l'information qui émerge à l'aube du XXI^{ème} siècle avec la diffusion généralisée d'Internet. Ce mode de communication décentralisé modifie en profondeur le rapport des entreprises, des institutions publiques et des citoyens au monde extérieur en permettant un nouveau mode de partage du savoir et des pouvoirs. Les pistes concrètes d'actions en matière de développement territorial durable à Saint-Quentin-en-Yvelines qui sont formulées pour finir s'appuient principalement sur ce résultat.

7.1 RETOUR SUR QUELQUES ENSEIGNEMENTS BIBLIOGRAPHIQUES RELATIFS À LA PLACE DU TERRITOIRE DANS LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

7.1.1 Économie, écologie et développement durable : la vision d'un écosystème mondial

Un fondement important du tournant de l'économie est marqué par l'observation du déplacement des moteurs de l'évolution économique, de la matière à la substance (énergie) et à l'immatériel (Passet, 1995). L'évolution des connaissances scientifiques sur l'univers (thermodynamique, morphogénèse) est utilisée pour élaborer des modèles tentant de concilier les processus de croissance économique et la capacité de régénération des cycles bio-géochimiques. Le développement durable impose toutefois un regard nouveau : « *À la soumission passive et au combat défensif en retraite doit alors se substituer la recherche positive d'une harmonisation entre les deux processus de destruction créatrice qui animent respectivement l'évolution naturelle et le développement économique* »¹.

La pensée économique et l'économie occupent une place de premier ordre parmi les disciplines et les traditions intellectuelles au croisement desquelles la notion de développement durable s'est forgée. « *L'histoire du développement durable s'enracine d'abord dans l'histoire des conceptions et des théories de la croissance et du développement* ». (Faucheux, Noël, 1995). Dans un article intitulé « Histoire d'un mot, histoire d'une idée : le développement durable à l'épreuve du temps », Franck-Dominique Vivien (2001) replace l'histoire de cette notion dans le prolongement de l'économie politique, en montrant que la problématique de l'accumulation du capital et des moyens de production, avec les contradictions et les déséquilibres qu'elle engendre tant du point de vue écologique que social, est constitutive de ce champ d'analyse. L'état stationnaire (Mill, 1848 ; Illich, 1973 ; Gorz, 1988) recèle l'idée d'un modèle de société où les besoins sont réduits, mais qui laisse la place à une vie sociale plus riche, tournée vers l'amélioration de l'art de vivre et de l'intelligence collective. Pour John Stuart Mill, qui prône par exemple le perfectionnement des arts industriels, ce type de développement ne saurait être possible sans « *de bonnes institutions* », aptes à guider l'humanité par une « *judicieuse prévoyance* », afin que « *les conquêtes faites sur les forces de la nature par l'intelligence et l'énergie des explorateurs scientifiques* » deviennent « *la propriété commune de l'espèce et un moyen d'améliorer et d'élever le sort de tous* » (Mill, 1848).

L'idée d'une nécessité de fonder les bases du développement sur une éthique environnementale et sociale n'est donc pas nouvelle dans la pensée économique. Elle s'inscrit dans le contexte d'innovation scientifique et industrielle sans précédent qui caractérise le XIX^{ème}

¹ Passet R., 1995. « Le développement économique, un concept éminemment transdisciplinaire : le regard de la destruction créatrice en économie », *Bulletin interactif du Centre international de recherches et études transdisciplinaires* n°3-4, 5 p.

siècle, avec le passage d'une vision mécaniste centrée sur la matière, à la conception d'un « *développement à base énergétique* » (Passet, 1995)². La mise en évidence, par la thermodynamique, d'un univers qui se dégrade et s'achemine irréversiblement vers sa mort thermique (entropie), marque fortement les esprits qui s'inquiètent, à partir de 1860, des impacts destructeurs des activités humaines sur les milieux naturels (Vivien, 2001). À propos de la problématique du développement et de l'idée qu'il ne peut se réduire à la croissance, F.D. Vivien fait remarquer que la référence aux sciences du vivant et la métaphore organiciste sont prégnantes chez les tous auteurs, quel que soit leur courant de pensée. L'avancée des connaissances sur la construction de l'univers tout au long du XX^{ème} siècle fait en effet porter les nouvelles questions sur la création, l'évolution, la morphogénèse, la destruction créatrice. La science s'intéresse dès lors non seulement à la singularité du micro-événement, « *point critique à partir duquel le mouvement diverge de façon imprévisible pour engendrer la structuration* » (Passet, 1995), mais aussi à la morphogénèse et à la propagation du micro-événement entraînant la formation du phénomène global. « *Le micro-écart est le moyen par lequel émerge, au niveau supérieur, une nouvelle forme. Attracteurs étranges et fractales structurent l'univers* » (Passet, 1995)³.

La préoccupation d'un développement fondé sur une certaine équité sociale et sur la préservation des ressources naturelles se renouvelle après la Seconde Guerre mondiale. La conception d'un autre développement, centré sur l'autonomie et l'endogénéité, voit le jour dans les années 1960 avec les travaux sur le Tiers-Monde, cherchant à comprendre les raisons du non ou du sous-développement de ces pays. Le rapport au Club de Rome de 1972 (Meadows *et al.*, 1972) intitulé « Halte à la croissance ? » (en anglais *Limits to growth*) fait date dans la réflexion sur les liens à établir entre croissance et environnement. L'explosion démographique, la production alimentaire, l'industrialisation, l'épuisement des ressources naturelles et la pollution sont cinq variables critiques agrégées et intégrées au niveau mondial dans ce rapport qui prône une maîtrise des flux de matières et un contrôle de la démographie. La vision d'un écosystème mondial est résolument privilégiée à partir de cette période et l'on peut penser comme Edwin Zaccai (2002), que la conception d'un destin commun et d'une planète commune à préserver a pu être influencée par la vision de la Terre depuis l'espace à la fin des années 1960 (Hajer, 1995). Fondé sur une critique du productivisme, du gaspillage et de l'expansion sans fin du cycle production/consommation, l'éco-développement apparaît comme un contre-modèle porté par l'économiste Ignacy Sachs : « *À la croissance mimétique, inégalitaire et destructrice du milieu et des ressources, il faut opposer le développement endogène, axé sur la satisfaction des besoins fondamentaux de toute population, s'efforçant de ménager les ressources et l'environnement* » (Sachs, 1977).

2 Les travaux de Karl Marx constituent une illustration de la mise en relation des découvertes scientifiques de l'époque, comme la thermodynamique (née en 1842 des travaux de Sadi Carnot sur la machine à vapeur), avec l'analyse des contradictions de l'accumulation capitaliste, système nécessairement en crise, qui ne fonctionne qu'en gaspillant les deux sources originelles de toute richesse, la terre et les travailleurs.

3 En économie, cette théorie de l'écart créateur avait été envisagée de façon visionnaire en 1912 par Joseph Schumpeter, pour caractériser le phénomène « d'imitation en grappe », par lequel l'innovation, d'un entrepreneur par exemple, s'étend à l'ensemble du système.

Si la notion de développement durable apparue vers la fin des années 1980 est marquée par l'héritage de l'ensemble de ces réflexions, elle n'en est pas pour autant une simple reformulation. L'affirmation de l'approche qualitative et de la dimension éthique différencie en effet le développement durable des courants précédents et s'avère ainsi plus déroutante pour les chercheurs. « *...Il faut bien avoir conscience que le développement durable est une superposition de plusieurs utopies : une utopie éthique (vers une renaissance humaniste), une utopie économique (un modèle de développement alternatif) et une utopie géopolitique (établir de nouveaux rapports Nord/Sud)* » rappelle Vincent Clément (2004) qui s'interroge sur le potentiel de la géographie pour apporter des solutions à ces problèmes complexes⁴. Ce potentiel tient selon nous au maniement des échelles spatiales et temporelles mais aussi à l'approche systémique, qui sous-tend l'intégration de multiples caractéristiques naturelles, socio-économiques et culturelles dans l'analyse d'un espace. Une avancée essentielle dans la recherche sur le développement durable tient en effet à la manière de caractériser différents espaces, différentes temporalités et leurs interactions. Ainsi, pour l'économiste Olivier Godard (1997) : « *Les scènes du développement durable qui réussiront sont celles qui arriveront à trouver un bon équilibre entre deux pôles, celles qui sauront être à la fois de bons espaces de problèmes permettant une construction sociale et intellectuelle satisfaisante de ces problèmes et de bons espaces de solutions permettant l'engagement coordonné d'actions et une mobilisation efficace des ressources adaptées aux problèmes identifiés* »⁵.

7.1.2 Le territoire et l'approche intégrée des dimensions du développement durable

« *Le territoire constitue une variable-clé dans l'analyse des interdépendances spatiales, mais aussi temporelles et sectorielles* »⁶. Lancée en septembre 2002, la revue scientifique en ligne *Développement durable et territoires*⁷ (DDT) constitue une bonne illustration de l'importance accordée à un « regard territorialisé » et à une approche interdisciplinaire du développement durable.

Une approche territoriale du développement durable se caractérise par le fait qu'aucun échelon particulier n'est privilégié et que le territorial⁸ se définit ici par sa différence avec le niveau global et avec l'approche a-spatiale de certains travaux d'économie (Laganier *et alii*, 2002). La connaissance des phénomènes d'imbrication des territoires et des mécanismes

4 Clément V., 2004. « Le développement durable : un concept géographique? », *Géococonfluences*, (<http://www.ens-lsh.fr/geoconfluence/doc/transv/DevDur/DevdurScient.htm#1>).

5 Godard O., 2000. *La démarche de développement durable à l'échelle des régions urbaines*, Actes du 5^{ème} forum des acteurs du développement durable, Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, Lille.

6 Laganier R., Villalba B., Zuideau B., 2002. « Le développement durable face au territoire : éléments pour une recherche pluridisciplinaire », *Revue DDT*, (<http://www.revue-ddt.org/>).

7 La revue DDT est une émanation du Réseau Développement Durable et Territoires Fragiles. Le réseau réunit une vingtaine de chercheurs en sciences humaines et sociales, issus des différentes Universités de la région Nord-Pas-de-Calais.

8 N.B. : Le territoire est pris ici au sens très large pour mettre l'accent sur la spatialisation et la localisation, sans préjuger directement d'un effet d'appartenance.

d'interaction entre différentes échelles se trouve appropriée pour appréhender le principe d'interdépendance, fondamental dans la problématique du développement durable. L'identification de trois plans sur lesquels joue la notion d'interdépendance : interdépendance dans le temps, interdépendance des domaines ou des secteurs, interdépendance spatiale (Laganier *et alii*, 2002) est caractéristique de l'approche intégrée qu'implique le développement durable. Dans l'article, cette identification intervient après que les auteurs aient défini et posé le territoire dans ses trois dimensions : identitaire, matérielle et organisationnelle, affirmant ainsi la nécessité d'un regard et d'une démarche pluridisciplinaires. Si l'interdépendance est envisagée comme une « *catégorie analytique* », l'équité, au cœur de la problématique du développement durable, est un « *principe normatif* » dont une lecture territoriale permet aux auteurs de dégager plusieurs enjeux importants, notamment : « *le décalage entre l'espace des problèmes et l'espace des réponses, la distinction entre durabilité interne et durabilité externe d'un territoire, ou la recherche des fondements de l'équité territoriale en s'appuyant sur la dimension identitaire de ce territoire* » (Laganier *et alii*, 2002). La prise en compte des interdépendances entre un territoire et son environnement extérieur trouve une illustration concrète dans l'analyse de l'empreinte écologique développée dans les années 1990 par les Canadiens Mathis Wackernagel et William Rees. Il s'agit d'un outil comptable permettant d'évaluer la consommation des ressources et les besoins d'absorption des déchets d'une population humaine ou d'une économie donnée, en terme de superficie correspondante de sol productif (Wackernagel, Rees, 1996).

La conception du capital naturel diffère selon les théories et repose en économie sur les possibilités de substitution de ce capital par d'autres formes d'actifs. Le dernier dossier de la revue DDT (fév. 2004), portait sur les dimensions humaine et sociale du développement durable. Bien que ces dimensions soient inscrites et toujours rappelées comme principes fondateurs de la notion, force est de constater pour les auteurs, que les recherches se sont jusqu'ici essentiellement focalisées sur sa dimension environnementale. Cette série d'articles offre l'occasion d'insister sur un axe important de la recherche sur le développement durable, qui consiste, quelle que soit la discipline, à penser les trois dimensions (économique, environnementale, sociale) de façon intégrée plutôt que juxtaposée (Boidin, 2004). Nous observons que les analyses territorialisées du développement durable aboutissent souvent pour les chercheurs, à vouloir dépasser, sans nier leur nécessité, les approches sectorielles et à proposer parfois des modèles, nouveaux ou adaptés qui permettent de mieux appréhender la complexité du problème. Ainsi pour l'économiste Bruno Boidin (2004), penser les relations entre toutes les dimensions du développement durable revient à s'interroger sur les indicateurs utilisés traditionnellement et sur l'invention de mesures synthétiques du développement durable. Dans une analyse en termes d'actifs, les différentes dimensions environnementale, économique, humaine et sociale sont représentées par un stock initial qui peut varier à la hausse ou à la baisse. L'intérêt de mesures sectorielles ou unidimensionnelles est de poser le problème des seuils d'irréversibilité de la perte de certains actifs, tels la santé, l'éducation, le revenu. Ces trois composantes sont prises en compte dans le calcul de l'indicateur du développement humain (IDH) du PNUD qui les synthétise en une moyenne. Les actifs n'étant substituables que si, pour

chacun d'eux, le seuil d'irréversibilité n'a pas été atteint, le problème se pose alors pour l'auteur, de définir les liens entre les seuils d'irréversibilité pour chaque type d'actif. Nous renvoyons à l'article cité en note⁹ pour une présentation de la mesure synthétique proposée par l'auteur, en retenant principalement qu'elle est complémentaire des mesures sectorielles et destinée premièrement à la comparaison internationale, mais qu'elle vise explicitement, à terme, à influencer les décisions des régulateurs.

Ce bref survol sur l'approche intégrée du développement durable nous permet de faire ressortir trois points essentiels qui précisent la position des chercheurs face au développement durable. Premièrement, l'exercice difficile d'intégration passe en fait par l'application d'un principe de non-exclusion qu'il s'agisse de l'analyse des dimensions, des facteurs, ou des représentations du développement. La pluridisciplinarité, qui passe par un effort de dialogue entre les chercheurs apparaît donc essentielle. Enfin, ce travail qui consiste, pour l'ingénieur et philosophe Fabrice Flipo (2004) à « *refonder les catégories nous permettant de repenser le monde* », est donc, comme il le précise, un travail proprement politique et non pas seulement un travail théorique.

7.2 DE LA THÉORIE À LA MISE EN PRATIQUE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, QUELQUES ENSEIGNEMENTS ET EXPERTISES

Utopie ou concept, le développement durable tend à s'imposer comme la norme du développement. Une idée récurrente de l'approche territoriale de cette notion repose pour les chercheurs comme pour les élus sur une interrogation fondamentale, relative au passage de la théorie à la concrétisation des orientations définies. L'application des principes du développement durable renvoie directement, pour un territoire, à l'élaboration d'un projet et à la mise en œuvre d'une stratégie. Or cette stratégie implique la prise en compte du culturel, mais comment ?

7.2.1 À propos de l'échelle locale et de la dimension culturelle

Si les diverses politiques mises en place aux plans local, national et européen montrent que l'échelle des territoires est adaptée aux stratégies de développement durable, nous constatons comme Jacques Theys (2002) que ces politiques demeurent fragiles et souffrent de ne pouvoir « *s'appuyer sur des jeux d'alliance, des logiques institutionnelles ou des intérêts économiques clairement affirmés ou suffisamment puissants* », au risque de voir marginalisé l'enjeu crucial du cumul des inégalités sociales et des inégalités écologiques¹⁰.

⁹ Boidin B., 2004. « Développement humain, développement durable et "pays en développement" : comment articuler et mesurer les différentes dimensions ? » *Revue DDT*, (<http://www.revue-ddt.org/>).

Le 68ème séminaire de l'Observatoire international de prospective régionale (OIPR) posait en mai 2003 la question de l'évolution des formes de développement durable locales à plusieurs vitesses, avec des situations très contrastées localement à divers niveaux d'échelle allant du micro-local aux grands espaces inter-régionaux. Cette question renvoie à la compatibilité à long terme des options prises en matière d'aménagement du territoire, mais pose aussi, pour les participants au séminaire, la question des outils et des méthodes de la pensée. Le même type de questionnement anime les chercheurs de la revue DDT et de l'OIPR, ici dans le cadre d'une réflexion sur la ville et la notion d'écosystème urbain. Le point commun est de faire porter les recherches, d'une part, sur les interactions, ici entre les dimensions environnementales et urbanistiques des espaces métropolitains et, d'autre part, sur le type de méthodologies opérationnelles à mobiliser. Se pose alors la question des indicateurs, en terme de structures administratives locales et de participation des citoyens (Loinger, 2003).

L'idée d'une superposition des décisions locales entraînant des phénomènes globaux est mise en avant depuis le Sommet de Rio (1992), dont le principe 22 stipule : « *Les populations et communautés autochtones et les autres collectivités locales ont un rôle vital à jouer dans la gestion de l'environnement et le développement, du fait de leur connaissance du milieu et de leur pratique traditionnelle* ». La collectivité locale est ainsi légitimée en tant qu'échelle de concrétisation des objectifs du développement durable. Pourtant, « *entre le local et le global, les articulations restent encore largement à construire* » selon Jacques Theys, qui pointe le risque d'une coupure entre les tenants d'une démarche locale, d'une part, et les responsables en charge de définir des instruments de régulation des interdépendances planétaires, d'autre part. « *Ce qui devrait être au cœur de la démarche de développement durable, c'est l'obsession constante de créer des passerelles, de tisser des coutures, entre le local et le global, le sectoriel et le spatial* »¹¹.

L'action décentralisée, la stratégie d'innovation institutionnelle et le recentrage des interventions de l'État sur les risques majeurs de développement non durable seraient les trois piliers d'une indispensable modernisation des formes de l'action publique (Theys, 2002). La volonté politique et l'adhésion du public sont deux préalables nécessaires à la mise en œuvre d'un tel processus. Un partage très clair des responsabilités doit être reconnu et accepté afin de parvenir à concilier liberté d'autogestion et puissance de l'ordre public.

Si l'idée du développement durable reste suffisamment vague pour laisser libre cours à l'invention de solutions adaptées à chaque échelle et à chaque type de territoire, certains

10 « *Alors qu'émergent à l'échelle globale des contre-pouvoirs de mieux en mieux organisés du côté des consommateurs ou des grandes ONG internationales, le risque est ainsi non négligeable de voir finalement marginalisés certains enjeux pourtant centraux du développement durable et en particulier un enjeu tout à fait crucial qui est celui du cumul des inégalités sociales et des "inégalités écologiques"* ». Theys J., 2002. « L'approche territoriale du "développement durable", condition d'une prise en compte de sa dimension sociale », *Revue DDT*, (<http://www.revue-ddt.org/>).

11 « *Les outils existent : il leur manque une visée stratégique et surtout une véritable révolution copernicienne dans nos représentations de l'espace. Comme le propose Cyria Emelianoff, c'est en s'inspirant de la topologie et non des figures plus classiques de la hiérarchie ou du réseau que l'on peut sans doute parvenir à mieux comprendre et intégrer les enjeux locaux et globaux du développement durable ; en accordant à la fois une place centrale à la singularité des lieux (specificités géographiques ou potentiels locaux) et aux articulations qui les relient, de proche en proche à l'espace global* » (Theys J., 2002, *op. cit.*).

principes sont néanmoins précisés et s'imposent à l'ensemble de la société comme objets de réflexion et de débat. Concept philosophique né en Allemagne dans les années 1970, le « principe de précaution », visant l'adoption d'une attitude de prudence face à des dangers inconnus, illustre bien notre propos. Introduit dans le droit européen depuis 1992, le principe de précaution consiste, pour les pouvoirs publics, à prendre les mesures nécessaires pour faire face à des risques graves et irréversibles même lorsque les connaissances scientifiques ne permettent pas d'établir avec certitude l'existence d'un danger pour la santé ou pour l'environnement. Ce principe suscite de nombreux débats auprès des élus, des entreprises, des scientifiques ou des associations de protection de l'environnement. Certains y voient un principe d'action, une opportunité pour faire avancer la recherche dans le sens de la protection de l'environnement, d'autres considèrent qu'il peut constituer un frein à l'innovation. Qu'il s'agisse par exemple des risques liés aux expérimentations génétiques en agriculture ou de ceux liés à la propagation d'ondes par les antennes relais de téléphonie mobile, de profondes interrogations sur le sens du progrès et le choix d'un avenir commun se dessinent.

La question porte sur la répartition plus équitable d'un progrès qui ne doit pas porter atteinte à la santé physique ou mentale des individus. Chacune des dimensions économique, écologique et sociale du développement durable renvoie concrètement à des critères quantitatifs et surtout qualitatifs : l'emploi, le cadre de vie, le bien-être. On peut aussi évoquer la consommation, le confort et l'épanouissement individuel, trois valeurs qui caractérisent fortement les sociétés européennes occidentales depuis les années 1960. Chaque décennie depuis lors est porteuse d'avancées technologiques et de débats sur le choix des valeurs qui orientent le développement des sociétés passées, présentes et futures. La remise en question de modes de production et de consommation trop polluants, facteurs à long terme de régression économique et sociale, apparaît au cœur du débat sur la durabilité.

L'éthique renvoie à l'extension d'une attitude responsable de chacun, à son niveau, face à un patrimoine hérité collectivement. Qualité de vie et préservation d'un environnement-patrimoine se rejoignent dans la mesure où ces notions relèvent toutes deux de la conciliation entre intérêt individuel et intérêt général. Au-delà des patrimoines nationaux, il existe une valeur universelle, a-territoriale, des œuvres humaines et de la nature, dont chacun est responsable. C'est à partir de cette conviction que l'UNESCO a été fondée en 1946, partant de l'idée que la coopération des peuples dans les domaines de l'éducation, la science, la culture et la communication contribue à garantir une paix et une sécurité durables. La consécration de la culture comme « quatrième pilier » du développement durable lors du Sommet de Johannesburg en 2002 rappelle le même principe de respect mutuel reposant sur la connaissance et la reconnaissance de cultures différentes.

Cette réaffirmation de la dimension culturelle dans le débat nous paraît logique¹², dix ans après le Sommet de Rio reconnaissant le local comme échelle pertinente d'action et de mise en œuvre de projets de développement durable. Le développement local constitue en effet une

¹² Christian Brodhag (2002) rappelle que la diversité culturelle comme composante du développement durable est un acquis dû à une forte pression de l'Europe et des pays francophones.

expression de la reconnaissance des diversités, des différences, donc des spécificités de chaque espace peuplé. La prise en compte du temps et des différenciations temporelles dans les rythmes d'adaptation des différentes générations de populations aux changements globaux apparaît dès lors primordiale pour parvenir aux objectifs de solidarité et d'équité, c'est-à-dire de justice et de respect des droits fondamentaux de chacun.

7.2.2 Prospective, partenariat et médiation : le rôle des TIC

L'écologie implique « *une réflexion sur le long terme et une pédagogie de base pour mieux comprendre les grands problèmes* » ; l'un des principaux objectifs d'une « *éducation systémique appliquée à l'écologie* » est « *d'aider à s'élever pour mieux voir, à relier pour mieux comprendre et à situer pour mieux agir* » (De Rosnay, 1994). Nous retrouvons dans cette phrase la logique du modèle « prospective-image », « partenariat-réseau », « médiation-interactivité » présenté en introduction. Tandis que l'image et les outils permettant de la diffuser renvoient au mode de vision, le réseau Internet permet l'échange d'informations. En combinant deux techniques et deux objectifs de communication complémentaires (image et réseau), les nouveaux médias interactifs favorisent l'élaboration d'outils ouverts et adaptés à la visualisation des interdépendances, à l'expression des diversités et à l'émergence d'idées nouvelles pour le développement durable.

7.2.2.1 Les enjeux actuels de la prospective

Pratiquées initialement par les États-Unis dès les années 1950, puis par le Japon dans les années 1970, les études de prospective¹³ font l'objet d'une attention particulière de la part des pays européens depuis le début des années 1990 après avoir suscité un désintérêt général pendant la décennie 1980. Tandis que la prospective était traditionnellement confiée à des experts scientifiques et techniques, la particularité des études récentes est de focaliser sur l'aspect de la demande sociale et sur la participation des forces sociales dans le processus de développement (Faucheux, O'Connor, 2000).

Pour les acteurs locaux, il s'agit donc de construire une connaissance du patrimoine du territoire et d'évaluer avec discernement les risques de régression et les opportunités de progression dans trois domaines clés du développement urbain : l'écologie, l'économie et la société. L'étape d'élaboration d'une prospective correspond à une interrogation sur l'ambition et l'identité territoriale et sur les différentes formes d'appartenance aux espaces. Elle implique un nouveau regard sur l'environnement et conduit à s'interroger sur la construction et sur l'influence de certaines images et représentations des territoires dans les projets de développement. En proposant des visions du futur, ou des scénarios, les études de prospective servent directement à

¹³ Nous retiendrons cette définition de la prospective : « *Méthode d'exploration du futur qui vise à anticiper, à des horizons plus ou moins éloignés, les évolutions désirables ou non désirables d'un système. Dans le domaine de l'aménagement de l'espace, la prospective cherche à sonder les devenirs possibles d'un territoire (région, ville, espace national...) tout en visant à éclairer des choix publics et à obtenir des résultats politiques* », Wachter et al., 2000. *Repenser le territoire. Un dictionnaire critique*. DATAR, L'Aube, p. 64.

faciliter les processus de concertation. La démarche de concertation renvoie à « *l'idée que différents groupes d'acteurs, avec leurs diverses expériences, peuvent, tous ensemble, apporter une plus grande sagesse au processus de résolution de problèmes caractérisés par des risques et par des irréversibilités* »¹⁴.

7.2.2.2 Les objectifs du partenariat

La recherche d'efficacité sur les quatre grandes missions environnementales que sont la protection et la gestion des milieux naturels, la prévention et la réduction des pollutions et des risques, l'aménagement des territoires et du cadre de vie, l'éducation et la sensibilisation à l'environnement, est liée au dépassement de l'approche sectorielle et à la mise en route d'un processus d'apprentissage collectif. La mise en relation des spécialistes et des non spécialistes est un préalable qui nécessite un important travail de pédagogie, de traduction et d'adaptation en fonction des publics. Le partenariat sous-tend l'engagement et le partage d'une responsabilité dans le cadre d'un projet soumis à évaluation. La complémentarité des compétences, humaines, financières ou techniques est généralement à l'origine d'une démarche partenariale, qui implique un échange fondé sur la compréhension et la satisfaction des intérêts de chaque partie. Dans le cas d'un projet territorial de développement durable, le véritable enjeu d'un partenariat est de prouver qu'une exploitation plus mesurée des biens individuels et collectifs ferait gagner à l'ensemble de la collectivité humaine locale des bénéfiques, surtout en terme de « qualité de vie ».

7.2.2.3 Médiation et rôle de l'informatique appliquée à la gestion de l'environnement

La médiation, qui est l'action d'intervenir entre plusieurs personnes, plusieurs partis, pour faciliter un accord, rejoint la notion d'apprentissage collectif, la définition des rôles et des apports de chacun¹⁵. La médiation sert à résoudre les conflits d'intérêts qui peuvent surgir lors de tout processus d'appropriation collective et différenciée de l'espace. Cette fonction essentielle de la gouvernance se décline à toutes les échelles d'interaction des hommes avec leurs multiples environnements spatio-temporels. Le rôle d'un médiateur est de mobiliser l'attention des parties sur une vision anticipée et élargie des conséquences de leurs choix. Plusieurs niveaux de prise en compte de la qualité de l'environnement et du cadre de vie sont à identifier car la médiation, associée à la notion d'innovation sociale, doit déboucher sur une situation radicalement nouvelle, qui satisfasse chacun.

Face à ce choix de médiation, les recherches dans le domaine de l'informatique appliquée à la gestion de l'environnement et des ressources naturelles présentent un triple intérêt : heuristique, à travers l'instauration spontanée d'un dialogue interdisciplinaire ; pédagogique, par la promotion

¹⁴ Faucheux S., O'Connor M., 2000. « Technosphère vs écosphère », *Futuribles* n°251, pp. 29-59, p. 53.

¹⁵ La médiation sous-entend aussi une parenté avec la notion de milieu. « *Le terme de milieu connote aussi bien un point qu'un environnement, un centre qu'un lieu. La question centrale qu'il pose n'est pas celle de l'échelle spatiale d'observation ni celle des limites, c'est celle des interdépendances, des liaisons et des médiations* » (Berdoulay, Soubeyran, 2000). Voir aussi la médiance, selon Augustin Berque, « *le caractère propre d'un milieu* ». Dans l'étude des relations d'un groupe social à son environnement, cette approche inclut les qualités du milieu à travers les représentations que s'en fait le groupe.

d'un apprentissage qui mêle connaissance abstraite et connaissance sensorielle et enfin un intérêt direct pour l'aménagement, dans le cadre de l'aide à la décision, de la concertation et plus généralement dans la conduite de projets visant à transformer l'espace.

Les besoins en représentations spatiales¹⁶ se trouvent accrus par la nécessité de localiser et de visualiser pour mieux comprendre une situation, un phénomène et partager plusieurs points de vue sur le diagnostic et les solutions. Tandis que l'usage du GPS facilite le géoréférencement, c'est-à-dire le rattachement de données à des coordonnées géographiques, la collecte et le traitement de l'information sur l'occupation du sol et l'environnement terrestre constituent l'apport principal de la télédétection qui offre divers avantages comme la répétitivité des prises de vue, l'amplitude de l'espace géographique couvert et la précision de la résolution spatiale des images¹⁷.

Les baromètres personnels, les générateurs de scénarios, les visites virtuelles et les systèmes multi-agents¹⁸ sont quatre types d'outils logiciels appliqués à la gestion et à la protection des ressources naturelles et développés notamment par le C3ED (Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines) dans le cadre du programme de recherche Dictum. Parmi les prototypes développés, le logiciel Naptic aide ainsi, dans le contexte de la gestion durable de la nappe de Beauce, à animer une discussion autour des enjeux de gestion quantitative des aquifères soumis à des prélèvements d'irrigation. La méthodologie repose sur la prise en compte de multiples acteurs, échelles et critères. Des tests du logiciel auprès de plusieurs acteurs montrent l'importance de la convivialité et de la possibilité de participer réellement au processus de changement. On note dans ces recherches l'importance de l'expérience du jeu de rôle, qui consiste à incarner un personnage défini dans un monde donné.

Un bref historique des villes durables européennes nous permet de vérifier les trois démarches-clés de la mise en œuvre du développement territorial durable : l'effort de vision et de projection pour fixer des exigences et des principes communs, le travail en réseau pour accroître l'efficacité des actions et favoriser l'échange d'expériences sur des problématiques similaires, la participation de la société civile au processus de changement et d'amélioration des conditions de vie.

16 Une représentation spatiale se définit comme « *tout modèle graphique, carte, croquis, image, photographie, chorème qui présente une matérialité physique et qui constitue un objet présentable à des tiers, dans un objectif de développement. C'est un point de passage incontournable par la nature même de l'objet des préoccupations : le territoire* » (Lardon S. et alii, 2001).

17 Voir les recherches du Laboratoire Société Environnement et Territoire (SET) de l'Université de Pau, (<http://www.univ-pau.fr/RECHERCHE/SET/index.htm>).

Voir également la thèse d'Anne Puissant, 2003. *Information géographique et images à Très Haute Résolution : utilité et applications en milieu urbain*, Laboratoire Image et Ville, UMR 7011.

18 Les baromètres personnels permettent à l'utilisateur de mesurer l'impact de ses activités sur l'augmentation ou la diminution de diverses pollutions ; les générateurs de scénarios s'appuient sur la simulation, l'exploration de plusieurs alternatives et la visualisation des résultats sous forme de graphiques ou de cartes ; les visites virtuelles guident l'exploration de l'utilisateur dans le rôle d'un usager ou d'une ressource naturelle... Branche de l'intelligence artificielle, les systèmes multi-agents modélisent le comportement d'acteurs et de ressources naturelles ou d'écosystèmes et explorent les interactions réciproques entre ces acteurs et ces ressources ainsi qu'entre les acteurs eux-mêmes. Faucheux S., Hue C., Petit O., 2002. « NTIC et environnement », *Futuribles* n°273, pp. 3-26.

7.2.3 La stratégie des acteurs des villes européennes : pour une « culture du réseau »

L'environnement urbain apparaît comme une stratégie thématique en cours d'élaboration par la Commission européenne depuis le début des années 1990. Dix ans après le Sommet d'Aalborg (Danemark, 27 mai 1994), certaines collectivités sont en mesure de faire part de leurs expériences, des réussites mais surtout des obstacles rencontrés pour atteindre l'objectif de villes durables. Si la culture du réseau influe sur la dynamique de mise en œuvre des projets dans chaque pays européen, les exemples français montrent que le succès de la stratégie repose sur l'attention portée aux différences culturelles et à la prise en compte d'acteurs faibles ou absents dans les débats.

Rappelons les jalons de cette construction pratique en direction des villes durables. Dès 1992, organisée par les Nations Unies, la Conférence de Rio marque un tournant dans l'histoire du développement urbain durable en invitant les collectivités locales et les ONG, notamment les réseaux de ville, à s'engager dans l'action pour la protection de l'environnement. Deux ans auparavant (1990) en Europe, un Groupe d'experts sur l'environnement urbain est créé, qui préconise la structuration d'un réseau de villes durables européennes, dans le Livre vert sur l'environnement urbain¹⁹. Soulignant l'existence d'une véritable culture urbaine européenne et le caractère commun des problèmes auxquels les villes sont confrontées, le rapport encourage la coopération, l'échange d'informations et d'expériences entre villes ainsi que les projets de démonstration. À partir de 1993, dans le cadre du projet « Villes durables » mis en place pour trois ans par le groupe d'experts²⁰, des groupes de travail sont constitués pour préparer un rapport sur les villes durables européennes. Intéressées par la diffusion de ces travaux, les 67 collectivités locales réunies à Aalborg pour la première conférence européenne des villes durables sont invitées à participer à la validation de ce rapport remis en octobre 1994 à la Commission européenne. Celui-ci « *affiche clairement des préconisations qui relèvent non plus de l'environnement urbain mais bien de l'application du concept de durabilité en zone urbaine* »²¹.

La mise en application des principes du développement durable implique une stratégie de coopération et de mise en réseau. La Conférence d'Aalborg marque à plusieurs titres cette orientation, avec le lancement de la Campagne européenne des villes durables qui vise la mobilisation des collectivités locales principalement sur l'effet de serre et sur les Agendas 21

19 Publié en juin 1990, le rapport est commandé par Carlo Ripa Di Meana, Commissaire européen pour l'environnement. Le Conseil européen adopte en janvier 1991 une résolution approuvant les conclusions du Livre vert et la création du groupe d'experts.

20 Établi au départ sur la base d'un expert par pays et de représentants des différentes institutions européennes patronales, syndicales et universitaires, le groupe d'experts est élargi à partir de 1993 à des représentants de villes et de réseaux de villes et ouvert à des observateurs tels que l'OCDE ou l'OMS (Organisation Mondiale de la Santé), le Conseil de l'Europe, l'Académie européenne de l'environnement urbain...

21 Sougareva N., Holec N., 2002. *L'histoire des villes durables européennes*, (<http://www.ecologie.gouv.fr/IMG/agenda21/intro/sougare1.htm>).

locaux. La signature des engagements d'Aalborg [Annexe 5.4] doit permettre aux autorités locales européennes d'établir des objectifs clairs pour un développement durable local.

La stratégie repose sur la représentation ou vision du résultat à atteindre et sur la mise en œuvre des moyens les plus adaptés à la réalisation de l'objectif, en évaluant à chaque étape les contraintes pouvant freiner le bon déroulement de l'opération. Réitérée lors de « l'Appel de Johannesburg » en 2002, la vision commune des acteurs d'Aalborg inscrite dans le préambule de la charte, celle de villes ouvertes et accueillantes, prospères, créatives et durables (...), s'est forgée au cours de la dernière décennie autour d'une série d'étapes-clés. Si le temps de la charte d'Aalborg correspond au temps de la réflexion et des idées (Sougaréva, Holec, 2002), le Plan d'action de Lisbonne « De la charte à la pratique » en 1996, puis « L'Appel de Hanovre lancé par les maires européens à l'aube du XXI^{ème} siècle » en 2000 marquent le passage aux temps de l'action puis de l'évaluation.

En 2004, environ six cents collectivités locales sont signataires de la charte d'Aalborg, mais seulement cent dix d'entre elles l'ont ratifiée, parmi lesquelles trois communes françaises : Le Séquestre (81), Nantes (44) et Lille (59). Un état des lieux des Agendas 21 locaux fin 1999 montre l'avance des pays scandinaves, du Royaume-Uni et des Pays-Bas et confirme la faible et récente mobilisation des pays du sud de l'Europe²². Sans être en retard par rapport aux autres pays européens compte tenu du mode de comptage et de la diversité des projets, la France accuserait pourtant un déficit de « culture du réseau », selon les propos des participants à un récent débat intitulé « *Après Aalborg + 10, quelles perspectives pour les collectivités territoriales françaises ?* »²³. Si la multiplication des réseaux, des chartes, des documents témoigne en effet d'une dynamique et d'une mobilisation réelle, le risque d'une juxtaposition et d'un manque d'interconnexions entre les travaux est souligné. L'absence à Aalborg, de représentants de réseaux français comme l'AMGVF ou l'association des Ecomaires est vue par les participants comme un manque de synergies entre les réseaux. À la culture du réseau que semblent réussir à mobiliser les collectivités italiennes et espagnoles, s'opposerait le centralisme et la tradition hiérarchique pyramidale du système français. Le cadrage de la problématique de la participation à l'échelle locale permet d'affiner l'approche des contrastes culturels et d'apporter d'autres éléments d'explication à la plus ou moins forte implication des élus et des citoyens.

Le témoignage de la maire adjointe chargée du développement durable pour la ville de Lille montre les limites de l'action des élus et du personnel en place en matière de mobilisation et d'implication réelle des habitants ou des entreprises locales dans la démarche. La difficulté d'obtenir des résultats tangibles dans ce domaine soulève et permet de réactiver la question des dimensions humaine, sociale et culturelle du développement durable. Plus encore, cette difficulté rejoint la capacité des collectivités locales à pouvoir lutter contre le phénomène d'exclusion, au

22 Sources : Prosuscom, DGXII, 1999, (http://www.association4d.org/article.php?id_article=37).

23 Conférence-débat organisée à Paris le 30 juin 2004 par les associations 4D (Dossiers et Débats pour le Développement Durable) et Auxilia (Pratiques Locales de Développement durable). « *Après Aalborg + 10, quelles perspectives pour les collectivités territoriales françaises ?* » s'est tenue suite à la quatrième conférence des villes durables organisée à Aalborg par le Conseil des Communes et Régions d'Europe et l'ICLEI (International council for local environmental initiatives) à laquelle ont assisté 1000 participants venant de 46 pays.

sein même des villes, d'un nombre croissant de populations. La prise en compte d'acteurs faibles, définis comme « *humains contemporains sous-représentés* » (Sébastien, Brodhag, 2004) et d'acteurs absents que sont principalement les générations futures et la sphère non humaine de la biodiversité apparaît comme une avancée récente dans la démarche de lutte contre l'exclusion. Il s'agit en effet de prendre la mesure des différents degrés et des différentes formes de l'exclusion sociale et de les relier notamment au problème de la prise de parole et de la représentation des acteurs faibles dans les débats organisés à l'échelle locale.

Ce dernier point rejoint directement l'attention à la dimension culturelle dans le projet de développement durable, si l'on entend par « culture » l'existence de codes de communication partagés par un certain nombre d'individus, codes qui sont autant de signes d'identification et d'appartenance à des systèmes de valeurs, par exemple la langue, le comportement, la sensibilité, l'humour, la pudeur... L'ouverture aux autres et l'écoute, qu'il s'agisse de l'intervention d'un habitant lors d'une réunion de quartier ou de celle d'un acteur institutionnel lors d'un colloque international, s'impose comme une règle implicite et même comme une stratégie d'avancée concrète pour les responsables de projets locaux de développement. Les témoignages insistent sur la nécessaire sincérité de la démarche des acteurs et sur la pérennité de l'engagement au-delà des traditionnels clivages politiques droite-gauche trop souvent paralysants pour l'action. On peut à cet égard citer Orléans, où le changement de couleur politique de la municipalité n'a pas entraîné, d'après l'ancienne responsable du projet d'Agenda 21, de rupture dans le processus de mobilisation de la commune à l'échelle européenne. Le principe de l'exemplarité apparaît ainsi tout aussi stratégique que celui des rencontres et du temps consacré à l'écoute des expériences.

7.3 SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES : VERS UNE VILLE DURABLE ?

On peut considérer que l'application, à Saint-Quentin-en-Yvelines, de l'ensemble des principes relatifs au développement durable repose sur une déclinaison de la stratégie européenne à l'échelle du territoire intercommunal en trois points. Le quartier devient ainsi l'unité de base du fonctionnement global de l'agglomération. Le fonctionnement en réseau des quartiers repose sur l'échange d'expérience et d'information entre les acteurs intervenant à cette échelle micro-locale. La généralisation de l'usage des TIC permet la décentralisation du processus de production, de diffusion et de réception de l'information.

Ces trois idées renvoient à la manière de considérer le rôle des lieux, des acteurs et de l'information dans le processus de construction de la territorialité ; une manière d'emblée prospective, puisqu'il s'agit de penser la ville avec plusieurs décennies d'avance. En référence à notre modèle, il s'agit plus précisément de penser l'évolution de l'usage des systèmes d'information par les générations futures.

7.3.1 L'information et la connaissance : valeurs de la Ville Nouvelle du XXI^{ème} siècle

Un point fort de l'identité de Saint-Quentin-en-Yvelines tient au caractère novateur, imposant et exceptionnel de l'opération d'intérêt national. L'histoire du territoire commence bien avant 1970 mais cette date marque un tournant dans l'approche de la ville et des modes de vie urbains en plaçant la communication et ses outils au centre du projet. Dans les années 1990, la politique de communication du SAN s'est totalement axée sur la valorisation de l'institution et de ses réalisations (transports, médiathèques...). Selon nous, la Ville Nouvelle du XXI^{ème} siècle doit placer l'information et la connaissance aux premiers rangs des facteurs du développement territorial à venir.

Ce changement peut être en partie identifié à travers la notion de patrimoine informationnel, qui implique un travail sur les informations-ressources, les informations-méthodes et les informations-services (cf. chapitres 2 et 4). L'idée de « Haute qualité informationnelle (HQI) », proposée lors du Symposium de l'innovation des technologies de l'information dans la construction (Clermont-Ferrand, septembre 2003), part d'une analogie avec la démarche de « Haute qualité environnementale (HQE) »²⁴ désormais répandue dans les métiers du bâtiment et pour laquelle il existe des formations. Les auteurs, Bernard Ferries, coordinateur technique de l'Alliance internationale pour l'interopérabilité (IAI) et Michel Léglise, enseignant à l'Ecole d'architecture de Toulouse proposent une définition : « *la HQI est une démarche de management de projet permettant d'augmenter la qualité des informations produites, échangées et livrées entre tous les intervenants d'une opération et tout au long du processus* », et deux exemples de cibles : la circulation des documents entre intervenants avec le recours à des services de gestion de projet en ligne ; la préparation, pendant les phases de conception et de réalisation, des informations qui seront utiles au gestionnaire pendant la phase d'exploitation²⁵. Cette approche rejoint celle de la gestion de projet²⁶ comme champ d'étude et de pratique spécifique à l'intérieur du domaine des sciences administratives et la gestion des connaissances ou *knowledge management* en anglais, qui implique la notion d'organisations apprenantes. « *Une organisation apprenante est une organisation qui laisse la place à l'information sur les orientations, qui laisse la parole aux acteurs et permet ainsi à leurs contributions d'apparaître* »²⁷. C'est une direction qui paraît devoir être valorisée à Saint-Quentin-en-Yvelines. On trouve un début d'émergence de ce type de démarche avec l'exemple de la réhabilitation du quartier des Merisiers à Trappes dans le cadre du Grand projet de ville où les besoins en coordination de l'information

24 La démarche HQE est une démarche de management de projet visant à maîtriser les impacts d'une opération de construction ou de réhabilitation sur l'environnement. Pour Stéphane Sémichon (journaliste du magazine Interbat), l'une des performances les plus remarquables de la HQE est de transférer les coûts vers les investissements initiaux. Pour plus d'informations sur la HQE, (<http://www.assohqe.org/>).

25 Pour plus d'informations sur la HQI, (<http://www.laurenti.com/HQI/>).

26 *Un projet est un effort complexe pour atteindre un objectif spécifique, devant respecter un échéancier et un budget et qui typiquement franchit les frontières organisationnelles, est unique et en général non répétitif dans l'organisation.* Définition donnée par Cleland et King (1983).

27 Yatchinovsky A., 1999. *L'approche systémique pour gérer l'incertitude et la complexité*, ESF Éditeur, Paris, 168 p., p. 44. « *L'organisation apprenante ne peut être opérationnelle dans des processus de changement que lorsque l'ensemble des acteurs du système à tous les niveaux participent, sont invités à contribuer et ont envie de le faire* ».

sont importants compte tenu du nombre élevé (une vingtaine) d'intervenants et de métiers différents parmi les dix institutions présentes dans le projet²⁸ (cf. chapitre 3).

7.3.2 Application du principe de non-exclusion : changer le regard sur le patrimoine urbain

Un diagnostic territorial consiste en un bilan objectif des forces et des faiblesses d'un territoire dans la perspective de comprendre et d'améliorer son fonctionnement global. Cette étape préalable à tout projet de développement territorial implique un regard sur le passé, le présent et l'avenir d'un espace. Une première attitude consiste à remettre en question la consommation et l'individualisme responsables de l'étalement urbain, lesquels doivent laisser la place à une plus grande sobriété et une plus grande ingéniosité dans l'utilisation des ressources spatiales. La vision du diagnostic territorial elle-même doit être renouvelée car aucune synthèse écrite ne peut à elle seule rendre compte dans les moindres détails de la complexité des forces qui animent un territoire. Il faut donc identifier précisément les producteurs et les destinataires des connaissances sur l'état du territoire d'une part et la forme sous laquelle ces connaissances sont diffusées d'autre part.

Puisqu'il s'agit de changer radicalement de perspective, un premier exercice consiste, pour les acteurs, à renverser le point de vue sur chaque situation établie. Cette démarche oblige à pousser la réflexion sur les dangers et sur les vertus dans différents systèmes, de l'hétérogénéité, du morcellement, du polycentrisme, du chômage, de l'immobilisme... Dans cette étape zéro du projet correspondant au *brainstorming* (littéralement « déchaînement du cerveau »), aucune piste ne doit être interdite ou rejetée d'avance²⁹. La transformation d'un handicap en atout passe par cet effort de vision et d'imagination sur le positif et le négatif de toute situation dès lors qu'on la replace sur une échelle de temps, d'espace et dans un contexte d'information donné. Ce mode de réflexion doit s'appliquer sans restriction à l'ensemble des questions que pose le développement durable. Chaque domaine de la gestion urbaine (transports, logements, énergies, déchets, espaces naturels, services aux habitants...) doit être considéré comme un élément du patrimoine de Saint-Quentin-en-Yvelines, porteur en terme d'infrastructures, d'emplois et d'identités créés sur le territoire à travers le temps. Une image imprécise ou simpliste de la Ville Nouvelle nuit à son développement ; une hypervalorisation de la nature entraînerait l'idée que Saint-Quentin-en-Yvelines n'est pas une vraie ville et finirait par « *affaiblir l'attractivité de la Ville Nouvelle dans son ensemble mais aussi son unité de projet et de fonctionnement* ». Ces propos d'un urbaniste interrogé dans le cadre de l'étude sur la communication et la gouvernance en Ville Nouvelle³⁰

28 État (sous-préfet à la Ville) ; Communauté d'Agglomération (Président, DG Services, DG adjoint Aménagement, Directrice urbanisme) ; Ville (Maire, Adjoint maire urbanisme, Directeur Services) ; GPV (Directeur) ; DDE (Responsable habitat, Responsable grands travaux de SQ) ; Région (Chargée de mission politique de la ville) ; Conseil général (Chef service aménagement et territoire) ; Bailleurs (EFIDIS, OPIEVOY, SAREPA) ; Caisse des dépôt et consignation (chargée de mission développement territorial) ; CCI (chargé de développement territorial).

29 Cette observation rejoint celle d'Ignacy Sachs (propos recueillis à Paris par Thierry Paquot le 23 juin 1998) : « *une économie complexe, pour être convenablement gérée, demande une libre circulation de l'information et le droit de discuter cette information, y compris jusqu'à l'erreur de bonne foi* ».

30 Sauvayre, Vanoni, 2004, *op. cit.*, p. 71.

confirment la nécessité de n'exclure aucun secteur de la gestion urbaine aussi bien dans l'analyse des aménagements futurs que dans la définition des missions d'information, de communication et d'animation de la Communauté d'Agglomération.

Chaque commune possède une identité paysagère façonnée par les activités antérieures et par l'évolution de la position du territoire dans son environnement (cf. chapitre 3). Dans une perspective de création d'emplois, la Ville Nouvelle devrait ainsi repenser ses relations avec chaque commune adjacente pour accroître sa vision des possibilités d'articulation entre les secteurs de l'agriculture, de l'industrie et des services. Nous avons vu à la fin du chapitre 4 les enjeux liés à la maîtrise de l'information sur le patrimoine hydraulique, dont la fragilité est liée à l'intensification des déplacements et de l'urbanisation. La réduction des émissions de CO², objectif prioritaire de la ville durable, passe par la prise en compte de tous les facteurs de pollution : transport routier, logements, industries, services, agriculture intensive. Les élus doivent travailler avec leurs partenaires aux possibilités de satisfaire la demande croissante d'emplois dans le secteur de l'environnement. La faiblesse actuelle de l'offre par rapport à cette demande qui touche toutes les générations et surtout les plus jeunes, doit inciter à penser les parcours professionnels, les possibilités de formation initiale et continue, la notion de transfert de compétences et de connaissances sur le territoire.

7.3.3 Application du principe de « subsidiarité active »

L'application des principes de développement durable implique d'aborder l'organisation spatiale du territoire sous un nouvel angle. Il s'agit d'intégrer dans la réflexion les logiques de l'espace, de penser « avec » l'espace et non plus au-dessus, en référence à la vision d'en-haut des décideurs des années 1960. À Saint-Quentin-en-Yvelines, la démarche d'évolution vers la ville durable ne peut aboutir selon nous sans un débat autour de la subsidiarité³¹.

Principe fondamental du développement durable avec la solidarité, la précaution, l'intégration, la participation et la responsabilité, la subsidiarité demande à traiter les problèmes au plus près de l'endroit où ils se posent. Liée à une multiplicité d'interprétations et à une tendance des institutions à exercer leurs attributions selon le principe d'exclusivité (Scarwell, Laganier, 2003), la difficulté d'application de ce principe au niveau local a conduit certains professionnels, notamment Pierre Calame, à parler de subsidiarité active, définie comme une philosophie et une pratique de la gouvernance qui conduit, entre autres, « à penser en termes d'articulation des échelles géographiques et non plus en termes de répartition des compétences » (Calame, 1996). Dans cette approche, l'obligation de résultats l'emporte sur l'obligation de moyens ; nous retenons l'exemple donné par l'auteur à partir de son expérience d'instructeur de permis de construire dans le Valenciennois au cours des années 1970. Deux moyens sont donnés à l'agent

31 « Concept issu de la théologie chrétienne selon lequel une autorité supérieure n'a pas à se substituer, pour l'exécution de certaines tâches, à une autorité élémentaire en mesure de les réaliser plus efficacement. Ce principe a été actualisé et sécularisé dans le vocabulaire européen afin de régler les rapports entre les États et l'Union européenne. (...) La subsidiarité est un moyen, parmi d'autres, de justifier une distribution de prérogatives d'intervention entre différents niveaux de responsabilité (...) », Wachter S., 2000. *Repenser le territoire, un dictionnaire critique*, L'Aube, p. 71.

de l'État chargé de parvenir à un résultat : d'une part, le règlement national d'urbanisme, selon le principe d'unité du territoire et d'égalité des citoyens devant la loi ; d'autre part, le plan d'occupation des sols censé prendre en compte la diversité des situations locales. Pourtant, des cas difficiles se posent régulièrement et impliquent une part d'appréciations qualitatives, comme l'adaptation d'un projet au site. En prenant le soin de se réunir régulièrement et de rédiger les démarches entreprises pour résoudre chaque cas particulier, les collaborateurs ont élaboré une jurisprudence locale permettant d'esquisser progressivement une typologie des situations et de vérifier une certaine « *stabilité dans la manière d'aborder les problèmes* ». Ce type d'initiative répond directement à l'enjeu d'un « *traitement plus équitable et rigoureux des citoyens* » et au « *changement d'attitude des fonctionnaires* » qui passent du statut de détenteurs de la règle à celui de détenteurs du sens. Cette démarche, on le comprend, ne peut être que publique.

Les autorités publiques doivent donc consentir à deux types d'efforts : d'une part, la reconnaissance de certaines compétences de l'habitant concernant l'évolution de son lieu de vie ; d'autre part, la création et la valorisation de documents écrits constituant à long terme la mémoire et l'intelligence collective du territoire. Le site Internet des municipalités constitue un moyen de présenter l'information et d'impliquer à différents degrés la population. On note ainsi que toutes les communes de la Ville Nouvelle (à l'exception de La Verrière qui ne possède pas de site officiel) mettent en ligne les archives de compte-rendus des conseils municipaux. La ville de Voisins-le-Bretonneux pratique en particulier une politique soutenue d'accès des citoyens aux outils de la démocratie participative. Une Charte de la participation créée en 2005 définit l'information, la consultation et la concertation comme trois échelles de la participation citoyenne [Annexe 7.1]. Les supports de communication et d'information (site Internet, magazines, bulletins d'information spécialisés) ainsi que les instances de consultation (conseil municipal jeunes, conseils de quartiers...) sont les principaux moyens permettant de remplir l'objectif d'amélioration de la vie quotidienne et d'animation de la commune par les habitants. Les conseils de quartier diffusent leurs archives et leurs bilans sur le site Internet qui centralise l'ensemble des informations relatives à la vie locale.

7.3.4 Responsabilité et solidarité : instaurer la gestion de projet à l'échelle du quartier

La ville durable implique une décentralisation des niveaux de décision, qui ne peut être envisagée sans une décentralisation des niveaux de production de l'information sur les différents types d'espace : zones d'activités, espaces naturels, quartiers d'habitat. C'est à ce niveau que se concrétise la solidarité³² qui signifie ici le dialogue entre les animateurs de ces espaces.

Qu'il s'agisse d'écoles, d'agences locales pour l'emploi, de maisons de quartiers ou de commerces, une grande diversité d'acteurs de terrain participe à la vie quotidienne et à

³² La solidarité, terme d'origine juridique, se définit comme « *le rapport qui existe entre des personnes qui s'estiment liées aux autres par une responsabilité, des intérêts communs, le sentiment qui pousse les hommes à s'accorder une aide mutuelle* » (Larousse, 2001).

l'évolution du territoire local selon des imbrications variées et mal connues. Or, actuellement, la réussite ou l'échec d'un territoire ne repose que sur les élus locaux dont l'action est inscrite dans de plus vastes réseaux. Un sentiment de responsabilité commun ne pourra naître sans que l'idée suivante ne se diffuse largement dans l'esprit des acteurs locaux et des habitants : l'information doit primer sur la communication.

Le quartier doit devenir une organisation apprenante et fonctionner en réseau, comme les autres échelons, sur le principe de la gestion de projet et de la « Haute qualité informationnelle ». Comment procéder dans cette direction ? Pour qu'il y ait un fonctionnement en réseau des quartiers de la Ville Nouvelle, il faut une généralisation à leur échelle de l'utilisation des systèmes d'information géographique, encore limitée actuellement à l'échelle de l'agglomération et des communes.

Des pôles micro-locaux d'accueil et d'information doivent être mis en place dans le but de recenser l'offre et la demande de services dans l'agglomération et ses communes adjacentes. Ainsi, dans le domaine des transports, des centrales de mobilité peuvent être créées pour coordonner l'échange de services en terme de covoiturage. Nous avons vu dans le chapitre 4 l'importance de l'image de la gare de Saint-Quentin-en-Yvelines et la nécessité de penser la rénovation de cet espace en terme de services, avec l'ancrage d'une signalétique, de ressources humaines et informationnelles. La coordination de l'ensemble des informations spatialisées sur le centre-gare et sur le reste de la ville constitue une première étape pour organiser la multimodalité et coupler cet objectif à la maîtrise des énergies. Dans le domaine du logement, la gestion des demandes d'hébergement d'étudiants pourrait être facilitée par un recensement de l'offre de chambres chez l'habitant par quartier. La question du financement de ces pôles en réseau reste ouverte et il conviendrait d'étudier la façon dont les TIC pourraient permettre de dynamiser à moindres frais la création de relais d'initiatives dans la ville.

En conclusion de ce chapitre, il nous paraît logique que le territoire devienne le point de ralliement de recherches s'attachant moins à définir le développement durable qu'à observer des types de développement, durables ou non durables selon les endroits. Le « *tissage des coutures entre espace local et global* » qu'appelle le développement durable (Theys, 2002) passe par une appréhension autant verticale qu'horizontale de la ville. Toutes ces propositions sur la revalorisation de l'échelle du quartier n'excluent pas la prise en compte et l'intégration, dans la ville durable, des éléments naturels sur lesquels nous n'avons pas insisté ici car nous les avons abordés au cours des chapitres 3, 4, 5 et 6. Dans le prolongement de notre analyse de l'interaction entre système territorial, système technique d'information et de communication et système d'acteurs, nous pensons qu'il était important de reformuler la réflexion sur la formation

et l'aide à l'adaptation au changement des organisations. Celles-ci sont appelées à redéfinir leurs responsabilités respectives et à se poser la question de leur rôle au sein du système productif global.

CONCLUSION GENERALE

Nous avons choisi une démarche d'articulation entre domaines encore peu connectés, dont l'évolution est extrêmement rapide. Les TIC comme le développement durable conduisent la démarche géographique et celle des autres sciences à davantage d'interdisciplinarité. Celle-ci reste toujours à inventer ; à l'instar des réseaux de télécommunications dont la croissance nécessite l'interopérabilité et la mise en œuvre de protocoles de communication, les disciplines doivent veiller à l'amélioration des processus de diffusion et de réception de leur savoir.

Le développement durable n'est plus à considérer comme un concept à la mode ou une « coquille vide » mais bien plus comme une véritable innovation, dont la propagation dans le temps et dans l'espace, à travers des canaux de diffusion précis, entraîne des irréversibilités dans l'évolution du système social d'accueil. Cette notion complexe se diffuse depuis la fin des années 1980 tout d'abord sous la forme écrite de rapports scientifiques et d'expertises. Elle apparaît ensuite dans les discours politiques nationaux et locaux au milieu des années 1990, alors que se généralise l'échange de données informatisées et l'usage d'Internet. La diffusion de la notion auprès du grand public advient en France au début des années 2000, avec les premières campagnes de sensibilisation aux économies d'énergie dans la presse, à la radio et à la télévision. Le signal d'alarme tiré par certaines personnalités scientifiques (climatologues, océanologues, spécialistes de la biodiversité...) sur les liens de cause à effet entre nos modes de vie et l'accélération de la dégradation des écosystèmes est aujourd'hui relayé à travers diverses émissions d'information et de débats. Comment cependant passer de la prise de conscience à l'action ? Comment les médias font-ils évoluer les mentalités ? La réponse n'est pas tranchée entre d'un côté une télévision abêtissante et de l'autre, des programmes qui tenteraient de répondre à une mission culturelle de service public.

Une tendance forte liée à la transformation du rôle de téléspectateur, du récepteur à l'acteur, devra selon nous être prise en compte dans les analyses futures sur la communication et l'environnement. Nous avons tenté de fournir quelques éléments de compréhension de ce phénomène, en montrant les enjeux du passage d'un système caractérisé par la rareté de l'offre en ressources émettrices et en programmes, à un modèle davantage régi par la multiplicité des supports de transmission et de réception de la vidéo (fixe ou mobile). De récentes études de l'IDATE montrent l'évolution des modes de consommation de la télévision et l'investissement croissant des ménages dans l'accès à Internet, outil qui répondrait donc à un besoin de diversification dans l'accès et dans la mise en forme de l'information sous forme de textes, de sons et d'images.

L'abondance d'informations n'entraîne pas nécessairement une augmentation de la qualité globale du système confronté à une masse d'information colossale, non triée et non filtrée. Selon l'approche cybernétique, il y aurait plutôt un changement de la position du système en question,

ici le téléspectateur qui peut être aussi lecteur, auditeur et internaute. Dans le cas de la diffusion-réception d'images de catastrophes écologiques, on peut identifier ainsi deux tendances de réaction à l'information : d'un côté, le renforcement de l'inaction, du sentiment d'impuissance, de fatalisme et de colère à l'égard des prétendus responsables directs ou indirects de ces événements dramatiques ; de l'autre, le renforcement de la prise de conscience d'une urgence à agir, à changer les mentalités et les modes de vie de chacun dans un esprit collectif. Il est probable que les téléspectateurs les plus concernés par ce dernier cas se tournent alors vers Internet et vers une presse spécialisée pour approfondir un aspect de l'information qui les intéresse et entrer en contact, le cas échéant, avec un organisme enclin à partager ses données, à accueillir virtuellement et physiquement des visiteurs pour les former à de nouveaux savoir-faire¹.

Il s'agit bien de l'apport essentiel d'Internet dans le passage des principes aux actions en matière de développement durable : franchir un pas supplémentaire avec l'accès à un vaste système de documentation sur l'ensemble des secteurs de la vie scientifique, économique culturelle et politique. Créé à l'origine par et pour le monde de la recherche, Internet est fondé sur le principe du partage des sources et des résultats. Nous avons insisté sur le rôle essentiel de cette action d'ouverture et de décloisonnement dans la créativité des métiers et la croissance des organisations : entreprises, institutions territoriales, associations. Nous pensons de plus que l'obligation de repenser la conservation, l'archivage et la documentation à travers le maintien d'un site en ligne joue un rôle essentiel dans la responsabilisation des acteurs appelés à se penser comme sources d'information, utiles à la décision. L'importance de cette proposition nous a été confirmée par l'analyse de la construction du territoire de Saint-Quentin-en-Yvelines (1970-2000) et par celle de la télévision locale dans le cas d'un projet d'émission d'environnement (2001-2004).

Nos recherches et notre expérience professionnelle sur le terrain nous ont conduit à voir apparaître des écarts entre intention initiale et résultat, aussi bien dans le cas du projet d'une Ville Nouvelle équilibrée, solidaire spatialement et socialement, que dans le projet d'un développement territorial et de construction de la territorialité par les TIC (câble, télévision locale, informatique). Nous avons pu mesurer les limites de ces outils, mais nous avons aussi cherché à en percevoir le potentiel pour la création d'un processus de participation de tous les citoyens au développement urbain durable. Il semble qu'à Saint-Quentin-en-Yvelines, la ville durable n'avancera plus sans une réflexion profonde sur le sens à accorder au mot communication, trop empreint selon nous de son sens second de promotion d'une image, au détriment de son sens premier de mise en commun, c'est-à-dire de partage d'une information complète, adaptée et ciblée aux besoins des différents acteurs locaux et des habitants. Toutes les infrastructures et le matériel nécessaires à la transmission à haut débit sont à la disposition de la Communauté d'Agglomération, qui doit raisonner désormais en pensant simultanément le développement vertical et horizontal de la ville. Cela se traduit concrètement par la création ou le renforcement des liens internes avec les acteurs des échelons spatiaux inférieurs (communes et quartiers) mais aussi par la création de liens, virtuels et réels, entre les animateurs en charge

¹ On pense notamment aux sites portails dans le domaine de la construction écologique.

d'espaces urbains aux fonctions distinctes (centres, zones d'activités, quartiers d'habitat, espaces naturels, voirie...).

Une actualité de 2005, celle du rachat par la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, du réseau câblé exploité depuis 1995 par France Télécom Câble peut s'interpréter comme la confirmation d'une prédisposition de la Ville Nouvelle à fonctionner réellement en réseau et à maîtriser complètement ses infrastructures et ses protocoles de communication. Nos tentatives pour en savoir davantage sur les implications de cet investissement lourd pour le budget intercommunal (4,5 millions d'euros) se sont heurtées pour l'instant au flou du discours des acteurs impliqués dans une opération présentée essentiellement sous ses aspects techniques, ne changeant rien pour les abonnés et beaucoup moins comme un véritable projet soutenu par une stratégie d'innovation politique technique et sociale. Le potentiel en matière de rapprochement entre acteurs scientifiques, économiques et politiques existe pourtant, avec des tentatives nouvelles d'implication de la société civile². L'expérience de *Rhizome* nous a permis de mesurer les difficultés de cette entreprise, même lorsque les moyens techniques et la volonté initiale des concepteurs sont là. La question du changement, dans le temps, de la position des acteurs faibles et absents du débat sur le développement durable est à rappeler comme un enjeu à venir essentiel. Enfin, comment vaincre les réticences encore fortes des politiques à partager leur pouvoir informationnel et décisionnel ? Une réflexion approfondie sur l'intérêt, les ressources, les méthodes et les outils de l'intermédiation nous paraît constituer le pivot d'une stratégie de gouvernance territoriale.

Par l'interactivité qu'offre Internet, l'habitant et le citoyen deviennent potentiellement de plus en plus acteurs directs de la construction de l'image du monde. Cette idée très importante appelle deux réflexions finales à l'attention des responsables de médias, des pouvoirs publics et des entreprises.

1) Il nous paraît essentiel d'éviter une simple récupération de l'engouement pour l'écologie sans action en cohérence avec cette nécessité : il s'agit de faire en sorte que le développement durable devienne une culture. Pour cela il semble important de réfléchir au sens du mot développement qui sous-tend une répartition plus équitable des richesses entre les territoires et une plus grande harmonie entre les intérêts humains.

2) Même s'il progresse en France, le processus de sensibilisation des populations à la protection de l'environnement demeure trop lent et sans effet immédiat de changement de comportement. Comment améliorer la sensibilisation pour des fractions de générations qui ne se sentent pas encore concernées ? Une démarche intéressante consiste à ne pas cloisonner l'écologie dans une programmation thématique et à intégrer à l'intérieur des émissions diffusées en journée des conseils pratiques sur les gestes de la vie quotidienne.

On peut se demander, en conclusion provisoire, quels chemins prendront les gouvernements pour favoriser la créativité en matière de contenus et de recherche sur les contenus, enjeu-clé du

² Les débats publics organisés par l'ALME, l'Université, la Communauté d'Agglomération ou les communes en sont un exemple. Le premier débat a été organisé en octobre 2003 à l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines.

développement territorial et du développement durable par les technologies d'information et de communication.

GLOSSAIRE

Différentes sources ont été utilisées pour établir ce glossaire.

- Commentcamarche.net : <http://commentcamarche.net>
- Encyclopédie de l'Agora : <http://agora.qc.ca/>
- Futura Sciences : <http://www.futura-sciences.com>
- Journal du Net : <http://solutions.journaldunet.com>
- Mémentos techniques des Conférences France Télécom : <http://www.rd.francetelecom.fr/fr/publications/memento.php>
- Mini-encyclopédie du Centre national d'études spatiales : <http://www.cnes.fr>
- Nouveau Larousse encyclopédique, 2 vol., VUEF 2001
- Virgatchik I., 2002. *Dictionnaire de la micro-informatique et de l'Internet*, Paris, Marabout, 576 p.
- Wikipedia, l'encyclopédie libre : <http://fr.wikipedia.org>

Audience cumulée : Indicateur d'audience de la radio et de la télévision. Il s'agit du nombre (ou du pourcentage) de personnes ayant eu au moins un contact avec le média étudié au cours d'une période (tranche horaire, journée, semaine...) quelle qu'en soit la durée. S'agissant donc d'un cumul d'auditeurs (ou de téléspectateurs), le terme d'auditoire serait moins équivoque.

Câble coaxial : Un câble coaxial est constitué d'une partie centrale (appelée âme), c'est-à-dire un fil de cuivre, enveloppé dans un isolant, puis d'un blindage métallique tressé et enfin d'une gaine extérieure. Les câbles coaxiaux sont utilisés pour des liaisons transatlantiques à partir de 1956.

Client/serveur : Le serveur est un ordinateur distant qui partage des ressources avec d'autres ordinateurs clients sur un réseau informatique grâce à des protocoles de communication. Un ordinateur peut être client et serveur en même temps.

Commutation : Établissement d'une connexion entre deux points d'un réseau. L'idée est de tirer profit d'une infrastructure commune, sachant qu'il est peu probable que tous les utilisateurs soient connectés en même temps. La commutation de paquets, ou commutation d'étiquettes est une des techniques de commutation. Dans ce processus d'acheminement, les messages sont découpés en paquets, chaque paquet comportant les adresses nécessaires à son routage ; dans les nœuds du réseau, ces paquets sont reçus dans une file d'attente et retransmis, après analyse des adresses, sur la voie de transmission appropriée ; à l'arrivée, on reconstitue les messages à partir des paquets reçus.

Débit : Quantité d'informations circulant par unité de temps. Pour les transmissions numériques, le débit est généralement exprimé en bits par secondes (b/s).

Électronique : La triode, inventée en 1906, est à l'origine de toute l'électronique qui permet l'essor de la radio et les liaisons longue distance en téléphonie. Le projet d'électronisation de la commutation ne prend forme qu'à partir de 1955, avec le lancement par les laboratoires Bell des transistors (contraction de *transconductance resistor*), puis en 1963 avec l'apparition des premiers circuits intégrés (micro-électronique). Les recherches portent sur deux types de systèmes : semi-électronique (ou spatial) comme celui développé par Bell dans les années 1960 et tout-électronique (ou temporel), comme le central Platon mis en place par le Centre National d'Études des Télécommunications (CNET) en 1970 à Perros-Guirec.

Faisceau hertzien : Groupe d'ondes électromagnétiques confiné dans un cône de très faible ouverture, servant à transmettre des signaux radioélectriques. La technique du faisceau hertzien est apparue dans les années 1950.

Fibre optique : Support acheminant les données numériques sous forme d'impulsions lumineuses modulées. Il est constitué d'un cylindre de verre (silice) extrêmement fin (le brin central) entouré d'une couche de verre concentrique (gaine). La fibre optique possède de nombreux avantages : légèreté, immunité au bruit, faible atténuation, tolère des débits de l'ordre de 100 Mb/s, largeur de bande de quelques dizaines de mégahertz à plusieurs gigahertz (fibre monomode). Ce mode est très sûr car il est extrêmement difficile de mettre un tel câble sur écoute.

GPS (*global positioning system*) : Système satellitaire permettant à des récepteurs spécifiques de connaître leur position exacte sur le globe tant sur terre que sur mer ou dans les airs.

GSM 900 (*Global System for Mobile Communication 900 Mhz*)/Téléphonie mobile : Norme d'un système de téléphonie cellulaire. Standard de radiocommunication cellulaire paneuropéen.

Information géographique : Depuis près de 20 ans, l'informatique permet de représenter graphiquement le territoire, dans ses multiples composantes. Depuis quelques années, les ordinateurs vont plus loin en associant le dessin (des parcelles, des bâtiments, des rues) à des bases de données attributaires (le propriétaire de la parcelle, la hauteur du bâtiment, le nom de la rue, sa domanialité). Les données graphiques (le dessin) et alphanumériques (les attributs du dessin) sont connectées par un identifiant commun et forment ainsi des informations géographiques. (De Blomac F. (dir.), 2001. *Les systèmes d'information géographique territoriaux, La mise en ligne des données géographiques : principes et expériences*, Paris, Observatoire des télécommunications dans la ville, p. 25).

Intranet : Ensemble de services Internet (par exemple un serveur web) internes à un réseau local, c'est-à-dire accessibles uniquement à partir des postes d'un réseau local, ou bien d'un ensemble de réseaux bien définis, et invisible de l'extérieur. Il consiste à utiliser les standards client-serveur de l'Internet pour réaliser un système d'information interne à une organisation ou une entreprise.

Forum : Service permettant des échanges et des discussions sur un thème donné : chaque utilisateur peut lire à tout moment les interventions de tous les autres et apporter sa propre contribution sous forme d'articles. On parle aussi de conférence ou de newsgroup.

Modem : Appareil assurant l'adaptation des signaux échangés entre un appareil terminal numérique, par exemple un ordinateur, et une ligne téléphonique analogique. « Modem » est la contraction de modulateur-démodulateur, puisque l'appareil associe un modulateur à l'émission et un démodulateur à la réception.

MPEG ou *Moving Picture Experts Group* : Groupe de travail de l'International standardization organization (ISO) et du Comité Électrotechnique International (CEI) ayant pour but de développer des standards internationaux de compression, décompression, traitement et codage d'images animées et de données audio. MPEG-1 est la norme de compression pour la vidéo numérique élaborée par le groupe MPEG en 1988.

Numérique : Une information est dite numérique ou numérisée lorsqu'elle est traduite sous forme d'unités élémentaires d'information (bit) n'ayant que deux valeurs, 0 ou 1, qui correspondent au passage ou à la coupure du courant électrique, formant ainsi un langage lisible

par un ordinateur. Le numérique permet d'exprimer au moyen d'une norme unique l'ensemble des formes d'expression, qu'il s'agisse de textes, de sons ou d'images.

Ordinateur (ang. computer) : Machine programmable capable d'effectuer un traitement de l'information. Ce néologisme fut créé en 1956 sur proposition d'IBM pour désigner un calculateur. Un ordinateur est composé au minimum d'une unité centrale pour l'exécution des programmes, d'une mémoire centrale pour le stockage des données et des logiciels, et de périphériques pour la communication entre l'utilisateur et la machine.

Paire de cuivre (ou câble à paire torsadée) : Dans sa forme la plus simple, ce câble est constitué de deux brins de cuivre entrelacés en torsade et recouverts d'isolants. Sur de longues distances avec des débits élevés, il ne permet pas de garantir l'intégrité des données (c'est-à-dire la transmission sans perte de données).

Protocole : Règles régissant les échanges d'informations dans les télécommunications. La plupart des protocoles sont normalisés par des organismes publics comme le Comité consultatif international télégraphique et téléphonique (CCITT), l'International standardization organization (ISO), l'European computer manufacturers association (ECMA).

RLAN (Radio Local Area Network) : Réseaux locaux radioélectriques. Les RLAN utilisent les ondes comme mode de transmission pour l'établissement de réseaux de données entre ordinateurs. Ces technologies utilisent des fréquences aux alentours de 2,4 Ghz, jusque-là réservées aux applications militaires médicales et scientifiques. Depuis le 25 juillet 2003, date d'entrée en vigueur des directives du « paquet télécom », les conditions d'utilisation de la bande 2,4 Ghz ont du être assouplies par le Ministère de la Défense pour permettre notamment l'établissement et l'utilisation de réseaux RLAN d'usage privé ou public, à l'intérieur comme à l'extérieur des bâtiments.

RNIS (Réseau Numérique à Intégration de Services; ISDN en anglais) : Réseau de transmission entièrement numérique, qui est capable de fournir ou de supporter une vaste gamme de services de télécommunications. La principale caractéristique d'un réseau numérique à intégration de services est de permettre l'agrégation de canaux qui présentent chacun un débit de 64 Kb/s par seconde. Ainsi, un accès de base qui comporte deux canaux permet d'atteindre 128 Kb/s par seconde. Un réseau numérique à intégration de services permet d'échanger des sons, des données ou des images, de telle manière qu'on peut l'utiliser pour offrir des services comme la téléphonie, la visiophonie, la télécopie, la messagerie électronique, etc. France Télécom commercialise son réseau numérique à intégration de services sous le nom de Numéris.

Routage : Constitution d'une liaison de transmission entre centraux par aboutement de plusieurs tronçons ou sections.

Satellite artificiel : Objet fabriqué sur Terre et destiné à graviter autour d'un corps céleste. La première liaison transatlantique de télévision avec le satellite à défilement Telstar a lieu en 1962 et le premier satellite géostationnaire Early Bird est installé en 1965. Depuis 1957, plus de 4 000 satellites artificiels ont été lancés autour de la Terre mais également du Soleil, de la Lune, de Mars et de Vénus. 95 % des satellites artificiels sont automatiques (inhabités).

SIG : Type de logiciels de base de données permettant une représentation des données sur la base de critères spatiaux ou par analyse de la localisation d'objets graphiques. (Dictionnaire de la micro-informatique et de l'Internet). *Système informatique qui, à partir de cartes de référence et de données attributaires, permet de représenter, d'étudier et de gérer l'espace géographique à différentes échelles et selon différentes couches thématiques (Dictionnaire de la géographie, Belin).

Spam (ou « pourriel ») : désigne les communications électroniques massives, notamment de courrier électronique, sans sollicitation des destinataires, à des fins publicitaires ou malhonnêtes.

Streaming : Principe utilisé principalement pour l'envoi de contenu en direct (ou en léger différé). Très utilisé sur Internet, il permet de commencer la lecture d'un flux audio ou vidéo à mesure qu'il est diffusé. Il s'oppose ainsi à la diffusion par téléchargement qui nécessite par exemple de récupérer l'ensemble des données d'un morceau ou d'un extrait vidéo avant de pouvoir l'écouter ou le regarder (Wikipedia).

Système informatique : Ensemble organisé d'objets techniques – matériels, logiciels, applicatifs – dont la mise en œuvre réalise l'infrastructure d'un système d'information.

Système d'information (ou SI) : Ensemble destiné à assurer le recueil, le stockage, le traitement, la transmission, l'archivage, la traçabilité des informations produites, utilisées ou transmises, pour répondre aux objectifs de l'unité d'activité et au cadre réglementaire (INSERM). Le système d'information intègre les dimensions organisationnelles, humaines et technologiques de la gestion de l'information d'entreprise. D'une acception instrumentale et technique du système d'information (confondu avec les *systèmes informatiques), on est passé à une vision plus globale intégrant l'axe stratégique et l'ensemble des systèmes de connaissance et de décision de l'organisation (Revue Ecogest, mai 2003).

TCP/IP ou TCP (*transmission control protocol*) sur IP (*Internet protocol*) : Ensemble de protocoles de communication client/serveur sur l'Internet qui présente la particularité d'être indépendant du logiciel comme du matériel. TCP/IP est une collection de programmes assurant des connexions directes (Telnet), des transferts de fichiers (FTP), une messagerie de courrier (SMTP), une messagerie de news (NMTP). Toute connexion à Internet nécessite d'abord une connexion TCP/IP quel que soit l'outil utilisé. Le protocole TCP prend en charge l'information à transmettre et la découpe en paquets qu'il numérote. Les divers paquets TCP sont alors pris en charge par le protocole IP qui s'occupe de l'adressage et de la façon dont les différents relais (ou routeurs) transfèrent les paquets.

Télécommunications : Selon le texte de la Convention approuvée par les pays adhérant à l'Union Internationale des Télécommunications (UIT), on entend par télécommunications toute transmission, émission ou réception de signes, de signaux, d'écrits, d'images, de sons ou de renseignements de toute nature, à distance, par fil, radioélectricité, optique ou d'autres systèmes électromagnétiques.

Téledétection : C'est l'utilisation à distance (par exemple, d'un avion, d'un engin spatial, d'un satellite ou encore d'un bateau) de n'importe quel type d'instrument (appareils photographiques, laser, radar, sonar, sismographe ou gravimètre) permettant l'acquisition d'informations sur l'environnement. Les rayonnements électromagnétiques émis ou réfléchis des objets étudiés (plantes, maisons, surfaces d'eau ou masses d'air) dans un certain domaine de fréquence (infrarouge, visible, micro-ondes) sont mesurés.

Télégraphe optique/Télégraphe de Chappe (1792) : Le télégraphe de Claude Chappe (1763-1805) fonctionne sur le principe d'un réseau de sémaphores véhiculant des messages codés de proche en proche. Les signaux secrets sont échangés au moyen de tiges pivotantes que l'on observe avec une longue vue depuis des stations espacées d'une dizaine de kilomètres et situées sur des points élevés. Le télégraphe optique de Chappe relie ainsi Paris et Lille en 1794. En 1850, le réseau s'étend sur 5 000 kilomètres avec 534 stations desservant 29 grandes villes. Son usage est réservé uniquement à l'armée et aux services de l'État.

Télégraphe électrique/Télégraphe de Samuel Morse (1837) : L'invention de la pile électrique (Volta, 1800) et de l'électroaimant (1823) avaient permis d'accélérer la transmission à distance de signaux convenus. Le télégraphe électrique se substitue au télégraphe optique en transmettant les signaux par l'intermédiaire de fils métalliques, de jour comme de nuit et quelles que soient les conditions atmosphériques. Il sera ensuite amélioré grâce à l'utilisation du Morse puis de l'alphabet.

Télématique (ang. *communication, telematics*) : Néologisme inventé par Simon Nora et Alain Minc (1978). Le terme recouvre les applications associant les télécommunications et l'informatique. La commande à distance de machines, le relevé distant de compteurs, la gestion à distance des incidents et des alertes, la collecte d'informations sur l'environnement sont quelques exemples d'application de la télématique.

Téléphone/Téléphone de Graham Bell (1876) : Le téléphone de Graham Bell est basé sur l'idée de la vibration de la voix devant un électroaimant, relié à une membrane sur laquelle est fixée une plaquette de fer. Un courant électrique ondulatoire se produit ainsi et permet théoriquement la transmission du son émis.

Téléport : Site dont l'avantage comparatif réside dans une offre spécifique de moyens de télécommunications. Les avantages pour les clients sont : l'accès à l'ensemble des services disponibles sur le marché, le partage d'infrastructures sans investissement, des tarifs plus faibles, grâce aux économies d'échelle obtenue par la concentration spatiale du trafic (Rallet, 1995).

Télévision : La recherche sur la transmission d'images par le biais de l'électricité prend son essor à partir de 1870-1880, avec la découverte en 1873 des propriétés photo-conductrices du sélénium. Le premier système de télévision fonctionnel est mis au point en 1907 par le russe Boris Rosing. Il combine le principe du balayage mécanique de l'image à l'émission (disque de Nipkow, roue à miroir...) et celui du tube à faisceau cathodique (canon à électrons) à la réception.

Transmission analogique : Appelée aussi « modulation d'onde porteuse », elle consiste à faire circuler des informations sur un support physique de transmission sous la forme d'une onde. Le modem est la solution pour transmettre des données numériques sur des systèmes de transmission analogique.

Transmission numérique : Elle consiste à faire transiter les informations sur le support physique de communication sous forme de signaux numériques. Des données analogiques doivent ainsi être préalablement numérisées avant d'être transmises. Pour circuler sur le support, l'information binaire doit être codée sous la forme d'un signal possédant deux états (par exemple : présence/absence de courant dans un fil, présence/absence de lumière, différence de tension entre deux fils...).

Transpac : Système français créé en 1978 pour exploiter et commercialiser le réseau national de transmission de données de France Télécom (ex DGT). Il sert à acheminer le trafic du Minitel dans les années 1980. Avant d'exploiter la norme IP, le réseau Transpac reposait à ses débuts sur X25, un autre protocole de communication par paquet.

Webcam : Caméra qui se connecte à l'ordinateur. Elle peut filmer, donc produire un flux vidéo classique ou bien capturer périodiquement une image. Son usage pratique relève souvent de la communication, en particulier de la visioconférence, ainsi que de la vidéo-surveillance.

Wi-Fi (abr. *wireless fidelity*) ou Ethernet sans fil ou Ethernet radio : Réseau local de type Ethernet à accès sans fil qui permet d'obtenir des débits pouvant atteindre 2 mégabits par seconde dans une bande de fréquences de 2,4 Ghz. Le logo Wi-Fi, défini par Weca (*Wireless*

Ethernet Compatibility Association), indique que le matériel sur lequel il est apposé respecte la norme 802.11b de l'IEEE (Institute of electrical and electronics engineers) pour la communication sans fil dans un réseau Ethernet. Cette norme a été proposée dans le but d'unifier toutes les technologies existantes : elle promet un débit pouvant atteindre 11 Mb/s. Le principal attrait du Wi-Fi est de supprimer le câblage mais, inconvénient majeur, les communications sans fils sont difficiles à sécuriser. (Source : Journal du Net, 18/01/2005).

Wimax : Également connu sous la désignation d'IEEE 802.16, le Wimax est un standard de transmission sans fil à haut débit. Fonctionnant à 70 Mb/s, il est prévu pour connecter les points d'accès Wi-Fi à un réseau de fibres optiques, ou pour relayer une connexion partagée à haut débit vers de multiples utilisateurs. Avec une portée théorique de 50 km, il devrait permettre, à terme, le développement de réseaux métropolitains (MAN) reposant sur un unique point d'accès, au contraire d'une architecture basée sur de nombreux points d'accès Wi-Fi.

ANNEXES

Annexe 1.1

LE PAQUET DE SEPT TEXTES PROPOSÉ PAR LA COMMISSION EUROPÉENNE

- **Directive « Cadre »** : relative à un cadre réglementaire commun pour les réseaux et services de communications électroniques, qui fixe les dispositions horizontales du nouveau cadre réglementaire de l'Union européenne pour les communications électroniques ;
- **Directive « Autorisation »** : relative à l'autorisation de réseaux et de services de communications électroniques qui vise à établir un marché unique des services de communications électroniques en harmonisant les règles concernant l'autorisation de fourniture de ces services ;
- **Directive « Accès »** : relative à l'accès aux réseaux de communications électroniques et aux ressources associées, ainsi qu'à leur interconnexion, qui établit un cadre pour les accords relatifs à l'accès et à l'interconnexion dans l'ensemble de l'Union européenne ;
- **Directive « Service universel »** : concernant le service universel et les droits des utilisateurs au regard des réseaux et services de communications électroniques, qui fixe les droits des utilisateurs eu égard aux services de communications électroniques, notamment en ce qui concerne le service universel ;
- **Directive « Données personnelles »** : concernant le traitement des données à caractère personnel et la protection de la vie privée dans le secteur des communications électroniques, qui met à jour la directive actuellement en vigueur afin de garantir sa neutralité technologique et la couverture des nouveaux services de communications électroniques ;
- **Décision « Fréquences »** : relative à un cadre réglementaire pour la politique en matière de spectre radioélectrique dans la Communauté européenne qui établit un cadre politique et juridique afin d'harmoniser l'utilisation des fréquences radioélectriques dans l'Union européenne ;
- **Directive « Concurrence »** : relative à la concurrence dans les marchés des services de communications électroniques, prise par la Commission en application de ses compétences propres en matière de règles de concurrence.

Source : Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie - Avril 2002

Annexe 1.2

ANALYSE DE LA TRANSPOSITION DES DIRECTIVES EUROPÉENNES EN DROIT NATIONAL

La transposition des directives européennes en droit national s'effectue par étapes. Le nouveau mode de régulation qui se met en place vise globalement à rapprocher le droit sectoriel des télécommunications et le droit de la concurrence. Il s'agit d'identifier plus précisément les marchés ou segments de marchés « pertinents » de produits et de services dans le secteur des communications électroniques et d'évaluer dans chaque cas la position d'opérateurs puissants. D'après l'article 14.2 de la directive cadre : « *une entreprise est considérée comme disposant d'une puissance significative sur le marché si, individuellement ou conjointement avec d'autres, elle se trouve dans une position équivalente à une position dominante, c'est-à-dire qu'elle est en mesure de se comporter, dans une mesure appréciable, de manière indépendante de ses concurrents, de ses clients et, en fin de compte, des consommateurs.* »

Selon le président de l'ART, Paul Champsaur (janvier 2004) : « *L'application des directives va permettre à la régulation de franchir une étape en s'adaptant à la situation concurrentielle réellement constatée sur chaque marché. Il ne s'agit pas de réguler plus, ou moins, mais de réguler mieux en fondant la régulation sectorielle sur les principes et les méthodes du droit commun de la concurrence* ». La méthode adoptée repose sur la flexibilité et la réversibilité des interventions du régulateur, en fonction de l'évolution de l'état concurrentiel du marché. Ainsi, certaines obligations peuvent être imposées à l'opérateur historique pendant la période transitoire afin de faciliter l'entrée d'opérateurs alternatifs, sur le marché de gros comme sur le marché de détail.

Un des points-clés de la transition réside dans la prise en compte de la convergence technologique avec d'une part, l'établissement d'un cadre réglementaire harmonisé pour l'ensemble des réseaux de communications électroniques et d'autre part le maintien de régimes distincts pour les services et les contenus fournis sur ces réseaux. Ainsi, alors que l'ART est en charge des aspects économiques de la régulation, le CSA voit sa compétence confirmée sur ces services, quel que soit leur mode de diffusion (hertzien, câble, satellite, ADSL, Internet). « *Il disposera de pouvoirs de règlement des litiges entre les chaînes de télévision et les entreprises qui commercialisent ces chaînes, dès lors que sont en jeu le pluralisme ou la protection des mineurs, principes fondateurs de la loi sur la liberté de communication, ainsi que le bon exercice des missions propres du service public* » (Assemblée nationale, communiqué du 31/07/2003).

Un autre élément important de la transposition tient au mode d'attribution des licences télécoms. Le passage à un régime d'autorisation générale entraîne la suppression des autorisations individuelles préalablement exigées pour l'établissement des réseaux ouverts au public, pour la fourniture du service téléphonique au public, ou pour l'établissement des réseaux câblés. Le texte établit un régime de liberté pour les réseaux privés indépendants. Pour l'opérateur la demande d'autorisation préalable est remplacée par une simple demande d'octroi d'un droit d'établissement à l'autorité compétente. Ainsi cette nouvelle disposition implique-t-elle en France une refonte complète du régime juridique des réseaux câblés. Les collectivités locales perdent notamment leur rôle d'initiative dans la construction de ce type de réseaux. Leur capacité de négociation avec les opérateurs s'exerce désormais non plus en amont, à l'occasion du lancement d'appels à candidatures, mais « *en aval, dans le cadre des demandes de droits d'accès au domaine public déposées par les sociétés titulaires d'une autorisation générale pour construire et entretenir les réseaux* » (ART, 2003). La directive « autorisation » présente à cet effet une liste exhaustive de conditions dont peut être assortie la délivrance d'une autorisation générale à un opérateur. Ces conditions sont relatives à des objectifs de politiques publiques, comme la protection de l'environnement ou la couverture de zones défavorisées. Le risque d'exclusion de certains territoires est de plus compensé par la directive « service universel ». Celle-ci prévoit la possibilité pour les États membres de définir des obligations de diffusion « must-carry » des chaînes de service public. « *En rapprochant le régime du must-carry de celui du service universel des télécommunications, la directive service universel pose la question de la définition de l'intérêt général dans le contexte des contenus télévisés* » (ART, 2003). Le service universel défini par la directive cadre est appelé à évoluer en fonction des évolutions technologiques, économiques et sociales. Pour l'heure, il ne s'étend pas aux services haut-débit ; il recouvre : un service téléphonique de qualité à un prix abordable, un service de renseignements et un annuaire d'abonnés sous formes imprimée et électronique, l'accès à des cabines téléphoniques installées sur le domaine public, des mesures en faveur des utilisateurs handicapés de façon à leur garantir un accès aux trois précédents services, équivalent à l'accès dont bénéficient les autres utilisateurs.

La question de la continuité en matière de service public renvoie, dans les directives européennes, aux possibilités d'organiser un financement partagé des coûts du service universel. Un fonds de service universel finance, depuis le 1er janvier 2000, l'intégralité de ce coût. À long terme, l'ensemble des directives tend toutefois à favoriser une régulation par les marchés et une couverture équitable des territoires par l'accroissement de la mise en concurrence.

Annexe 1.3

UNE INFRASTRUCTURE MONDIALE DE L'INFORMATION. EXTRAIT DE LA CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE DU G7 À BRUXELLES (25-26 FÉVRIER 1995)

« Vision of the global information society » :

- Promoting dynamic competition
- Encouraging private investment
- Defining an adaptable regulatory framework
- Providing open access to networks while
- Ensuring universal provision of services and access to services
- Promoting equality of opportunity to the citizen
- Promoting diversity of content, including cultural and linguistic diversity
- Recognising the necessity of world-wide co-operation with particular attention to less developed countries.

These principles will apply to the Global Information Infrastructure by means of :

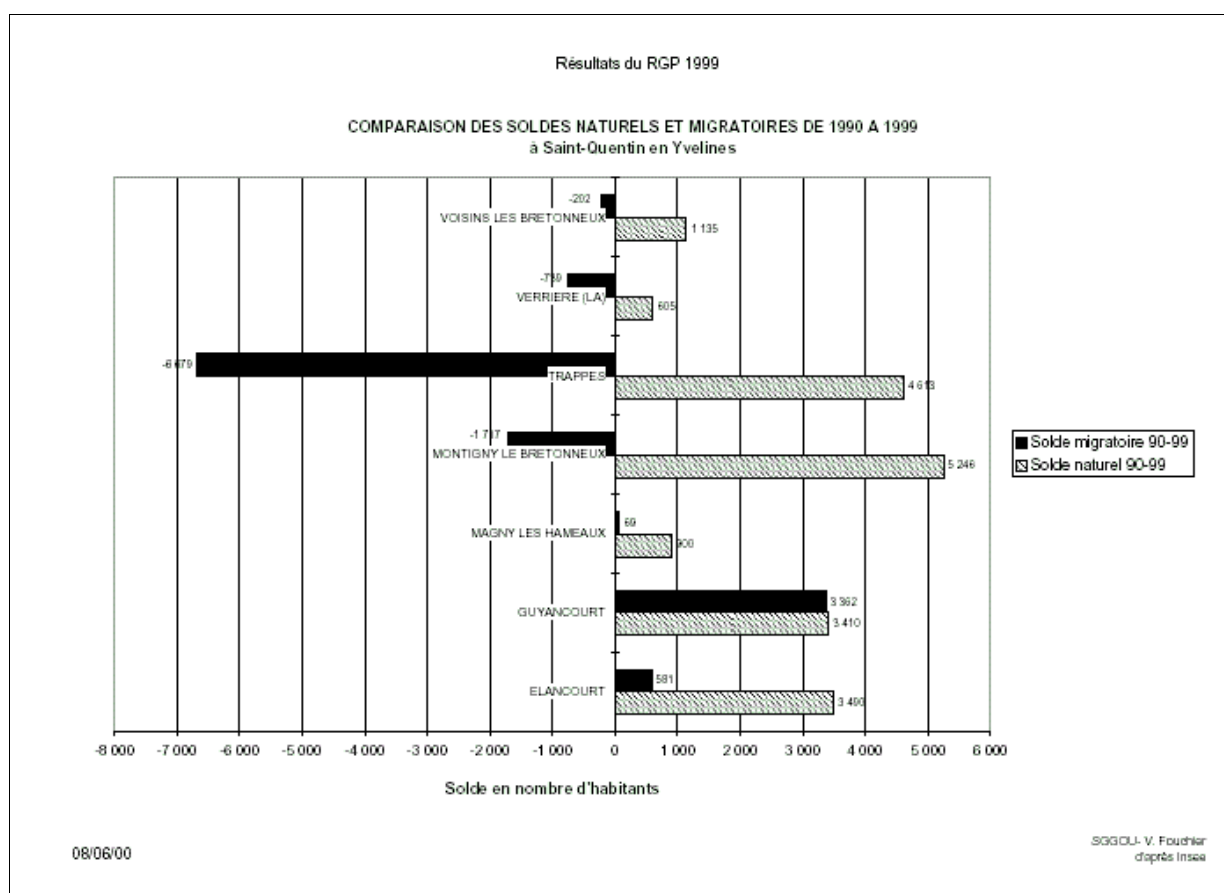
- Promotion of interconnectivity and interoperability
- Developing global markets for networks, services and applications
- Ensuring privacy and data security
- Protecting intellectual property rights
- Co-operating in R&D and in the development of new applications
- Monitoring of the social and societal implications of the information society.

Source : Chair's Conclusion, *A Shared Vision of Human Enrichment*, G-7 Ministerial Conference on the Information Society, 25-26 February 1995.

Annexe 3.1

DÉMOGRAPHIE : PROFIL DES SAINT-QUENTINOIS

Comme dans l'ensemble des Villes Nouvelles françaises, le rythme de croissance démographique de Saint-Quentin-en-Yvelines tend à diminuer : alors que le taux moyen annuel de croissance de la population se situait à 13% en moyenne entre 1968 et 1982, il n'atteignait plus que 4,6% (+4 345 habitants par an) entre 1982 et 1990. Dans la période récente de 1990 à 1999, avec 1 563 habitants supplémentaires par an, il chute à 1,2%, demeurant toutefois supérieur au taux francilien de 0,3%. La croissance démographique de la Ville Nouvelle est assurée par un solde naturel important (+19 399 habitants), tandis que son solde migratoire, contrairement à la période intercensitaire précédente, est comme à Évry et à Cergy, négatif (-5 325 habitants). Les situations sont contrastées selon les communes comme le montre le schéma suivant :



Plusieurs facteurs peuvent expliquer cette situation, comme le vieillissement de la population, la décohabitation, l'insuffisance de constructions neuves, ou encore une moindre attractivité de certains quartiers.

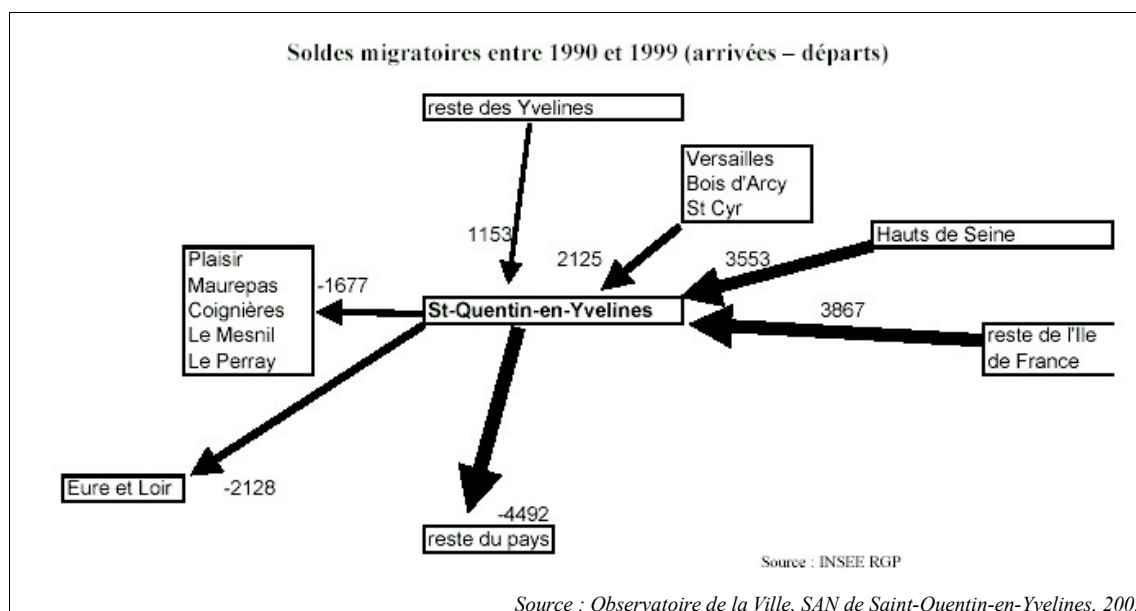
Avec un âge moyen de 31 ans, la population saint-quentinoise est encore jeune comparée à la moyenne française qui se situe à 38 ans. Une tendance au vieillissement démographique est à observer toutefois, avec un net accroissement des 45-60 ans (19,3% de la population en 1999 contre 12,7% en 1990) et la diminution des classes de moins de 10 ans (15,4 % de la population

en 1999 contre 19 % en 1990). Une incertitude règne sur le choix de résidence des seniors qui arriveront à l'âge de la retraite.

La taille moyenne des ménages à Saint-Quentin-en-Yvelines est de 2,92 personnes en 1999, alors qu'elle était de 3,19 en 1990. Plus de 80% des logements comportent au moins trois pièces (64% en Île-de-France). La part de logements vacants, située à 5,2% du parc total, proche d'un marché tendu, est plus faible que dans les autres Villes Nouvelles. Elle augmente toutefois à Trappes et à Élancourt. La décohabitation concerne la première génération d'enfants de la Ville Nouvelle arrivés à l'âge adulte, qui décohabite et ne trouve pas sur place de logement adapté. Le parc de petits logements est récent, donc cher, avec une part importante de locatif privé qui correspond aux besoins des nombreux jeunes actifs attirés par le pôle d'emploi et qui ont tendance à tirer les prix vers le haut. L'offre de logements sociaux locatifs accessibles en terme de prix se situe dans des quartiers peu attractifs.

D'après l'enquête-ménages, effectuée chaque année auprès des habitants des logements neufs des Villes Nouvelles franciliennes (Fouchier, Mirande, 1999), il existe une proportion élevée de migrations internes : 38% des ménages des logements neufs habitaient déjà Saint-Quentin-en-Yvelines. 20% des habitants des logements neufs sont originaires des communes périphériques. Pour Vincent Fouchier, ces résultats montrent une tendance à l'ancrage local opéré par les Villes Nouvelles, autour desquelles se constituent de véritables bassins de vie ou d'habitat, car les échanges s'effectuent dans les deux sens.

D'après un document de travail récent sur les enjeux de la politique locale d'habitat (PLH) le bassin de vie, rassemblant les territoires où l'influence de Saint-Quentin-en-Yvelines est prépondérante, compte 235 300 habitants et englobe onze communes¹ autour de l'agglomération, principalement à l'ouest et au sud de celle-ci. L'analyse des migrations résidentielles entre 1990 et 1999 montre des échanges nourris avec l'environnement proche, avec un solde migratoire largement négatif vers l'ouest et très positif depuis l'est :



¹ Bois-d'Arcy, Coignièrès, Jouars-Pontchartrain, Le Mesnil-Saint-Denis, Le Perray-en-Yvelines, Les Essarts-le-Roy, Lévis-Saint-Nom, Maurepas, Plaisir, Saint-Forget, Saint-Lambert.

Annexe 3.2

LE SCHEMA DIRECTEUR DE LA REGION PARISIENNE : VISION DE L'ÉTAT

Daté de 1960, le plan d'aménagement et d'organisation générale (PADOG) de la région parisienne, non opposable aux tiers, devait encadrer l'urbanisme des grands ensembles. Il proposait des transports et la création de centres restructurateurs de la banlieue, en cherchant à limiter, comme le PARP de 1934, l'extension spatiale de l'agglomération. La politique de décentralisation lancée en 1955 par Pierre Pflimlin laissait en effet envisager une faible augmentation de la population parisienne. Placé à la tête du district de la région de Paris (créé en 1961) pour appliquer le PADOG, Paul Delouvrier commence, avec son équipe, par estimer sur la base du recensement de 1962 la croissance de la population française et parisienne pour la fin du siècle. Le résultat des différents calculs, en opposition avec les prévisions du schéma de 1960, entraîne une totale remise en question du projet. Le schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme de la région de Paris (SDAURP), publié en 1965, fut ainsi bâti sur une prévision de 12 à 16 millions d'habitants, soit 5,5 millions de personnes supplémentaires pour l'an 2000. Deux révisions (1969 et 1976) du SDAURP n'ont pas remis en question ses principes fondamentaux qui consistaient d'une part à polariser cette croissance dans un certain nombre de centres, dont les Villes Nouvelles autour de Paris et d'autre part, à développer un système de transports selon des axes préférentiels d'urbanisation, à travers le réseau express régional, RER. L'unité de la région urbaine était visée dans le SDAURP. La réforme administrative de la région devait être réalisée de pair avec le schéma directeur. La « région de Paris » était alors composée des trois départements de la Seine, la Seine-et-Oise et la Seine-et-Marne ; les banlieues dont la population avait quintuplé depuis 1880 étaient sous-administrées. Une réforme, votée par le Parlement le 10 juillet 1964 donna lieu à la création des huit départements franciliens actuels. Ce nouveau maillage imposant de nouveaux préfets et de nouvelles préfectures dans certains cas (Cergy, Évry et Melun) apparaît comme la première étape de la remise en ordre du futur espace francilien.

Le nouveau dessin de la région de Paris s'appuie sur l'observation d'une croissance des villes en doigts de gant (le long des chemins de croisement depuis le centre), puis en tache d'huile, évolution concentrique avec un rayon qui croît au cours du temps. Les vallées de la Seine, de la Marne et de l'Oise furent repérées comme les axes de la future agglomération désormais à dimension régionale. La distance entre le cœur de la cité et sa périphérie ne devait pas dépasser une heure. Le monocentrisme parisien devait être abandonné au profit d'un polycentrisme, par la multiplication de cœurs urbains à haut niveau de services. Cette orientation de la croissance spatiale de l'agglomération passait par la création de centres urbains nouveaux, mais aussi par le regroupement des fonctions urbaines importantes dans les banlieues déjà existantes où manquaient ces équipements. « *Les centres urbains nouveaux sont intégrés dans une politique d'aménagement à l'échelle de la région, ils doivent contraindre à une certaine discipline la poussée d'urbanisation et éventuellement obtenir une correction des flux d'échange* » (Vaujour, 1970).

La capacité de réception des vallées étant insuffisante pour accueillir cinq millions et demi de nouveaux habitants, le regard s'est porté sur les plateaux proches de Paris (25 kilomètres) et faciles à relier par les transports en commun : Évry, Cergy-Pontoise, Trappes (est et ouest), les plateaux au sud de la Marne accessibles par Noisy-le-Grand (Marne-la-Vallée) et les plateaux situés au nord de Melun (Tigery, Melun-Sénart). Suite à la première révision du SDAURP en 1969, les projets de Beauchamp (vallée de Montmorency) et Mantes-Sud (à 40 km de Paris) furent abandonnés. Trappes-est et Trappes-ouest, qui devaient constituer deux Villes Nouvelles furent ramenées à une seule ville, qui prendrait plus tard le nom de Saint-Quentin-en-Yvelines.

Les Villes Nouvelles ne peuvent être dissociées du projet d'aménagement de la région parisienne car elles ont été conçues comme partie d'un ensemble régional et non comme une opération ponctuelle (Zylberberg, 1992). Une dynamique régionale doit se créer et se développer autour des Villes Nouvelles, conçues pour organiser l'expansion urbaine. « *Au cadre de la simple agglomération était substitué le cadre de la région dans lequel le développement polycentrique devait contrer une extension spontanée radioconcentrique* » (Saint-Julien T., 2001).

Annexe 3.3

PAUL DELOUVRIER : ROMPRE AVEC LES PRATIQUES D'AMÉNAGEMENT ANTÉRIEURES

Il convient de noter et de prendre en compte les raisons qui portent à présenter le SDAURP comme un projet en rupture avec les pratiques antérieures d'aménagement et d'urbanisme. La personnalité de Paul Delouvrier (1914-1995), haut fonctionnaire au Ministère des Finances après la guerre et délégué général du gouvernement en Algérie de 1958 à 1960, est souvent mise en avant pour expliquer la rapidité et l'efficacité avec laquelle le schéma directeur a pu être mis en œuvre. Lorsqu'il est nommé délégué général au district de la région de Paris, Delouvrier mesure d'emblée les difficultés qu'il aura à faire accepter l'idée d'une croissance démographique et donc d'une extension spatiale de la région parisienne, se considérant lui-même comme « graviériste » (du nom de Jean-François Gravier, auteur en 1947 du célèbre ouvrage « *Paris et le désert français* », dans lequel il dénonce la centralité parisienne).

Le risque de voir les ministres freiner le projet par crainte des réactions de la province était en effet réel et Delouvrier obtint du général De Gaulle, attaché à la réorganisation de la région, que les décisions relatives au schéma directeur soient prises sous la présidence du chef de l'État en Conseil interministériel restreint à l'Élysée et non à Matignon. Scepticisme, vives critiques et tentatives d'opposition ne manquèrent pas d'apparaître dès le départ, notamment de la part des ministres de l'équipement ou du Ministère des finances, dont l'opposition fut vaincue par la compréhension de l'idée « *qu'un urbanisme bien conçu, contrairement à un urbanisme désordonné, peut être source d'économie* ». Une autre crainte, celle des députés, était liée à la modification de l'électorat avec l'arrivée de nouveaux habitants et notamment au risque de voir de nombreuses circonscriptions basculer à gauche. « *Chaque étape était une bataille* ». Dans son autobiographie conçue par Roselyne Chenu (1994)¹, Paul Delouvrier insiste sur les efforts constants d'explication des objectifs et des méthodes du projet à l'égard des décideurs et sur la régularité et la fréquence des réunions organisées avec son équipe pour rendre compte des avancées ou des problèmes rencontrés. Il précise également que les études techniques, sociologiques ou urbanistiques destinées à sous-tendre le schéma directeur devaient être restituées aux contribuables à travers la publication des « Cahiers de l'IAURP » (aujourd'hui IAURIF).

L'Institut d'aménagement et d'urbanisme de la région parisienne (IAURP), cellule de réflexion créée en 1960 sous forme de fondation reconnue d'utilité publique et l'Agence foncière et technique de la région parisienne (AFTRP, créée en 1962 et chargée d'acquérir et d'aménager ou de réserver des terrains), sont deux organismes-clés dont seront issus par la suite (1966) les cadres de mission responsables de la mise en œuvre des Villes Nouvelles. Afin d'étudier les problèmes relatifs à l'aménagement et à l'équipement de la région, objectif premier du district, une douzaine de commissions furent créées pour dresser un bilan de l'évolution passée, établir un compte des retards d'équipement, mesurer les besoins à prévoir et les planifier dans le but d'obtenir des financements pour 12 ans. Le conseil d'administration du district décida alors de consacrer à l'IAURP, pour quatre années, un dixième de son budget annuel (17 millions de francs) permettant de faire passer l'équipe de trois à deux cents personnes. « *Il était exceptionnel qu'un institut d'urbanisme disposât ainsi d'outils à longue vue* ». Dans le but de mettre fin à l'ère des dérogations et d'éviter tout phénomène de spéculation foncière, Paul Delouvrier imposa tout d'abord une discrétion totale à ses collaborateurs, puis fit prendre la décision de bloquer les terrains nécessaires en zones d'aménagement différé (ZAD). Conscient de l'importance de la maîtrise du sol, il fit voter le 10 juillet 1965 deux projets de modification de la loi de 1959 sur les ZAD² qui permirent de renforcer l'efficacité de cet outil contre le blocage de décision par les communes et contre la spéculation. 45 000 hectares, soit quatre fois la superficie de Paris *intra muros*, furent déclarés en ZAD et les arrêtés signés par les préfets le 17 juillet 1965.

¹ Chenu R., 1994. *Paul Delouvrier, La passion d'agir*, Seuil, 413 p. Les citations de cette annexe sont tirées de cet ouvrage.

² Deux projets de modification de la loi de 1959 sur les ZAD, rédigés par l'équipe du district furent votés au moment du dépôt du schéma directeur : l'un modifiait la loi sur l'expropriation en imposant au juge d'estimer un terrain en fonction de son usage un an avant l'arrêt de ZAD et non en fonction de son usage futur, afin d'empêcher la spéculation ; l'autre projet modifiait la loi sur les ZAD qui prévoyait auparavant l'avis positif des communes, en permettant aux préfets la déclaration de ZAD provisoire, les communes pouvant n'être sollicitées qu'ultérieurement.

Un comité consultatif économique et social d'une cinquantaine de membres représentant les syndicats patronaux et ouvriers, les dirigeants d'entreprises nationales (EDF, RATP, SNCF), les professions libérales, des groupes associatifs, « *des socioprofessionnels sans préoccupations électorales, donc plus libres que les élus* » fut installé en 1964 sur proposition de Paul Delouvrier et approuva les emplacements localisés dans le schéma directeur. Ce large plebiscite eut un impact sur l'adhésion du conseil d'administration du district. « *Le schéma fut soumis aux élus et longuement débattu : pour la première fois dans l'histoire, un plan d'aménagement de la région parisienne a été examiné et voté démocratiquement.* ». La personnalité de l'homme, sa connaissance des arcanes du pouvoir et des mécanismes de financement, mais aussi les méthodes, les moyens et les instruments inventés à cette période ont donc contribué à l'aboutissement du projet. Les Villes Nouvelles s'inscrivent ainsi dans une nécessité de contrôle par l'État des déséquilibres de la croissance parisienne, de modernisation et de planification à long terme de la région.

Annexe 3.4

LA PRÉ-ANIMATION DANS LES VILLES NOUVELLES, LES INNOVATIONS DE L'ASSOCIATION POUR LA PROMOTION DES ACTIVITÉS SOCIO-CULTURELLES (APASC)

La notion de pré-animation recouvre plusieurs réalités. Elle consiste :

- à mettre en place une équipe pluridisciplinaire d'animateurs dans chacune des Villes Nouvelles,
- à assurer une coordination interministérielle pendant la période de démarrage,
- à rechercher des financements exceptionnels et provisoires pour l'aide au démarrage de ces activités,
- à lancer des activités d'animation globale qui prennent en compte la vie quotidienne des habitants,
- à susciter une animation institutionnelle et non-institutionnelle.

L'association définit ses buts comme suit : *être une structure de concertation et de coordination à l'échelle de la Ville Nouvelle proposant une animation globale et des activités communes aux usagers et futurs usagers ; être un lieu d'accueil et de rencontre pour tous les habitants ; être un lieu de diffusion, de création et de recherche culturelles ; aider les associations (tout en respectant leur autonomie) par des actions qui en raison de leur spécificité ou de leur importance ne peuvent être assumées que par l'APASC.*

Le conseil d'administration de l'APASC, dont l'objectif est de fédérer et organiser des actions concertées sur les nouveaux quartiers, est composé des municipalités, du syndicat communautaire, de l'EPA, de représentants des Ministères (de la Jeunesse et des sports et Ministère de la Culture) et des usagers qui disposent d'une majorité absolue. « *Par l'originalité de son fonctionnement – une forme avancée et inédite en France de concertation entre l'État, les collectivités locales et les associations d'usagers -, cette association (...) devait devenir le "cerveau de l'animation locale", irrigué par les 92 associations qui la composaient en 1975* » (EPA, 1993)¹. La nouvelle génération d'élus aux élections municipales de 1977 est issue de ce mouvement pionnier et associatif fédéré en partie par l'APASC qui « *reste dans les mémoires comme l'emblème de "l'esprit Ville Nouvelle" et forme à ce titre un élément essentiel de l'histoire de Saint-Quentin-en-Yvelines* » (Sauvayre, Vanoni, 2004).

¹Le dossier de l'Écomusée sur l'esprit pionnier souligne la complexité de cette gestion. « *Les motivations initiales convergent, mais les intérêts sont multiples* ». Les associations ressentent assez rapidement la crainte d'une récupération politique en échange du soutien financier. Une grève du personnel éclate en mai 1975 contre le fonctionnement de l'APASC. Le personnel refuse de « *cautionner la politique de prestige qui est menée sous le couvert des associations* ». Le tract dénonce le manque de définition précise des fonctions et des postes d'animateurs, le parachutage des actions par le conseil d'administration ne tenant aucun compte des réalités du terrain.

Annexe 4.1

LE SYSTÈME DE DOTATION AUX COMMUNES

De nombreuses analyses soulignent la complexité du système de dotations aux communes. La loi du 17 décembre 1991 portant modification du statut des agglomérations nouvelles substitue à la dotation de référence instituée par la loi du 13 juillet 1983 la dotation de coopération qui redistribue une part importante de la taxe professionnelle.

- La dotation de coopération constitue une dépense obligatoire pour le SAN, laquelle représente, avec 15,24 millions d'euros de 1998 à 2000, plus de la moitié des dotations attribuées aux communes membres. Son montant annuel est indexé à hauteur de 70 % de la variation du produit de la taxe professionnelle perçu par le SAN, augmenté des compensations financières. La répartition par commune membre s'effectue ensuite sur la base de trois attributions¹ :

- une garantie de ressources équivalant à la dotation perçue par la commune en 1991 ;
- une attribution en fonction de l'accroissement de sa population ;
- une péréquation au prorata de l'écart de potentiel fiscal pour 65 %, du nombre d'enfants scolarisés pour 10 % et du nombre de logements sociaux pour 25 %.

¹ Rapport d'observations définitives sur les comptes et la gestion du Syndicat d'Aménagement de la Ville Nouvelle de Saint-Quentin-en-Yvelines (78) ; Exercices : 1993 à 1999 ; Noisiel, le 19 mai 2003.

D'autres dotations existent :

- La dotation liée au patrimoine transféré aux communes. Par délibération du 15 octobre 1987, le comité syndical a transféré aux communes membres, à compter du 1^{er} janvier 1988, la propriété de tous les équipements publics de caractère communal réalisés par le SAN. Celui-ci conserve toutefois la charge de la dette (soit le remboursement du capital augmenté des intérêts), même si les biens ont été transférés à titre gratuit aux communes.

- La dotation de solidarité urbaine au titre de la politique de la ville. Aux termes d'une délibération du 31 mai 1990, le SAN a inscrit le développement social urbain dans une procédure contractuelle. La répartition de la dotation fait l'objet de conventions annuelles avec les communes membres.

- La dotation au titre du mobilier. Le SAN construit et finance les équipements publics, puis en rétrocède la gestion aux communes membres. Jusqu'en 1989, le SAN finançait directement les achats de mobilier et de matériel. Depuis cette date, les communes achètent elles-mêmes le mobilier et le SAN leur reverse ensuite une dotation forfaitaire, sur la base de listes établies par type d'équipement.

- La dotation informatique fixée, au terme d'une délibération du 5 mai 1994, à 13,42 euros HT par habitant pour l'informatisation d'un hôtel de ville et à 4,27 euros HT par habitant pour l'installation de réseaux câblés.

Annexe 4.2

LE CONSEIL DES MAIRES MIS EN PLACE AU SAN EN 1989

Les Commissions, le Comité syndical et le Bureau sont les structures de concertation et de décision des SAN. Les Commissions travaillent en amont à la préparation des décisions. Elles sont composées des élus du Comité syndical, des délégués des communes et de membres associés. À Saint-Quentin-en-Yvelines, la possibilité d'avoir, au Comité syndical, des délégués désignés par les communes, non élus de cette commune ou pouvant même être choisis en dehors de la Ville Nouvelle implique la concertation avec les élus légitimes issus des élections municipales, explique Roland Nadaus à propos de la mise en place, en 1989, d'un « Conseil des maires » représentant les sept communes de la Ville Nouvelle. Instance officielle, mais pas légale et sans pouvoir de décision, ce conseil a pour objectif de coordonner l'ensemble des politiques municipales, d'harmoniser ce qui peut l'être sur les gros dossiers tels que la dotation de référence, l'inventaire des équipements d'intérêt communautaire, la préparation budgétaire. Le Bureau syndical possède un pouvoir exécutif fort¹ permettant d'expédier les affaires courantes et de mieux faire travailler le Comité syndical qui peut se consacrer aux dossiers importants (urbanisme et finance). « *Ce recadrage du fonctionnement de chacune des instances du SAN, avec en parallèle le Conseil des maires, a permis un net gain en qualité de préparation et surtout en efficacité dans l'exécution des décisions. Ainsi, la programmation triennale, bien préparée, a été décidée à l'unanimité* » (Interview de Roland Nadaus, Revue Territoires, mai 1990).

¹Trois délégués des communes minoritaires participent aux réunions du Bureau ; en cas de désaccord, le Bureau renvoie le problème devant le Comité.

Annexe 5.1
CHARTE ÉDITORIALE DE TV FIL 78

Charte éditoriale de TV Fil 78

TV Fil 78, télévision locale de Saint-Quentin-en-Yvelines et des communes associées de Coignières, les Clayes-sous-Bois, Plaisir, Saint-Cyr l'Ecole, a pour mission d'informer l'ensemble des téléspectateurs desservis par le réseau câblé.

TV Fil 78 est une télévision locale de proximité qui doit rendre compte de l'actualité sociale, économique, politique, culturelle et sportive ; c'est également une télévision citoyenne, miroir de la vie du territoire qu'elle couvre et des activités qui s'y déroulent. TV Fil 78 est une télévision de services qui s'intéresse à la vie pratique de ceux qui y vivent, travaillent et s'y distraient.

Un sommaire de chaque émission (journal et émissions thématiques produites par TV Fil 78) est élaboré par le Rédacteur en Chef ou validé par ce dernier. Il sera communiqué au Directeur de la chaîne afin que celui-ci veille au respect de la charte éditoriale.

Chaque sommaire doit traiter en priorité et dans l'ordre ci-après défini les sujets d'actualité du territoire de la Ville Nouvelle, ceux des communes associées et enfin, et dans la mesure où les habitants de la zone de diffusion sont directement concernés, des informations extérieures à cette zone.

Le Directeur de la Chaîne, le Rédacteur en Chef et les journalistes doivent, en ce qui les concerne et en permanence veiller à ce que le traitement de l'information ne soit discriminatoire ni en fonction de l'appartenance politique, sociale, religieuse ou culturelle ni en fonction du sexe ou de la race. Chacun veillera également au respect des règles de déontologie en vigueur et au cahier des charges du CSA.

Le Président
Yves MACHEBOEUF

Vice-Président du SAN
Maire-Adjoint de Guyancourt

Annexe 5.2

UTILISATION DES RESSOURCES DES CENTRES DE RECHERCHE PARTENAIRES

Université de Versailles Saint-Quentin :

- **Département de Géographie et Laboratoire GEOMATIQUE :**

- Travail sur la diversité paysagère à Saint-Quentin-en-Yvelines dans le cadre de l'U.E. « Approche locale »
- Géo-référencement des données environnementales
- Représentations cartographiques
- Utilisation du SIG, des images satellitaires, plan ortho-photo des communes de l'agglomération nouvelle

- **Centre d'économie et d'éthique sur l'environnement et le développement (C3ED) :**

Ses axes de recherche sont :

- Durabilité des modes de consommation et des modes de vie
- Évaluation environnementale et capital naturel
- Éthique et développement durable
- Aide à la décision et gouvernance dans la mise en œuvre des politiques de développement durable
- Dimensions territoriales du développement durable
- Mondialisation, institutions et développement durable

Le C3ED travaille à la conception et à la réalisation d'un ensemble d'outils informatiques d'apprentissage, d'espaces virtuels interactifs, dont l'objectif est de *fournir à un public non scientifique un savoir scientifique commun sur un certain nombre de domaines environnementaux*. Des prototypes sont actuellement en cours d'évaluation et concernent quatre domaines clés d'impacts environnementaux :

- Agriculture : pHyT'Amibe
- Changement climatique : 4C = Calculateur de la Contribution personnelle au Changement Climatique
- Ressources en eau : NAPTIC pour la gestion des nappes phréatiques et STIGIA
- Pêcheries

Unité Mixte de Recherche CNRS 8504 « Géographie-Cités » :

- **Centre de Recherche GEOPHILE, ENS-LSH, Lyon**

Axes de recherche :

- Habiter en métropole
- Systèmes territoriaux, contextes géopolitiques et géoculturels : l'Europe centrale et l'Europe balkanique
- Espace ruraux, modèles, niveaux d'intervention : France, Europe

Autres axes (UMR) avec participation secondaire de Géophile :

- Dynamique des villes et évolution des systèmes de peuplement
- Maillages, réseaux, intégration
- Modélisation et analyse spatio-temporelle en géographie
- Construction des représentations géographiques
- Modalités du géographique

Annexe 5.3

LES TÂCHES EFFECTUÉES À TV FIL 78

La réalisation du magazine implique des moyens financiers, humains, techniques, et une organisation pour gérer tous les facteurs qui interviennent dans la réussite du projet. Ces dossiers correspondent à des données recueillies, produites, et classées depuis le début de la Convention. Elles sont en relation avec l'évolution des postes occupés : chargée de production/chargée de mission, chef de projet *Rhizome*.

PRODUCTION CONCEPT

Concept de l'émission, découpage temps/script	Budget par émissions
Moyens humains : rédaction, images, montage	Plannings, programmation
Documentation environnement	Projet <i>Rhizome</i> (sept. 2001)
Site Internet SPIP	Veille technologies, interactivité, Internet

FINANCEMENT

Partenaires de <i>Rhizome</i> : informations régulières	Autres partenaires prospectés
Conventions, budget total	Courriers, mails
Appels d'offre en veille, NTIC – Environnement	Mailing publicité transports

DIFFUSION

Retours divers, demandes de copies	Evolution diffusion câble, numérique hertzien
Projections, liste invités, dates, lieux	Festivals, salons, catalogues, TV locales TLSP
Échanges Agglomération, éducation, associations	Echanges Europe, ALME, Région

COMMUNICATION INTERNE

Compte-rendus réunions	Profils de poste, évaluations
Liste de tâches, planning, organigrammes	Rapports divers

DOUZE THEMES

Conducteurs, sommaires, synopsis	Documentations cartes, données, articles
Scripts (conducteur détaillé)	Textes sujets, plateaux
Archives rush + montage	Enregistrements sur mini DV

Annexe 5.4

LES DIX ENGAGEMENTS D'AALBORG

AALBORG+10 – INSPIRING FUTURES

NOTRE VISION COMMUNE

Nous, collectivités locales européennes unies dans la Campagne des villes européennes durables, rassemblées lors de la conférence Aalborg+10, confirmons notre vision partagée du futur durable de nos communautés.

Notre vision est celle de villes ouvertes et accueillantes, prospères, créatives et durables, qui fournissent une bonne qualité de vie à tous nos concitoyens et permettent leur participation à tous les aspects de la vie urbaine. Depuis le Sommet de Rio en 1992 et l'adoption en 1994 des principes de durabilité exprimés dans la Charte des villes européennes pour la durabilité, la Charte d'Aalborg, notre vision s'est développée à travers le Plan d'action de Lisbonne de 1996 'de la charte à la pratique', l'Appel de Hanovre lancé par les maires européens à l'aube du XXI^e siècle en 2000 et l'Appel de Johannesburg en 2002. Nous considérons la conférence 2004 'Inspiring Futures - Aalborg+10' comme une étape importante dans le processus engagé.

NOS DÉFIS

Dans notre travail, en assumant nos responsabilités d'administration et de gestion locales, nous ressentons de plus en plus les pressions combinées de la mondialisation économique et du développement technique. Nous sommes confrontés à des modifications économiques fondamentales et à des risques, d'origine humaine et naturelle, qui menacent nos communautés et nos ressources.

Nous relevons des défis gigantesques: créer des emplois dans une économie basée sur le savoir, combattre la pauvreté et l'exclusion sociale, assurer la protection efficace de notre environnement, réduire notre empreinte écologique, répondre aux changements démographiques et gérer la diversité culturelle, éviter les conflits et soutenir la paix entre des communautés autrefois déchirées par la guerre.

NOS RESPONSABILITÉS

Nous jouons un rôle central dans la mise en place du développement durable, tout en relevant les défis cités en coopération avec tous les autres niveaux d'administration et de gouvernement. Ce rôle central exige que nous adoptions une approche plus énergique et plus intégrée de la prise de décision politique locale et harmonisons nos objectifs environnementaux, sociaux, culturels et économiques. En même temps, nous devons nous assurer que les efforts que nous développons pour améliorer notre qualité de vie locale ne compromettent pas celle des habitants d'autres régions du globe ou des générations futures.

Nous sommes au jour le jour le niveau d'administration et de gouvernement le plus proche des citoyens européens et nous disposons d'occasions uniques d'influencer les comportements individuels vers plus de durabilité.

Nous sommes à même de fournir un soutien local à la mise en application des stratégies et des politiques européennes, telles que la Stratégie de Lisbonne, la Stratégie européenne en faveur du développement durable, le sixième Programme d'action pour l'environnement, la future Stratégie thématique de l'Union européenne sur l'environnement urbain et les initiatives européennes en matière de changements climatiques, de santé, de gouvernance et à la mise en application des objectifs de développement de l'ONU pour le millénaire et du Plan d'application de Johannesburg.

NOTRE RÉPONSE: LES ENGAGEMENTS D'AALBORG

Nous, collectivités locales européennes, relevons ces défis et acceptons nos responsabilités. Nous adoptons **les Engagements d'Aalborg**, qui représentent un pas en avant significatif, de l'Agenda à l'Action stratégique et coordonnée.

Nous accélérerons nos efforts vers le développement durable local, utilisant les principes de durabilité regroupés dans la Charte d'Aalborg comme source d'inspiration. Nous visons à traduire notre vision commune d'un futur urbain durable en buts tangibles en matière de durabilité et en action au niveau local.

Nous adoptons les Engagements d'Aalborg en tant que ressource à partir de laquelle nous choisirons des priorités adaptées à nos situations particulières et à nos besoins locaux, qui tiennent également compte de l'impact global de nos activités. Nous lancerons un processus participatif local permettant d'identifier des buts spécifiques et des calendriers de contrôle des progrès atteints dans leur réalisation.

NOS PARTENAIRES

Nous invitons toutes les collectivités locales et régionales européennes à nous rejoindre en signant les Engagements d'Aalborg et à informer la Campagne des villes européennes durables de leur décision.

Nous invitons nos associations nationales de collectivités locales et régionales, nos gouvernements nationaux, la Commission européenne et les autres institutions européennes à reconnaître les Engagements d'Aalborg comme une contribution significative aux efforts de l'Europe vers la durabilité, et à soutenir le travail mené via les Engagements d'Aalborg.

Nous invitons les réseaux de collectivités locales, y compris l'Association des cités et des régions pour le recyclage (ACRR), Climate Alliance - Klima-Bündnis - Alianza del Clima e.V., le Conseil des communes et régions d'Europe (CCRE), Energie-Cités, Eurocités, ICLEI - Local Governments for Sustainability, Medcités, l'Union des villes de la Baltique (UBC) et L'Organisation mondiale de la santé (OMS) - Projet Ville Santé, à soutenir le travail initié par nos soins dans les Engagements d'Aalborg, à nous aider à finaliser et à surveiller nos progrès, et à mettre à disposition leurs terrains d'expertise respectifs.

LES ENGAGEMENTS D'AALBORG

1 GOUVERNANCE

Nous nous engageons à stimuler nos processus décisionnels par un recours accru à la démocratie participative.

Nous travaillerons donc à :

1. continuer à développer une vision largement partagée et à long terme d'une ville durable.
2. développer la participation et les compétences en matière de développement durable dans la communauté locale et l'administration municipale.
3. inviter tous les acteurs de la société locale à participer réellement à la prise de décision.
4. prendre nos décisions dans un esprit d'ouverture, de responsabilité et de transparence.
5. coopérer efficacement et dans un véritable esprit de partenariat avec les municipalités voisines, d'autres villes et d'autres niveaux d'administration et de gouvernement.

2 GESTION LOCALE VERS LA DURABILITÉ

Nous nous engageons à mettre en application des cycles efficaces de gestion, de la formulation à l'évaluation via la mise en place.

Nous travaillerons donc à :

1. renforcer l'Agenda 21 local et autres processus et thèmes locaux touchant à la durabilité dans le cœur des collectivités locales.
2. fournir une gestion intégrée vers la durabilité, basée sur le principe de précaution et en relation avec la future Stratégie thématique de l'Union européenne sur l'environnement urbain.
3. définir des buts et des calendriers dans le cadre des Engagements d'Aalborg et créer et assurer le suivi de l'évaluation de surveillance des Engagements d'Aalborg.
4. garantir que les sujets concernant la durabilité soient centraux dans les processus décisionnels urbains et que l'allocation des ressources soit basée sur des critères de durabilité forts et larges.
5. coopérer avec la Campagne des villes européennes durables et ses réseaux pour surveiller et évaluer nos progrès vers les buts fixés en termes de durabilité.

3 BIENS NATURELS COMMUNS

Nous nous engageons à assumer entièrement notre responsabilité dans la protection et la préservation des biens naturels communs, et dans la garantie d'un accès équitable à ceux-ci.

Nous travaillerons donc, dans toute notre communauté, à :

1. réduire la consommation d'énergie primaire et augmenter la part des énergies renouvelables.
2. améliorer la qualité de l'eau, économiser l'eau, et utiliser l'eau plus efficacement.
3. favoriser et augmenter la biodiversité, et étendre les zones naturelles et les espaces verts spécifiques et en prendre soin.
4. améliorer la qualité des sols, préserver les terres utilisées dans la production écologique et favoriser l'agriculture et la sylviculture durables.
5. améliorer la qualité de l'air.

4 CONSOMMATION RESPONSABLE ET CHOIX DE STYLE DE VIE

Nous nous engageons à adopter et à faciliter une utilisation prudente et efficace des ressources et à encourager la consommation et la production durables.

Nous travaillerons donc, dans toute notre communauté, à :

1. éviter et réduire les déchets, et accroître la réutilisation et le recyclage.
2. gérer et traiter les déchets selon les normes de bonne pratique.
3. éviter les consommations d'énergie inutiles et améliorer l'efficacité énergétique des usages finaux.
4. assurer des achats durables.
5. favoriser activement la production et la consommation durables, et notamment les produits éco-labellisés, biologiques, éthiques et équitables.

5 PLANIFICATION ET CONCEPTION

Nous nous engageons à tenir un rôle stratégique dans la planification et la conception urbaines en y intégrant les aspects environnementaux, sociaux, économiques, de santé et culturels au profit de tous.

Nous travaillerons donc à :

1. réutiliser et restaurer les zones abandonnées ou désavantagées.
2. éviter la prolifération urbaine, en obtenant des densités urbaines appropriées et en donnant la priorité aux friches industrielles sur les terrains situés hors milieu urbain.
3. assurer une utilisation mixte des constructions et des zones aménagées, et un bon équilibre entre emplois, logements et services, accordant la priorité à l'utilisation résidentielle des centre-villes.
4. assurer la conservation, la rénovation, l'utilisation et la réutilisation appropriées de notre héritage culturel urbain.
5. appliquer les exigences posées par la conception et la construction durables et favoriser l'architecture et les techniques de construction de haute qualité.

6 MOBILITÉ AMÉLIORÉE, TRAFIC LIMITÉ

Nous reconnaissons la relation entre transports, santé et environnement et nous engageons à favoriser puissamment les choix assurant une mobilité durable.

Nous travaillerons donc à :

1. réduire la nécessité du transport motorisé privé et favoriser des alternatives séduisantes accessibles à tous.
2. augmenter la part des déplacements assurés par les transports en commun, à pied et en bicyclette.
3. encourager la transition vers des véhicules peu polluants.
4. développer un plan urbain de mobilité intégré et durable.
5. réduire l'impact des transports sur l'environnement et la santé publique.

7 ACTIONS LOCALES POUR LA SANTÉ

Nous nous engageons à protéger et à promouvoir la santé et le bien-être de nos concitoyens.

Nous travaillerons donc à :

1. améliorer la prise de conscience et agir sur les déterminants principaux en termes de santé, dont la plupart se trouvent hors du champ d'action du secteur de la santé.
2. favoriser une planification du développement de la santé en ville, qui fournisse à nos villes les moyens d'établir et de mettre à jour des partenariats stratégiques en matière de santé.
3. réduire les inégalités en matière de santé et lutter contre la pauvreté, ce qui exigera de rendre compte régulièrement des progrès entrepris dans la réduction des écarts constatés.
4. favoriser l'évaluation des incidences sur la santé en tant que moyen pour tous les secteurs de concentrer leur travail sur la santé et la qualité de la vie.
5. mobiliser les planificateurs urbains et les pousser à intégrer les considérations de santé publique dans leurs stratégies et initiatives de planification.

8 ECONOMIE LOCALE VIVANTE ET DURABLE

Nous nous engageons à créer et à soutenir une économie locale vivante qui donne accès à l'emploi sans porter préjudice à l'environnement.

Nous travaillerons donc à :

1. adopter des mesures qui stimulent et soutiennent l'emploi local et les entreprises émergentes.
2. coopérer avec les entreprises locales dans la promotion et la mise en application des bonnes pratiques d'entreprise.
3. développer et mettre en application les principes de durabilité dans l'emplacement géographique des entreprises.
4. encourager les marchés de produits locaux et régionaux de haute qualité.
5. favoriser le tourisme local durable.

9 ÉQUITÉ SOCIALE ET JUSTICE

Nous nous engageons à soutenir les communautés ouvertes et solidaires.

Nous travaillerons donc à :

1. développer et mettre en œuvre des programmes visant à prévenir et alléger la pauvreté.
2. assurer l'accès équitable aux services publics, à l'éducation, aux offres d'emploi, à la formation, à l'information et aux activités culturelles.
3. stimuler l'ouverture sociale et l'égalité des sexes.
4. améliorer la sûreté et la sécurité de la communauté.
5. assurer des conditions de logement et de vie de haute qualité et socialement intégrées.

10 DU LOCAL AU GLOBAL

Nous nous engageons à assumer notre responsabilité globale pour atteindre la paix, la justice, l'équité, le développement durable et la protection climatique.

Nous travaillerons donc à :

1. développer et poursuivre une approche stratégique et intégrée pour ralentir l'évolution climatique, et œuvrer en faveur d'un taux durable d'émission de gaz à effet de serre.
2. intégrer la protection climatique dans nos politiques dans le domaine de l'énergie, du transport, des marchés publics, des déchets, de l'agriculture et de la sylviculture.
3. améliorer la prise de conscience sur les causes et conséquences probables des changements climatiques, et intégrer les actions préventives dans notre politique relative aux changements climatiques.
4. réduire notre impact sur l'environnement global et favoriser le principe de justice environnementale.
5. renforcer la coopération internationale des villes et développer des réponses locales aux problèmes globaux en partenariat avec les gouvernements locaux, communautés et acteurs concernés.

RECONNAISSANT ET APPROUVANT CE QUI PRÉCÈDE, AVEC NOTRE (MA) SIGNATURE, NOUS (JE):

1. adhérons à la Charte d'Aalborg.
2. adhérons aux Engagements d'Aalborg.
3. acceptons de produire un **examen intégré des fonctions de base des Engagements d'Aalborg** devant fonctionner comme point de départ à notre processus de désignation de buts dans les douze mois suivant la date de notre signature. Cet examen comprendra un contexte politique, fera référence aux engagements politiques existants et décrira les défis actuels.
4. acceptons d'organiser un **processus local et participatif de désignation de buts** qui incorpore l'Agenda 21 local et les autres plans d'action de durabilité locale existants, et de prendre en compte les résultats de l'examen des fonctions de base local.
5. acceptons de donner la priorité aux tâches visant à répondre aux dix Engagements portant sur:

1 GOUVERNANCE	6 MOBILITÉ AMÉLIORÉE, TRAFIC LIMITÉ
2 GESTION LOCALE VERS LA DURABILITÉ	7 ACTIONS LOCALES POUR LA SANTÉ
3 BIENS NATURELS COMMUNS	8 ECONOMIE LOCALE VIVANTE ET DURABLE
4 CONSOMMATION RESPONSABLE ET CHOIX DE STYLE DE VIE	9 ÉQUITÉ SOCIALE ET JUSTICE
5 PLANIFICATION ET CONCEPTION	10 DU LOCAL AU GLOBAL
6. acceptons, dans les vingt-quatre mois suivant la date de notre signature, de **définir des buts locaux spécifiques** tenant compte de l'annexe aux Engagements d'Aalborg en tant que source d'inspiration, et de définir des calendriers liés aux buts et adaptés à la démonstration des progrès accomplis sur nos Engagements.
7. acceptons de mener une **surveillance régulière vis-à-vis des Engagements d'Aalborg** des résultats disponibles pour nos concitoyens.
8. acceptons de **fournir régulièrement des informations** sur nos buts et nos progrès à la Campagne des villes européennes durables, et, grâce à cette coopération, d'examiner les progrès réalisés et d'apprendre les uns des autres. Une première évaluation européenne est programmée pour 2010, avec des bilans ultérieurs programmés tous les cinq ans.

Nom(s), prénom(s) et fonction(s) en capitales :

Administration ou organisme local ou régional :

Lieu et date de signature :

Signature(s):

Annexe 5.5

RÉPARTITION DU CAPITAL DE TV FIL 78 (1^{er} JANVIER 2002)



Répartition du capital

Situation au 1^{er} janvier 2002

51,00 %



30,28 %



18,60 %

Communes associées :

répartis comme suit :

3,72 %	Ville des Clayes-sous-Bois
3,72 %	Ville de Coignières
3,72 %	Ville de Maurepas
3,72 %	Ville de Plaisir
3,72 %	Ville de Saint-Cyr l'Ecole

0,12 %

Parts fondateurs

répartis comme suit :

0,04 %	M. Muller
0,04 %	M. Gastines
0,04 %	M. Vilain

Annexe 5.6

GRILLE DE PROGRAMMES DE TV FIL 78



Votre télévision locale

du 16 mai au 12 juin 2003

le programme !

16 au 22 mai		23 au 29 mai		30 mai au 5 juin		6 au 12 juin	
le journal (rediffusion)	07h30	le journal (rediffusion)	07h30	le journal (rediffusion)	07h30	le journal (rediffusion)	07h30
www	08h00	www	08h00	www	08h00	www	08h00
mode d'emploi	09h00	mode d'emploi	09h00	mode d'emploi	09h00	mode d'emploi	09h00
quentinales (le week-end)	09h30	quentinales (le week-end)	09h30	quentinales (le week-end)	09h30	quentinales (le week-end)	09h30
le journal (rediffusion)	10h00	le journal (rediffusion)	10h00	le journal (rediffusion)	10h00	le journal (rediffusion)	10h00
si on parlait (voir 20h)	11h00	si on parlait (voir 20h)	11h00	si on parlait (voir 20h)	11h00	si on parlait (voir 20h)	11h00
eurinfo	11h30	eurinfo	11h30	eurinfo	11h30	eurinfo	11h30
entracte	12h00	entracte	12h00	entracte	12h00	entracte	12h00
le journal (rediffusion)	12h30	le journal (rediffusion)	12h30	le journal (rediffusion)	12h30	le journal (rediffusion)	12h30
si on parlait (voir 20h)	13h00	si on parlait (voir 20h)	13h00	si on parlait (voir 20h)	13h00	si on parlait (voir 20h)	13h00
le petit quentin (voir 18h)	13h30	fil éco (voir 18h)	13h30	le petit quentin (rediffusion)	13h30	fil éco (rediffusion)	13h30
mode d'emploi	14h00	mode d'emploi	14h00	mode d'emploi	14h00	mode d'emploi	14h00
de bouche à oreilles	15h00	de bouche à oreilles	15h00	de bouche à oreilles	15h00	de bouche à oreilles	15h00
eurinfo	15h30	eurinfo	15h30	eurinfo	15h30	eurinfo	15h30
mode d'emploi	16h00	mode d'emploi	16h00	mode d'emploi	16h00	mode d'emploi	16h00
quentinales (le week-end)	16h30	quentinales (le week-end)	16h30	quentinales (le week-end)	16h30	quentinales (le week-end)	16h30
watt's in	17h00	watt's in	17h00	watt's in	17h00	watt's in	17h00
www	17h30	www	17h30	www	17h30	www	17h30
le petit quentin	18h00	fil éco	18h00	le petit quentin (rediffusion)	18h00	fil éco (rediffusion)	18h00
Le handicap à St-Quentin et un point sur l'accessibilité dans les lieux publics et les transports ainsi que l'intégration scolaire et professionnelle		L'actualité économique locale et l'étude de des conséquences économiques du conflit en Irak auprès des entreprises de St-Quentin-en-Yvelines.		Recevez les titres du journal en vous abonnant gratuitement à notre lettre quotidienne (www.tvfil78.com)		www.tvfil78.com Pour regarder les reportages de la semaine et consulter les informations pratiques	
consom'action	18h30	rhizome	18h30	check up	18h30	court-métr	18h30
Bricoleurs, jardiniers, à vos outils ! Consom'Action vous livre ce mois-ci ses conseils pour passer un printemps sans dangers.		Un état des lieux sur les parcs et jardins à votre disposition. Mais au fait, savez-vous quelle est la différence entre les deux ?		Le magazine de la santé vous informe des initiatives locales en la matière mais vous livre aussi ses remèdes contre les piqûres d'insectes.		Diffusion du "Quand photographier" produit par TV 78. Une his sensible, frai douce et drôle.	
watt's in	19h00	watt's in	19h00	watt's in	19h00	watt's in	19h00
entracte	19h15	entracte	19h15	entracte	19h15	entracte	19h15
le journal (l'actu du jour)	19h30	le journal (l'actu du jour)	19h30	le journal (l'actu du jour)	19h30	le journal (l'actu du jour)	19h30
si on parlait	20h00	si on parlait	20h00	si on parlait	20h00	si on parlait	20h00
Découvrez "Plaisirs rythmés", spectacle du Conservatoire de Montigny réunissant plus de 150 personnes sur scène !		Marc Niño reçoit Bernard NIQUET, Préfet des Yvelines, qui expliquera ses priorités pour le Département		Trappes fête cette année ses 1000 ans. Le magazine revient sur l'histoire de cette ville au riche passé. Histoire et mémoire...		J.M Nathan-Hudson présente le colloque "Quelles valeurs pour le 21 ^e siècle" qui se tient à Port-Royal.	
le journal	20h30	le journal	20h30	le journal	20h30	le journal	20h30
www	21h00	www	21h00	www	21h00	www	21h00
consom'action (voir 18h30)	21h30	rhizome (voir 18h30)	21h30	check up (voir 18h30)	21h30	court-métrage (voir 18h30)	21h30
le petit quentin (voir 18h)	22h00	fil éco (voir 18h)	22h00	fil éco (voir 18h)	22h00	fil éco (rediffusion)	22h00
watt's in	22h30	watt's in	22h30	watt's in	22h30	watt's in	22h30
entracte	23h00	entracte	23h00	entracte	23h00	entracte	23h00
watt's in	23h30	watt's in	23h30	watt's in	23h30	watt's in	23h30
le journal	00h00	le journal	00h00	le journal	00h00	le journal	00h00

#lexique

amat'heures : vidéo amateur
 check up : magazine santé
 consom'action : magazine consommation
 de bouche à oreilles : gaieté, savoir-vivre

#contacts utiles

fil éco : magazine économique
 quentinales : magazine chrétien
 le petit quentin : dossier thématique
 watt's in : musique



43, bd Vauban - 78280 Guyan
 Tél: 01 30 48 98 40 - Fax: 01 30 64
 tvfil78@tvfil78.com - www.tvfil78.com

Annexe 6.1

SCRIPT DE RHIZOME

dur. TC	Images Ecran, Personnes + lieu	Bandeau	Contenu	JRI	Tourn.	Derush	Ecrit.	Mont.
37"	00.00-00.3 Générique début							
20"	Plateau 1 : Ext. Nuit Edison / UVSQ	Barbara T.	Lancement Thème Energie	PJDD/EM				
30"	Paroles de...		Luchini/ADEME					
20"	Suite Plateau 1		Lancement 3 thèmes du dossier					
RUBRIQUE 1 : DOSSIER DEVELOPPEMENT DURABLE, DORIA MAIZ								
Invité: Philippe Chartier, Syndicat des Energies Renouvelables								
Lieu: France MINIATURE, Elancourt Date: 19/11/2002 14h00								
2'50	Reportage 1	Titre Rp1	Production énergétique					
	L'énergie dans la ville, Eclairage de quartiers de SQY		Besoins humains en énergie					
	Cartes et graphiques Production Yvelines, IDF		matières premières, énergies fossiles					
	Ingénieur EDF, Centrale Thermique, Porcheville		fonctionnement					
	Hélène Gassin, Greenpeace Fce, Paris 20è		contre le tout électrique	Sjj				
	Centrale de chauffage urbain Versailles		Installation, contexte urbain					
1'18	Philippe Chartier, Plateau France miniature 1	Nom +Fct	Qu'est-ce que l'efficacité énergétique?					
	<i>France Miniature: Barrage hydraulique de Tignes</i>		Quels sont les risques liés aux énergies fossiles?					
2'58	Reportage 2	Titre Rp2	Consommation énergétique					
	Graphique et Carte consommation Yvelines, IDF		Répartition particuliers, industries, transports					
	Estelle Dupuis L., ALME SQY, parc Guyancourt		Bilan énergétique Ville Nouvelle	PR				
	Illustrations Ancienne mairie Trappes, Gpe scolaire P. Fort, MLBx		Premières conclusions bâtiments (avenir: protocole Kyoto)					
	Consommations quotidiennes d'une famille		Utilisation d'appareils divers, en veille...					
	Benoît Lebot, Agence Internationale de l'Energie, Issy-les-Mx		Une maison écologique? Etiquetage, Enjeux environnement					
1'33	Philippe Chartier, Plateau France miniature 2		Qu'est-ce qu'une maison HQE?					
	<i>Plans de sites Energies France Miniature</i>		Quels sont les besoins énergétiques d'une VN?					
2'53	Reportage 3	Titre Rp3	Energies renouvelables					
	Utilisation énergies fuel, charbon		Conséquences augmentation de "l'effet de serre"					
	Maurice Imbard, Météo France Trappes		Explications effet de serre et changement climatique					
	Racteur expérimental OSIRIS, CEA, Saclay 91		Le nucléaire, principes de base					
	Directeur du CEA de Saclay		Les efforts pour diminuer les déchets radioactifs					
	CREED, Lymay		Alimentation du site à partir d'énergies renouvelables					
1'43	Philippe Chartier, Plateau France miniature 3		Quels sont les moteurs et freins au dvpt des ER?					
	<i>Plans de sites France Miniature</i>		Protocole de Kyoto et production décentralisée?					
RUBRIQUE 2 : DECOUVERTE D'UNE FORMATION ET D'UN METIER DANS LES YVELINES								
	Plateau 2 : Ext Nuit bvd Vauban		Lancement rubrique sujet Métier + Formation	PJDD/EM				
3'	Plateau Formation: Lycée technique Porcheville		Formation Contrôle Régulation					25/11/02
	Images élèves en cours et en stages de terrain		Débouchés					
	Reportage Métier		Geologue ANDRA, stockage des déchets radioactifs					18/11/02
	Images ANDRA							
RUBRIQUE 3 : ACTUALITES, VIE CITOYENNE								
	Plateau 3 : Ext Nuit Mairie Trappes		2 sujets d'actualité	PJDD/EM				
30"	Sujet Actu octobre 02, BT		Agenda 21 local Versailles					
1'	Sujet Actu nov. 02, BC		Planète solidaire					
	Jet image	Numeros ALL	Points info-Energies de l'Agence Locale					
20"	Jet image		Association Energies renouvelables à Triel sur Seine					
20"	Jet image		Logiciel Gaz du C3ED					
	Plateau 3 : Ext Nuit Mairie Trappes		Livre "La maison des nega-watts"					
	Plateau 3 FIN, Ext. Nuit		Au revoir + prochain Rhizome					
27"	Générique fin							

Annexe 7.1

CHARTRE DE LA PARTICIPATION DANS LA COMMUNE DE VOISINS-LE-BRETONNEUX

PROJET DE CHARTRE DE LA PARTICIPATION

Préambule :

- 1 - Considérant la volonté de la majorité municipale d'informer, de consulter et d'associer la population de Voisins-le-Bretonneux à ses décisions dans le cadre de règles claires pour tous les partenaires,
- 2 - Considérant que les habitants doivent pouvoir s'engager dans l'amélioration de la vie quotidienne et animer la commune,
- 3 - Considérant que la démocratie représentative basée sur l'élection de représentants auxquels les citoyens ont délégué le pouvoir de décision et de gestion du bien collectif, doit se nourrir de la démocratie participative,

Le Conseil Municipal autorise le Maire de la commune de Voisins-le-Bretonneux à ratifier la présente charte, fruit du travail de l'Observatoire de la démocratie locale.

Article 1 : Fondements

La Charte a pour but de définir un cadre de fonctionnement de la participation locale. Elle permet à chaque Vicois qui le souhaite, de participer à la vie de la commune, au moyen des différentes instances mises à sa disposition.
Dans le cadre de la présente charte, l'expression « Vicois » désigne les contribuables de la commune, et les membres de leur foyer y résidant légalement.

La charte est établie dans le cadre des lois en vigueur, avec la volonté d'améliorer les droits légalement reconnus. Elle ne peut altérer cependant les pouvoirs conférés au Maire et aux élus municipaux.

La commune de Voisins-le-Bretonneux, représentée par son Maire, et toute personne participant aux instances ou procédures mises en place dans le cadre de la participation locale, se reconnaît liée par la présente Charte.

Article 2 : Objet

La participation locale réside en cinq grands principes et confère à tous les Vicois la capacité effective :

- d'être informés régulièrement et directement sur la vie de leur commune par des moyens accessibles à tous,
- d'être consultés sur les décisions majeures que les élus sont amenés à prendre concernant leur vie quotidienne,
- d'être associés à la mise en œuvre des projets les plus importants,
- de s'investir et de contribuer activement à l'animation de la commune,
- de transmettre leurs propositions et avis aux élus.

Cette participation nécessite des espaces de consultation, de rencontre et de concertation où peuvent se développer le respect, l'écoute de l'autre et la contribution individuelle à l'intérêt collectif.

Ainsi la ville s'engage à favoriser la participation des citoyens de manière active et responsable grâce aux instances et procédures ainsi mises en place.

Article 3 : Les modalités de la participation

Le Conseil Municipal a développé ou initié différentes instances et procédures qui permettent aux Vicinois de s'exprimer telles que des commissions extra municipales (sécurité routière, jumelages), les Conseils de quartier, le conseil municipal jeunes... (voir annexe).

La composition, l'organisation et les modalités de fonctionnement de ces instances sont arrêtées par un règlement intérieur adopté par le Conseil Municipal.

D'autres initiatives municipales contribuent à associer les Vicinois à la vie de leur commune : Les réunions de concertation sur des sujets précis sont organisées avec les partenaires concernés.

Des sujets de débat sont régulièrement proposés sur le forum du site Internet.

Tous les nouveaux Vicinois sont informés, notamment lors de la réunion d'accueil au cours de laquelle ils peuvent rencontrer leurs élus et les Conseillers de quartier.

La Municipalité est par ailleurs fortement représentée au sein des Conseils d'écoles. Les élus délégués sont accompagnés des techniciens municipaux responsables des domaines d'intervention concernés.

Ces instances, procédures et initiatives peuvent se développer et évoluer dans le cadre de cette Charte.

La présente Charte définit une **échelle de la concertation**.

Selon la nature et l'urgence, différents niveaux de concertation et des procédures affiliées sont définis par les élus (partenaires, plan de communication, plan de concertation).

Information simple, régulière et préalable à la réalisation du projet avec transmission des avis aux partenaires concernés. Les différents supports existants sont utilisés pour informer les habitants (Voisins Actualités, Voisins Notre Ville, Site Internet...). Voir annexe.

Consultation. Le projet est en cours de finalisation mais l'avis des partenaires est souhaité avant validation finale. Seules des modifications qui ne remettent pas le projet en cause peuvent être prises en compte.

Concertation. Elle est organisée autour d'un plan de concertation et de communication précis qui associe les partenaires aux différentes phases de l'élaboration d'un projet (association au projet).

Article 4 : Administration de la participation

Chaque projet est géré par un service municipal pilote qui se doit de respecter la charte et les procédures associées, et notamment de saisir les instances consultatives concernées.

Article 5 : Respect de la Charte de la participation

L'Observatoire de la démocratie locale veillera au respect du sens et des principes de la Charte, notamment à la coordination des différentes instances et à l'association effective de la population à leurs activités. Il se réunira au moins une fois par an.

Il rédige un rapport annuel qui est présenté devant le Conseil Municipal et adressé à tous les services municipaux concernés.

Article 6 : Mise en œuvre de la Charte de la participation

La charte de la participation entre en vigueur dès son approbation par le Conseil Municipal qui peut décider d'y mettre fin. Il peut également modifier la Charte, après avis de l'Observatoire de la démocratie locale.

ANNEXE

Supports de communication et d'information

Plusieurs supports co-existent pour renseigner les habitants sur les programmes d'équipement, le fonctionnement de leur commune, les loisirs, les associations...

Voisins actualités : présente des informations concernant le quotidien des Vicinois (réunions publiques, dates importantes, rappel du tri, travaux...).

Voisins Edition spéciale : communique sur les sujets d'actualité qui méritent une place exceptionnelle dans l'information.

Voisins Vacances : informe les parents des différentes activités de loisirs proposées par les services municipaux aux enfants de 3 à 17 ans pendant les vacances scolaires, et son édition « spéciale rentrée » concerne les loisirs à l'année.

Voisins Notre Ville : Ce magazine offre des articles de fond et des reportages sur des sujets variés, avec photos, interviews.

Mag'J : est un magazine tourné vers les jeunes et tout ce qui les concerne.

Voisins Vous Guide : publication annuelle, contient tous les renseignements utiles sur la commune.

Le site Internet : pour avoir des informations mises à jour très régulièrement.

Le calendrier du tri : ce guide paraît une fois par an.

Instances de consultation des habitants existantes

- Les Conseils de quartier, dont la mission est d'être un relais entre les habitants du quartier et la municipalité, de développer le lien social par la mise en place d'animations, de signaler les nécessités d'amélioration de la vie quotidienne du quartier.
- Le Conseil municipal jeunes permet aux jeunes Vicinois de 10 à 16 ans de réaliser des projets et faire part de leurs besoins au Conseil Municipal. Il a pour objectif de leur donner des responsabilités en tant que citoyens.
- La commission extra-municipale de jumelages a pour but de développer des échanges avec les collectivités locales étrangères.
- La commission extra-municipale de sécurité routière regroupe les partenaires concernés par l'insécurité routière afin de rechercher des solutions d'aménagement pour renforcer la sécurité des Vicinois.
- Le Comité petite enfance instance consultative d'échanges entre les élus, les partenaires de la Petite enfance, les parents, les professionnels et les associations contribue à la réflexion autour des conditions d'accueil.
- La Commission Consultative des Services Publics Locaux, est un lieu d'information sur l'organisation et la tarification des services publics.

BIBLIOGRAPHIE

Technologies d'information et de communication

Abramatic J.-F., 1999. *Développement technique de l'Internet*, Rapport de la mission confiée par Christian Pierret, Paris, Secrétariat d'État à l'industrie, 136 p.

Antennes, médias et réseaux, 2000. « Le renouveau des télévisions locales », n°135, pp. 15-18.

ART, 2003. *L'économie du câble en France*, Étude réalisée par JLM Conseil, Paris, tome 1, 84 p., tome 2, 44 p.

ART Interviews et chroniques, 2003. « Les enjeux locaux de la concurrence dans les télécoms : le point de vue de Gabrielle Gauthey, membre du Collège de l'ART », *01 Réseaux*, le 2 décembre.

Autant-Bernard C., Largeron C., Massard N., 2002. « TIC, diffusion spatiale des connaissances et agglomération », *Géographie, Économie, Société*, Vol. 5, n°3-4, pp. 311-330.

Bakis H., 1994. « Territoire et télécommunications – Déplacement de l'axe problématique : De l'effet structurant aux potentialités d'interactions », *Netcom*, vol. 8, n°2, pp. 367-400.

Bakis H., 1997. « L'évolution du métier de géographe et l'usage des télécommunications. Défis et opportunités pour l'Union Géographique Internationale », *Netcom*, vol. 11, n°1, pp. 175-180.

Bakis H., Grasland L., 1997. « Les Réseaux et l'Intégration des Territoires, Position de Recherche », *Netcom*, vol. 11, n°2, pp. 421-430.

Barrat J., 1992. *Géographie économique des médias : diversité des tiers-mondes*, Paris, Litec économie, 468 p.

Bastelaer (van) B., Henin L., Lobet-Maris C., 2000. *Villes virtuelles, entre Communauté et Cité. Analyse de cas*, Paris, L'Harmattan, 255 p.

Bautzmann A., Clairet S., 2001. « Aménagement du territoire et communication télévisuelle : une approche du polycentrisme par les médias », in DATAR-Université de Haute Bretagne, Colloque *Le polycentrisme, un projet pour l'Europe ?*, Rennes, pp. 235-243.

Bélisle C., Bianchi J., Jourdan R., 1999. *Pratiques médiatiques, 50 mots-clés*, Paris, CNRS Éditions, Coll. CNRS Communication, 428 p.

Besse B., Desormeaux D., 1997. *Construire le reportage télévisé*, Paris, CFPJ Éditions, 142 p.

Beylot P. (dir.), 1997. « Les magazines de reportage à la télévision », *CinémAction*, n°84, 190 p.

Bourdieu P., 1996. *Sur la télévision, suivi de L'emprise du journalisme*, Paris, Liber-Raisons d'agir, 95 p.

- Bourhis M., *et alii*, 2005. « Dossier Spécial Diffusion: Une nouvelle ère pour le numérique », *Sonovision Broadcast*, n°493, pp. 64-86.
- Bourque G., 2000. « L'industrie du multimédia : état de la situation », *Cahiers du CRISES*, n°0010, Collection « Working papers », 60 p.
- Boyer R., 2001. « La nouvelle économie au futur antérieur : histoire, théories, géographie », *CEPREMAP Working papers*, n°0113, 75 p.
- Breton P., Proulx S., 2002. *L'explosion de la communication à l'aube du XXI^{ème} siècle*, Paris, La Découverte ; Montréal, Boréal, 400 p.
- Breunig C., 2003. « Onlineangebote für Jugendliche. Jugend-Websites sind ideale Ergänzung zu den klassischen Medien », *Media Perspektiven*, n°2, pp. 50-66.
- Browaeyns X., 1999. « Géographie, image et vidéo. Pour une pratique de l'audiovisuel », *L'information géographique*, n°1, pp. 25-32.
- Busson A., 1993., « Le câble », in Martinand C. (dir.), *L'expérience française du financement privé des équipements publics*, Paris, Economica, 191 p.
- Butreau C., Michel L., 2002. *Télévisions locales. Guide pratique pour les collectivités*, Caluire, Édition IMMÉDIAT, 2^{ème} édition, 126 p.
- Cahiers de l'I.A.U.R.I.F., 1994. *Communication : l'intégration numérique*, n°107, septembre.
- Cardy H., 1997-1998. « Territoires incertains et communication politique », *Quaderni*, n°34, pp. 111-127.
- Carré P.A., 1993. « Brève histoire des télécommunications : du réseau simple aux réseaux pluriels », *Les mémentos techniques des Conférences France Télécom*, Recherche du Conseil scientifique du Groupe, n°1, 9 p.
- Carrillo J., Ledoux B., Miellet P., Roudier B., Tuffery C., 1990. *Le Câble, Quelles utilisations pour quels publics ? Le cas de Montréal*, Clermont-Ferrand, Édition Ville de Clermont-Ferrand, 150 p.
- Carroué L., 2002. *Géographie de la mondialisation*, Paris, Armand Colin, 254 p.
- Cassette B., 2002. *Le développement numérique des territoires*, Paris, La Documentation française, DATAR, 103 p.
- Castells M., 1998, *La société en réseaux*, Paris, Fayard, 613 p.
- Chalvon-Demersay S., 1997. « Modèles et acteurs de la production audiovisuelle », *Réseaux* n°86, 5 p.

Charaudeau P., 1997, « Les conditions d'une typologie des genres télévisuels d'information », *Réseaux* n°81, 22 p.

Chatelain P., 1989. « Quelques réflexions sur les rapports de la géographie à l'image », *Strates*, n°4, pp. 5-10.

Cluzel J., 1997-1998. *L'avenir de l'audiovisuel à l'ère du numérique*, Rapport d'information n°456, Paris, Sénat, Commission des finances, 620 Ko, (<http://www.senat.fr/rap/r97-4561/r97-4561.html>).

CSA, 2002. *Les services locaux du câble*, Paris, Les brochures du CSA, 71 p.

Cornu J.-M., 2003, « Ipv6 : pour quand et pour qui ? », FING, 10 juin, (<http://www.fing.org>).

Cornu J.-M., Fievet C., Guillaud H., Kaplan D., 2004. « L'Internet de demain : plus transparent ou plus intelligent ? », FING, 2 mars, (<http://www.fing.org>).

Cornu L., 2002. *Neurocommunication. Comprendre les mécanismes de la communication pour accroître les compétences*. Paris, L'Harmattan, 158 p.

Courlet C., 1999. « Territoire et Développement », *RERU*, III, pp. 533-546.

Courrier International, 2001. « Contre les États, contre les multinationales : la résistance Internet », n°543, pp. 38-43.

CROCIS et DRIRE Île-de-France, 2002. « L'audiovisuel en Île-de-France : un aperçu des mutations et compétences dans la région », Paris, CROCIS, *Enjeux Île-de-France*, n°47, 4 p.

Curien N., Dupuy G., 1996. *Réseaux de communication. Marchés et territoires*. Paris, Presses ENPC, 176 p.

Dalle M., 2002. *Les ondes déchainées : analyse culturelle des radios libres françaises, 1977-1981*, Thèse de doctorat en philosophie, Pennsylvania State University, 623 p. (<http://etda.libraries.psu.edu/theses/approved/WorldWideFiles/ETD-230/thesis.pdf>).

DATAR, 1988. *Atlas de l'aménagement du territoire*, Paris, La Documentation française, pp. 226-242.

D'auvin C., Dutoit C., 1999. *La télévision par satellite*, Paris, Presses Universitaires de France, Que Sais-je? 126 p.

Daviot C., 2001. « Image et pédagogie dans l'enseignement de la géographie. L'exemple du paysage », *Intergéo Bulletin*, n°1, pp. 41-45.

De Blomac F. (dir.), 2001. *Les systèmes d'information géographique territoriaux, La mise en ligne des données géographiques : principes et expériences*, Paris, Observatoire des télécommunications dans la ville, 124 p.

De Cheveigné S., 2000. *L'environnement dans les journaux télévisés, Médiateurs et visions du monde*, Paris, CNRS Éditions, 161 p.

Demazière C., 2002. « TIC, politiques publiques et collectivités locales en France : quels sont les effets d'une décentralisation clandestine sur l'aménagement régional et le développement économique local ? », Communication au Workshop « TIC et réorganisation spatiale des activités économiques », ENST Bretagne, Brest, 21-22 novembre, 19 p., (<http://www-eco.enst-bretagne.fr/>).

Desbois D., 1998. « Les politiques du développement dans le secteur des télécommunications », *Revue Terminal*, n°76/77, 100 Ko, (<http://www.terminal.sgdg.org>).

Dibie J.-N., 2003. *La télévision, un pont virtuel sur la Méditerranée entre les peuples et les cultures. État des lieux et Prospective*, Aix en Provence, Édisud, 128 p.

Dupuy G., 1991. *L'urbanisme des réseaux, Théories et Méthodes*, Paris, Armand Colin, 198 p.

Dupuy G., 2002. *Internet, Géographie d'un réseau*, Paris, Ellipses Édition Marketing S.A., 160 p.

Dupuy G., 1996. « Réseaux, espace et proximité », École thématique CNRS « Proximités urbaines », Aussois, 13 p.

Eudes Y., 2001. « A Seattle se construit l'après-Net », *Le Monde interactif*, 4 p.

Éveno E., 1997. « Pour une géographie de la société de l'information », *Netcom* vol. 11, n°2, pp. 431-457.

Fache J., 2002. *Les territoires de la haute technologie. Eléments de géographie*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, Coll. Didact géographie, 157 p.

Flichy P., 1997. *Une histoire de la communication moderne, Espace public et vie privée*. Paris, Éditions La Découverte & Syros, 281 p.

Fouché J.-C., 2000. *La vidéo numérique. Comment ça marche ?* Paris, Co-édition CIFAP – DIXIT, 192 p.

Galland B., 1995. « De l'urbanisation à la "glocalisation". L'impact des technologies de l'information et de la communication sur la vie et la forme urbaine », *Revue Terminal*, n°71/72, 56 Ko, (<http://www.terminal.sgdg.org/>).

Galliano D., Roux P., 2002. « Espaces, organisations et TIC : les enseignements d'une comparaison intersectorielle », *Géographie, Économie, Société*, Vol. 5, n°3-4, pp. 331-357.

- Gaudin T., 1978. *L'écoute des silences*, Paris, Union générale d'éditions, Coll. 10/18, 284 p.
- Gaudin T., 1997. *Introduction à l'économie cognitive*, La Tour d'Aigues, Éditions de l'Aube, 138 p.
- Gauthier G., 1995. *Le documentaire, un autre cinéma*, Paris, Nathan, 351 p.
- Gervais J.-F., Lescurieux O., Poncin P. (dir.), 2000. « Internet et audiovisuel au-delà de la convergence », *Dossiers de l'audiovisuel*, INA, La Documentation française, n°89, 59 p.
- Guedon J.-C., 1998. « Économie du savoir et société de l'intelligence distribuée. Propositions pour une politique québécoise des Inforoutes », Rapport soumis au Ministère de la culture et de la communication, Québec, (<http://www.autoroute.gouv.qc.ca/politique/guedon/table.html>).
- Guichard É. (dir.), 2001. *Comprendre les usages de l'Internet*, Paris, Éditions Rue d'Ulm, 262 p.
- Guichard É., 2003. « Cybergéographie », *Atelier Internet*, n°2, (<http://barthes.ens.fr>).
- Hadas-Lebel R., 2000. *La télévision numérique de terre : propositions pour une stratégie de développement*. Rapport à Mme Catherine Trautmann, Paris, Ministère de la culture et de la communication, 88 p.
- Horn D., 2003. « La cybergéographie : éléments pour une approche socio-spatiale de l'Internet. », *Atelier Internet*, n°2, (<http://barthes.ens.fr>).
- Horn F., 1999. « Diversité des informations traitées par des moyens informatiques, standardisation optimale et acteurs du processus de standardisation », *Communications & Stratégies*, n°33, pp. 85-117.
- Joliveau T., 1996. « Les systèmes d'information géographique pour gérer les territoires et l'environnement », *Revue de Géographie de Lyon*, n°71, (2/96), pp. 101-110.
- Laperche B., Uzunidis D., 1998. « Déréglementations et stratégies d'alliance dans les télécommunications : l'État, les monopoles, le marché », *Revue Terminal*, n°76-77, 58 Ko, (http://www.terminal.sgdg.org/no_speciaux/76_77/laperche.html).
- Lasserre F., 2000. « Internet, La fin de la géographie? » *Cybergeos*, n°141, 158 Ko.
- Le Bart C., 2000. « Les bulletins municipaux : une contribution ambiguë à la démocratie locale », *Hermès*, n° 26-27, pp. 175-184.
- Lebœuf D. (dir.), 1999. « Quels développements pour les télévisions de service public en Europe ? », *Dossiers de l'audiovisuel*, INA, La Documentation française, n°87, 63 p.
- Lesourne J., 1997. « Penser la société d'information », *Réseaux*, n°81, 12 p.

- Lussault M., 2003. « L'espace avec les images », in Lardon S., Debarbieux B. (dir.), *Les figures du projet territorial*, La Tour d'Aigues, Éditions de l'Aube, pp. 39-51.
- Mariani J.-M., 2001. *Conduite de projets broadcast radio et TV, Mettre en place l'infrastructure technique pour la création et la diffusion de programmes*, Paris, Eyrolles, 341 p.
- Massit-Follea F., Proulx S., 2003. *Internet, nouvel espace public mondialisé ?*, Lyon, ENS, Actes du colloque du 28 novembre (Paris), Programme de recherche COMMINT, s.p.
- Massit-Follea F., 2001. « Communication et territoire », in Watin M., *Communication et espace public – Univers créoles I*, Paris, Economica, Coll. Anthropos, pp. 179-202.
- Mattelart A., 1997. *L'invention de la communication*, Paris, Éditions La Découverte & Syros, 376 p.
- Méadel C., 1995. « La radio et ses territoires », *Sciences de la société*, n°35, pp. 113-122.
- Ministère de la Culture et de la Communication, 2003. *Quelles perspectives de développement pour les télévisions locales?*, Paris, Direction du développement des médias, Ministère de la Culture et de la Communication, 55 p.
- Moriset B. (ed.), 2000. « Espaces ruraux et technologies de l'information », *Géocarrefour-Revue de Géographie de Lyon*, Vol 75., n°1, 97 p.
- Mottet J. (dir.), 1999. *Les paysages du cinéma*, Seyssel, Éditions Champ Vallon, 260 p.
- Musso P., 1997. *Télécommunications et philosophie des réseaux. La postérité paradoxale de Saint-Simon*, Paris, Presses Universitaires de France, Coll. La Politique Éclatée, 395 p.
- Musso P. (dir.), 2000. « Stratégies des groupes multimédias », *Dossiers de l'audiovisuel*, INA, La Documentation française, n°94, 95 p.
- Musso P. (dir.), avec Crozet Y., Joigneaux G., 2002. *Le territoire aménagé par les réseaux. Énergie, transports et télécommunications*, La Tour d'Aigues, Éditions de l'Aube, 276 p.
- Musso P. (dir.), 2003. *Réseaux et Société*, Paris, Presses Universitaires de France, Coll. La Politique Éclatée, 1^{ère} édition, 348 p.
- Musso P., Rallet A., 1995. *Stratégies de communication et territoires*, Paris, L'Harmattan, Coll. Villes et Entreprises, 300 p.
- Nicolescu B., 1996. *La Transdisciplinarité. Manifeste*, Monaco, Éditions du Rocher, Coll. Transdisciplinarité, 231 p.
- Observatoire des télécommunications dans la ville, TACTIS, 2001. *Développement des réseaux d'opérateurs et territoires ruraux*, Rapport réalisé dans le cadre du groupe de travail « Monde rural », 83 p., (<http://www.oten.fr>).

- OCDE, 1992. *Telecommunications and broadcasting : convergence or collision ?*, Information Computer Communications Policy, n° 29, Paris, OECD, 287 p.
- Offner J.-M., Pumain D., 1996. *Réseaux et Territoires, Significations croisées*, La Tour d'Aigues, Éditions de l'Aube, 280 p.
- Ouvrage collectif, 2003. *Accès publics à Internet et nouvelles sociabilités*, Paris, L'Harmattan, Géographie et cultures, n° 46, 144 p.
- Pages D., Pelissier N. (dir.), 2000. *Territoires sous influence*, tome 1, Paris, L'Harmattan, Coll. Communication et Civilisation, 191 p.
- Pages D., Pelissier N. (dir.), 2001. *Territoires sous influence*, tome 2, Paris, L'Harmattan, Coll. Communication et Civilisation, 344 p.
- Pailliant I., 1993. *Les territoires de la communication*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, Coll. Médias et sociétés, 279 p.
- Pineau G. (dir.), 1999. « La recherche en information et communication en France », *Dossiers de l'audiovisuel*, INA, La Documentation française, n°85, 59 p.
- Pineau G. (dir.), 2001. « La télévision régionale et locale », *Dossiers de l'audiovisuel*, INA, La Documentation française, n°95, 62 p.
- Proulx S. (dir.), 1998. *Accusé de réception. Le téléspectateur construit par les sciences sociales*, Paris, L'Harmattan, Les Presses de l'Université de Laval, Coll. Champs Visuels, 197 p.
- Puel G., 2003. « Le bassin de Castres-Mazamet : vers un développement par les TIC? », *RERU*, III, pp. 477-498.
- Puel G., 2003. « Géographie des centres d'appel », *Réseaux*, n°119, pp. 203-236.
- Puissant A., 2003. *Information géographique et images à Très Haute Résolution : utilité et applications en milieu urbain*, Thèse de doctorat en géographie, Université Louis Pasteur, Strasbourg 1, 445 p.
- Roche S., 2003. « Usages sociaux des technologies de l'information géographique et participation territoriale », in Lardon S., Debarbieux B. (dir.), *Les figures du projet territorial*, La Tour d'Aigues, Éditions de l'Aube, pp. 61-82.
- Saint-Julien T. (dir.), 2001. *Atlas de France, Territoire et aménagement*, Paris, CNRS-GDR Libergéo, La Documentation française, 144 p.
- Salmon J.-M., 2000. « De la télé au net, les médias-associations », *Projet*, n°264, pp. 59-68.

Stiegler B., 1999. *Note prospective sur l'évolution des conditions d'aménagement du territoire dans le contexte de la société de l'information et dans le domaine culturel. Recommandations pour la mise en place du schéma d'accès aux services*, Paris, CIAT, 44 p.

Suire R., 2003. « Stratégies de localisation des firmes du secteur TIC : du cyber-district au district lisière », *Géographie, Économie, Société*, Vol. 5, n°3-4, pp. 379-397.

Torvalds L., Diamond D., 2001. *Il était une fois Linux. L'extraordinaire histoire d'une révolution accidentelle*, Paris, OEM, 300 p.

Veltz P., 1999. « Territoires innovateurs : de quelle innovation parle-t-on ? », *RERU*, III, pp. 607-616.

Veltz P., 2004. *Des lieux et des liens. Politiques du territoire à l'heure de la mondialisation*, La Tour d'Aigues, Éditions de l'Aube, 158 p.

Vidal P., 1997. *Société de l'information, politiques publiques et enjeux territoriaux*, Mémoire de DEA en géographie, Université Toulouse Le Mirail, 115 p., (www.globenet.org/horizon-local/perso/dea1.html).

Virilio P., 1997. « Fin de l'histoire ou fin de la géographie ? Un monde surexposé », *Le Monde diplomatique*, 2 p.

Vodoz L., et alii., 2004. *La fracture numérique : état de la question et stratégie de recherche. Premier rapport intermédiaire*, Lausanne, Communauté d'études pour l'aménagement du territoire, 66 p.

Voge J., 1992. « Donner du sens à l'information », *Transversales Sciences/Culture*, n°16, s.p.

Zrinscak G., 2001. « Analyse d'un film documentaire en géographie. De l'usage spécifique de l'image-vidéo », *Intergéo Bulletin*, n°1, pp. 33-39.

Géographie, développement durable

Arnould P., 2001. « Les forêts entre nature et société », *BAGF*, n°2, pp. 107-110.

Auray J.-P., Bailly A., Derycke P.-H., Huriot J.-M. (dir.), 1994. *Encyclopédie d'économie spatiale, concepts, comportements, organisations*, Paris, Economica, 427 p.

Bailly A., Baumont C., Huriot J.-M., Sallez A., 1995. *Représenter la ville*, Paris, Economica, 112 p.

Bailly A., Ferras R., 1997. *Éléments d'épistémologie de la géographie*, Paris, Armand Colin/Masson, 191 p.

Ballet J., Dubois J.-L., Mahieu F.-R., 2004. « A la recherche du développement socialement durable : concepts fondamentaux et principes de base », *Revue Développement Durable et Territoires*, (<http://www.revue-ddt.org/>).

Baudelle G., 1997. « Quadrillage, treillage, maillage : discussion », *L'Espace Géographique*, n°1, pp. 79-81.

Baudrillard J., 1970. *La société de consommation. Ses mythes. Ses structures*, Paris, NRF Gallimard, E.P. Denoël, 318 p.

Beauchard J., 1998. *Le patrimoine territorial en danger? Ou des rapports entre l'économie-monde et l'aménagement du territoire*, (www.acadie-reflex.org/txt119.html).

Béhar D., 2000. « L'agglomération : entre gouvernement et gouvernance, Politiques publiques et territoires », *Habitat et Société*, n°19, 3 p.

Belbin S., 2002. « The future and Geography », *Science in Africa*, Grahamstown (South Africa), 4 p. (www.scienceinafrica.co.za).

Benhayoun G., Gaussier N., Planque B., 1999. *L'ancrage territorial du développement durable. De nouvelles perspectives*, Paris, L'Harmattan, Coll. Emploi, Industrie, Territoire, 352 p.

Berdoulay V., Soubeyran O., 2000. *Milieu, colonisation et développement durable. Perspectives géographiques sur l'aménagement*, Paris, L'Harmattan, 254 p.

Bermils B., Bouinot J., 1995. *La gestion stratégique des villes : entre compétition et coopération*, Paris, Armand Colin, 208 p.

Beroutchachvili N., Rougerie G., 1991. *Géosystèmes et paysages. Bilan et méthodes*, Paris, Armand Colin, 302 p.

Berque A., Conan M., Donadieu P., Lassus B., Roger A., 1994. *Cinq propositions pour une théorie du paysage*, Seyssel, Éditions Champ Vallon, 123 p.

Blandin M.-C., Renar I., 2002-2003. *La culture scientifique et technique pour tous : une priorité nationale*, Rapport d'information n°392, Sénat, Commission des affaires culturelles, 73 p. (<http://www.senat.fr/rap/r02-392/r02-392.html>).

Boidin B., 2004. « Développement humain, développement durable et "pays en développement" : comment articuler et mesurer les différentes dimensions? », *Revue Développement Durable et Territoires*, (<http://www.revue-ddt.org/>).

Bonerandi E., Gillette C., Tayab Y. (coord.), 1999. *Les acteurs locaux dans la construction des territoires*, Actes du colloque, Fontenay-aux-Roses, ENS Fontenay/Saint-Cloud, 166 p.

Bonnet M. (dir.), 1996. *L'élaboration des projets architecturaux et urbains en Europe. Vol. 1. Les acteurs du projet architectural et urbain*, Paris, Plan Construction et Architecture, 220 p.

Brodhag C., 2002. « L'Éco-Management, processus d'apprentissage du Développement Durable », in *Quality schools - Les systèmes de gestion de l'environnement à l'école*. Actes du séminaire européen, Faculté Polytechnique de Mons (Belgique), 76 p.

Brodhag C., 1999. « From rationality to governance : decision process of sustainable development », *International Journal for Sustainable Development*, Special Issue on Science for Sustainable Development, vol.2, n°3, pp. 388-396.

Brunet R., 1997. « Le développement durable en haut de l'échelle », *Pouvoirs locaux*, n°34, 9 p.

Brunet R., 2001. *Le déchiffrement du monde, Théorie et pratique de la géographie*, Paris, Belin, Coll. Mappemonde, 384 p.

Brunet R., 1990. *Le territoire dans les turbulences*, Montpellier, Reclus, Coll. Géographique, 223 p.

Brunet R., Ferras R., They H., 1992. *Les mots de la géographie, dictionnaire critique*. Montpellier, Reclus – Paris, La Documentation française, Coll. Dynamiques du territoire, Première Édition, 518 p.

Buleon P., 2002. « Spatialités, temporalités, pensée complexe et logique dialectique moderne », *EspacesTemps.net*, Textuel, (<http://espacestemp.net/document339.html>).

Calame P., 1996. *Le principe de subsidiarité active : concilier unité et diversité*, Forums Gouvernance démocratique pour l'Europe, Bibliothèque du site « Alliance pour un monde responsable, pluriel et solidaire », (http://www.alliance21.org/continental/fr/europe/forums_gouv_docs.htm).

Camagni R., Gibelli M.-C., 1997. *Développement urbain durable, Quatre métropoles européennes*, La Tour d'Aigues, Éditions de l'Aube, 174 p.

Cattan N., Grasland C., 2003. « ORATE/ESPON : un réseau de coopération pour un meilleur aménagement du territoire européen », *Territoires 2020*, n°7, 35 p.

Cattan N., Saint-Julien T., 1999. « Quels atouts pour les villes petites et moyennes en Europe occidentale ? », *L'information géographique*, n°4, pp. 158-164.

Cech J., 2001. « Média et Développement Durable », Bruxelles, *L'Écomanager*, 5 p.

Centre d'études prospectives, 1964. *L'Urbanisation*, Paris, Presses Universitaires de France, Coll. Centre d'Études Prospectives (Association Gaston Berger), n°11, 90 p.

Chardonnel S., 2001. « La Time-Geography : les individus dans le temps et dans l'espace », in Sanders L. (dir.), *Modèles en Analyse spatiale*, Paris, Hermès Sciences, pp. 129-156.

Ciattoni A., Veyret Y., 2003. *Les fondamentaux de la géographie*, Paris, Armand Colin, 219 p.

Clément V., 2004. « Le développement durable : un concept géographique? », *Géocofluences*, (<http://www.ens-lsh.fr/geoconfluence/doc/transv/DevDur/DevdurScient.htm#1>).

Cité des sciences et de l'industrie, 1994. *Les paradoxes de l'environnement : responsabilités des scientifiques, pouvoir des citoyens*, Paris, Albin Michel, Colloque de la Villette, 172 p.

Claval P., 2003. *La géographie du XXI^{ème} siècle*, Paris, L'Harmattan, 243 p.

Comité d'information et de mobilisation pour l'emploi, 1998. *L'implication des entreprises dans les quartiers sensibles*, La Tour d'Aigues, Éditions de l'Aube, 143 p.

Commissariat général du plan, 1972. *1985 La France face au choc du futur*, Paris, Armand Colin et la Documentation Française, Plan et Prospectives, 220 p.

Courlet C., 1999. « Territoire et Développement », *RERU*, III, pp. 533-546.

Debord G., 1967. *La société du spectacle*, Paris, Gallimard, Coll. Folio (éd. 1992), 209 p.

De Rosnay J., 1994. « L'écologie : un défi pour l'éducation », La Rochelle, Congrès de l'AGIEM, Éducation, Écologie et Approche Systémique, (<http://csiweb2.cite-sciences.fr/derosnay/articles/EduEco.htm>).

Desmarais G., Richtot G., 2000. *La géographie structurale*, Paris, L'Harmattan, 147 p.

Détienne M., 2000. *Comparer l'incomparable*, Paris, Éditions du Seuil, 127 p.

Entreprises, territoires et développement (ETD), 2003. *La prise en compte du développement durable dans les projets de territoires*, Paris, Les notes de l'observatoire, 12 p.

Faucheux S., Hue C., Petit O., 2002. « NTIC et environnement. Enjeux, risques et opportunités », *Futuribles*, n°273, pp. 3-26.

Faucheux S., O'Connor M., 2000. « Technosphère vs écosphère. Choix technologiques et menaces environnementales : signaux faibles, controverses et décisions », *Futuribles*, n°251, pp. 29-59.

Faucheux S., O'Connor M., 2003. « Le capital naturel et la demande sociale pour les biens et les services environnementaux », in Lévêque C., Leeuw (van der) S., *Quelles natures voulons-nous ?* Paris, Elviesier, pp. 86-109.

Flipo F., 2004. « Les tensions constitutives du développement durable », *Revue Développement Durable et Territoires*, (<http://www.revue-ddt.org/>).

Fröhlicher T., Kuhn A., 1997. *La coopération sur un territoire, Justifications théoriques et appréhension socio-économique*, Premier Colloque « La métamorphose des organisations », Nancy – Luxembourg, s.p.

Fujita T., 2000. « Is local cooperation against global competition? », NJ, USA, Rutgers University, 8 p., (http://econgeog.misc.hit-u.ac.jp/icgg/intl_mtgs/TFujita.pdf).

George P., 1971. *L'environnement*, Paris, Presses Universitaires de France, Coll. Que Sais-je ?, 127 p.

Ghorra-Gobin C. (dir.), 1994. *Penser la ville de demain. Qu'est-ce qui institue la ville ?*, Paris, L'Harmattan, Coll. Géographie et Cultures, 266 p.

Ginisty B., 1996. « Le concept de prospective en question : une lecture de Gaston Berger », Espace virtuel « Passions et Raisons publiques », Rhizome Conseil, Études, Stratégie, Base documentaire, (<http://www.rhizome-conseil.com/>).

Godard F., 1996. « Des partenariats dans nos villes pour l'innovation urbaine », Istanbul, CNRS PIR-Villes, Habitat II, Programme MOST (Gestion des transformations sociales), UNESCO, 22 p.

Godard O., 2000. *La démarche de développement durable à l'échelle des régions urbaines*, Actes du 5^{ème} forum des acteurs du développement durable, Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, Lille, s.p.

Gouttebel J.-Y., 2003. *Stratégies de développement territorial*, Paris, Economica, 2ème édition, pp. 207-245.

Grasland C., 1997. « À la recherche d'un cadre théorique et méthodologique pour l'étude des maillages territoriaux », Communication présentée aux entretiens J. Cartier/Séance : « De l'aire au réseau », Lyon, s.p.

Guillaume M., 2002. *Virus Vert. Entretiens avec Isabelle Bourboulon*, Paris, Descartes & Cie, 150 p.

Hulot N., 2004. *Le syndrome du Titanic*, Paris, Calmann-Lévy, Coll. Livre de poche, 309 p.

IFEN, 2002. *L'environnement en France*, Paris et Orléans, La Découverte et IFEN Édition, 606 p.

Jollivet M. (dir.), 2001. *Le Développement durable, de l'utopie au concept. De nouveaux chantiers pour la recherche*, Paris, Elsevier, 288 p.

Jourdan S., Mirenowicz J. (éd.), 2002. « Maîtriser la consommation d'électricité au nord », Fribourg, CERIN, *La revue durable*, n°1, 75 p.

Jourdan S., Mirenowicz J. (éd.), 2002. « Cultiver les savoirs pour mieux cultiver les sols », Fribourg, CERIN, *La revue durable*, n°2, 75 p.

Jourdan S., Mirenowicz J. (éd.), 2003. « Qualité de l'air. Comment lutter contre la pollution ? », Fribourg, CERIN, *La revue durable*, n°3, 71 p.

Jourdan S., Mirenowicz J. (éd.), 2003. « Rendre les villes durables grâce à leurs habitants », Fribourg, CERIN, *La revue durable*, n°5, 71 p.

Kolosy K., 1997. « Le développement local : réflexion pour une définition théorique du concept », (www.globenet.org/horizon-local/).

Laborit H., 1971. *L'homme et la ville*, Paris, Flammarion, 214 p.

Lacoste A., Salanon R., 2001. *Éléments de biogéographie et d'écologie*, Paris, Nathan Université, 2ème édition, 300 p.

Laganier R., Villalba B., Zuindeau B., 2002. « Le développement durable face au territoire : éléments pour une recherche pluridisciplinaire », *Revue Développement Durable et Territoires*, (<http://www.revue-ddt.org/>).

Lalande A., 1926. *Vocabulaire technique et critique de la philosophie. 2 vol.*, Paris, Presses universitaires de France, 3ème édition, 1993, 1 323 p.

Lardon S., Maurel P., Piveteau V., 2001. *Représentations spatiales et développement territorial* Paris, Hermès Sciences Publications, 437 p.

Le Cœur C. (coord.), 1996. *Éléments de Géographie Physique*, Rosny, Bréal Éditions, 416 p.

Les Amis de la terre, Entreprises pour l'environnement, 1997. *Étude sur les associations de défense de l'environnement*, (<http://www.amisdelaterre.org>), résumé 7 p.

Lévy J., 1999. *Le tournant géographique, Penser l'espace pour lire le monde*, Paris, Belin, 388 p.

Lévy J., 1997. *Europe, Une géographie*, Paris, Hachette Livre, rééd. 1998, 288 p.

Lévy J., Lussault M. (dir.), 2000. *Logiques de l'espace, Esprit des lieux. Géographies à Cerisy*, Paris, Belin, 343 p.

Lévy J., Lussault M. (dir.), 2003. *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Paris, Belin, 1034 p.

Lipietz A., 1998. *Sur l'opportunité d'un nouveau type de société à vocation sociale*, Rapport relatif à la lettre de mission du 17 septembre adressée par Madame Aubry, Ministre de l'Emploi et de la Solidarité, (<http://lipietz.net/>), 81 p.

Loinger G., 2002. « Note introductive au 62^{ème} séminaire de l'OIPR, Les temps de l'économie face aux temps des territoires », 62^{ème} séminaire de l'OIPR du 6 mars, (<http://www.reperes-oipr.com>).

Loinger G., 2003. « Note introductive au 68^{ème} séminaire de l'OIPR. La forme territorialisée du développement durable », 68^{ème} séminaire de l'OIPR du 23 mai, (<http://www.reperes-oipr.com>).

Magnaghi A., 2003. *Le projet local*, Liège (Belgique), Éditions Mardaga, Coll. Architecture + Recherches, 128 p.

Merrien F.-X., 1998. « De la gouvernance et des États-providence contemporains », *Revue internationale des sciences sociales*, n° 155, pp. 61-71.

Mottet G., 1993. *Géographie physique de la France*, Paris, Presses Universitaires de France, 3^{ème} édition revue et augmentée, 1999, 744 p., pp. 229-288.

Ouvrage collectif, 2001. *Géographies anglo-saxonnes, Tendances contemporaines*, Mappemonde, Paris, Belin, 302 p.

Ouvrage collectif, 2002. *Limites et discontinuités en géographie*, SEDES/VUEF, coll. DIEM, 159 p.

Passet R., 1979. *L'économique et le vivant*, Paris, Economica, (édition 1996), 291 p.

Passet R., 1995. « Le développement économique, un concept éminemment transdisciplinaire : le regard de la destruction créatrice en économie », *Bulletin interactif du Centre international de recherches et études transdisciplinaires*, n°3-4, 5 p.

Passet R., Theys J. (dir.), 1995. *Héritiers du futur, Aménagement du territoire, environnement et développement durable*, La Tour d'Aigues, Éditions de l'Aube, 270 p.

Pumain D., Saint-Julien T., 1997. *L'analyse spatiale, Localisations dans l'espace*, Paris, Armand Colin, 167 p.

Pumain D., Saint-Julien T., 2001. *Les interactions spatiales*, Paris, Armand Colin, 191 p.

Requier-Desjardins D., 1999. « Dimensions territoriales du développement durable », Axe de recherche C3ED, (www.globenet.org/horizon-local/webdev/9905territ.html).

Saint-Julien T., 1992. « Diffusion spatiale », in Bailly A., Ferras R., Pumain D. (dir.), *Encyclopédie de la géographie*, Paris, Economica, pp. 577-598.

Scarwell H.-J., Laganier R., 2003. « Les recompositions de l'action publique en contexte transfrontalier : l'exemple du district hydrographique de l'Escaut. » *Revue Développement Durable et Territoires*, (<http://www.revue-ddt.org/>).

Sébastien L., Brodhag C., 2004. « À la recherche de la dimension sociale du développement durable », *Revue Développement Durable et Territoires*, (<http://www.revue-ddt.org/>).

Sémichon S., 1985. « Informatique et collectivités locales », *Urbanisme*, n° 208, pp.4-13.

Sougareva N., Holec N., 2002. *L'histoire des villes durables européennes*, (<http://www.ecologie.gouv.fr/IMG/agenda21/intro/sougare1.htm>).

Theys J., 2002. « L'approche territoriale du développement durable, condition d'une prise en compte de sa dimension sociale », *Revue Développement Durable et Territoires*, (<http://www.revue-ddt.org/>).

Tissier J.-L., 1992. « La géographie dans le prisme de l'environnement (1970-1990) », in Robic M.-C. (dir.), *Du milieu à l'environnement. Pratiques et représentations du rapport homme/nature depuis la Renaissance*, Paris, Economica, 1992, pp. 201-236.

Torres E., 2000. « Adapter localement la problématique du développement durable : rationalité procédurale et démarche-qualité », *Revue Développement Durable et Territoires*, (<http://www.revue-ddt.org/>).

Toussaint J.-Y., Zimmermann M. (dir.), 1998. *Projet urbain. Ménager les gens, aménager la ville*, Hayen (Belgique), Pierre Mardaga éditeur, Coll. Architecture + Recherche, 202 p.

Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources, Programme des Nations Unies pour l'environnement et Fonds mondial pour la nature, 1980. *Stratégie mondiale de la conservation : la conservation des ressources vivantes au service du développement durable*, Gland (Suisse), UICN, 59 p.

Veyret Y., 1999. *Géo-environnement*, Paris, SEDES/HER, Coll. Campus Géographie, 159 p.

Vicente J., 1999. « Interactions et diversité spatiale des modes de coordination : quelques repères », *RERU*, n°4, pp. 827-850.

Vigneron J., Francisco L., 1996. *La communication environnementale*, Paris, Economica, Coll. Poche Environnement, 112 p.

Wachter S. et alii., 2000. *Repenser le territoire, Un dictionnaire critique*, La Tour d'Aigues, Éditions de l'Aube, 287 p.

Yatchinovsky A., 2000. *L'approche systémique pour gérer l'incertitude et la complexité*, Issy-les-Moulineaux, ESF Éditeur, 2^{ème} édition, Coll. Formation permanente, Séminaire Mucchielli, 168 p.

Zaccarì E., 2002. « De quelques visions mondiales des limites de l'environnement », *Revue Développement Durable et Territoires*, (<http://www.revue-ddt.org/>).

Villes Nouvelles

Béhar D., Estebe P., Gonnard S., 2002. *Les Villes Nouvelles en Île-de-France ou la fortune d'un malentendu. Revue de littérature (1965-2000)*, Programme d'histoire et d'évaluation des Villes Nouvelles, Acadie Reflex, 60 p.

Béhar D., Estebe P., Gonnard S., 2003. *Les Villes Nouvelles en Île-de-France*. Programme Histoire et évaluation des Villes Nouvelles, Acadie Reflex, 110 p.

Bila S., 2001. *Approche cartographique de Saint-Quentin-en-Yvelines : cartographie historique et application pratique au service de l'Écomusée*, Mémoire de maîtrise de géographie, Université de Paris X Nanterre, 52 p. + annexes.

Blanc R., 1989. *Mémoire de Trappes. Le territoire*, Ville de Trappes, 24 p.

Brette C., Chaumier J.-M., 1984. *Évaluation de la vie associative à Saint-Quentin-en-Yvelines*, Rapport au Groupe de recherche pour l'éducation permanente (GREP), 82 p.

Cahiers de l'IAURIF, 1994. « Saint-Quentin-en-Yvelines, partie prenante dans le téléport Paris-Île-de-France. Le centre de visioconférence et de services de Saint-Quentin-en-Yvelines », n°107, pp. 42-45.

Chenu R., 1994. *Paul Delouvrier ou la passion d'agir*, Paris, Seuil, Coll. L'histoire immédiate, 413 p.

Conseil de la coopération culturelle, 1976. *Symposium sur l'animation dans les Villes Nouvelles et les grands ensembles neufs*, Strasbourg, Comité de l'éducation extrascolaire et du développement culturel, 59 p.

Convention cadre du Grand Projet de Ville de Trappes-La Verrière. 2002. Versailles, 37 p.

Cranet A., 2002. *Les équipements sportifs en Ville Nouvelle. Étude comparative : Trappes-Montigny-le-Bretonneux*, Mémoire de maîtrise de géographie, Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines, 150 p.

Draussin Y., 1984. « Un centre novateur. Le quartier de la gare à Saint-Quentin-en-Yvelines, Ville Nouvelle », *Urba* n°202, pp. 2-10.

Dupont P., 1992. *Construire sa sociabilité dans une Ville Nouvelle. Saint-Quentin-en-Yvelines. Les sept mares à Elancourt*, Recherche menée pour la mission du patrimoine ethnologique, Ministère de la culture, E.A.U.R.I. - E.H.E.S.S., 138 p.

Écomusée de Saint-Quentin-en-Yvelines, 1997-1998. *Un centre pour la Ville Nouvelle ?* Catalogue de l'exposition « Le centre, vous y êtes! », SAN-Écomusée, 96 p.

EPA de Saint-Quentin-en-Yvelines, 1989. *Si Saint-Quentin-en-Yvelines m'était conté. Tome 1. L'essor économique*, EPA, 40 p.

EPA de Saint-Quentin-en-Yvelines, 1990. *Si Saint-Quentin-en-Yvelines m'était conté. Tome 2. La trame verte*, EPA, 48 p.

EPA de Saint-Quentin-en-Yvelines, 1991. *Si Saint-Quentin-en-Yvelines m'était conté. Tome 3-4. L'urbanisme*, EPA, 64 p.

EPA de Saint-Quentin-en-Yvelines, 1993. *Si Saint-Quentin-en-Yvelines m'était conté. Tome 5 Les Saint-Quentinois*, EPA, 48 p.

EPA de Saint-Quentin-en-Yvelines, 1994. *Si Saint-Quentin-en-Yvelines m'était conté. Tome 6. L'architecture*, EPA, 48 p.

Estèbe P., 2004. « Les Villes Nouvelles franciliennes : un laboratoire politique ? », *Pouvoirs locaux* n°60, pp. 1-5.

Fouchier V., 2001. *Périmètres institutionnels, bassins de vie, territoires de comparaison Comment définir les Villes Nouvelles et à quoi les comparer ?* Programme interministériel d'histoire et d'évaluation des Villes Nouvelles, 14 p.

Fouchier V., Mirande B., 1999. *Les logements neufs et leur population dans les cinq Villes Nouvelles franciliennes (1990-1997)*, Paris, Édition du Ministère de l'Équipement, 141 p.

Halbert L., 2004. *Villes Nouvelles franciliennes et desserrement des services aux entreprises*, Rapport, Ministère de l'Équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer, Programme interministériel d'histoire et d'évaluation des Villes Nouvelles françaises, 108 p.

Haura H., 1991. *Associations et vie culturelle au Bois de l'Etang, commune de La Verrière*, Mémoire de Maîtrise de Sciences et techniques, Université Paris XIII Villetaneuse, 92 p.

Jouannais È., 1998. « La préhistoire des Villes Nouvelles », *Urbanisme* n°301, pp 51-53.

Julien É., 2003. *Les réseaux hydrauliques et la Trame bleue à Saint-Quentin-en-Yvelines*, Mémoire de Maîtrise de géographie, Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines, 156 p.

La lettre du cadre territorial, 2004. « 2005 : Quelle intercommunalité ? », n°269, pp. 20-30.

Le courrier des maires, 1999. « L'Agglomération, vedette de l'aménagement du territoire », avril, pp. 10-15.

Le courrier des maires, 1999. « Dossier Intercommunalité : ce qui va vraiment changer », septembre, pp. 21-30.

Les Cahiers de Sciences et Vie, 2003. « Sciences et techniques des bâtisseurs de Versailles », n°74, 120 p.

- Leimdorfer F., 2001. « Saint-Quentin (en-Yvelines) ou Ville Nouvelle ? Le choix de nom comme choix de ville », *Langage et Société*, n°96, pp. 71-103.
- Loriers M.-C., 1992. *Saint-Quentin-en-Yvelines. Histoire en marche et verts parages*, Paris, Éditions Autrement, Série France n°10, 101 p.
- Mairie de Trappes, Service documentation, 1990. *Mémoire de Trappes. À l'aube du XX^{ème} siècle*, Ville de Trappes, 32 p.
- Merlin P., 2003. *L'Île-de-France hier, aujourd'hui, demain*, Paris, la Documentation Française, 160 p.
- Monzain N., 1999. *Étude préalable à l'élaboration d'une charte pour l'Environnement en Ville Nouvelle de Saint-Quentin-en-Yvelines*, Rapport de stage Maîtrise IUP Génie et Gestion de l'environnement, Université Denis Diderot, 60 p.
- Musée de la ville de Saint-Quentin-en-Yvelines, 1998-1999. « *L'esprit pionnier* » ou *l'aventure des premiers habitants de la Ville Nouvelle de Saint-Quentin-en-Yvelines*, Catalogue de l'exposition « L'esprit pionnier », 64 p.
- Oseret I., 1999. *La communication en Ville Nouvelle : le cas de Saint-Quentin-en-Yvelines*, Mémoire de maîtrise en Info-Com, Université de Saint-Denis (Paris 8), 170 p.
- Perrin D., 1997. *L'esprit pionnier en Ville Nouvelle, un mode de vie urbain?* Mémoire de Maîtrise de sociologie, Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines, 96 p.
- Roncayolo M., Paquot T., (dir.), 1992. *Villes et civilisation urbaine, XVIII^{ème} - XX^{ème} siècle*, Paris, Larousse, 688 p.
- Rouleau B., 1988. « Parcellaire et tissu urbain dans les quartiers périphériques de Paris », *Villes en parallèle*, n°12-13, pp. 146-163.
- SAN de Saint-Quentin-en-Yvelines, 1999. *30 ans de Ville Nouvelle de Saint-Quentin-en-Yvelines*, Cahiers de l'Observatoire de la Ville, numéro spécial décembre, 63 p.
- SAN de Saint-Quentin-en-Yvelines, 2000. *Contrat de ville intercommunale 2000-2006, Plan d'action*, Direction Action sociale Politique de la Ville, 124 p.
- SAN de Saint-Quentin-en-Yvelines, 2002. *Diagnostic socio-économique 2002*, Observatoire de la ville, 80 p.
- Sauvayre A., Vanoni D., 2004. *Identités, représentations collectives et gouvernance urbaine dans les Villes Nouvelles de Cergy-Pontoise et Saint-Quentin-en-Yvelines*, Programme d'histoire et d'évaluation des Villes Nouvelles, FORS Recherche Sociale, 108 p.
- Smiljanic D., Petit S., 2001. *Une télé locale en quête de crédibilité : les stratégies de démarcation politique dans un contexte d'élections municipales et cantonales*, Mémoire de DESS Information et Communication, Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines, 100 p.

Stéphan E., Harrold J., Sanquer Y., 1993. *Architecture rurale à Saint-Quentin-en-Yvelines. Les grandes fermes du plateau en 1900*, Exposition du 2 juillet au 26 septembre, 15 p.

Tayab Y., 1996. *Les associations d'habitants dans la gestion et l'aménagement de l'espace : cas du Val Maubuée*, Thèse de doctorat en géographie, Université Panthéon-Sorbonne, 302 p.

Territoires, 1990. « Ville Nouvelle et vie associative : trois expériences », pp. 36-50.

Theulé F., 2004. *Saint-Quentin-en-Yvelines 1965-2004 : aménageurs et élus, du périmètre au territoire, appropriations croisées*, Mission d'histoire et d'évaluation des Villes Nouvelles, 39 p. + annexes.

Trilles B., 1994. « Jardins, parcs et paysages en Villes Nouvelles », *Monuments historiques*, n°192, pp. 92-95.

Truong N., 1999. « L'idéologie de l'insécurité. Trappes, la ville qui tient », *Le monde diplomatique*, avril, pp. 26-27.

Tsiomis Y., 1988. « Un tissu de mensonges : la forme urbaine ou la réhabilitation est-elle une pratique particulière ? », *Villes en parallèle*, n°12-13, pp. 235-243.

Urbanisme, 1998. « Villes Nouvelles », n° 301, pp. 44-93.

Vadelorge L. (dir.), 2004. *Éléments pour une histoire des Villes Nouvelles*, Actes du séminaire Temporalités et Représentations des Villes Nouvelles. Programme d'Histoire et d'évaluation des Villes Nouvelles, Paris, Éditions Le Manuscrit, 261 p.

Vadelorge L., 2003. « Des villes sans histoire », *Ethnologie française*, n°1, pp. 21-30.

Vallat C. (dir.), 2000. *Île-de-France. Lumière des terroirs, des savoirs, des pouvoirs*, Paris, Éditions Autrement, Coll. France, n°18, 202 p.

Vannier R., 2001. *Atlas du logement de Saint-Quentin-en-Yvelines*, Mémoire de maîtrise de géographie, Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines, 265 p.

Ville de Trappes, 1991. *Documentation. Mémoire de Trappes*, Exposition du 25 septembre au 17 novembre, Galerie Le Corbusier, 16 p.

Wald P., Kolumban K., 2000. « Les deux Saint-Quentin : constitution discursive de l'image de la Ville Nouvelle lorsqu'on demande son chemin », in Wald P., Leimdorfer F. et Kolumban K., *Dire sa ville, les mots de Saint-Quentin*, Rapport intermédiaire au SAN de Saint-Quentin-en-Yvelines, pp. 5-25 + corpus annexe.

Yvelines Environnement, 1999. *Ville Nouvelle de Saint-Quentin-en-Yvelines, une opération d'intérêt national ?* Versailles, 16 p.

Yvelines Environnement, 2004. *Rapport moral pour l'année 2003*, Assemblée générale, Versailles, pp. 11-28.

Sites Internet régulièrement consultés:

- Association des villes et collectivités pour les communications électroniques et l'audiovisuel (AVICCA) : <http://www.avicam.org/>
- Autorité de régulation des télécommunications (ART) : <http://www.art-telecom.fr>
- Conseil national de l'information géographique (CNIG): <http://www.cnig.serveur-1.net/>
- Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) : www.csa.fr
- Fondation Internet nouvelle génération (FING) : <http://www.fing.org>
- Horizon local : <http://www.globenet.org/horizon-local>
- Institut de l'audiovisuel et des télécommunications en Europe (IDATE) : www.idate.fr
- Journal du Net : <http://www.journaldunet.com/>
- Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie : <http://www.industrie.gouv.fr> et <http://www.telecom.gouv.fr>
- Ministère de l'équipement, Centre de documentation et d'urbanisme : <http://www.urbanisme.equipement.gouv.fr/cdu>
- Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement : <http://www.ecologie.gouv.fr>
- Observatoire international de prospective régionale (O.I.P.R.) : <http://www.reperes-oipr.com>
- Revue Réseaux (CNET) : www.enssib.fr/autres-sites/reseaux-cnet
- Revue Terminal : <http://www.terminal.sgdg.org>
- Sénat : <http://www.senat.fr>
- Serveur de Michel Volle : <http://www.volle.com>
- Serveur principal de l'équipe Réseaux, Savoirs & Territoires (ENS) : <http://barthes.ens.fr>
- Union des télévisions locales de service public (TLSP) : <http://membres.lycos.fr/teleplume/>

TABLE DES DOCUMENTS

Doc. 1 SCHÉMA DE BASE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE : L'INTERDÉPENDANCE ENTRE TROIS SPHÈRES OU SYSTÈMES.....	7
Doc. 2 MODÈLE DE CORRESPONDANCE ENTRE TIC ET DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL DURABLE.....	8
Doc. 3 SCHÉMA DE LA TERRITORIALITÉ.....	12
Doc. 4 CHRONOLOGIE DES INVENTIONS TECHNIQUES ET RÉGLEMENTAIRES (1790-2005).....	19
Doc. 5 PRINCIPALES TECHNOLOGIES FILAIRES ET HERTZIENNES D'ACCÈS AU HAUT DÉBIT ¹ EN 2004.....	22
Doc. 6 DIVERSITÉ DES TECHNOLOGIES DE CONNEXIONS PERMANENTES SUR LA BOUCLE LOCALE (FRANCE, DÉCEMBRE 2004).....	23
Doc. 7 TROIS TYPES DE RÉSEAUX MIS EN PLACE DANS LES ANNÉES 1980 POUR LES BESOINS D'ÉCHANGE DE DONNÉES INFORMATISÉES DES ENTREPRISES.....	25
Doc. 8 LES UTILISATEURS D'INTERNET EN 2003 : LA FRACTURE NUMÉRIQUE DANS LE MONDE.....	27
Doc. 9 QU'EST-CE QUE LA « BOUCLE LOCALE » ? L'ENJEU DE LA DESSERTE DE L'ABONNÉ.....	34
Doc. 10 LA COUVERTURE DE LA FRANCE EN TECHNOLOGIES DSL EN JUIN 2004..	35
Doc. 11 LA CROISSANCE DU PARC HAUT DÉBIT DANS L'UNION EUROPÉENNE (ENTRE LE 1 ^{er} JUILLET 2003 ET LE 1 ^{er} JANVIER 2004).....	36
Doc. 12 DIFFUSION DES TÉLÉVISIONS LOCALES CÂBLÉES.....	41
Doc. 13 LES 115 SITES D'ÉMISSION DE LA TÉLÉVISION NUMÉRIQUE TERRESTRE (TNT).....	47
Doc. 14 THÉORIE DE L'INFORMATION. MODÈLE LINÉAIRE DE SHANNON ET WEAVER, 1949.....	51
Doc. 15 MODÈLE CYBERNÉTIQUE DE NORBERT WIENER, 1951.....	51
Doc. 16 TROIS CATÉGORIES DE RÉSEAUX.....	54
Doc. 17 TOPOLOGIE, CROISSANCE ET DIMENSION DU RÉSEAU (SYNTHÈSE D'APRÈS G. DUPUY, J.-M. OFFNER, D. PUMAIN).....	59
Doc. 18 LE MODÈLE OSI.....	60
Doc. 19 « THE STRUCTURE OF THE INFORMATION INDUSTRY ».....	66
Doc. 20 LE PROCESSUS DE DIFFUSION SPATIALE DE L'INNOVATION.....	67
Doc. 21 L'INFORMATIQUE : FARDEAU DES ANNÉES 1980, ESPOIR DES ANNÉES 2000 ?	70
Doc. 22 SALARIÉS DES ACTIVITÉS DE L'AUDIOVISUEL EN ÎLE-DE-FRANCE, 1998....	74
Doc. 23 ÉVOLUTION DE LA VILLE ET DES POLITIQUES DE COMMUNICATION ET D'INFORMATION À SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES.....	95
Doc. 24 SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES : SITUATION GÉOGRAPHIQUE, PRINCIPALES LIAISONS ROUTIÈRES.....	97
Doc. 25 COMMANDERIE DES TEMPLIERS DE LA VILLEDIEU, ÉLANCOURT.....	99
Doc. 26 TOPOGRAPHIE DE SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES.....	100

Doc. 27 RIGOLE DU DANUBE, GUYANCOURT.....	101
Doc. 28 LE TERRITOIRE À LA FIN DU XVIIIème SIÈCLE.....	102
Doc. 29 ANCIENNE FERME DU MANET À MONTIGNY-LE-BRETONNEUX.....	103
Doc. 30 CARTE POSTALE DE LA GARE DE LA VERRIÈRE, CONSTRUITE EN 1850....	104
Doc. 31 JARDINS OUVRIERS LE LONG DE LA VOIE FERRÉE À TRAPPES.....	105
Doc. 32 LES DENTS DE SCIE À TRAPPES.....	105
Doc. 33 LE PREMIER PÉRIMÈTRE D'ÉTUDE POUR LA VILLE NOUVELLE DE TRAPPES EN 1965.....	109
Doc. 34 PÉRIMÈTRE DE LA VILLE NOUVELLE LORS DE L'INSTITUTION DE SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES EN 1970.....	110
Doc. 35 PÉRIMÈTRE D'URBANISATION DE LA VILLE NOUVELLE, OCCUPATION DES SOLS EN 1991.....	115
Doc. 36 MODE D'OCCUPATION DU SOL : SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES ET COMMUNES ADJACENTES.....	117
Doc. 37 ROUTE DÉPARTEMENTALE 195 À MAGNY-LES-HAMEAUX.....	118
Doc. 38 LE BOIS DE L'ÉTANG, LA VERRIÈRE.....	119
Doc. 39 ENTRÉE DU LOTISSEMENT DE CHAMPFLEURY, VOISINS-LE-BRETONNEUX.....	121
Doc. 40 RÉPARTITION DES LOGEMENTS PAR DATE DE CONSTRUCTION ET AIRES EN DIFFICULTÉ.....	123
Doc. 41 LES 57 QUARTIERS IRIS 2000.....	124
Doc. 42 HABITAT INDIVIDUEL ET COLLECTIF À SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES..	125
Doc. 43 LA MAISON POUR TOUS, QUARTIER DES SEPT MARES, ÉLANCOURT.....	127
Doc. 44 CITÉ DU PONT-DU-ROUTOIR, GUYANCOURT.....	128
Doc. 45 LE TEMPLE, VOISINS-LE-BRETONNEUX.....	129
Doc. 46 COMPÉTENCES D'UNE COMMUNAUTE D'AGGLOMÉRATION.....	134
Doc. 47 PLANS D'INFORMATION DANS LA VILLE D'ÉLANCOURT.....	138
Doc. 48 LES BORÉALES, VOISINS-LE-BRETONNEUX.....	140
Doc. 49 CAMPAGNE DE COMMUNICATION LANCÉE PAR LE SAN AU MILIEU DES ANNÉES 1980.....	142
Doc. 50 IMMEUBLE EDISON, MAISON DE LA COMMUNICATION, GUYANCOURT..	147
Doc. 51 PRÉROGATIVES DES COMMUNES ET DU SAN.....	148
Doc. 52 LOCALISATION DES PARCS D'ACTIVITÉS DE LA VILLE NOUVELLE À TRAVERS LE PROJET DE TÉLÉPORT PARIS ÎLE-DE-FRANCE.....	151
Doc. 53 ZONE D'ACTIVITÉS DES QUATRE-ARBRES À ÉLANCOURT.....	152
Doc. 54 VILLAS D'ENTREPRISES À VOISINS-LE-BRETONNEUX.....	152
Doc. 55 BUDGET PRÉVISIONNEL 2004 POUR LA COMMUNICATION À SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES.....	160
Doc. 56 FRAIS GÉNÉRAUX : POIDS DE CHAQUE POSTE DANS CE BUDGET.....	160
Doc. 57 ÉDITIONS : POIDS DE CHAQUE POSTE DANS CE BUDGET.....	160
Doc. 58 TAUX DE PÉNÉTRATION DU CÂBLE ET PART DES FOYERS ABONNÉS À INTERNET.....	161

Doc. 59 DENSITÉ ASSOCIATIVE DANS QUATRE VILLES NOUVELLES.....	162
Doc. 60 DENSITÉ ASSOCIATIVE DANS LES COMMUNES DE SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES.....	162
Doc. 61 LES ABORDS DE LA GARE DE SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES : VUES D'ENSEMBLE ET DÉTAILS.....	167
Doc. 62 LES TÉLÉVISIONS LOCALES FRANCILIENNES.....	179
Doc. 63 INFLUENCE DES CHAÎNES LOCALES SUR LES PRATIQUES LOCALES.....	183
Doc. 64 HORAIRES D'ÉCOUTE DE TV FIL 78 EN SEMAINE.....	184
Doc. 65 DURÉE ET FRÉQUENCE DES ÉMISSIONS SUR TV FIL 78.....	186
Doc. 66 DURÉE MOYENNE DES SUJETS DANS LE JOURNAL QUOTIDIEN (2000-2004).....	192
Doc. 67 DURÉE MOYENNE DE TEMPS D'ANTENNE DES SUJETS DU JOURNAL.....	192
Doc. 68 POIDS DÉMOGRAPHIQUE ET RÉPARTITION DES TOURNAGES À L'INTÉRIEUR DE LA ZONE DE DIFFUSION.....	192
Doc. 69 PART DES TOURNAGES RAPPORTÉE AU POIDS DÉMOGRAPHIQUE D'UNE COMMUNE.....	193
Doc. 70 PART DES THÈMES DANS LE JOURNAL QUOTIDIEN DE TV FIL 78.....	194
Doc. 71 CLASSEMENT THÉMATIQUE DES SUJETS SAINT-QUENTINOIS.....	194
Doc. 72 THÈMES RÉCURRENTS ET THÈMES RARES DANS LE CLASSEMENT DES CINQ PREMIERS THÈMES PAR COMMUNE.....	195
Doc. 73 TAUX DE PÉNÉTRATION DU CÂBLE À SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES ET DANS LES COMMUNES ASSOCIÉES.....	196
Doc. 74 LES 22 NUMÉROS DE <i>RHIZOME</i> ET LEUR DATE DE PREMIÈRE DIFFUSION	209
Doc. 75 <i>RHIZOME</i> : STRUCTURE D'UN MAGAZINE MENSUEL DE 26 MINUTES.....	211
Doc. 76 PAGE D'ACCUEIL DU SITE DE <i>RHIZOME</i>	214
Doc. 77 PART DES LIEUX DE TOURNAGE (<i>RHIZOME</i> , 2002-2004)	220
Doc. 78 FONCTION DES INTERVENANTS « FIL ROUGE » (INVITÉS) DANS <i>RHIZOME</i>	220
Doc. 79 STATUT ET ORIGINE DES ACTEURS INTERVIEWÉS DANS <i>RHIZOME</i> (2002-2004).....	221
Doc. 80 ANCRAGE LOCAL DES MAGAZINES PAR THÈMES, PREMIÈRE SÉRIE (2002-2003).....	222
Doc. 81 ANCRAGE LOCAL DES MAGAZINES PAR THÈME, DEUXIÈME SÉRIE (2003-2004).....	223
Doc. 82 ORIGINE DES ACTEURS INTERVIEWÉS, PREMIÈRE SÉRIE (2002-2003).....	223
Doc. 83 ORIGINE DES ACTEURS INTERVIEWÉS, DEUXIÈME SÉRIE (2003-2004).....	224
Doc. 84 LIEUX DE TOURNAGE DES DOSSIERS DES 22 ÉMISSIONS.....	226
Doc. 85 LIEUX DE TOURNAGE DES DOSSIERS « CONTEXTE » DES 22 ÉMISSIONS.....	227
Doc. 86 LIEUX DE TOURNAGE DES DOSSIERS « ENJEUX ET RISQUES » DES 22 ÉMISSIONS.....	228
Doc. 87 LIEUX DE TOURNAGE DES DOSSIERS « INNOVATIONS ET PERSPECTIVES » DES 22 ÉMISSIONS.....	229
Doc. 88 TITRE DES REPORTAGES DES DOSSIERS, PREMIÈRE SÉRIE (2002-2003).....	230

Doc. 89 TITRE DES REPORTAGES DES DOSSIERS, DEUXIÈME SÉRIE (2003-2004)	231
Doc. 90 LA RÉALISATION : THÉORIE ET PRATIQUE.....	235
Doc. 91 TOURNAGE À LA BERGERIE DE RAMBOUILLET, MARS 2003.....	237
Doc. 92 CONTENU DE LA RUBRIQUE FORMATION DE <i>RHIZOME</i>	238

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS.....	2
INTRODUCTION GÉNÉRALE.....	3
1. Champ de questions.....	4
1.1 Des territoires locaux pour contrer les effets pervers de la globalisation ?.....	4
1.2 Les TIC pour réduire les inégalités territoriales ?.....	5
1.3 Le « développement durable » : une idée simple pour appréhender la complexité...6	
2. Choix d'une problématique d'articulation Territoire/TIC/ Développement durable.....7	
2.1 Schéma de mise en correspondance des TIC et du développement durable.....7	
2.2 Observations générales sur la mise en correspondance des TIC et du développement durable.....8	
3. Quel est le rôle des TIC dans la construction de la territorialité ?.....11	
3.1 Une contribution à l'approche de la territorialité.....11	
3.2 Organisation de la thèse en trois parties.....12	
4. Point sur la méthode.....13	
PREMIÈRE PARTIE TIC ET TERRITOIRES : DES EFFETS STRUCTURANTS AUX STRATÉGIES DE DÉVELOPPEMENT.....	16
CHAPITRE 1 DIVERSITÉ TECHNOLOGIQUE ET PERSPECTIVES DE COUVERTURE DES TERRITOIRES EN INFRASTRUCTURES DE RÉSEAUX À HAUT DÉBIT.....	21
1.1 Hauts débits et usages : les fractures d'Internet.....	24
1.1.1 Les enjeux géographiques de la croissance d'un système décentralisé : Internet.....	24
1.1.2 Les enjeux de la normalisation.....	30
1.1.3 Principes et enjeux du dégroupage de la « boucle locale »	32
1.2 La diversification des modes de télédiffusion : quelle place pour le local ?.....	36
1.2.1 Spatialisation des réseaux de radiodiffusion et de télédiffusion.....	37
1.2.2 Retour sur l'échec du Plan Câble et sur les risques d'une conception infrastructurelle du rôle des télécommunications.....	42
1.2.3 Nouveaux modes de diffusion et de production télévisées : vers des dynamiques polycentriques ?.....	45
1.2.3.1 La télévision numérique terrestre.....	45
1.2.3.2 Évolution des modèles de télévision interactive : l'enjeu des télévisions sur IP.....	48
1.2.3.3 Réflexion intermédiaire sur l'information-message et sur le lien entre réseau et société.....	50
1.3 Conception des réseaux et aménagement des territoires.....	55
1.3.1 Les collectivités territoriales, opérateurs de réseaux à haut débit.....	56
1.3.2 Le réseau vecteur d'interdépendances et facteur d'intégration territoriale	58

1.3.3 L'infrastructure : niveau intermédiaire entre infrastructure et service.....	60
CHAPITRE 2 LES TIC FACTEURS DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL ?.....	64
2.1 Convergence et numérisation : impacts sur la construction des territoires.....	65
2.1.1 Retour sur la notion de convergence et sur la trajectoire des innovations	65
2.1.2 Numérisation, productivité du travail et localisation des firmes.....	69
2.1.3 Systèmes hypermédias : les territoires entre réalité et virtualité.....	75
2.2 La notion fondamentale d'intermédiation pour penser le rôle des acteurs	79
2.2.1 Infomédiation et information-méthode : enjeux de la transparence.....	79
2.2.2 Tiers-secteur et modèles alternatifs.....	81
2.2.3 L'image (et le son) redécouverts par les territoires et la géographie ?.....	84
CONCLUSION DE LA PREMIÈRE PARTIE.....	90
DEUXIÈME PARTIE INNOVATION, COMMUNICATION ET GOUVERNANCE LOCALE À SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES...92	
CHAPITRE 3 PORTRAIT DE SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES : LE TERRITOIRE ENTRE RÉALITÉ ET IMAGE.....	97
3.1 Une terre d'innovations techniques.....	99
3.1.1 Les transformations de l'espace sous l'impulsion royale à Versailles.....	101
3.1.2 Agriculture, chemin de fer et aviation : le patrimoine ancien des sept communes	103
3.2 Ruptures.....	106
3.2.1 Un paysage de banlieue industrielle : l'arrivée des grands ensembles à Trappes	106
3.2.2 Du plan à l'action : prévisions, découpages et organisation des élus locaux.....	108
3.2.3 Trame verte et polycentrisme : un urbanisme égalitariste	112
3.2.4 Les frontières internes et externes de Saint-Quentin-en-Yvelines	116
3.2.5 Opérations antérieures à 1970 : rejet du passé et attrait pour l'innovation.....	119
3.3 Logement et cadre de vie : les disparités profondes d'un territoire morcelé.....	122
3.3.1 Un territoire socialement hétérogène	125
3.3.2 Les difficultés actuelles des quartiers conçus entre 1974 et 1978 : les séquelles de la politique de zonage.....	127
3.3.3 Le bilan contrasté de l'urbanisation post-1978, fondée sur la mixité.....	129
3.3.4 Réflexions sur la conception du centre de Saint-Quentin-en-Yvelines : l'annonce d'un compromis.....	130
CHAPITRE 4 DE LA COMMUNICATION À L'INFORMATION : LES VOIES DE LA GOUVERNANCE LOCALE.....	133
4.1 Le passage en Communauté d'Agglomération : responsabilités et enjeux.....	134
4.2. Retour sur des expériences d'information et de communication à l'échelle des quartiers dans les années 1970.....	136
4.3 Années 1980 : un tournant politique, générationnel et médiatique.....	138
4.3.1 Faire face à la décentralisation : les débuts de la gouvernance.....	138

4.3.2 L'ancrage des problèmes sociaux et la médiatisation du territoire.....	140
4.3.3 Animation culturelle et information des citoyens : priorité à l'identité communale ou intercommunale ?.....	142
4.3.4 Les objectifs associés à la mise en œuvre du réseau câblé.....	145
4.4 Années 1990 : la volonté de consolider un pôle d'excellence économique.....	147
4.4.1 Le SAN, « happé » par les relations avec les échelons supérieurs ?.....	147
4.4.2 Une économie tertiaire et haut-de-gamme.....	149
4.4.3 La stratégie des parcs d'activités et le soin accordé à l'accueil des entreprises. .	150
4.5 Perspectives : quels thèmes fédérateurs ?	155
4.5.1 Les acteurs du développement urbain : les enjeux relatifs à la conception et à la circulation de l'information géographique locale.....	155
4.5.2 Les citoyens : une appropriation différenciée des supports d'information.....	158
4.5.3 Regard sur la vie associative locale.....	162
4.5.4 Images de la ville et environnement.....	165
4.5.4.1 Le centre commercial Saint-Quentin fédérateur ?.....	165
4.5.4.2 De la communication à l'information : l'eau, une contrainte environnementale majeure	168
CONCLUSION DE LA DEUXIÈME PARTIE	172
TROISIÈME PARTIE LE DÉVELOPPEMENT DURABLE EN IMAGES ET EN RÉALITÉ.....	173
CHAPITRE 5 LE MILIEU D'ACCUEIL DE L'INNOVATION DE LA TÉLÉVISION LOCALE TV FIL 78.....	176
5.1 La télévision locale : un outil de médiation au service du territoire local	176
5.1.1 TV FIL 78 dans le paysage des télévisions locales françaises et franciliennes. .	177
5.1.1.1 Mesurer l'ancrage local des télévisions de proximité : une recherche à construire.....	177
5.1.1.2 Les principaux critères de comparaison des télévisions locales : statut et contenu.....	179
5.1.2 Programmation, audience et modes de diffusion : des éléments à maîtriser.....	181
5.1.2.1 Connaître et anticiper la demande du public pour adapter la programmation	182
5.1.2.2 L'infographie : une spécificité de l'antenne locale en voie de disparition ?	185
5.1.2.3 TV FIL 78 : une évolution de l'offre par un accroissement progressif des moyens.....	186
5.1.2.4 Maîtriser la diffusion : un gage de crédibilité.....	187
5.1.3 « Miroir du territoire local » : l'archive au service de l'analyse du contenu.....	189
5.1.3.1 Les limites de File Maker Pro pour une gestion professionnelle de l'archivage.....	190
5.1.3.2 La représentation des thèmes et des territoires dans le journal quotidien de 2000 à 2004.....	191
5.1.3.3 Ville Nouvelle et communes associées : les limites d'un territoire-réseau	193

5.2 Un territoire propice à la création d'un magazine sur l'environnement.....	197
5.2.1 L'avant-projet : contexte pratique et théorique.....	197
5.2.1.1 L'expression de plusieurs intentions à l'origine du projet : recherche, territoire, média.....	197
5.2.1.2 Développement durable : de la prise de conscience mondiale à la gouvernance locale.....	199
5.2.2 Identification du potentiel territorial en matière d'environnement.....	201
5.2.2.1 Les acteurs : échelles d'intervention et enjeux de communication avec le public.....	201
Les institutions territoriales : quatre échelons de la commune à la région.....	201
Les organismes chargés de porter des politiques environnementales.....	202
Les associations de défense de l'environnement.....	202
Les entreprises : une diffusion lente mais inéluctable de la prise de conscience	203
L'insertion professionnelle et la formation aux métiers de l'environnement....	204
5.2.2.2 Les sujets : quatre grandes problématiques environnementales.....	205
Protection et gestion des milieux naturels : l'histoire et la géographie pour guides	205
Prévention et réduction des pollutions et des risques : un potentiel de recherche exceptionnel.....	205
Aménagement des territoires et du cadre de vie : Ville Nouvelle, ville durable ?	207
Sensibilisation et éducation à l'environnement : donner à voir, réfléchir et agir... ..	207
5.3 Concept et financement de l'émission <i>Rhizome</i>.....	208
5.3.1 Structure et fonctionnement d'un magazine mensuel de 26 minutes.....	208
5.3.1.1 Informer, sensibiliser, faire participer : trois objectifs dans un format	209
5.3.1.2 Les besoins en personnel, en matériel et en temps.....	211
5.3.1.3 Site Internet de <i>Rhizome</i> : des débuts prometteurs.....	212
5.3.2 La structure du financement : création d'un réseau d'acteurs de l'environnement	214
5.3.2.1 Financement et indépendance journalistique : rédaction d'une convention de partenariat.....	214
5.3.2.2 Projections et autres promotions du magazine auprès d'acteurs locaux....	216
CHAPITRE 6 CONSTRUIRE L'INFORMATION SCIENTIFIQUE GRAND PUBLIC : ANALYSE CRITIQUE DE <i>RHIZOME</i>.....	218
6.1 Comment évaluer la sensibilisation ? Approche quantitative et spatialisée.....	218
6.1.1 Réflexion sur les possibilités et les contraintes d'une étude de réception.....	219
6.1.2 Le lieu de tournage et le statut de l'interviewé comme critères d'analyse.....	219
6.1.3 Cartographie des reportages des dossiers : technicité versus spatialité ?.....	224
6.2 Analyse qualitative : les critères de la médiation et de la réalisation.....	231
6.2.1 L'environnement dans les journaux télévisés grand public.....	231

6.2.2 L'environnement comme spécialité ; la réalisation comme facteur de réussite..	233
6.2.3 <i>Rhizome</i> : le poids de la motivation et de l'organisation.....	235
6.3 Télévision, territoire et population : des liens durables ?.....	239
6.3.1 Télévision locale : les risques de la polyvalence et de la reproduction du modèle national.....	239
6.3.2 La diversification des modes de diffusion : principal écueil de <i>Rhizome</i>	241
6.3.3 Comment coordonner intention et action envers la population ?.....	243
CHAPITRE 7 DÉVELOPPEMENT DURABLE : RETOUR SUR L'ARTICULATION ENTRE DES PRINCIPES ET DES MISES EN PRATIQUE TERRITORIALISÉES.....	247
7.1 Retour sur quelques enseignements bibliographiques relatifs à la place du territoire dans le développement durable.....	248
7.1.1 Économie, écologie et développement durable : la vision d'un écosystème mondial.....	248
7.1.2 Le territoire et l'approche intégrée des dimensions du développement durable.	250
7.2 De la théorie à la mise en pratique du développement durable, quelques enseignements et expertises.....	252
7.2.1 À propos de l'échelle locale et de la dimension culturelle	252
7.2.2 Prospective, partenariat et médiation : le rôle des TIC.....	255
7.2.2.1 Les enjeux actuels de la prospective.....	255
7.2.2.2 Les objectifs du partenariat.....	256
7.2.2.3 Médiation et rôle de l'informatique appliquée à la gestion de l'environnement.....	256
7.2.3 La stratégie des acteurs des villes européennes : pour une « culture du réseau »	258
7.3 Saint-Quentin-en-Yvelines : vers une ville durable ?.....	260
7.3.1 L'information et la connaissance : valeurs de la Ville Nouvelle du XXI ^{ème} siècle	261
7.3.2 Application du principe de non-exclusion : changer le regard sur le patrimoine urbain.....	262
7.3.3 Application du principe de « subsidiarité active ».....	263
7.3.4 Responsabilité et solidarité : instaurer la gestion de projet à l'échelle du quartier	265
CONCLUSION GENERALE.....	267
GLOSSAIRE.....	272
ANNEXES.....	279
Annexe 1.1 Le paquet de sept textes proposé par la Commission Européenne.....	280
Annexe 1.2 Analyse de la transposition des directives européennes en droit national	281
Annexe 1.3 Une infrastructure mondiale de l'information. Extrait de la conférence ministérielle du G7 à Bruxelles (25-26 février 1995).....	282
Annexe 3.1 Démographie : profil des saint-quentinois.....	283
Annexe 3.2 Le schéma directeur de la région parisienne : vision de l'État.....	285
Annexe 3.3 Paul Delouvrier : rompre avec les pratiques d'aménagement antérieures	286

Annexe 3.4 La pré-animation dans les Villes Nouvelles, les innovations de l'Association pour la promotion des activités socio-culturelles (APASC).....	288
Annexe 4.1 Le système de dotation aux communes.....	289
Annexe 4.2 Le conseil des maires mis en place au SAN en 1989.....	290
Annexe 5.1 Charte éditoriale de TV FIL 78.....	291
Annexe 5.2 Utilisation des ressources des centres de recherche partenaires.....	292
Annexe 5.3 Les tâches effectuées à TV FIL 78.....	293
Annexe 5.4 Les dix engagements d'Aalborg.....	294
Annexe 5.5 Répartition du capital de TV FIL 78 (1 ^{er} Janvier 2002).....	299
Annexe 5.6 Grille de programmes de TV FIL 78.....	300
Annexe 6.1 Script de <i>Rhizome</i>	301
Annexe 7.1 Charte de la participation dans la commune de Voisins-le-Bretonneux...	302
BIBLIOGRAPHIE.....	305
Technologies d'information et de communication.....	306
Géographie, développement durable.....	314
Villes Nouvelles.....	322
TABLE DES DOCUMENTS.....	327
TABLE DES MATIÈRES.....	331